



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



Diagnostic territorial et état initial de l'environnement

Actualisation au 21 octobre 2021



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	p.4
1.1	Situation et contexte	p.5
1.2	Cadre juridique et institutionnel	p.7
2	DIAGNOSTIC TERRITORIAL	p.16
2.1	Armature urbaine et organisation territoriale	p.10
2.2	Dynamiques socio-démographiques et de logement	p.18
2.2.1	Etat des lieux et dynamiques socio-démographiques	p.18
2.2.2	Dynamiques de l'habitat et du logement	p.34
2.3	Services et équipements collectifs	p.52
2.3.1	Equipements et services publics	p.53
2.3.2	Equipements et services liés à la petite enfance	p.58
2.3.3	Equipements et services scolaires	p.63
2.3.4	Enseignement supérieur et professionnel	p.73
2.3.5	Equipements et services de santé	p.77
2.3.6	Equipements sportifs et de loisirs	p.86
2.3.7	Equipements et sites culturels	p.91
2.3.8	Couverture numérique du territoire	p.96
2.3.9	Synthèse des constats	p.98
2.4	Mobilités, équipements et infrastructures de transport	p.102
2.4.1	Equipements, infrastructures de transports, stationnement	p.104
2.4.2	Parts et modes de déplacements	p.118
2.5	Les grands traits de la structure urbaine et du patrimoine	p.128
2.6	Analyse de la consommation d'espace	p.150
2.7	Analyse du potentiel d'optimisation de l'espace bâti	p.161
2.8	Dynamiques socio-économiques	p.166
2.8.1	L'emploi et l'équilibre/déséquilibre actifs/emplois	p.167
2.8.2	Le profil et l'identité de la structure économique locale du PETR	p.169
2.8.3	Le profil et l'identité de la structure économique locale de la CCYN	p.170
2.8.4	Les principaux employeurs (secteur privé) d'Yonne Nord	p.173
2.8.5	Le foncier pour les activités économiques	p.174
2.8.6	L'activité commerciale et touristique	p.176
2.8.7	Les problématiques de l'économie circulaire	p.180
2.8.8	Activités agricoles	p.182

3	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	p.188
3.1	Géologie, relief, climat	p.193
3.2	Analyse du milieu naturel	p.194
3.2.1	Milieus naturels remarquables	p.196
3.2.2	Trame verte et bleue	p.192
3.3	Ressources en eau	p.207
3.3.1	Eaux de surface	p.208
3.3.2	Eaux souterraines	p.210
3.4	Risques et nuisances	p.214
3.5	Bilan des réseaux	p.223
3.6	Gestion des déchets	p.229
3.7	Défense incendie	p.232
3.8	Ressources géologiques	p.235
3.9	Ressources énergétiques et adaptation au changement climatique	p.239
3.10	Enjeux environnementaux	p.247
3.11	Analyse paysagère	p.248
3.11.1	Un paysage marqué par les grandes cultures	p.249
3.11.2	Urbanisation et infrastructures	p.250
3.11.3	Contexte : le nord de l'Yonne dans l'Atlas des paysages	p.251
3.11.4	Limites physiques et perçues du territoire	p.252
3.11.5	Unités paysagères	p.253
3.11.6	Quelques points de vue remarquables	p.263
3.11.7	Enjeux paysagers	p.265
4.	ENJEUX GLOBAUX ET PREVISIONS DES BESOINS DU TERRITOIRE	p.270
5.	ANNEXES	p.273
5.1	Services et équipements collectifs	p.274
5.2	Les grands traits de la structure urbaine et du patrimoine : approche communale	p.285
5.3	Analyse de la consommation d'espace : ressources et méthodes	p.353

INTRODUCTION

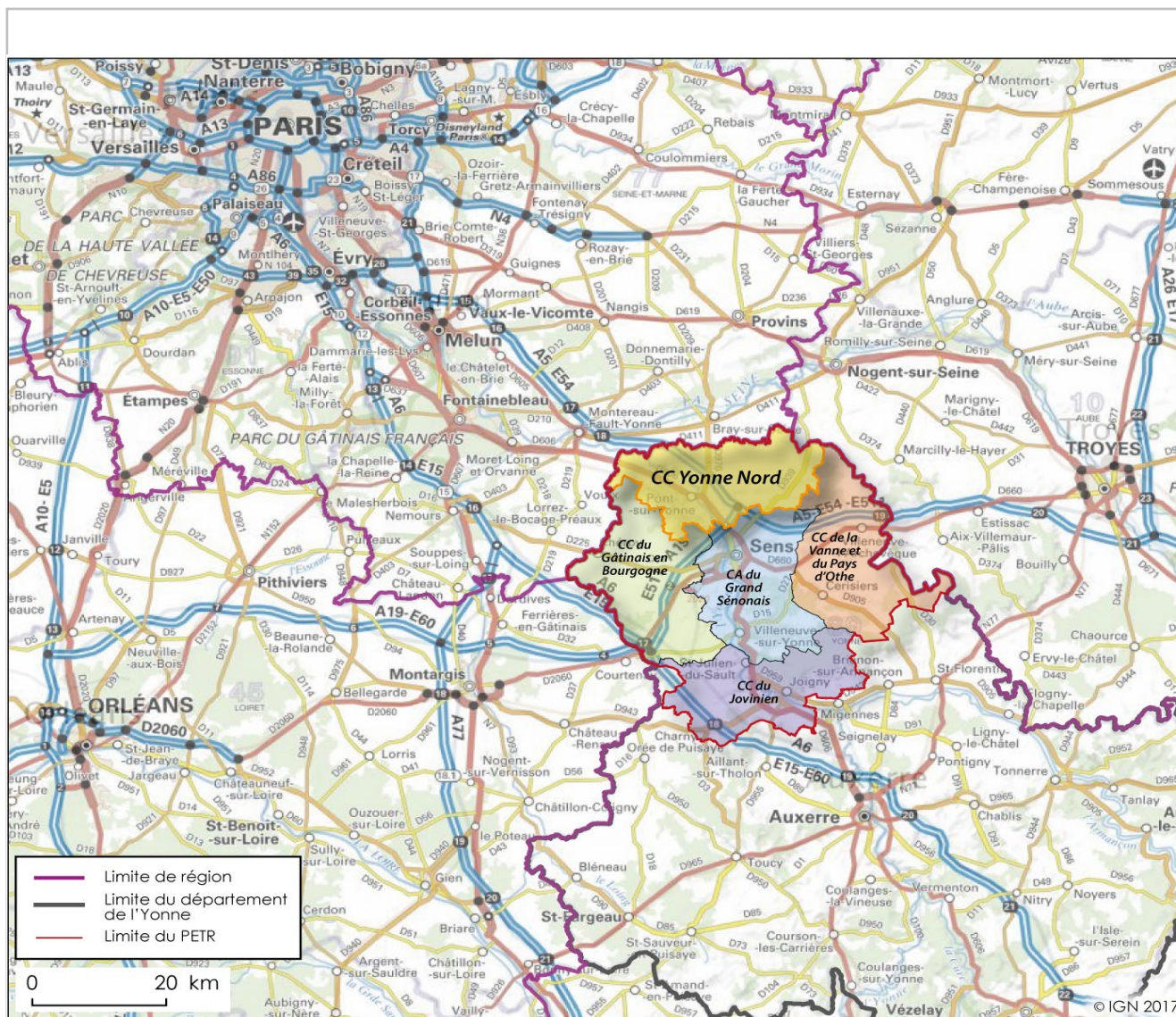
1.1 Situation et contexte

La communauté de communes Yonne Nord (CCYN) est située dans la région administrative Bourgogne-Franche-Comté, dans le département de l'Yonne (89).

Sa position stratégique à l'extrême nord du département, limitrophe des régions Île-de-France (Seine-et-Marne) à l'ouest et au nord, et Grand-Est (Aube) au nord-est, qualifie la CCYN comme « porte d'entrée » du département depuis le territoire francilien, dans l'aire d'influence de la métropole parisienne.

La CCYN est intégrée au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Nord Yonne, avec les communautés de communes du Gâtinais en Bourgogne, de la Vanne et du Pays d'Othe, et la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais.

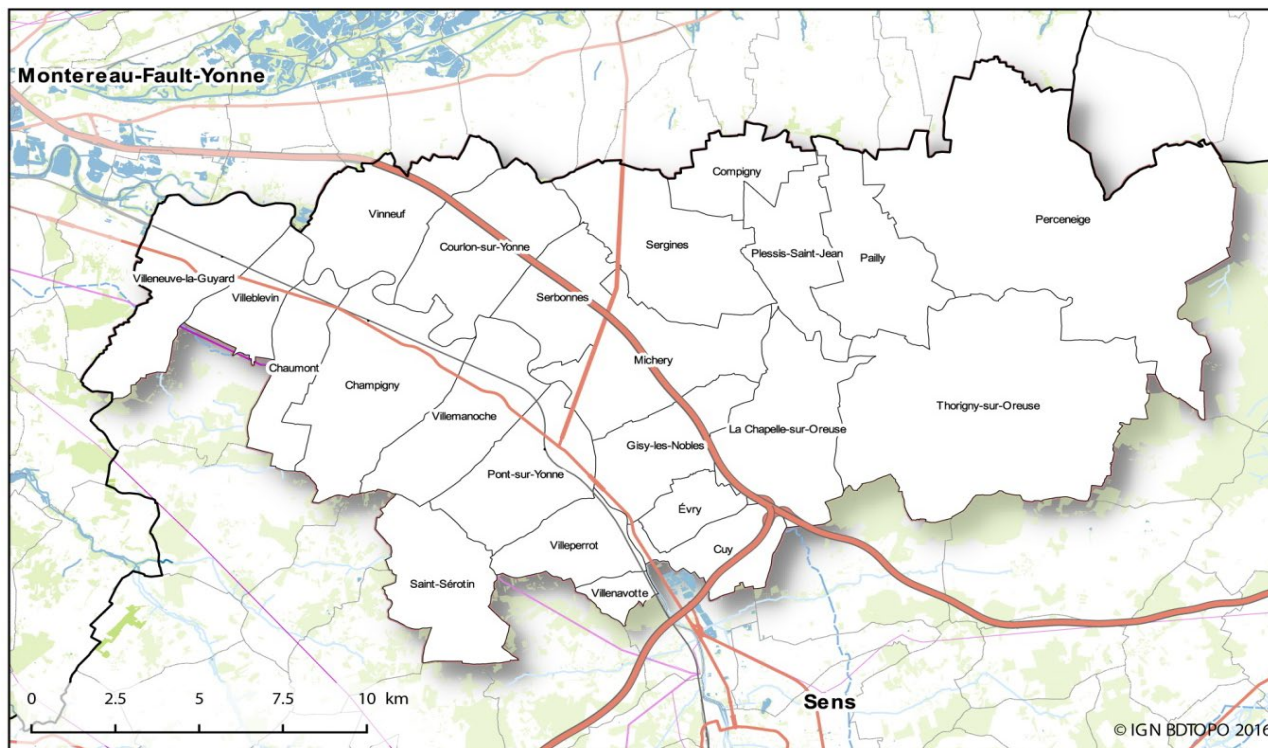
Le PETR constitue la frange nord de la région Bourgogne Franche-Comté. Il se situe sur l'axe Paris-Lyon, au carrefour de 3 autres régions : l'Île-de-France au nord, la région Centre à l'ouest, et la Champagne-Ardenne à l'est.



Source : fond IGN – réalisation Rivière Letellier

La CCYN s'étend sur une surface de 371 km², et compte 24 520 habitants (population municipale, INSEE 2017). Elle est composée de 23 communes :

Champigny, Chaumont, Compigny, Courlon-sur-Yonne, Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, La Chapelle-sur-Oreuse, Michery, Pailly, Plessis-Saint-Jean, Pont-sur-Yonne, Perceneige, Saint-Sérotin, Serbonnes, Sergines, Thorigny-sur-Oreuse, Villeblevin, Villemanoche, Villenavotte, Villeneuve-la-Guyard, Villeperrot, Vinneuf.



Source : fond IGN – réalisation Rivière Letellier

1.2 Cadre juridique et institutionnel

La communauté de communes Yonne Nord dans sa forme actuelle est créée à l'occasion de l'Assemblée générale constitutive du 21 décembre 2000.

Elle émane du « syndicat intercommunal de Pont sur Yonne-Sergines pour les questions scolaires, éducatives, culturelles et d'intérêt communal » créé en 1970, à l'occasion de la construction du collège de Pont-sur-Yonne, dont la gestion était l'une des missions premières du syndicat. Le périmètre du syndicat reprenait donc celui de la carte scolaire de l'époque. Un schéma directeur pour le Nord de l'Yonne est établi en 1993. Son périmètre intègre l'intégralité des cantons de Pont-sur-Yonne et Sergines (à l'exception de Villethierry). Le syndicat modifie alors ses statuts en 1995 pour devenir le Syndicat d'Intérêt Intercantonal de Pont sur Yonne et Sergines jusqu'à la création de la CCYN.

Ses compétences sont les suivantes (Conseil communautaire du 04 novembre 2019 annexé à l'arrêté préfectoral N°PREF/DCL/BCL2020/0207 du 26/02/20)

► **Compétences obligatoires**

- . Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, SCoT, schéma de secteur, PLUI, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.
- . Actions de développement économique
- . Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- . Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs,

► **Compétences optionnelles**

- . Protection et mise en valeur de l'environnement
- . Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,
- . Action sociale d'intérêt communautaire,
- . Création et gestion d'une maison de services au public et définition des obligations de service public afférentes en application de l'article 27 - 2 de la loi 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

► **Compétences facultatives**

- . Entretien des chemins de randonnée inscrits au Plan départemental des itinéraires de petites randonnées,
- . Versement des contributions au titre du financement du SDIS,
- . Création et gestion d'un Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC),
- . Organisateur de second rang auprès du Conseil régional du service des transports scolaires pour la distribution des cartes de transport scolaire

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal s'inscrit dans une démarche d'aménagement à l'échelle du PETR

Les PETR sont une nouvelle catégorie d'établissement public instituée par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014. Il s'agit de syndicats mixtes fermés créés par accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave, ayant pour vocation la coopération entre des intercommunalités formant un bassin de vie cohérent.

Le PETR du Nord de l'Yonne est créé par arrêté préfectoral le 21 novembre 2014, et est la structure porteuse du futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) dont le périmètre a été arrêté le 19 décembre 2013.

Le PETR s'est doté d'un Projet de territoire, validé en 2016, puis s'est lancé dans l'élaboration de son « **Schéma de Cohérence Territoriale** » (SCoT). À terme, ce document d'urbanisme définira les grandes orientations d'aménagement pour l'ensemble du territoire Nord Yonne à horizon 2030. **Il s'agit de coordonner les politiques d'aménagement** (logements, offre commerciale, équipements et services, mobilité, économie, agriculture, environnement, etc.) **tout en respectant l'identité de chaque territoire et créer ainsi un cadre pour les documents de planification locaux tels que les PLUi.** La démarche constitue donc une opportunité de co-construire une stratégie prospective de développement pour répondre aux besoins des habitants du Nord de l'Yonne et mettre en œuvre un urbanisme de qualité au service d'un territoire volontaire, authentique et ouvert.

Le SCOT a été arrêté par délibération du comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Nord de l'Yonne le 14 octobre 2019.

Pour rappel la couverture des territoires communaux par les documents d'urbanisme est la suivante :

- . 6 communes couvertes par un PLU approuvé (Chaumont, La Chapelle-sur-Oreuse, Serbonnes, Thorigny-sur-Oreuse, Villeneuve-la-Guyard et Vinneuf)
- . 13 communes couvertes par un POS avant le 31/12/2020 (Champigny, Courlon-sur-Yonne, Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, Michery, Perceneige, Pont-sur-Yonne, Saint-Sérotin, Sergines, Villeblevin, Villemanoche et Villeperrot)
- . 1 commune couverte par une carte communale (Plessis-Saint-Jean)
- . 3 communes sont régies par le Règlement national d'urbanisme (Compigny, Pailly et Villenavotte).

Aussi afin de mieux intégrer la réalité du fonctionnement de son territoire, d'en assurer la cohérence des politiques publiques et la prise en compte des enjeux environnementaux, de lui donner une identité, la CCYN a souhaité se doter d'un outil de planification stratégique. Le PLUi de la CCYN a été prescrit à l'occasion de l'Assemblée générale du 15 décembre 2015 (délibération N°2015-182), approuvant les objectifs suivants :

Renforcer l'attractivité et permettre le développement économique:

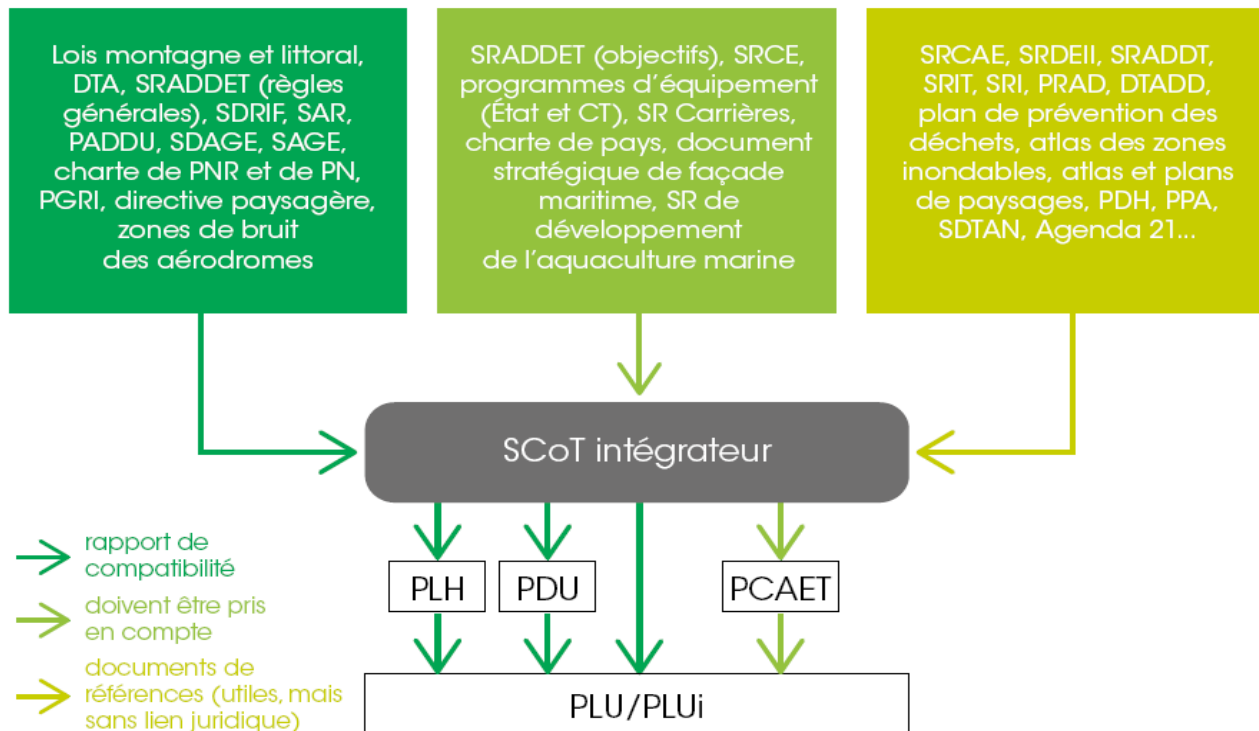
- Pérenniser les activités agricoles existantes et assurer la maîtrise de la consommation des espaces agricoles ;*
- Redynamiser les centres-bourgs en maintenant ou en permettant le développement du tissu commercial et d'activité en fonction des spécificités locales ;*
- Redéployer l'attractivité commerciale et industrielle de manière rationnelle, notamment le long des grands axes routiers ;*
- Tirer parti des richesses locales, notamment issues du sous-sol ;*
- Valoriser le patrimoine à vocation culturelle et touristique ;*
- Conforter et développer en tant que de besoin l'offre d'équipements au niveau communal ou intercommunal ;*

Organiser le développement urbain:

- Améliorer l'adéquation entre offre et demande de logements en définissant des objectifs adaptés aux communes, notamment en fonctions des équipements existants ou à créer ;*
- Maîtriser le développement des communes en limitant le mitage urbain et en limitant les expositions aux risques connus ;*
- Favoriser des formes et modes d'habitat durables, diversifiés et respectueux des spécificités architecturales et paysagères locales ;*
- Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle ;*
- Maintenir et renforcer l'identité villageoise ;*
- Favoriser les énergies renouvelables ;*
- Favoriser les liaisons douces ;*

Valoriser et préserver l'environnement:

- Valoriser et préserver les ressources et le patrimoine naturels ;*
- Préserver la biodiversité ;*



L'articulation du PLUi avec les documents de rang supérieur

Le SCOT du Nord de l'Yonne, en cours d'élaboration, est opposable aux documents d'urbanisme locaux dont les PLUi selon un principe de compatibilité.

Le Porter à la connaissance de l'Etat (17/07/17) indique que le PLUi

- doit être compatible avec :
 - . le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie,
 - . le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Seine-Normandie (PGRI),
- qu'il devra prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Bourgogne,
- que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), le plan régional d'agriculture durable (PRAD), le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF), le plan de gestion des déchets, le schéma départemental des carrières, le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) pourront aider à l'élaboration du PLUi.

2.1 Armature urbaine et organisation territoriale

a. Un territoire entre Île-de-France, Champagne et Bourgogne

À l'Antiquité, la cité du peuple gaulois des Sénons (connus pour le sac de Rome en -390 par Brennus) englobait une grande partie du territoire actuel de l'Yonne, jusqu'à Auxerre, ainsi qu'une partie de la Seine-et-Marne, du Nogentais et du Gâtinais. Les Sénons étaient alliés des Parisii, avec lesquels ils commerçaient.

Après la conquête des Gaules par Jules César, Sens (*Agedincum*) reste une cité puissante. Elle devient au IV^e siècle le chef-lieu de la IV^e Lyonnaise (*Maxima Senonia*), l'une des provinces d'Empire.

Le diocèse de Sens aurait été fondé au I^{er} siècle. Il devient archidiocèse métropolitain au III^e siècle, qui reprendra au siècle suivant les limites de la province de la IV^e Lyonnaise : l'évêque de Sens est alors « métropolitain » des évêques de Chartres, Auxerre, Meaux, Orléans, Troyes et Paris. Notre-Dame de Paris dépendra donc de l'évêque de Sens jusqu'en 1622 (le prestigieux hôtel de Sens à Paris, datant de la fin du XV^e siècle, était l'une des résidences des archevêques de Sens dans la capitale, souvent conseillers du roi).

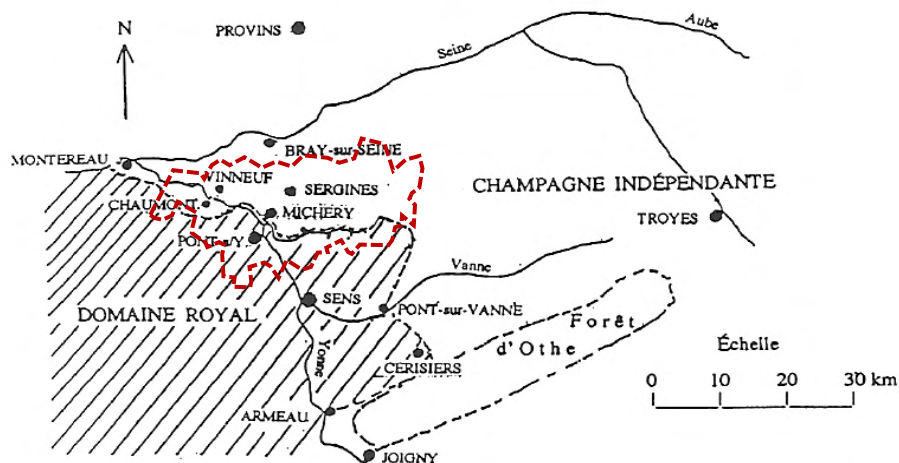
Sous les rois mérovingiens, les cités et diocèses sont divisés en plus petites unités pour être confiés à des comtes en tant que « pagi », ou pays. Le territoire de la cité de Sens est partagé entre les pagi de Provins, de Melun, d'Etampes, du Gâtinais et de Sens. L'actuelle CCYN est pour la plus grande part dans le *Pagus Senonensis*, le pays de Sens.

L'archevêque de Sens gagne en pouvoir au cours des siècles suivants pour devenir Primat des Gaules et de Germanie au IX^e siècle. À l'ère carolingienne, les pagi deviennent des comtés. À la suite d'une querelle de pouvoir entre l'archevêque Léothéric et le comte Renard le Mauvais, le Comté de Sens est rattaché au domaine royal par le roi Robert II le Pieux au XI^e siècle. Dans un premier temps isolé du reste du domaine royal, le Comté de Sens gagne une continuité géographique avec le rattachement du Comté du Gâtinais aux terres du roi.



Limites de la cité gallo-romaine des Sénons sous le haut-empire romain
(Source : *Les limites de la cité gallo-romaine des Sénons*, Bertrand Debatty, 2004)

FRONTIÈRE DANS LE NORD-SÉNONAIS
ENTRE
LE DOMAINE ROYAL ET LA CHAMPAGNE INDÉPENDANTE



Source : Michery, Histoire d'un village Nord-Sénonais, Andrée Mignardot

Le territoire au nord de Sens est quant à lui divisé entre sa partie occidentale, rattachée au domaine royal, et sa partie orientale et septentrionale dépendante du Comté de Champagne, qui tire alors sa richesse des foires de Troyes et Provins.

Au cours des siècles suivants, Sens perdra peu à peu son influence ecclésiastique, même si la construction de la cathédrale de Sens, la première cathédrale gothique de France, démontre la puissance dont l'archevêché jouissait toujours au XII^e siècle.

Le territoire nord-icaunais subit ensuite la Guerre de 100 ans puis les guerres de religion.

Avant la révolution, il reste partagé entre la province d'Île-de-France (qui comprend notamment Chaumont et Saint-Sérotin) et de Champagne. La province de Bourgogne ne commence qu'à partir d'Auxerre.

Malgré un projet initial de découpage englobant Sens, Provins et Montargis, à l'initiative de la ville de Sens, le département de l'Yonne est créé en 1790 avec Auxerre pour chef-lieu. Sens et ses environs en deviennent l'un des cinq districts.

Le milieu du XIX^e siècle voit l'arrivée du chemin de fer, avec l'ouverture des gares de Pont-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyard, puis de Champigny, qui relie le territoire à Paris et Lyon.

Le paysage agricole évolue après la seconde guerre mondiale avec le démembrement et l'apparition de vastes exploitations dédiées pour la plupart à la culture de la céréale, particulièrement présente sur le plateau est.

Les années 1980 voient la construction de la ligne à grande vitesse Paris-Lyon sur la rive droite de l'Yonne. Elle est doublée au début des années 1990 par l'autoroute A5, qui suit un tracé similaire.

Enjeux historiques et identitaires : le nord de l'Yonne doit-il forcément être « rattaché » ?

L'histoire du territoire montre un lien indéniable entre le nord de l'Yonne et la région parisienne sous ses différentes formes (territoire des Parisii, domaine royal, région Île-de-France), que ce soit sous la forme de relations commerciales ou de subordination (dans un sens ou l'autre, selon que l'on juge la légitimité religieuse ou administrative). C'est également un territoire souvent tiraillé entre plusieurs obédiences : domaine royal, Champagne, Bourgogne... Il n'est donc pas surprenant que la question identitaire du territoire administratif de la CCYN (et plus globalement, du territoire sénonais) se pose aujourd'hui.

Sources :

« Michery, Histoire d'un village Nord-Sénonais », Andrée Mignardot
Projet de territoire du PETR Nord Yonne
Site internet du diocèse de Sens et Auxerre

2.1 Armature urbaine et organisation territoriale

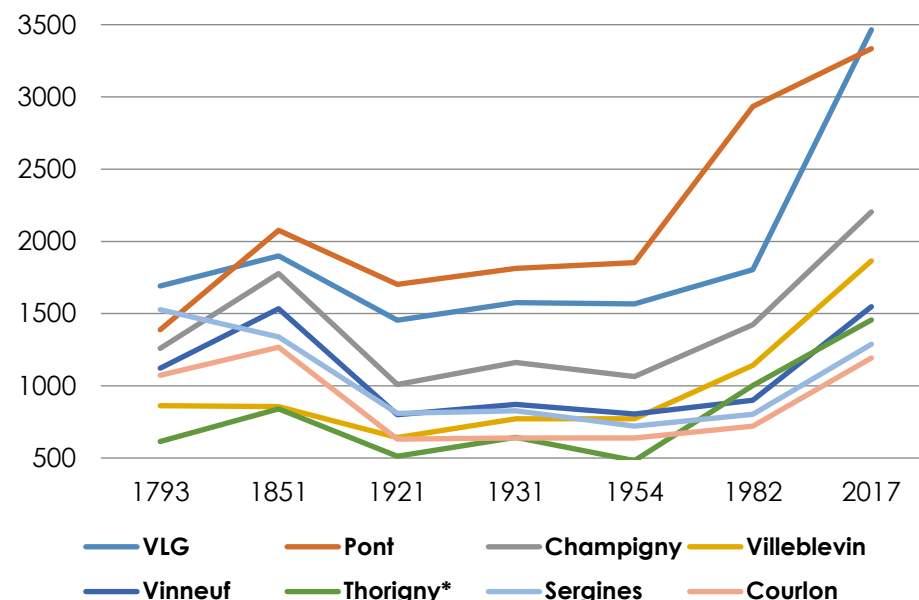
b. Evolution historique des centralités locales

Historiquement intégrées au Comté et à l'archidiocèse de Sens, les communes de Nord de l'Yonne n'ont que plus récemment déplacé leur centre de gravitation vers la Seine-et-Marne. En 1793, Montereau n'était qu'une bourgade de 3315 habitants alors que Sens était une ville forte de 10957 habitants.

Après la Révolution et la constitution du département de l'Yonne, Pont-sur-Yonne et Sergines deviennent chefs-lieux de canton (bien que Villeneuve-la-Guyard soit alors plus peuplée que ces deux communes). Ce statut était alors assorti d'équipements marquant la présence de l'Etat : une brigade de gendarmerie, une brigade de sapeurs-pompiers, une recette-perception des impôts et une justice de paix. Les justices de paix ont été supprimées en 1958 mais Sergines et Pont conservent aujourd'hui leurs services de gendarmerie, la présence des pompiers, et, pour Pont-sur-Yonne uniquement, une perception (celle de Sergines ayant été fermée et fusionnée avec celle de Pont en 2015).

En 2014, la carte cantonale est redessinée pour correspondre aux évolutions démographiques : Sergines perd son titre de chef-lieu de canton au profit de Thorigny-sur-Oreuse. Le chef-lieu n'a aujourd'hui plus qu'une fonction d'administration et n'est pas associé à des équipements majeurs. Il fait office de bureau centralisateur pour le canton. Malgré cela, les statuts de chefs-lieux de canton hérités de la Révolution marquent toujours l'organisation territoriale en termes d'équipements régaliens, même si cette organisation se redessine aujourd'hui (notamment au profit de Villeneuve-la-Guyard en raison de sa forte croissance démographique) pour refléter le nouvel équilibre démographique (voir tableau ci-contre).

Evolution historique de la population des principales communes de la CCYN



	1793	1851	1921	1931	1954	1982	2017	Evol.1793-2017
VLG	1690	1899	1454	1576	1568	1805	3465	105%
Pont	1388	2076	1701	1812	1853	2933	3334	140%
Champigny	1258	1778	1009	1162	1065	1424	2204	75%
Villeblevin	862	855	642	772	771	1141	1865	116%
Vinneuf	1121	1534	800	872	805	900	1548	38%
Thorigny*	614	840	512	644	482	1002	1456	137%
Sergines	1527	1338	809	828	721	802	1287	-16%
Courlon	1072	1267	631	639	638	720	1192	11%

Source : INSEE

*NB : Les chiffres de population de Thorigny tiennent compte de la fusion de communes de 1972

c. Un développement urbain en lien avec les voies de communication magistrales...

L'urbanisation de la CCYN se concentre principalement sur la vallée de l'Yonne, entre Sens et Montereau-Fault-Yonne. Les établissements humains se localisent le long des voies de communication, notamment sur la route royale Paris-Dijon (depuis devenue sur le secteur de la CCYN la RN5, puis la RN6, puis la RD606).

Cette forme d'établissement explique la morphologie longitudinale de certaines communes ou hameaux (dont Villeneuve-la-Guyard ou Champigny-La Chapelle). Ce modèle d'implantation se retrouve par parallélisme sur la rive droite de l'Yonne le long de la RD23, comme à Vinneuf notamment.

Cette concentration le long de l'Yonne est renforcée avec l'arrivée du chemin de fer en 1849 à Villeneuve-la-Guyard et Pont-sur-Yonne, et en 1867 à Champigny.

L'aménagement des abords de l'Yonne sera complété en 1983 par le passage de la ligne à grande vitesse Sud-Est entre Paris et Lyon (tracé Paris Lyon - Saint-Florentin, mais sans desserte sur le territoire).

En 1993, la section de l'autoroute A5 entre Melun et Sens est mise en service. Elle longe la LGV déjà existante. Les sorties les plus proches sont situées à Marolles-sur-Seine et Saint-Denis-lès-Sens, respectivement au Nord-ouest et au Sud de la CCYN.

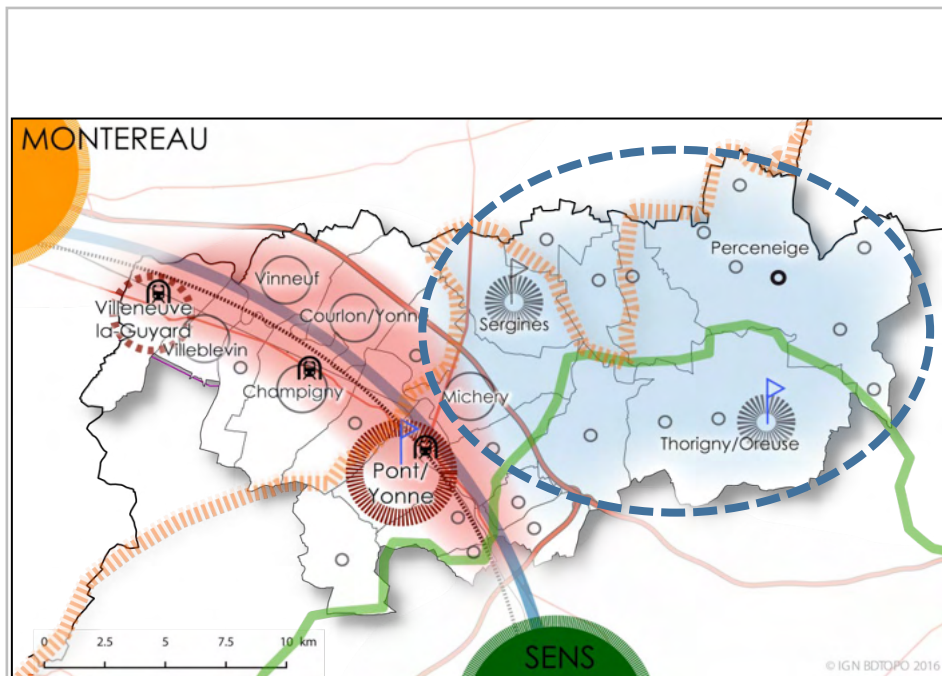
...qui détermine deux modes d'organisation spatiale

A l'est, le plateau marqué par l'organisation agricole

Les villages de ce secteur ont connu d'importantes pertes de populations du milieu du XIX^{ème} siècle jusqu'aux années 1970, voire 1990 pour certaines d'entre elles.

Thorigny-sur-Oreuse est la principale commune de ce secteur (1511 habitants en 2014), grâce à la fusion en 1972 des communes de Saint-Martin-sur-Oreuse, Fleurigny et Thorigny.

Après une déprise démographique continue depuis la Révolution jusqu'à la fin des 30 Glorieuses, Sergines a connu un fort regain de population jusqu'à aujourd'hui, au même titre que l'ensemble de la CCYN. Grâce aux équipements publics et administratifs dont elle est dotée (gendarmerie jusqu'en 2022, pompiers, agence postale, Maisons de services au public, école de musique et de théâtre Yonne Nord), Sergines garde son statut de pôle-relais pour le centre et l'est de la CCYN, au même titre que Thorigny.



Plateau de la rive droite de l'Yonne

- Faibles densités et habitat diffus
- Pôles d'influence locale (relais de services)**
 - Sous-pôle principal
 - Sous-pôle d'équilibre

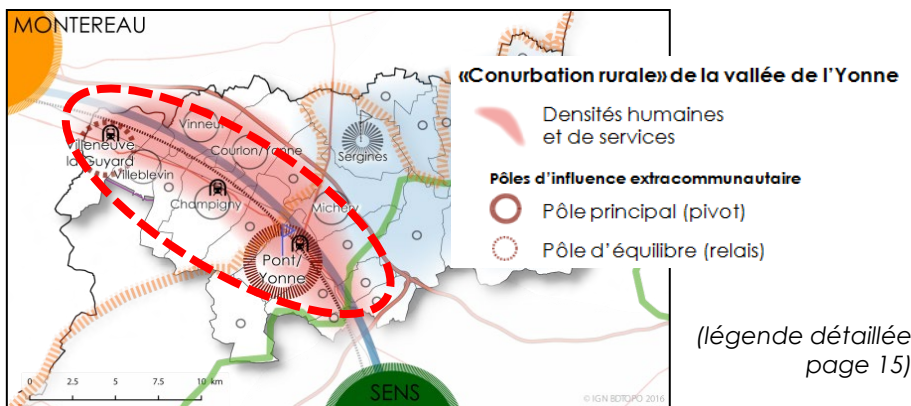
(légende détaillée page 15)

A l'ouest, la conurbation de la vallée de l'Yonne

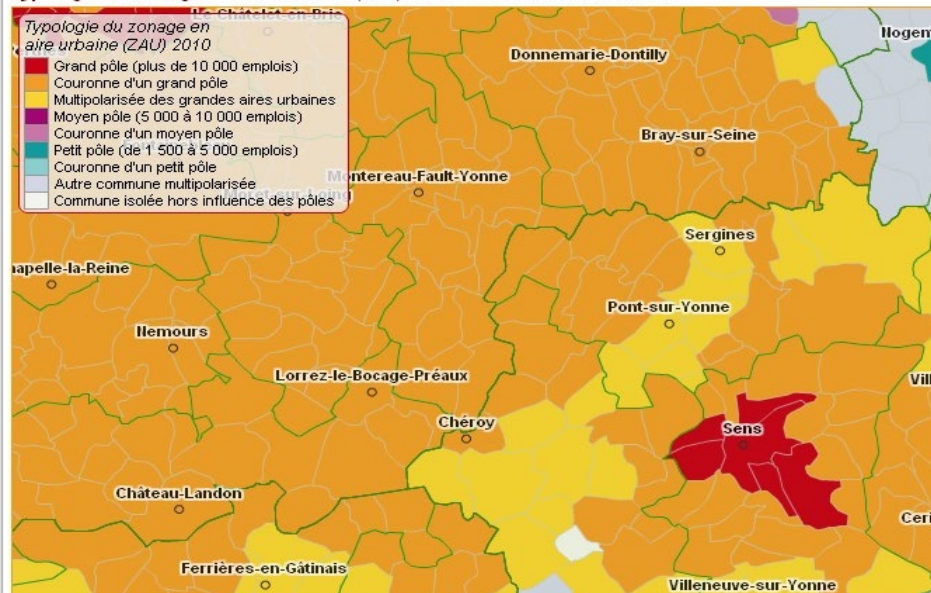
Même si leurs tailles sont aujourd'hui similaires, Pont-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyard ne jouent pas les mêmes rôles au sein de la CCYN. Par sa position intermédiaire entre Sens et Montereau, son tissu économique, Pont-sur-Yonne garde un certain pouvoir d'attractivité, notamment sur les liaisons domicile-travail, tandis que Villeneuve-la-Guyard est davantage absorbée dans l'aire d'influence de Montereau, et de la métropole parisienne dans son ensemble. C'est ce que l'on constate sur la carte de zonage des aires urbaines 2010 de l'INSEE (voir ci-contre), où Villeneuve est intégrée à l'aire urbaine parisienne tandis que Pont-sur-Yonne conserve une position de commune « multipolarisée » qui traduit sa situation intermédiaire entre les pôles sénonais et francilien.

Pont-sur-Yonne s'affirme donc davantage comme un pôle-pivot pour le territoire, grâce à son accessibilité, son offre de services, d'équipements et de commerces, qui bénéficient aux communes hors des pôles d'attraction de Sens et Montereau. Le zonage des bassins de vie 2012 de l'INSEE (voir ci-contre) la positionne par ailleurs au centre de son propre bassin de vie, tandis que les autres communes de l'EPCI sont rattachées aux bassins de vie de Montereau, Sens ou Bray-sur-Seine.

Enfin, Champigny, troisième commune du territoire en termes de population en 2017, représente un autre pôle-relais intermédiaire entre Villeneuve-la-Guyard et Pont-sur-Yonne, notamment grâce à sa gare, son tissu économique et sa densité d'équipements

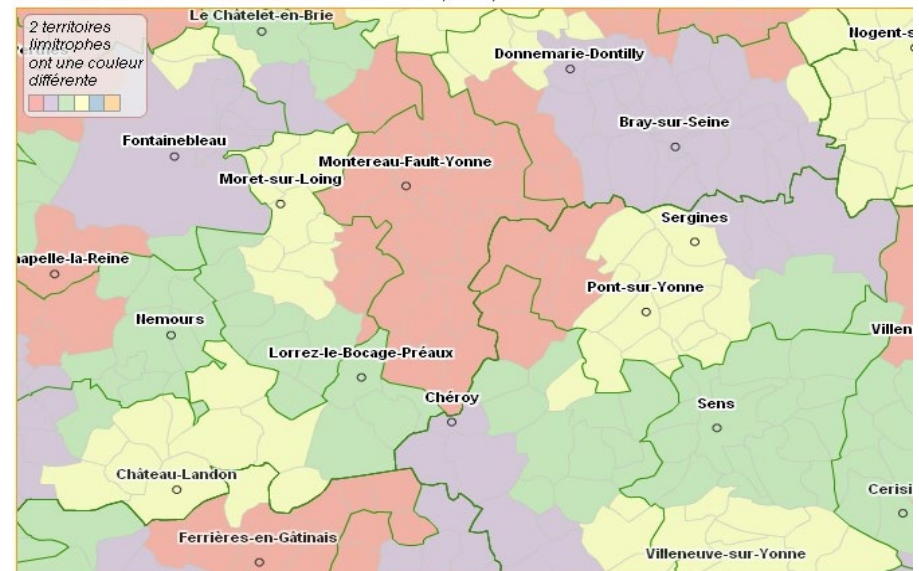


Typologie du zonage en aire urbaine (ZAU) 2010 - source : CGET-Insee, 2010

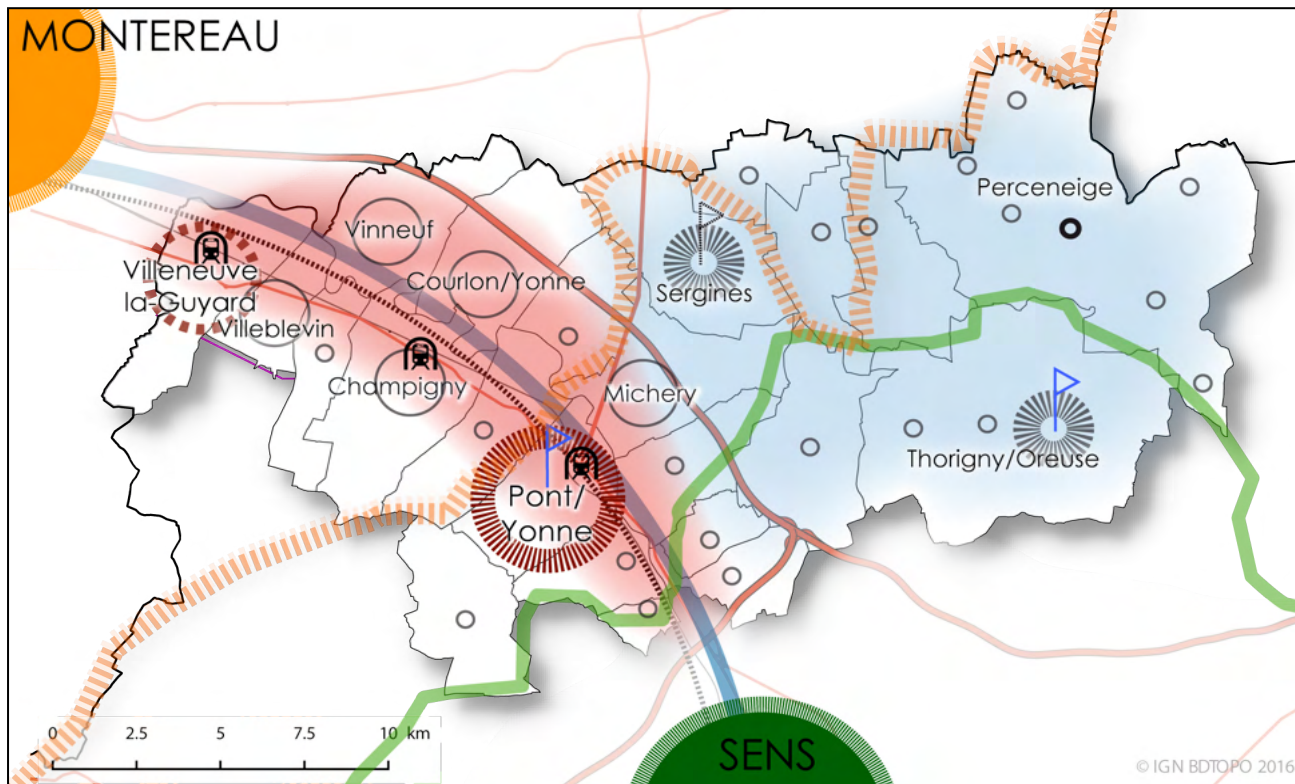


© CGET 2016 - IGN GéoFla - France par commune 2015 - EPCI 2017

Périmètre des Bassins de vie 2012 - source : Insee, 2012, COG 2017



© CGET 2016 - IGN GéoFla - France par commune 2015 - EPCI 2017



Organisation territoriale

- Pôle sénonais
- Pôle monterelais
- Commune +1000 hab.
- ▲ Chef-lieu de canton
- ◀ Ancien chef-lieu de canton

Infrastructures et voies de communication

- Cours de l'Yonne
- Chemin de fer
- Gare

«Conurbation rurale» de la vallée de l'Yonne

Densités humaines et de services

Pôles d'influence extracommunautaire

- Pôle principal (pivot)
- Pôle d'équilibre (relais)

Plateau de la rive droite de l'Yonne

Faibles densités et habitat diffus

Pôles d'influence locale (relais de services)

- Sous-pôle principal
- Sous-pôle d'équilibre

Influence des aires urbaines

- Aire urbaine* francilienne en expansion
- Aire urbaine* sénonaise stable

* Aire urbaine au sens de l'INSEE : au moins 40% des actifs travaillant dans une commune d'un pôle voisin



DYNAMIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET DE LOGEMENT

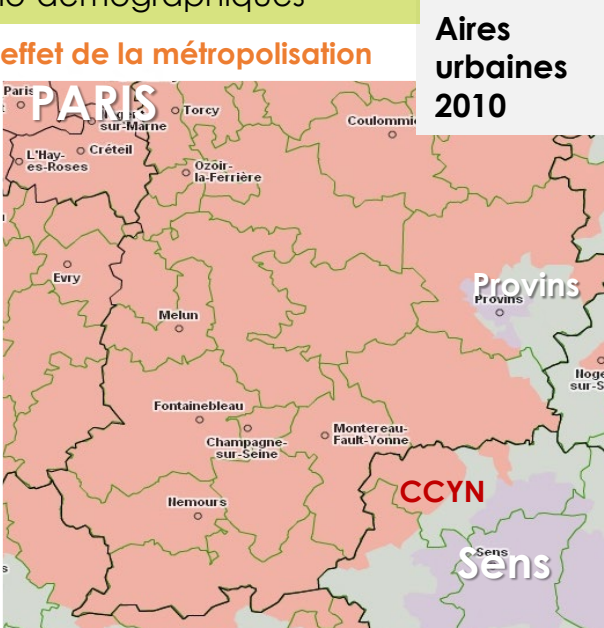
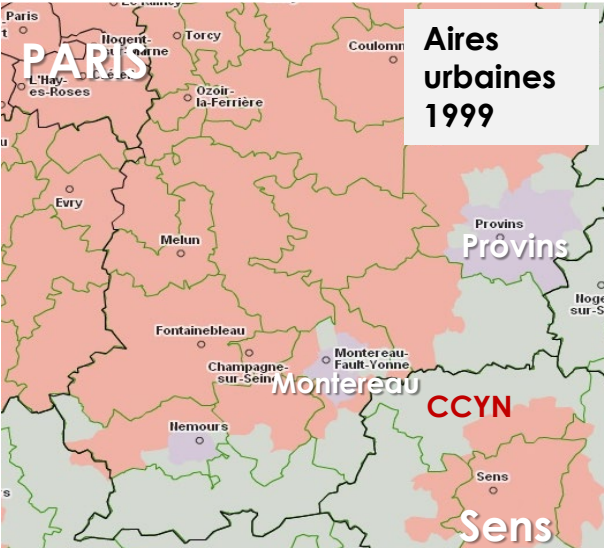
- **Etat des lieux et dynamiques socio-démographiques**
- **Dynamiques de l'habitat et du logement**
- **Atouts, Forces, Opportunités, Menaces**

Etat des lieux et dynamiques socio-démographiques

2.2 Dynamiques socio-démographiques et de logement

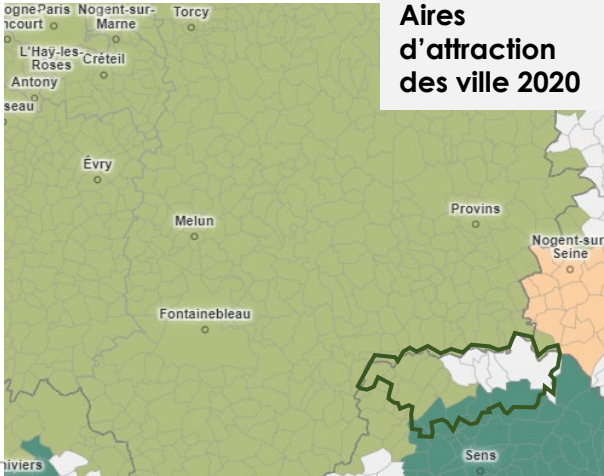
2.2.1 Etat des lieux et dynamiques socio-démographiques

a. Des campagnes qui se repeuplent par l'effet de la métropolisation



* Une **aire urbaine** est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par, un pôle urbain, qui est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois dont les actifs résidents ne sont pas attirés à plus de 40% par une autre unité urbaine ou aire urbaine et une couronne périurbaine, composée de communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente possédant un emploi travaille dans le reste de l'aire urbaine.

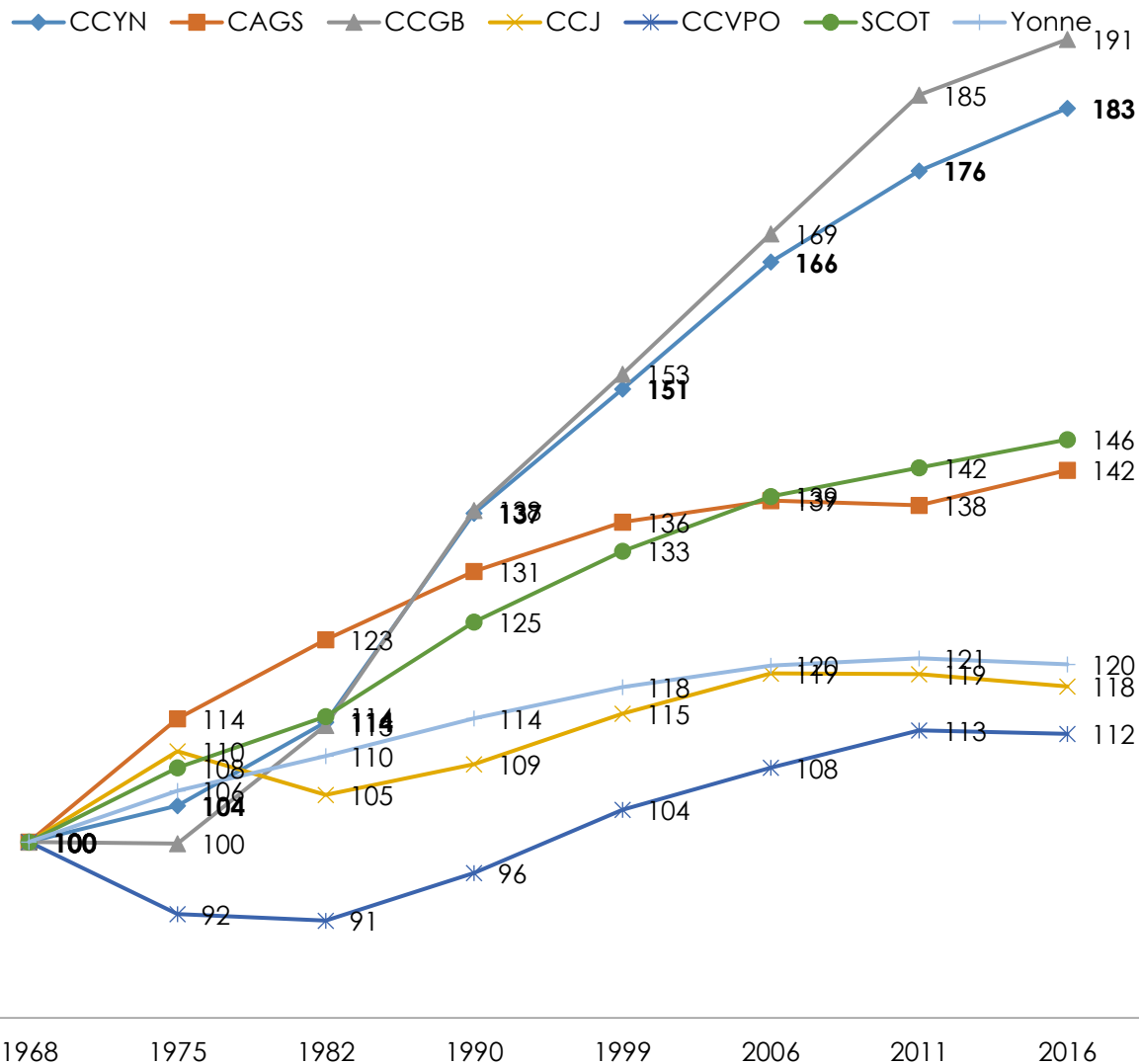
** Les «**communes multi-polarisées des grandes aires urbaines**» sont les communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.



La situation socio-démographique des communes de la CC Yonne Nord a énormément évolué depuis les années 1960. Alors qu'à l'époque la majorité des communes étaient sujet à un dépeuplement en direction des pôles urbains, ce sont les territoires ruraux et périurbains qui ont vu depuis leur population croître, particulièrement à partir des années 80. La situation a commencé à se stabiliser à la fin des années 2000, mais la croissance reste soutenue dans l'ensemble de la CCYN, avec 0,8% de croissance annuelle de population entre 2011 et 2016 (Yonne = -0,1% sur la même période). Ces données sont à mettre en rapport avec l'avancée de la métropolisation et l'influence croissante de l'aire urbaine* francilienne. L'évolution du zonage des aires urbaines de l'INSEE entre 1999 et 2010 montre bien ce renforcement du poids de la métropole. Tout le quart nord-ouest de la CC, autrefois multipolarisé, a été rattrapé par la métropole. Les communes multipolarisées** (dont la population active est partagée entre plusieurs pôles urbains) sont maintenant prises en étau dans une étroite bande entre les aires de Paris et Sens, qui se sont rejointes entre Plessis-Saint-Jean et La Chapelle-sur-Oreuse. En 2020, le zonage de l'INSEE a évolué, avec l'introduction des aires d'attraction des villes (AAV), basées sur une méthodologie légèrement différente mais prenant toujours en compte le critère de l'emploi et des mobilités domicile-travail. Dans ce nouveau zonage, le territoire est divisé en 3 zones à peu près égales: une au nord-ouest sous influence parisienne, une frange sud sous influence sénonaise, et le plateau nord-est hors de l'attraction de ces deux pôles.

Sources : observatoire des territoires, INSEE

Evolution démographique entre 1968 et 2016 (indice en base 100 de 1968)



La CCYN : moteur de la croissance démographique du PETR

La Communauté de communes Yonne Nord est avec la CC du Gâtinais en Bourgogne, l'intercommunalité qui a le plus tiré la croissance du PETR vers le haut.

La population de la CCYN a en effet augmenté entre 1968 et 2016 de 83% (91% pour la CCGB), alors que celle du PETR a cru de 46%, et le département de l'Yonne de 20%.

La contribution de la CCYN sur cette période à la croissance démographique du PETR est de l'ordre de 27%.

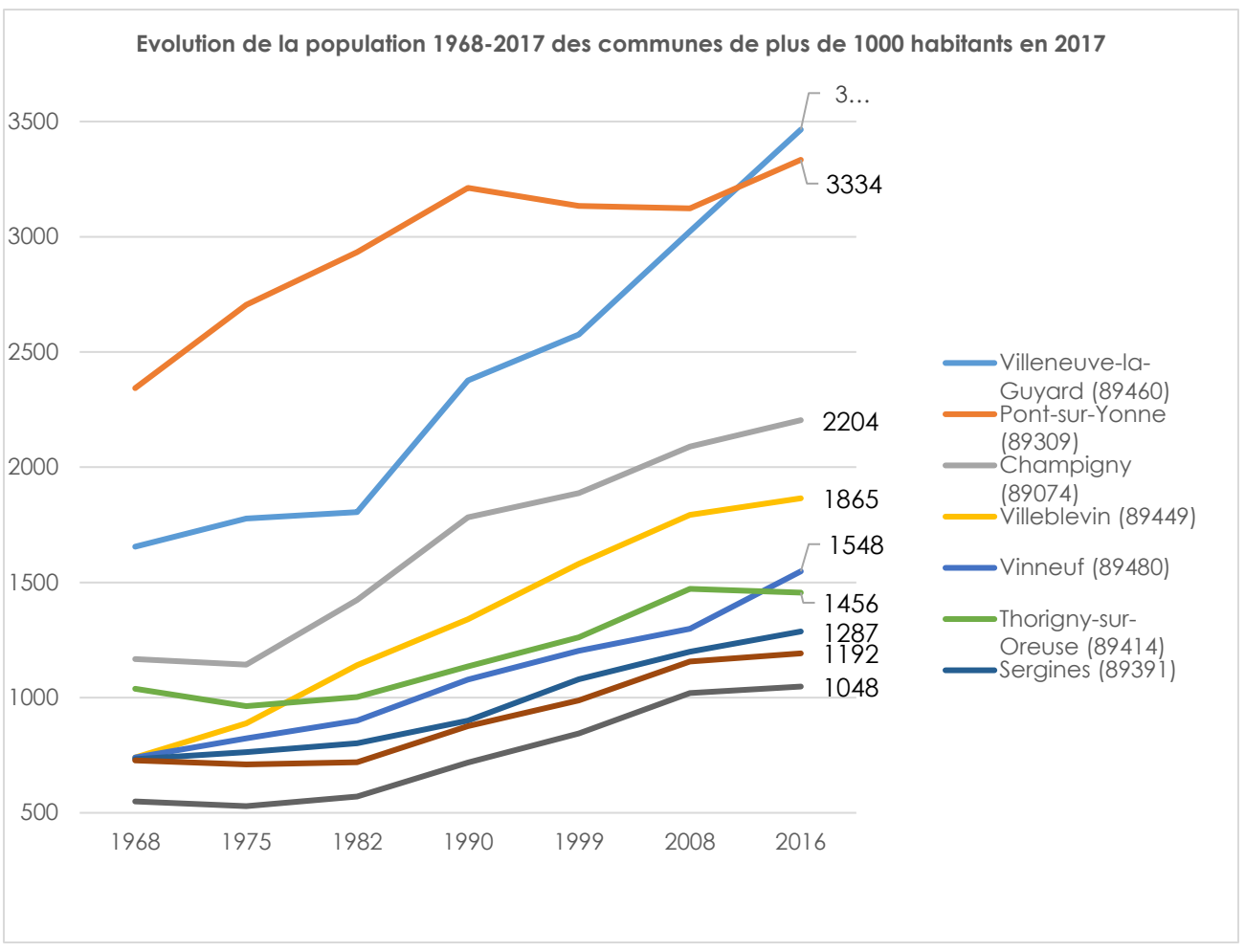
Pour ces deux communautés de communes (CCYN et CCGB), c'est principalement le solde migratoire qui tire la croissance, avec des arrivées de populations originaires d'Île-de-France.

Croissance population 1968-2016		Contribution CCYN à la croissance du PETR
CCYN	PETR Nord Yonne	
+11168 hab. 83%	+41124 hab. 46%	+27%

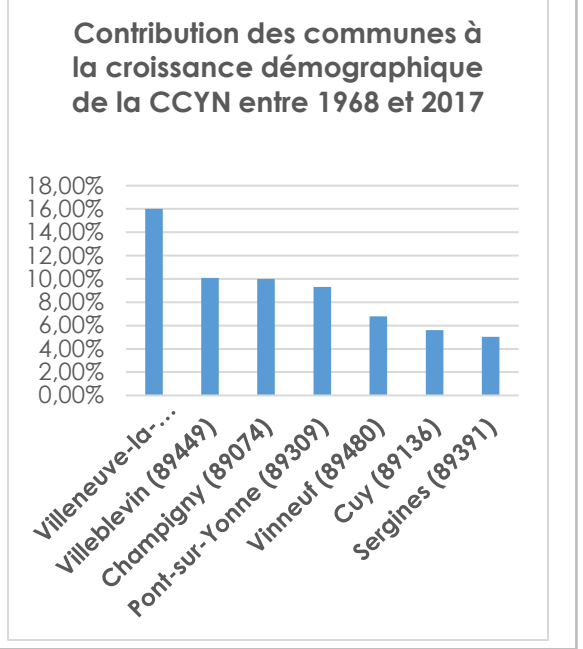
2.2 Dynamiques socio-démographiques et de logement

2.2.1 Etat des lieux et dynamiques socio-démographiques

b. Une croissance de la population inégalement répartie dans le territoire



Cette forte croissance démographique ne s'est pas cependant répartie de manière homogène sur le territoire. Villeneuve-la-Guyard s'est ainsi progressivement imposée comme un nouveau pôle de la CCYN en doublant sa population entre 1968 et 2017, tandis que Pont-sur-Yonne, le pôle « historique », n'a vu sa population croître « que » de 42% sur la même période. Cet état de fait change la donne pour Villeneuve-la-Guyard puisqu'elle est confrontée à d'importants besoins en termes de logements, et de services associés (scolaires notamment), qui influent sur sa sociologie et sa morphologie urbaine. Villeneuve-la-Guyard résume ainsi le paradoxe que doit gérer la CCYN : s'adapter et s'intégrer au nouvel enjeu que représente la métropolisation tout en conservant son caractère villageois et ses particularités.



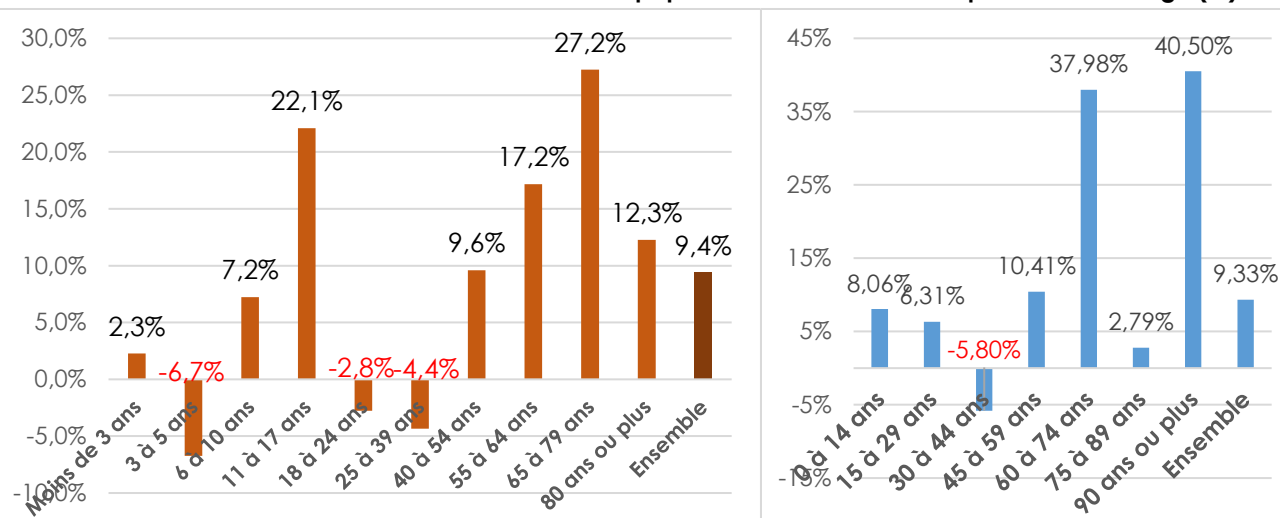
Sources: Observatoire des territoires / Espace cartographique (Taux d'évolution annuelle de la population), INSEE – séries historiques

2.2 Dynamiques socio-démographiques et de logement

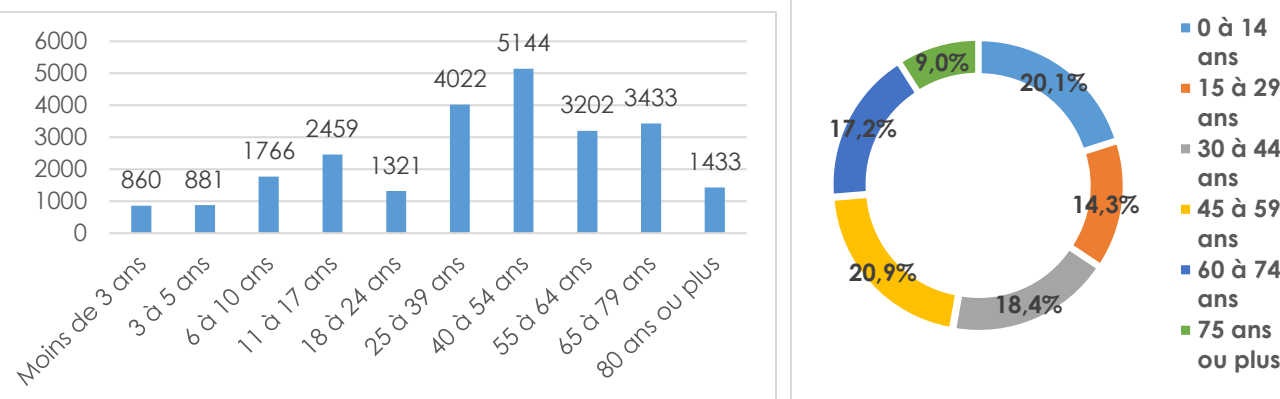
2.2.1 Etat des lieux et dynamiques socio-démographiques

c. Une croissance de la population inégalement répartie selon les âges

Evolution de la population CCYN 2007-2017 par tranches d'âge (%)



Répartition de la population en 2017



Un « tassement » des jeunes adultes au profit des juniors et seniors

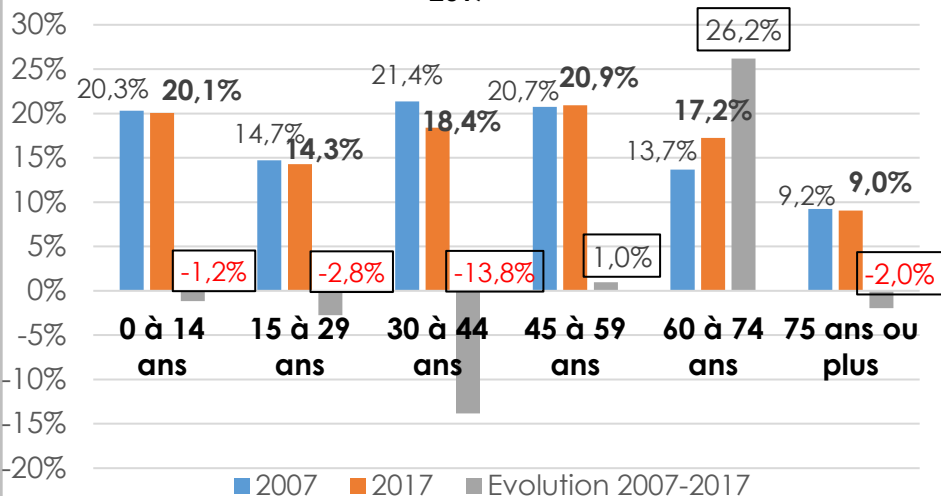
Inégale sur le territoire, la croissance démographique l'est également entre les classes d'âge.

En effet, alors que presque toutes les classes d'âge ont crû sur la période 2007-2017, les 18-24 ans et les 25-39 ont vu leur part baisser sur le territoire de la CCYN. Cela peut s'expliquer par une difficulté pour les jeunes à poursuivre leurs études ou à trouver des opportunités économiques sur le territoire. La part des 3-5 ans a également diminué sur la période.

Parallèlement, la classe d'âge précédant l'entrée dans la vie active (11-17 ans), a connu une forte augmentation. L'enjeu pour le territoire va donc être de parvenir à maintenir sur le territoire ces forces vives à l'issue de leurs études : grâce à des opportunités de formation, économique, de mobilité, et des logements adaptés à leur profil (petites surfaces en location notamment). Malgré tout, la CCYN reste un territoire jeune : son indice de jeunesse (rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans) est le plus important du PETR Nord Yonne en 2017 (voir page suivante), avec un indice de 1 (signifiant que le rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans est égal).

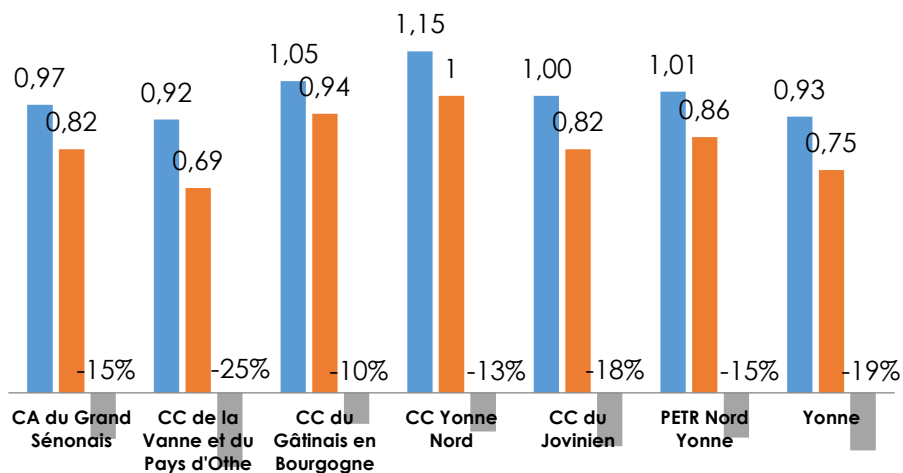
Il peut toutefois être préoccupant de constater le creusement qui s'opère dans les classes d'âge situées entre les plus jeunes et les plus âgés du territoire.

Evolution de la répartition de la population par classes d'âge 2007-2017



Evolution de l'indice de jeunesse entre 2007 et 2017 sur le PETR

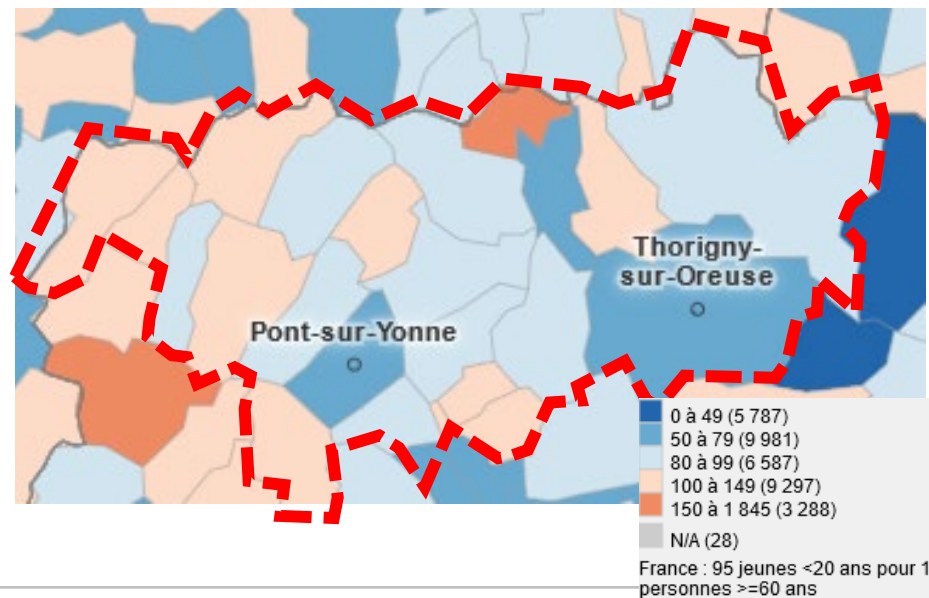
■ Indice de jeunesse 2007 ■ Indice de jeunesse 2017 ■ Evol. 2007-2017



Par ailleurs, on constate que les augmentations de population les plus fortes par rapport à la tranche d'âge ont effet lieu chez les 60-74 ans (+38%) et les plus de 90 ans (+40,5%, mais qui concerne cependant encore un nombre très réduit d'habitants). Cette évolution socio-démographique va résolument avoir des conséquences sur les besoins de la population en termes de logements adaptés. La tendance actuelle est en effet au maintien à domicile des personnes âgées plus qu'à leur entrée en institution. Pour que ce maintien se fasse dans les meilleures conditions, le territoire doit pouvoir anticiper ces besoins avec des logements adaptés tant sur le plan du confort (mise à niveau des logements existants), que la typologie (résidences seniors avec services). Un autre indicateur intéressant est l'évolution de la population par classes d'âge rapportée à l'ensemble de la population. On constate ici que la tranche d'âge qui a cru le plus dans l'ensemble de la population est celle des 60-74 ans, annonçant là-encore des besoins futurs spécifiques.

L'ouest du territoire globalement plus jeune que l'est

La partie nord-ouest du territoire bénéficie dans l'ensemble de taux de jeunes plus importants que la partie centrale et le plateau est. Il faut toutefois tenir compte de la présence d'EHPAD sur les territoires communaux qui peut jouer sur l'indice de jeunesse et fausser la lecture de la dynamique démographique locale.



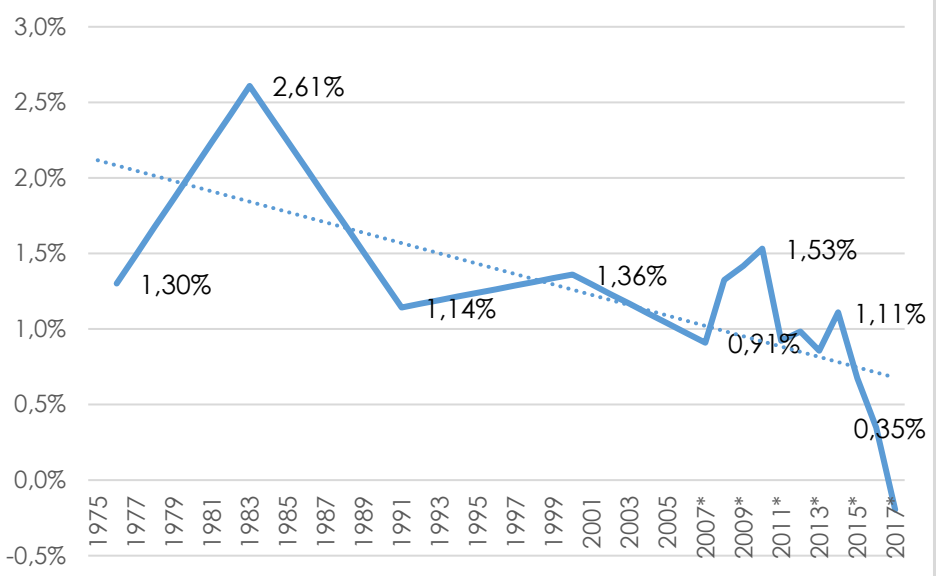
2.2 Dynamiques socio-démographiques et de logement

2.2.1 Etat des lieux et dynamiques socio-démographiques

d. Vers une stabilisation de la population ?

De nombreuses communes semblent avoir atteint un palier depuis la fin des années 2000. Pont-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyard continuent de tirer la croissance globale, mais la tendance globale semble être à une stabilisation de la population, avec une légère inflexion de la croissance annuelle constatée depuis la fin des années 2000 (de 1,2%/an en moyenne entre 2006 et 2011 à 0,63%/an en moyenne entre 2012 et 2017).

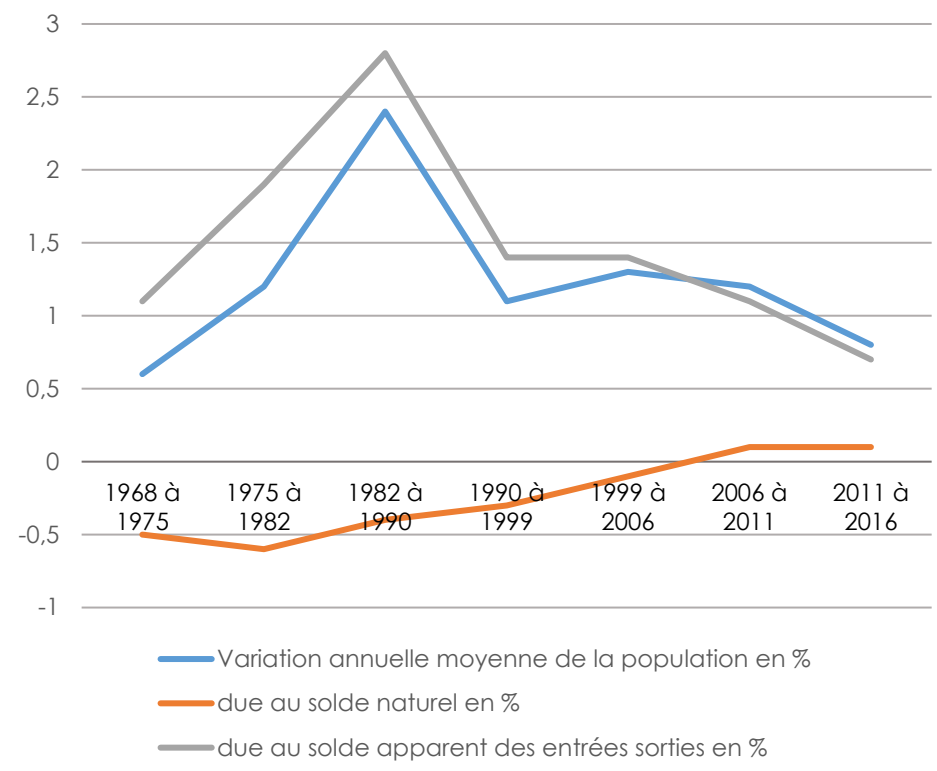
Evolution annuelle lissée de la croissance de la population 1975-2017



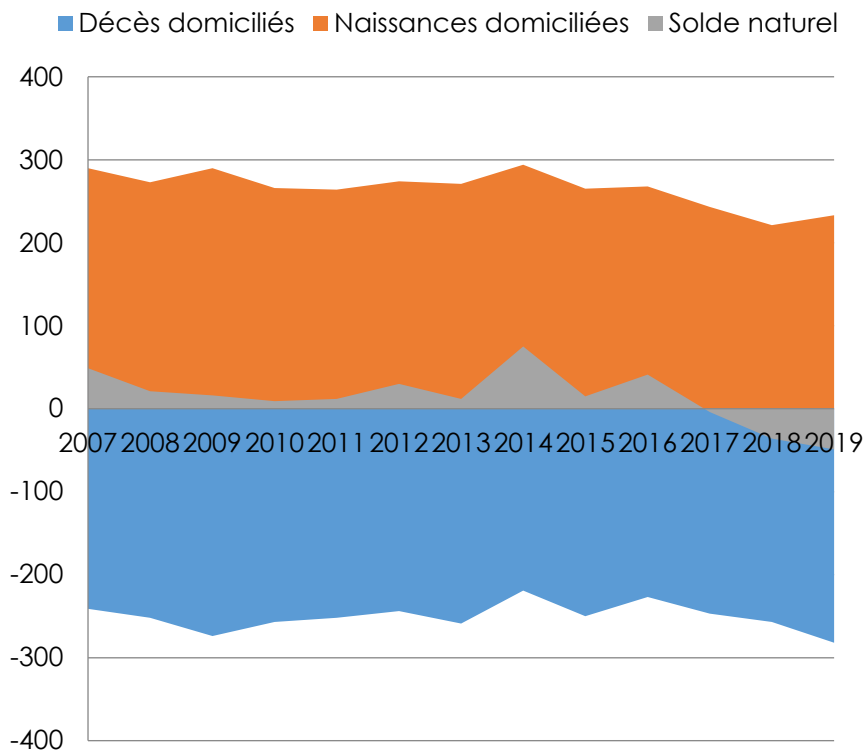
* Les données sont lissées sur les périodes intercensitaires de 1975 à 2006. A partir de 2006, les variations sont calculées sur les recensements annuels.

Par ailleurs, la croissance migratoire (solde apparent des entrées/sorties), qui a tiré la croissance démographique du territoire depuis les années 60, est en léger déclin depuis la fin des années 90. Le solde naturel est certes devenu positif depuis le milieu des années 2000, mais il est encore trop insuffisant pour rattraper les rythmes de croissance des décennies précédentes. Le territoire semble ainsi se diriger vers un rapprochement des courbes du solde migratoire et du solde naturel (l'accroissement de population serait ainsi autant dû à l'arrivée de nouveaux ménages qu'aux naissances sur le territoire). On peut cependant relever qu'en 2018 et 2019 (graphique page suivante) le nombre de décès a été supérieur à celui des naissances (contribuant à un solde naturel négatif pour ces deux années). Il s'agira de voir dans les prochaines années si cette tendance se confirmera ou si cela n'est qu'une irrégularité.

Variation annuelle de la population CCYN 1968-2016



Naissances et décès domiciliés en CCYN (2007-2019)



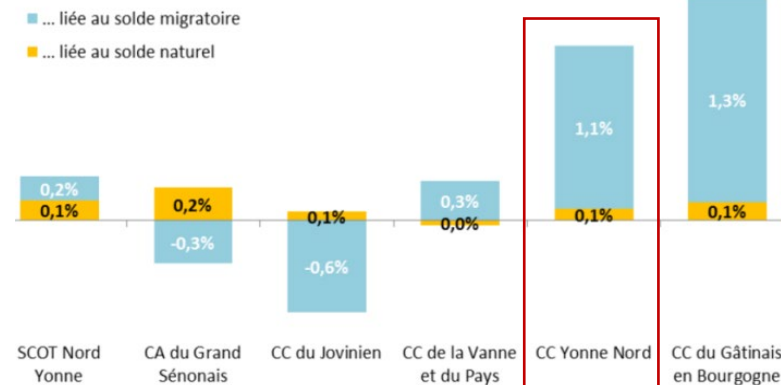
A l'échelle du PÉTR Nord Yonne, la CCYN a été, avec la CC du Gâtinais en Bourgogne, très contributive à la croissance globale de la population du grand territoire, avec un solde migratoire soutenu.

On constate au niveau du PÉTR un tassement de la croissance démographique plus prononcé que pour la CCYN. Même grippée, la croissance de la CCYN continue donc de tirer vers le haut celle du Nord de l'Yonne.

Moteurs de la croissance démographique entre 1999 et 2013

Taux annuel d'évolution de la population

Source: INSEE RP 2013



Source : Citadia / Diagnostic SCOT Nord Yonne

		CCYN	PÉTR Nord Yonne	Yonne
1999-2006	Solde naturel (%)	-0,09	0,02	-0,04
	Solde migratoire (%)	1,39	0,63	0,33
	Variation totale de la population (%)	1,31	0,66	0,29
2006-2011	Solde naturel (%)	0,1	0,18	0
	Solde migratoire (%)	1,12	0,28	0,14
	Variation totale de la population (%)	1,22	0,46	0,14
2011-2016	Solde naturel (%)	0,12	0,11	-0,08
	Solde migratoire (%)	0,67	0,33	-0,03
	Variation totale de la population (%)	0,79	0,45	-0,11

Sources : Citadia / Diagnostic SCOT Nord Yonne + INSEE

2.2 Dynamiques socio-démographiques et de logement

2.2.1 Etat des lieux et dynamiques socio-démographiques

e. Une mobilité résidentielle relativement limitée mais davantage issue de l'Île-de-France

	En 2017, part de la population habitant 1 an auparavant dans :				
	le même logement	Un autre logement de la même commune	Une autre commune de l'Yonne	Un autre département en Bourgogne	Une autre région
CCYN	90,1%	2,1%	2,8%	0,1%	3,6%
PETR	88,4%	3,1%	4,3%	0,3%	2,5%
Yonne	88,5%	3,3%	4,5%	0,4%	2,0%

Communes de CCYN ayant connu les taux de mobilité résidentielle les plus importants en 2017 : évolution de la population à 1 an d'intervalle (2017 par rapport à 2016)

Commune	Population n'ayant pas changé de commune de résidence à 1 an d'intervalle	Population n'ayant pas changé de commune de résidence à 1 an d'intervalle (%)	Population ayant changé de commune de résidence à 1 an d'intervalle	Population ayant changé de commune de résidence à 1 an d'intervalle (%)	Total pop. 2016
Pont/Yonne	2868	86,0%	426	12,8%	3334
Villeneuve-la-G.	3001	86,6%	418	12,1%	3465
Villemanoche	598	89,3%	63	9,4%	670
Plessis-St-Jean	194	89,9%	19	8,7%	216
Vinneuf	1400	90,4%	132	8,5%	1548

	Population 2017 vivant dans un autre logement de la même commune en 2016	Population 2017 vivant dans une autre commune du département en 2016	Population 2017 vivant hors de la région en 2016
Pont-sur-Yonne	4,5%	5,1%	2,9%
Villeneuve-la-Guyard	4,2%	1,3%	6,3%

Sources: INSEE (Flux de mobilité - migrations résidentielles – RP 2017)

En 2017, le territoire de CCYN affiche un taux de mobilité résidentielle (part de la population vivant dans un logement différent un an auparavant) légèrement plus limité qu'à l'échelle du PETR ou du département (90,1% de la population n'ayant pas changé de logement contre respectivement 88,4% et 88,5%).

Cependant, parmi les personnes ayant rejoint le territoire entre 2016 et 2017, la part de ces personnes issues d'une autre région (l'Île-de-France en l'occurrence) est plus importante que pour le PETR ou l'Yonne, ce qui se traduit dans le dynamisme du solde migratoire de CCYN.

Des nouveaux habitants essentiellement franciliens à Villeneuve-la-Guyard, et icaunais à Pont-sur-Yonne

Des données plus affinées nous permettent de relever que l'origine des nouvelles populations diffère selon les communes. Ainsi en 2017 à Villeneuve-la-Guyard, ce sont 6,3% de la population qui venaient d'une autre région un an auparavant, tandis que seulement 1,3% des habitants venaient d'une autre commune de l'Yonne.

A Pont-sur-Yonne, la tendance est inversée : seulement 2,9% des habitants en 2017 venaient d'une autre région, alors que 5,1% venaient du département de l'Yonne.

2.2 Dynamiques socio-démographiques et de logement

2.2.1 Etat des lieux et dynamiques socio-démographiques

f. L'influence francilienne se confirme

Département de naissance des habitants de la CCYN en 2017	
Yonne	28,4%
Seine-et-Marne	23,9%
IDF hors 77	23,1%
Autres départements Bourgogne	1,4%
Reste France	16,9%
Etranger	6,3%

Résidence antérieure au 1er janvier 2016 des habitants CCYN 2017	
Dans le même logement	89,7%
Hors de la région de résidence actuelle : en métropole	4,5%
Dans une autre commune du département	2,8%
Dans un autre logement de la même commune	1,4%
Commune ou arrondissement de rattachement	1,3%
A l'étranger	0,2%
Dans un autre département de la région	0,1%

Lieu de résidence en 2016 des habitants de la CCYN en 2017	
CCYN	93,7%
Reste 89	1,5%
Seine-et-Marne	2,3%
Reste IDF	1,2%
Etranger	0,20%
Reste France	1,1%

L'origine des nouveaux habitants du territoire permet de mieux qualifier la mobilité constatée. Il est ainsi intéressant de relever que seulement 28,4% des habitants de la CCYN en 2017 sont nés dans l'Yonne. Sans surprise, le département le plus représenté en dehors de l'Yonne est la Seine-et-Marne, avec près de 24% de natifs. 23,1% des habitants sont nés dans un autre département francilien. Ces chiffres n'expliquent pas forcément que tous les habitants nés en dehors du département sont venus s'y installer par la suite : la proximité de la maternité de Montereau (et dans une moindre mesure de celles de Provins, Melun et Fontainebleau) peut aussi expliquer cette statistique.

Cela confirme néanmoins la prépondérance de l'influence francilienne sur la CCYN.

A une échelle temporelle plus fine, celle des changements de lieux de résidence d'une année à l'autre, on constate en 2016 que 4,5% des habitants habitaient dans une autre région un an auparavant.

On relève ainsi qu'environ 3,5% des habitants en 2017 habitaient en Île-de-France un an auparavant (dont 2,3% en Seine-et-Marne), tandis que 1,5% des habitants habitaient dans une autre commune du département un an plus tôt.

L'attractivité du territoire sur une partie de la population francilienne se lit donc à travers ces chiffres.

2.2 Dynamiques socio-démographiques et de logement

2.2.1 Etat des lieux et dynamiques socio-démographiques

g. Qui sont les nouveaux habitants du territoire ?

Les nouveaux habitants : majoritairement franciliens, en moyenne plus diplômés, plus jeunes, en couples seuls ou avec 1 à 2 enfants

Une étude par âge, niveau de diplômes et catégories socio-professionnelles nous donne une vision plus fine du profil des nouveaux habitants s'installant dans la CCYN. Ainsi, sur la population de la CCYN en 2017, 10,3% avait un lieu de résidence différent un an auparavant.

Dans ces 10,3%, 1,4% résidait dans un autre logement de la même commune (*mobilité intracommunale*), 2,8% résidait dans une autre commune du département (*mobilité intradépartementale*), et 4,5%, résidaient hors de la région Bourgogne (*mobilité interrégionale*). Les mobilités en provenance d'autres départements de la région ou de l'étranger sont négligeables.

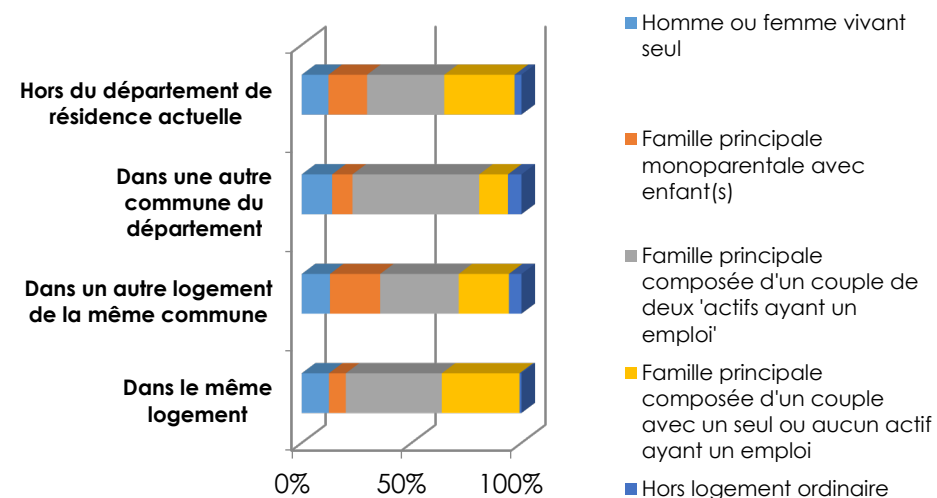
On remarquera que les classes d'âge des populations ayant connu un déménagement l'année précédente sont plus jeune que la population résidente (avec notamment une surreprésentation des 20 à 40 ans).

Les nouveaux habitants sont en proportion plus nombreux à être bacheliers ou diplômés du supérieur. On notera cependant que la part de personnes sans activité professionnelle dans les mobilités interrégionale et intracommunale est plus importante que la moyenne locale.

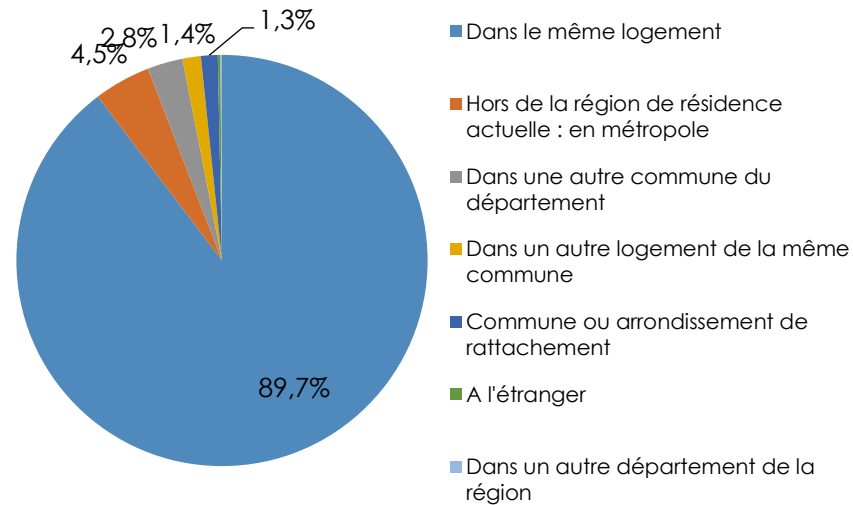
Par ailleurs, les mobilités concernent plus souvent des couples et des familles, de 2 à 4 personnes essentiellement.

On retrouve dans ces familles légèrement plus de familles monoparentales que dans la moyenne de la CCYN.

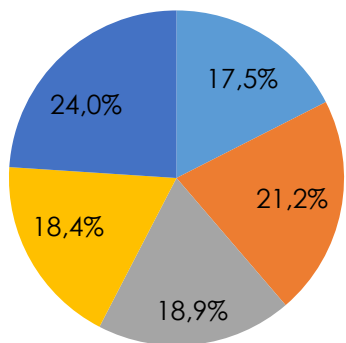
Part de la population selon le lieu de résidence 2017 et le type de ménage



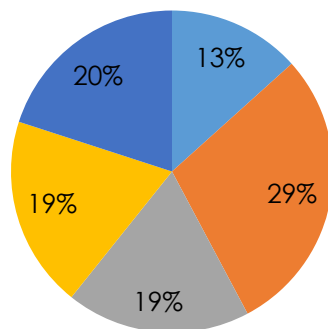
Lieu de résidence de la population 2017 en 2016



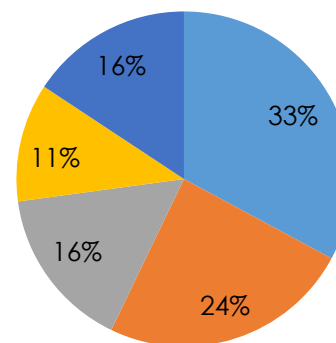
Niveau d'étude en 2017 des personnes ayant emménagé depuis une autre région un an plus tôt



Niveau d'étude en 2017 des personnes ayant emménagé depuis une autre commune du département un an plus tôt

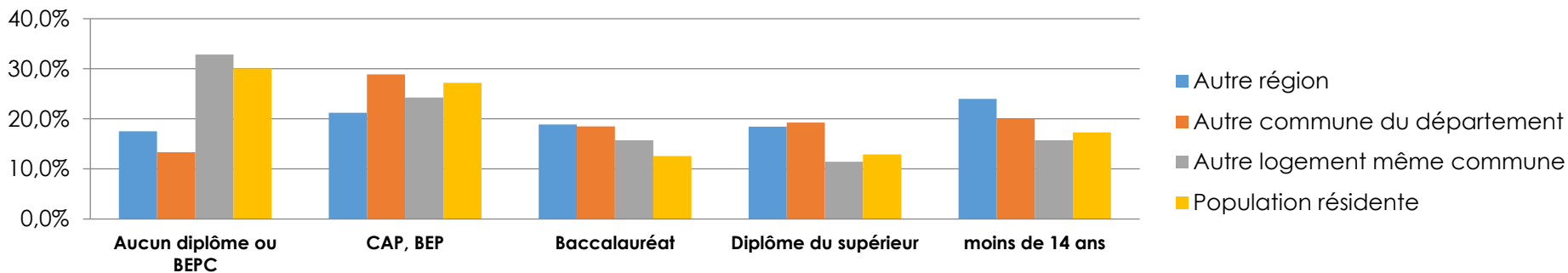


Niveau d'étude des personnes ayant emménagé depuis un autre logement de la même commune un an plus tôt

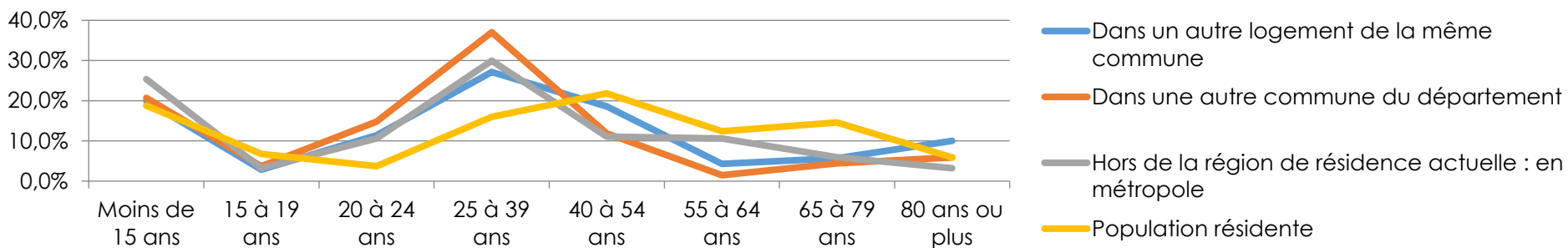


- Aucun diplôme ou BEPC, brevet des collèges, DNB au mieux
- CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent
- Baccalauréat (général, technique, professionnel)
- Diplôme du supérieur
- Hors champ (moins de 14 ans)

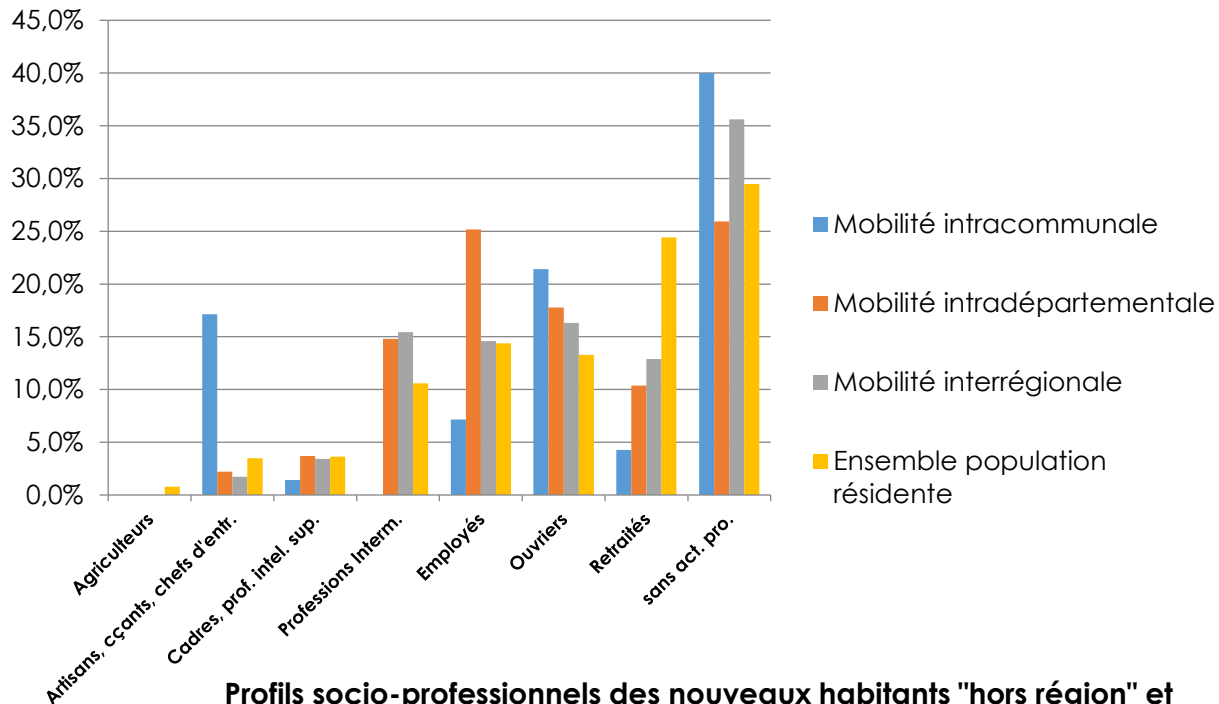
Diplôme obtenu selon origine géographique des nouveaux habitants 2017



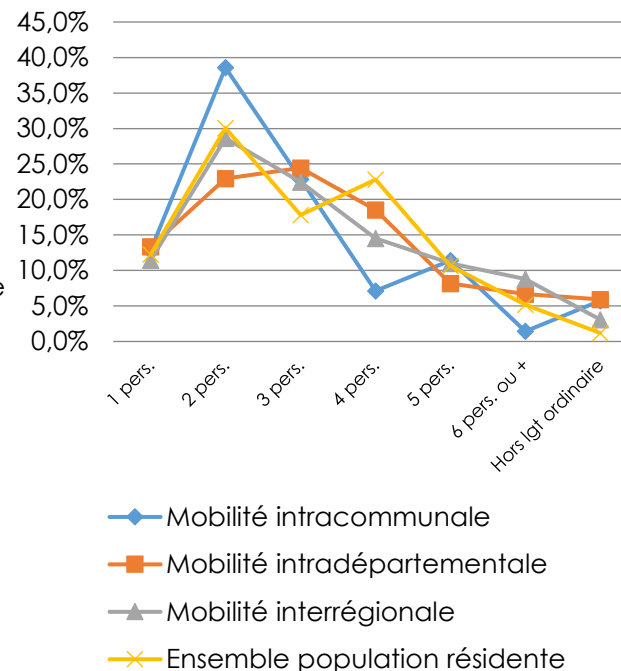
Répartition des âges des nouveaux habitants et de la population résidente en 2017



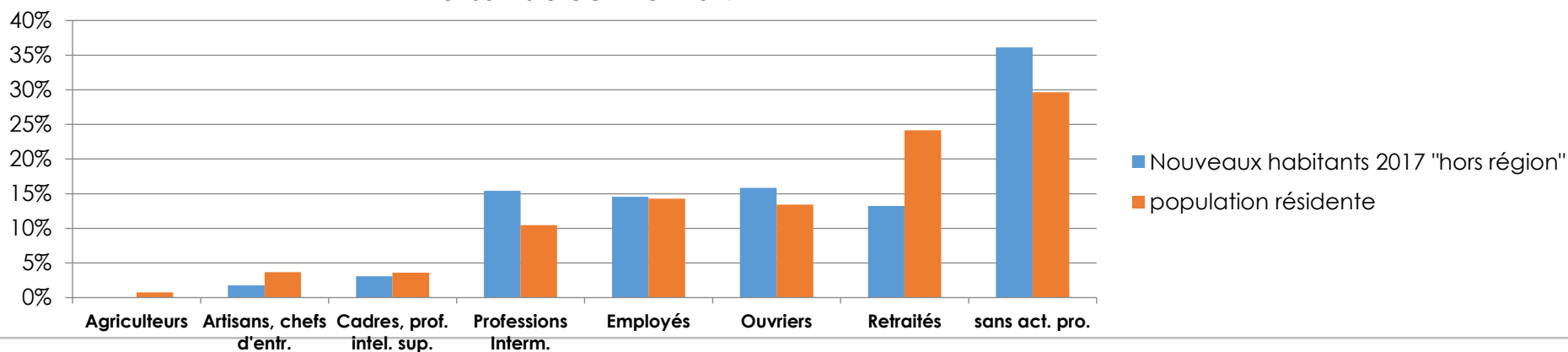
Catégories socio-professionnelles selon l'origine géographique en 2017 (en %)



Taille des familles selon l'origine géographique en 2017 (en %)



Profil socio-professionnel des nouveaux habitants "hors région" et ensemble CCYN en 2017

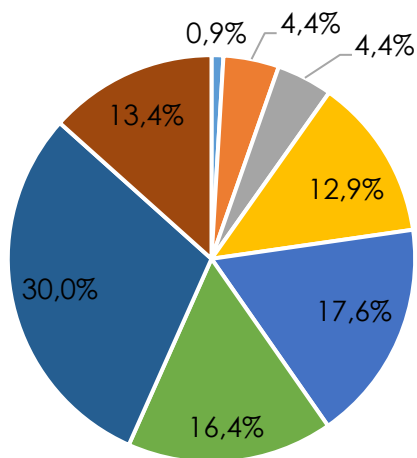


2.2 Dynamiques socio-démographiques et de logement

2.2.1 Etat des lieux et dynamiques socio-démographiques

h. Catégories de population : de nombreux retraités, peu de cadres

Structure de la population de 15 ans ou plus par catégories socioprofessionnelles



- Agriculteurs exploitants
- Artisans, Comm., Chefs entr.
- Cadres, Prof. intel. sup.
- Prof. intermédiaires
- Employés
- Ouvriers
- Retraités
- Autres

Une lecture des catégories socio-professionnelles du territoire permet de dresser le profil de la population. On relève ainsi en particulier que :

- Près d'un tiers de la population de plus de 15 ans est retraitée
- 34% de la population regroupe les employés et les ouvriers, alors que la part des cadres est de 4,4% ce qui reste inférieur à la moyenne nationale et régionale
- La part des professions intermédiaires reste elle aussi plutôt faible

Les chiffres confirment le poids des retraités sur le territoire de la CCYN, tout comme de la part des peu diplômés avec respectivement 16,4% et 17,6% pour les ouvriers et les employés.

► **L'enjeu va résider dans la capacité du territoire à être attractif pour des cadres**

2.2 Dynamiques socio-démographiques et de logement

2.2.1 Etat des lieux et dynamiques socio-démographiques

i. Une population relativement peu précarisée...

La lecture des revenus est un autre critère importante de qualification du profil de la population.

La médiane du revenu disponible par unité de consommation dépasse légèrement la référence départementale (19 526 €).

A titre de comparaison, le département du Loiret se situe à 20 678 € et la Seine-et-Marne à 22 007 €, (dont 23 176 pour la CC de Moret Seine et Loing).

La part des ménages fiscaux imposés est supérieure à celle de la moyenne nationale.

Le rapport inter décile (2,7), indique un niveau de disparité entre les strates extrêmes de revenus qui est assez modéré.

Comme cela est mentionné dans le PETR, la CCYN bénéficie de l'influence francilienne qui agit sur les indicateurs de niveau de vie de la population du territoire, par l'installation de ménages bénéficiant de revenus intermédiaires.

La part des allocataires du RSA semble très faible : **2,6%** de la population totale de la CCYN.

A titre de comparaison :

CC Gâtinais en Bourgogne : 1,9% de la population totale

CC Jovinien : 4,8% de la population totale

Agglomération du Grand Sénonais : 5,9% de la population totale

Département de l'Yonne : 3,7% de la population totale

Néanmoins, il convient de signaler que la part des allocataires du RSA a doublé sur le territoire de la CCYN entre 2009 et 2015.

Le taux de pauvreté de la CC Yonne Nord (9,5% de la population gagne moins de 1 000€/mois) reflète également une situation plus favorable que les autres composantes du PETR.

Pour mémoire : le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté et exprimé en euros.

Le territoire a bénéficié à plein de la dynamique de frange en attirant des populations aux revenus supérieurs .

Ménages fiscaux de l'année 2013

	2013
Nombre de ménages fiscaux	9 838
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	24 273
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	20 400
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	60,7

Source : INSEE – DGFIP – Cnaf - Cemsa

2.2 Dynamiques socio-démographiques et de logement

2.2.1 Etat des lieux et dynamiques socio-démographiques

j. Mais une situation préoccupante depuis la crise

Les différentes démarches en cours s'accordent sur le fait que depuis la crise de 2008, les territoires du nord de l'Yonne commencent à connaître des difficultés sensibles.

Ainsi, la part des allocataires CAF aux ressources inférieures au seuil de bas revenus a augmenté de 16 % sur le territoire de la CCYN et le nombre de bénéficiaires des minima sociaux y a augmenté de 28 %.

Le développement de cette nouvelle précarité aurait deux sources :

- La précarisation de la population en place
- Les conséquences de l'installation de ménages en provenance d'Ile-de-France qui auraient sous-estimés les coûts supplémentaires liées à une installation en milieu périurbain (déplacement).

Cependant, à la lecture du tableau sur l'origine du revenu des ménages, on ne remarque pas de signe très sensible de paupérisation ou précarité ; la part des minima sociaux dans cette ventilation des sources de revenus n'est que de 0,9 %.

Pour autant, il n'est pas exclu que cette situation se soit dégradée depuis 2013.

Origine du revenu des ménages de la CCYN en 2013	Part en %
Ensemble	100,0
Revenus d'activité	72,1
dont traitements, salaires et chômage	65,4
dont revenus des activités non salariées	6,7
Pensions, retraites et rentes	30,0
Revenus du patrimoine et autres revenus	9,0
Ensemble des prestations sociales	4,4
dont prestations familiales	2,6
dont minima sociaux	0,9
dont prestations logement	0,8
Impôts	-15,5

Source : INSEE – DGFIP – Cnaf – Cnav – Ccmsa ; fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2014

► Ces indices montrent qu'une partie de la population du territoire se précarise. Peut-on cependant parler d'une tendance liée à la crise de 2008 ou d'un mouvement de fond ?

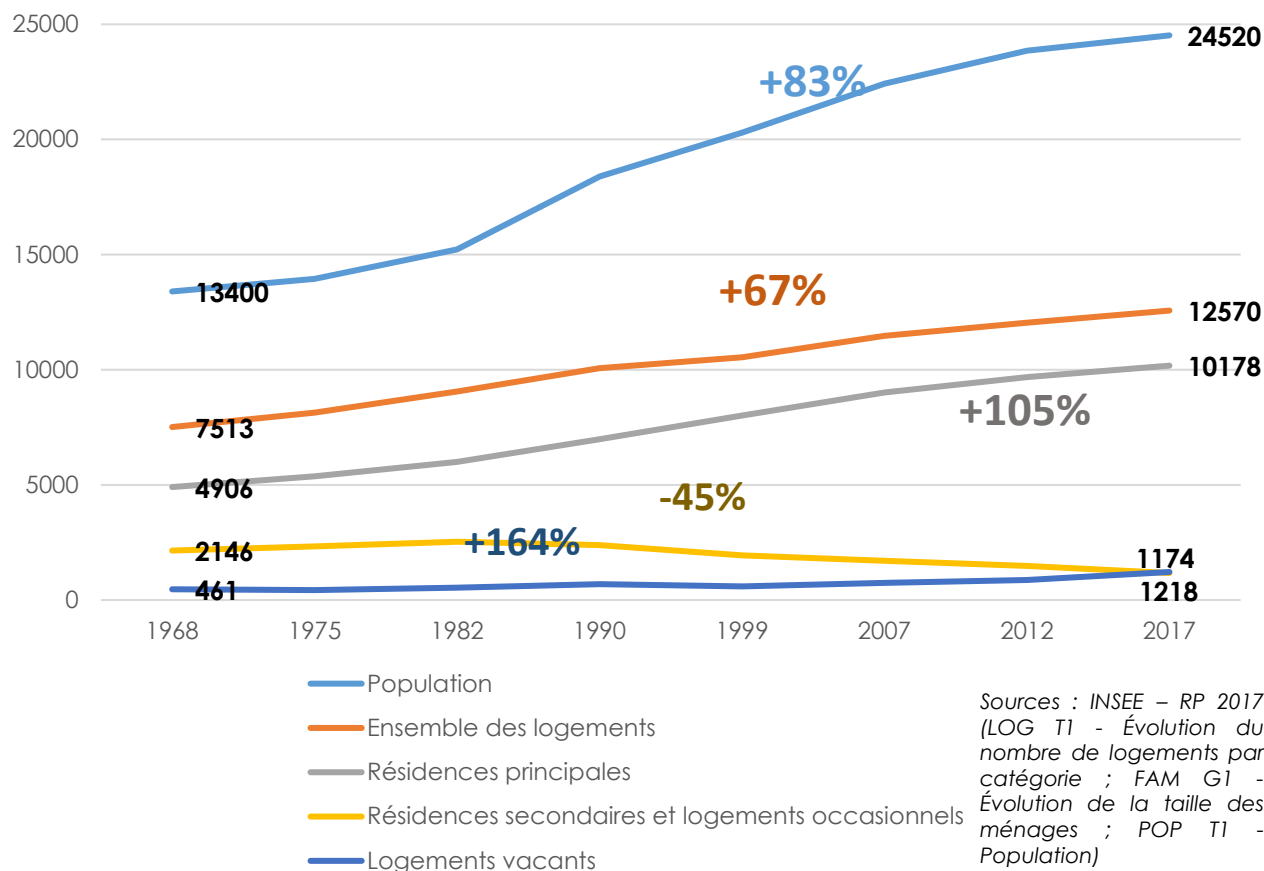
Dynamiques de l'habitat et du logement

2.2 Dynamiques socio-démographiques et de logement

2.2.2 Dynamiques de l'habitat et du logement

a. Une évolution sensible des modes d'occupation sous l'effet de la croissance démographique

Evolution de la population et du nombre de logements



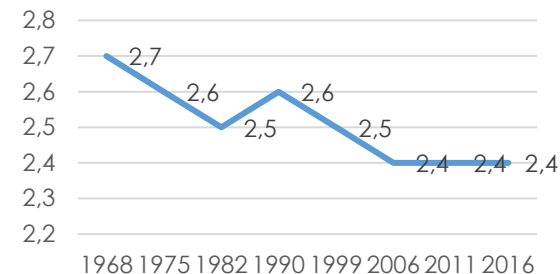
La croissance démographique constatée et le profil de la population va de pair avec une analyse de l'évolution du logement, dont les caractéristiques sont à lier avec celles des ménages.

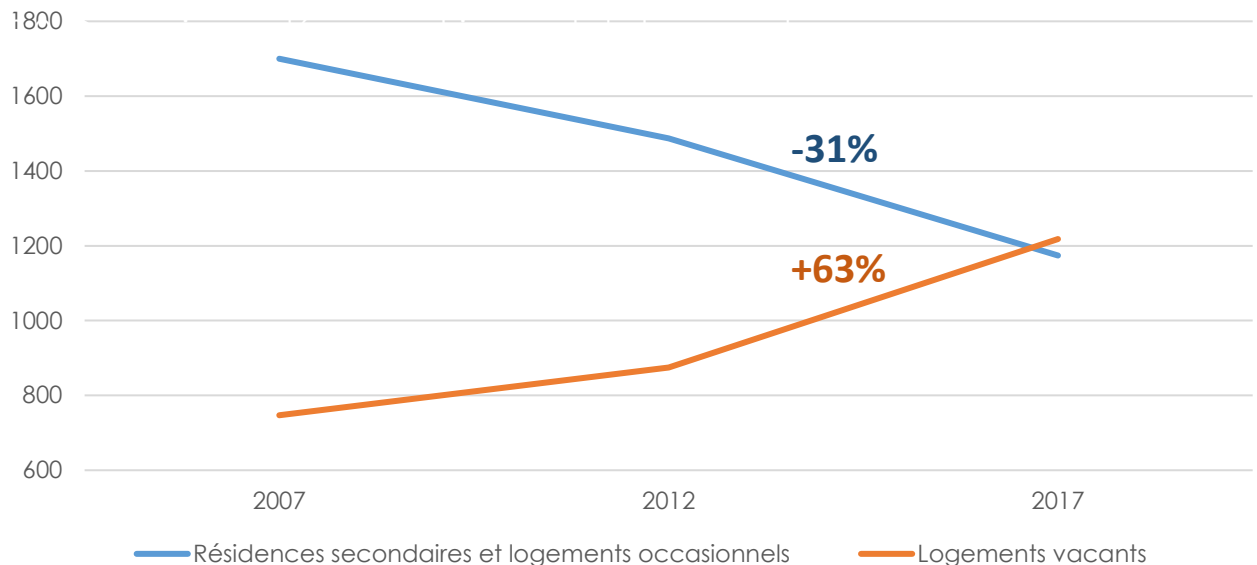
Logiquement, avec l'augmentation constante de population qu'a connue la CCYN depuis les années 1960, le nombre de logements est également allé croissant.

Parallèlement, à part pour une brève période dans les années 80 où la différence entre la croissance de la population et celle du nombre de logements disponible était importante, le nombre moyen d'occupants par résidence principale n'a cessé de décroître, du fait des décohabitations parents/enfants et de la multiplication du nombre de foyers, phénomène national.

On observe par ailleurs une baisse régulière du nombre de résidences secondaires sur le territoire depuis les années 1980, une courbe qui suit de manière inversée celle des résidences principales, qui a continué d'augmenter de manière régulière.

Nombre moyen d'occupants par résidence principale



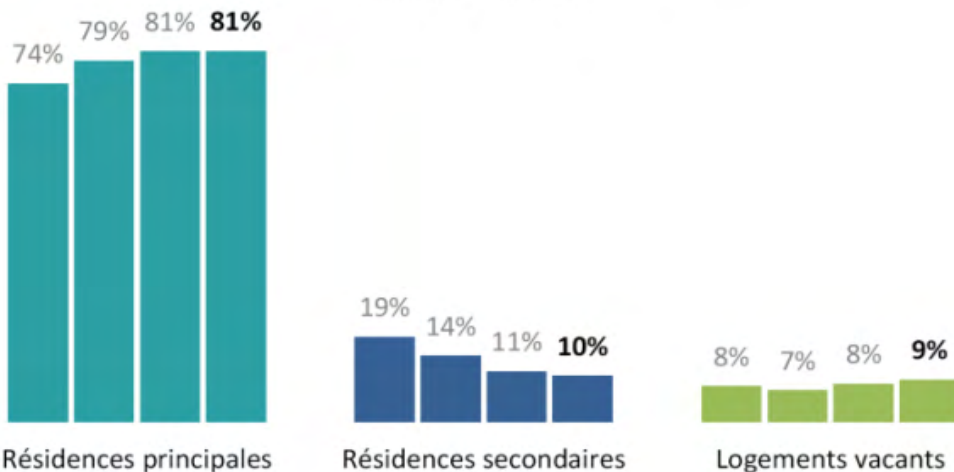


Ce phénomène de diminution du nombre de résidences secondaires, constaté également à l'échelle du SCoT, s'explique en grande partie par la sédentarisation sur le territoire de ménages franciliens après leur passage à la retraite. Ces résidences secondaires n'ont pas été remplacées puisque, avec le développement des mobilités professionnelles, de nombreux ménages choisissent aujourd'hui de vivre sur le territoire et de travailler en Île-de-France, tandis que les générations précédentes devaient posséder deux résidences pour profiter des deux territoires.

Enfin, on constate une augmentation préoccupante de la vacance de logements, qui s'est particulièrement accélérée au cours des dernières années (+63% entre 2007 et 2017), pour arriver à une part de logement vacants de 9,7% en 2017. Ce chiffre reste certes moins important que la moyenne du PETR ou de l'Yonne, mais la progression rapide de cet indicateur, surtout dans un contexte d'accroissement de la population et du nombre global de logements, doit inviter à la vigilance. Il convient toutefois de relever que les chiffres de l'INSEE peuvent présenter des écarts avec la vacance véritablement constatée dans les communes.

Evolution de la répartition par catégorie de logements au fil des recensements 1990 - 1999 - 2008 - 2013

- Source : INSEE RP



PETR

2017	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
CCYN	81%	9,30%	9,70%
Yonne	77,60%	10,90%	11,50%
PETR	81%	9%	10%

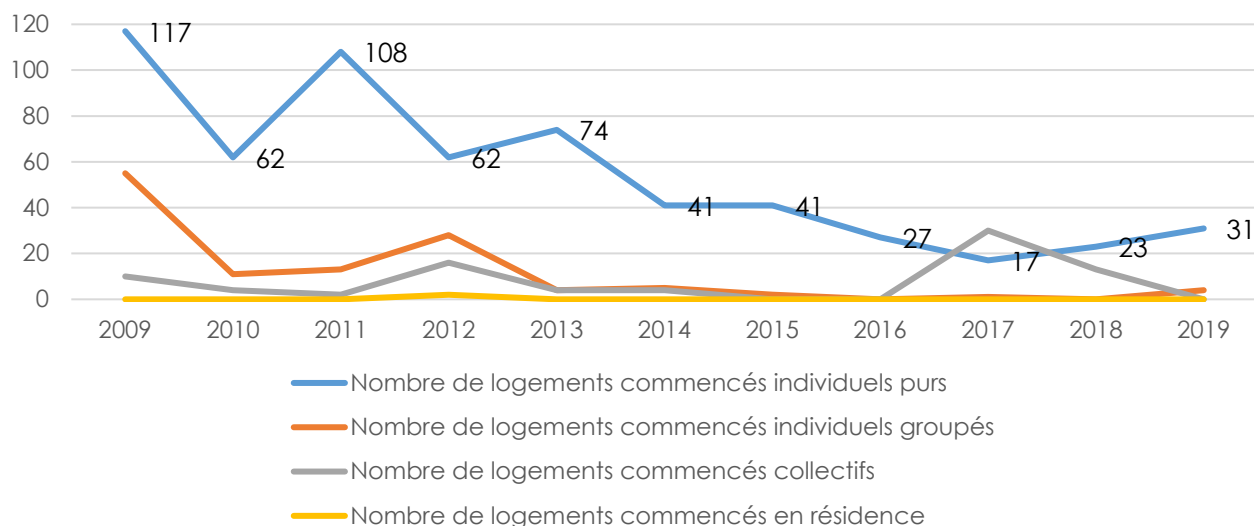
Sources : INSEE - RP 2017 (LOG T1 - Evolution du nombre de logements par catégorie ; FAM G1 - Evolution de la taille des ménages ; POP T1 - Population)

2.2 Dynamiques socio-démographiques et de logement

2.2.2 Dynamiques de l'habitat et du logement

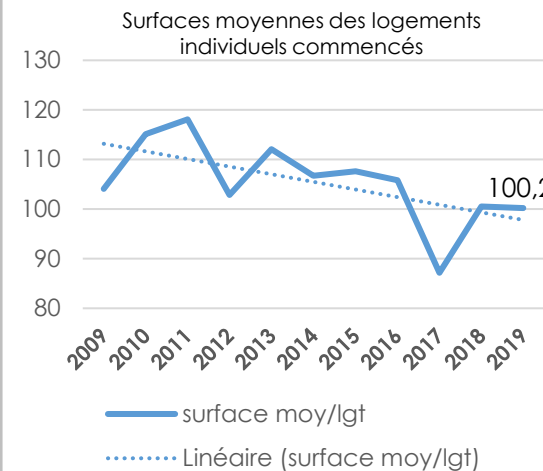
b. Une construction neuve au ralenti, mais qui semble légèrement reparti

Nombre de logements commencés par type par an

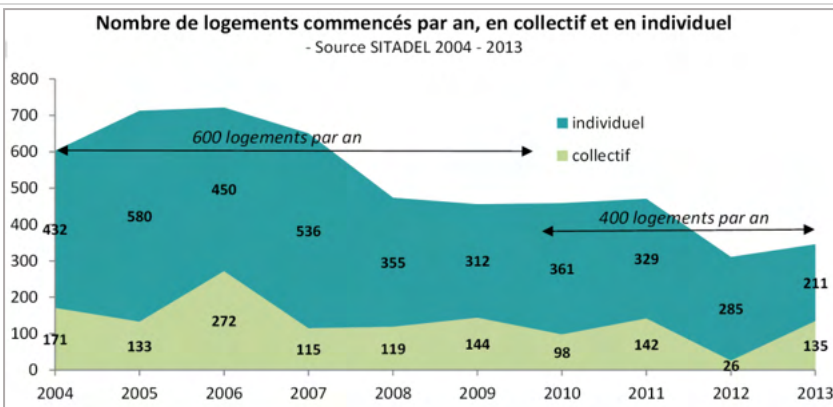


La construction de logements dans la CCYN, suivant une courbe générale que l'on retrouve tant au niveau national qu'à celui du PETR, a baissé au cours de ces 10 dernières années, malgré une légère reprise autour de 2010. Le niveau de construction est globalement stable depuis 2016, et semble amorcer en 2019 une légère remontée dans l'individuel. On peut estimer une poursuite de cette tendance à la hausse en 2020. Le marché est dominé par le logement individuel avec 74% des logements commencés entre 2009 et 2019 contre 15% pour l'individuel groupé et 10% pour le collectif. La tendance des surfaces moyennes de construction dans l'individuel au cours de la période 2009-2019 semble montrer une légère tendance à la baisse des surfaces construites, malgré une remontée à partir de 2018.

	individuel pur	individuel groupé	collectif	Ensemble
Surf. moy./lgt 2009-2019 (m²)	111	91	89	105,5



PETR Nord Yonne



Sources : Sit@del2
Citadia - Diagnostic SCOT
Nord Yonne

2.2 Dynamiques socio-démographiques et de logement

2.2.2 Dynamiques de l'habitat et du logement

d. Estimation du « point mort » du logement

Les dynamiques immobilières récentes du territoire peuvent être éclairées par le « point mort » du logement.

Le calcul du « Point mort » permet d'estimer le nombre de logements à construire de manière à maintenir le niveau actuel de population. C'est une approche globale, utilisable pour apprécier de manière théorique l'effort constructif nécessaire en fonction d'hypothèses de croissance démographique. Le présent calcul est basé sur les 10 dernières années pour lesquelles des données démographiques, de logement et de construction sont disponibles.

1°/ L'estimation du besoin de desserrement des ménages (poursuite d'une tendance à la baisse du nombre de personnes par ménage du fait de la décohabitation).

Première conclusion : L'effet de desserrement explique un **gain de 292 ménages** (et correspond donc à 292 logements, sur la base d'un logement par ménage).

2°/ Les besoins de renouvellement du parc de résidences principales.

En règle générale, des unités du parc disparaissent, par vétusté et démolition : il faut reconstituer ce stock, par conséquent, le renouveler. Des locaux changent d'usage, des résidences secondaires se transforment en résidences principales.

Sources : INSEE (LOG T2, POP T0, base-cc-evol-struct-pop 2008, 2017); Sit@del2 (Logements commencés par type et par commune 2008-2017)

* La différence entre la population et la population des ménages s'explique par la présence d'habitants considérés « hors ménage » par l'INSEE : personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté

Evolution de la structure du parc :

Chiffres INSEE - CCYN	2008	2017	Variation 2008-2017
Population	22725	24520	1795
Population des ménages RP*	22328	24123	1795
Residences Principales	9169	10178	1009
Residences Secondaires	1649	1174	-475
Logements Vacants	812	1218	406
Logements total	11630	12570	940
Taille des ménages	2,44	2,36	-0,08
Logements neufs construits	750		

Calcul du point mort	Formule	Calcul	Part de la construction neuve
Renouvellement	lgt 2008 - log 2017 + constructions neuves	-190	-25%
Desserrement	(pop RP 2008 / taille ménage 2017)-RP 2008	292	39%
Variation LV	LV 2017- LV 2008	406	54%
Variation RS	RS 2017- RS 2008	-475	-63%
	Point mort 2008-2017	33	4%
	Moyenne annuelle	3,3	

Seconde conclusion : le renouvellement du parc est négatif, à **-190 logements** pour cette période. Ceci signifie que le territoire n'a pas eu dans une forte mesure besoin de remplacer par de la construction neuve des logements détruits, car des logements sont venus s'ajouter au parc de résidences principales en plus de la construction neuve (ceci éventuellement en raison de changements d'usage de locaux, de divisions de logements, mais probablement ici surtout à cause de la forte diminution de la part de résidences secondaires, dont une partie a rejoint le stock de résidences principales, notamment dans le cas d'installations de ménages sur le territoire après la retraite).

3°/ L'effet démographique :

Pour la période 2008-2017, la croissance démographique se traduit par un gain de 1009 ménages.

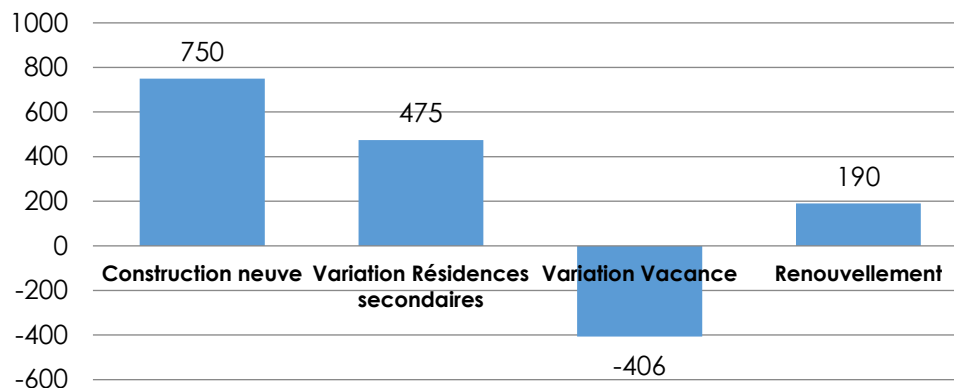
Troisième conclusion : le point mort se situe à **33 logements** sur la période de calcul, soit **3,3 logements par an**, permettant le seul maintien du niveau de population.

► Ainsi, sur les 750 logements construits, **33 logements** (soit 4%) auront permis le maintien de la population et **717** l'accueil de populations nouvelles (soit 96%).

► Ceci signifie qu'à l'heure actuelle, le territoire n'a besoin de construire qu'un faible nombre de logements pour maintenir son niveau de population. La majeure partie de la construction de logements se traduit par une augmentation de la population.

► Ce faible point mort est dû notamment à l'importance de la conversion de résidences secondaires en résidences principales. On peut cependant supposer que cette baisse du nombre de résidences secondaires est appelée à se stabiliser. Si les autres indicateurs restent sur leurs tendances récentes (notamment celui de la croissance démographique allié à l'augmentation de la vacance), il faudra donc construire davantage pour simplement maintenir le niveau de population. Il est donc important d'agir sur la vacance pour permettre le renouvellement de l'habitat dans les espaces déjà urbanisés.

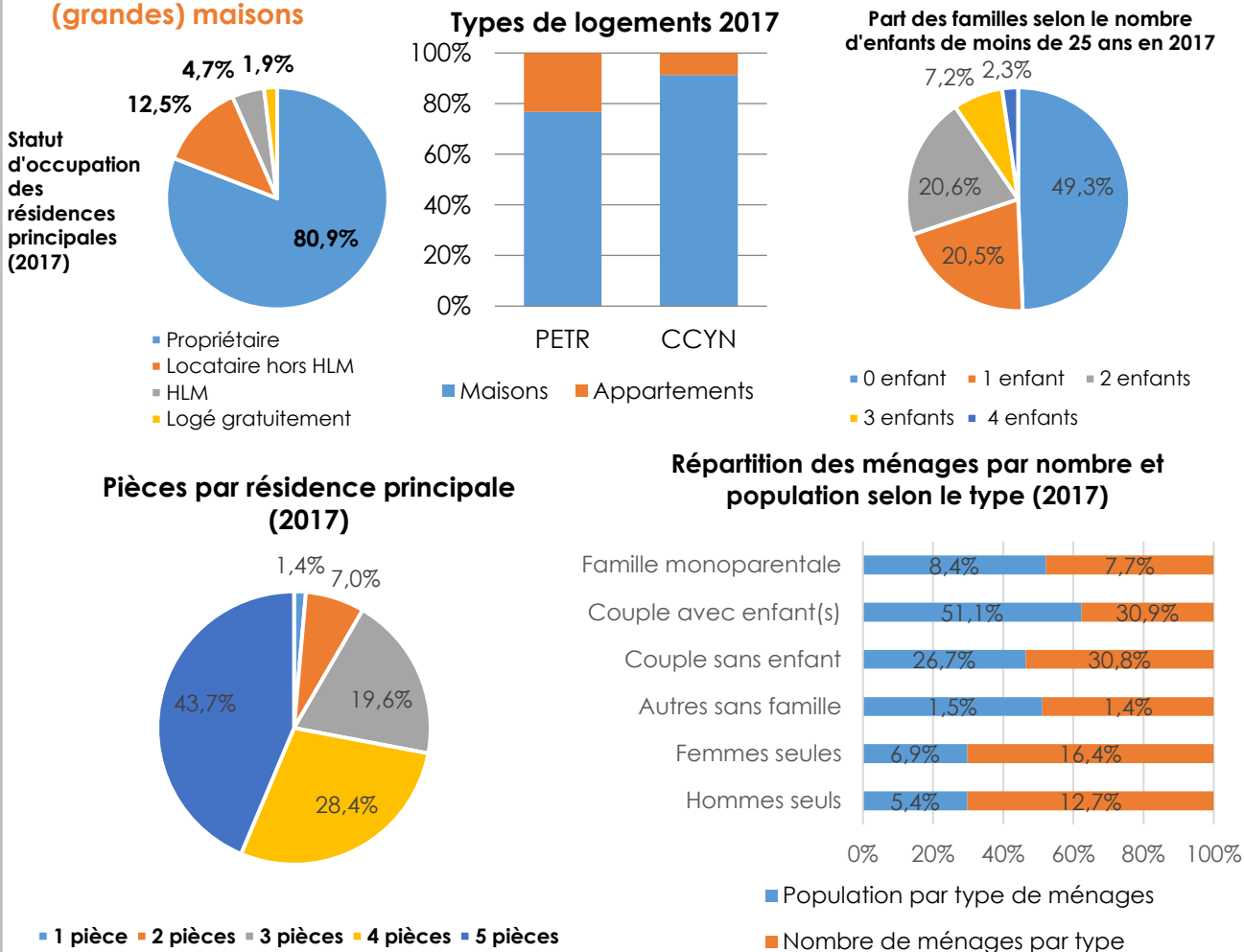
Facteurs d'évolution du parc de résidences principales (+1009 entre 2008 et 2017)



2.2 Dynamiques socio-démographiques et de logement

2.2.2 Dynamiques de l'habitat et du logement

e. Occupation du logement : une population de propriétaires dans un habitat de (grandes) maisons



L'analyse des occupations des logements permet de mieux qualifier la corrélation entre les logements existants et les structures de ménages.

Sans surprise, compte-tenu de la typologie rurale du territoire, le logement individuel domine dans la CCYN, avec 91% de maisons contre 76% à l'échelle du SCoT.

81% des logements sont occupés par leurs propriétaires. Seuls 12,5% sont locataires dans le parc privé, et 4,7% de locataires d'un logement social.

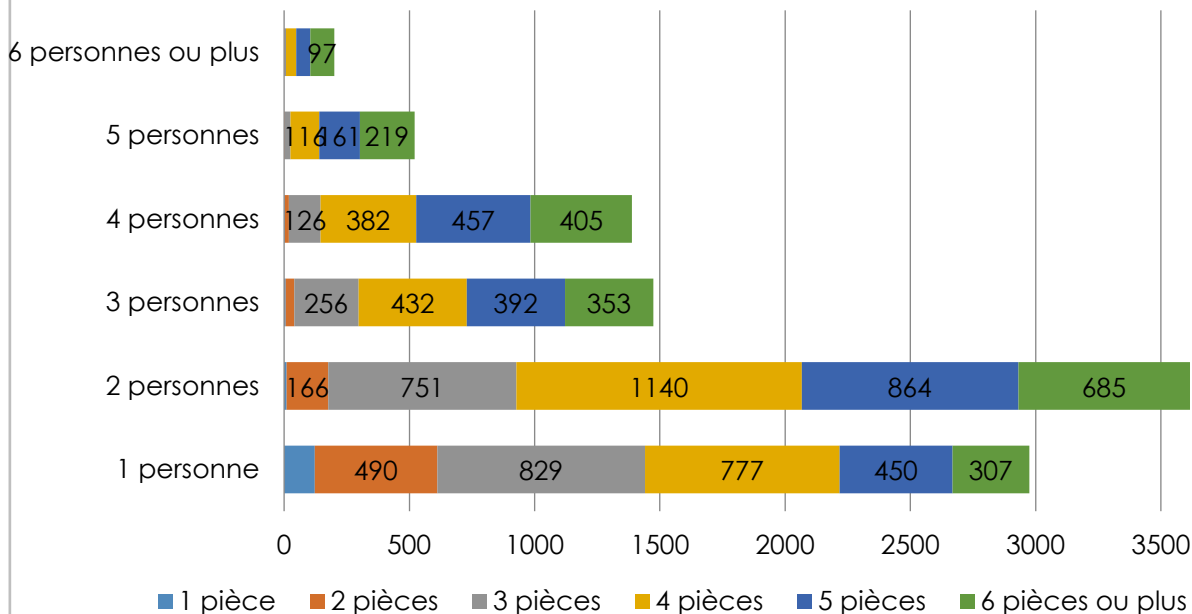
Les logements sont grands : 72% sont composés de biens de plus de 4 pièces (dont près de 44% pour des maisons de 5 pièces ou plus). Les petites surfaces sont très minoritaires (8,4% de logements de 2 pièces ou moins).

On constate cependant que la taille des logements existants est sur-proportionnée par rapport à la taille des ménages. Les ménages unipersonnelles et les couples sans enfants représentent 60% des ménages pour 39% de la population, tandis que les logements dominants sont des T4 ou T5.

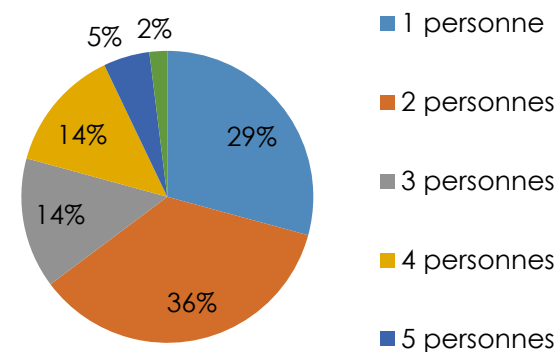
Les plus grands logements (T4 et plus), sont occupés principalement par des ménages dont la personne de référence est âgée de 40 à 54 ans. La taille des ménages diminue ensuite progressivement avec l'âge.

Les T1 et T2 sont utilisés de manière relativement indifférenciée par toutes les classes d'âge.

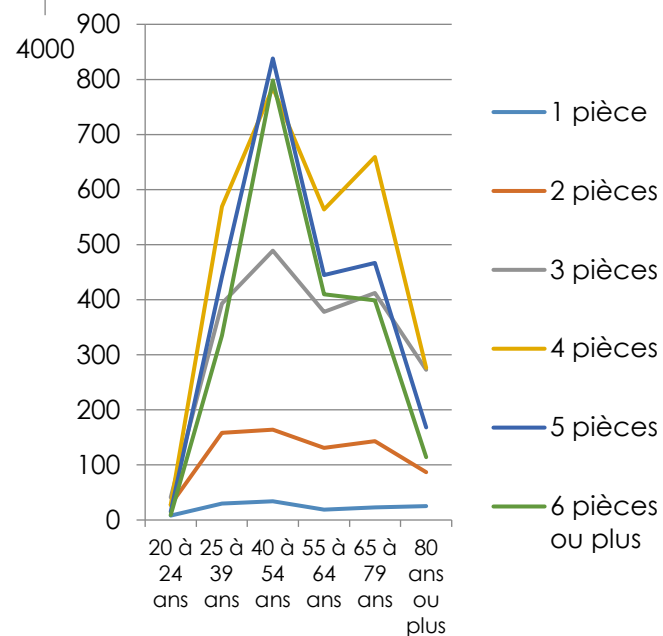
Résidences principales par nombre de pièces et taille du ménage en 2017



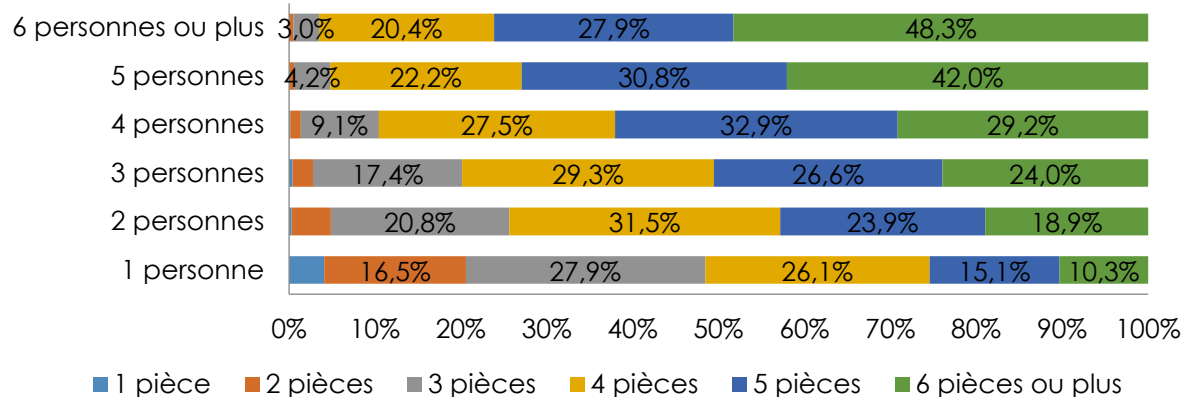
Taille des ménages en 2017



Résidences principales par nombre de pièces et âge de la personne de référence en 2017



Occupation des résidences principales par taille du ménage en 2017

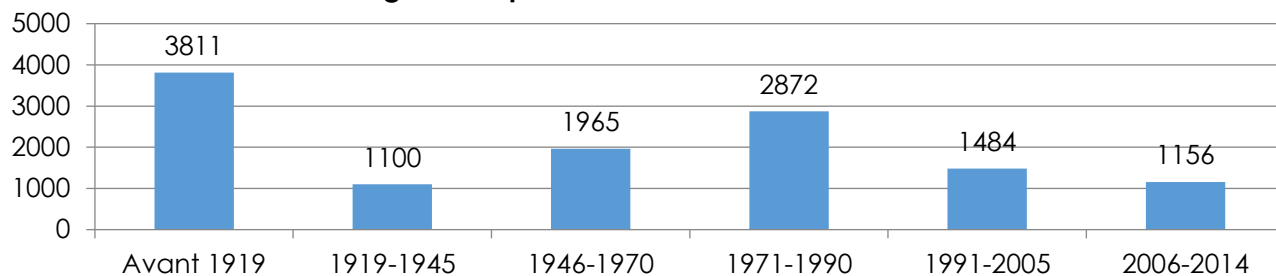


2.2 Dynamiques socio-démographiques et de logement

2.2.2 Dynamiques de l'habitat et du logement

f. Un parc ancien plus sujet à la vacance

Nombre de logements par date de construction dans la CCYN en 2017



Le parc de logements dans la CCYN se caractérise par une relative ancienneté : 40% des logements datent d'avant 1945, dont 31% construits avant 1919.

Ces chiffres sont supérieurs à ceux du PETR, qui affiche 26% de logements construits avant 1919, mais légèrement inférieurs à la moyenne départementale (42% des logements construits avant 1945).

La différence avec les chiffres du département se caractérise également par une proportion supérieure de logements récents (21% de logements construits après 1990 contre 16% dans l'Yonne), qui s'explique par la dynamique démographique positive de la CCYN ces dernières décennies et l'importance de la construction de logements. Les logements récents dans la CCYN sont également mieux représentés que dans le PETR (19% de logements construits après 1990).

Il est intéressant de noter que les logements vacants du territoire sont souvent des bâtiments anciens : 42% datent d'avant 1919. Ces chiffres sont inférieurs à ceux de l'Yonne (44% également), mais supérieurs à ceux du PETR (38%).

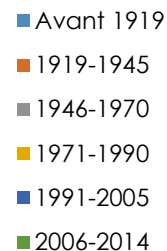
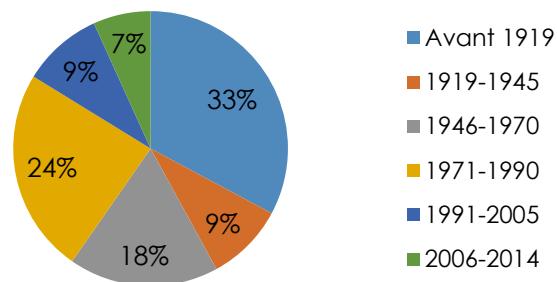
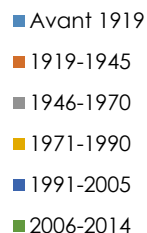
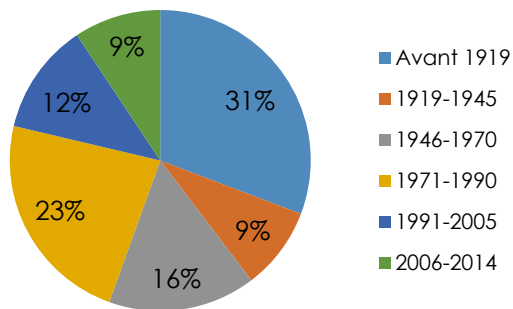
Ce constat va dans le sens de l'observation d'une vacance plus prononcée dans les centres-bourgs (où les logements sont plus anciens) que dans leur périphérie.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette désaffection des centres-bourgs : des maisons anciennes, voire vétustes, nécessitant d'importants travaux, des surfaces trop importantes pour la demande des ménages...

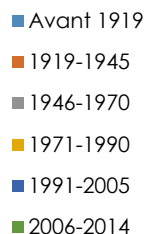
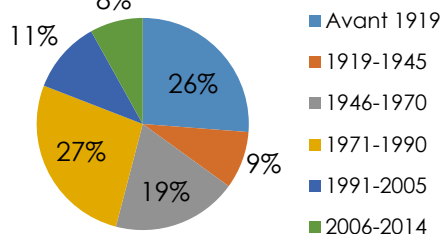
On soulignera toutefois que même si la vacance est plus fréquente dans le bâti ancien, toutes les catégories d'âges sont concernées, bien qu'à différents degrés. L'âge du bâti n'est donc pas le seul facteur en jeu.

Année de construction des logements CCYN en 2017

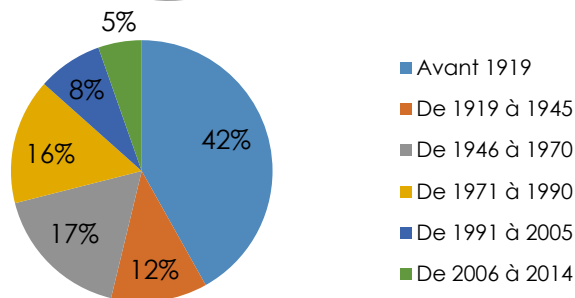
Année de construction des logements YONNE en 2017



Année de construction des logements PETR en 2017



Année de construction des logements vacants CCYN en 2017





La part des logements vacants sur l'ensemble de la CCYN selon les données INSEE 2017 est de 9.7%, mais elle varie sensiblement sur l'ensemble du territoire : de 2,3 à 18% selon les communes. En valeur absolue, les logements vacants sont les plus présents à Pont-sur-Yonne, à Villeneuve-la-Guyard, à Thorigny et à Champigny, ce qui correspond aux communes les plus peuplées.

Ou soulignera cependant le fait que les données de l'INSEE s'appuie sur des enquêtes et non sur un recensement exhaustif du bâti vacant, ce qui peut expliquer des différences avec la réalité de terrain. Ces chiffres permettent toutefois de se donner une idée du phénomène et des tendances à l'œuvre.

La vacance globale de la CCYN a connu une forte progression sur la décennie passée, à l'image des autres EPCI du PETR (à l'exception du Grand Sénonais, qui a vu sa vacance légèrement diminuer entre 2012 et 2017). Le PETR a un taux de vacance moyen supérieur à la moyenne nationale (8,2%), mais inférieur à la moyenne icaunaise (11,5%), et proche de la moyenne régionale (10%).

Définition logement vacant au sens de l'INSEE:

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

Taux de vacance	2007	2012	2017
CCYN	6,50%	7,30%	9,70%
CCGB	5%	5,90%	7,90%
CAGS	8,90%	10,10%	9,50%
CCVPO	8,70%	10,70%	12,50%
CCJ	9,10%	10,40%	12,10%
		2013	20,17
PETR		9,30%	9,95%

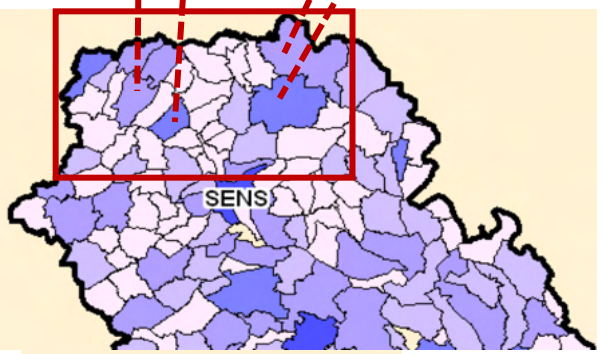
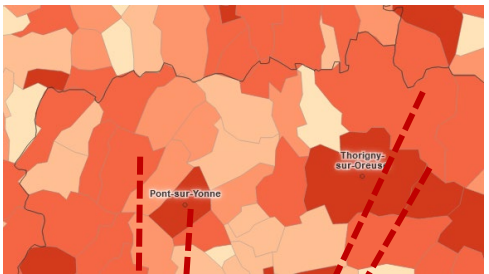
Communes	Nombre de logements	Nombre de logements vacants	Part de logements vacants
Champigny	1102	123	11,1%
La Chapelle-sur-Oreuse	298	26	8,7%
Chaumont	342	31	9,0%
Compigny	89	8	9,0%
Courlon-sur-Yonne	610	41	6,8%
Cuy	377	20	5,3%
Évry	172	9	5,3%
Gisy-les-Nobles	292	20	6,8%
Michery	527	26	4,9%
Pailly	149	4	2,7%
Plessis-Saint-Jean	142	11	7,8%
Pont-sur-Yonne	1815	243	13,4%
Saint-Sérotin	293	19	6,5%
Serbonnes	340	22	6,4%
Sergines	589	37	6,3%
Thorigny-sur-Oreuse	895	161	18,0%
Villeblevin	830	50	6,0%
Villemanoché	348	27	7,7%
Villénavotte	88	2	2,3%
Villeneuve-la-Guyard	1585	173	10,9%
Villeperrot	195	20	10,3%
Perceneige	556	52	9,4%
Vinneuf	753	74	9,8%
Ensemble	12387	1198	9,7%

2.2 Dynamiques socio-démographiques et de logement

2.2.2 Dynamiques de l'habitat et du logement

g. Un parc vacant plus souvent synonyme de logement indigne

Part de la vacance dans la CCYN

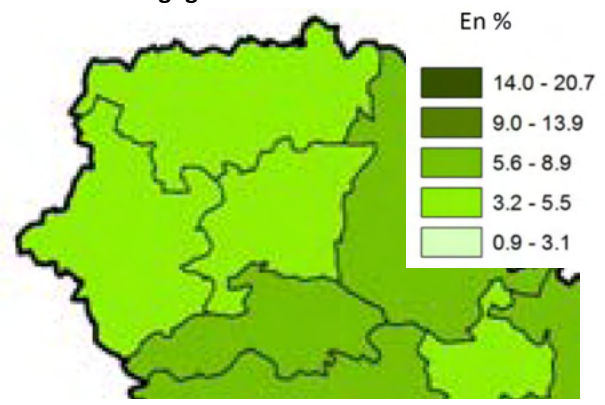


Nombre de logements privés potentiellement indignes 2007

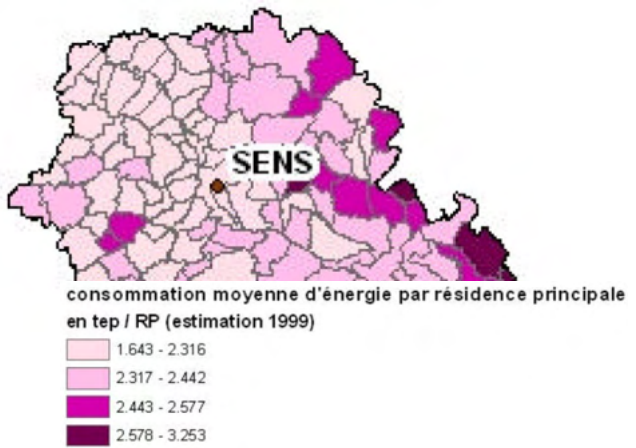
■	200 à 2 870
■	40 à 200
■	20 à 40
■	11 à 20
□	Secret statistique (moins de 11)

DREAL Bourgogne / SDD / GVI - Septembre 2012

Parc privé potentiellement indigne (PPPI) par EPCI en Bourgogne Franche-Comté en 2013



Source : Observatoire régional de Santé Bourgogne-Franche-Comté



La CCYN ne représente pas un terrain particulièrement sujet à l'insalubrité du bâti, surtout en regard de situations icaunaises bien plus problématiques (en Puisaye notamment). Les consommations moyennes d'énergie et de chauffage sont par ailleurs également faibles dans le nord de l'Yonne, ce qui montre une isolation des bâtiments plus satisfaisante que dans d'autres territoires. On remarquera néanmoins que les consommations d'énergie sont plus fortes dans l'est du territoire.

Enfin, il est intéressant de noter que la cartographie de la DREAL Bourgogne recensant l'habitat indigne en 2007 peut être mise dans une certaine mesure en parallèle avec la cartographie de la part vacante des logements, particulièrement dans l'est du territoire où ces deux données se recoupent : les communes où la vacance est élevée sont souvent celles où l'habitat indigne est le plus présent. Une action sur la question de l'habitat indigne pourrait donc avoir des conséquences sur l'amélioration de la vacance, et réciproquement.

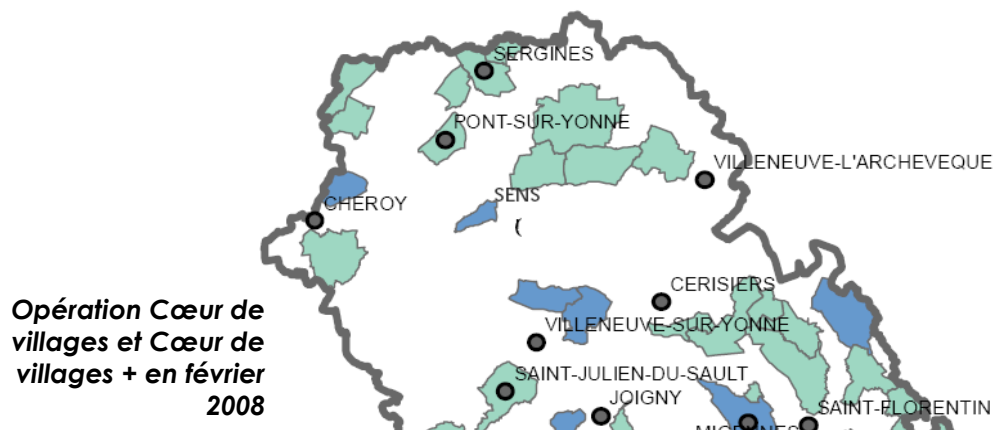
2.2 Dynamiques socio-démographiques et de logement

2.2.2 Dynamiques de l'habitat et du logement

h. Opérations publiques en matière d'habitat

Plusieurs conventions signées depuis 2004 avec la région Bourgogne dans le cadre des opérations « Cœur de villages », « Cœur de villages + » et « Eco Village Avenir » portant sur l'habitat, le commerce et les espaces publics.

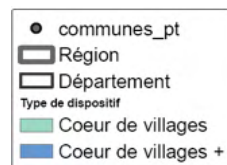
Commune et dates de l'opération	Michery (2014-17)	Sergines (2015-2017)	Sergines (2008)	Thorigny-sur-Oreuse (St Martin) (2008)	Serbonnes (2005-06)	Villeneuve-la-Guyard (2004-2008)
Type d'opération	Cœur de Villages +	Eco Village Avenir	Cœur de Villages	Cœur de Villages	Cœur de Villages	Cœur de Villages
Projets réalisés	* Réhabilitation d'un café-restaurant (propriété de la commune), création d'une boulangerie, réhabilitation d'un logement locatif, création d'un logement locatif * Acquisition d'un immeuble pour réhabilitation de deux logements locatifs, création d'un logement locatif, aménagement de l'agence postale communale * Réaménagement du parvis de l'église (en cours)	* Etude sur le bâtiment de l'ancien Cheval-Blanc (travaux non-réalisés compte-tenu de la dégradation du bâtiment) * Création d'un logement attendant à la nouvelle agence postale (travaux achevés fin 2016) * Rénovation et extension du foyer rural * Rapprochement avec la société Proximarket	* Création de 4 logements dans un bâtiment communal * Aménagement d'un parking	* Rénovation de 5 logements * Création de deux salles de réunion dans les anciennes classes * Création d'un dépôt de pain (aujourd'hui fermé)	* Création de 4 logements communaux locatifs (rénovation d'un bâtiment acheté par la commune) * Création d'un commerce multiservice (cabinet médical en 2017)	* Acquisition et réhabilitation de 5 bâtiments (18 logements) * Aménagement de locaux à usage collectif (salles et syndicat d'initiative) * Aménagement de locaux à usage de commerce (1 local commercial et 1 restaurant) * Aménagement d'espaces publics (dont place de l'Hôtel de Ville, entrée de ville, parcs, place de l'Eglise et abords du stade) * Ravalement de 40 façades



Opération Cœur de villages et Cœur de villages + en février 2008

Autres :

- Pas de Programmes de rénovation urbaine (ANRU) passés ou à venir sur le territoire
- Pas d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) connue depuis 2011

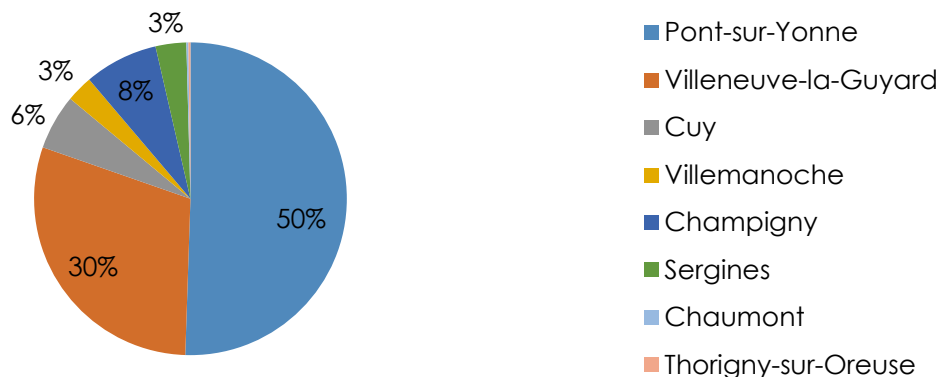


2.2 Dynamiques socio-démographiques et de logement

2.2.2 Dynamiques de l'habitat et du logement

i. Du logement social principalement concentré dans les pôles

Répartition du logement social sur la CCYN en 2017



Communes	Nombre de logements 2017	Nombre de résidences principales HLM louées vides 2017*	Part de résidences principales HLM louées vides 2017
Pont-sur-Yonne	1855	239	15,9
Villeneuve-la-Guyard	1596	141	10,5
Cuy	377	27	7,9
Villemanoche	350	13	4,5
Champigny	1117	36	4
Sergines	600	15	3
Chaumont	346	1	0,4
Thorigny-sur-Oreuse	907	1	0,2

*le nombre de logements HLM, issu de l'INSEE, doit être compris à titre indicatif car pouvant présenter des différences avec le nombre effectif de logements sociaux

Source : CGET / Observatoire des territoires (INSEE RP 2017), Plan départemental de l'habitat de l'Yonne (2011, 2017), DDT89

Sans communes soumises aux objectifs de la loi SRU et sans pôle urbain majeur, le territoire de la communauté de communes affiche dans son ensemble un taux de logement social logiquement bas (4,4%), et dans le même ordre de grandeur que les territoires non-urbains du PETR Nord Yonne (CC de la Vanne et du Pays d'Othe et CC du Gâtinais en Bourgogne), tandis que le Jovinien, et surtout le Sénonais réunissent l'essentiel du logement social du territoire. Toutefois, à l'échelle, des communes il est intéressant de noter que Villeneuve-la-Guyard et Pont-sur-Yonne font partie des 10 communes les plus pourvues en logement social proportionnellement à leur parc de logements.

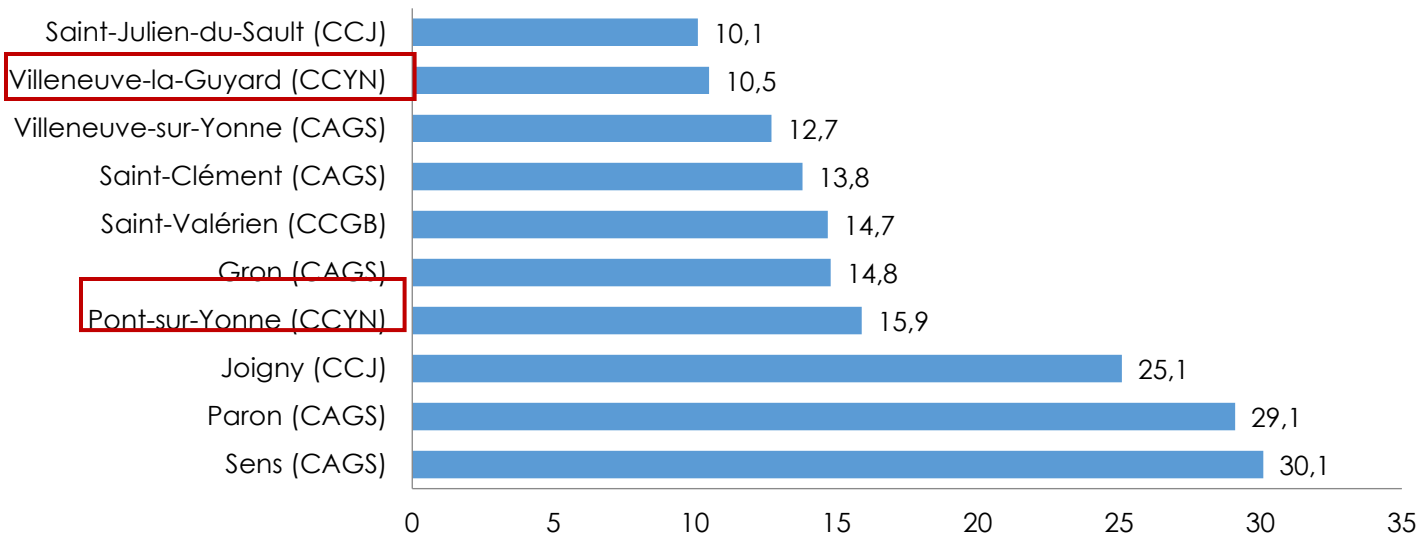
La seule commune de Pont-sur-Yonne rassemble plus de 50% de l'ensemble des résidences HLM de toute la CCYN, et Villeneuve-la-Guyard, près de 30%.

Etat du parc social

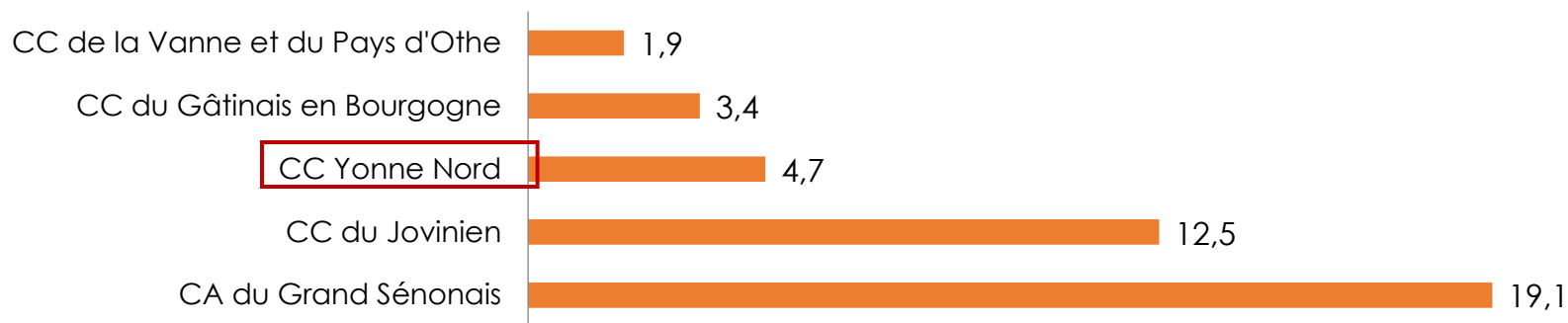
Le parc de logements sociaux de la CCYN n'est pas particulièrement ancien : entre 40 et 55% du parc date d'avant 1977, contre une moyenne de 60% pour l'Yonne (source : Plan départemental de l'habitat Yonne 2011). D'après le PDH, 40% des logements sociaux de la CCYN seraient classés dans les catégories énergétiques les plus basses (E, F, G) et nécessiteraient une mise aux normes thermiques (PDH 2017).

Domanys est l'opérateur comptant le plus de logements sociaux sur le territoire, suivi de Brennus Habitat.

Part du logement social* dans les 10 communes du PETR Nord Yonne les plus pourvues en 2017 (en %)



Part du logement social* dans les EPCI du PETR en 2017 (en %)



* Part des résidences principales HLM louées vides sur le nombre total de résidences principales

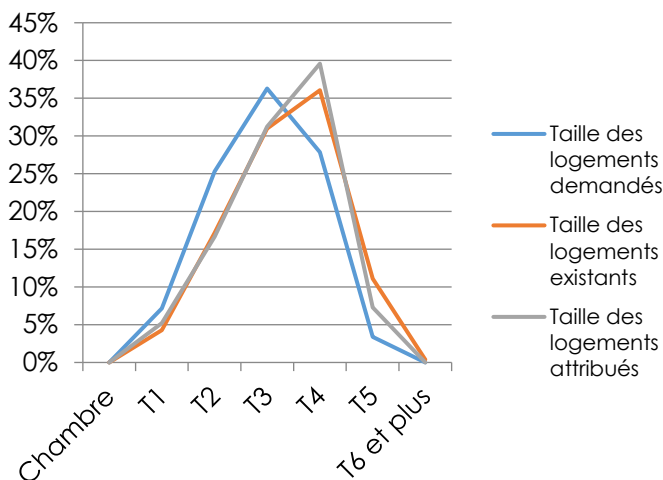
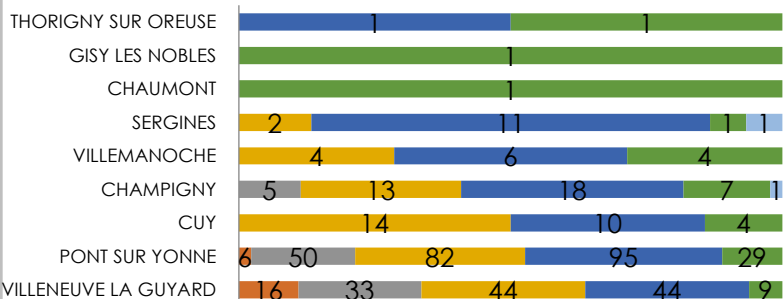
2.2 Dynamiques socio-démographiques et de logement

2.2.2 Dynamiques de l'habitat et du logement

j. Logement social : profil de la demande

Taille des logements sociaux existants

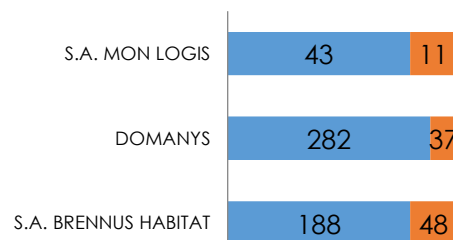
■ T1 ■ T2 ■ T3 ■ T4 ■ T5 ■ T6 et plus



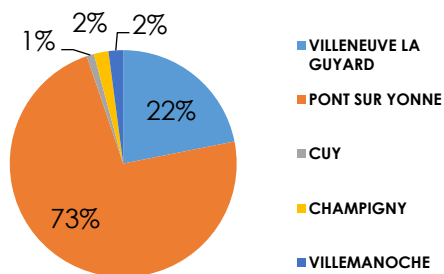
Parc des bailleurs sociaux

■ Nombre de logements au 01/01/2015

■ Nombre de logements attribués par bailleur en 2015



Logements attribués en 2015



	Logements demandés	Logements existants	Logements attribués
Chambre	0	0	0
T1	17	22	5
T2	60	88	16
T3	86	159	30
T4	66	185	38
T5	8	57	7
T6 et plus	0	2	0
Total	237	513	96

Un parc social en partie sur-dimensionné

Quatre bailleurs sociaux proposent du logement social sur le territoire de la CCYN : Domanys, Brennus Habitat, et Mon Logis (dont la filiale SACAP), dernier arrivé sur le marché en CCYN.

Les logements proposés sont essentiellement des T4 (36%), des T3 (31%) et dans une moindre mesure des T2 (17%). Il est intéressant de noter que les demandes de logement social concernent des logements légèrement plus petits que ceux proposés : les demandeurs cherchent en priorité des T3 (à 36%), puis des T4 et T2 (respectivement 28 et 25%).

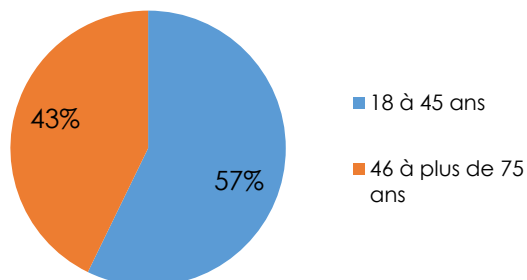
Cette demande se comprend en regardant la typologie des ménages demandeurs : les familles ne représentent que 17% de la demande, alors que les personnes seules avec un ascendant ou descendant à charges sont la catégorie de demandeurs la plus nombreuse (40%), suivie des personnes seules (32%). Les demandes concernent donc des petits ménages.

Des demandeurs relativement jeunes, actifs, mais disposant de peu de ressources

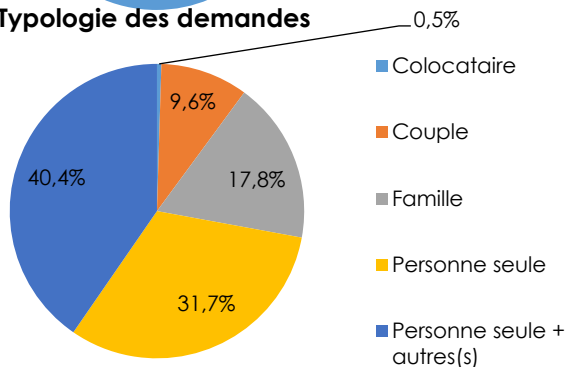
Les demandeurs sont par ailleurs relativement jeunes (un tiers ont de 25 à 36 ans, 15% sont âgés de 36 à 45 ans, 20% de 46 à 55 ans).

Il est intéressant de relever que 38% des demandeurs sont en CDI. Les chômeurs ne représentent que 12% de la demande (on peut cependant supposer qu'une partie des 25% de la catégorie « autre » est sans activité sans être inscrit au chômage).

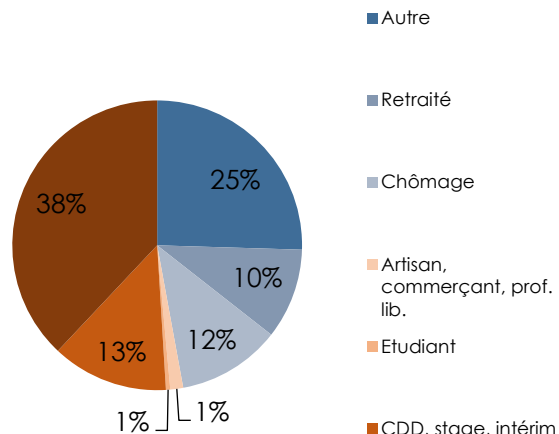
Âge des demandeurs



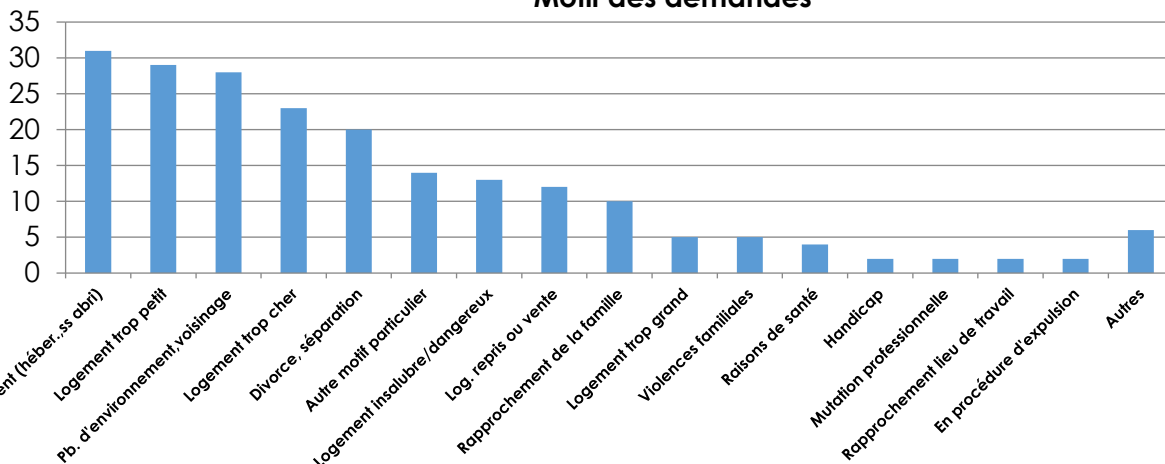
Typologie des demandes



Activité des demandeurs



Motif des demandes



Le cadre de vie comme choix principal d'installation

Selon les données 2017 de l'Association Régionale pour l'Habitat Est (AREHA), la plus grande partie des demandeurs attend son logement entre 6 et 12 mois (43% sont dans cette situation), pour un temps d'attente moyen d'entre 8 et 9 mois.

Il est intéressant de se pencher sur les motifs de demande de logements social : 15% des demandeurs (31 sur 208) justifient leur demande par l'absence de logement. Les autres motifs les plus évoqués sont liés à des conditions pratiques, d'environnement et des situations familiales.

On notera également l'importance du motif de l'environnement et du voisinage, qui arrive en troisième position.

Ce motif est par ailleurs la première justification des demandes de mutation (de personnes résidant déjà en HLM). On ne peut connaître l'origine géographique des demandeurs, mais on peut supposer qu'un certain nombre habite en HLM hors de la CCYN et cherche à s'y établir pour y trouver un cadre de vie plus agréable.

Cela se confirme lorsque l'on constate que les questions d'environnement/cadre de vie arrivent comme première raison des refus de logements dans la CCYN. Cela montre bien l'attention toute particulière que les demandeurs portent à cette problématique dans le choix de leur logement.

2.2 Dynamiques socio-démographiques et de logement

2.2.2 Dynamiques de l'habitat et du logement

k. Autres formes d'hébergement sur le territoire

Accueil de demandeurs d'asiles

- Un centre d'accueil et d'orientation pour demandeurs d'asile à Villeblevin (centre de loisirs des Tilleuls, propriété de la mairie du 12^e arrondissement de Paris), qui recevait environ 50 personnes et géré par l'association Coallia, a fermé en 2018. La commune s'est positionnée pour racheter les locaux.
- Foyer pour mineurs étrangers isolés (15-21 ans) à Saint-Sérotin (association Pollen), capacité de 10 lits

Hébergement d'urgence et d'insertion

- Pas d'établissements sur la CCYN mais plusieurs offres à Sens et ses environs :
 - Résidence sociale/foyer de travailleurs migrants de Saint-Clément (75 places, géré par Coallia, association d'aide et d'accompagnement)
 - Pension de famille de Sens (25 logements, Coallia)
 - Centre d'hébergement et de réinsertion sociale de Sens (20-30 places, Croix rouge)

> **Besoin de structure d'hébergement temporaire d'urgence sur le territoire souligné au cours des entretiens**

Gens du voyage

- Sens : aire d'accueil de 24 places, aire de passage de 125 places

Campings

- Camping municipal « l'île d'amour » de Pont-sur-Yonne : 158 emplacements
- Camping « Domaine de Beauséjour » de Sergines : 65 emplacements

Hébergement touristique

- Chambres d'hôtes, B&B, gîtes : 2 chambres à Villeperrot, 3 à Courlon, 5 à Villeblevin, 1 à Vinneuf, 5 à Saint-Martin-sur-Oreuse
- Mobile Home : 1 à Villeneuve-la-Guyard
- Hôtels : 1 à Villeperrot, 1 à Pont-sur-Yonne, 1 à Champigny; 1 à Chaumont (Château)
- Village vacance CCAS de Serbonnes : 154 lits (chiffres INSEE 2020)

Dynamiques socio-démographiques et de logement

Atouts à valoriser

- ✓ **Un territoire qui attire** notamment des ménages jeunes et diplômés grâce à son positionnement proche de l'IDF
- ✓ **Une diversité sociale et un tissu associatif** relativement développé
- ✓ **Une population jeune**, potentiel moteur d'un développement futur du territoire

Faiblesses à résorber

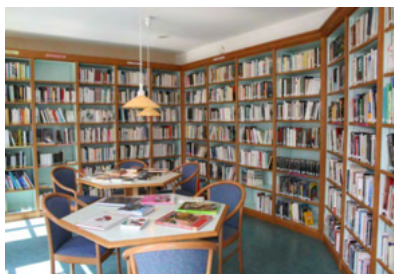
- ✓ Un **habitat peu diversifié** y compris dans le parc social.
- ✓ Sur le parc privé, un habitat essentiellement composé de maisons individuelles pour de grands logements et donc une **offre partiellement inadaptée** pour faciliter le parcours résidentiel
- ✓ Une **diminution de la part de jeunes adultes** sur le territoire et un creusement de la population au détriment des 18-39 ans

Opportunités à saisir

- ✓ **Attirer des opérateurs** à même d'investir dans du locatif **en centre-bourg** (nouveaux acteurs sur le marché local sur ce segment)
- ✓ **Favoriser l'ancrage dans la durée** des jeunes ménages et leur investissement (social et professionnel) dans le territoire
- ✓ **Soutien à la formation et la mobilité** pour aider à la montée en compétence des jeunes adultes tout en les maintenant sur le territoire

Menaces à anticiper

- ✓ Une partie de la **population en retrait de la vie du territoire** (manque d'investissement local)
- ✓ Le développement de la **précarité** de la population et l'**insalubrité** dans le bâti ancien
- ✓ Une **vacance** sur de grandes maisons, perceptible, qui dévalorise certains centres-bourgs
- ✓ Risque de **spécialisation du territoire** dans le sanitaire et social (forte présence de jeunes et anciens) plutôt que dans le secteur productif (moins de jeunes actifs)
- ✓ Des logements à adapter au **maintien de la population âgée à domicile**
- ✓ Un **ralentissement de la croissance démographique** observé ces dernières années



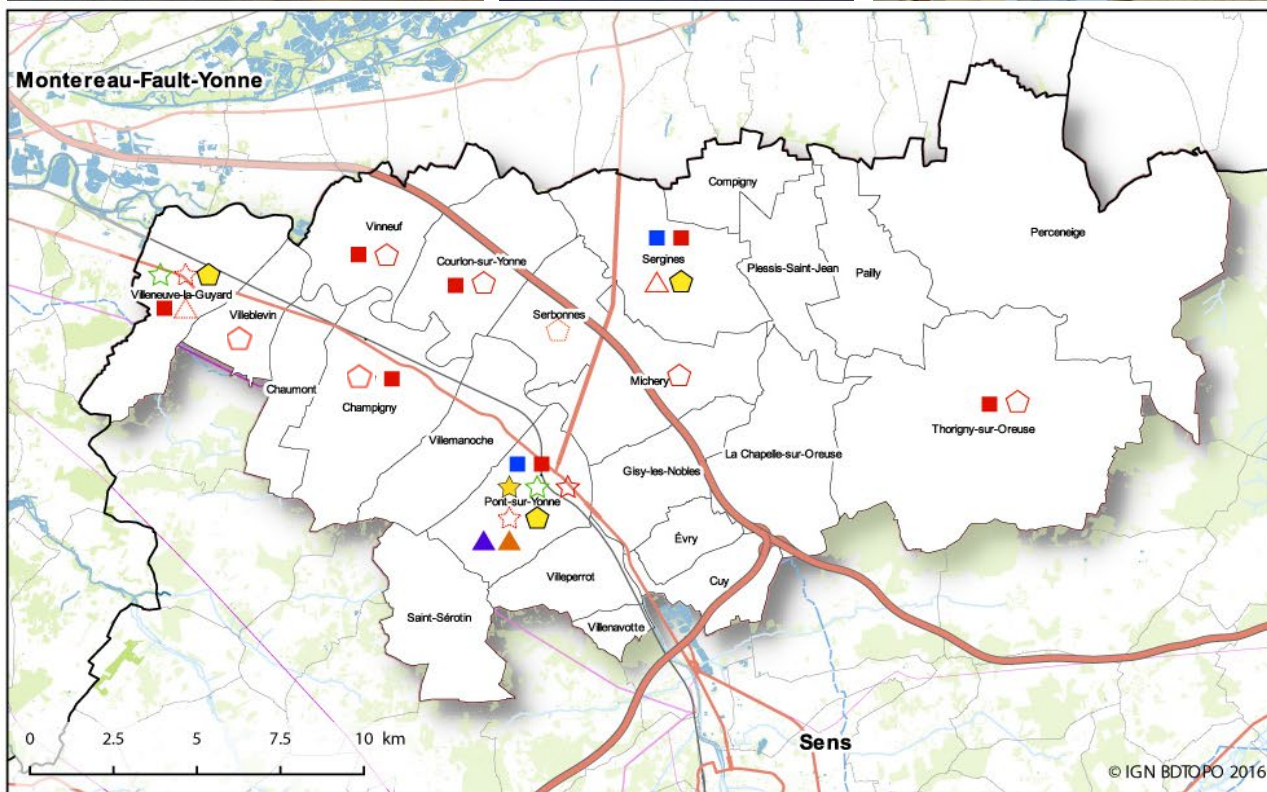
Services et équipements collectifs

- Equipements et services publics
- Equipements et services liés à la petite enfance
- Equipements et services scolaires
- Enseignement supérieur et professionnel

- Equipements et services de santé
- Equipements sportifs et de loisirs
- Equipements et sites culturels
- Couverture numérique du territoire

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.1 Equipements et services publics



- ☆ **Services communaux et intercommunaux**
 - ★ Siège de la Communauté de communes
 - ☆ Déchetterie
 - ☆ Centre intercommunal d'action sociale
 - ☆ Centre communal d'action sociale
- △ **Services publics et au public**
 - ▲ Trésorerie
 - ▲ Accueil CPAM
 - △ Maison de services au public
 - △ Relais Services publics
- ⬡ **Services postaux**
 - ⬡ Bureau de poste
 - ⬡ Agence postale
 - ⬡ Relais de poste
- **Services de sécurité**
 - Gendarmerie
 - Service départemental d'incendie et de secours

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.1 Equipements et services publics

a. Etat des lieux des équipements du territoire

Secours et gendarmerie

Gendarmerie : Pont-sur-Yonne, Sergines (transfert à Villeneuve-la-Guyard en 2022)

Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) :

Centres de secours : Pont-sur-Yonne, Sergines, Thorigny-sur-Oreuse, Villeneuve-la-Guyard

Centre de première intervention : Champigny, Courlon, Vinneuf

Services postaux :

- Bureaux de poste : Pont-sur-Yonne, Villeneuve-la-Guyard
- Relais de poste : Serbonnes
- Agences postales : Courlon sur Yonne, Michery, Thorigny, Vinneuf, Sergines, Champigny, Villeblevin

Siège de l'intercommunalité CCYN : Pont-sur-Yonne

Maison de Services au Public (France Services) Yonne Nord — Sergines :

- Mission : informations, accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne
- permanence de l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL)
- permanence d'une assistante sociale
- appartient au réseau partenarial de Pôle emploi

Autres services disponibles : Assurance maladie, Assurance retraite, MSA (sécurité sociale agricole), Caisse d'allocations familiales, Conseil départemental, EDF, GRDF, ENEDIS, Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'habitat (PACT), Centre intercommunal d'action sociale (CIAS), Banque de France, Carsat (assurance retraites)

Maison de Services au Public (France Services) SIVOM du Nord Sénonais — Villeneuve-la-Guyard :

- appartient au réseau partenarial de pôle emploi
 - permanence de missions locales (jeunes 16-25 ans)
- Autres services disponibles : Assurance maladie, Assurance retraite, MSA (sécurité sociale agricole), Caisse d'allocations familiales, Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), Banque de France, Cap Emploi, Commune Conseil départemental, Mission locale, MOBIL'ECO - FAMILYGEST

Centre intercommunal d'action sociale (siège CCYN) : accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA socle, intervient en appui techniques auprès des CCAS existants

Centres communaux d'action sociale (CCAS) : Pont-sur Yonne, Villeneuve-la-Guyard (un CCAS existe dans 17 autres communes, 4 autres ont dissout le leur)

DDFIP (trésoreries publiques) : Pont-sur-Yonne (transfert de la trésorerie de Sergines à Pont-sur-Yonne en 2016)

Autres services d'intérêt public ou collectif effectués par des associations

- AICPYS (Association intermédiaire des Cantons de Pont-sur-Yonne et Sergines) : chantiers d'insertion de personnes éloignées de l'emploi pour la rénovation du patrimoine bâti public
- Association Pollen : à Saint-Serotin, accueil de jeunes mineurs étrangers isolés confiés par les services sociaux d'aide à l'enfance. 10 jeunes pris en charge par l'association (capacité d'hébergement de 54 personnes)

Projets

- Maison des Jeunes ouverte en 2017 à Villeneuve-la-Guyard
- Transfert de la gendarmerie de Sergines à Villeneuve-la-Guyard décidée début 2018 (pour 2022)
- Rachat en 2020 par la commune de Villeblevin de la colonie des Tilleuls (ex-propriété de la mairie du 12^e arrdt de Paris)
- Fermeture de la déchèterie de La Chapelle/Oreuse fin 2019 mais projet de nouvelle déchèterie à Thorigny
- Projet de création de musée Debussy dans son ancienne maison à Bichain (Villeneuve la Guyard)
- Projet de modernisation du SDIS de Pont/Yonne

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.1 Équipements et services publics

b. Sens comme pôle départemental de services publics complémentaire à Auxerre

Services d'administration de l'Etat :

-Sous-préfecture (avec Avallon)

Justice et sécurité :

- Tribunal d'instance
- Tribunal de Grande instance
- Tribunal de Commerce
- Commission d'indemnisation des victimes d'infractions
- Bureau d'aide aux victimes
- Conseil de prud'hommes
- Commissariat de police (un des deux commissariats de l'Yonne avec Auxerre)

Formation professionnelle et orientation :

- AFPA
- GRETA
- Mission locale
- Centre d'information et d'orientation (CIO)

Chambres consulaires :

-Antenne de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne

Autres services de l'Etat :

- Agence CAF
- Agence Pôle emploi

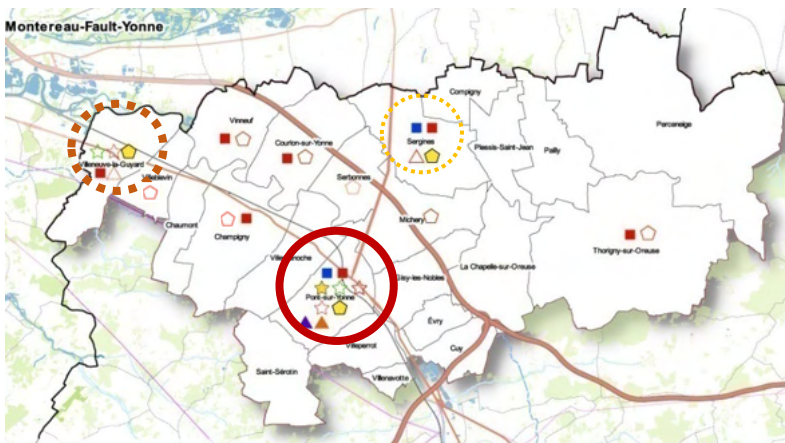
On retrouve à Sens plusieurs équipements et services judiciaires liés au tribunal de grande instance, le seule de l'Yonne en dehors d'Auxerre.

Sens représente également un pôle icaunais en termes de formation avec la présence de l'AFPA (seul site de l'Yonne avec Migennes) et du GRETA (présent à Auxerre et Avallon).

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.1 Equipements et services publics

c. Une organisation territoriale en partie hiérarchisée par les services publics



- Siège de l'intercommunalité et services associés (CIAS, Centre social, SSIAD)
- Présence de l'Etat : chef-lieu de canton, gendarmerie, perception, SDIS, CPAM...
- Services municipaux : centre communal d'action sociale

- Centre communal d'action sociale, SDIS, relais services publics, bureau de poste...
- Maison des jeunes , future gendarmerie

- Maisons de services au public, gendarmerie, services de secours
- Fermeture de la perception en 2016, projet de transfert de la gendarmerie à VLG

- AICPYS (ensemble de la CC): chantiers d'insertion, aide à domicile de personnes âgées...
- Association Pollen (Saint-Sérotin) : accueil de mineurs étrangers isolés

- Trésorerie de Sergines (transfert à Pont/Y.), guichets de gare...

Au-delà de la CC : Sens pour les services de l'Etat (sous-préfecture, CAF, pôle emploi), la formation, la justice et la sécurité

Une concentration de services à Pont-sur-Yonne

Villeneuve-la-Guyard comme polarité secondaire qui monte en puissance

Sergines comme relais pour la partie est de la CC, mais qui voit partir certains services

Des associations locales, relais indispensables des services publics

Fermeture progressive de certains services sur le territoire

CONSTATS

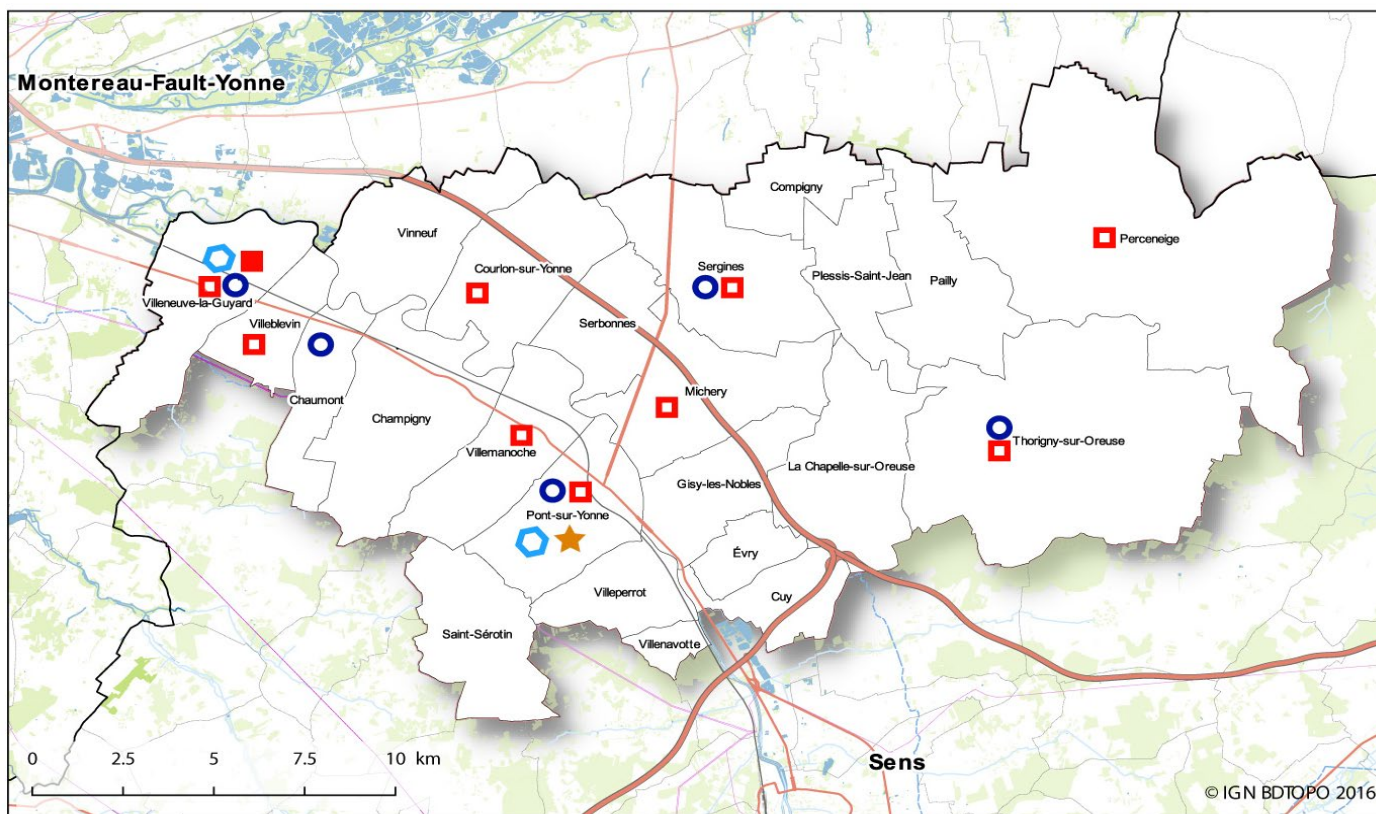
- ▶ Le territoire dispose d'un réseau de services souvent mutualisés, via les maisons de services publics et les différents services proposés au siège de l'intercommunalité à Pont-sur-Yonne. Des permanences hebdomadaires ou mensuelles sont assurées pour différents services (ADIL, assistant social, point info énergie...).
- ▶ On relève la présence des pompiers et de la gendarmerie dans plusieurs communes du territoire (2 gendarmeries et 3 SDIS).
- ▶ Il est à relever plusieurs fermetures de services publics ces dernières années : trésorerie de Sergines (transférée à Pont/Yonne), Poste de Champigny (devenue agence postale communale), guichets de gare (mobilisation locale contre le projet).
- ▶ On assiste à un progressif rééquilibrage des services publics en faveur de l'ouest du territoire (croissance démographique et proximité de l'Île-de-France) : transfert de la gendarmerie de Sergines à Villeneuve-la-Guyard et ouverture d'une maison des jeunes dans cette commune

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

- ▶ Les services itinérants ou mutualisés, qu'ils soient d'origine publique ou privée (système de camionnettes itinérantes de la Poste en milieu rural en développement dans d'autres territoires), peuvent être un moyen de maintenir un niveau de service public de proximité.
- ▶ Un partenariat accru avec les services et équipements publics des territoires voisins (Sens notamment pour les questions juridiques ou administratives) permettrait également de diffuser l'accès à ces services.
- ▶ Les commerces sont un autre relais potentiel de services sur le territoire (relais de poste, épicerie multi-services), d'autant plus quand ces commerces sont soutenus par la collectivité.
- ▶ Les associations peuvent aussi assurer des missions d'intérêt général sur le territoire. La question de leur gouvernance, de leur coordination et de la formation de leurs personnels se pose cependant.
- ▶ La progressive dématérialisation des procédures administratives pose des questions de maîtrise des outils numériques, chez les personnes âgées notamment. Faut-il dans ce cas accompagner ces publics dans le cadre des services de proximité ou encourager la formation aux nouveaux outils ?

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.2 Équipements et services liés à la petite enfance



- ★ Centre social intercommunal IMPACTE
- ⬡ Permanence "Espace Parenthèses"
- ◻ Desserte halte-garderie itinérante
- ◻ Micro-crèche "Les Rochambelles"
- ◯ Permanence "Relais Coccynelles"

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.2 Equipements et services liés à la petite enfance

a. Des services publics d'accueil orientés sur la proximité

La Communauté de communes Yonne Nord dispose :

-d'une **halte garderie itinérante** : l'équipe de la halte-garderie, équipée d'un « bébé-bus », tient des permanences d'accueil pour les enfants de 2,5 mois à 4 ans du lundi au vendredi à raison de 3 heures dans les 9 communes associées au dispositif. Les enfants sont accueillis dans un équipement communal : salle des fêtes, salle polyvalente, salle des sports...
Le siège de la halte garderie est situé à Pont-sur-Yonne (au siège de la Communauté de communes). La capacité d'accueil est de 15 enfants.

-1 **micro-crèche** « Les Rochambelles » à Villeneuve-la-Guyard (crèche sociale, capacité : 10 enfants)
Une crèche de 25 places est par ailleurs en création à Pont-sur-Yonne.

-De nombreux **assistant(e)s maternel(le)s** à domicile sur le territoire pour un volume total de 517 places en accueil individuel en 2017 (chiffres CAF).

Par ailleurs, la CC Yonne Nord, compétente en matière éducative, a formalisé en 2015 un « projet éducatif de l'accueil petite enfance et enfance ». Il met l'accent sur 4 axes stratégiques : la socialisation, la citoyenneté et la solidarité; l'autonomie; la découverte et l'apprentissage; la prévention et la sécurité.

Sources : data.caf.fr (Nombre de places par type de modes d'accueil - Accueil jeune enfant, données 2017), CCYN

b. Une attention particulière en direction des familles et des assistantes maternelles

Plusieurs structures et réseaux sur le territoire jouent un rôle de soutien et de conseil pour les assistantes maternelles et les familles du territoire :

-Relais Coccynelles

Ce Relais Assistantes Maternelles est géré par le CCYN via le Centre social intercommunal IMPACTE (Initiative et Mobilisation pour les Projets des ACTeurs du Territoire). Basé à Pont-sur-Yonne (gestion associative jusqu'en 2014), il est financé par la CCYN, la CAF et le Département de l'Yonne.

*« Les Relais Assistantes maternelles (RAM) sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Les Relais apportent aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. **Les ateliers éducatifs (ateliers de musique, activités manuelles, etc.) proposés par les Relais constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles.** »*

Les permanences itinérantes ou temps collectifs avec les assistantes maternelles et les enfants ont lieu le : Mardi et Jeudi à partir de 9h30, selon planning annuel dans les communes de : Thorigny-sur-Oreuse, Sergines, Chaumont, Villeneuve-la-Guyard, Pont-Sur-Yonne,

-« Espaces parenthèses » :

Une permanence d'accueil des enfants de 0 à 6 ans et leur famille (Service de la CCYN/Maison vie sociale) est proposée à Villeneuve-la-Guyard (une demi-journée/mois) et à Pont/Yonne (deux demi-journées/mois)

-1 **Maison d'assistance maternelle** à Sens : « Une MAM pour tous » (3 assistantes)

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.2 Equipements et services liés à la petite enfance

c. Des naissances stables, mais des enfants plus nombreux

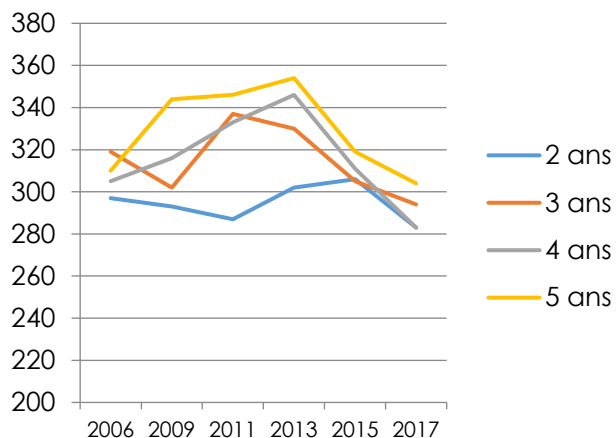
Les naissances sont relativement stables sur le territoire entre 2006 et 2016, avec une légère tendance à la baisse jusque 2018, mais un rebond en 2019.

Parallèlement à la baisse des naissances, on constate également une baisse du nombre d'enfants de 2 à 5 ans sur le territoire depuis 2013.

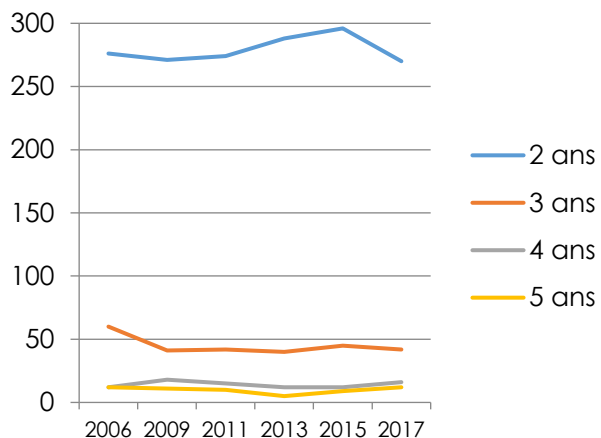
Le nombre d'enfants non-scolarisés est globalement stable pour l'ensemble des classes d'âge.

Suivant l'évolution à la baisse du nombre de jeunes enfants, le nombre d'enfants scolarisés dans et hors de la commune de résidence diminue également.

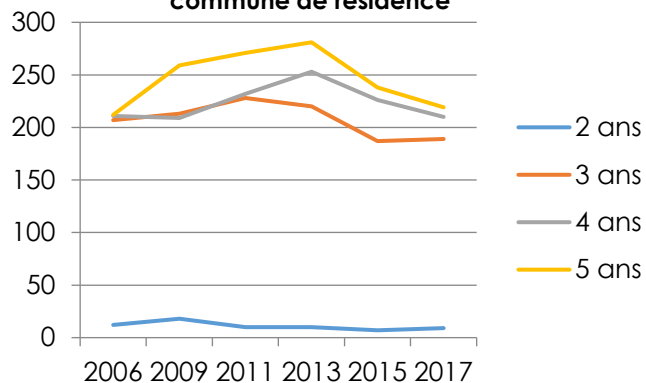
Evolution du nombre d'enfants par classes d'âge



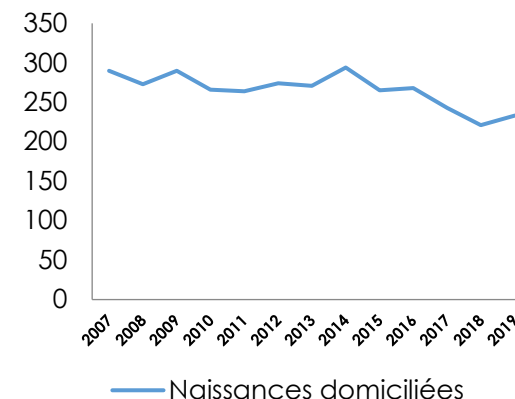
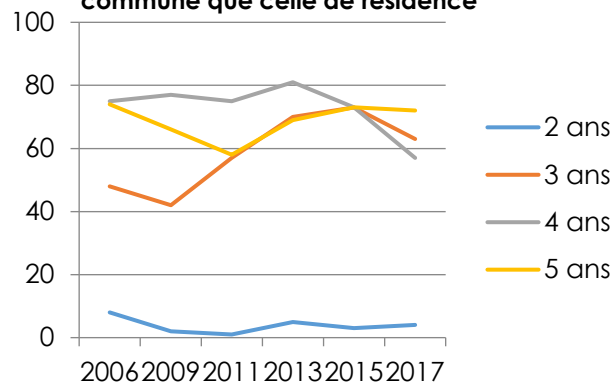
Evolution de la non-scolarisation



Evolution des enfants scolarisés dans la commune de résidence



Evolution des enfants scolarisés dans une autre commune que celle de résidence



2.3 Services et équipements collectifs

2.3.2 Equipements et services liés à la petite enfance

d. Capacité d'accueil satisfaisante et très fort poids de l'accueil individuel

Volume de l'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans dans l'EPCI (2017)

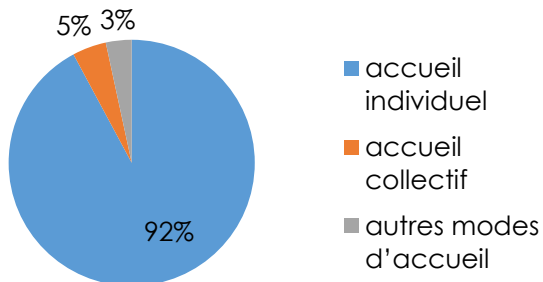
Nombre de places pour l'accueil individuel	Nombre de places pour l'accueil collectif	Nombre de places pour les autres modes d'accueil
517	25	19
92,2%	4,5%	3,4%
Répartition des modes de garde au niveau national (2018)		
57%	33%	10%

Taux de couverture globale* 2018 : CCYN = **62,6** / Département = 64,7 / France = 59,3

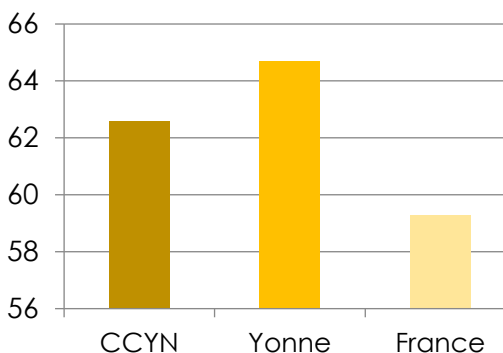
Taux de couverture globale 2014 : CCYN = 68,6 / Département = 66,4 / France = 56,1

* Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans

Offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans dans l'EPCI (2017)



Taux de couverture globale 2018



On peut souligner que **le taux de couverture globale du territoire en 2018 est en déclin ces dernières années** et légèrement inférieur à la moyenne départemental mais supérieure à la moyenne nationale, mais on remarque surtout un **fort déséquilibre des modes d'accueil** entre l'accueil individuel (largement dominant) et collectif (très minoritaire par rapport à moyenne nationale : seulement 4,5% des modes d'accueil de la CCYN contre 19% dans le PETR et 33% au niveau national).

L'accueil collectif représente pourtant un mode privilégié par un certain nombre de familles, car plus adapté à des besoins et contraintes spécifiques (en termes de mobilité notamment).

On constate par ailleurs que les communes avec le plus fort taux de couverture ne sont pas nécessairement les plus importantes. Les taux de couverture de Villeneuve-la-Guyard et Pont/Yonne sont relativement proches de la moyenne ce qui signifie qu'elles « exportent » une partie de leurs enfants en direction de plus petites communes surcapacitaires (ou de l'extérieur de la CC). Les faibles chiffres de certaines communes doivent cependant nous inviter à la prudence sur la précision des taux de couverture annoncés (marge d'erreur statistique).

De manière générale, **l'offre existante est répartie de manière globalement équilibrée sur le territoire** puisque les communes excédentaires et déficitaires en modes d'accueils sont souvent voisines (tableau complet en Annexe 1). La complémentarité intercommunale joue donc dans l'ensemble de la communauté de communes.

Sources : data.caf.fr / Observatoire nationale de la petite enfance

CONSTATS

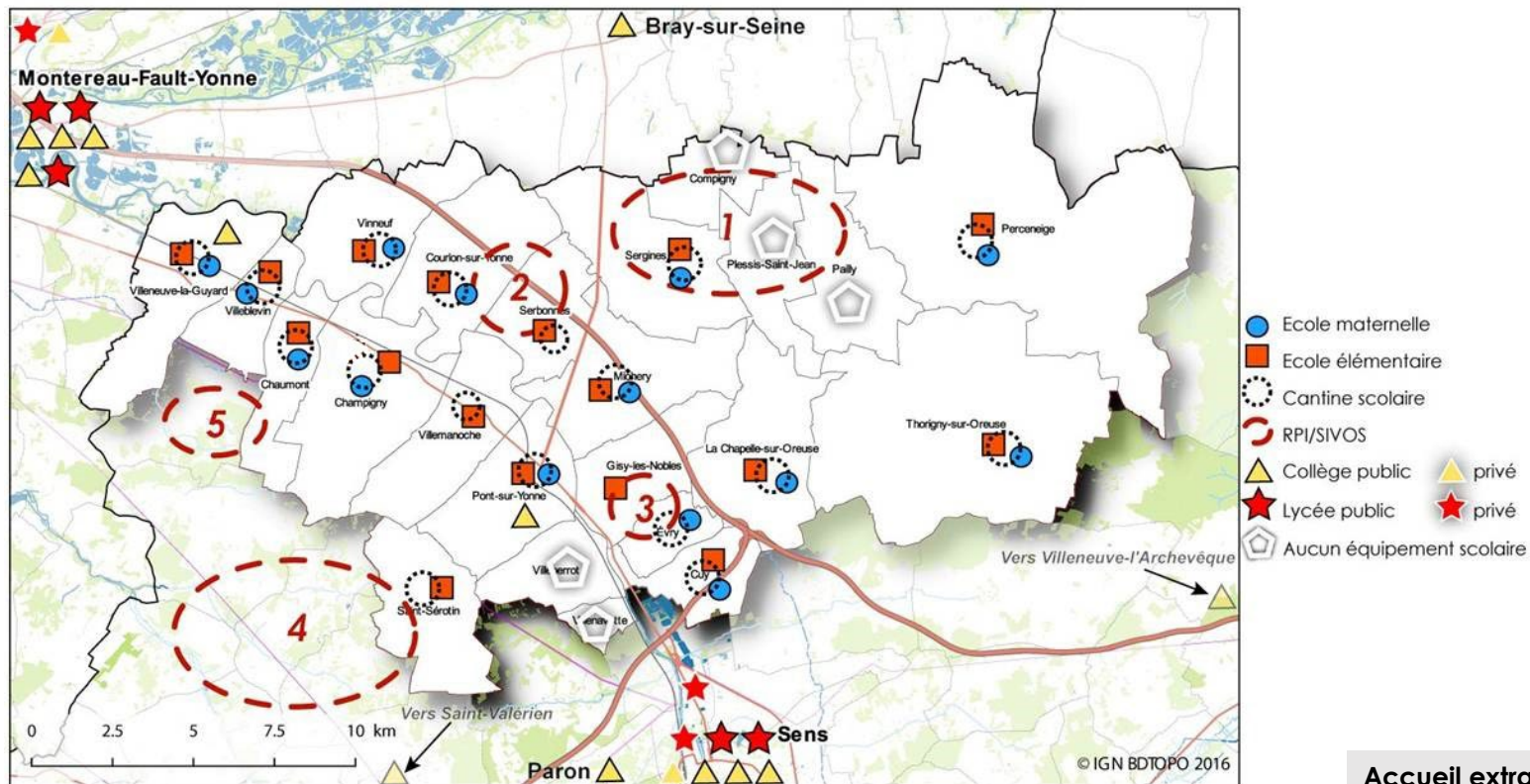
- ▶ La CCYN a mis en place plusieurs services en direction de la petite enfance dans le cadre de ses compétences optionnelles relatives à l'action sociale. Ces services (halte-garderie, relais Coccynelles, espaces Parenthèses) prennent la forme de permanences itinérantes sur le territoire ou à accueil fixe, et sont appuyés par différents acteurs institutionnels (CAF et Département notamment).
- ▶ Cette offre qui irrigue le territoire représente une alternative au réseau privé d'assistantes maternelles (relativement bien fourni dans la Communauté de communes). Cependant, le manque de structures d'accueil collectif fait que le taux de couverture globale est inférieur à la moyenne du département. La construction de la crèche de Pont-sur-Yonne devrait ainsi permettre de répondre en partie à la demande d'accueil collectif.
- ▶ On relève également que le choix du modes de garde est souvent contraint par les migrations journalières professionnelles d'une partie de la population, dont parfois en horaires atypiques.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

- ▶ La CCYN est classée parmi les territoires prioritaires en matière de petite enfance du Schéma départemental des services aux familles 2017-2021, qui souligne le besoin d'accueil collectif. Le stock d'accueil individuel doit ainsi être consolidé, et la capacité d'accueil en collectif renforcée.
- ▶ Il convient ainsi d'être vigilant quant à la pérennité de l'offre de services de garde à destination des ménages en difficultés sociales. Les services itinérants représentent une offre qui peut s'adapter rapidement à d'éventuelles évolutions des besoins, mais il s'agit là davantage d'un complément de garde qu'un mode pérenne. Des besoins en micro-crèches sont évoqués par les services de l'intercommunalité.
- ▶ Une hausse de la tension en matière de garde des 3-6 ans est également évoquée par les services locaux, il conviendrait donc d'évaluer le niveau de prise en charge de ce public.
- ▶ La formation, l'aide à la mobilité et la structuration du réseau d'assistantes maternelles, en partie soutenues par les services en place, sont essentielles au maintien d'un bon niveau de service de garde sur le territoire. Ces services de garde doivent de plus être en mesure de répondre aux horaires parfois atypiques des ménages navetteurs.

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.3 Equipements et services scolaires



Accueil extrascolaire et centres de loisirs

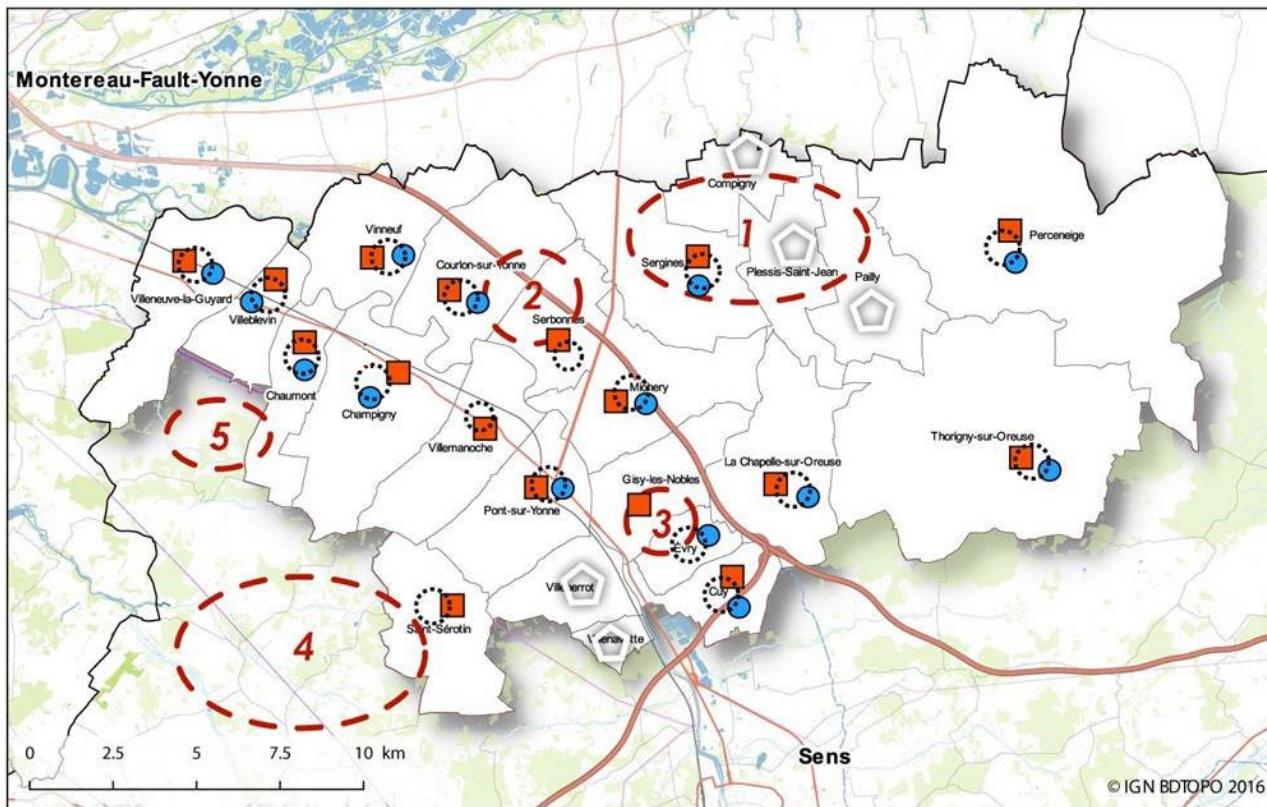
La CCYN gère 6 centres de loisirs qui accueillent les enfants durant les vacances scolaires (accueil dans les écoles ou salles communales) : Villeneuve-la-Guyard, Villeblevin, Pont-sur-Yonne, Sergines, St-Martin-sur-Oreuse, Cuy

Sources : enquête écoles CCYN, ONISEP, data.education.gouv.fr, communes



2.3 Services et équipements collectifs

2.3.3 Equipements et services scolaires



Destination des enfants des communes sans école maternelle ou primaire

- Compigny, Plessis-Saint-Jean, Pailly : maternelle et primaire à Serignes
- Villemanche, Villeperrot, Villenavotte : maternelle à Pont/Yonne
- Villeperrot, Villenavotte : primaire à Pont/Yonne
- Serbonnes : maternelle à Courlon
- Saint-Sérotin : maternelle à Villethierry, primaire tournant entre Brannay, Dollot, Lixy, Saint-Sérotin et Vallery

- Ecole maternelle
- Ecole élémentaire
- Cantine scolaire
- RPI/SIVOS
- Aucun équipement scolaire

On compte sur le territoire de la Communauté des communes **14 écoles maternelles** et **17 écoles élémentaires**.

5 communes ne disposent d'**aucun équipement scolaire**.

10 communes de la CCYN (sur 23) ont intégré un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) ou un Syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) :

- **(1)** RPI Serignes / Pailly / Plessis Saint Jean / Compigny
- **(2)** SIVOS Courlon / Serbonnes
- **(3)** SIVOS Evry / Gisy-les-Nobles

Deux communes de la CCYN sont intégrées à un SIVOS avec des communes en dehors de l'EPCI (CC du Gâtinais en Bourgogne) :

- **(4)** Saint-Sérotin dans le SIVOS Nord-Est-Gâtinais (Saint-Sérotin / Brannay / Lixy / Villethierry / Dollot / Vallery)
- **(5)** Chaumont dans le SIVOS Chaumont / Saint-Agnan

17 communes disposent d'un service de restauration scolaire dans les établissements du premier degré pour une capacité totale de près de 1250 élèves.

Sources : enquête écoles CCYN 2016 / Audit PEP89

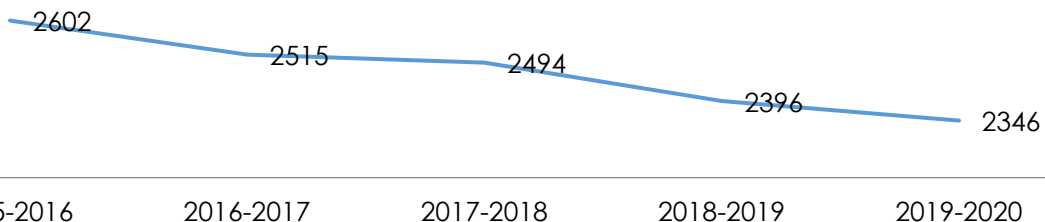
Tous les établissements du premier degré de la communauté de communes **sont publics**. Seules 10 écoles dans l'Yonne sont privées, dont 3 à Sens (Jeanne d'Arc, Sainte Paule et Sainte Famille, école hors contrat créée en 2014).

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.3 Equipements et services scolaires

b. Des effectives d'élèves en légère baisse dans le premier degré

Nombre total d'élèves dans les écoles primaires de la CCYN



Plus fortes baisses d'élèves 2015-2019

Commune	Nom de l'école	Evolution
CHAUMONT	ECOLE ELEMENTAIRE	-28 -41,8%
PERCENEIGE	ECOLE PRIMAIRE	-47 -40,5%
THORIGNY SUR OREUSE	ECOLE PRIMAIRE	-33 -25,6%
VILLENEUVE LA GUYARD	ECOLE ELEMENTAIRE	-65 -23,0%
CHAMPIGNY	ECOLE MATERNELLE	-19 -21,3%

Evolution des effectifs dans la CCYN :

- 17 écoles en baisse
- 5 écoles en hausse
- 1 école stable

→ Baisse moyenne de 11 élèves par école de 2015 à 2019

Plus fortes hausses d'élèves 2015-2019

Commune	Nom de l'école	Evolution
COURLON SUR YONNE	ECOLE ELEMENTAIRE	5 10,4%
SERBONNES	ECOLE PRIMAIRE	7 10,3%
PONT SUR YONNE	ECOLE MATERNELLE	12 7,7%
VINNEUF	ECOLE ELEMENTAIRE	8 7,5%
VILLEBLEVIN	ECOLE ELEMENTAIRE	9 7,0%

Source : data.education.gouv.fr

(voir chiffres et tableau complets en annexe 1)

On constate une **baisse globale des effectifs du premier degré de l'ordre de 9,8%** sur l'ensemble de la Communauté de communes au cours des cinq dernières années, légèrement au-dessus de la tendance départementale de 7%. Cette baisse est toutefois à mettre en rapport avec la très forte hausse d'enfants scolarisés qu'a connu le territoire avant le milieu des années 2010.

Certaines classes ont été fermées ou ont fusionné, ce qui explique certaines variations :

- 1 classe fermée dans le RPI Chaumont/Saint-Agnan en 2016
- 1 fermeture de classe de maternelle à Cuy en 2015, puis fusion des écoles élémentaire et maternelle en 2016
- 1 fermeture de classe prévue à Perceneige pour la rentrée 2017.
- fusion des écoles élémentaires de Champigny en 2017 pour faire face à la baisse des effectifs.

Éléments de comparaison : effectifs du premier degré (évolution annuelle moyenne 2015-2019)

- Niveau départemental : -7%
- Niveau régional (Bourgogne-Franche-Comté) : -5%
- Niveau national (France métropolitaine) : +0,3%

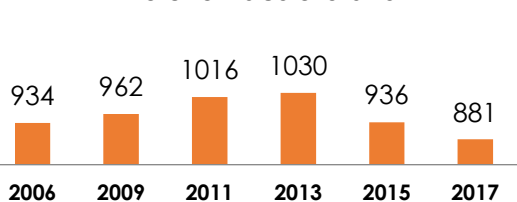
(Source : INSEE/ Effectifs scolaires du premier et second degré et du supérieur en 2015-2016)

2.3 Services et équipements collectifs

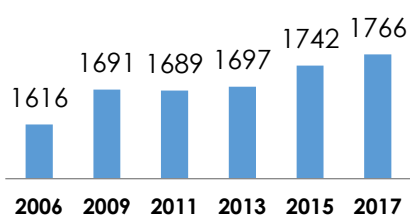
2.3.3 Equipements et services scolaires

c. Vers une stabilisation des effectifs chez les 3 à 10 ans

Evolution des 3-5 ans

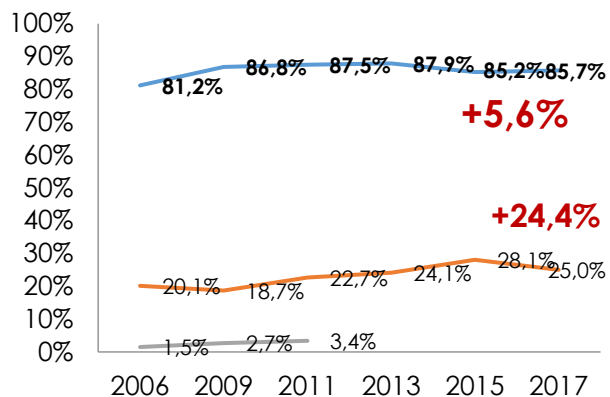


Evolution des 6-10 ans



Total évolution des 3-10 ans entre 2006 et 2017: +3,8%

Evolution de la scolarisation des enfants de 3 ans du territoire



- Part de la pop scolarisée/tranche d'âge
- Part de la pop scolarisée dans une autre commune/pop scolarisée de la tranche d'âge
- Part de la pop scolarisée dans une autre région /pop scolarisée de la tranche d'âge

	2006	2017
Nb d'enfants 3-10 ans	2550	2647
Evolution 2006-2017 du nb d'enfants		3,80%
Nb d'enfants 3-10 ans scolarisés	2438	2537
Evolution 2006-2017 du nb d'enfants scolarisés		4,06%
Part d'enfants scolarisés/nb d'enfants	95,60%	95,84%
Evolution 2006-2017 de la part d'enfants scolarisés/nb d'enfants		0,26%
Nb d'enfants 3-10 ans scolarisés dans une autre commune	542	613
Evolution 2006-2017 du nb d'enfants scolarisés dans une autre commune		13,10%
Part d'enfants scolarisés dans une autre commune/nb d'enfants scolarisés	22,20%	24,16%
Evolution 2006-2017 de la part d'enfants scolarisés dans une autre commune/nb d'enfants scolarisés		8,84%

Après une croissance régulière depuis 2006, on constate **en 2013 une baisse du nombre d'enfants de 3 à 5 ans**. Le nombre d'enfants de 6 à 10 ans continue cependant de croître en 2017. Sur l'ensemble des 3-10 ans, on note une croissance globale de 3,8% entre 2006 et 2017.

On constate par ailleurs une **augmentation de la scolarisation des enfants de 3 ans** sur la période 2006-2017, pour une augmentation totale de la part d'enfants de 3 ans scolarisés de 5,6%. Toutefois, cette augmentation correspond également à une **hausse de la population de 3 ans scolarisée dans une autre commune (+24,4%)**, qui semble cependant se stabiliser ces dernières années.

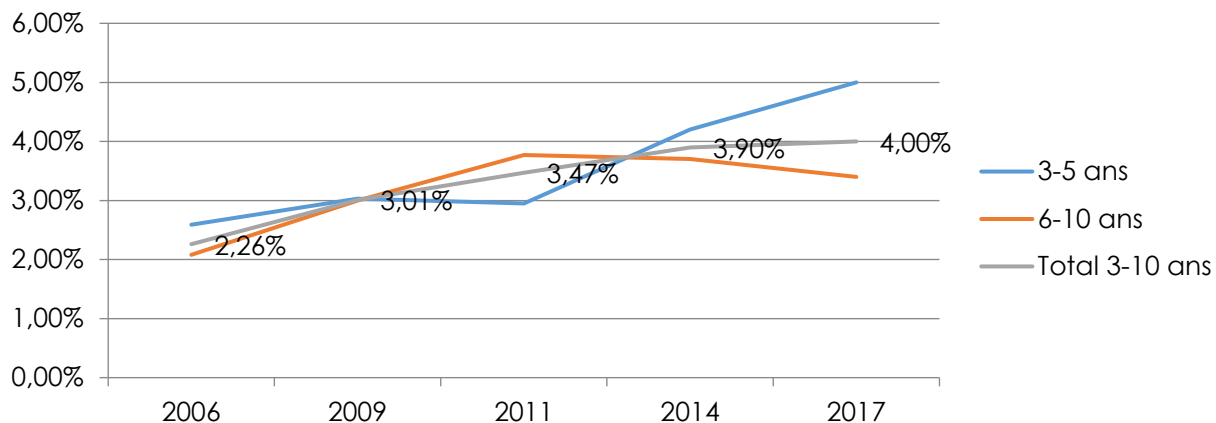
Enfin, **la part des enfants de 3 à 10 ans scolarisés dans une autre commune que celle de résidence augmente entre 2006 et 2017 (+8,8% par rapport à la population de cette tranche d'âge scolarisée)**.

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.3 Equipements et services scolaires

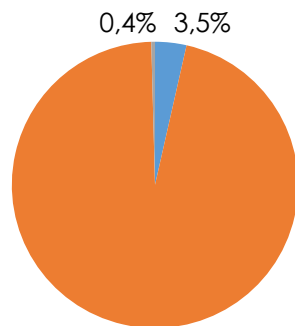
c. Une augmentation de la scolarisation hors-territoire

Evolution de la part des enfants scolarisés hors région



Région d'étude des 3-10 ans en 2017

■ Île-de-France ■ Bourgogne-Franche-Comté ■ Grand Est



Source : INSEE, BD mobilité scolaire 2014, 2017 96,0%

Le nombre d'enfants de 3 à 10 ans a augmenté sur le territoire entre 2006 et 2017 de 3,8%, malgré une récente inflexion chez les 3-5 ans.

La scolarisation des très jeunes a augmenté, même si cette scolarisation à 3 ans a de plus en plus souvent lieu hors de la commune de résidence.

Ceci est en partie dû au fait que toutes les communes ne disposent pas d'écoles maternelles, mais on peut supposer qu'une partie des très jeunes enfants sont scolarisés en dehors du territoire. L'ouverture d'une très petite section à Thorigny-sur-Oreuse a pu répondre en partie au besoin d'une prise en charge des enfants très tôt.

De manière globale chez les 3-10 ans, la part d'enfants scolarisés dans une autre commune que celle de résidence augmente plus vite que la seule croissance de cette cohorte (+13,1% contre +3,8%), mais dans des proportions maîtrisées (+8,8%). On ajoutera par ailleurs que les chiffres portent sur des échantillons relativement faibles, et que la moindre variation peut se traduire par des proportions importantes. On ne peut donc pas proprement qualifier cette situation d'évitement scolaire au profit de l'extérieur du territoire, mais cela doit rester un point de vigilance.

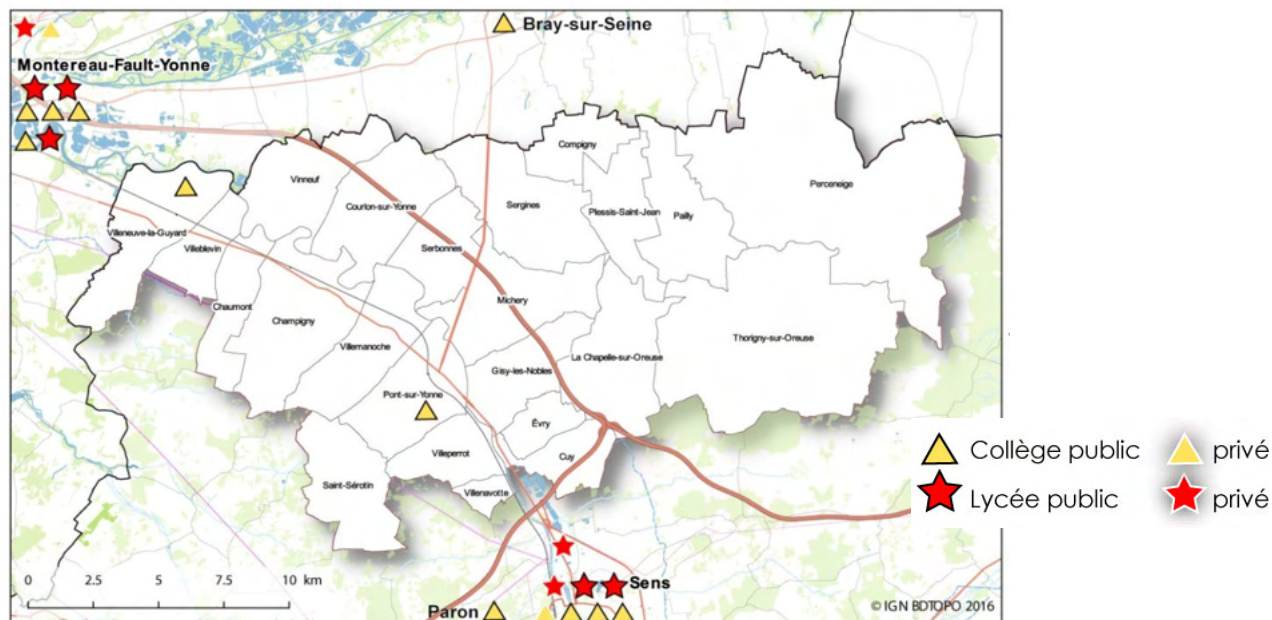
Un chiffre plus révélateur sera celui de l'évolution des enfants scolarisés « hors région de résidence », cette proportion passant de 2,26% des 3-10 ans scolarisés en 2006, à 4% en 2017. La très grande majorité des enfants scolarisés hors région le sont en Île-de-France. Là encore cependant, le faible nombre de cas concernés invite à la prudence.

► Même si ces chiffres restent dans l'absolu relativement faibles, il peut donc sembler légitime, compte-tenu de la tendance constatée ces dernières années, de se poser des questions quant aux explications de cette évolution qui semble traduire une tendance à l'évitement : raisons familiales ? Proximité du lieu de travail des parents ? Qualité de l'enseignement ou perception des écoles de la CCYN ?

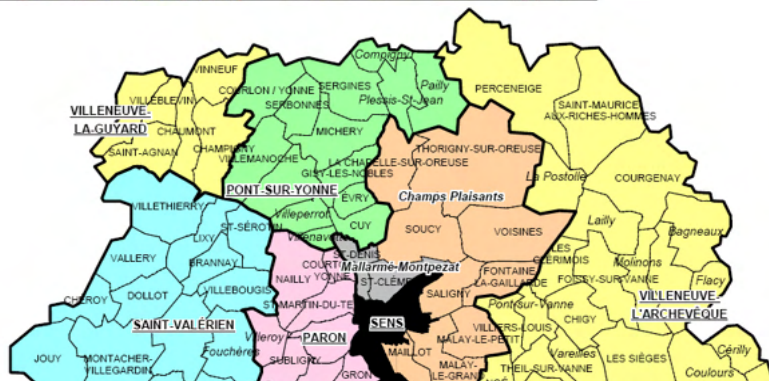
2.3 Services et équipements collectifs

2.3.3 Equipements et services scolaires

d. Enseignement du second degré



Carte de secteurs des collèges de l'Yonne



On compte deux collèges publics sur le territoire de l'intercommunalité :

- Collège Restif de la Bretonne à Pont-sur-Yonne (inclut une classe SEPGA)
- Collège Claude Debussy à Villeneuve-la-Guyard

On peut également relever dans les pôles voisins :

- 6 collèges sur le Grand Sénonais : 4 à Sens, 1 à Villeneuve-sur-Yonne, 1 à Paron
- 1 collège à Saint-Valérien (CC du Gâtinais en Bourgogne)
- 5 collèges dans l'agglomération de Montereau-Fault-Yonne (CC du Pays de Montereau) : 3 à Montereau, 1 à Varennes-sur-Seine, 1 à Forges
- 1 collège à Bray-sur-Seine (CC Bassée-Montois)

Pas de lycée dans l'intercommunalité mais :

- 3 lycées à Sens, 1 à Saint-Denis-lès-Sens (Grand Sénonais)
- 2 lycées à Montereau-Fault-Yonne, 1 à Forges, 1 à Varennes-sur-Seine (CC des Deux Fleuves)

La carte des secteurs répartit les élèves de la CCYN dans 5 collèges différents : Villeneuve-la-Guyard (5 communes de la CCYN), Pont-sur-Yonne (14 communes), Villeneuve l'Archevêque (1 commune), Champs Plaisants à Sens (2 communes) et Saint-Valérien (1 commune). Le collège de Villeneuve-la-Guyard a bénéficié du rattachement à son secteur de la commune de Champigny, ce qui a contribué à accroître ses effectifs au détriment de ceux de Pont/Yonne.

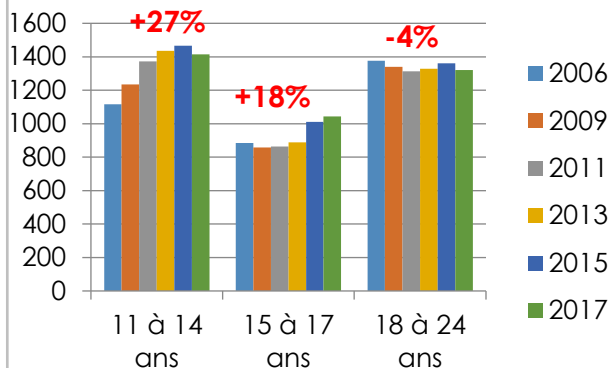
Tous les collégiens des communes de la CCYN sont ensuite affectés aux lycées Janot (général et technologique) et Curie (professionnel) à Sens.

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.3 Equipements et services scolaires

e. Forte croissance des 11-14 ans sur le territoire, stagnation dans les collèges

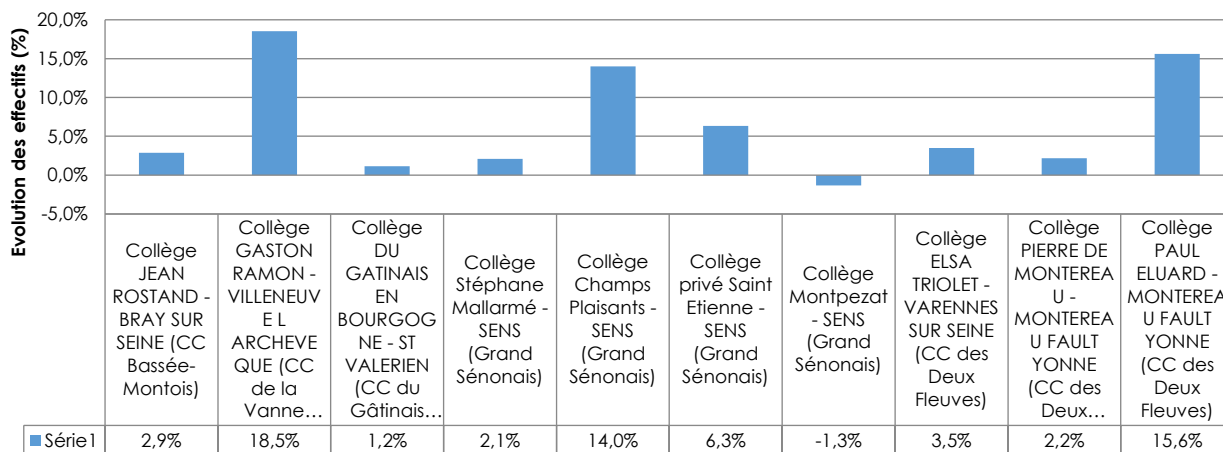
Evolution de la population de 11 à 24 ans dans la CCYN



Total évolution effectifs du secondaire CCYN *	
Total effectifs 2015-2016 (en élèves)	1183
Total effectifs 2016-2017 (en élèves)	1138
Total effectifs 2017-2018 (en élèves)	1107
Total effectifs 2018-2019 (en élèves)	1150
Total effectifs 2019-2020 (en élèves)	1140
Total évolution 2015-2019	-3,6%
Total évolution 2014-2016 (en élèves)	-43

* Hors SEGPA Pont-sur-Yonne

Evolution des effectifs des collèges autour de la CCYN (2015-2019)



(voir tableaux complets en Annexe 4)

On constate une baisse des effectifs de 3,6% dans l'ensemble des deux collèges de la CCYN d'après les chiffres disponibles sur les cinq dernières années. Cependant, sur une période plus longue (voir page suivante), l'évolution des effectifs est positive.

L'analyse de l'évolution des effectifs des autres collèges des environs montre globalement une tendance à hausse.

Concernant l'évolution des populations jeunes du territoire, on constate par ailleurs une **forte augmentation de la population de 11 à 14 ans** entre 2006 et 2013 suivie d'une légère baisse, **une récente hausse des 15-17 ans** après une période de stabilité, et une **légère baisse de 18 à 24 ans** sur la période 2006-2017.

-Le **taux de scolarisation** pour les 11-14 ans et les 15-17 ans sont stables, mais **diminuent chez les 18-24 ans**.

	2006	2011	2017	Evol. 06-17
11 à 14 ans	98,8%	99,1%	98,7%	-0,2%
15 à 17 ans	96,3%	95,5%	95,4%	-0,9%
18 à 24 ans	37,7%	35,7%	33,2%	-11,9%

Eléments de comparaison : effectifs du second degré (évolution annuelle moyenne 2015-2019)

Niveau départemental : -0,7%

Niveau régional : -1,6%

Niveau national (France métropolitaine) : +2,5%

(Source : data.education.gouv.fr / Effectifs d'élèves des établissements du second degré public et privé sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale)

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.3 Equipements et services scolaires

f. Une tendance croissante à la scolarisation hors région qui peut expliquer la baisse d'effectifs des collèges

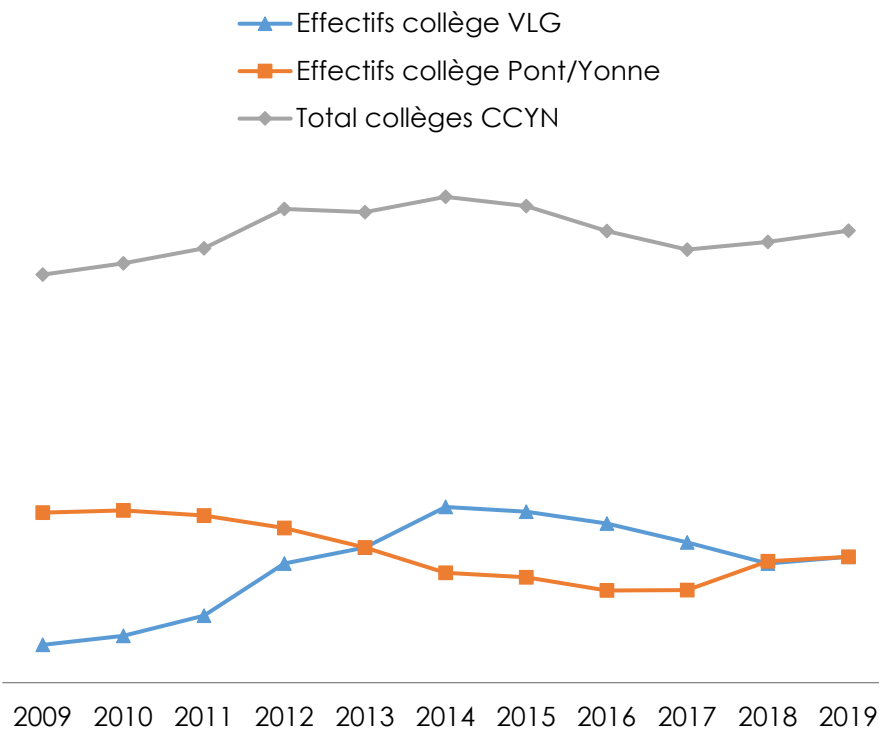
► Parallèlement à la légère baisse de la population de 11 à 14 ans entre 2015 et 2017 après une période de hausse, les effectifs des collèges du territoire ont également légèrement diminué entre 2015 et 2019, avec une reprise depuis 2017. Les effectifs des collèges semblent donc suivre les dynamiques démographiques du territoire, et montrent sur la durée une tendance à la stabilisation.

On relève cependant une légère augmentation de 2006 à 2017 de la part de 11-14 ans scolarisés hors région Bourgogne (de 3,2 à 6,5% de la population scolarisée), qui pourrait provenir d'un report d'une partie des élèves du territoire vers des établissements voisins.

	2006	2009	2011	2014	2017
Part de la pop CCYN de 11 à 14 ans scolarisée hors région	3,2%	3,9%	4,3%	4,8%	6,5%
Dont IDF				4%	5,7%

► Ce report constaté peut s'expliquer de plusieurs façons :

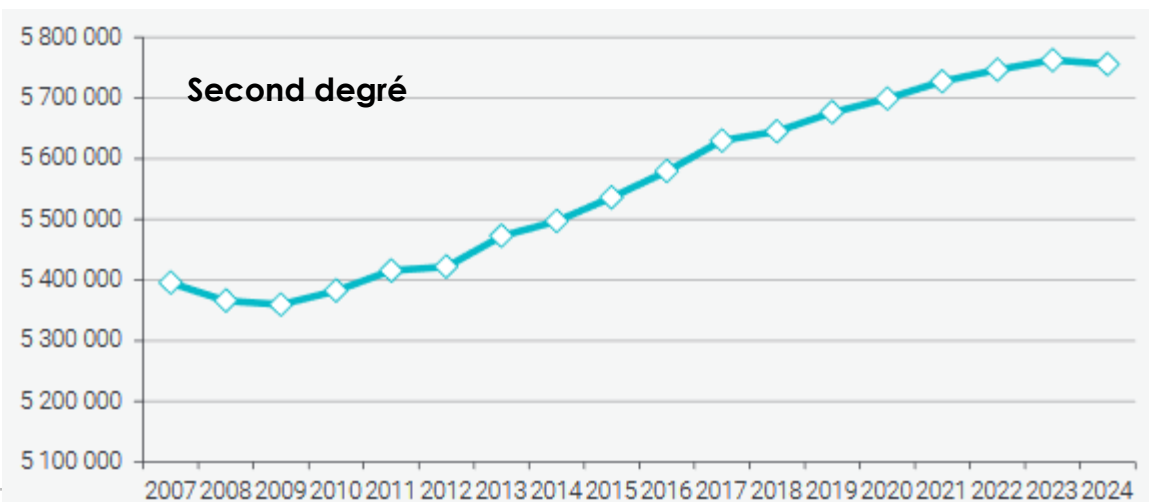
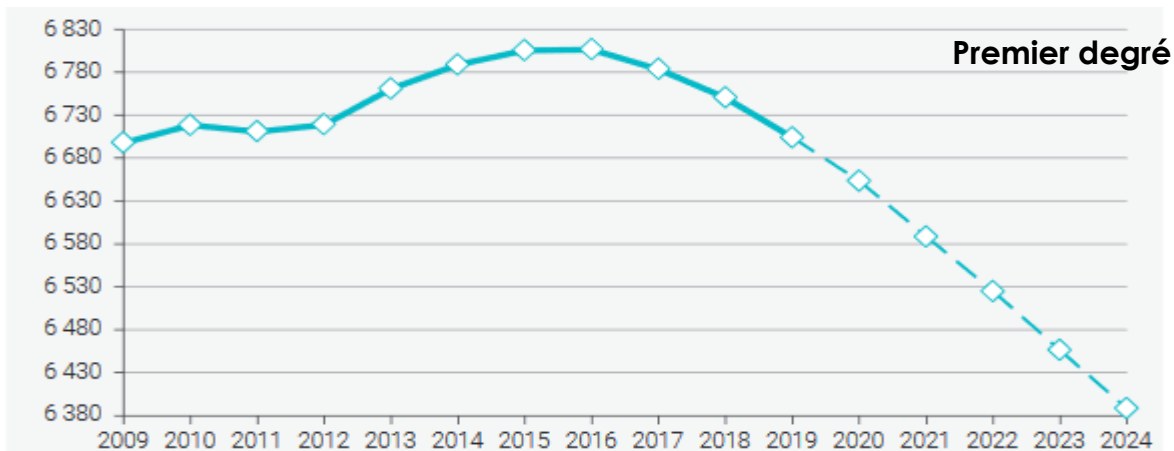
- La facilité que peut représenter pour les parents une scolarisation des enfants près de leur lieu de travail, notamment pour ceux travaillant en Seine-et-Marne, ou venant de ce département
- Des attaches familiales en Seine-et-Marne, où des enfants peuvent être scolarisés grâce à la présence d'un proche sur le territoire
- Une réputation dont peuvent souffrir les collèges de la CCYN, malgré des taux de réussite au brevet supérieurs à ceux de la plupart des collèges publics environnants
- Les capacités et la qualité d'accueil des collèges, puisque le collège de Villeneuve-la-Guyard, malgré des travaux d'extension récents, est en limite de capacité, tandis que celui de Pont/Yonne, vieillissant et nécessitant des réhabilitations, est en sous-capacité.



2.3 Services et équipements collectifs

2.3.3 Equipements et services scolaires

g. Projections nationales d'effectifs dans le premier et second degré



Les projections nationales émises en 2020 par le ministère de l'Education nationale anticipaient une baisse des effectifs dans le premier degré, conforme à ce que qui est constaté ces dernières années dans la CCYN.

Source : Note d'Information, n° 20.08. © DEPP-MENJ

Dans le second degré, le territoire a légèrement anticipé les tendances nationales, qui envisagent une légère décreue des effectifs à partir de 2023.

Source : Note d'Information, n° 20.09. © DEPP-MENJ

CONSTATS

- ▶ La communauté de communes est maillée par un tissu dense d'établissements du premier degré, souvent accompagnés d'une cantine scolaire.
- ▶ On observe une baisse des effectifs dans le primaire sur les cinq dernières années alors que la population de 3 à 10 ans augmente globalement de 2006 à 2017. Une partie de la scolarisation des nouveaux effectifs semble se faire en dehors de la CCYN (en particulier chez les enfants de 3 ans). La tendance à la baisse des effectifs est partagée à l'échelle du département et de la région.
- ▶ Dans le secondaire, les effectifs des collèges de Pont/Yonne et Villeneuve-la-Guyard ont diminué mais semblent se stabiliser, tandis que la plupart des collèges voisins voient leurs effectifs augmenter après une période de baisse.
- ▶ On constate sur la période 2006-2017 une hausse des 11-14 ans scolarisés hors-région, qui peut expliquer la baisse des effectifs des collèges de la CCYN.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

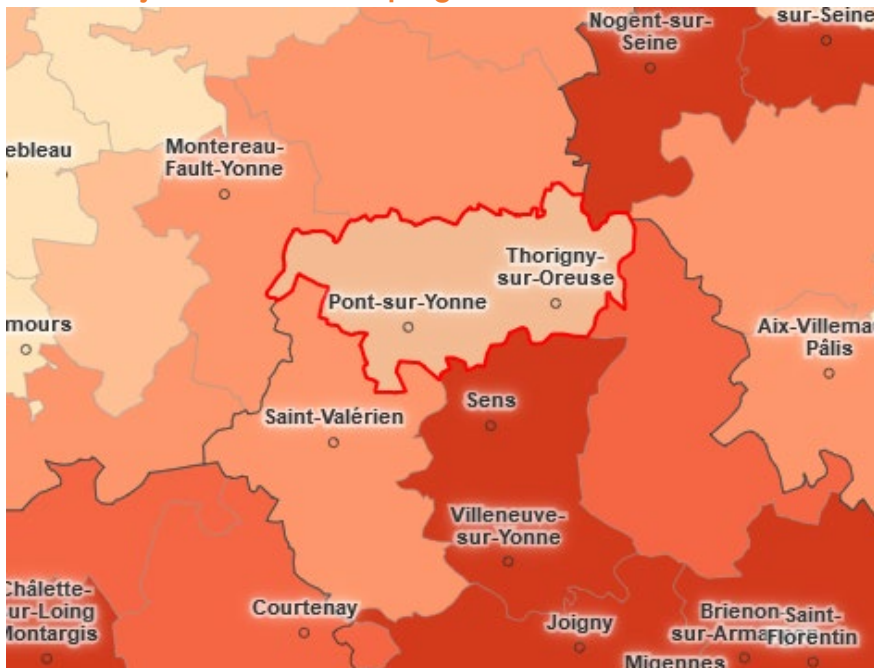
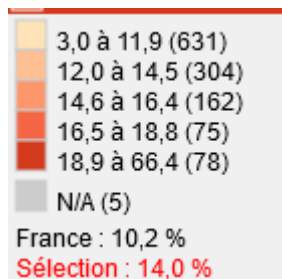
- ▶ Même si les équipements scolaires sont présents, il n'est pas à écarter une certaine forme d'évitement des établissements de la CCYN. Il conviendrait de s'interroger sur les causes de cet évitement : réputation ? Options disponibles ? Qualité de l'enseignement ou des locaux ? Etablissements inadaptés aux attentes des parents et élèves ?
- ▶ Les projections ministérielles prévoient au niveau national une baisse à court et moyen terme des effectifs dans le primaire et une croissance très légère des effectifs du secondaire avant un repli. Les baisses constatées ces dernières années dans la CCYN, semblent s'inscrire dans ces tendances à la baisse.
- ▶ La récente extension de la cantine du collège Claude Debussy intervient en réponse à un besoin de restauration scolaire chez les nombreux demi-pensionnaires de l'établissement, tandis que le collège Restif de la Bretonne, vieillissant, nécessite des rénovations, qui devraient intervenir d'ici 2024 et permettre d'augmenter sa capacité. La commune de Pont-sur-Yonne a déjà lancé en 2017 des travaux de réhabilitation du bâtiment SEGPA. L'amélioration des équipements existants semble aujourd'hui un pré-requis pour le maintien des élèves sur le territoire.
- ▶ La croissance démographique continue de la CCYN, notamment dans la tranche 11-14 ans, rend envisageable l'idée d'un nouveau collège sur le territoire. Il s'agit également de poursuivre l'investissement dans les établissements existants afin d'en conforter l'attractivité (les travaux récemment entrepris pour l'extension ou la rénovation des établissements du territoire permettent d'en améliorer le confort et les conditions d'enseignement). La réflexion sur les capacités et les qualités d'accueil dans le second degré doit porter également sur le positionnement d'un lycée sur le territoire.

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.4 Enseignement professionnel et supérieur

a. Un niveau de qualification des jeunes adultes en progression

Part des non diplômés parmi les 15-24 ans en 2017 (exprimée en %)



La part des non diplômés parmi les 15-24 ans dans la Communauté de communes Yonne Nord est inférieure à la moyenne départementale (14% contre 17,8%). Ce taux a grandement baissé ces dernières années. En 2007 seulement, il était de 19,6%. La dynamique démographique et l'arrivée de nouvelles populations expliquent notamment cette montée en qualification.

On observe par ailleurs une forte hausse de la qualification de la population entre 2008 et 2017 :

- La part de non-diplômés est passée de 40,8% à 31,4%. Cette évolution s'est traduite par une hausse de la part de la population diplômée d'un CAP, d'un BEP, ou d'un baccalauréat.
- La part des diplômés de l'enseignement supérieur est quant à elle passée de 14 à 18,7%.

La part de la population non scolarisée de 15 ans ou plus avec un niveau de qualification inférieur au baccalauréat est de 64,2% en 2017.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus	CCYN 2008	CCYN 2013	CCYN 2017	Yonne 2017
Aucun diplôme ou au plus BEPC, brevet des collèges, DNB	40,8 %	36,1 %	31,4%	33,6%
CAP ou BEP	30,6 %	31,2 %	33,5%	30,6%
Baccalauréat (général, technologique, professionnel)	14,7 %	15,8 %	16,3%	15,8%
Diplôme de l'enseignement supérieur	14 %	16,9 %	18,7%	20%

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.4 Enseignement professionnel et supérieur

b. De jeunes adultes légèrement moins nombreux sur le territoire, et moins scolarisés

Part de la population scolarisée par tranches d'âge dans la Communauté de Communes Yonne Nord

Tranche d'âge	CCYN						Yonne 2017	BFC 2017	France métro. 2017
	2006	2009	2011	2013	2017	Evolution 2006-2017			
6 à 10 ans	98,33%	98,64 %	99,05 %	98,76 %	97,79%	-0,54%	97,58%	97,67%	97,56%
11 à 14 ans	98,84%	99,11 %	99,05 %	98,4 %	98,66%	-0,44 %	98,29%	98,48%	98,35%
15 à 17 ans	96,27%	95,45 %	95,49 %	96,4 %	95,40%	0,13 %	94,45%	95,89%	96,00%
18 à 24 ans	37,72%	37,86 %	35,69 %	35,36 %	33,23%	-6,24 %	31,36%	46,53%	52,60%

En 2017, les jeunes de 18 à 24 ans du territoire sont scolarisés à 33,2%, légèrement au-dessus de la moyenne départementale et derrière les moyennes régionale et nationale.

L'absence de formation professionnelle et supérieure sur le territoire de la Communauté de communes explique logiquement cette situation. Continuer ses études implique de fréquenter des établissements extérieurs au territoire, et d'autant plus éloignés que le niveau de formation visé est élevé.

L'information la plus notable est que **le taux de scolarisation après 18 ans a légèrement diminué** entre 2006 et 2017, avec une part des 18-24 ans scolarisés qui perd 4,5 points : elle passe de 37,7% à 33,2%.

Le territoire compte donc moins de jeunes adultes (-4% de 18-24 ans entre 2006 et 2014), et parmi ces jeunes adultes présents, une plus grande proportion est non-scolarisée.

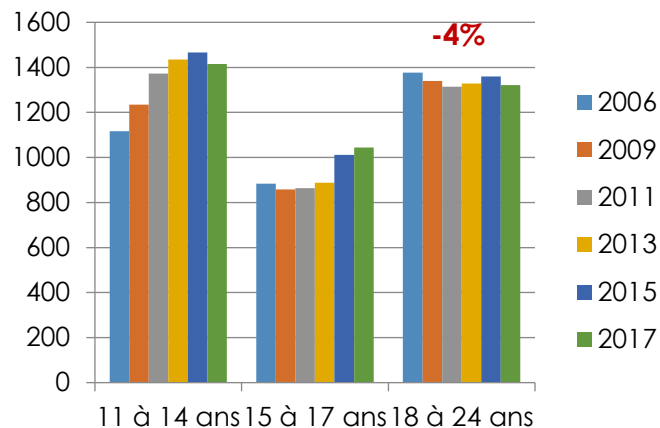
Par ailleurs, entre 2006 et 2017, la part d'élèves du territoire scolarisés dans une autre région (principalement l'Île-de-France) tandis que la part de scolarisés dans un établissement de la région (souvent Dijon) diminue.

Cette baisse de la scolarisation peut avoir deux sources d'explication :

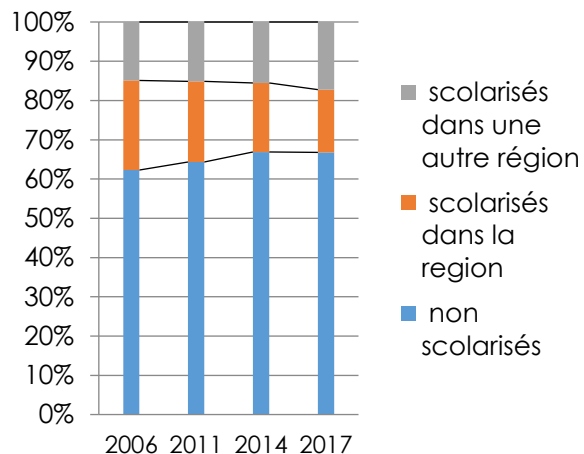
- moins de jeunes adultes sont prêts à des mobilités quotidiennes liées au lieu d'étude et quittent le domicile après le bac,
- davantage de jeunes quittent le système scolaire après le bac pour tenter de s'insérer dans la vie active.

Source : INSEE, FOR 1

Evolution de la population de 11 à 24 ans dans la CCYN



Evolution de la scolarisation des 18-24 ans

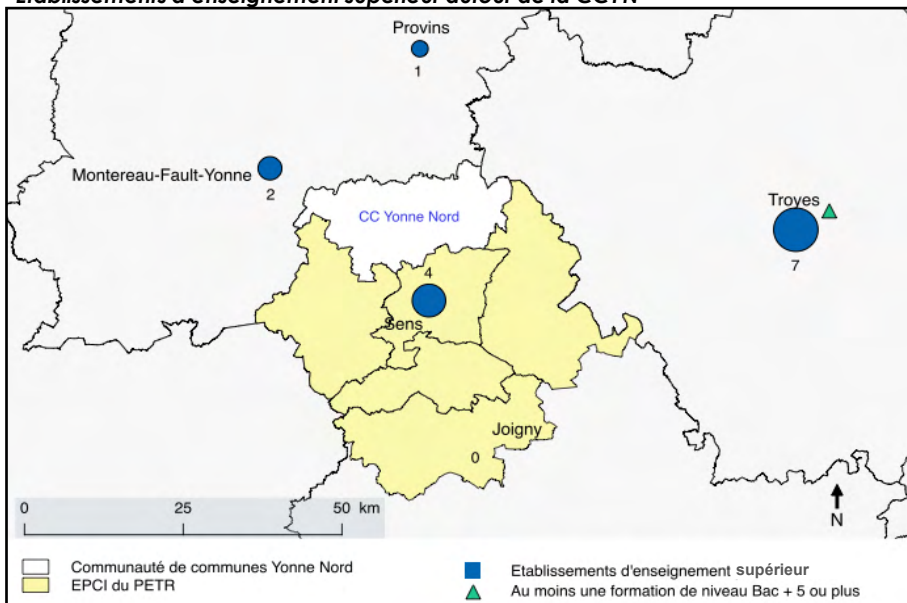


2.3 Services et équipements collectifs

2.3.4 Enseignement professionnel et supérieur

c. Formation professionnelle et supérieure à proximité du territoire

Etablissements d'enseignement supérieur autour de la CCYN

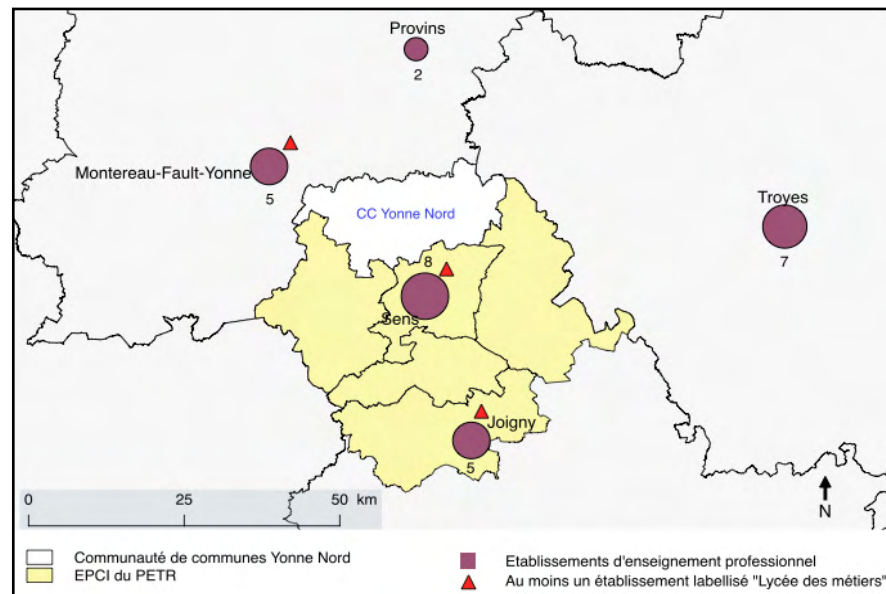


On compte 4 établissements de formation supérieure à Sens, 2 à Montereau-Fault-Yonne, 1 à Provins, 7 à Troyes, mais aucun à Joigny.

A Sens, Montereau-Fault-Yonne et Provins, le niveau de diplôme maximal obtenu est un Bac+3 (niveau II). Trois domaines y sont représentés : le commerce, la sécurité, l'infirmier.

Troyes est la seule commune à proposer des niveaux de diplômes supérieurs ou égaux à Bac+5 (niveau I), elle en compte 5. On y retrouve les domaines d'étude suivant : ingénierie, commerce, bâtiment et urbanisme.

Etablissements d'enseignement professionnel autour de la CCYN



Si la CCYN ne comporte aucun établissement d'enseignement professionnel ou supérieur, on en recense dans un rayon de 50 km, sur les communes de Sens (11), Montereau-Fault-Yonne (7), Provins (3), Joigny (6) et Troyes (12).

Les pôles dijonnais ou parisien constituent les deux pôles majeurs d'échelle nationale attractifs pour le territoire.

On compte 8 établissements de formation professionnelle à Sens, 5 à Montereau-Fault-Yonne, 2 à Provins, 5 à Joigny et 7 à Troyes.

La plupart sont des lycées professionnels ; ils délivrent des diplômes de type CAP ou baccalauréat professionnel qui correspondent à un niveau V ou IV. 5 de ces lycées, répartis dans 3 communes, sont labellisés "Lycée des métiers".

10 proposent des BTS (niveau III), **5 des licences professionnelles** (niveau II), **mais 1 seul un master professionnel** (niveau I).

Les domaines de la gestion et du commerce, de l'industrie, de la maintenance, sont souvent représentés. En revanche, les domaines de l'hôtellerie, du tourisme, de l'agriculture, de l'artisanat sont moins présents, et se limitent au plus à un BTS.

CONSTATS

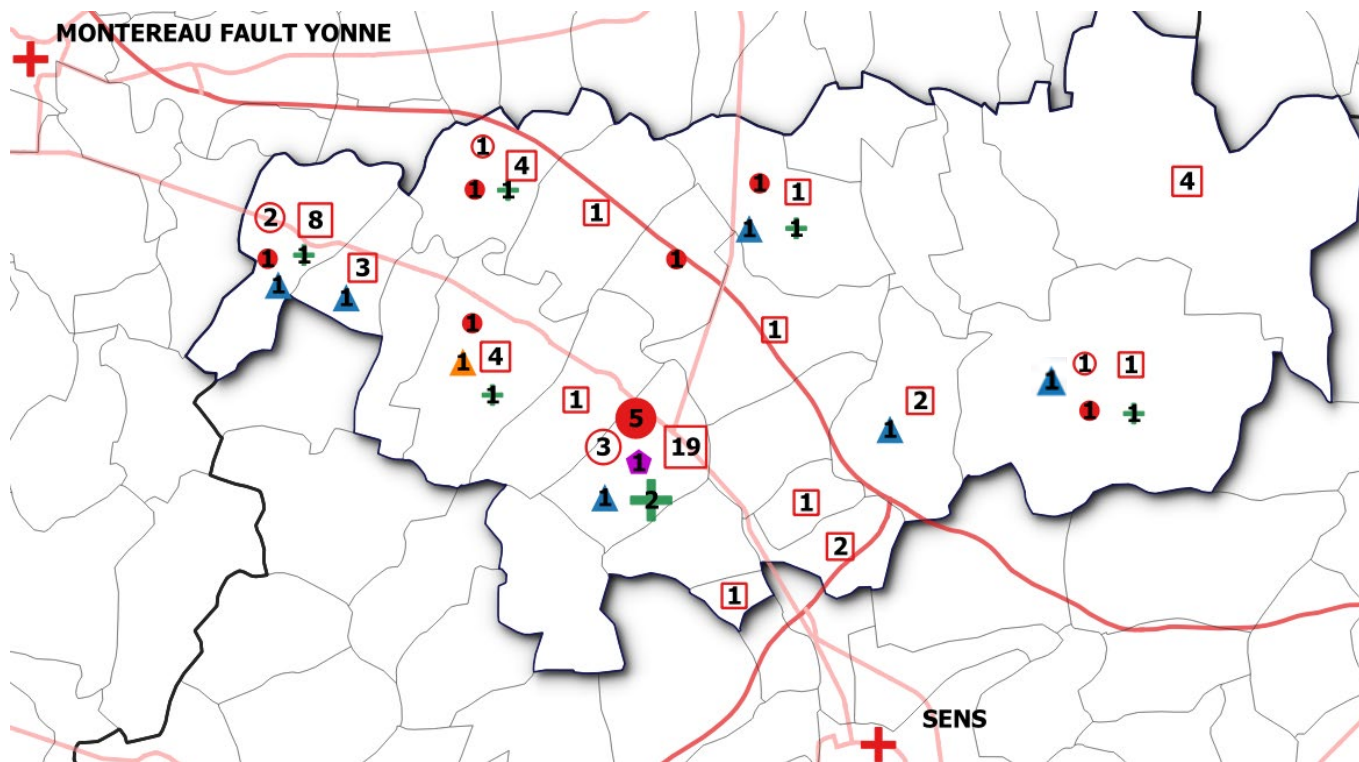
- ▶ La Communauté de communes Yonne Nord ne compte pas d'établissement d'enseignement supérieur ou professionnel.
- ▶ L'enseignement proposé à proximité immédiate de la CCYN relève de l'enseignement professionnel (à Sens, Montereau-Fault-Yonne, Provins), tandis que les pôles d'enseignement supérieur se situent à Troyes, puis Dijon ou Paris.
- ▶ Le niveau de qualification du territoire est en hausse ces dernières années, et se situe maintenant légèrement au dessus des moyennes départementales, en partie en raison de l'arrivée de populations qualifiées.
- ▶ Le territoire compte proportionnellement moins de jeunes adultes sur les dernières années, et la part de non-scolarisés chez ces jeunes adultes augmente, ce qui signifie soit que davantage de jeunes quittent le système scolaire après le lycée, soit qu'ils quittent le territoire pour poursuivre des études supérieures en s'installant dans un autre territoire.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

- ▶ Une aide à la mobilité des jeunes adultes leur permettrait de poursuivre plus facilement des études supérieures, et éventuellement de s'investir dans le territoire après leurs études.
- ▶ L'accompagnement professionnel, notamment pour les jeunes quittant prématurément le système éducatif, est indispensable pour les orienter vers des formations qualifiantes (dans des organismes ou au sein des entreprises). Les collèges notamment peuvent jouer un rôle.
- ▶ La proximité d'organismes de formation professionnelle à Sens ou Montereau peut permettre d'orienter les formations proposées en fonction du profil des entreprises du territoire de la CCYN, notamment dans le cas d'emplois spécialisés potentiellement difficiles à pourvoir : ces domaines de formation sont à identifier.

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.5 Equipements et services de santé



- Médecin généraliste
- Médecin spécialiste ou dentiste
- Autres professionnels de santé
- ▲ EHPAD
- + Pharmacie
- ▲ Etablissement spécialisé
- ◆ SSIAD
- ✚ Centre hospitalier

Autres professionnels de santé = infirmiers, masseur-kinésithérapeutes, pédicure-podologues, psychomotriciens, psychologues



2.3 Services et équipements collectifs

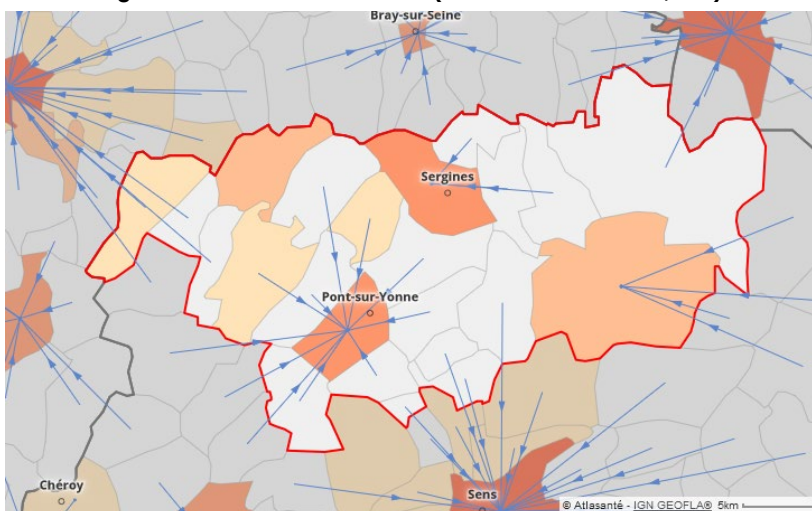
2.3.5 Equipements et services de santé

a. Pont-sur-Yonne comme principale polarité médicale du territoire

Zones d'intervention prioritaire et zones d'action complémentaire en médecins généralistes en Bourgogne-FC (2017)



Attractivité des généralistes en CCYN en 2019 (C@rtoSanté-Atlasanté/ARS)



-Généralistes actifs en 2019 dans la CCYN (incluant les permanences) :

- 5 à Pont-sur-Yonne
- 1 à Villeneuve-la-Guyard
- 1 à Champigny
- 1 à Serignes
- 1 à Serbonnes
- 1 à Thorigny-sur-Oreuse
- 1 à Vinneuf

Offre de soin

De manière générale, le territoire est peu doté en équipements et services de santé. On compte 11 médecins généralistes, 6 dentistes (dont 2 à Pont), 2 orthophonistes et 2 ophtalmologues (à Pont également). Cet état de fait se vérifie dans l'analyse des zones d'intervention prioritaire établie par l'ARS fin 2017, laquelle classe la plus grande partie du territoire de la CCYN en « zone d'intervention prioritaire » en médecins généralistes. Le nord-ouest du territoire (VLG, Villeblevin, Chaumont, Champigny, Vinneuf), est quant à lui classé en « zone d'action complémentaire ».

Les centres hospitaliers les plus proches sont situés à Sens et Montereau.

Densité médicale et attractivité : généralistes

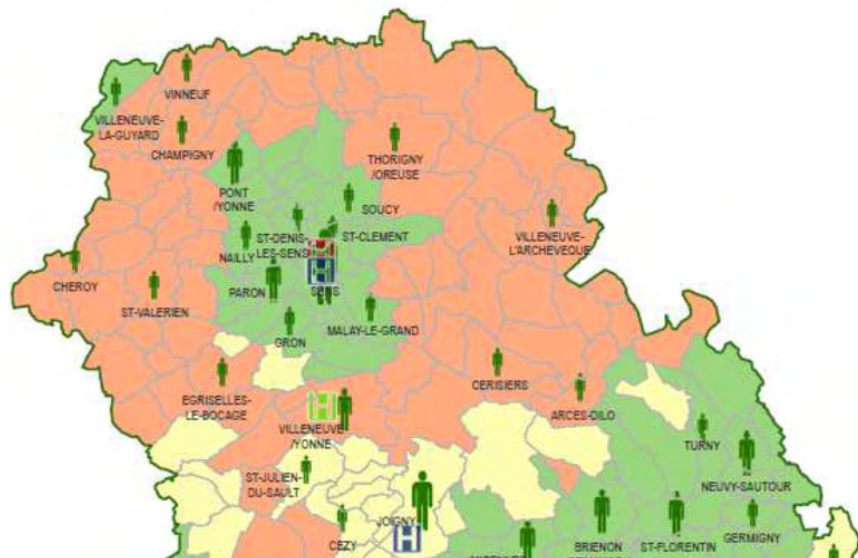
Pont-sur-Yonne représente un pôle intermédiaire important à l'échelle de la communauté de communes en matière d'attractivité médicale, tandis que Villeneuve-la-Guyard est sous l'influence de l'attraction de Montereau-Fault-Yonne. La localisation de Pont/Yonne, entre Sens et Montereau, en fait la principale polarité médicale entre ces deux agglomérations. Serignes, Vinneuf et Thorigny-sur-Oreuse représentent des sous-pôles avec une attractivité limitée aux communes limitrophes (Serignes et Vinneuf bénéficient du déficit de médecins sur le secteur de Bray-sur-Seine).

Sources : C@rtoSanté/ARS

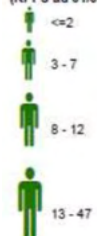
2.3 Services et équipements collectifs

2.3.5 Equipements et services de santé

b. Médecine générale et accès aux soins : une situation fragile en dehors des pôles



Médecins Généralistes libéraux ou mixtes (RPPS au 01/01/2015)



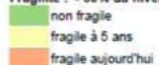
Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) ouvertes

Etablissements sanitaires (Catégories)



APL* : Fragilité en MG

Fragilité : < 50% du niveau national



*Accessibilité Potentielle Localisée : Fragilité avec les nouveaux paramètres DREES

Temps : 20 minutes

Pondération : 1 jusqu'à 10 mn, 2/3 de 10 à 15 mn et 1/3 de 15 à 20 mn

Limite d'âge : 65 ans (les médecins plus âgés ne sont pas pris en compte dans le calcul)

La situation du territoire est préoccupante : l'étude sur les soins de proximité dans l'Yonne de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté met en avant la fragilité du territoire autour de Sens en termes d'accès aux soins primaires et d'« accessibilité potentielle localisée », un indicateur plus fin et pertinent pour caractériser les territoires que celui de la seule densité.

On relèvera ainsi que « le Sénonais qui présente une large zone concentrique de fragilité autour de la commune de Sens est le territoire le plus touché [de l'Yonne] ».

On mettra enfin cette situation en rapport avec l'évolution préoccupante du nombre de médecins généralistes dans l'Yonne entre 2009 et 2014 (nettement à la baisse).

Sur la CCYN, la baisse se fait sentir également, avec 11 généralistes en 2019 contre 15 en 2009.

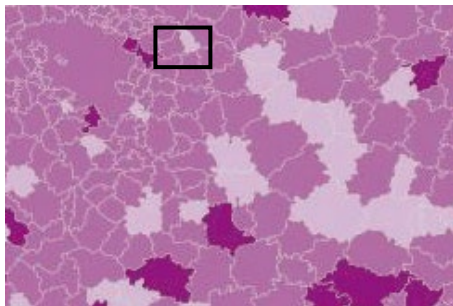
Evolution du nombre de médecins généralistes (libéraux ou mixtes) dans l'Yonne entre 2009 et 2014



2.3 Services et équipements collectifs

2.3.5 Equipements et services de santé

c. Un écart entre l'attractivité théorique et réelle du territoire



Attractivité théorique



Attractivité réelle



13 facteurs d'attractivité et critères d'implantation des jeunes médecins généralistes retenus pour l'étude	
Rang 3 (déterminants)	Possibilité d'exercer dans une MSP, un cabinet de groupe ou dans le cadre d'un projet professionnel de territoire avec des confrères
	Cadre de vie agréable
Rang 2 (importants)	Possibilité d'insertion professionnelle du conjoint
	Présence de médecins généralistes sur le territoire
	Crainte d'une surcharge de travail Crainte de l'isolement professionnel
Rang 1 (secondaires)	Proximité d'un service des urgences
	Proximité / Accessibilité de services médicaux (radiologie, laboratoire d'analyses médicales, pharmacie)
	Présence de professionnels paramédicaux sur le territoire
	Potentiel d'activité trop limité (offre abondante, population en diminution, faible densité de population)
	Services éducatifs et de garde pour les enfants
	Présence de services, équipements et infrastructures
	Exercice dans une ville de taille moyenne

Le Commissariat général à l'égalité des territoires a réalisé en 2015 une « Étude pour la caractérisation des territoires en tension pour l'installation des jeunes médecins » concernant tout le territoire national.

Cette étude classe les bassins de vie français en fonction de leur attractivité théorique pour les jeunes médecins à partir d'un jeu d'indicateurs divers (voir ci-contre).

D'après cette étude, l'attractivité théorique du territoire de la CCYN apparaît « moyenne » dans son ensemble (le territoire de l'intercommunalité recoupe cependant cinq bassins de vie différents : Montereau, Sens, Pont-sur-Yonne et Bray-sur-Seine).

L'étude mettait également en avant l'attractivité « réelle » du territoire, calculée à partir des installations de médecins généralistes de au moins de 35 ans au cours des trois dernières décennies. On remarque sur la carte de l'attractivité réelle que les bassins de Sens et Montereau apparaissent d'attractivité « moyenne », tandis que ceux de Pont-sur-Yonne et Bray-sur-Seine, plus ruraux, sont d'attractivité « faible », malgré leur attractivité théorique « moyenne ».

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.3 Equipements et services de santé

d. Situation des spécialistes et autres professionnels de santé

Dentistes

Dentistes actifs en 2019 dans la CCYN :

- 2 à Pont-sur-Yonne
- 2 à Villeneuve-la-Guyard
- 1 à Thorigny
- 1 à Vinneuf

La situation est inquiétante également en ce qui concerne la densité de dentistes puisqu'une grande partie du territoire (à l'exception de Pont-sur-Yonne et des communes limitrophes) est jugée « très sous-dotée » en dentistes par les agences régionales de santé, tout comme une partie importante du Nord de l'Yonne.

Leur attractivité sur le territoire est toutefois plus importante que celles des généralistes, notamment en direction du Pont-sur-Yonne, puisque le nord icaunais est moins soumis à l'influence de Sens et Montereau.

Spécialistes

On compte très peu de médecins spécialistes sur le territoire : seul un ophtalmologue, basé à Courlon/Yonne (2 jours/semaine). On ne retrouve donc aucun cardiologue, pneumologue, gynécologue ou pédiatre.

Autres professionnels et services de santé

12 communes comptent au moins un infirmier sur leur territoire. Sur les 33 infirmiers recensés, 11 sont basés à Pont-sur-Yonne (qui compte un Service de soins infirmiers à domicile). Les autres professions présentes sur le territoire sont les masseurs-kinésithérapeutes (8 en tout), les orthophonistes (2), les pédicure-podologues (5), un psychomotricien, et un psychologue. Pont/Yonne accueille une maison de santé pluridisciplinaire.

On compte par ailleurs 6 pharmacies, dont 2 à Pont/Yonne, et un service d'ambulance, également à Pont.

Télé médecine

Avec le soutien du Pôle Nord Sens notamment (voir ci-contre), la télé médecine s'est développée dans le secteur ces dernières années, notamment à l'EHPAD de Pont/Yonne. Une cabine de téléconsultation a également ouvert fin 2020 à la pharmacie de Champigny.

Clinique Ker Yonnec

Le principal équipement de santé, en termes de personnes et de capacité d'accueil, est la clinique Ker Yonnec à Champigny.

Cette maison de santé pour maladies mentales propose en effets 110 lits d'hospitalisation, 30 lits de psychogériatrie, 24 place d'Hôpital de Jour et 5 places d'Hôpital de nuit.

Elle emploie 123 personnes, ce qui en fait le 2^e plus gros employeur de la CCYN.

La clinique ne semble pas mettre à disposition d'hébergements pour les proches et familles des patients. Cela pourrait toutefois représenter un service intéressant pour ces derniers, et dont les communes environnantes pourraient profiter en termes de retombées liées au séjour.

Pôle Nord Santé

Le Pôle Nord Sens est l'association des Professionnels de Santé du nord de l'Yonne. Son rôle est d'améliorer le suivi des patients du secteur, améliorer les relations inter-professionnelles, faire connaître et partager les compétences de ses membres, travailler en concertation et améliorer la coordination. Elle réunit les professionnels de santé libéraux, médicaux ou paramédicaux.

Mutuelle santé « Ma Commune Ma Santé »

La CCYN propose à ses habitants, via l'offre « Ma Commune Ma Santé » de l'association ACTIOM, une mutuelle santé sans conditions (de ressources, d'âge ou de santé).

Cinq niveaux de garantie sont proposés aux habitants via trois mutuelles (Smais, Pavillon Prévoyance, Miel Mutuelle).

Le Centre intercommunal d'action sociale de la CCYN assure la coordination de cette offre.

Une permanence est assurée deux fois par mois dans les locaux de la CCYN pour répondre aux questions des adhérents.

Sources : C@rtoSanté/ARS, BPE 2019

NB : les chiffres concernant le nombre de professionnels de santé proviennent d'un regroupement entre les données disponibles sur C@rtoSanté (ARS) et la Base permanente des équipements (INSEE). Ces bases de données, toutes deux définies pour l'année 2019, montrent cependant des différences mineures entre elles. Les chiffres utilisés peuvent donc également présenter un léger écart avec le nombre de praticiens effectifs sur le territoire. Les professionnels de santé sans cabinet sur le territoire mais qui y effectuent des permanences sont comptabilisés.

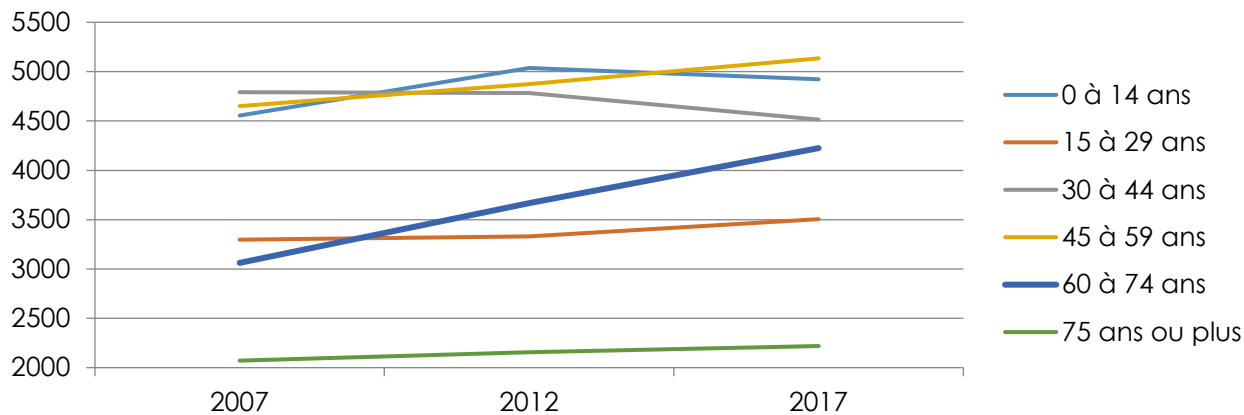
2.3 Services et équipements collectifs

2.3.5 Equipements et services de santé

e. Une croissance soutenue des 60-74 ans sur le territoire, qui va générer des besoins spécifiques à moyen terme

	CCYN						Yonne	
	2007	%	2012	%	2017	%	Evolution 2007-2017 (%)	
Ensemble	22428	100	23848	100	24520	100	9,3%	-0,9%
0 à 14 ans	4555	20,3	5037	21,1	4922	20,1	8,1%	-3,3%
15 à 29 ans	3297	14,7	3329	14	3505	14,3	6,3%	-10,6%
30 à 44 ans	4792	21,4	4784	20,1	4514	18,4	-5,8%	-12,3%
45 à 59 ans	4651	20,7	4875	20,4	5135	20,9	10,4%	-5,3%
60 à 74 ans	3062	13,7	3666	15,4	4225	17,2	38,0%	28,7%
75 ans ou plus	2071	9,2	2157	9	2219	9,1	7,1%	5,9%

Evolution démographique dans la CCYN par classes d'âge



Evolution des classes d'âge dans la CCYN

On note sur le territoire communautaire une augmentation très importante de la classe d'âge de 60 à 74 ans en l'espace de 10 ans (+38%, contre 29% dans l'Yonne entre 2007 et 2017 pour cette classe d'âge.

Perspectives d'évolution :

En considérant que l'entrée en EHPAD se faisant principalement à partir de 80 ans, et que la tendance est à une entrée en institution de plus en plus tardive (notamment avec le développement des services à la personne), on peut considérer qu'il n'est pas nécessaire d'envisager la construction de nouvelles places d'hébergement à l'heure actuelle, mais la question pourra se poser à moyen terme, surtout compte-tenu de l'installation de nouveaux ménages retraités (sédentarisation de résidences secondaires notamment).

En tout état de cause, cette augmentation des seniors va amener le territoire à adapter son offre de services pour répondre aux besoins de la population : en termes de mobilité, d'habitat, de loisirs, de commerces de proximité, de services à la personne, et évidemment de soins.

Il est donc primordial de tenir compte dès aujourd'hui de ces besoins afin de pouvoir d'anticiper la demande et de proposer une offre adaptée aux populations âgées.

Sources : INSEE, Schéma départemental en faveur des personnes âgées 2009-2014, STATISS (drees.social-sante.gouv.fr)

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.5 Équipements et services de santé

f. Une bonne couverture en équipements pour personnes âgées dépendantes

6 EHPAD sur le territoire de la CCYN

Commune	Nom de l'EHPAD	Nombre de lits
Thorigny sur Oreuse	Résidence Jasmin (résidence services non médicalisée, privée)	73
La Chapelle sur Oreuse	EHPAD Le Manoir de la Pommeraie (privé)	44*
Sergines	EHPAD Les Champs Blancs (privé)	78
Villeblevin	EHPAD Gallois Lallier (géré par l'EHPAD de Pont/Yonne)	20
Pont/Yonne	EHPAD Résidence Lamy Delettretz (public)	92
Villeneuve La Guyard	EHPAD Les Platanes (privé)	46
Total		353

* Selon le Programme interdépartemental de la d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie 2016-2020, l'EHPAD de La Chapelle doit faire l'objet d'une extension de 12 places d'hôpital de jour

Total population de plus de 75 ans de la CCYN (2017) : **2219**

Nombre de places à prévoir par rapport à l'offre actuelle à différents horizons selon l'évolution de la dépendance sans action correctrice

	Scénario optimiste			Scénario intermédiaire			Scénario pessimiste		
	2020	2025	2030	2020	2025	2030	2020	2025	2030
Auxerre	-17	-11	-32	7	72	135	20	139	305
Avallon Tonnerre	-106	-147	-157	-59	-66	-38	-21	-6	65
Joigny Puisaye	65	36	-3	96	116	136	118	193	298
Sens	-52	-67	-48	-27	0	69	-3	73	199
Yonne	-110	-188	-240	17	122	302	115	398	868

** Structures = EHPAD, Maisons de retraite non EHPAD, Résidences autonomie, Soins infirmiers à domicile, Soins de longue durée
Sources : INSEE (Capacité d'accueil des personnes âgées selon la catégorie d'établissement au 31 décembre 2017), Schéma départemental de l'autonomie 2019_2023

Le territoire de la CCYN est relativement bien fourni en places d'hébergement en EHPAD, dans un département qui dispose déjà d'une grande capacité d'accueil. Les résidents des EHPAD viennent souvent de l'extérieur du territoire, notamment d'Île-de-France.

Selon le schéma départemental de l'autonomie 2019-2023, dans le secteur de Sens qui englobe la CCYN, des places supplémentaires seraient à prévoir à partir de 2030 dans un scénario intermédiaire, et 2025 dans un scénario pessimiste. Avec des mesures correctrices (dont le développement du maintien à domicile), il n'y aurait pas de places supplémentaires à prévoir dans le scénario intermédiaire, et seulement à partir de 2025 dans le scénario pessimiste.

Le schéma met davantage l'accent sur le développement du maintien à domicile, la prévention de l'autonomie, la diversification des modes d'accueil et la professionnalisation du secteur. Le maintien à domicile passe par une offre de logements adaptés aux besoins et personnes âgées, et la formation d'un personnel de service qualifié pour leur prise en charge.

Taux d'équipement en structures pour personnes âgées **
(en nombre de places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus)

CCYN = 177

(353 places EHPAD + 40 SSIAD / 2219 pers. de 75 ans et +)

Yonne (2017) = 178

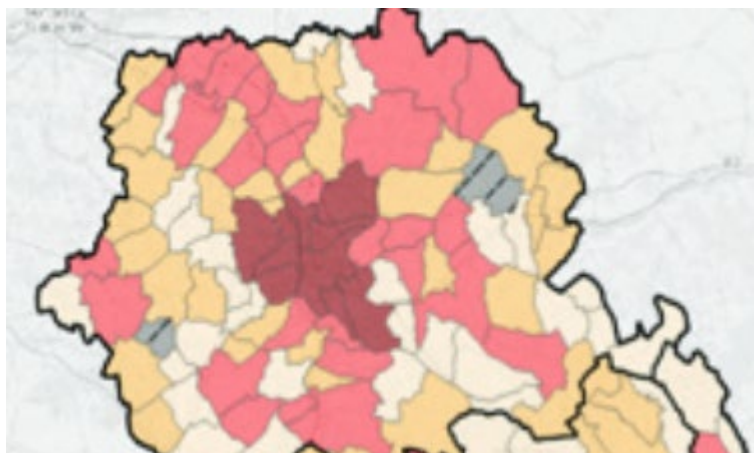
Bourgogne-Franche-Comté (2017) = 154

France métropolitaine (2017) = 147

2.3 Services et équipements collectifs

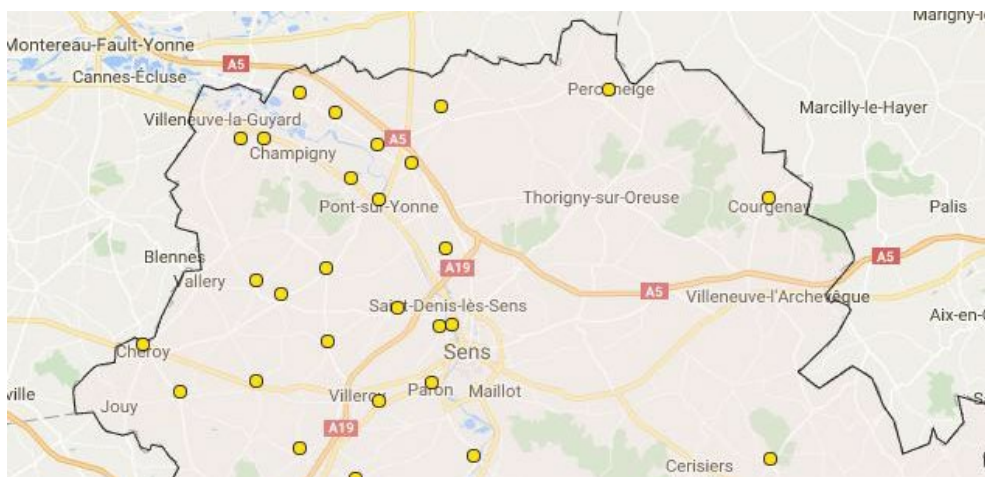
2.3.5 Equipements et services de santé

g. Des réseaux associatifs pour assurer l'aide à la personne et l'accompagnement des personnes âgées



SAAD = Service d'aide et d'accompagnement à domicile

Localisation des Clubs des aînés ruraux dans le nord de l'Yonne



Plusieurs services à la personne, sous gestion privée (associative), viennent compléter l'offre de services en direction des personnes âgées que représentent les EHPAD.

- Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD):

Un SSIAD est basé à Pont-sur-Yonne. Sa gestion est associative (association du canton de Pont/Yonne). Il autorise 40 places. Son périmètre d'intervention épouse en grande partie les limites de l'intercommunalité (en débordant sur les communes limitrophes au sud-ouest).

-Associations d'aide à domicile :

-L'UNA Yonne (Union nationale des associations d'aide, des soins et des services aux domiciles) dispose d'antennes à Pont-sur-Yonne (hébergée par la mairie) et Sergines. A elles deux, ces antennes couvrent 30 communes, au-delà des limites de la CCYN.

- Tissu associatif :

-Le mouvement des aînés ruraux est bien représenté dans le nord de l'Yonne, particulièrement dans sa partie ouest. Les animations et rencontres proposées aux personnes âgées leur permettent de socialiser et sortir d'une solitude souvent difficilement vécue.

Sources : Schéma départemental de l'autonomie 2019_2023, yonne.generations-mouvement.org

CONSTATS

- ▶ Le territoire est bien doté en équipements pour personnes âgées dépendantes. On constate cependant une augmentation très importante de la classe d'âge de 60 à 74 ans sur le territoire en l'espace de 10 ans.
- ▶ Pont-sur-Yonne constitue la principale polarité médicale du territoire.
- ▶ La majeure partie de la CCYN est classé en « zone d'intervention prioritaire » pour les médecins généralistes depuis 2017, marquant le besoin de professionnels sur le territoire. Les médecins généralistes du territoire approchent pour la plupart l'âge de la retraite, et la continuité de leur activité n'est à ce jour pas assurée (avec une répercussion sur l'activité des pharmacies).
- ▶ On recense un déficit important de dentistes et de spécialistes. D'autres manques sont évoqués par les acteurs locaux : accompagnement du handicap chez les 0-6 ans, médecins scolaires et professions paramédicales, personnel d'aide au maintien à domicile.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

- ▶ Selon les prévisions départementales, il ne semble pas nécessaire d'envisager la construction de nouvelles places d'hébergement à l'heure actuelle, mais la question pourra se poser à moyen terme, compte-tenu des tendances démographiques. L'offre de services du territoire devra également s'adapter à l'augmentation des seniors (en matière de soins, mais aussi de mobilité, d'habitat, de loisirs, de commerces de proximité et de services à la personne). Les nouvelles formes d'habitat, intergénérationnel notamment, sont amenés à se développer.
- ▶ Pour le nord de l'Yonne, l'ARS émet les recommandations suivantes : « Pont-sur-Yonne constitue un pôle d'attraction secondaire sur le nord du territoire. Ce pôle serait à consolider pour répondre aux besoins de soins croissants du nord de l'Yonne (augmentation démographique, population jeune,...) d'autant qu'une communauté professionnelle territoriale de santé active permettrait de miser sur la présence de professionnels. »*.
- ▶ Autre recommandation de l'ARS : « il faudrait travailler à la constitution d'une communauté professionnelle de territoire de santé sur Sens, à même de mettre en place des coopérations entre les professionnels de Sens et avec les territoires dépourvus de médecins ou susceptibles de le devenir »*.
- ▶ Le Pôle Nord Santé, créé il y a quelques années et hébergé par la CCYN cherche justement à fédérer les professionnels de santé du territoire, à y attirer de nouveaux médecins, à développer des partenariats avec des structures extérieures et à y développer de nouvelles formes d'intervention à travers la télémédecine et la téléconsultation. Les projets expérimentés aujourd'hui sont très certainement amenés à bientôt se généraliser, compte-tenu notamment de la pénurie de médecins (avec l'exemple de l'implantation d'une cabine de téléconsultation à Champigny).

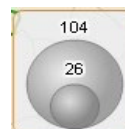
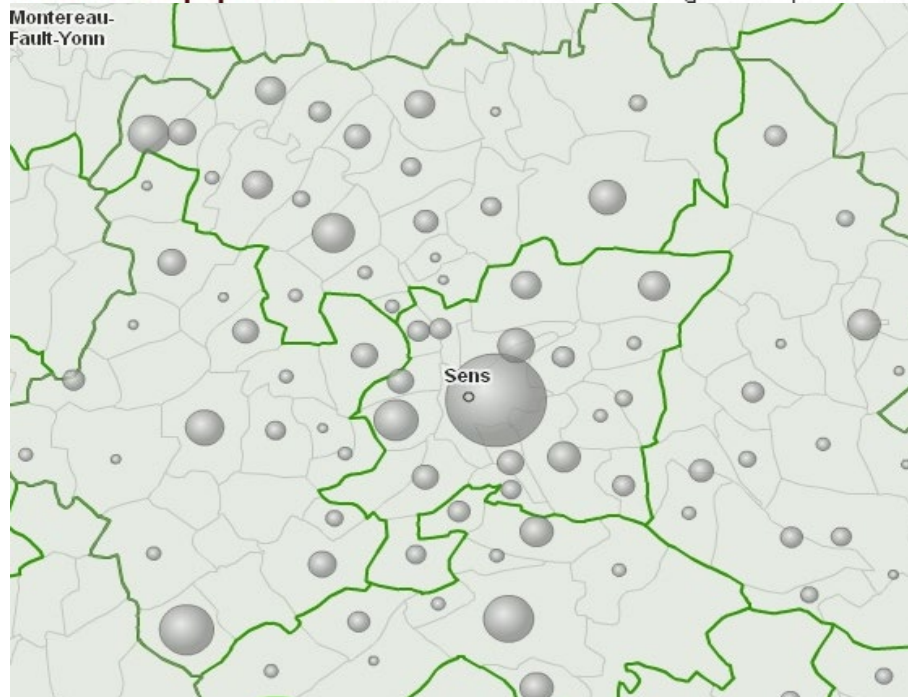
* ARS Bourgogne-Franche-Comté : « LES SOINS DE PROXIMITE DANS L'YONNE », septembre 2016

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.6 Équipements sportifs et de loisirs

a. Un maillage fin d'équipements aux statuts variés

Nombre d'équipements - source : Ministère en charge des sports - RES (19/02/2018)



Le territoire offre une gamme variée d'équipements sportifs, qu'ils soient à gestion publique, privée, associative ou mixte. Les équipements sont répartis de façon relativement homogène sur le territoire.

Les communes de Villeneuve-la-Guyard (17) et Pont-sur-Yonne (18) concentrent logiquement les équipements, puis dans une moindre mesure sur Thorigny (13), Sergines (9) et Villeblevin, Champigny, et Vinneuf (9). Le territoire compte au total 123 équipements sportifs.

Ils se présentent de manière isolée (dédiés à une seule activité) ou regroupés dans des complexes sportifs (multisports), notamment autour des équipements scolaires (collèges).

Taux d'équipements sportifs/hab (2018) :

CCYN : 50,2/10 000 hab

Moyenne de l'Yonne (2017) : 56,2/10 000 hab

Moyenne nationale (2017) : 40,7/10 000 hab

Initiatives de la CCYN sur le territoire dans le domaine du sport

Le **centre de loisirs intercommunal** propose ses activités dans plusieurs communes (2016) : Pont-sur-Yonne, Cuy, Villeneuve-la-Guyard, Sergines/Saint-Martin-sur-Oreuse, Perceneige, Saint-Sérotin, Villeblevin. Le Centre propose un accueil périscolaire et extra-scolaire en lien avec les équipements présents sur le territoire de ces communes.



2.3 Services et équipements collectifs

2.3.6 Equipements sportifs et de loisirs

b. Certains équipements prisés qui soulèvent des enjeux

La diversité des équipements proposés sur le territoire de la CCYN permet la pratique de sports « traditionnels » (football, tennis...), mais également plus spécialisés (skate, sports nautiques, voltige...), avec un pouvoir d'attraction pour certains équipements comme la base So'Fun de Villeneuve-la-Guyard ou l'aérodrome de Pont/Yonne.

Les gymnases du territoire (à Villeneuve, Pont et Sergines) sont très fréquentés, certains approchent la saturation ou sont jugés vieillissants. Certains équipements en extérieur comme les courts de tennis ne permettent pas une pratique optimale.

Le bassin de natation de Pont-sur-Yonne attire également des scolaires en dehors du territoire, mais son fonctionnement est grevé par des problèmes techniques récurrents, nécessitant des ressources financières importantes.

La piscine de Serbonnes, propriété d'EDF dans le cadre de sa Caisse centrale d'activités sociales (CCAS) et accueillant un centre de formation pour ses agents, fait l'objet d'une convention d'utilisation avec l'intercommunalité, mais reste peu fréquentée et garde la réputation d'un espace fermé sur lui-même.

Des volontés locales de rachat de la piscine par l'intercommunalité pour l'ouvrir au public sont exprimées.

Les aires de jeux pour enfants sont peu nombreuses dans les villages, et sont à l'occasion occupées par des adolescents.

Principaux équipements sportifs des pôles voisins utilisés par les résidents de la CC :

- Piscines à Bray, Montereau et Sens
- Parc d'accrobranche à Champagne-sur-Seine ou Laval-en-Brie (77)
- Karting et baseball à Soucy
- Patinoire à Moneteau
- Ski nautique à Villevalliers
- Bowling à Varennes (77)
- Gymnastique à Villeneuve/Yonne
- Cyclorail à Charny

Principaux équipements sportifs du territoire

Espaces multisports

- Champigny (en accès libre): Basket-Ball, Football, Handball, Volley
- Villeneuve-la-Guyard : tennis de plein air, dojo, salle de tennis de table, gymnase, mur d'escalade, terrains de football
- Vinneuf (stade Paul Denis, en accès libre) : tennis de plein air, football, plateau multisport (football, handball, basket)
- Pont-sur-Yonne : tennis, terrains de football, skate park
- Villeblevin ; espace Heidenburg (tennis, football, basket, pétanque, espaces de jeux pour enfants, foyer communal)
- Sergines : gymnase

Piscines

- Pont-sur-Yonne : bassin d'apprentissage d'intérêt communautaire
- Serbonnes : bassin sportif de natation, 25m (ensemble sportif CCAS)

Equipements équestres

- Saint-Sérotin : association équestre du Colombier
- Thorigny-sur-Oreuse : Brennus équitation, écurie de Fleurigny, écurie du pré de la fête.
- Villeneuve-la-Guyard : Centre équestre Hafflinger Evasion
- Vinneuf : les écuries d'Akila

Bases nautiques / pêche

- So'Fun village, Villeneuve-la-Guyard : jetski, flyboard, quad, paddle, paintball...
- Base nautique de Vinneuf (récemment réaménagée)
- Zones de pêche dans l'Yonne et les anciennes carrières : Etang communal de Pont-sur-Yonne, Etang de la Gravière, Etang de la noue du bois

Aérodrome

- Aérodrome de Pont/Yonne : vol à voile, giravation, planeurs, vol à moteur, voltige aérienne, parachute, aéromodélisme.
- Aéroclub — La maison du pilote : simulateur de vol, bibliothèque technique ; école de pilotage avion ou ULM

Autres

Centre international de la pétanque à Sergines : structure associative de formation de haut niveau à la pétanque, qui attire régulièrement des équipes internationales

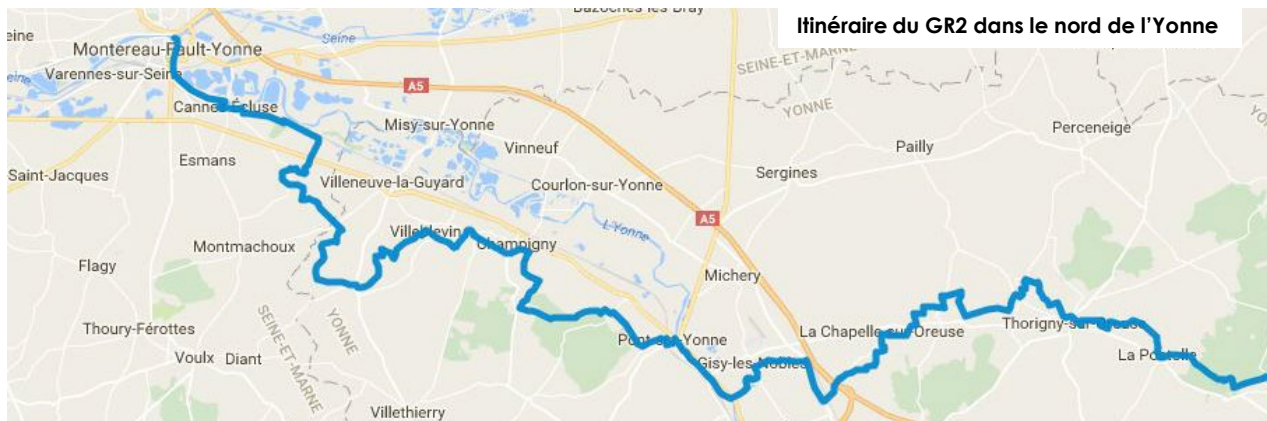
2.3 Services et équipements collectifs

2.3.6 Equipements sportifs et de loisirs

c. Un cadre naturel et paysager support de nombreuses activités

Randonnée :

- 46 sentiers de randonnée pour près de 450 km d'itinéraires balisés mis en place dans le cadre d'un dispositif d'insertion. Le balisage sur le terrain n'est cependant pas toujours conforme aux tracés et rend difficiles l'orientation dans les parcours proposés.
- Plusieurs associations de randonnée sur le territoire dont l'Oreuse en marche (Thorigny-sur-Oreuse), les joyeux vadrouilleurs (Champigny-sur-Yonne)
- Sentier de grande randonnée 2 (GR2) reliant Dijon au Havre : traverse Thorigny-sur-Oreuse, Gisy-les-Nobles, Pont-sur-Yonne, Champigny et Villeblevin



Chemins de Compostelle : itinéraire Paris-Sens-Vézelay qui emprunte une partie du GR2, et passe par les communes de Villeblevin, Chaumont, Champigny, Pont/Yonne, Villeperrot, Villenavotte. Un guide papier édité par l'association des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle Saint-Fargeau Ponthierry indique l'itinéraire et les points d'intérêts. Champigny représente un point d'étape sur cet itinéraire.

Bois et forêts :

- Forêt domaniale de Soucy, forêt domaniale de voisine, bois de la pommeraie, bois de Chenevisy

Cyclisme :

- Tour Yonne Nord : course annuelle de 100km organisé par la CCYN (165 participants à l'édition 2017)
- Pratique du cyclisme autour des bords de l'Yonne (berges praticables mais pas aménagées)
- Présence d'un Vélo Club Sénonais à Sens (VTT, BMX et cyclisme sur route)
- Utilisation des abords de l'Yonne et les étangs voisins, en particulier pour le VTT

Les espaces verts et les paysages du nord de l'Yonne offrent un support adapté à une diversité de pratiques sportives et de découverte : randonnée pédestre, équestre ou cycliste, courses...

Ces espaces représentent également un potentiel touristique de proximité.

Les bords de l'Yonne, qui concentrent les atouts naturels et paysagers du territoire, sont praticables, même s'ils ne sont pas aménagés.

Le projet de territoire du PETR met en avant la nécessité d'aménager les abords de l'Yonne afin de développer le tourisme vert. Cette préconisation trouve sa traduction notamment dans le projet d'aménagement porté par le contrat fluvial avec la région.

On note le projet pour les aménagements sur la halte fluviale de Pont sur Yonne.

Certains plans d'eau pourraient être envisagés pour accueillir des activités sportives (type aviron), mais la présence actuelle d'algues ne le permet cependant pas (étang de Vinneuf ou de Sixte).

Par ailleurs, le mauvais balisage des chemins de randonnée ne permet pas une pratique optimale de la marche.

Aucun point de baignade dans l'Yonne n'est recensé sur le territoire.

Sources : gr-infos.com, site internet CCYN, sites internet des communes, projet de territoire CCYN (CIAS IMPACTE), Rapport cyclotourisme et tourisme fluvial PETR

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.6 Équipements sportifs et de loisirs

d. La reconversion des sablières pour le sport : enjeu économique et touristique

Des entreprises ont investi d'anciennes sablières afin de proposer des activités sportives de pêche à la carpe :

-Carpa-Sens (société CarpoX'R basée en Seine-et-Marne) propose des étangs à Gisy-le-Noble, mais également à Saint-Denis-lès-Sens, en Seine-et-Marne et dans l'Auxerrois. Certaines formules proposent la location de chalets pour groupes.

-L'étang Yuka à Courlon-sur-Yonne et l'étang de la Noue du Bois à Villeneuve-la-Guyard sont également proposés à la location par d'autres sociétés.

Cette pratique attire notamment une clientèle anglaise.

So'Fun Village à Villeneuve-La-Guyard propose une variété d'activités nautiques et sportives, au bord d'un bassin situé dans les anciennes carrières d'extraction de sable : jetski, flyboard, quad, paddle, paintball... Des nuisances sonores sont cependant à relever compte-tenu de la proximité du site du hameau de Bichain.



So'Fun Village



CarpaSens : étang des Tomery's

L'activité d'extraction de sable est déclinante sur le territoire. La reconversion des sablières, déjà engagée, est donc un enjeu fort.

Plusieurs entreprises ont investi ces sites pour y proposer des activités sportives ou ludiques.

La location des étangs pour la pêche représente cependant une activité dont les retombées pour les villages environnants semblent limitées.

Les sablières, convenablement valorisées et aménagées, ont cependant un potentiel paysager à faire valoir. Une mise en relation des étangs, de l'Yonne et des centres-bourgs à travers des cheminements doux balisés permettrait de développer les retombées sur le commerce local.

Une gestion harmonisée à l'échelle de l'intercommunalité permettrait par ailleurs de distinguer les usages et les aménagements, entre pratique sportive (privée et publique), promenade, site de sensibilisation écologique, d'observation naturaliste...

CONSTATS

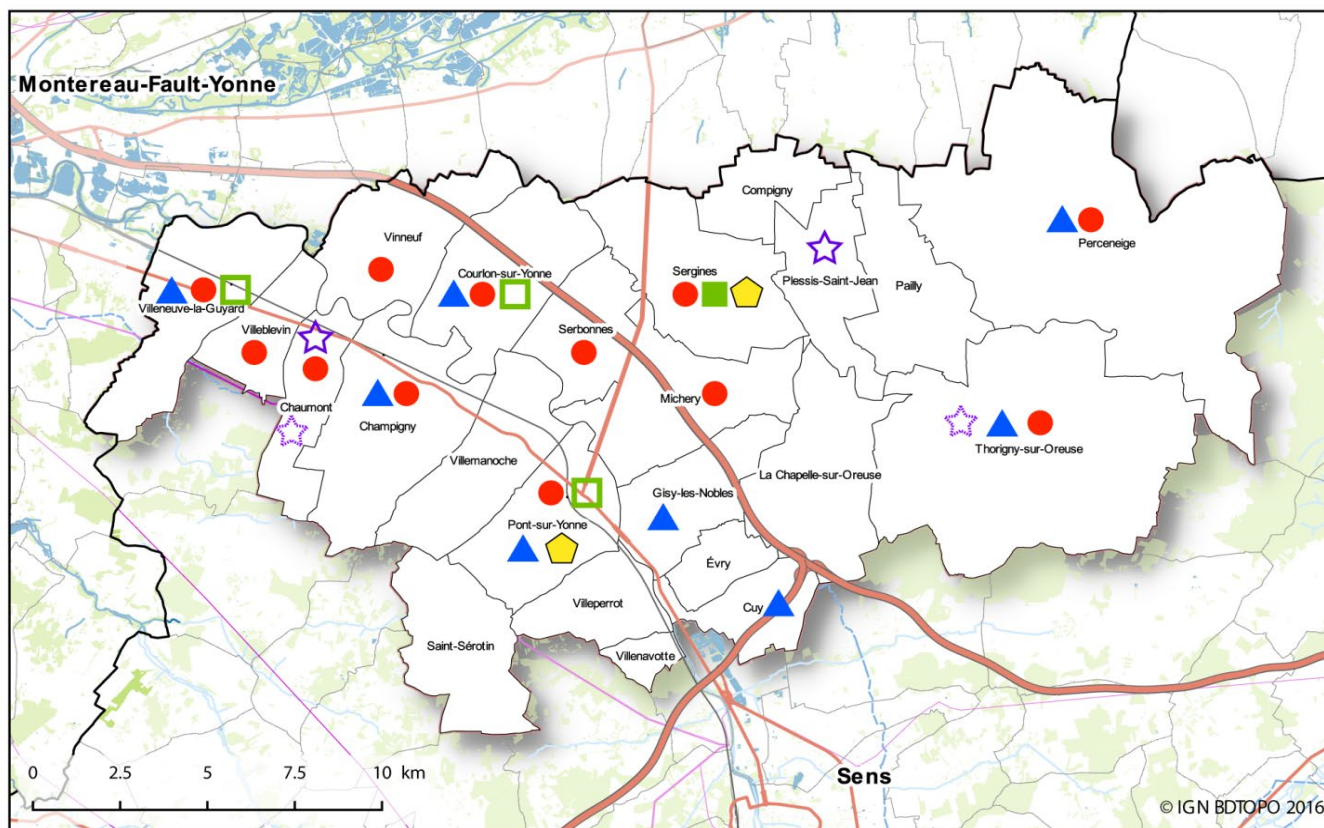
- ▶ Le territoire est maillé par de nombreux équipements sportifs, sous divers statuts : publics en plein air, privés, associatifs ou mixtes. Ces équipements offrent au public local et extra-communautaire une large variété d'activités.
- ▶ Plusieurs de ces équipements ont un intérêt au-delà du seul enjeu sportif ou récréative : certains participent à l'activité économique locale ou à la reconversion paysagère de sites dégradés par l'activité industrielle (sablères).
- ▶ Le territoire est également support de nombreuses activités de découverte de la nature, du patrimoine et des paysages à travers les mobilités douces (randonnée, cyclisme, équitation).

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

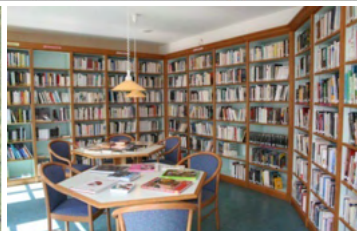
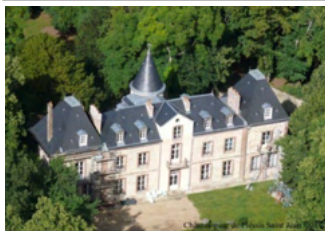
- ▶ Les gymnases du territoire, parfois très fréquentés par les scolaires, approchent de la saturation pour certains. Des travaux de rénovation pénalisent également l'accès à certains équipements, comme le bassin de natation de Pont-sur-Yonne. La rénovation du gymnase de Pont en 2019 devrait cependant permettre d'améliorer en partie la situation. La question de l'accès des scolaires aux équipements sportifs en fonction de leur origine administrative (commune, intercommunalité, territoires voisins) semble poser question, notamment pour les équipements les plus fréquentés. Une réflexion sur le partage des charges à l'échelle intercommunale semble donc indiquée.
- ▶ Les équipements sportifs du CCAS de Serbonnes, notamment sa piscine, représentent aujourd'hui un complément aux équipements communaux existants pour la pratique du sport sur le territoire. Un dialogue approfondi avec EDF concernant ses projets pour l'avenir du site, et les possibilités d'utilisation des équipements hors des périodes d'activité du CCAS, permettrait de répondre en partie aux limites de capacités des structures du territoire.
- ▶ Certains freins se posent à une pratique optimale du sport de plein air (marche, cyclisme) : balisage des chemins de randonnée, entretien des berges de l'Yonne pour la pratique du cyclisme et ensauvagement d'une partie des berges qui limite les points de vue... Une gestion d'ensemble des itinéraires fréquentés pourrait permettre de développer à la fois la pratique sportive et valoriser le territoire touristiquement. L'intérêt du PETR sur ces questions invite à agir en complémentarité avec cette structure pour gagner en efficacité.
- ▶ De la même manière, une coordination intercommunale des usages des gravières et sablières et une lisibilité de l'information sur l'ensemble des activités disponibles autour des plans d'eau viserait également ces objectifs.
- ▶ L'aérodrome de Pont/Yonne à Gisy-les-Nobles, géré par la CCYN, semble attractif et fédère un petit tissu économique autour de lui. L'enjeu à l'avenir sera de se développer pour rayonner au-delà du territoire (tout en réduisant les nuisances liées à son activité).

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.7 Equipements et sites culturels



- Bibliothèque ou point de lecture
- Ecole de musique et de théâtre
- Cours de l'école de musique
- ▲ Salle polyvalente ou salle de fête
(lieu régulier de représentation culturelle)
- ▭ Harmonie municipale
- ★ Site culturel ou patrimonial
- ☆ ouvert à la visite
- ☆ à louer ou exceptionnellement ouvert à la visite

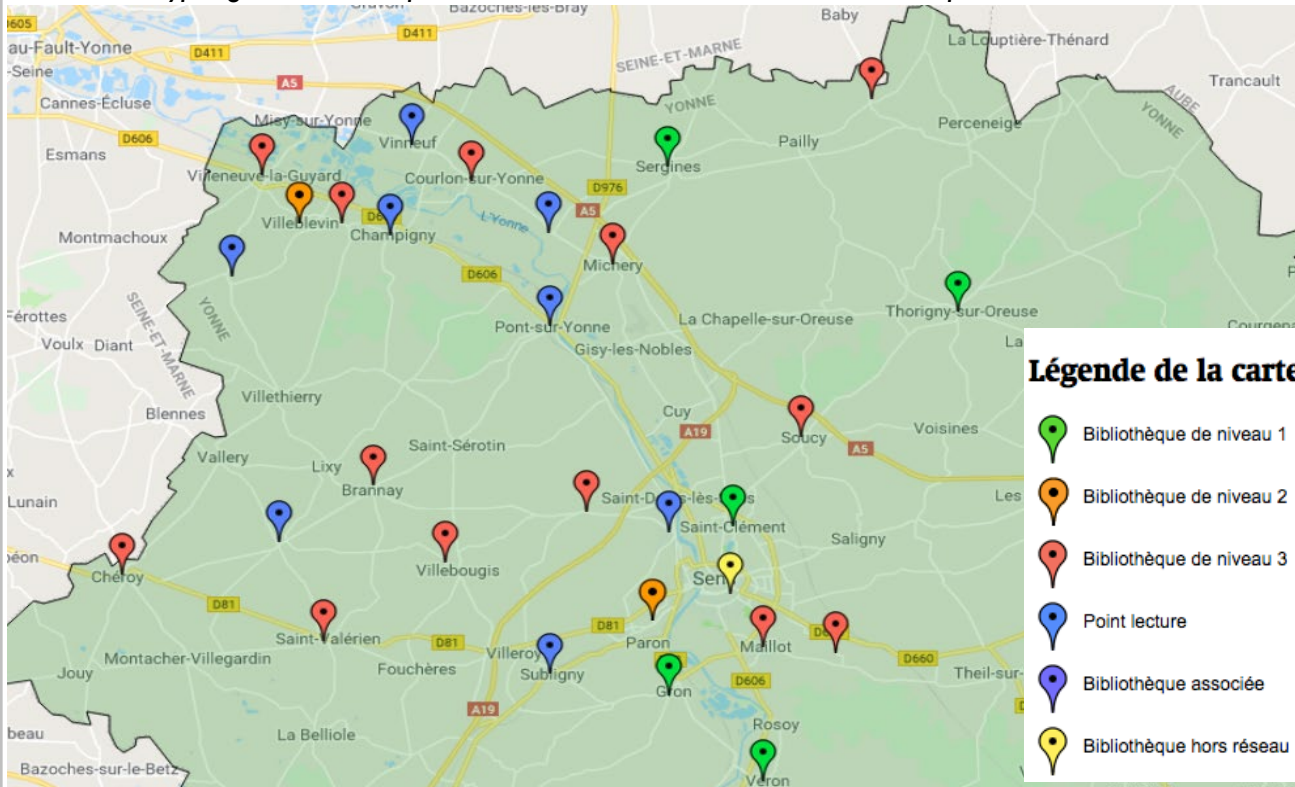


2.3 Services et équipements collectifs

2.3.7 Equipements et sites culturels

a. Une relative bonne couverture en bibliothèques mais des niveaux de qualité qui ne reflètent pas les polarités du territoire

Localisation et typologie des bibliothèques dans le secteur de lecture « Yonne Nord » du département



• Les points lecture sont des bibliothèques, bénéficiant bien souvent de peu de moyens, et qui respectent 2 ou 3 critères parmi les suivants : un budget d'acquisition d'au moins 0,50 € par habitant, des horaires d'ouverture d'au moins 4h hebdomadaires, des membres du personnel étant a minima des bénévoles qualifiés, un local réservé à la bibliothèque ou d'au moins 25 m².

* Les niveaux de bibliothèques (1, 2, 3) répondent à des critères basés sur le budget d'acquisition, les horaires d'ouverture, la surface et le personnel des bibliothèques. Le niveau 1 est le meilleur niveau.

Le territoire de la CCYN compte 12 équipements de lecture (bibliothèques et points lecture*) :

- Bibliothèque Jacques Millot (Villeneuve-la-Guyard)
- Bibliothèque Albert Camus (Villeblevin)
- Bibliothèque de Chaumont
- Bibliothèque de Champigny
- Bibliothèque de Vinneuf
- Bibliothèque Patrick Esnault (Courlon-sur-Yonne),
- Bibliothèque de Serbonnes
- Bibliothèque de Pont-sur-Yonne
- Bibliothèque de Michery
- Bibliothèque de Sergines
- Médiathèque Jean Chaise (Perceneige)
- Médiathèque de Thorigny-sur-Oreuse

On constate d'après la carte de la Bibliothèque départementale de l'Yonne un écart entre le niveau des bibliothèques et la population des communes : les trois communes les plus peuplées du territoire (Pont, Villeneuve, Champigny) ne disposent pas de bibliothèque de niveau 1, alors que c'est le cas de Sergines et Thorigny.

Par ailleurs, une étude réalisée en 2016 par la Bibliothèque Départementale de l'Yonne sur la CCYN pointe des possibilités d'amélioration en matière d'accès à la lecture publique, dont :

- Une augmentation des surfaces de bibliothèques pour parvenir au ratio préconisé par l'association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt et l'amélioration des prestations en matière de lecture publique à Pont-sur-Yonne et Champigny
- Une augmentation des budgets d'acquisition
- Un élargissement des horaires d'ouverture au public

L'étude souligne par ailleurs que la CCYN est un territoire à fort potentiel en matière de lecture publique.

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.7 Equipements et sites culturels

b. Peu d'équipements culturels et patrimoniaux...

Sites culturels ou patrimoniaux sur le territoire de la CCYN :

- Sites ouverts à la visite :

- Château de Plessis-Saint-Jean (534 visiteurs en 2011, 113 en 2014) : ouvert de juillet à septembre, propose des chantiers de restauration de bénévoles. Gestion privée, visites avec l'association « Renaissance des châteaux de Plessis-saint-Jean)
- Musée Communal d'art contemporain (Chaumont), géré par l'Association des Amis du Musée (297 visiteurs en 2011), organisation d'expositions temporaires en été

- Sites mis en location ou exceptionnellement ouverts à la visite :

- Château de Fleurigny (Thorigny sur Oreuse) : ouvert pour les journées du Patrimoine et le dernier dimanche de juillet, par groupes et sur réservation
- Château de Chaumont : activité de location pour réceptions et hébergement
- Maison de vacances de Claude Debussy à Bichain (Villeneuve-la-Guyard) : acquise par la commune en 2004 (souscription lancée en 2020 avec la Fondation du Patrimoine en vue d'y créer un musée)

Equipements culturels itinérants ou occasionnels:

- Le Bento, galerie nomade du Centre d'art contemporain : initiative de L'Yonne en scène (CG89. Tournées du bus dans toute l'Yonne, notamment dans les écoles et collèges (mais pérennité non assurée)
- Cinémas en plein air occasionnels dans plusieurs communes (Villemanoche...)

Ailleurs dans l'Yonne

- Cinémas :
Sens : Cinéma Confluences
- Musées et sites patrimoniaux :
- Serres de collection et parc du Moulin à Tan (Entrée libre. 116 091 visiteurs en 2018, 3^e site le plus visité de l'Yonne, derrière la basilique de Vézelay et le chantier médiéval de Guédelon)
- Musée municipal de Sens (31 376 en 2018, 9^e site culturel de l'Yonne)
- Musée de Saint-Florentin (2024 visiteurs en 2015)
- Musée de la Maréchalerie et du Charronnage à Misy-sur-Yonne
- Musée Villeneuvien à Villeneuve-sur-Yonne
- Abbaye de Vaultuisant à Courgenay (1555 visiteurs en 2014)
- Musée Camille Claudel à Nogent-sur-Seine (ouvert en 2017)
- Théâtres :
- Théâtre municipal de Sens
- Salles de spectacles et centres culturels :
- Soucy : Centre d'Action Culturelle / La Ferme du grand Béon
- Sens : Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) « La Fabrique »
- Migennes : L'Escale
- Joigny : Salle Debussy

En dehors de l'Yonne

- Cinémas :
- Varennes-sur-Seine (77) : Cinéma Confluences
- Bray-sur-Seine (77) : Le Renaissance
- Lieusaint (Carré Sénart) (77) : Cinéma Gaumont
- Dammarie-les-Lys (77) : Cinéma Pathé
- Musées (labellisés Musée de France):
- Musée municipal de Moret-sur-Loing (77)
- Musée Départemental de Préhistoire d'Île de France à Nemours (77)
- Château-musée de Nemours (77)
- Musée C. Claudel à Nogent-sur-Seine (77)
- Musée du Château de Fontainebleau (77)
- Musée d'art et d'histoire militaire de Fontainebleau (77)
- Musée de Provins et du Provinois (77)
- Musée Historique de Troyes (10)
- Centres d'art contemporain :
- Passages-Centre d'art contemporain à Troyes (10)

Le territoire dispose de très peu d'équipements ou sites culturels. Les quelques sites ouverts au public sont sous gestion privée ou associative.

On notera toutefois la volonté de créer un musée consacré à Debussy dans sa demeure de villégiature à Villeneuve-la-Guyard, avec l'association des amis de Debussy.

On ne compte pas de cinéma sur la communauté de communes, mais les habitants peuvent se retourner sur ceux des villes voisines à Bray-sur-Seine, Varennes-sur-Seine (Montereau) et Sens. De même pour le théâtre à Sens.

Sens dispose de quelques « locomotives » culturelles sur son territoire, qui figurent parmi les sites les plus visités du département (notamment les serres tropicales et le parc du Moulin à Tan et le musée municipal), mais on ne compte aucune structure de la création artistique* dans le Nord de l'Yonne, ni site du Centre des Monuments Nationaux, ni de Musée de France.

De nombreuses salles polyvalentes communales ainsi que des églises accueillant ponctuellement des manifestations culturelles mais pas d'équipement dédié.

* Scène nationale (SN), Centre dramatique national (CDN), Centre chorégraphique national (CCN), Pôle cirque, Orchestre Permanent, Opéra en région, Fonds régional d'art contemporain (FRAC), Centre d'art, Centres nationaux de création musicale (CNCM), Centre national des arts de la rue (CNAR), Centre de développement chorégraphique (CDC), Scènes de musiques actuelles labellisées (SMAC), Scènes de musiques actuelles en cours de labellisation (SMAC en cours de labellisation).

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.7 Equipements et sites culturels

c. ...mais une vitalité associative et événementielle

Ecoles de musique, pratique musicale, radios locales :

- Ecole de musique et de théâtre Yonne Nord : service public de la CCYN, basée à Sergines, propose des représentations dans toute la CC, accueille les enfants (à partir de 3 ans) et les adultes. Les cours sont dispensés principalement à Sergines, mais aussi à Pont/Yonne, Courlon/Yonne et Villeneuve-la-Guyard. 4 ateliers différents donnent 4 représentations par an. Environ 250 élèves pour une vingtaine de professeurs. Vocation à intégrer d'autres disciplines (poésie, arts plastiques)
- Harmonies municipales de Pont-sur-Yonne et Sergines
- Radio RNB à Pont-sur-Yonne

Évènements et représentations :

- Salon des dessins d'enfants : exposition des dessins des enfants de la CCYN (80 classes) en rotation dans une commune différente chaque année (organisé par la CCYN)
- Quinzaine de la Lecture (CCYN) : manifestations dans différentes communes, 1^{ère} édition en 2016
- PYHC (Pont/Yonne Hardcore) : association basée à Pont/Yonne proposant des concerts et festivals rock/métal dans le nord Sénonais (dont le PYHC Fest chaque année au mois de juillet à Pont/Yonne : 10 concerts et 200 personnes en 2015).
- Carnaval de Sergines, par l'association de la jeunesse de Sergines
- Festival « Jazz Yonne Nord » (à Pont-sur-Yonne et Vinneuf)
- Saison musicale de l'école de musique et théâtre(dans les églises et salles polyvalentes de la CC)
- Association « Le Pont des Muses » : Concerts et spectacles musicaux, théâtraux ou chorégraphiques à Pont sur Yonne
- Festival musical itinérant « Musiques en voûtes » en Bourgogne-Franche-Comté : représentations à l'église de Villenavotte en 2017

Associations culturelles locales :

Le répertoire national des associations indique **141 associations culturelles** (enregistrées sous la nomenclature « Culture, pratiques d'activités artistiques, pratiques culturelles ») dont le siège est basé dans le CCYN. A titre de comparaison, l'agglomération de Sens (au sens du code postal 89100) comprend 310 associations sous cette dénomination (pour une population de 46000 habitants, contre près de 24000 pour la CCYN). Des associations comme celle des artistes indépendants de l'Yonne ou l'association des amis de Debussy à Villeneuve-la-Guyard participent à la dynamique culturelle locale grâce à leur programmation.

Le territoire compense le manque d'équipement culturel dédié par la vitalité de son offre culturelle associative mais également publique (via notamment l'action de la CCYN à travers la gestion de l'école de musique et les manifestations en direction des enfants).

De nombreuses associations culturelles thématiques émaillent le territoire.

Les équipements publics communaux sont ainsi régulièrement mis à profit par ces structures.

Des communes comme Thorigny-sur-Oreuse diffusent (notamment sur internet grâce à sa page d'information « le tambour numérique ») un programme d'animation mêlant manifestations culturelles, sportives et de loisirs, qu'elles soient proposées par les associations locales, la municipalité ou la Communauté de communes. Saint-Sérotin propose également ce type de calendrier.

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.7 Equipements et sites culturels

d. Un appui public à la pratique artistique au niveau départemental

Yonne Arts Vivants est l'office départemental de développement culturel et artistique. Il met en œuvre la politique culturelle du Conseil Départemental de l'Yonne en matière d'arts vivants et d'enseignement artistique.

Il accompagne les établissements publics d'enseignement artistique du département (écoles de musique, de danse et de théâtre).

Yonne Arts Vivant a été missionné par le Département pour la mise en œuvre d'un Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA), voté en 2013.

Yonne Arts Vivants accompagne également les collectivités et associations pour la structuration du Réseau Départemental des Enseignements Artistiques, soutenu par le Département de l'Yonne.

Le Réseau Départemental des enseignements artistiques comprend 23 établissements, dont l'école de musique et de théâtre Yonne nord de la CCYN :

Etablissements	Structure juridique
Conservatoire d'Auxerre – CRD	EPCC de l'Yonne
Conservatoire Joigny – CRC	régie municipale – Ville de Joigny
Conservatoire d'Avallon – CRC	régie municipale – Ville d'Avallon
Conservatoire de Tonnerre – CRC	régie municipale – Ville de Tonnerre
EM Charbuy	association 1901
EM Chevannes	association 1901
EM Monéteau	association 1901
EM Pays Coulangeois	régie communautaire – CC Pays Coulangeois
EM Cure et Yonne	régie communautaire – CC Entre Cure et Yonne
EM Chablisien	régie communautaire – CC Chablisien
EMD Vallée du Serein (Pontigny)	régie communautaire – CC Vallée du Serein
EM Florentinois	association 1901
EM Forêt d'Armançon (Brienon)	syndicat mixte de la Région de Brienon
EM Migennes	régie communautaire – CC Migennes
EM Aillantais	association 1901
EMDT Puisaye	association 1901
EMDT Forterre	régie communautaire – CC Forterre
EM Ancy le Franc	régie communautaire – CC de la Région d'Ancy-le-Franc
EM Othe en Armançon (Flogny)	régie communautaire – CC Othe-en-Armançon
EMD Paron	régie municipale – Ville de Paron
EM Gâtinais	SIVOM du Gâtinais
EMDT Villeneuve sur Yonne	régie municipale – Ville de Villeneuve-sur-Yonne
EMT Yonne-Nord	régie communautaire – CC Yonne Nord

Sources : CG89.fr, SDDEA

Le Département, via son office Yonne Arts Vivants, offre une structure de mobilisation et de déploiement de la pratique artistique culturelle à l'échelle des territoires.

Le Réseau Départemental des enseignements artistiques, dans lequel s'inscrit l'école de musique et de théâtre de la CCYN, est actuellement composé d'établissements aux statuts variés (voir tableau). Toutefois, le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques prévoit que les établissements sous structure associative vont être amenés à passer sous une juridiction publique afin qu'ils puissent être pérennisés et assurer la continuité du service public.

Par ailleurs, dans le cadre de leur objectif de développement de la pratique amateur, les établissements d'enseignement artistique ont vocation à se rapprocher des associations culturelles locales, notamment via des projets en commun ou la mise à disposition de locaux.

NB: L'association Yonne Arts Vivants a cessé son activité en août 2017. Le nouveau syndicat mixte pour l'enseignement artistique de l'Yonne a réintégré une partie des professeurs auparavant salariés de l'association. La CCYN avait quant à elle déjà fait le choix de contractualiser directement avec les enseignants de l'école de musique et de théâtre.

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.8 Couverture numérique du territoire

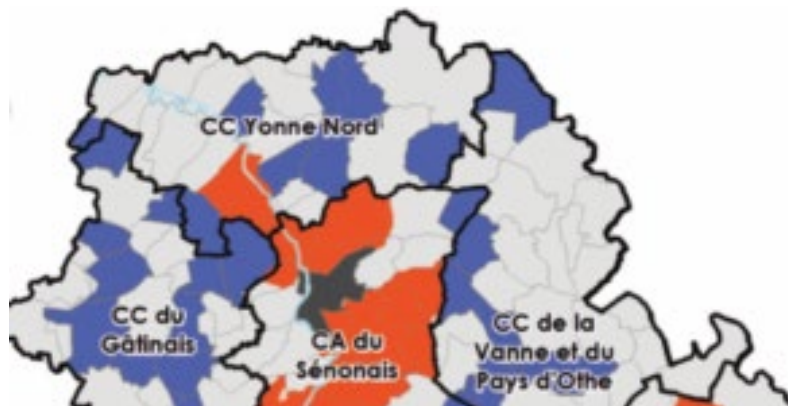
Sources CD89, IGN, Orange, TACTIS
Réalisation cartographique TACTIS

- Périmètre Montée en Débit
- Périmètre FHH Phase 1
- Périmètre FHH à programmer
- Zones d'investissements privés

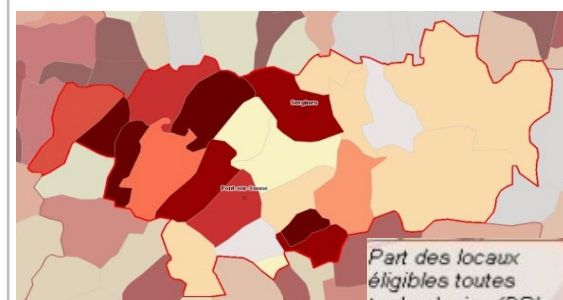


0 1.5 30 km

© Copyright - TACTIS - 2017
© Copyright - IGN Paris - 2017



Carte de l'aménagement numérique dans l'Yonne, 2017 – Crédits : TACTIS, IGN Paris



Part des locaux éligibles toutes technologies (DSL, câble et Fibre FttH) à un débit supérieur à 3 Mb/s (%)

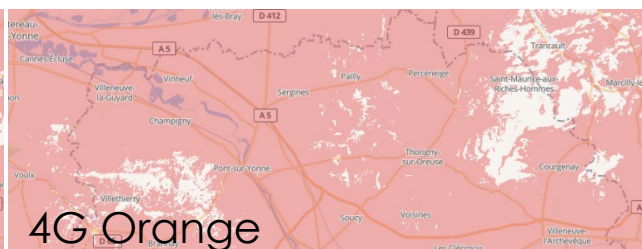
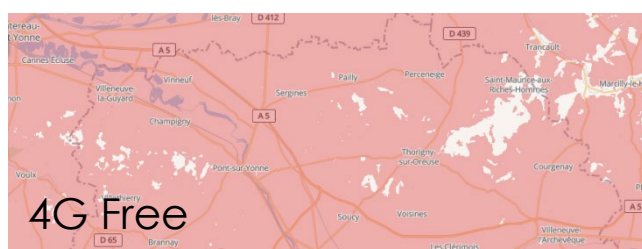
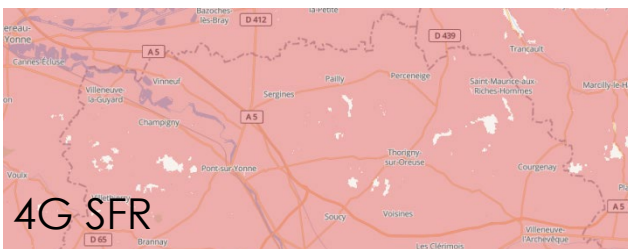
100,0 (4 229)
98,5 à 99,9 (3 284)
95,7 à 98,4 (3 122)
91,1 à 95,6 (3 097)
83,6 à 91,0 (3 141)
70,6 à 83,5 (3 164)
46,2 à 70,5 (3 153)
13,5 à 46,1 (3 165)
0,1 à 13,4 (3 156)
0 (5 885)
N/A (16)

France : 87,4

► **Internet : Le très haut débit (+30MB/S) principalement concentré le long de la vallée de l'Yonne, un plateau oriental plus en retrait**

► **Seulement 56% de la population couverte par l'internet +3MB/S, 13% pour le très haut débit (+30MB/S). Fibre prévue entre 2020-2030 (cf département). Les communes de la rive gauche de l'Yonne, à proximité de Sens, seront les premières concernées.**

► **Couverture internet mobile (2020): 4G : bonne couverture sur l'ensemble du territoire pour la majorité des opérateurs, hormis quelques poches à l'est (Perceneige et Thorigny), et sur les hauteurs boisées au sud-ouest.**



CONSTATS

- ▶ Le territoire de la CCYN est peu doté en équipements culturels dédiés, en dehors du réseau de bibliothèque. Les musées et sites patrimoniaux ouverts au public sont également peu nombreux. Les équipements ou sites culturels d'importance se situent en dehors du territoire : autour de Sens et en Seine-et-Marne.
- ▶ Malgré cela, on constate une dynamique culturelle dans la communauté de communes grâce aux associations locales et à des événements, comme le carnaval de Sergines, des ou structures gérées par la CCYN telles que l'Ecole de musique et de théâtre. Les équipements publics comme les salles polyvalentes et les écoles, ainsi que les sites patrimoniaux (églises notamment), servent ainsi de moyen de promotion et diffusion de cette dynamique culturelle et artistique locale.
- ▶ De nouveaux projets à vocation culturelle et touristique (musée Debussy) voient également le jour grâce à des impulsions associatives et l'appui des collectivités. On notera toutefois la cessation 2016 des activités de la Grange de Pailly, lieu de représentations culturelles géré par l'association Ardev, qui a déplacé son siège social à Sens.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

- ▶ L'école de musique et de théâtre de la CCYN semble jouir d'un certain succès. Comment peut-elle se développer en complémentarité avec les équipements environnants, notamment à Sens ?
- ▶ Les éléments patrimoniaux du territoire, publics ou privés (églises ou châteaux), peuvent représenter un support de diffusion en alternative aux salles communales (cf : concerts à l'église de Chaumont ou Cuy). Là encore, quelles opportunités à développer des partenariats pour valoriser à la fois le patrimoine local et les pratiques artistiques (arts plastique, performance, chant, danse, théâtre, musique, lecture publique) ?
- ▶ La question de la pertinence d'un équipement culturel dédié sur le territoire doit être mise en parallèle avec la dynamique culturelle associative et publique locale, le niveau de mobilisation de la population pour les événements présentés sur le territoire, la volonté d'investissement des structures publiques (écoles, collèges, mairies) afin de le faire vivre et rayonner.

2.3 Services et équipements collectifs

2.3.9 Synthèse des constats

SERVICES ET EQUIPEMENTS PUBLICS

► **Des fermetures de services publics récentes (ou en projet) :**

Trésorerie de Sergines, bureaux de poste, transfert de la gendarmerie de Sergines à Villeneuve-la-Guyard

► **Un recours accru aux services itinérants, dématérialisés ou mutualisés pour éviter l'isolement de certaines parties du territoire :**

Halte-garderie itinérante, commerçants ambulants, maisons de services aux publics, développement de la télé-médecine

► **Des services d'intérêt collectif souvent soutenus par l'action publique locale :**

Agences postales communales, épiceries ou cafés aidés...

SCOLAIRE

► **Une stabilisation des effectifs ces dernières années (premier et second degré), mais des besoins en termes d'infrastructures (dans le secondaire notamment)**



2.3 Services et équipements collectifs

2.3.9 Synthèse des constats



SANTÉ

- ▶ **Territoire prioritaire, sous-doté en professionnels de santé** (médecins généralistes et spécialistes), **fragilité de l'accessibilité aux soins et des raisons de s'inquiéter pour l'avenir** (départs en retraite à anticiper)
- ▶ **L'aide au maintien à domicile et la télémédecine pour retarder l'entrée en institution des personnes âgées, un territoire suffisamment équipé en EHPAD**
- ▶ **Un tissu associatif indispensable relai des services publics :**
AICPYS (insertion professionnelle, aide à domicile), Pôle nord santé, UNA...

SPORT ET CULTURE

- ▶ **De nombreuses actions portées par la CCYN ou les communes, une mutualisation des structures existantes à formaliser ou renforcer**
- ▶ **Le cadre naturel et paysager des bords de l'Yonne à valoriser dans une optique de diversification et d'harmonisation des usages (sport, tourisme, loisirs, observation de la nature...)**



2.3 Services et équipements collectifs

2.3.9 Synthèse des constats

a. La présence d'équipements et services, reflet de l'armature territoriale

Légende

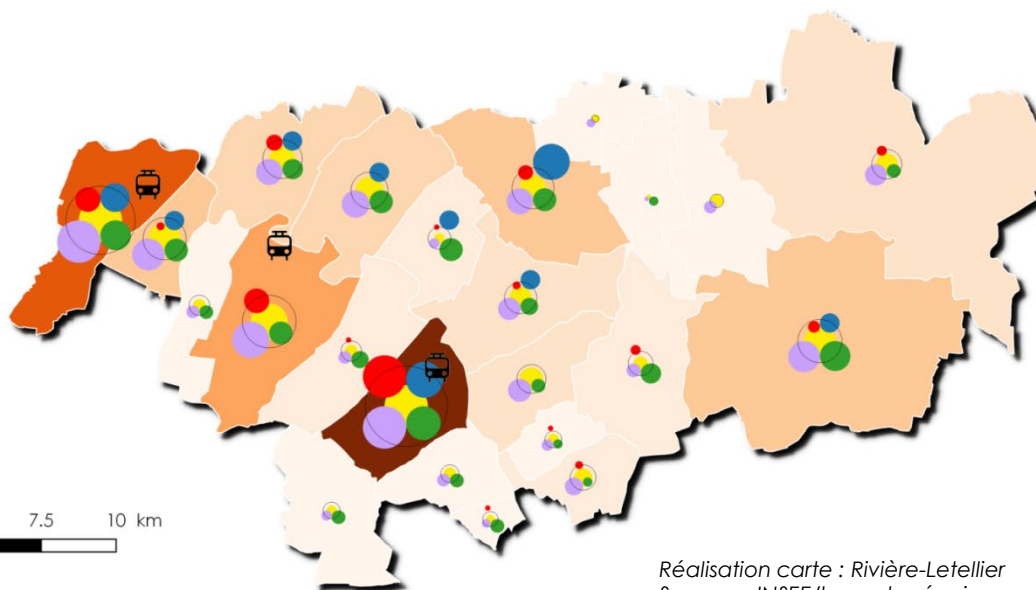
Nombre d'équipements et services par commune



Gare



Densité d'équipements et services par type



Réalisation carte : Rivière-Letellier
Sources : INSEE/base des équipements, entretiens

Les densités d'équipements par communes font apparaître des polarités qui dans l'ensemble font écho à la structuration de l'armature territoriale.

Ainsi, Pont-sur-Yonne, principal pôle du territoire, est la commune qui concentre le plus d'équipements, et joue notamment un rôle important en termes de services publics, de présence médicale et d'enseignement. Villeneuve-la-Guyard est dans l'ensemble moins dotée en équipements, mais assure son rôle de pôle relais, et monte peu à peu en puissance avec l'émergence de nouveaux projets d'équipements publics. Champigny a une position intermédiaire entre ces deux pôles, et un rayonnement plus local.

Enfin, Thorigny et surtout Sergines et servent de relais de services intermédiaires pour la partie est du territoire.

- ▶ **Pont-sur-Yonne, principal pôle du territoire**
- ▶ **Villeneuve-la-Guyard : pôle-relais qui monte en puissance (maison des jeunes, projet de gendarmerie...)**
- ▶ **Sergines et Thorigny-sur-Oreuse : relais intermédiaires pour le plateau**
- ▶ **De façon globale, une relative concentration des services et équipements de part et d'autre de l'Yonne**

Services et équipements collectifs

Atouts à valoriser

- ✓ Des **ressources patrimoniales et paysagères**, support sportif, culturel et touristique
- ✓ Un **réseau d'infrastructures** routière et ferroviaire structurant, reliant facilement le territoire aux pôles voisins
- ✓ Un **maillage relativement fin des équipements** publics et collectifs
- ✓ Un **tissu associatif structuré**, indispensable dans certains secteurs (socio-sanitaire)
- ✓ Des **structures de pointe** pouvant participer au rayonnement du territoire (centre international de la pétanque, clinique Ker Yonnec)

Opportunités à saisir

- ✓ L'**Yonne et ses abords** comme support de développement diversifié
- ✓ Une diversité de fonctions territoriales des communes du territoire (pôles ou relais) : des **complémentarités locales** à renforcer **entre communes**, notamment à travers l'intercommunalité
- ✓ Des **complémentarités** à créer ou renforcer **avec les pôles voisins** (Sens, Montereau) en matière d'équipements (culturels, sportifs...)

Faiblesses à résorber

- ✓ **Qualité et capacité d'accueil de la population scolaire** pour le second degré (collèges voire lycée)
- ✓ Des **équipements pouvant nécessiter des réhabilitations** (sport)
- ✓ Un **cadre bâti et paysager à valoriser**, voire restaurer (pratique sportive et touristique)
- ✓ Un **manque d'attractivité du territoire** pour attirer et ancrer les CSP+, notamment en termes d'équipements de santé de proximité, d'animation culturelle et sociale

Menaces à anticiper

- ✓ Un **territoire « dortoir »** vidé de sa population active en journée la semaine et dépendant de l'attractivité des pôles voisins pour la santé, les loisirs, la culture et les achats le weekend
- ✓ **Risque d'« assimilation » du territoire à la couronne francilienne** et de perte de repères d'identification (services et équipements comme support de lien social)
- ✓ **Déficit médical accru** à moyen terme sans renouvellement des professionnels en place
- ✓ **Réorganisation des services publics** : de nouvelles formes de diffusion à anticiper pour conserver une couverture de proximité (mutualisation, itinérance, numérique...)



MOBILITÉS, ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

- Equipements, infrastructures de transports, stationnement
- Parts et modes de déplacements
- Atouts, Forces, Opportunités, Menaces

2.4 Mobilités, équipements et infrastructures de transport

Le PLUi de la CCYN ne tient pas lieu de PDU (Plan de Déplacements Urbains)

Le diagnostic des déplacements et de la mobilité du territoire a pour objectif :

- **D'analyser les équipements et les infrastructures**
- **D'analyser les déplacements et le fonctionnement du territoire en termes de mobilités**

2.4 Mobilités, équipements et infrastructures de transport

2.4.1 Equipements, infrastructures de transports, stationnement

a. Un réseau ferroviaire qui ouvre vers l'Île-de-France et l'Yonne mais ferme ses pôles gare

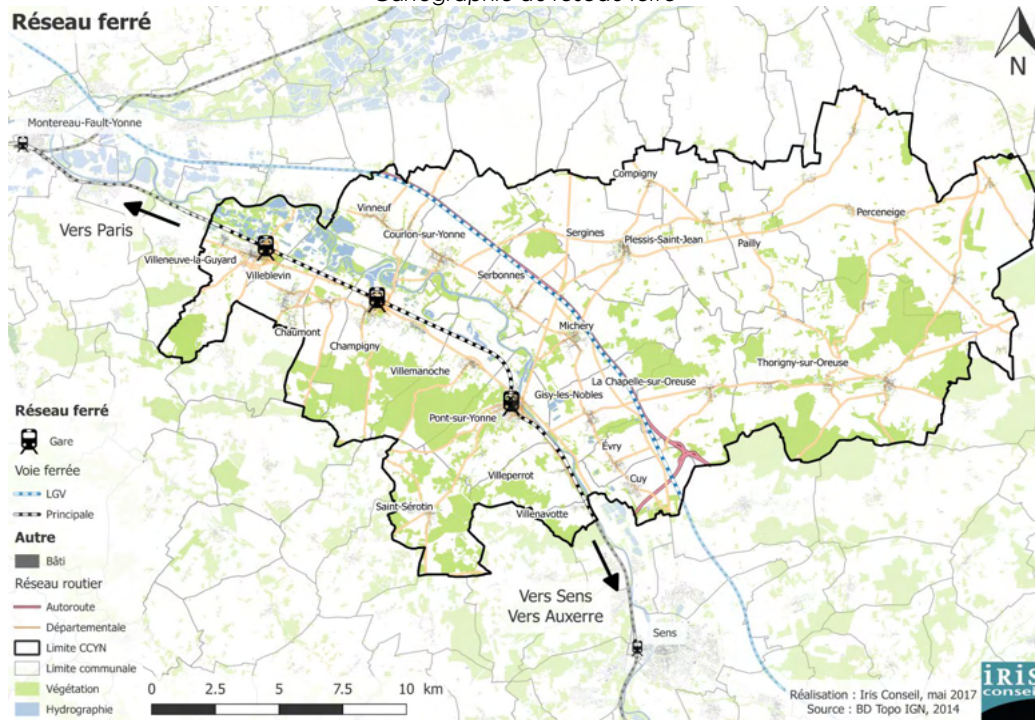
Infrastructure

- ✓ Ligne voyageurs TER
- ✓ Ligne Grande Vitesse (LGV) Paris – Lyon – Marseille

Équipement

- ✓ 3 pôles gare : Villeneuve-la-Guyard (halte ferroviaire depuis le 29 mai 2017), Champigny (halte ferroviaire), Pont-sur-Yonne (halte ferroviaire depuis 2017)

Cartographie du réseau ferré



Source : Iris Conseil

La LGV Paris – Lyon – Marseille traverse seulement le territoire, sans le desservir.

Le conseil régional Bourgogne Franche-Comté a fermé le guichet de la gare de Pont-sur-Yonne en 2017, la destinant à devenir également une halte ferroviaire... Un collectif s'est mobilisé et a lancé une pétition pour **maintenir un service de proximité et lutter contre l'automatisation et la déshumanisation des gares.**

Fermeture des guichets aux gares



Source : Iris Conseil

La desserte ferroviaire longitudinale du territoire offre un service en direction de grands pôles tels que Paris, Sens, Auxerre. La fermeture des différents pôles gare peut constituer une limite à l'utilisation du transport ferroviaire.

Desserte

- ✓ TER Bourgogne
- ✓ Ligne entre Auxerre – Laroche-Migennes et Paris Gare de Lyon
 - Direction CCYN ↔ Paris : 1 train toutes les 30 minutes en HPM et HPS, 1 train toutes les deux heures en journée
 - Direction CCYN ↔ Sens : 2 trains le matin, 1 train toutes les 30 minutes en HPS, 1 train toutes les deux heures en journée

Stationnements automobile

- ✓ Stationnements gratuits
- ✓ Stationnements pas toujours marqués et quelque fois anarchiques
- ✓ Stationnements réservés pour les GIC – GIG (1 à 2 places)
- ✓ Pas de stationnement réservé pour la pratique du covoiturage

Projet de réaménagement du parking de Villeneuve-la-Guyard (long terme)

- ✓ Investissement de la part de la CCYN
- ✓ Budget estimé à 800 000 €, en recherche de subventions

Stationnements encore disponibles à Villeneuve-la-Guyard

Stationnements à Champigny



Source : Iris Conseil

Heure de pointe du matin : 6h – 8h
 Heure de pointe du soir : 17h30 – 20h

La gare de Montereau-Fault-Yonne dispose également de plus de 500 places de stationnement gratuites et payantes, dont 16 % sont occupées par des résidents de l'Yonne (projet de réaménagement de la gare avec agrandissement du parking).

Recensement du nombre de places de stationnement aux gares

	Stationnement	
	Véhicules	Vélos
Gare de Villeneuve-la-Guyard	≈ 250	Oui
Gare de Pont-sur-Yonne	≈ 60	Non
Gare de Champigny	≈ 50	Oui
Gare de Montereau-Fault-Yonne	≈ 500	Oui
Gare de Sens	≈ 150	Oui

Les haltes disposent d'un nombre de stationnements répondant à la demande mais en limite de capacité à Champigny et Pont-sur-Yonne. De plus, un rabattement est notable vers la gare de Montereau-Fault-Yonne.

La gare de Pont-sur-Yonne, un pôle à maintenir et préserver

- ✓ Dernière gare encore en service entre Sens et Montereau-Fault-Yonne avant sa fermeture en 2017
- ✓ L'accessibilité est à améliorer, en termes de jalonnement notamment
- ✓ Sa fermeture est une menace autant pour les habitants qui apprécient et ont besoin de ce service, que pour l'utilisation de cette ligne de transport
- ✓ Quelques chiffres
 - Pôle gare à 25 minutes en voiture de la gare de Montereau-Fault-Yonne (rabattement aisé)
 - Paris Gare de Lyon est à 1h30 en train
 - Le trajet Pont-sur-Yonne → Paris Gare de Lyon coûte 21 € (aller simple) en 2020
 - Un abonnement annuel (trajets illimités Pont-sur-Yonne ↔ Paris Gare de Lyon) coûte 204,80 € par mois (ou Pont-sur-Yonne ↔ Montereau-Fault-Yonne à 134,10 € mensuel) en 2017
 - Un abonnement Navigo (toutes zones) coûte 75,20 € par mois en 2020

Stationnements à Pont-sur-Yonne



Source : Iris Conseil

Les gares sont hors limite de la tarification du Pass Navigo, ce qui peut constituer un frein à l'utilisation du transport par rail ou favoriser un rabattement vers la gare de Montereau-Fault-Yonne. (cf. entretien avec le maire de Villeneuve-la-Guyard)

Les guichets de la gare de Pont-sur-Yonne représentaient un service important pour les habitants et usagers, qui n'ont plus d'interlocuteurs physiques sur le territoire.

2.4 Mobilités, équipements et infrastructures de transport

2.4.1 Equipements, infrastructures de transports, stationnement

b. Un réseau routier maillé et connecté à tous les niveaux

Réseau autoroutier accessible entre 20 et 30 km

- ✓ A5, liaison région parisienne – plateau de Langres
- ✓ A19, liaison A5 – A10 entre Sens et Chevilly
- ✓ Présence de l'échangeur entre l'A5 et l'A19 au niveau de la commune de Cuy
- ✓ Accès A5 à Marolles-sur-Seine
- ✓ Accès A19 à Sens

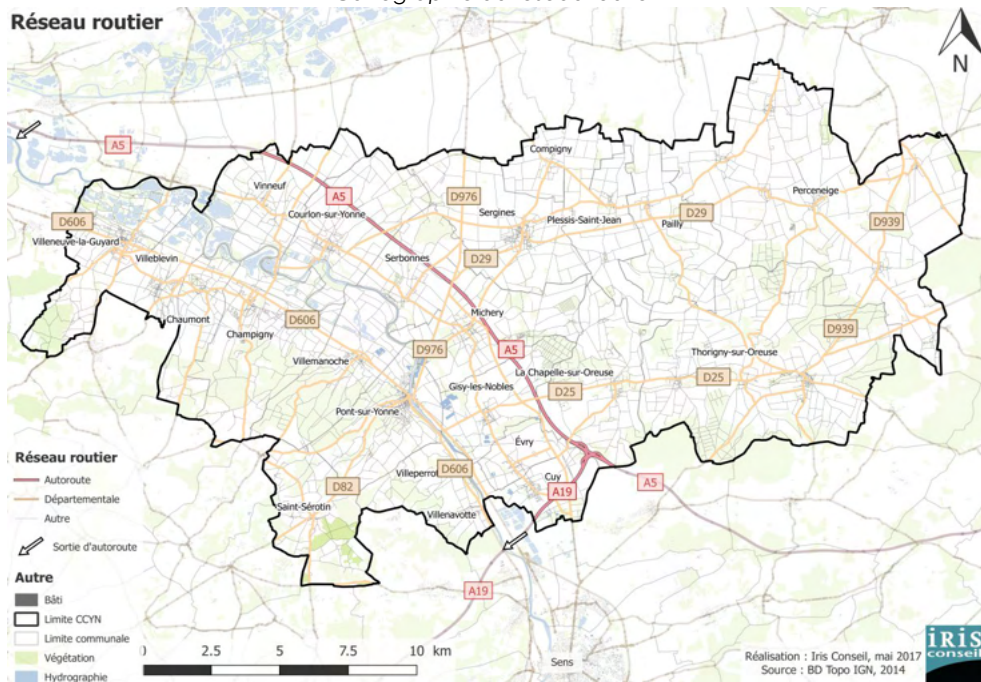
Réseau routier départemental structurant

- ✓ D606 (ancienne nationale 6) : Fontainebleau ↔ Sens
- ✓ D606 souvent déviée, pas de traversée des centres bourgs

Réseau routier secondaire

- ✓ Maillage important entre les communes

Cartographie du réseau routier



Source : Iris Conseil

RD606 à hauteur de Villemanuche



Source : Iris Conseil

Le réseau autoroutier permet de rejoindre Paris en 1h30 environ. Le réseau routier départemental se rabat sur la D606 reliant les villes de Montereau-Fault-Yonne et Sens.

2.4 Mobilités, équipements et infrastructures de transport

2.4.1 Equipements, infrastructures de transports, stationnement

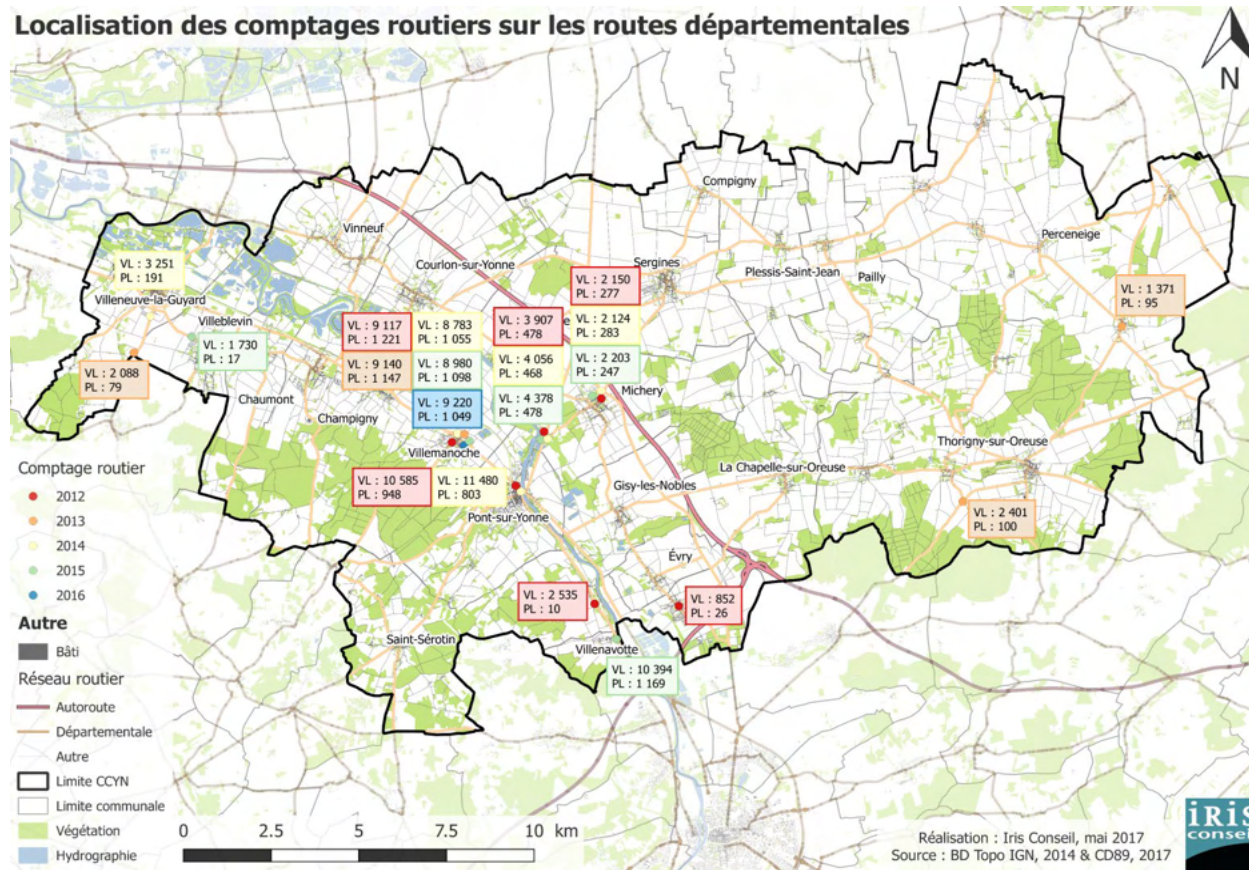
b. Un réseau routier maillé et connecté à tous les niveaux

Comptages routiers

- ✓ Cumul des deux sens de circulation
- ✓ Trafic routier stable au cours des cinq dernières années

Cartographie du trafic routier

Localisation des comptages routiers sur les routes départementales



Source : Iris Conseil

Réalisation : Iris Conseil, mai 2017
Source : BD Topo IGN, 2014 & CD89, 2017



Les comptages sont le reflet d'une mesure réalisée sur une semaine complète et non sur la base d'un trafic moyen journalier annuel. (Source : CD89, Pôle Aménagement du Territoire)

La capacité du réseau routier est suffisante pour accueillir le trafic. Les entreprises n'éprouvent pas de difficulté d'accessibilité de leur site.

Le trafic est stable dans le temps avec une légère diminution de la circulation des poids lourds sur la D606 (11 % de la circulation - trafic moyen).

2.4 Mobilités, équipements et infrastructures de transport

2.4.1 Equipements, infrastructures de transports, stationnement

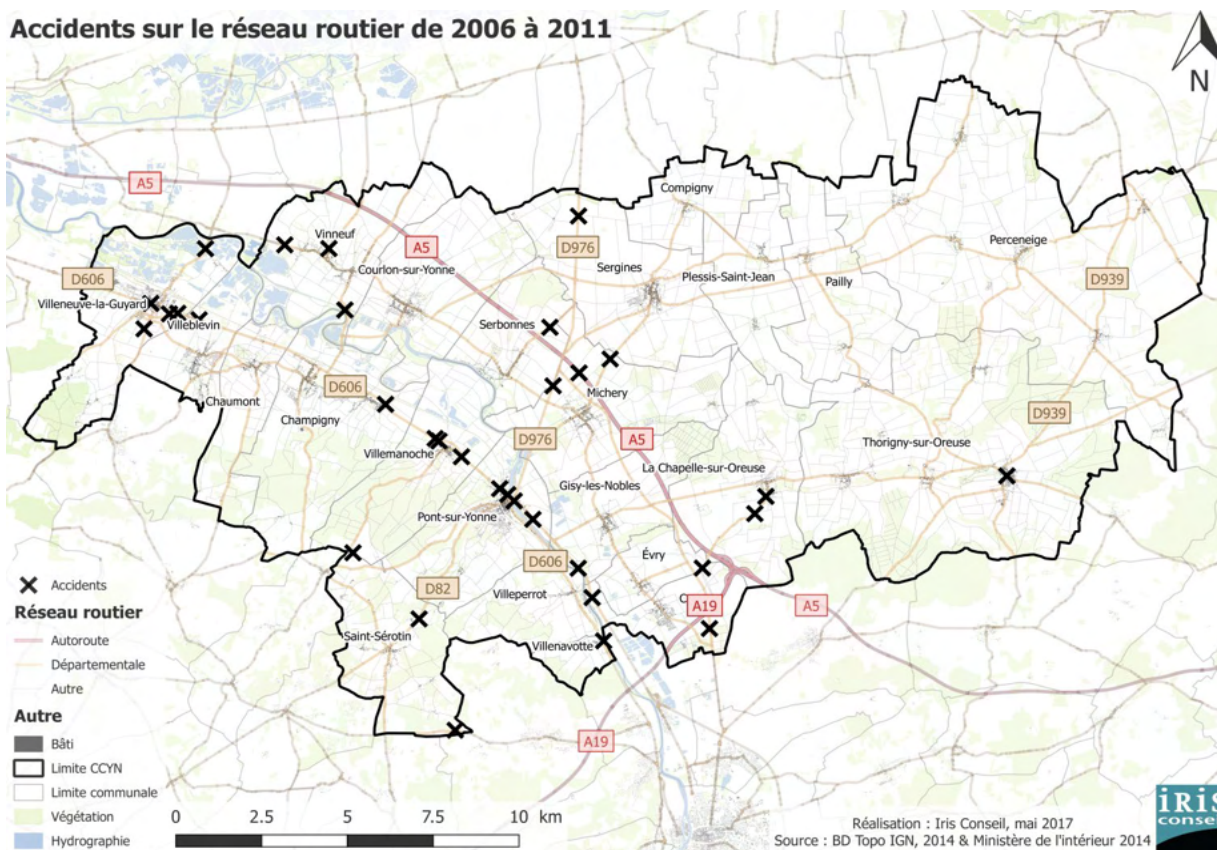
b. Un réseau routier maillé et connecté à tous les niveaux

Sécurité routière

- ✓ Sur la période de 2006 à 2011, 93 accidents ont été recensés dont 84 % hors autoroute
- ✓ Présence de plusieurs radars de contrôle de la vitesse le long de la D606

Cartographie des accidents routiers

Accidents sur le réseau routier de 2006 à 2011



Source : Iris Conseil

Tous les accidents ne sont pas représentés, les coordonnées GPS n'ont pas été renseignées. (Source : Ministère de l'Intérieur, 2014. Base de données des accidents corporels de la circulation)

Comparaison du nombre d'accidents sur le territoire par rapport au département

	CCYN	Yonne
Nombre de personnes tuées (pour 100 accidents)	17	13
Nombre de personnes blessées hospitalisées (blessés graves) (pour 100 accidents)	82	76
Nombre de blessés légers (pour 100 accidents)	39	54
Nombre de personnes indemnes (pour 100 accidents)	86	89

Source : Ministère de l'intérieur, 2014

Le réseau routier est plutôt sécuritaire. L'axe de la D606 est le plus accidentogène. Il n'y a pas de présence de ZAAC. Néanmoins, un sentiment d'insécurité (vitesse élevée, traversée de PL) persiste aux carrefours avec la RD606.

2.4 Mobilités, équipements et infrastructures de transport

2.4.1 Equipements, infrastructures de transports, stationnement

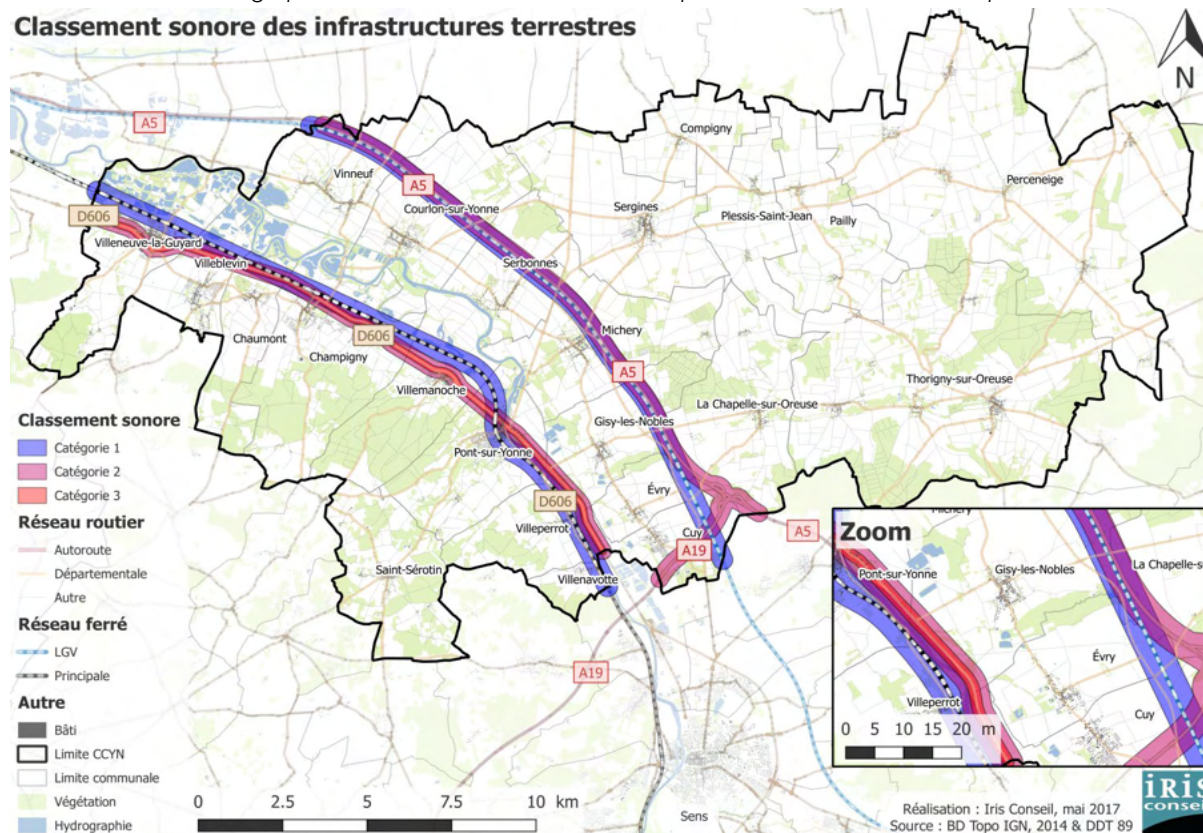
c. Des infrastructures source de nuisances sur les grands axes

Classement sonore

- ✓ Catégorie 1 : largeur maxi affectée par le bruit : 300 mètres → ligne ferroviaire principale et LGV
- ✓ Catégorie 2 : largeur maxi affectée par le bruit : 250 mètres → A6, A19 et D606
- ✓ Catégorie 3 : largeur maxi affectée par le bruit : 100 mètres → D606

Cartographie des zones de nuisances causées par les infrastructures de transport

Classement sonore des infrastructures terrestres



Source : Iris Conseil

1 870 bâtiments se situent dans la zone de nuisances sonores créée par les infrastructures de transport. Cela touche un peu plus de 4 000 personnes, principalement le long de la D606.

Les axes provoquant des nuisances sonores sont ceux du réseau ferré, du réseau autoroutier ainsi que la départementale 606.

2.4 Mobilités, équipements et infrastructures de transport

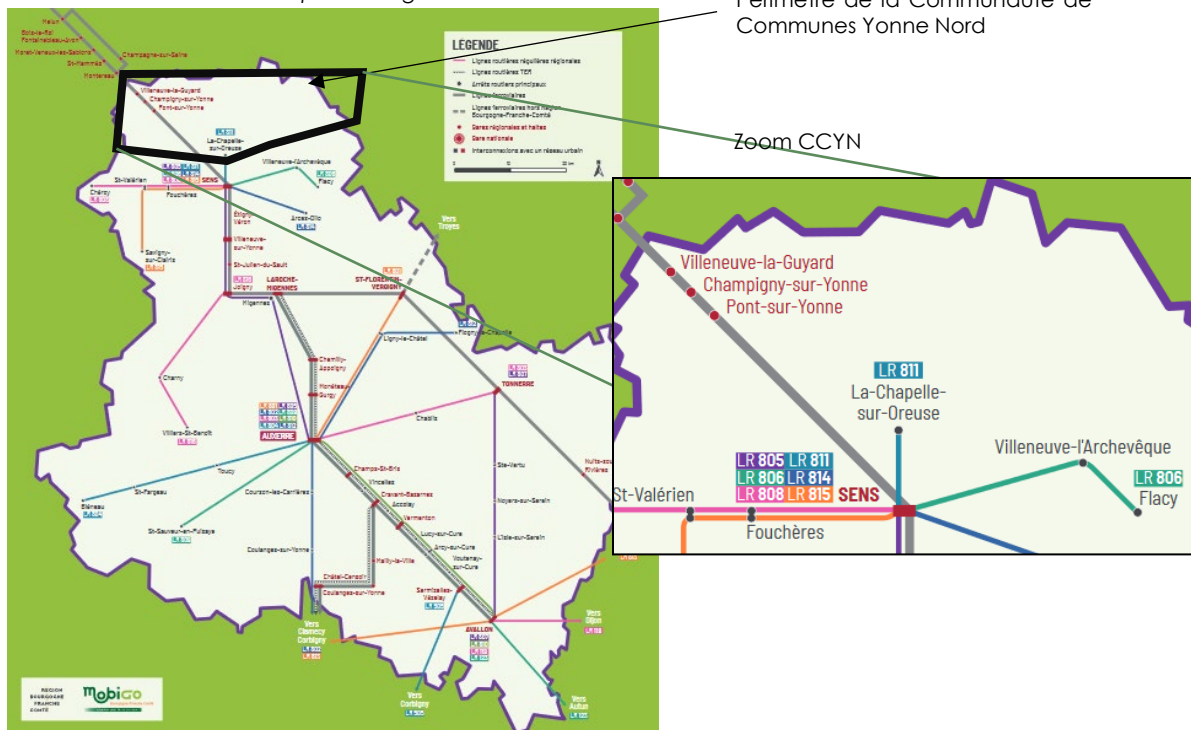
2.4.1 Equipements, infrastructures de transports, stationnement

d. Une desserte en transports en commun plutôt pauvre

Lignes régulières de transport interurbain Trans'Yonne

- ✓ 17 lignes régulières mais seulement une ligne qui traverse la CC Yonne Nord pour rejoindre Sens
 - LR 811 : La Chapelle-sur-Oreuse ↔ Sens (desserte de La Chapelle-sur-Oreuse, Evry, Cuy)
- ✓ Tarif : 1,5€ l'unité, 15€ le carnet de 10, abonnement annuel 40€

Carte du réseau de transport Mobigo dans l'Yonne



Source : Diagnostic SCoT Nord de l'Yonne, version provisoire 02/05/2017, document de travail

Projet de desserte de Villeneuve-la-Guyard par le réseau de transports urbains de Montereau (Siyonne)

- ✓ Navette pour rejoindre la gare de Montereau-Fault-Yonne

La région Bourgogne Franche-Comté devient responsable des transports interurbains (hors agglomération) au 1^{er} janvier 2017 et des transports scolaires le 1^{er} septembre 2017. Elle définit la desserte, les tarifs et le mode de gestion. Mobigo est le nom du réseau régional.

Transfert de la compétence transport



Source : Région Bourgogne – Franche-Comté

Le territoire de la CCYN est faiblement desservi par les transports en commun (3 communes sur 23), à raison d'un service le matin et deux en fin de journée pour les jours de semaine.

Il n'existe pas de rabattement vers les gares.

2.4 Mobilités, équipements et infrastructures de transport

2.4.1 Equipements, infrastructures de transports, stationnement

d. Une desserte en transports en commun plutôt pauvre

Transport scolaire

- ✓ Desserte de l'ensemble des établissements scolaires
- ✓ Tarif rentrée scolaire : gratuits depuis 2019



Source : Conseil départemental de l'Yonne

Service de « transport à la demande » (TAD) ou plutôt de renforcement de service

- ✓ Service en complément des lignes régulières de cars interurbains → renforcement du service
- ✓ 13 lignes de TAD dont 2 lignes qui traversent le territoire
 - TAD LR 811: La Chapelle-sur-Oreuse ↔ Sens (desserte de Cuy, Evry, La Chapelle-sur-Oreuse, Gisy-les-Nobles, Michery, Sergines, Serbonnes, Courlon, Vinneuf)
Service disponible les lundi, et samedi matin et le mercredi après-midi, toute l'année, 1 aller-retour par journée
 - TAD 857 : Thorigny-sur-Oreuse ↔ Sens (desserte de Thorigny-sur-Oreuse seulement)
- ✓ Tarif unique : 1,5 € pour un aller simple quelque soit le trajet



Source : Conseil départemental de l'Yonne

La région Bourgogne Franche-Comté devient responsable des transports interurbains (hors agglomération) au 1^{er} janvier 2017 et des transports scolaires le 1^{er} septembre 2017. Elle définit la desserte, les tarifs et le mode de gestion.

Transfert de la compétence transport



Source : Région Bourgogne – Franche-Comté

Le service de « transport à la demande » proposé par le département est un renforcement de service des lignes de cars interurbains. C'est-à-dire que les horaires et les arrêts sont déjà déterminés. Il ne dessert que 43 % des communes de la CCYN (10 sur 23).

2.4 Mobilités, équipements et infrastructures de transport

2.4.1 Equipements, infrastructures de transports, stationnement

e. Voies fluviale et cyclable encore peu développées et sentiers et aéroport de loisirs

L'Yonne, voie navigable

- ✓ Gabarit propice aux transports de marchandises et aux déplacements de plaisance
- ✓ Voie navigable encore peu exploitée sur le territoire (cf. diagnostic SCoT Yonne Nord), présence d'une halte nautique à Pont-sur-Yonne (moins de 10 places)

Aérodrome de Pont-sur-Yonne

- ✓ Ouvert à la circulation aérienne publique
- ✓ Utilisé par les associations locales (plus d'une dizaine)

Circuits de randonnées pédestres en Basse Yonne

- ✓ 46 sentiers de randonnées balisés sur plus de 470 km

Halte nautique de Pont-sur-Yonne



Aérodrome de Pont-sur-Yonne



Source : Iris conseil

La plate-forme multimodale de Gron (sud de Sens) prend de l'ampleur. Une plate-forme multimodale est en projet sur la commune de Montereau-Fault-Yonne, pour le transport de marchandises notamment.

Le territoire présente un fort potentiel pour l'exploitation de la voie navigable qu'est l'Yonne, avec le développement d'activités fluviales en amont et en aval du territoire.

2.4 Mobilités, équipements et infrastructures de transport

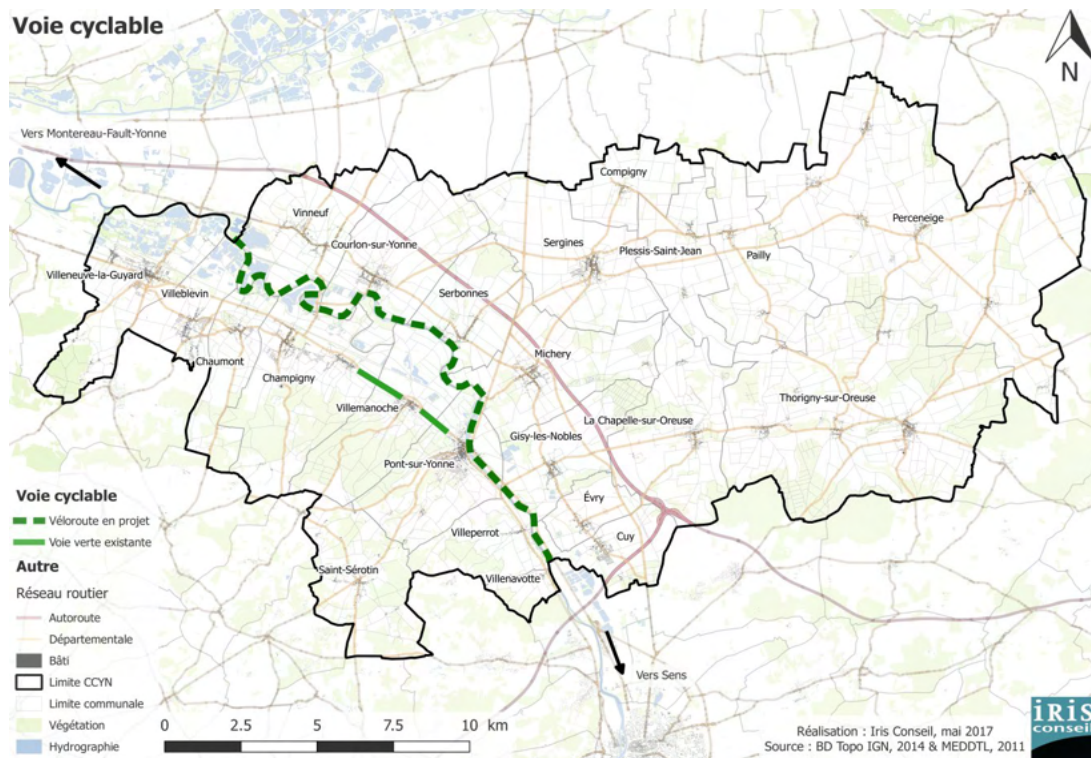
2.4.1 Equipements, infrastructures de transports, stationnement

e. Voies fluviale et cyclable encore peu développées et sentiers et aérodrome de loisirs

Réseau de voie cyclable

- ✓ Projet de véloroute nationale n°55 inscrite au Schéma National des Véloroutes et des Voies Vertes (SN3V) et au PETR Yonne Nord entre Montereau-Fault-Yonne et Charmoy, le long de l'Yonne (environ 22 km non réalisés).
- ✓ Pas ou peu d'aménagement cyclable sur le reste du territoire communautaire..., hormis une voie verte le long de la D606 entre l'hameau la Chapelle de Champigny et l'entrée nord de Pont-sur-Yonne en traversant le bourg de Villemanoche.

Cartographie des voies cyclables



Source : Iris Conseil

Sont considérés comme aménagements cyclables, les pistes cyclables et voies vertes, les bandes cyclables, les voies partagées (zone 30, zone de rencontre, voie piétonne, voie de bus), les doubles sens cyclable.

Voie verte entre Villemanoche et Pont-sur-Yonne



Source : Iris Conseil

Le territoire présente un fort potentiel pour le développement d'une voie cyclable le long de la rivière avec un relief peu accentué.

2.4 Mobilités, équipements et infrastructures de transport

2.4.1 Equipements, infrastructures de transports, stationnement

f. Mobilités actives pour tous et stationnement

Réalisation des PAVE communaux

- ✓ La majorité des communes de la CCYN a entrepris la démarche de réalisation du diagnostic pour la mise aux normes de l'accessibilité des voiries et des établissements publics.

Les diagnostics ont été réalisés mais il est difficile de mettre en œuvre les actions pour effectuer les aménagements (coûts élevés).

Stationnement suffisant mais sur voirie

- ✓ Le stationnement dans les communes est plutôt suffisant pour le besoin. Cependant, le stationnement sur voirie par les riverains implique des difficultés de circulation dans un tissu urbain resserré notamment pour le passage des engins agricoles.
- ✓ Quelques projets de petits parkings communaux sont en réflexion pour limiter le stationnement permanent sur voirie.

Concernant les trottoirs, des efforts ont été fournis, ils ont le mérite d'exister dans la plupart des communes. Cependant, ils ne sont pas toujours aux normes.

La volonté de rendre accessible son territoire est plutôt bien marquée. Cependant la réalisation des aménagements manque de moyens.

2.4 Mobilités, équipements et infrastructures de transport

2.4.1 Equipements, infrastructures de transports, stationnement

g. Vers un début de pratiques de mobilité alternative

Covoiturage / Autopartage

- ✓ Aucune aire de covoiturage officiellement recensée ou à l'initiative du département ou de la région → **réflexion d'une aire de covoiturage à Sergines point de convergence sur le plateau, pour le rabattement vers les gares**
- ✓ Existence probable de covoiturage informel
- ✓ Aucun service d'autopartage recensé

Parc relais

- ✓ Aucun parc relais recensé sur le territoire

Borne de recharge pour véhicule électrique

- ✓ Bornes de recharge accélérées à Pont-sur-Yonne et Villeblevin, Villeneuve-la-Guyard, Sergines, La Chapelle-sur-Orreuse, Thorigny-sur-Orreuse, Courton-sur-Yonne, Cuy

Intermodalité

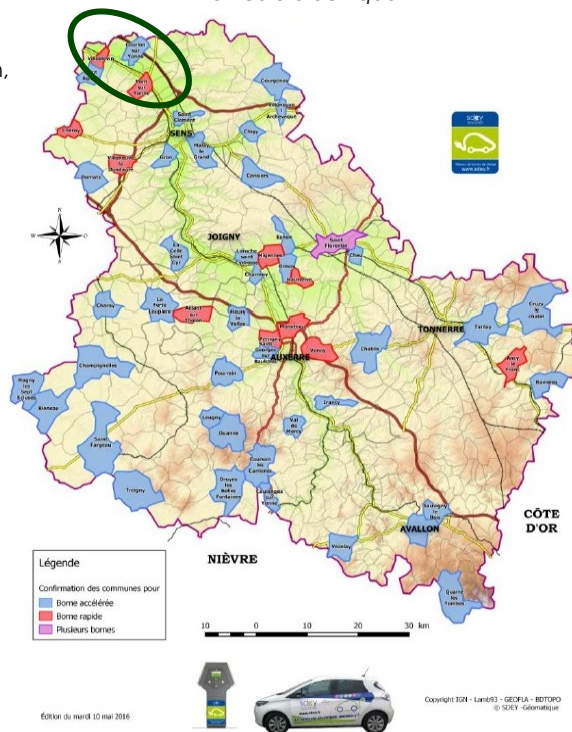
- ✓ Plateforme de mobilité régionale Mobigo

Services de la plateforme de mobilité Mobigo



Sources : Mobigo-bourgogne.com, SDEY

Projet d'installation de borne de recharge pour véhicule électrique



Source : Diagnostic SCot Nord de l'Yonne, version provisoire 02/05/2017, document de travail

Des démarches vers la pratique d'une mobilité alternative à la voiture individuelles sont entreprises. Elles restent à être renforcées.

2.4 Mobilités, équipements et infrastructures de transport

2.4.1 Equipements, infrastructures de transports, stationnement

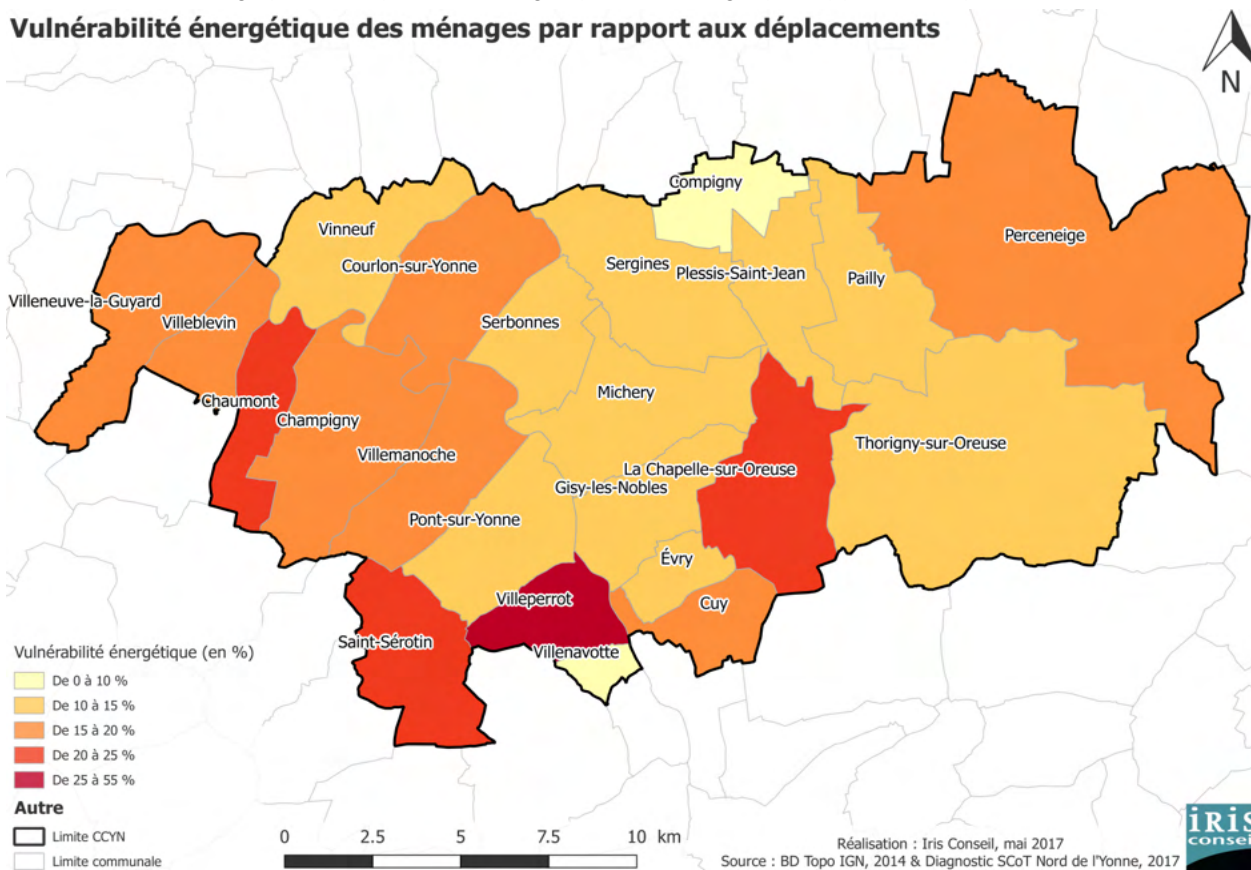
h. Vulnérabilité énergétique des ménages face à la mobilité

Vulnérabilité énergétique

- ✓ Les communes de l'ouest semblent davantage se déplacer que celles de l'est

Cartographie de la précarité énergétique des ménages par rapport aux déplacements

Vulnérabilité énergétique des ménages par rapport aux déplacements



Source : Iris Conseil

Un ménage est vulnérable énergétiquement pour les déplacements s'il consacre plus de 4,5 % de son budget pour les dépenses de carburant.
Source : INSEE, 2015

Les dépenses pour se déplacer représentent une somme importante dans le budget d'un ménage (moyenne de 12,6 %, contre une moyenne nationale de 10,2 %).

2.4 Mobilités, équipements et infrastructures de transport

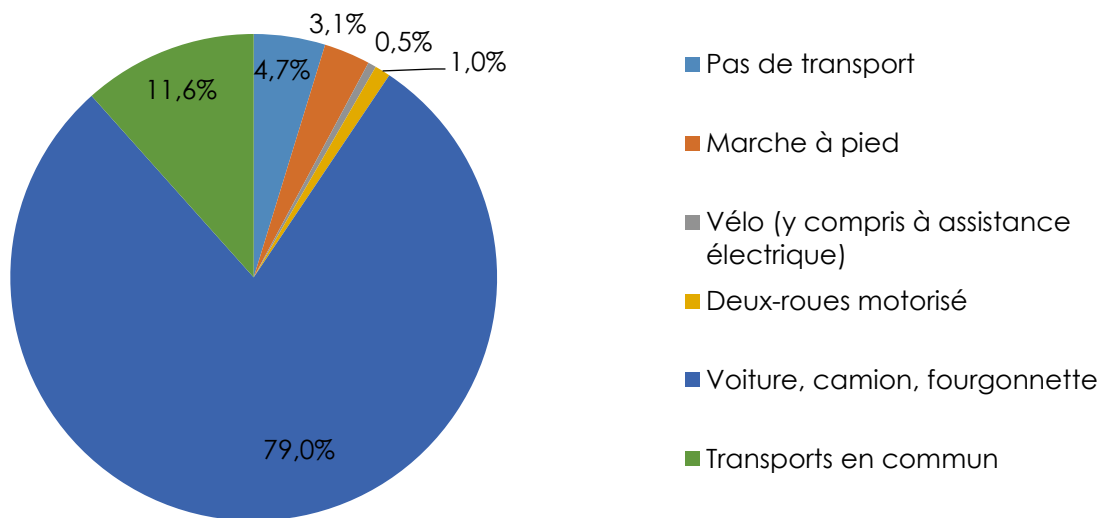
2.4.2 Parts et modes de déplacements

a. Prédominance de la voiture particulière pour les déplacements pendulaires

Part modale des déplacements domicile-travail

- ✓ Prédominance de l'usage de la voiture pour les déplacements pendulaires
- ✓ Forte part modale pour les transports en commun
 - Faible desserte par les bus interurbains mais offre ferroviaire convenable

Parts modales des déplacements domicile-travail de la CCYN



Source : INSEE - Emploi - population active en 2017

La part modale correspond à la proportion d'utilisation d'un mode de transport pour réaliser un déplacement.

La voiture individuelle reste le mode de transport privilégié pour se rendre au travail (dans la moyenne nationale pour les espaces hors aire urbaine, 79,5 %). Cependant, les transports en commun sont plus utilisés que dans les autres territoires ruraux. (Source : DATAR, 2010)

2.4 Mobilités, équipements et infrastructures de transport

2.4.2 Parts et modes de déplacements

b. Des flux domicile-travail/étude inter et intra collectivités territoriales

Les flux domicile-travail et domicile-étude correspondent aux migrations pendulaires.

Part des destinations privilégiées pour le travail

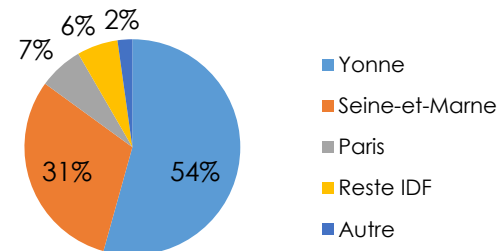
- ✓ 54 % des déplacements restent au sein du département de l'Yonne
- ✓ 43 % des déplacements vont vers l'Île-de-France dont 71% sont à destination de la Seine-et-Marne

Part des destinations privilégiées pour les études

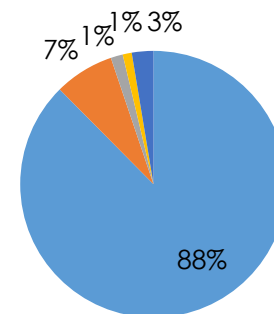
- ✓ L'Yonne est le département privilégié des études

Les flux de la base de données de l'INSEE sont ajustés.

Destination des déplacements produits par la CCYN pour le motif travail



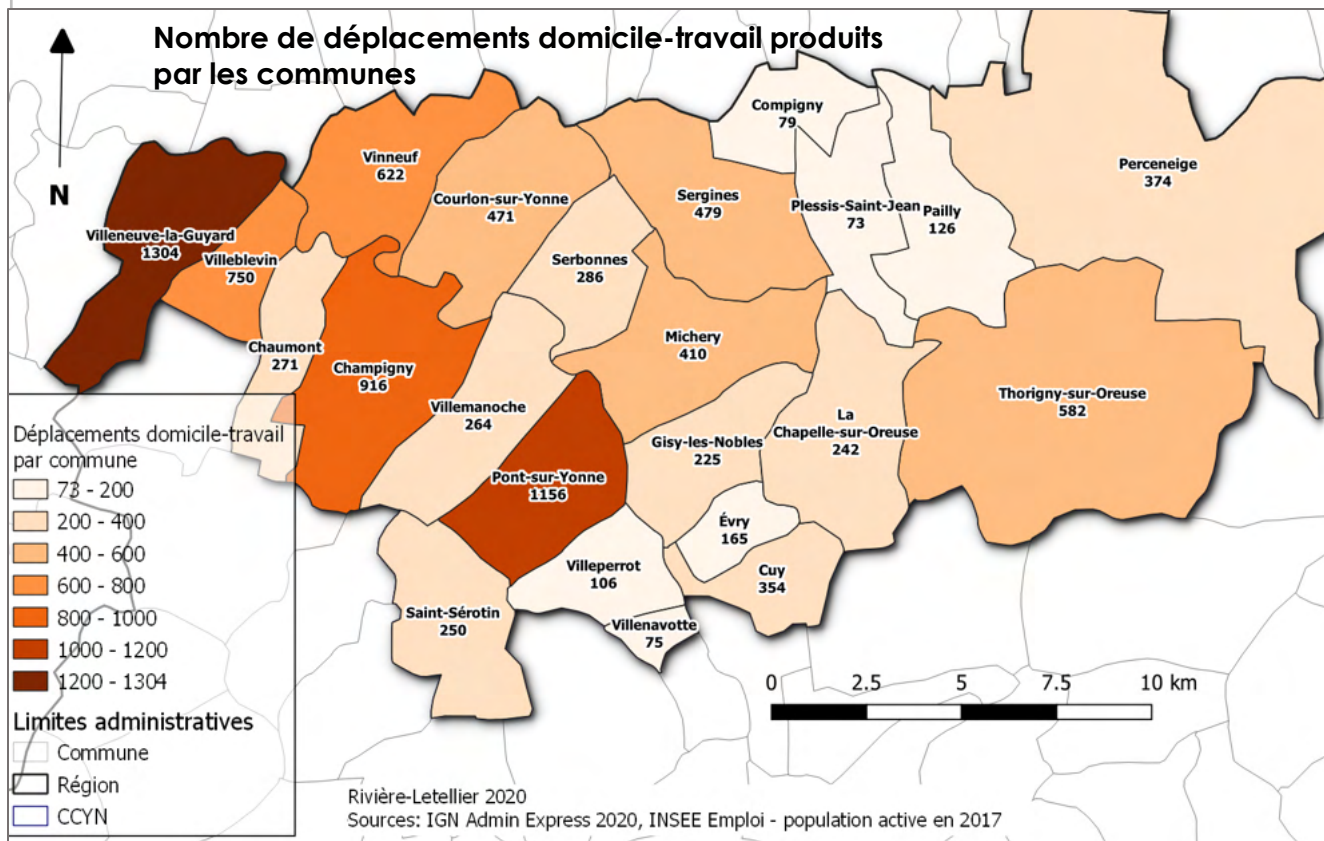
Destination des déplacements produits par la CCYN pour le motif étude



Source : BD Mobilités Scolaires, professionnelles INSEE, 2017

De par sa proximité géographique avec l'Île-de-France, les habitants de la CCYN sont attirés par la Seine-et-Marne et la région parisienne. L'Yonne reste le territoire privilégié pour les études.

Nombre de déplacements domicile-travail produits par les communes



Les flux domicile-travail et domicile-étude correspondent aux migrations pendulaires.

Origine pour le motif travail

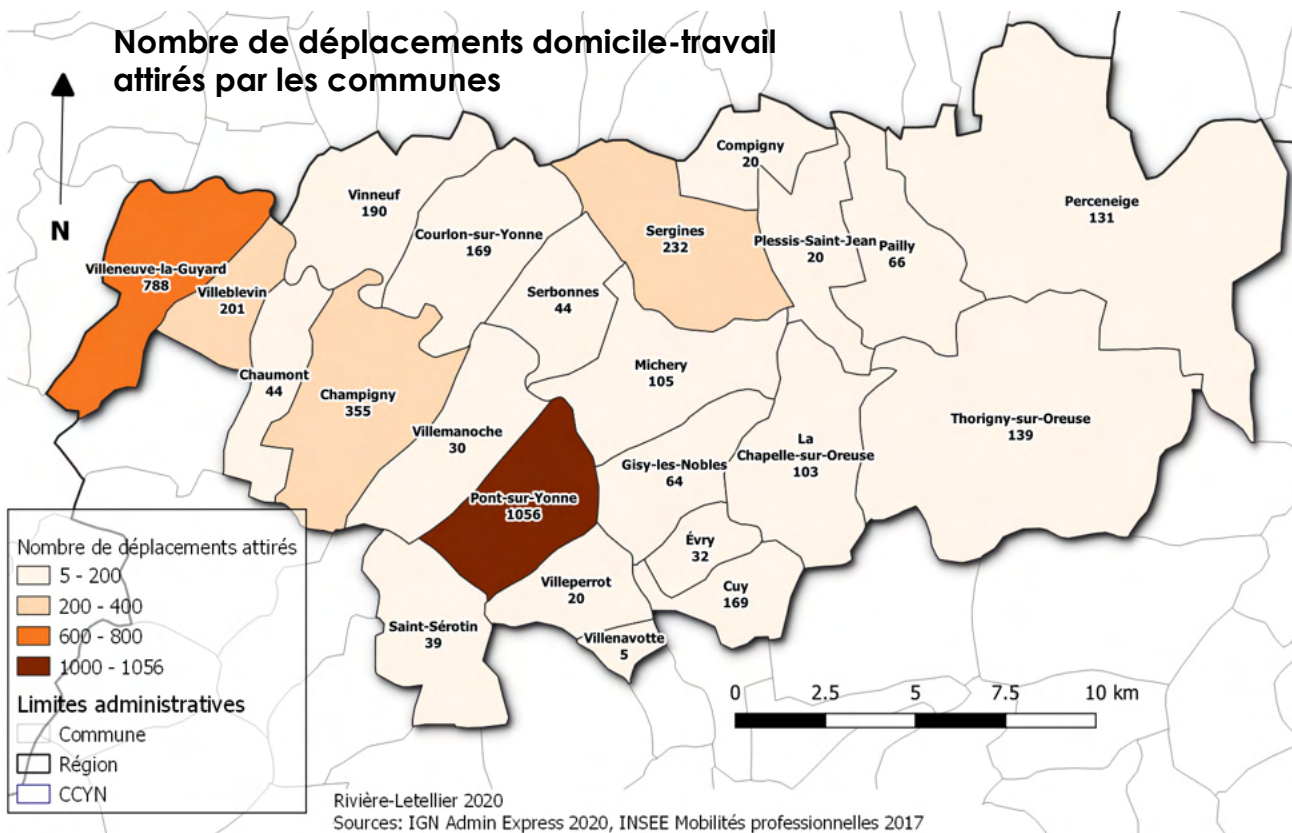
✓ En majorité des flux venant de l'Yonne et de Seine-et-Marne

Origine pour le motif étude

✓ Principalement des déplacements intra-départementaux (99 %)

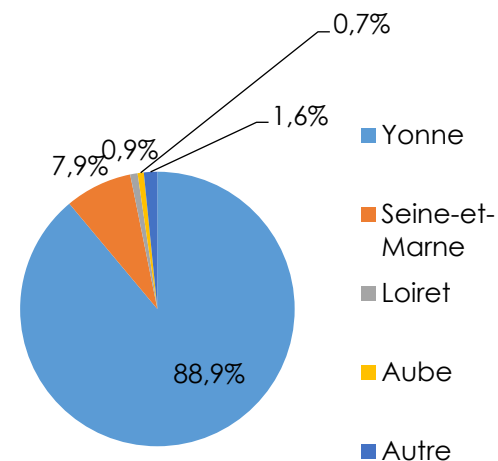
Flux domicile-travail entrant dans la CCYN

Nombre de déplacements domicile-travail attirés par les communes



Les flux de la base de données de l'INSEE sont ajustés.

Origine des départements attirés pour le motif travail



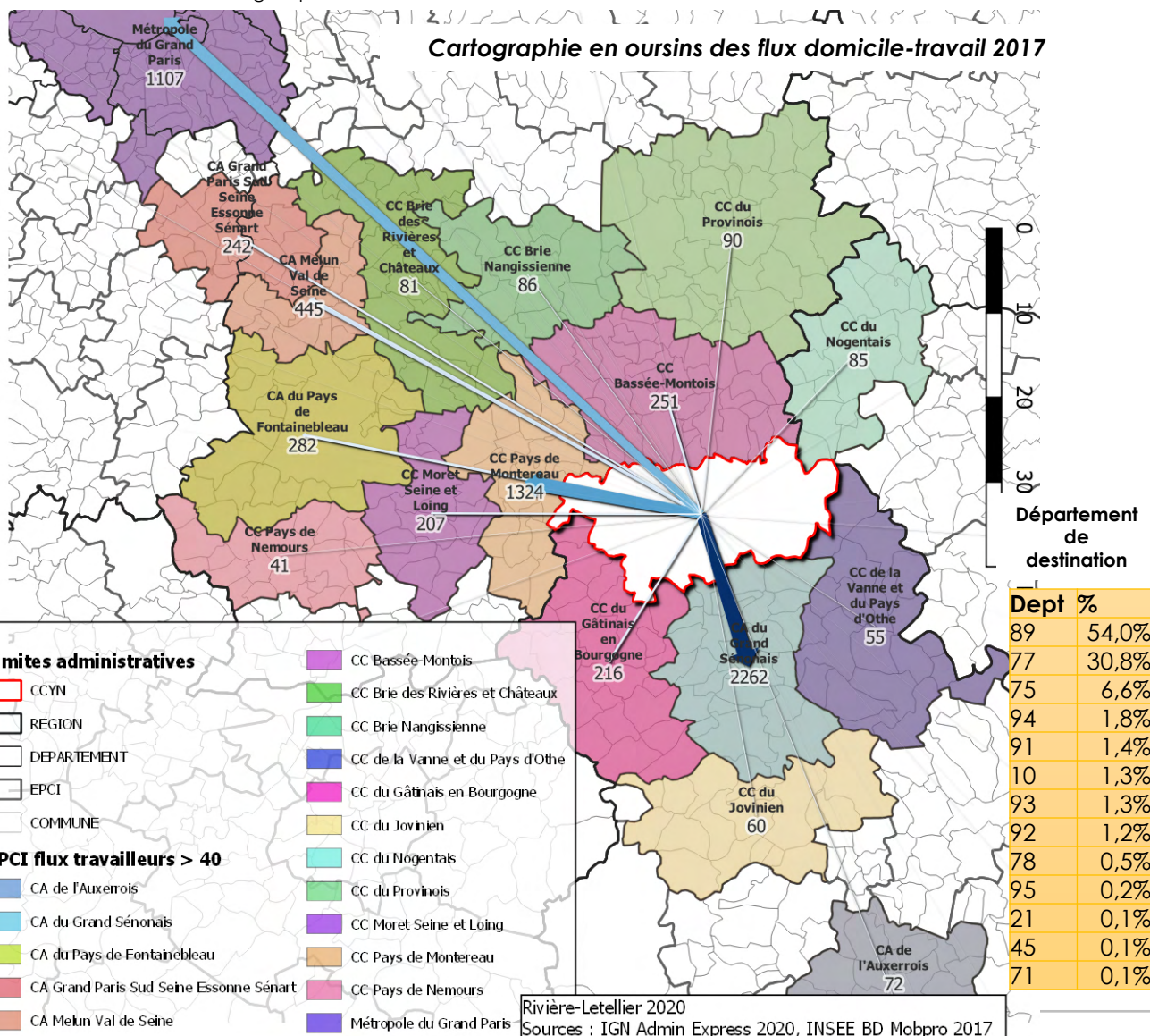
Source : BD Mobilités Professionnelles INSEE, 2017

Les communes à caractère plutôt rural sont davantage émettrices de flux que réceptrices, en comparaison avec les pôles principaux du territoire.

Flux domicile-travail

- ✓ Forte attractivité des Communautés de Communes limitrophes (CC Pays de Montereau et CA du Grand Sénonais) vers les grands pôles : Montereau-Fault-Yonne et Sens
- ✓ Forte attractivité de la région parisienne, notamment vers Paris

Cartographie en oursins des flux domicile-travail 2017



Territoire de destination flux domicile-travail

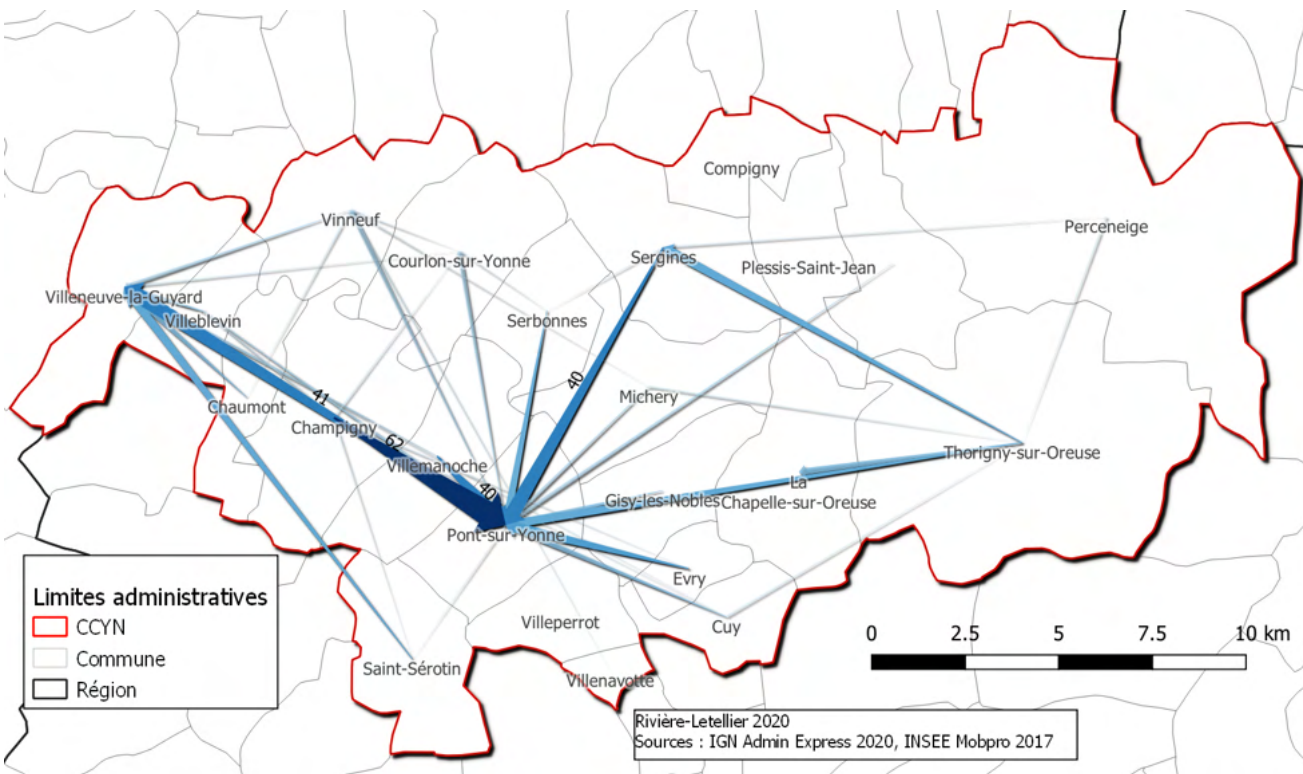
EPCI de destination	Nb flux	part flux
CC Yonne Nord	2749	27,3%
CA du Grand Sénonais	2262	22,4%
CC Pays de Montereau	1324	13,1%
Métropole du Grand Paris	1107	11,0%
CA Melun Val de Seine	445	4,4%
CA du Pays de Fontainebleau	282	2,8%
CC Bassée-Montois	251	2,5%
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	242	2,4%
CC du Gâtinais en Bourgogne	216	2,1%
CC Moret Seine et Loing	207	2,1%
CC du Provinois	90	0,9%
CC Brie Nangissienne	86	0,9%
CC du Nogentais	85	0,8%
CC Brie des Rivières et Châteaux	81	0,8%
CA de l'Auxerrois	72	0,7%
CC du Jovinien	60	0,6%
CC de la Vanne et du Pays d'Othe	55	0,5%
CC Pays de Nemours	41	0,4%
Autres	427	4,2%
Total	10081	100,0%

Les flux s'orientent majoritairement vers les communautés de communes adjacentes à la CCYN. La région parisienne attire également un nombre non négligeable de travailleurs, particulièrement le Pays de Montereau mais également la Métropole du Grand Paris.

Flux domicile-travail internes à la CCYN

- ✓ Deux pôles d'emplois se démarquent : Pont-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyard (plus de 42% des déplacements à eux deux)

Cartographie en oursins des flux domicile-travail internes à la CCYN 2017



Les flux de la base de données de l'INSEE sont ajustés.

Territoire de destination pour les flux domicile-travail

Commune	Nb flux	% flux
Pont-sur-Yonne	680	24,7%
Villeneuve-la-Guyard	486	17,7%
Champigny	210	7,6%
Vinneuf	190	6,9%
Sergines	185	6,7%
Courlon-sur-Yonne	140	5,1%
Villeblevin	136	5,0%
Thorigny-sur-Oreuse	106	3,8%
Michery	95	3,5%
Perceneige	85	3,1%
Cuy	74	2,7%
La Chapelle-sur-Oreuse	71	2,6%
Pailly	52	1,9%
Saint-Sérotin	39	1,4%
Chaumont	30	1,1%
Villemanoche	30	1,1%
Gisy-les-Nobles	30	1,1%
Serbonnes	30	1,1%
Compigny	20	0,7%
Évry	20	0,7%
Villeperrot	20	0,7%
Plessis-Saint-Jean	15	0,5%
Villenvotte	5	0,2%
Total	2749	100%

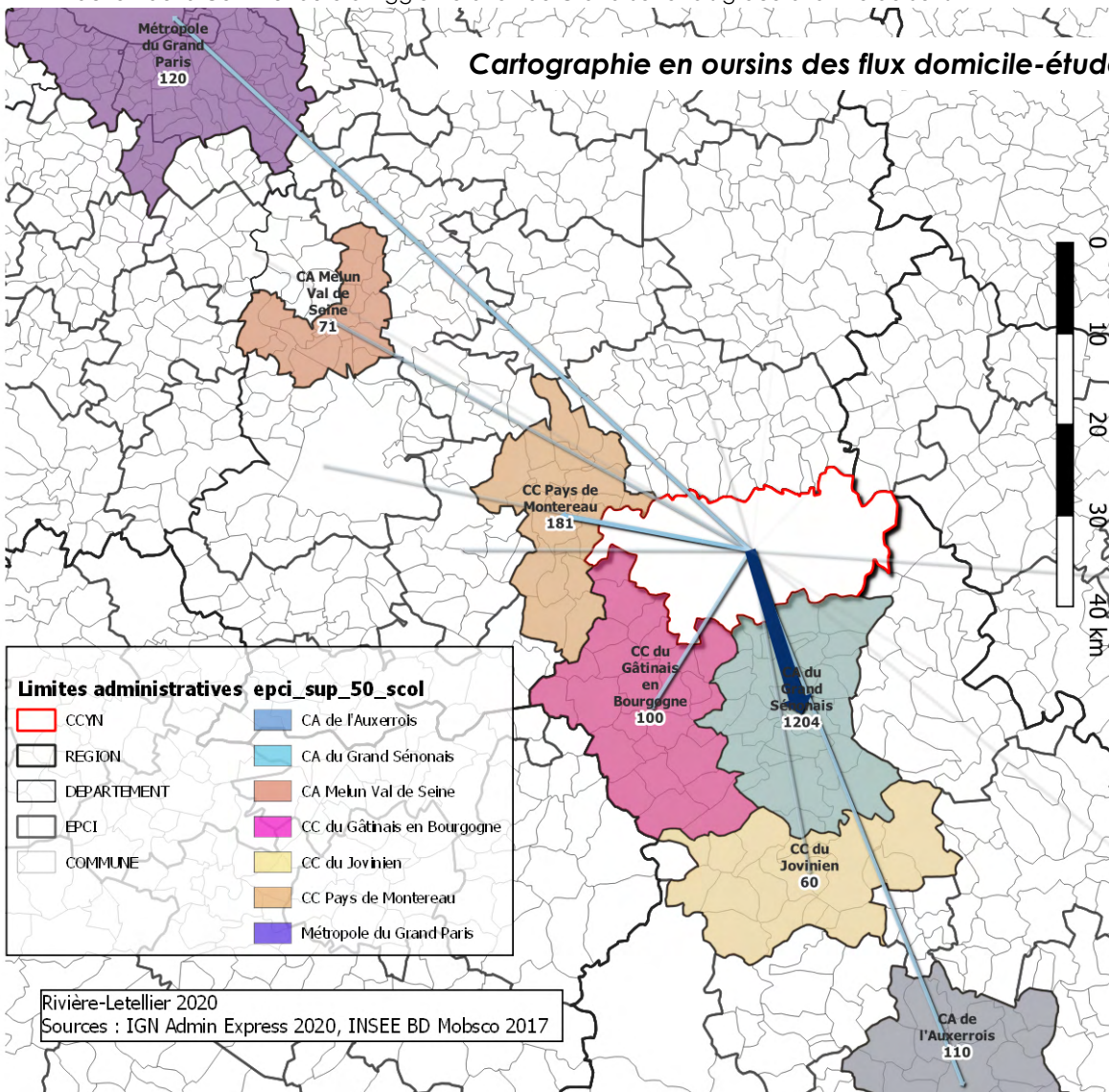
Source : BD Mobilités Professionnelles INSEE, 2017

Au sein de la CCYN, se sont les deux pôles du territoire qui attirent les travailleurs, à savoir Pont-sur-Yonne, puis Villeneuve-la-Guyard.

Flux domicile-étude

- ✓ Principalement au sein de la Communauté de Communes Yonne Nord
- ✓ Attraction de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais grâce à la ville de Sens

Cartographie en oursins des flux domicile-étude 2017



Les flux de la base de données de l'INSEE sont ajustés.

Territoire de destination pour les flux domicile-étude

EPCI	% flux étude
CC Yonne Nord	60,2%
CA du Grand Sénonais	22,1%
CC Pays de Montereau	3,3%
Métropole du Grand Paris	2,2%
CA de l'Auxerrois	2,0%
CC du Gâtinais en Bourgogne	1,8%
CA Melun Val de Seine	1,3%
CC du Jovinien	1,1%
CC Moret Seine et Loing	0,9%
CA du Pays de Fontainebleau	0,8%
CA Troyes Champagne Métropole	0,6%
Autres	3,7%

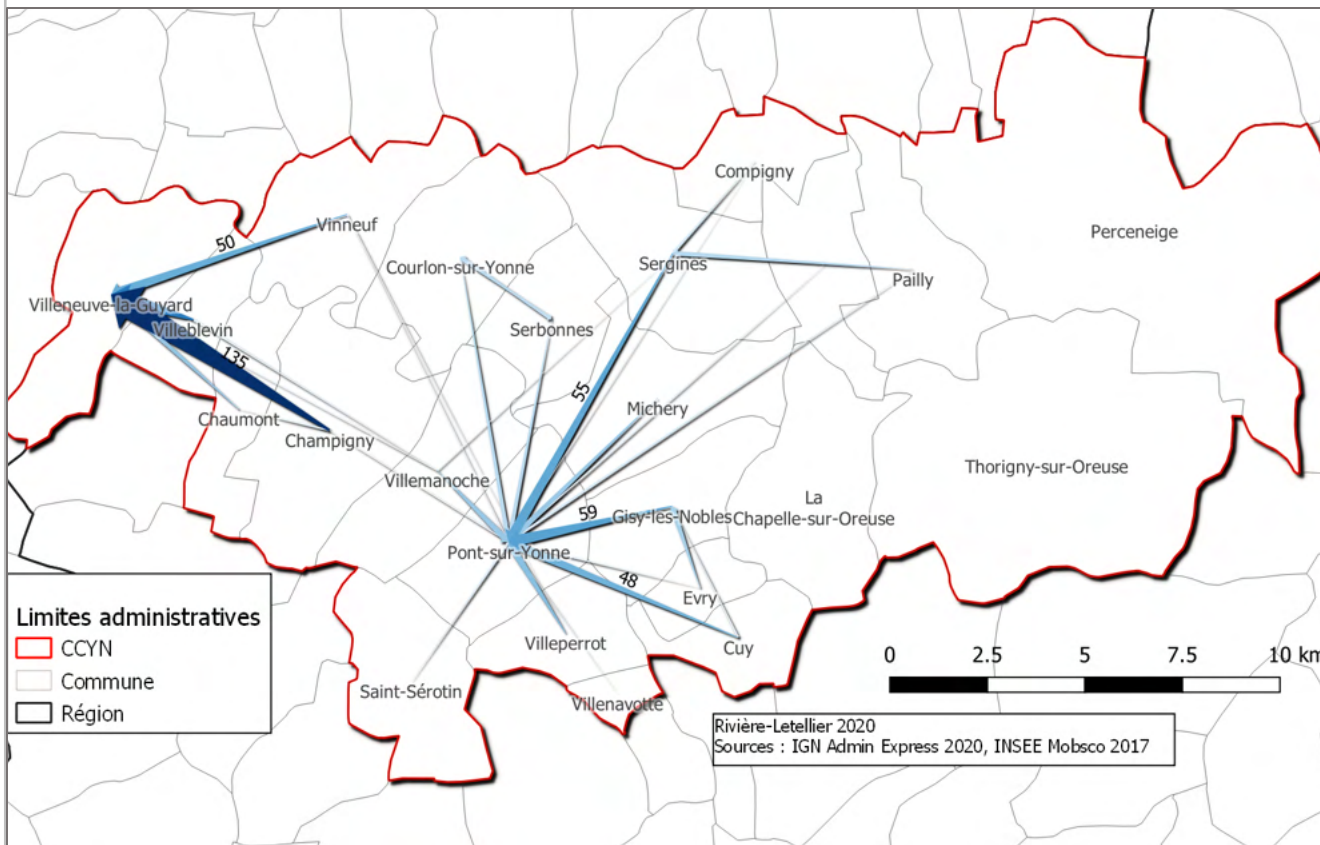
Source : BD Mobilités scolaires INSEE, 2017

Les flux domicile-étude sont tout d'abord à destination de la CCYN, puis des communautés de communes limitrophes (CA du Grand Sénonais et CC du Pays de Montereau).

Flux domicile-étude internes à la CCYN

- ✓ Vers les pôles équipés d'établissement scolaire type collège : Pont-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyard

Cartographie en oursins des flux domicile-étude internes à la CCYN 2017



Les flux de la base de données de l'INSEE sont ajustés.

Communes de destination pour les flux domicile-étude

Commune	Nb flux	%flux
Pont-sur-Yonne	891	27,2%
Villeneuve-la-Guyard	836	25,5%
Sergines	200	6,1%
Vinneuf	190	5,8%
Villeblevin	189	5,8%
Champigny	140	4,3%
Compigny	128	3,9%
Michery	114	3,5%
Thorigny-sur-Oreuse	107	3,3%
Perceneige	103	3,2%
Cuy	91	2,8%
Serbonnes	58	1,8%
Gisy-les-Nobles	55	1,7%
La Chapelle-sur-Oreuse	41	1,3%
Courlon-sur-Yonne	41	1,2%
Villemanoche	40	1,2%
Chaumont	30	0,9%
Évry	10	0,3%
Saint-Sérotin	9	0,3%
Villeperrot	5	0,2%
Total	3280	

Les flux domicile-étude s'orientent principalement vers les deux pôles majeurs de la CCYN, Pont-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyard.

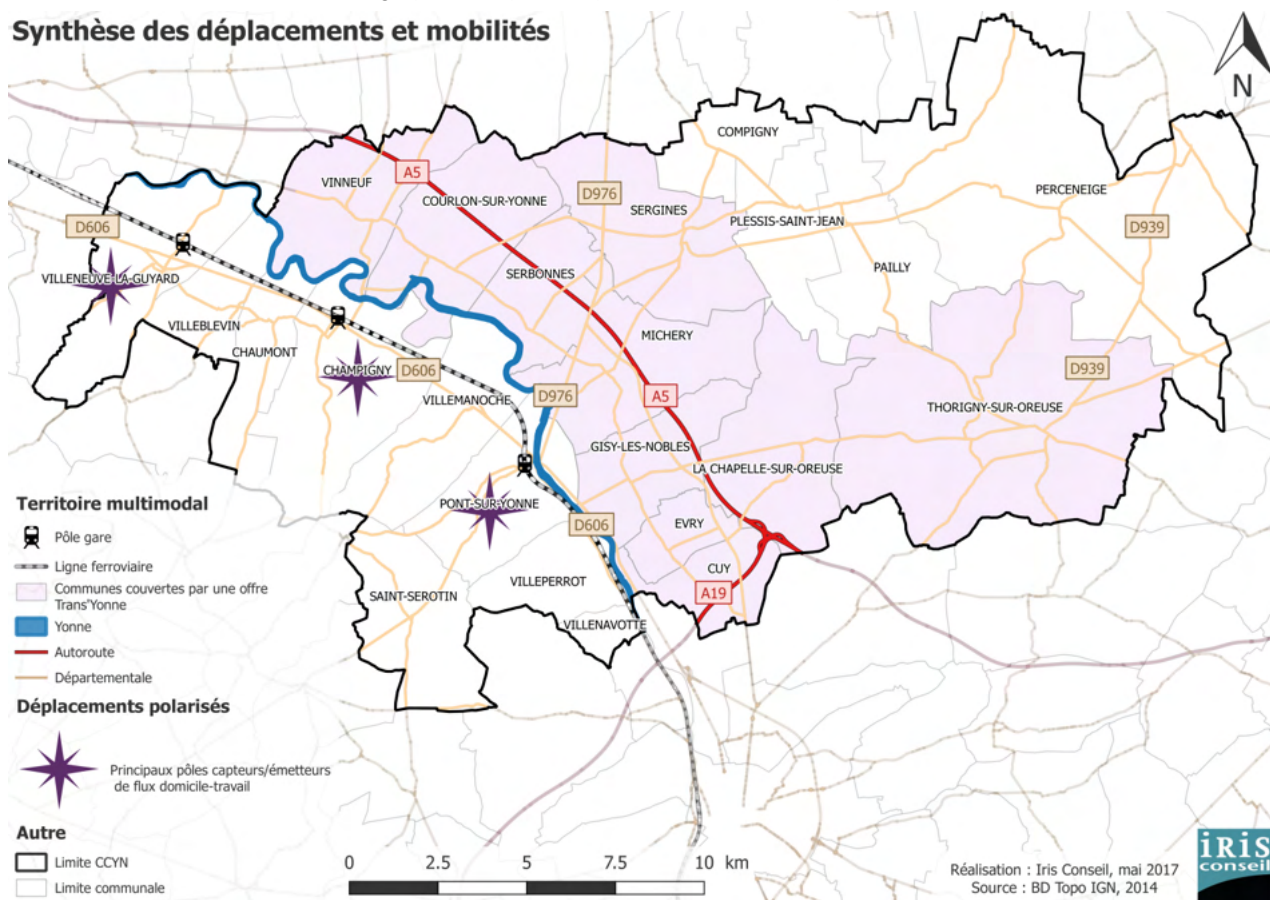
2.4 Mobilités, équipements et infrastructures de transport

2.4.2 Parts et modes de déplacements

c. Transport et déplacement

Cartographie de synthèse pour les mobilités et déplacements

Synthèse des déplacements et mobilités



Source : Iris Conseil

Ce sont des enjeux à mettre en lien avec les autres thématiques abordées, comme par exemple, les infrastructures de transport et les équipements comme support d'un développement économique de la CCYN.

Tendre vers un territoire à la mobilité multimodale.

Mobilités, équipements et infrastructures de transport

Atouts à valoriser

- ✓ Des **axes de transports** (routier et ferré) **structurants et connectés**, ouverts sur les régions parisienne et Bourgogne – Franche-Comté, à préserver
- ✓ Des **initiatives pour le développement de mobilités alternatives** (borne de recharge pour véhicules électriques) à poursuivre
- ✓ Bonne **accessibilité et desserte** viaire du territoire

Faiblesses à résorber

- ✓ Améliorer la couverture du territoire par le **réseau de transports en commun**
- ✓ Valoriser l'**Yonne comme voie navigable** pour les marchandises et la plaisance (avec des aménagements et des capacités adaptés)
- ✓ Améliorer l'**accessibilité aux gares** pour faciliter le rabattement (jalonnement, transport en commun, aire de covoiturage...) et renforcer l'offre de stationnement
- ✓ Pallier le sentiment d'**insécurité sur la RD606** en traversée de communes

Opportunités à saisir

- ✓ Bénéficier du **projet de la véloroute** inscrit au SN3V le long des berges de l'Yonne
- ✓ Mettre en application et réaliser les **aménagement préconisés dans les PAVE** élaborés
- ✓ Mailler le territoire en termes de **grands itinéraires pédestres et cyclables** en lien avec les points d'intérêt touristiques (gravières) et fonctionnels (gares)
- ✓ Tenter une **tarification du transport ferroviaire** (entente pour les navetteurs vers la région Ile-de-France)

Menaces à anticiper

- ✓ S'adapter à la **fermeture des guichets** aux gares
- ✓ Développer les services autour du **pôle gare de Pont-sur-Yonne**
- ✓ Proposer des offres de **transport support de lien social** (TAD adapté aux personnes âgées)

Liste des sigles & Sources

CAMVS : Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine
CCJ : Communauté de Communes du Jovinien
CAGS : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais
CCMSL : Communauté de Communes de Moret Seine-et-Loing
CCP : Communauté de Communes du Provinois
CCPF : Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau
CCPM : Communauté de Communes du Pays de Montereau (anciennement CC2F – Communauté de Communes des Deux Fleuves)
CCYN : Communauté de Communes Yonne Nord
GIC – GIG : Grand Invalide Civil – Grand Invalide de Guerre
HPM : Heure de Pointe du Matin
HPS : Heure de Pointe du Soir
MEDDTL : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
PDU : Plan de Déplacements Urbains
PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
TAD : Transport A la Demande
ZAAC : Zone d'Accumulation d'Accidents Corporels

- Ministère de l'Intérieur, 2014. *Base de données des accidents corporels de la circulation*.
<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/base-de-donnees-des-accidents-corporels-de-la-circulation/>
- Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), 2011. *Numérotation des itinéraires du Schéma National des Véloroutes et des Voies Vertes (SN3V)*.
<https://archives.entreprises.gouv.fr/2012/www.tourisme.gouv.fr/territoires/velo/sn3v2011numerotation.pdf>
- DATAR (observatoire des territoires), Commissariat général au développement durable (service de l'observation et des statistiques), 2010. *L'évolution des parts modales des déplacements domicile-travail par aire urbaine et département hors aires urbaines*.
http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/sites/default/files/R42%20Part%20modale%20d%C3%A9placement%20domicile-travail_RP2007_0.pdf
- Conseil départemental de l'Yonne, 2017. *Transports scolaires*.
<http://www.yonne.com/Territoire-et-Economie/Transports-dans-l-Yonne/Transports-scolaires>
- Conseil Général de l'Yonne, date inconnue. *Guide de la mobilité Yonne*.
<http://yonne.com/layout/set/print/layout/set/print/Solidarite/Prevention-Insertion/Politique-de-prevention-et-d-insertion-PDI-PTI/Accompagnement-social-et-professionnel/Mobilite>
- DDT 89, date inconnue. *Classement sonore des infrastructures terrestres*.
http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=classement_bruit_09_07&service=DDT_89#
- INSEE, 2015. *Vulnérabilité énergétique*.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1283764>

LES GRANDS TRAITES DE LA STRUCTURE URBAINE ET DU PATRIMOINE

(VOIR EN ANNEXE LES APPROCHES COMMUNALES)

Des formes urbaines diversifiées héritées de l'histoire,



Cadastral Napoléonien



Aujourd'hui

Le type « concentrique »

Sergines :

- forme urbaine concentrique héritée de ses fortifications
- extension urbaine circulaire, selon des axes de communications principaux ou secondaires

Le type « carrefour »

Champigny :

- village-carrefour (D70 et D37)
- extension urbaine vers les hameaux proches le long des axes de communication principaux

Le type « linéaire »

Vinneuf :

- village-rue (D23 et D70)
- extension urbaine en partie dans le prolongement de cet axe à l'ouest, surtout le long d'axes secondaires perpendiculaires

Les structures des villages et des bourgs présentent trois grandes formes urbaines traditionnelles héritées de l'histoire :

La forme urbaine de type « concentrique », caractérisée par :

- Un développement urbain contenu par les dispositifs défensifs
- un noyau central historique
- Une extension urbaine en continuité avec la trame existante, mais de densité moindre lorsqu'on s'éloigne du centre.

Exemples : Sergines, Courlon-sur-Yonne, Villemanoche, Pont-sur-Yonne, Cuy, Gisy-les-Nobles, Thorigny-sur-Oreuse, Fleurigny, Perceneige (forme dominante)

La forme urbaine de type « carrefour », caractérisée par :

- un noeud routier forme le noyau central historique
- extension urbaine : linéaire ou en étoile
- Exemples : Champigny, Villeneuve-la-Guyard, Villeblevin, Courlon-sur-Yonne, Serbonnes, La Chapelle-sur-Oreuse, Michery, Compigny, Saint-Sérotin, Chaumont, Plessis-Saint-Jean, Pailly, Saint-Martin-sur-Oreuse

La forme urbaine de type « linéaire », caractérisée par :

- une implantation linéaire de part et d'autre d'un axe de communication
- Une extension urbaine :
 - le long de l'axe historique
 - le long d'axes secondaires (vers une structure de carrefour)
- Exemples : Vinneuf, Villeperrot, Villenavotte, Evry

(Sources : d'après SCOT Nord de l'Yonne, PLU communaux)

qui présentent une palette variée de types architecturaux vernaculaires,

Longères et bâti sur cour



Thorigny-sur-Oreuse



Pailly



Evry



Perceneige



Villenaivotte

Demeures bourgeoises



Champigny



Thorigny-sur-Oreuse



Pailly

Maisons de ville



Champigny



Thorigny-sur-Oreuse



Villemanoche

Villas



Champigny



Villemanoche

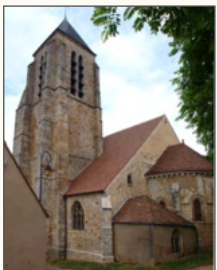
Au sein des villages et des bourgs, l'histoire a doté le territoire d'un patrimoine (hors monuments historiques) bâti varié qualifié notamment par les éléments suivants :

- ▶ **Les longères, bâtis sur cour et corps de ferme :**
 - volumes simples
 - toits à deux pans sans débord en pignon
 - façade orientée sud, sud-est ; tantôt parallèle, tantôt perpendiculaire à la route. des perceptions différentes
 - cour close par un mur haut, une porte cochère
- ▶ **Les maisons de ville :**
 - alignées sur rue, verticalité (R+C, R+C+1) : ambiance fermée
 - façades composées mais assez simples ; elles gagnent en décorations et en volume lorsqu'elles sont plus bourgeoises
 - volets en persiennes, murs enduits
- ▶ **Les demeures bourgeoises :**
 - en retrait par rapport à la rue, un jardin d'agrément et un mur les protègent
 - volumétrie simple mais imposante
- ▶ **Les villas :**
 - place centrale sur la parcelle, en rupture avec l'alignement sur rue traditionnel
 - jeu avec les volumes, la symétrie des façades n'est plus de mise

Source photos : Rivière-Letellier

et s'ornementent d'un patrimoine architectural et culturel riche et diversifié

Patrimoine religieux



Eglise romane Notre-Dame de Chaumont



Eglise gothique de Pont-sur-Yonne



Chapelle (Gisy-les-Nobles)

Châteaux et fortifications



Château de Fleurigny



Fossés (Gisy-les-Nobles)

Grands ouvrages



Aqueduc de la Vanne (Cuy)

Éléments vernaculaires



Lavoir (Thorigny)



Ancienne tuilerie (La Sécherie, Saint-Sérotin)



Gare (Pont-sur-Yonne)

Patrimoine antique et préhistorique



Menhir de la Cour Notre-Dame (Michery)

Divers



Maison de Debussy (Villeneuve-la-Guyard)

Patrimoine religieux :

- au moins une église par commune
- chapelles et prieurés
- style roman ou gothique
- souvent reconstruites après les guerres de religions : des éléments architecturaux et artistiques de la Renaissance
- grès, pierre calcaire et silex sont privilégiés
- clochers bourguignons quadrangulaires, aux tuiles vernissées
- mobilier à forte valeur patrimoniale (orgues)

Châteaux et vestiges de fortifications (fossés, tours)

Grands ouvrages :

- aqueduc de la Vanne
- ponts, anciens ou modernes

Éléments vernaculaires :

- lavoirs, fontaines, croix et statues
- patrimoine industriel : anciennes tuileries, carrières
- bâtiments anciens toujours utilisés : gares

Patrimoine antique et préhistorique :

- menhirs, dolmens et polissoirs
- anciens chemins romains

Divers :

- patrimoine mémoriel : maison Debussy, mémoire d'Albert Camus
- cheminées géodésiques
- Sculptures en extérieur

18 éléments bâtis sont protégés au titre des monuments historiques :

- 7 classés : 4 églises, 2 châteaux, 1 dolmen
- 11 inscrits : 9 églises, 1 pont, 1 jardin

109 objets mobiliers classés et 86 inscrits au titre des monuments historiques (+1 objet mobilier classé au titre d'immeuble : peinture monumentale à Pont/Y.)

Sources photos : Rivière-Letellier, Google Streetview, cfpphr.free.fr (site de recensement des mégalithes), sites internet de Cuy, Thorigny, Sergines

(Sources : PLU et sites internet des communes, base Mérimée)

Éléments d'intérêt



Murs de clôture

Villemanoche



Lucarne

Perceneige



Portail

Perceneige



Porte cochère

Villeperrot



Alignement d'arbres

Thorigny-sur-Oreuse



Fresque publicitaire

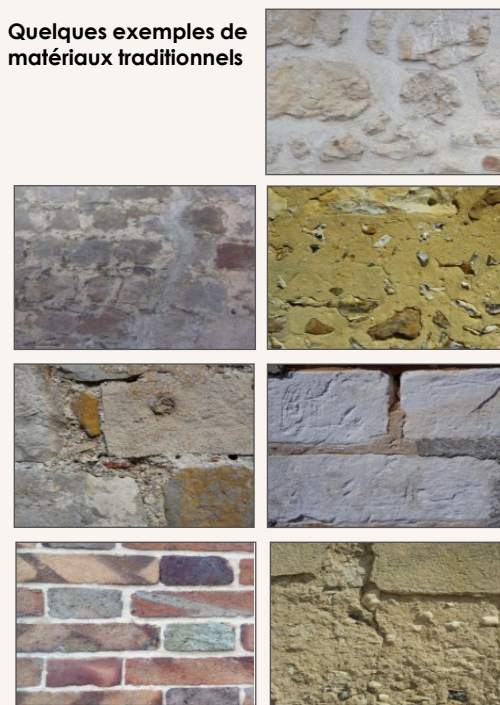
Thorigny-sur-Oreuse

Source : Rivière-Letellier

Il faut également mentionner à titre
d'éléments d'intérêt :

- Les murs de clôture
- Les lucarnes
- Les portails en fer et piliers de brique
- Les portes cochères cernées de briques
- Les fresques publicitaires anciennes
- Les croix, girouettes, cadrans solaires
- Les alignements d'arbres
-

Quelques exemples de
matériaux traditionnels



On relève une variété de matériaux locaux traditionnellement utilisés (craie, sable - enduits-, terre cuite -briques, tuiles plates-silex, grès chaux, bois) qui permettent d'allier nécessité technique et qualités esthétiques.

Une évolution en continuité ou en rupture avec le tissu ancien



Le pôle d'activités commerciales et industrielles de la ZAE à l'entrée nord et l'habitat collectif dans le bourg de Pont sur Yonne, marquant le statut de pôle-pivot de la ville dans la CCYN



Opération en extension en rupture avec le tissu du village et au fort impact paysager à la Chapelle sur Oreuse



Site d'accueil d'un projet d'opération d'ensemble en renouvellement urbain au cœur de Villeblevin



Une opération d'ensemble d'habitat individuel en bande structurant le paysage de la rue à Villeneuve la Guyard



La ZAE à Cuy, à l'écart du tissu résidentiel

L'évolution récente des structures urbaines est marquée par une relative homogénéisation des nouvelles compositions dominées pour l'habitat par le tissu « pavillonnaire », le plus souvent en extension du périmètre bâti.

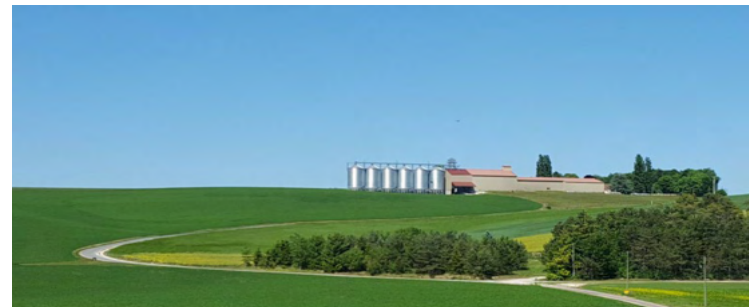
Quelques ensembles de collectifs sont plus insérés dans le tissu des bourgs.

Très présentes également dans le paysage les implantations d'activités industrielles, artisanales aux entrées de bourgs et de villages, voire isolées.

Des opérations récentes, des projets (démolition reconstruction, réhabilitation, reconversion) confortent ou amorcent un processus de redynamisation des espaces centraux dans certains villages (Villeblevin, Sergines, Gisy les Nobles...).

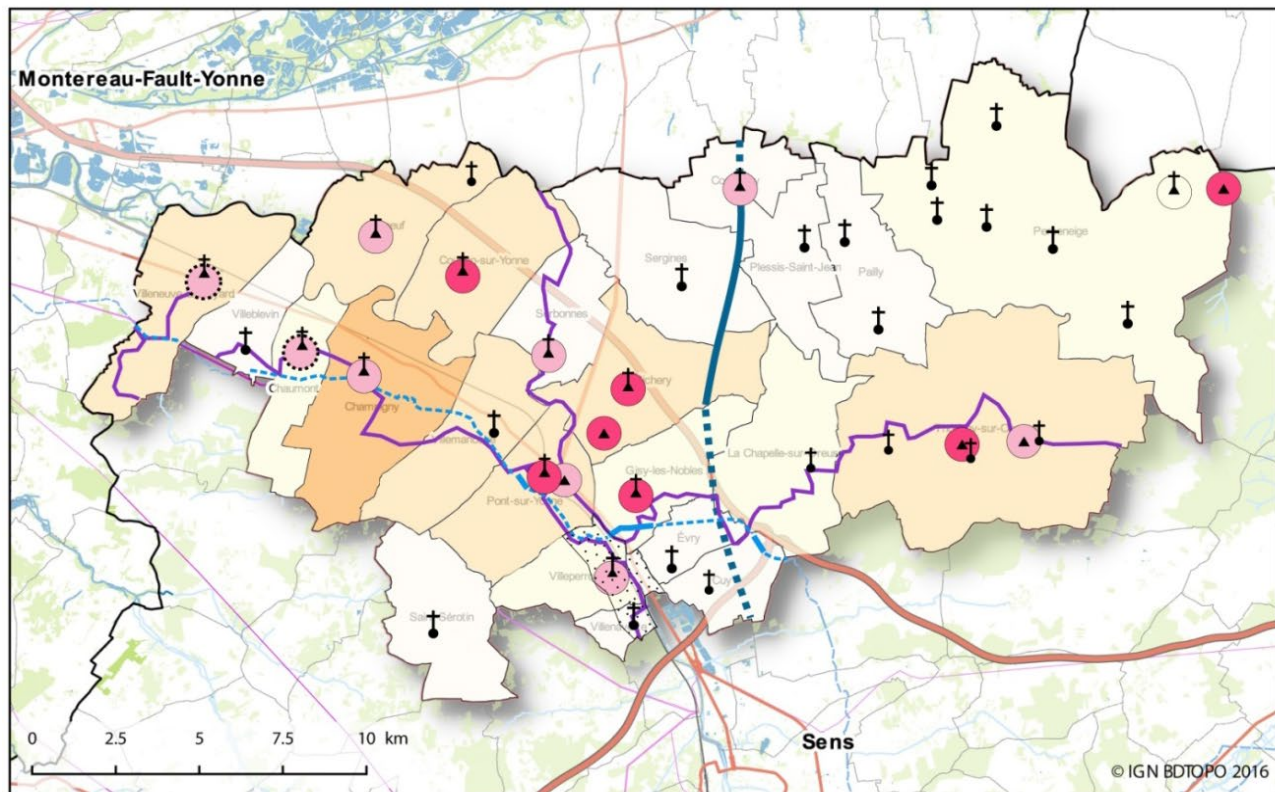
► D'une manière générale, l'enjeu majeur réside dans l'appui à un aménagement durable qui préserve les qualités des structures urbaines traditionnelles et qui limite la consommation d'espace et les impacts sur les coûts d'aménagement et les qualités paysagères (en frange notamment)

Accompagnant cette évolution, l'introduction de nouvelles écritures architecturales



Source photos : Rivière-Letellier

IDENTITÉ TERRITORIALE ET RESSOURCES PATRIMONIALES : SYNTHÈSE



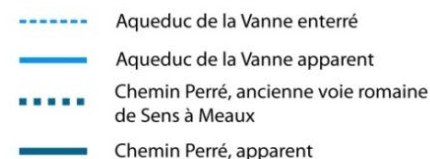
Densité des sites archéologiques



Patrimoine protégé ou reconnu



Patrimoine linéaire



Sentier de grande randonnée (GR)

* L'église de Sognes à Perceneige est inscrite MH pour sa crypte (pas de périmètre de protection)
** Le PDA de l'église de Chaumont est défini mais pas encore exécutoire au 21/07/2017

- Des **éléments patrimoniaux puissants** et reconnus : monuments historiques classés, églises, châteaux et grandes demeures
- Un **patrimoine vernaculaire** plus discret : corps de ferme ou maisons de village avec éléments caractéristiques (toits, portails, matériaux...)
- Des **éléments isolés** qui viennent ponctuer et animer les décors agricoles : croix, chapelles, lavoirs, anciennes gares, postes électriques...
- Des **lignes marquantes** dans le paysage : Aqueduc de la Vanne, tracé de l'ancienne voie romaine (de Sens à Meaux)
- Un **patrimoine technique et industriel** : cheminée géodésique de Chaumont, anciennes carrières de craie en sous-sol
- Une forte présence de **traces archéologiques et préhistoriques** : dolmens, sépultures gauloises

► **Au sein de villages et de bourgs, l'histoire a doté le territoire d'un patrimoine bâti varié, qui marque l'identité de la CCYN**

L'Aqueduc de la Vanne : l'exemple d'un patrimoine historique et identitaire dont le potentiel reste à exploiter

Histoire et parcours

L'aqueduc de la Vanne, construit entre 1866 et 1874 par l'ingénieur Eugène Belgrand dans le cadre des grands travaux haussmanniens, est l'un des quatre aqueducs alimentant la ville de Paris en eau, avec celui du Loing, de l'Avre et de la Voulzie.

L'aqueduc est visible en surface de façon sporadique le long de son parcours, avec quelques percées spectaculaires dans le paysage naturel ou urbain, comme entre Bagneux (92) et Cachan (94).

L'aqueduc tire son eau de la rivière Vanne, depuis les sources de la Bouillarde et d'Armentières à Saint-Benoist-sur-Vanne, dans l'Aube. Il est alimenté le long de son parcours dans l'Yonne par différentes sources situées à proximité de la Vanne ainsi que par le champ captant de Gisy-les-Nobles.

L'aqueduc, en souterrain ou aérien, traverse 10 communes de la CCYN (d'amont en aval) : Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, Villeperrot, Pont-sur-Yonne, Villemanoche, Champigny, Chaumont, Villeblevin, Villeneuve-la-Guyard.

L'ouvrage est visible à plusieurs reprises en surface, sous forme de pont-aqueduc ou pont-siphon (franchissements de vallons). Ses apparitions les plus spectaculaires sont celles des ponts-aqueduc de Cuy (visible depuis l'autoroute), de Gisy-les-Nobles/Villeperrot (franchissement de l'Yonne et des voies de chemins de fer) et de Pont-sur-Yonne (qui agit comme « ceinture » à l'urbanisation de la commune).

Un potentiel important de valorisation patrimoniale et touristique

Les ouvrages extérieurs de l'Aqueduc de la Vanne ne font l'objet d'aucune protection patrimoniale sur le territoire de la CCYN, et son parcours ne fait pas l'objet d'aménagements de découverte ou de promenade spécifiques. A titre d'exemple, la partie enterrée de l'aqueduc entre Ris-Orangis et Savigny-sur-Orge dans l'Essonne est le support d'une voie verte de 5km accessible à pied et vélo. Entre Arcueil et Cachan, le parcours de l'Aqueduc a été aménagé en promenade.

L'aqueduc est très peu valorisé par la promotion touristique locale : il n'est pas mentionné dans la rubrique patrimoine de l'office de tourisme du Sénonais, et n'apparaît qu'à l'occasion d'un itinéraire de balade autour de l'aqueduc à Malay-le-Grand. Il est également mentionné sur la page « Patrimoine et histoire » du site de Pont-sur-Yonne.



L'aqueduc en surface sur le territoire de la CCYN



1) Pont-aqueduc de Cuy



2) Siphon sur arcades d'Evry



3) Pont-aqueduc entre Gisy-les-Nobles et Villeperrot

D'une longueur de 3800 m, il traverse Evry, Gisy et Villeperrot pour franchir la RD606, l'Yonne et ses chemins de halage, les quatre voies du chemin de fer et la RD58). Il franchit l'Yonne grâce à deux larges arcades (l'ancien franchissement composé de 3 arcades a été détruit dans un bombardement en 1940). (Source : ASEPA 89)



4) Siphon à Villeperrot



5) Siphon à Pont-sur-Yonne



6) Pont-aqueduc de Pont-sur-Yonne



7) Tête de siphon à Villemanoche



8) Siphon à Villemanoche



9) Siphon à Champigny



10) Siphons à Villeneuve-la-Guyard



11) Siphon à Villeneuve-la-Guyard

Sources images : Geoportail, Google Street View

L'espace public met en scène le patrimoine et accompagne le développement des fonctions socioéconomiques qui animent les centres



Source photos : Rivière-Letellier

Les espaces publics des communes du territoire s'inscrivent pour la plupart dans le cadre d'une structure villageoise traditionnelle

autour d'un triptyque composé de l'église, de la mairie et de l'école réunis autour d'une place centrale, sur laquelle on retrouve également fréquemment un monument aux morts.

Autour de cette composition de base, les nuances qui distinguent les villages peuvent porter sur les aménagements des revêtements de sol, floraux ou paysagers de ces espaces (pelouses, bacs à fleurs, alignements d'arbres), sur la place plus ou moins grande accordée au piéton ou à l'automobile (place de parkings), et sur la présence de mobilier urbain (panneaux d'affichage public, arrêt de bus), d'espaces de jeux...

Une approche des principaux espaces publics par commune est proposée en annexe (voir annexe analyse urbaine). En synthèse, dans une approche typologique, on relèvera parmi ceux-ci la présence récurrente des éléments suivants :

Les espaces de promenade :

- Mail planté d'arbres en alignement au pourtour ou au centre du village
 - Les cheminements piétonniers marqués par la présence récurrente de sentes piétonnes au travers des bourgs, chemins ruraux et sentiers.
- Banc isolé : sur un trottoir plus large, devant un cimetière, au bord d'une pelouse ou d'un alignement d'arbres...

.....
Anciens communs (lavoirs, puits) dont les abords sont aménagés de façon variable, en fonction de leur localisation par rapport au cœur de village



Source photos : Rivière-Letellier



Place de l'église : un espace souvent circulaire autour de l'église. Il laisse une place importante à la pelouse et aux alignements d'arbres, qui permettent de mettre en valeur sa monumentalité. La place est plus développée sur le devant de l'église, là où se fait l'accès. Elle est souvent au cœur de la vie de la ville ou du village : elle accueille le marché à Pont.

Mais lorsqu'elle joue un rôle de rond-point, la voirie, trop proche, peut empêcher l'usage piéton de cet espace.

Dans certains cas, les églises ne proposent pas d'espace public à leurs abords, par manque de place si les bâtiments autour sont trop proches, ou si l'église est excentrée (Compigny).

Certaines accueillent des espaces de jeux pour enfants, terrain de pétanque, abri bus... ce qui altère parfois le caractère du lieu.

Place de la mairie et/ou de l'école : souvent plus minérales, elles accueillent des espaces de stationnement, et de grands espaces piétons / trottoirs.

Place « du marché » : c'est l'exemple de la place E. Petit à Pont sur Yonne qui concentre les fonctions commerciales de proximité.

les formes récentes de l'urbanisation n'offre généralement pas de composition structurée par l'espace public



Des quartiers récents marqués par l'absence d'espace public structurant la composition urbaine.



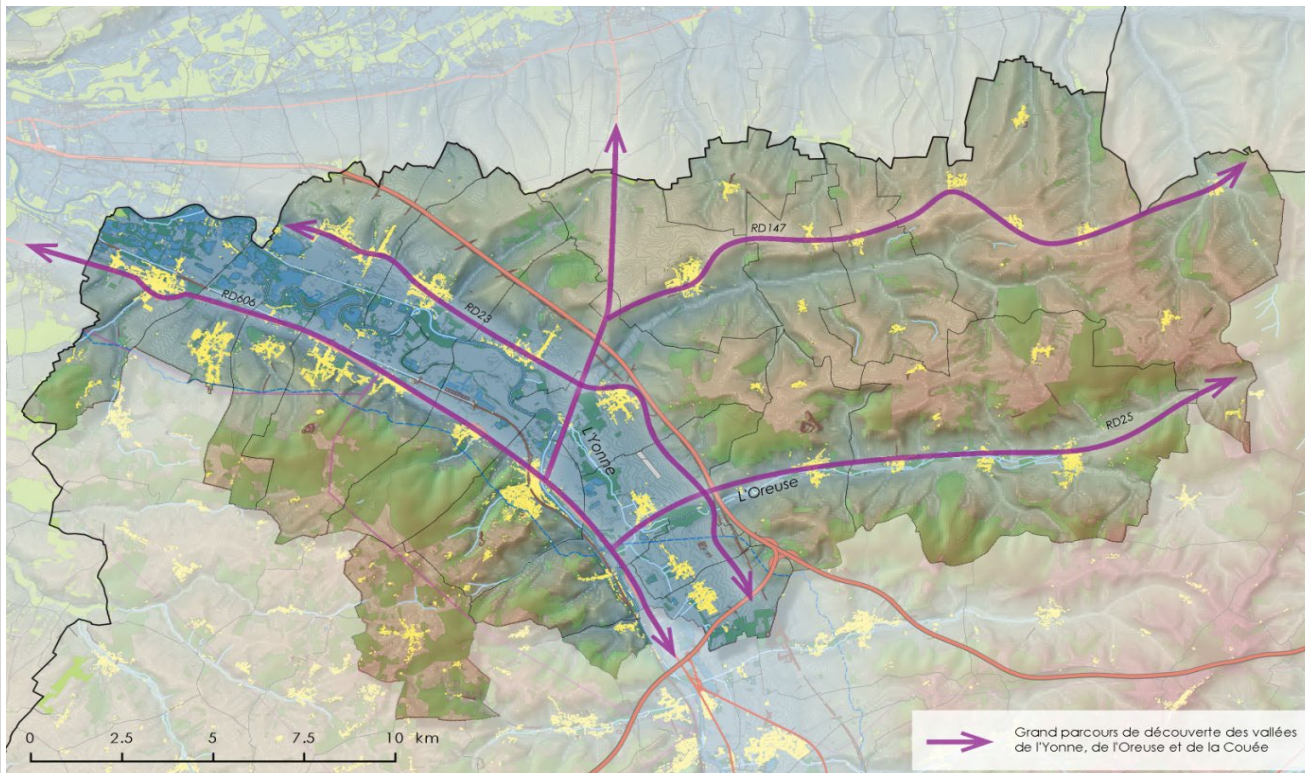
Source : fonds IGN

► Au même titre que le cadre bâti qui le délimite, l'espace public joue un rôle majeur dans la qualification du paysage des espaces centraux des structures urbaines traditionnelles : c'est un marqueur fort des qualités patrimoniales du territoire et par conséquent de son identité.

► En tant que support d'accompagnement des fonctions socioéconomiques centrales (commerces, équipements, événements...), la place, le mail... sont des lieux structurants de l'animation des villages et des bourgs. La circulation et le stationnement automobile mobilisent souvent une partie trop importante de l'espace.

► Mais l'attention doit également être portée sur la qualité de l'espace public dans l'ensemble du tissu urbain des bourgs voire des villages car les formes récentes de l'urbanisation ne proposent généralement pas de composition structurée par l'espace public. Celui-ci se cantonne le plus souvent strictement aux espaces de circulation, ce qui appauvrit les qualités de la structure urbaine.

Les grands parcours, une perception dynamique du territoire



Plusieurs voies de communication permettent des lectures et des perceptions dynamiques du territoire, qui donnent à voir son paysage et son relief évoluer au fur et à mesure de la traversée du territoire, dévoilant différents points de vue, ambiances et entités paysagères.

On relève ainsi parmi ces infrastructures de parcours :

- La RD606
- Le chemin de fer (voie « historique »)
- L'autoroute A5
- La RD976
- La RD25 (vallée de l'Oreuse)
- Les RD147/29 (vallée de la Couée)

Au sein du réseau routier, les entrées des villes de Villeneuve-la-Guyard et Pont-sur-Yonne, les deux pôles d'attractivité, méritent une attention particulière puisque ces communes représentent souvent le premier point de contact avec le territoire de publics issus de l'extérieur.

Sur le reste du territoire, les structures urbaines des villages peuvent varier mais répondent à certaines caractéristiques typologiques au niveau de leurs entrées dont il est également important d'analyser les enjeux d'évolution.

La RD606, l'exemple d'un parcours majeur de traversée et de découverte du territoire



Les coteaux vus depuis la RD606



Les alignements d'arbres à la hauteur de Chaumont, symbole de la « route paysage »



Le passage de l'aqueduc de la Vanne à Villeperrot qui franchit la RD58, l'Yonne et les voies de chemins de fer par un ouvrage monumental est un marqueur visuel puissant dans le paysage, qui peut être associé symboliquement à la Communauté de communes. Sur le territoire de Courtois-sur-Yonne, le passage sous le pont de l'autoroute A19 sert d'autre marqueur symbolique entre la CCYN et l'agglomération de Sens.



Le parcours le long de la RD606 de l'est à l'ouest s'inscrit entre la plaine alluvionnaire de la vallée de l'Yonne au nord, et les versant boisés annonçant le plateau du Gâtinais, au sud.

L'Yonne est difficilement perceptible, masquée dans un premier temps par la végétation couvrant les voies de chemins de fer, ainsi que par les abords végétalisés des sablières à proximité de l'Yonne sur la partie nord-ouest du territoire.

Le paysage se divise donc entre la plaine agricole au nord, et un relief vallonné au sud qui ouvre sur des sillons en direction des massifs forestiers au sommet du coteau. La route offre également des aperçus intéressants sur les silhouettes des villages situées en recul de l'ex-nationale, comme Villemanoche. La voie longe également des alignements d'arbres (à Villeblevin et Chaumont), qui participent de l'agrément de la traversée. La déclivité des coteaux s'accroît en approchant Pont-sur-Yonne et laisse des pans de craie exposés à certains endroits.

Le passage de la RD606 sur la rive droite de l'Yonne après Pont-sur-Yonne ouvre l'horizon sur les plaines céréalières de l'est du territoire, tout en donnant à voir les coteaux boisés au sud-ouest.

Entrées de ville de Villeneuve-la-Guyard

Le contournement de la commune par la RD606 permet de ménager des entrées de ville qualitatives avec alignements d'arbres le long de la D103A.

Ce traitement paysager est d'autant plus important que **Villeneuve-la-Guyard constitue la porte d'entrée du territoire du territoire (et par conséquent, celle de l'Yonne et de la Bourgogne)** depuis la Seine-et-Marne et la première commune de la CCYN que traverse la RD606 depuis le nord-ouest.

L'entrée ouest de la ville par la route de Montereau, correspondant à l'entrée dans le hameau de Bichain, est agrémentée d'un double alignement d'arbres. La traversée de Bichain alterne ensuite entre vues paysagères dégagées et maisons d'alignement, dont celle de Claude Debussy. Les alignements reprennent ensuite avant l'entrée dans le bourg proprement dit, marquée par le château d'eau au nom de la ville.

L'entrée sud est également marquée par un double alignement, et par un traitement végétalisé des limites de parcelles de part et d'autre de la chaussée.

La hauteur des plantations alliée à la profondeur des parcelles et la profusion végétale soulignent ainsi de manière particulièrement agréable cette entrée.

Les entrées de ville par la RD606



Entrée nord sur le territoire et Villeneuve la Guyard par la RD606 depuis Montereau



L'entrée sud dans le bourg par la RD103 (ex RN) et ses alignements de platanes

L'entrée depuis le sud-ouest via la D103 donne à voir un paysage plus éclectique, et une appréhension de la ville graduée, puisque la première impression en est le lotissement des Cerisiers qui semble « hors sol » du côté gauche de la voie, et le très haut silo et les équipements commerciaux de la ZA du Parc, dont la grande enseigne, à droite. Ce n'est qu'une fois passé ces éléments que la vue sur Villeneuve se découvre réellement, avec sa silhouette de toitures brunes au milieu de laquelle émerge l'église. L'entrée dans le bourg après le rond-point est relativement anodine, marquée seulement par le récent bâtiment du centre de secours en surplomb à droite.

Les prochains équipements à rejoindre cette entrée du territoire auront donc un rôle à jouer dans l'appréhension progressive du bourg en retissant un lien et une unité visuelle entre les éléments éparés déjà en place.

Enfin l'entrée via la D103 depuis Misy-sur-Yonne au nord passe relativement inaperçue. Dans cette zone de fond de vallée plat marqué par le paysage des sablières remises en eau et une végétation très présente, la zone d'activité du Présou représente le premier contact avec l'urbanisation de la commune, cédant ensuite la place à de l'habitat relativement diffus en bord de route. Le franchissement des voies de chemin de fer par le pont marque ensuite véritablement l'entrée dans le bourg.

Les entrées de ville par la RD 103



Depuis Saint-Agnan, le panorama sur la silhouette du bourg



Depuis Misy, à la hauteur de la ZAE du Présou

Entrées de ville de Pont-sur-Yonne

La traversée de Pont-sur-Yonne par la RD606 donne à voir deux zones d'activités aux caractéristiques différentes.

L'entrée nord-ouest depuis Villemanoche débute par la zone d'activité et les grandes emprises du supermarché et de l'entreprise Schott, qui se distinguent dans le paysage par leurs dimensions et leurs couleurs claires. L'absence de front végétalisé ou arboré perpendiculaire à la route laisse ainsi apparentes ces structures sur le côté gauche. A droite, le coteau a été fortement excavé pour permettre l'implantation d'autres d'activités, qui se distinguent par une signalétique publicitaire forte. Cette juxtaposition d'emprises imposantes, sans liaisons paysagères pour en estomper leur impact visuel, nuit à la lisibilité du paysage, pourtant ici intéressant entre la fin de la plaine de la vallée de l'Yonne et le début du coteau boisé. Les équipements commerciaux s'enchaînent ensuite le long de la route de Paris jusqu'au pont du chemin de fer, qui comme à Villeneuve-la-Guyard marque la transition vers le bourg ancien.

L'autre entrée sur la RD606, depuis Sens, offre un aspect plus hétéroclite, entre activités de vente de décorations extérieures, garage de facture ancienne, station service moderne. Les matériaux et l'automobile y prennent donc une place importante. Le bâti se densifie et tend à s'harmoniser ensuite.

Par ailleurs, les deux entrées depuis le sud, via la D143 et la D82, plus ou moins parallèles avant l'entrée à Pont, donnent lieu à une découverte de la silhouette urbaine plus pittoresque, grâce à la topographie marquée dans laquelle ces deux axes s'insèrent, et le passage sous l'Aqueduc de la Vanne, qui découvre soudainement le paysage pavillonnaire et boisé de cette partie de la ville. Un entretien paysager des plantations aux abords de l'aqueduc permettrait de le révéler cependant davantage et de valoriser sa monumentalité.



Entrée de ville le long de la RD606 : entrée nord-ouest



Entrée de ville le long de la RD606 : entrée sud-est



Entrée de ville le long de la D82 : vue sur l'Aqueduc de la Vanne

Appréhension du territoire par le chemin de fer

Le parcours en train de Montereau à Sens se fait le long de la vallée de l'Yonne, sur la rive gauche de celle-ci, et donne à voir le territoire de la CCYN sous un point de vue différent par rapport au réseau routier.

C'est en effet ce moyen de transport qui donne la meilleure impression du paysage des sablières, en laissant percevoir à la fois les plans d'eau. C'est aussi les coteaux, les crêtes et la succession des villages qui s'appréhendent de l'autre côté.



Paysagère de gravière depuis le chemin de fer

Les gares de Villeneuve-la-Guyard et Champigny étant légèrement en recul de leurs bourgs respectifs, la découverte des villages depuis ces communes se fait graduellement. A Champigny, la traversée de la RD606, très fréquentée, se fait un moyen d'un feu tricolore au sortir de la gare. Le caractère urbain de Champigny ne se fait sentir qu'une fois la route franchie, en remontant la rue des Nouzeaux en direction du centre-bourg.

A Pont-sur-Yonne, la gare se situe en relation immédiate avec le centre-bourg, auquel il est directement relié par le D143. Le voyageur est ici directement immergé dans l'ambiance du bourg lors de son arrivée en train, et peut rejoindre le centre-ville en moins de 5 minutes de marche.

Traversée du territoire par l'autoroute A5

L'autoroute A5, construite en tranchée le long de la LGV sur la rive droite de l'Yonne, ne donne que peu à voir du paysage de la communauté de communes.

Certaines portions de la voie au niveau du sol offrent cependant des vues sur le plateau nord du territoire, entre vastes cultures agricoles et boisements.



Vue sur le plateau agricole en direction du nord-est depuis Serbonnes

Le relief est davantage perceptible en direction de la vallée de l'Yonne, mais sa vue en est souvent obturée par les talus ou la végétation.

Quelques percées ménagées dans les bas-côtés offre cependant un spectaculaire point de vue sur l'aqueduc de la Vanne au niveau de Cuy.



Vue sur le Pont-aqueduc de Cuy depuis l'A5

Typologies des entrées de villages

Les entrées des villages du territoire reprennent généralement les mêmes caractéristiques : présence de vastes établissements agricoles au pourtour des villages, premières habitations entourées de haies avec une imposante végétation ou des vergers en fonds de parcelles, conférant à l'ensemble du village une silhouette boisée. Dans les plus petites communes, le clocher de l'église constitue un point de focalisation visible depuis la plupart des entrées. Les mares, souvent situées en bordure de village, participent aussi de ces compositions caractéristiques. Elles tendent à se retrouver de plus en plus au sein des enveloppes des villages au fur et à mesure de l'extension de ceux-ci. Les silhouettes varient également en fonction des entrées utilisées (réseau primaire ou secondaire).

La composition traditionnelle villageoise peut être cependant remise en cause dans le cas d'extensions, sous forme de lotissement ou d'installations de maisons individuelles le long d'un axe. Ces extensions, aux volumes plus imposants que l'habitat vernaculaire, aux jardins souvent moins fournis et sans haies à leur pourtour, peuvent ainsi rompre avec la composition traditionnelle. La présence de haies et de boisements, au terme de leur croissance, aide ainsi à l'intégration des constructions récentes.



Gisy-les-Nobles depuis la RD323



Pailly depuis la RD28



La Chapelle-sur-Oreuse depuis la route d'Hollard

Composition traditionnelle :

établissement agricole + parcelles arborées + haies au pourtour des habitations

Extensions sous forme d'habitat individuel en continuité de la composition traditionnelle :

pourtour de haies pour atténuer l'impact des dimensions + présence de végétation

Extensions sous forme d'habitat individuel en rupture avec la composition traditionnelle :

gabarit massif + absence de haies + végétation limitée des jardins

Composition traditionnelle :

établissement agricole + parcelles arborées + haies au pourtour des habitations

Les entrées des villages laissent souvent percevoir une silhouette caractéristique, marquée par l'émergence du clocher de l'église. Le couvert végétal et arboré est plus ou moins présent selon les villages, mais reste néanmoins une constante qui participe à l'intégration des formes urbaines au sein du grand paysage.



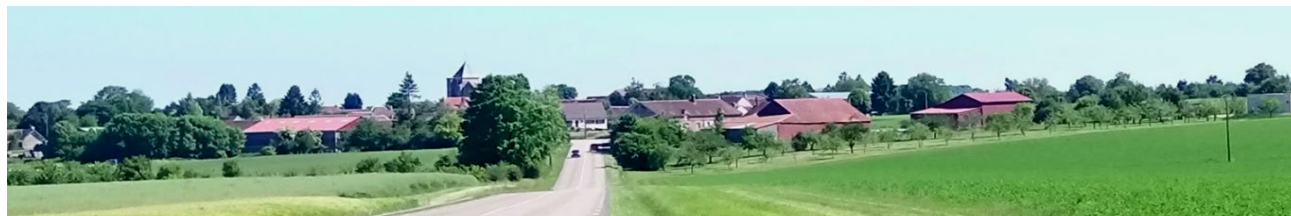
Gisy-les-Nobles depuis la RD323



Chaumont depuis la rue du Moulon (en venant de Champigny)



Plessis-Saint-Jean depuis l'entrée sud



Grange-le-Bocage depuis la RD939

Extensions sous la forme d'habitat individuel en continuité de la composition traditionnelle :

pourtour de haies pour atténuer l'impact des dimensions + présence de végétation

Les extensions sous la forme d'habitat individuel qui se font à l'extérieur de l'enveloppe urbaine s'intègrent mieux quand elles s'inscrivent en continuité du tissu existant, notamment en tirant parti des singularités du relief, comme ci-contre à Villeperrot où les maisons viennent se placer au pied du coteau boisé. Un aménagement végétal du bord de route et des jardins participe également à l'intégration des nouvelles constructions au tissu existant du village.



Pailly depuis la RD28



Villeperrot depuis la D58

Extensions sous forme d'habitat individuel en rupture avec la composition traditionnelle :

gabarit massif + absence de haies + végétation limitée des jardins

Les extensions urbaines, qu'elles prennent la forme de logements individuels isolés ou d'opérations d'ensemble, peuvent contribuer à déséquilibrer les structures existantes. Cette rupture peut cependant être atténuée par un travail paysager autour des logements neufs (haies, clôtures, arbres...).

Zones d'activité en entrée de village

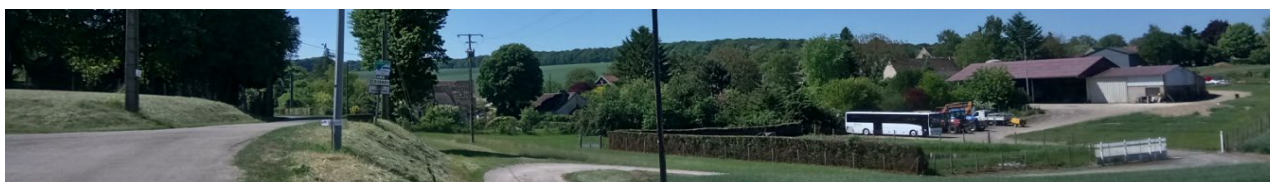
Les zones d'activités en entrée de village peuvent occuper des surfaces imposantes et le gabarit des bâtiments peut éventuellement s'inscrire en rupture avec la silhouette urbaine (notamment en fonction de la déclivité du terrain). Un soin à l'intégration paysagère d'éventuelles extensions devra donc être apporté, en termes de gabarit et d'aspect extérieur.



Evry depuis la D323



Sergines depuis la D470



Couvry depuis la rue des Blés d'Or (La Chaume)

ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

(VOIR EN ANNEXE LES RESSOURCES ET LES MÉTHODES)

Consommation d'espace : contexte national et enjeux

Le gouvernement français a publié le 4 juillet 2018 le Plan National Biodiversité, qui vise à atteindre le « Zéro artificialisation nette » (ZAN), et prévoit dans son action 7 de « [publier], tous les ans, un état des lieux de la consommation d'espaces et [mettre] à la disposition des territoires et des citoyens des données transparentes et comparables à toutes les échelles territoriales ». Il s'agit ici de calculer le rythme d'artificialisation, c'est-à-dire la surface des parcelles qui ont connu un changement d'usage dans l'année.

Répartition de l'artificialisation en France entre 2009-2018 :

Habitat : 68%
 Activité : 25%
 Parcelles mixtes : 1,5%
 Inconnu : 5,5%

LIMITATION DE L'ARTIFICIALISATION ET DE L'ÉTALEMENT URBAIN : QUELS ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ?

Enjeux environnementaux et agricoles :

- Atténuation de la production de gaz à effets de serre liés à l'allongement des distances parcourues en automobile, préservation des gisements de captation de carbone (sols), adaptation au changement climatique
- Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
- Ruissellements et risques d'inondation liés à l'imperméabilisation

Enjeu technique :

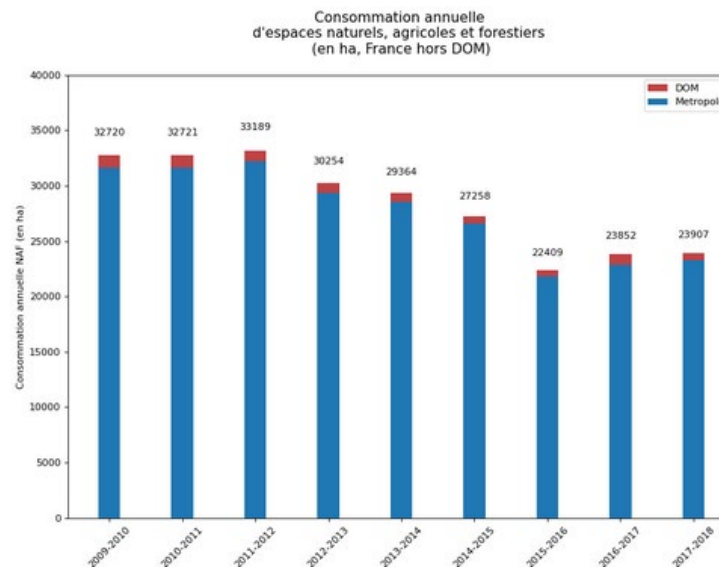
- Problématiques de desserte par les VRD

Enjeu social :

- Réduction des distances, maintien d'une vie locale de proximité

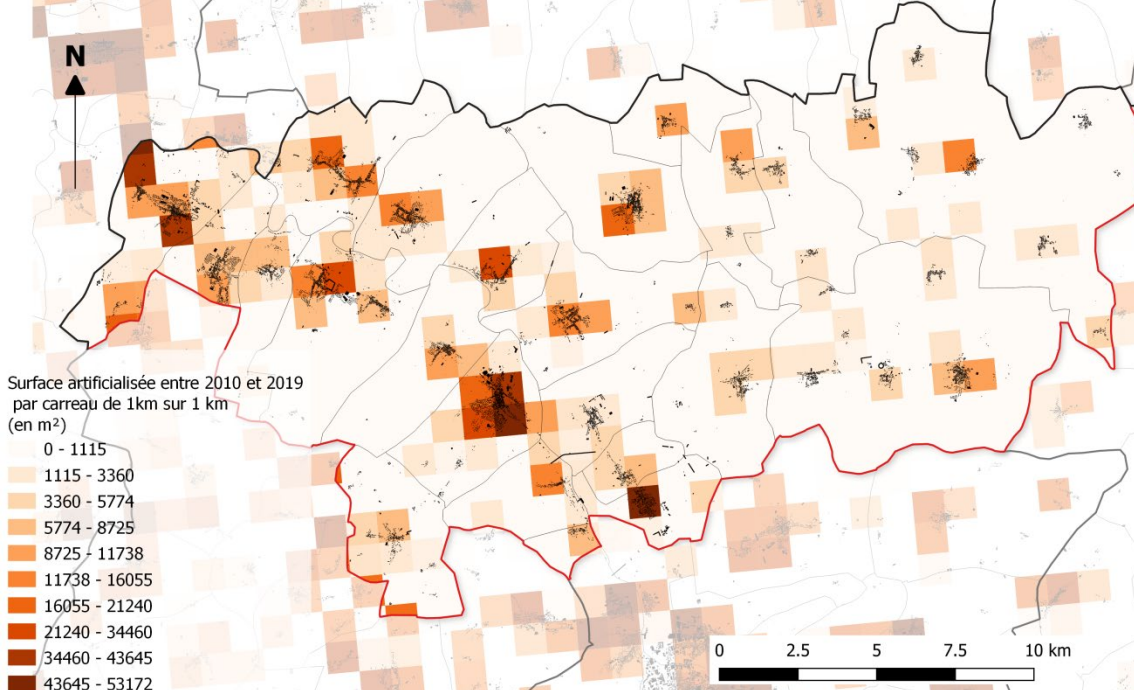
Enjeu patrimonial et identitaire :

- Perpétuation des structures urbaines et des formes d'habitat héritées, marqueurs identitaires villageois



Source : Observatoire de l'artificialisation/Plan national biodiversité

L'étude de l'artificialisation qui suit reprend des données issues de l'observatoire national de l'artificialisation (période 2010-2019) ainsi que d'une étude détaillée réalisée par photo-interprétation (période 2006-2017)



Localisation de l'artificialisation sur le territoire de la CCYN

Localisation de l'artificialisation selon les données de l'observatoire de l'artificialisation 2010-2019

Entre 2010 et 2019 :

• **88 ha artificialisé**

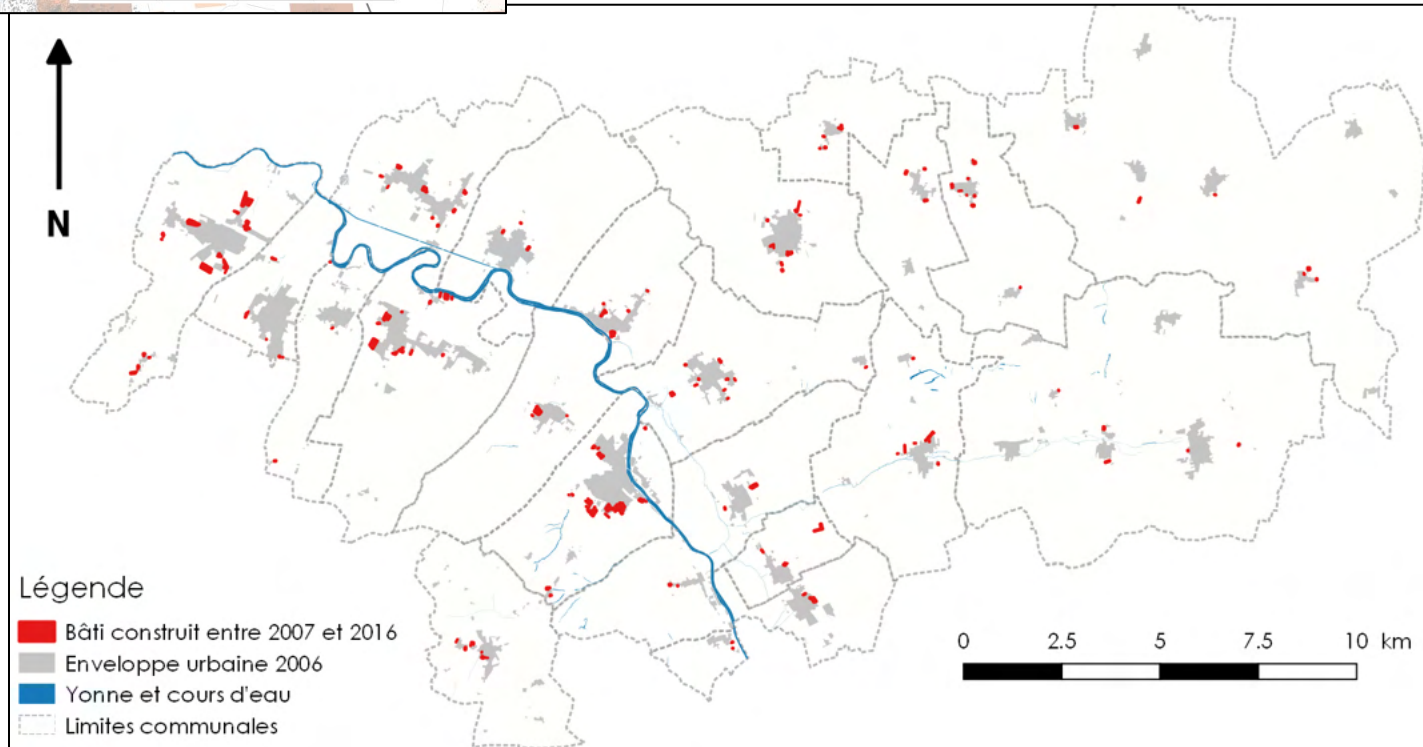
Point de comparaison :
80 ha = superficie du bourg de Courlon/Yonne

Définition de l'artificialisation selon l'Observatoire : « **la transformation d'un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport** (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...). »

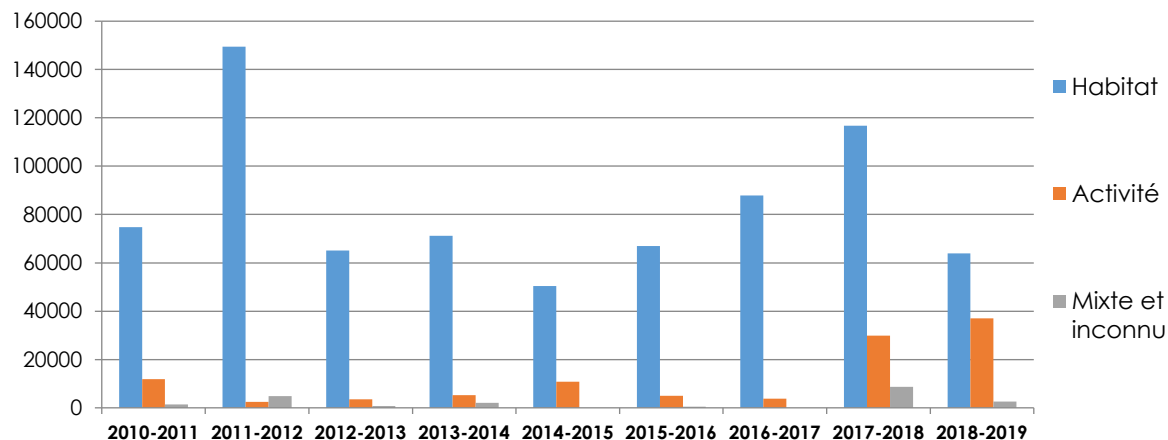
<https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/les-donnees-au-1er-janvier-2019>

Localisation des extensions urbaines selon l'étude Rivière-Letellier 2007-2016

Consommation en extension estimée = **80 ha**



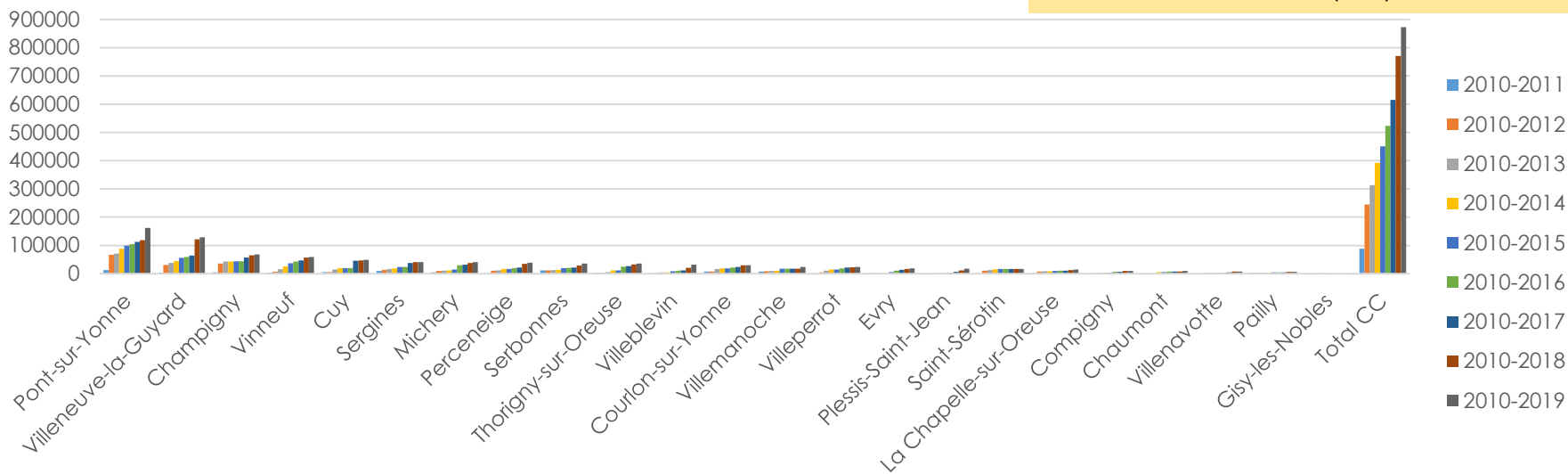
Résultats de l'analyse de consommation d'espaces



Les données de l'Observatoire de l'artificialisation 2010-2019* font apparaître une artificialisation principalement concentrée sur les pôles de l'ouest du territoire, notamment Pont-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyard, où se concentrent les besoins en logements et services.

Sur la période, la tendance est globalement à la hausse, avec une artificialisation importante sur les 3 dernières, conforme en cela à la tendance nationale.

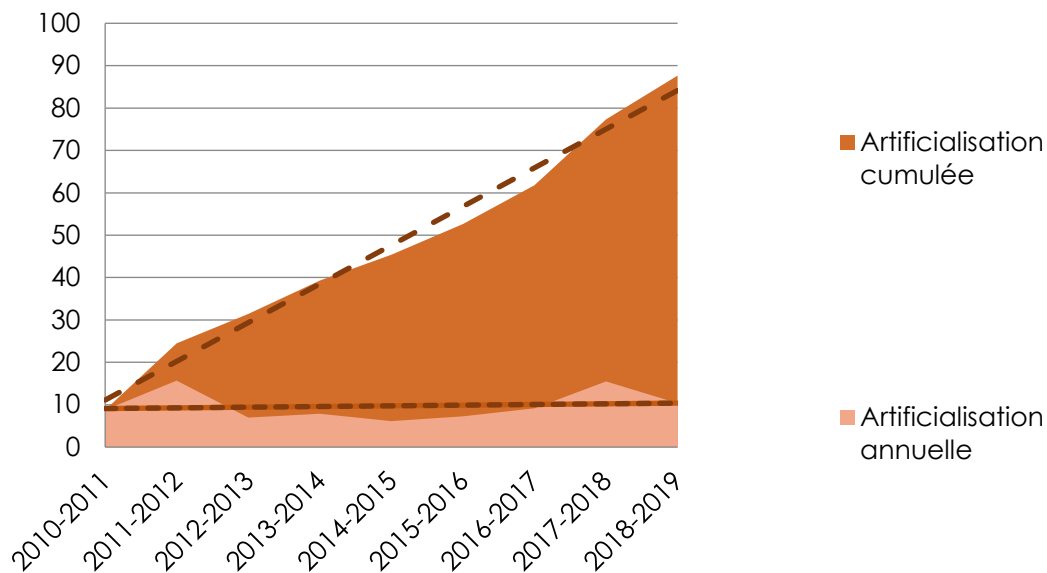
L'habitat (notamment individuel) est prépondérant dans la consommation d'espace, représente 85% de l'artificialisation, très loin devant l'activité (13%).



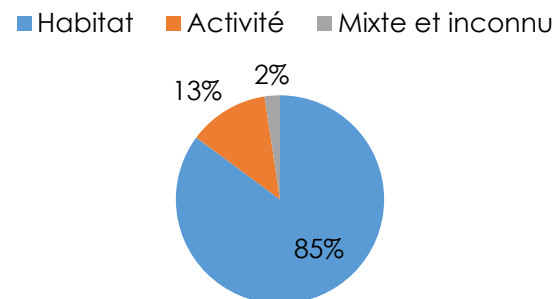
*La période 2010-2019 a été retenue plutôt que 2009-2019 car les données 2009 étaient erronées (chiffres de l'artificialisation anormalement identiques en 2009 et 2010).

Résultats de l'analyse de consommation d'espaces

Evolution annuelle et cumulée de l'artificialisation (en ha)



Artificialisation 2010-2019 par type d'occupation du sol

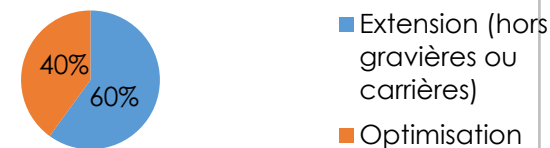


	CCYN
Superficie du territoire (km²)	371,1
Evolution consommation d'espace	88 ha (2010-2019)
% d'espace consommé	0,24%

Conformément à la définition de l'artificialisation retenue par l'observatoire national, les données ne concernent que les surfaces naturelles, agricoles ou forestières ayant changé de nature au profit d'une fonction urbaine (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...).

L'étude détaillée par photo-interprétation portant sur la période 2007-2016 a cependant permis de mettre en évidence la consommation d'espace au sein des espaces urbanisés (donc considérés comme déjà artificialisés selon la définition de l'observatoire). Celle-ci est ainsi de **50ha**. La consommation d'espace en extension calculée sur la période 2007-2016 étant de 80 ha, le rapport entre les terres consommées en extension et celles consommées au sein des enveloppes urbaines (en optimisation) est donc de 1,5 (60% extension, 40% optimisation).

Rapport extension/optimisation (étude 2007-2016) = 1,5



Résultats de la consommation d'espace par commune

	Activité (ha)	Habitat (ha)	Mixte (ha)	Inconnu (ha)	Total artificialisation (ha)	Surface communale (ha)	Part de la surface communale artificialisée
Champigny	0,20	6,55	0,00	0,08	6,82	2120,71	0,3%
La Chapelle-sur-Oreuse	0,00	1,49	0,00	0,00	1,49	1794,15	0,1%
Chaumont	0,17	0,80	0,00	0,00	0,97	895,04	0,1%
Compigny	0,00	0,99	0,00	0,00	0,99	782,07	0,1%
Courlon-sur-Yonne	0,00	2,98	0,00	0,00	2,98	1684,34	0,2%
Cuy	0,00	4,82	0,00	0,09	4,92	716,53	0,7%
Evry	0,00	1,86	0,00	0,00	1,86	462,02	0,4%
Gisy-les-Nobles	0,00	0,47	0,00	0,00	0,47	1112,05	0,0%
Michery	0,57	3,53	0,00	0,00	4,10	1707,74	0,2%
Pailly	0,00	0,67	0,00	0,00	0,67	1475,72	0,0%
Plessis-Saint-Jean	0,00	1,71	0,00	0,08	1,79	1112,62	0,2%
Pont-sur-Yonne	4,23	11,96	0,04	0,01	16,24	1396,90	1,2%
Saint-Sérotin	0,05	1,61	0,00	0,00	1,66	1416,75	0,1%
Serbonnes	0,00	3,63	0,01	0,00	3,64	995,59	0,4%
Sergines	0,65	3,25	0,20	0,00	4,11	1886,85	0,2%
Thorigny-sur-Oreuse	0,00	3,57	0,00	0,00	3,57	4970,44	0,1%
Villeblevin	0,02	3,15	0,00	0,00	3,17	739,43	0,4%
Villemanoche	0,00	2,37	0,00	0,00	2,37	1456,15	0,2%
Villenavotte	0,05	0,73	0,00	0,00	0,78	224,18	0,3%
Villeneuve-la-Guyard	4,63	7,19	1,11	0,00	12,93	1697,88	0,8%
Villeperrot	0,00	2,36	0,00	0,00	2,36	817,36	0,3%
Perceneige	0,00	3,38	0,00	0,47	3,86	6111,93	0,1%
Vinneuf	0,37	5,54	0,00	0,00	5,91	1538,80	0,4%
Total	10,94	74,63	1,35	0,73	87,66	37 115,25	0,24%

Principales causes d'optimisation

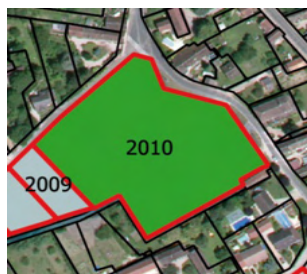
Maisons individuelles en dents creuses



Maisons individuelles en fond de parcelles



Activités et équipements dans le tissu urbain



Conclusions de l'analyse

- Une consommation d'espace par l'extension de l'urbanisation importante en volume, mais qui répondait à des besoins liés à la croissance démographique et aux équipements, notamment dans les communes pôles
- Une dynamique d'artificialisation qui ne semble pas être sur une tendance à la baisse (artificialisation supérieure sur la période 2010-2019 que sur 2007-2016, même si les méthodologies différentes amènent à utiliser les comparaisons avec précaution)
- De écarts très importants entre les communes : ratio de 1 à 35 entre la commune la moins consommatrice d'espace (Gisy-le-Noble) et la plus consommatrice (Pont-sur-Yonne)
- L'habitat individuel comme principale cause d'extension et d'optimisation de l'espace urbanisé, loin devant l'activité et le logement collectif
- Une consommation d'espace en extension principalement concentrée dans les pôles-relais/villes-gare (Pont-sur-Yonne, Villeneuve-la-Guyard, Champigny) ...

Gisements, perspectives et enjeux en termes d'optimisation

L'analyse de la consommation d'espace montre clairement le choix des nouvelles populations pour l'habitat individuel. Même si la majorité de la construction résidentielle a lieu en extension, la part de la construction de logements en optimisation n'est cependant pas négligeable.

► *Comment alors favoriser la construction en optimisation pour limiter l'étalement urbain et la consommation d'espaces ?*

Logements vacants

- De nombreux gisements de logements au sein du tissu urbain existant : besoin de renforcer l'effort de réhabilitation du bâti ancien (démarche globale de valorisation des centre-bourgs)
- Comment (re)donner aux gens l'envie d'habiter en centre-bourg ?

Dents creuses, fonds de parcelles

- Potentiel parfois très important mais plusieurs enjeux qui se posent :
 - Conservation de lisières végétales entre l'urbain et l'agricole
 - Cœurs d'îlots comme micro « poumons verts », corridors écologiques
 - Ménager des réserves foncières en vue de projets d'intérêt collectif

Gisements, perspectives et enjeux en termes d'optimisation

Collectif, semi-collectif, individuel groupé, corps de ferme et grand bâti réhabilités...

- Des modèles de semi-collectif (intermédiaires entre l'individuel et le collectif) encore peu nombreux (cf Villeneuve-la-Guyard, Cuy) mais à encourager
- Les opérations d'ensemble peuvent permettre un aménagement global et mieux intégré à l'environnement bâti et paysager qu'une suite d'opérations individuelles



Opérations d'ensemble en bâti groupé permettant de répondre à la demande en matière de logements individuels en limitant la consommation d'espace



Opérations de réhabilitation et de reconversion de bâtiments permettant de répondre aux besoins en logement dans l'enveloppe urbaine et qui pérennise le bâti rural



ANALYSE DU POTENTIEL D'OPTIMISATION DE L'ESPACE BÂTI

Méthodologie de détermination du potentiel d'optimisation du foncier des communes de la CCYN

Le dessin des enveloppes urbaines¹ avait été réalisé dans le cadre de l'analyse de la consommation d'espace. Au sein de ces enveloppes urbaines, le potentiel d'optimisation du foncier a été recensé.

Il s'agit là d'une première étape du travail d'analyse des capacités de densification exigé dans le cadre du PLU par le code de l'urbanisme². Ce recensement est basé sur une analyse cartographique simple, à vocation exhaustive. Il ne prend pas compte à ce stade de différentes contraintes qui pourraient se poser à l'échelle du terrain (questions de propriété, enjeux patrimoniaux, environnementaux ou paysagers, co-visibilités, servitudes éventuelles...).

Une étape ultérieure aura pour but de déterminer au sein de ce potentiel les terrains ayant pour vocation d'accueillir de nouvelles constructions au vu des contraintes relevées et des choix politiques relevant du PADD, en fonction de critères à déterminer.

Les principes retenus pour le travail de détermination du potentiel d'optimisation sont les suivants :

Ont été considérés dans le potentiel d'optimisation :

- Les parcelles ou terrains (portions de parcelles), y compris les jardins individuels aménagés, non bâtis, de dimension suffisante à accueillir au moins une maison individuelle avec jardin (compte tenu des dimensions et des densités courantes dans le secteur considéré)
- Avec accès à une voirie publique (viabilisée ou non)

N'ont pas été retenus (sauf exceptions éventuelles) :

- Les parcelles « en drapeau » (possibilité d'un second « rideau » d'habitations) situées en lisière de villages
- Les parcs ou jardins publics, les parkings, les terrains non cadastrés³, les terrains de sport

- Les terrains situés sur ou à proximité de larges emprises agricoles, industrielles ou artisanales
- Les terres agricoles ou leurs terrains d'accès (s'ils représentent l'unique accès possible à ces terres)

¹ Enveloppe urbaine : ensemble des espaces bâtis denses et des espaces sous influence urbaine (dans une relation de proximité avec le bâti)

² « [Le rapport de présentation] analyse la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. » Article L 151-4 du code de l'urbanisme

³ « Ce sont :

- d'une part, les emplacements occupés par de grandes étendues de terrains improductifs de revenu (dunes, landes, marais, glaciers, montagnes arides, etc.), par les rues, les places publiques, les routes, la voirie communale (voies communales et chemins ruraux), les fortifications, remparts et glacis des ouvrages militaires, les rivages de la mer, les canaux de navigation de l'Etat non concédés, les fleuves et rivières navigables ou flottables (cours d'eau domaniaux) ;
- d'autre part, les terrains qui forment le lit des cours d'eau non navigables, ni flottables (cours d'eau non domaniaux). » (Source : Définitions et gestion du domaine non cadastré par la DGFIP - Commission Données du CNIG, 2016)

Résultat de l'identification du foncier optimisable : 160 ha identifiés au sein des enveloppes urbaines comme potentiel d'optimisation

Commune	Surface commune (ha)	Surface enveloppe urbaine 2017 (m ²)	Surface potentiel optimisation
CHAMPIGNY	2 120,71	1 619 219	178 944
CHAUMONT	895,04	496 398	54 430
COMPIGNY	782,07	175 275	13 991
COURLON SUR YONNE	1 684,34	816 886	87 436
CUY	716,53	562 067	40 286
EVRY	462,02	315 968	32 018
GISY LES NOBLES	1 112,05	479 114	24 803
LA CHAPELLE SUR OREUSE	1 794,15	542 415	48 858
MICHERY	1 707,74	846 091	51 251
PAILLY	1 475,72	337 098	39 507
PERCENEIGE	6 111,93	1 139 714	76 146
PLESSIS ST JEAN	1 112,62	314 114	23 682
PONT SUR YONNE	1 396,90	1 913 894	129 001
SERBONNES	995,59	619 581	83 453 *
SERGINES	1 886,85	936 677	101 454
ST SEROTIN	1 416,75	586 521	64 169
THORIGNY SUR OREUSE	4 970,44	1 453 658	138 855
VILLEBLEVIN	739,43	1 297 175	124 838
VILLEMANOCHÉ	1 456,15	402 994	30 414
VILLENAVOTTE	224,18	137 544	14 163
VILLENEUVE LA GUYARD	1 697,88	1 844 935	105 338
VILLEPERROT	817,36	258 649	6 061
VINNEUF	1 538,80	1 238 083	125 870
Total	37 115,25	18 334 072,11	1 594 968,00
Total (ha)		1 833,41	159,50

* Sous réserve de validation de la commune en attente

Total surface CCYN (ha)	37 115
Total surface enveloppes urbaines* 2017 (ha)	1 833
Total surface potentiel optimisation 2017 recensé (ha)	159,5
Population 2018	24 520
Nombre total de logements 2017	12 570
Densité moyenne enveloppe urbaine (hab/ha)	13,4
Nombre moyen d'occupants par résidence principale	2,4
Densité moyenne enveloppe urbaine (lgts/ha)	6,7

Nombre de logements nécessaire pour maintenir le niveau de population <i>Point mort* du logement d'après les données 2008-2017</i>	3,3 lgts/an (soit 4% des logements construits)
Nombre de logements constructibles dans l'enveloppe urbaine existante (<i>densité actuelle</i>)	Total : 1064 Rétention 30% : 744
Nombre de logements constructibles dans l'enveloppe urbaine existante (<i>densité minimale visée par la DDT : 15 lgts/ha</i>)	Total : 2393 Rétention 30% : 1675
Nombre d'années disponibles pour construire dans l'enveloppe urbaine, en prenant en compte : -hypothèse de rétention de 30% -densité moyenne proposée par la DDT (15 lgts/ha) -croissance démographique des 10 dernières années (225 hab/an) -Part du point mort (rythme actuel de renouvellement du parc + desserrement des ménages) -sans nouvelles extensions	13,2 ans

* **Enveloppe urbaine** : ensemble des espaces bâtis denses et des espaces sous influence urbaine (dans une relation de proximité avec le bâti)

* **Point mort** : nombre de logements à construire de manière à maintenir le niveau actuel de population, compte-tenu de desserrement des ménages et du renouvellement du parc de logements

Conclusions de l'analyse du potentiel d'optimisation

- **Des gisements au sein des enveloppes urbaines :**
 - **permettant d'accueillir les habitations supplémentaires nécessaires au maintien de la population**
 - **permettant d'accueillir au-delà des 10 prochaines années une croissance démographique similaire à celle de la décennie précédente, à une densité supérieure à celle existante**

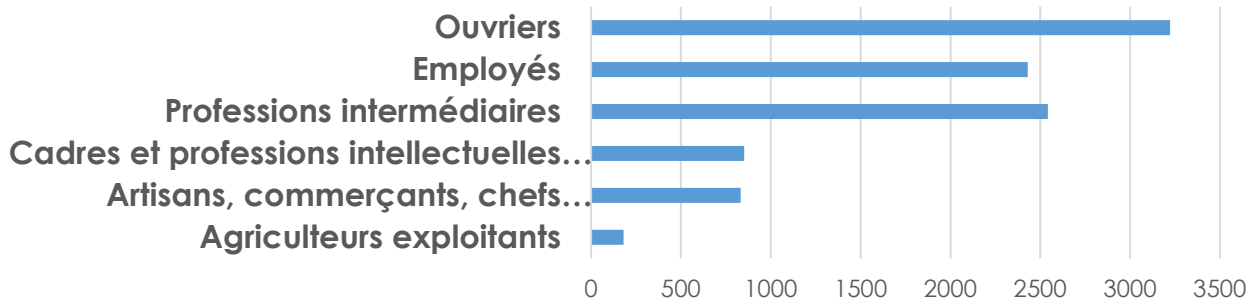
DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

2.8 Dynamiques socio-économiques

2.8.1 L'emploi et l'équilibre/déséquilibre actifs/emplois

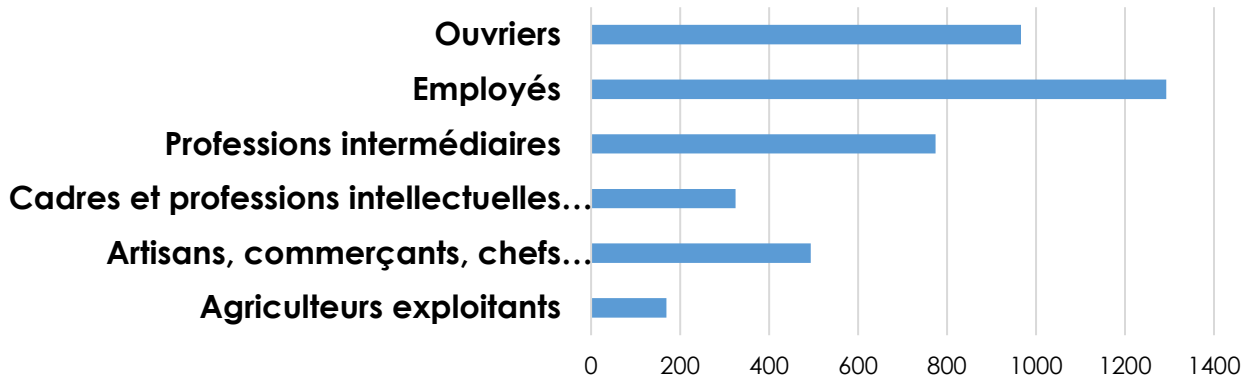
b. Forte évation des actifs

Les actifs résidents par CSP (2017)



Source : données INSEE

Les emplois par CSP (2017)



Source : données INSEE

► Un net déséquilibre en termes de profil socio-professionnel pour quasiment toutes les catégories de CSP, sauf les agriculteurs.

► Les actifs résidents Ouvriers sont trois fois plus nombreux que les emplois sur place et il en va de même pour la catégorie Employés.

La part des Cadres est très modeste au sein de la population active résidente (7,6%) ; elle l'est également au niveau des emplois (8,1%) et cette part est en baisse.

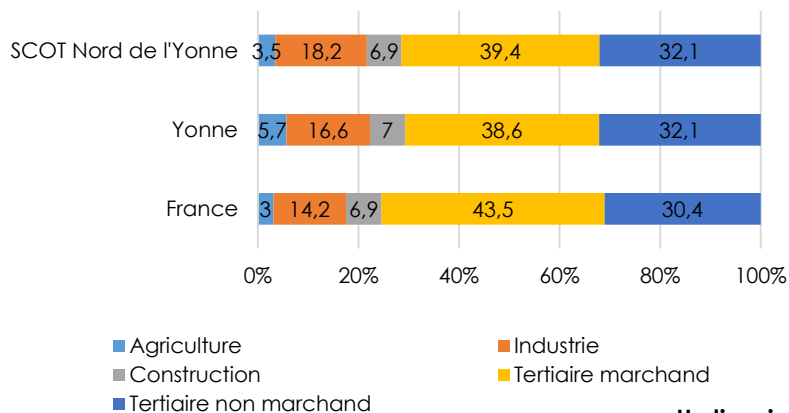
► Les deux communes les plus dotées en emplois, Pont-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyard totalisent 1778 emplois soit 45 % des effectifs du territoire.

► Ce déséquilibre risque de s'accroître (augmentation de la population active /effritement des effectifs d'emplois).

2.8 Dynamiques socio-économiques

2.8.2 Le profil et l'identité de la structure économique locale du PETR

Répartition des emplois par grands secteurs d'activités



PETR Nord Yonne :

42 000 emplois, environ 10 000 établissements en 2017.

Principaux pôles d'emploi :

Sens (15 660 emplois, 2017) et Joigny (4 766).

- Tertiariation du tissu économique (phénomène national)
- Une industrie qui peine à résister.

Un tissu industriel fragilisé

- > Activités industrielles en fond de vallée entre Joigny et Villeneuve la Guyard.
- > Pôles d'emploi industriels : Sens (2000 emplois) et Joigny (900)

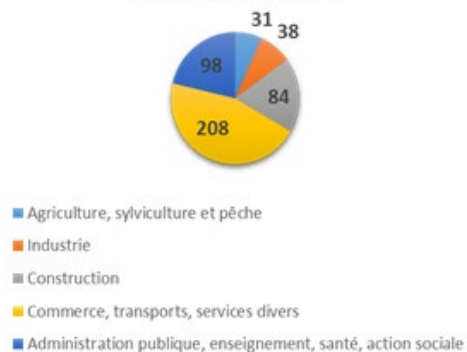
Un tissu d'entreprises de petite taille

68 % d'établissements unipersonnels
30% de PME

Décalage entre le nombre d'établissements dans chaque secteur et la population employée dans ces secteurs.

> Sous-représentation des emplois dans l'agriculture et la construction par rapport au nombre d'établissements en raison de leur petite taille.

Nombre d'établissements par principaux secteurs d'activité ; janvier 2020



Sources : recensement INSEE

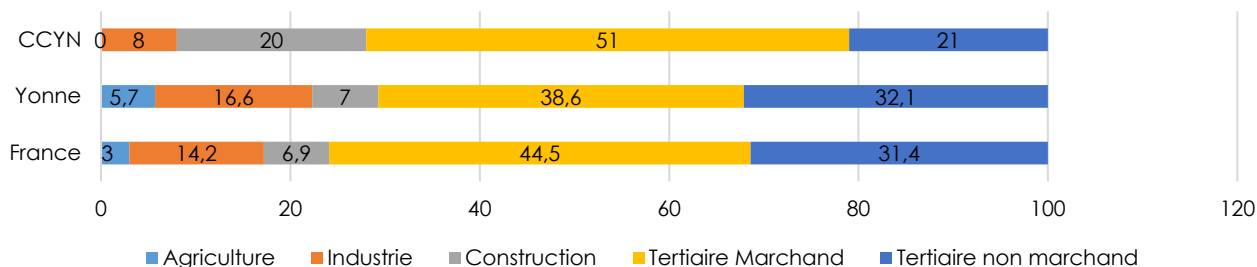
► **Le PETR, un territoire dit productif qui se fragilise**

► **Une concentration des emplois et une diversification du tissu d'entreprises, mais sans filière majeure**

2.8 Dynamiques socio-économiques

2.8.3 Le profil et l'identité de la structure économique locale de la CCYN

Répartition des établissements par secteurs d'activités

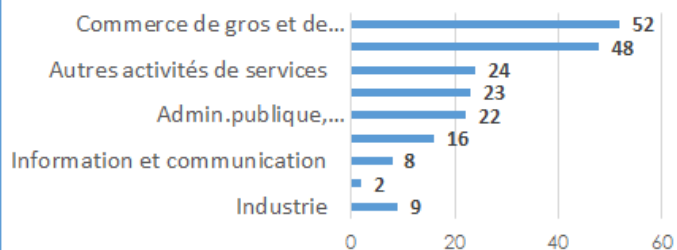


Une dynamique économique spécifique :

- Faible part de l'industrie par rapport aux CC voisines
- Un secteur de la construction bien représenté

► Développement des activités de services, tandis que le poids de l'industrie poursuit son recul.

Création d'entreprises en 2019



Évolution des créations d'établissements



► Remontée récente des créations d'entreprises (140 en 2015 et 204 en 2019), principalement concentrées dans les services.

Sources : INSEE, RP 2020

2.8 Dynamiques socio-économiques

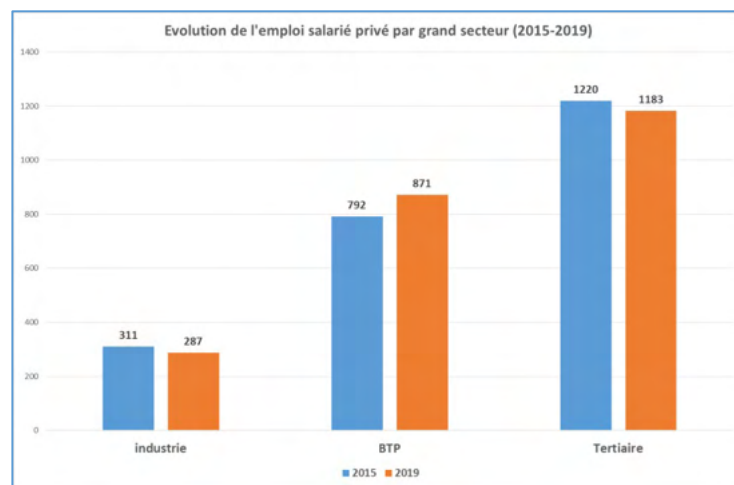
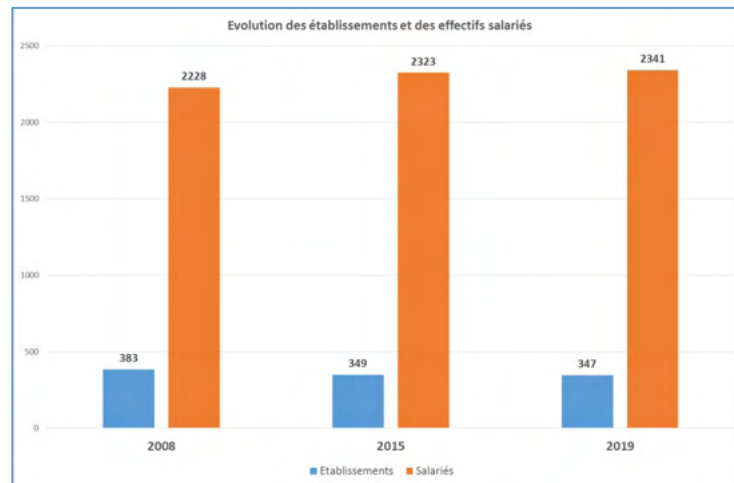
	%
50 salariés et plus	0,2
20 à 49 salariés	1,1
10 à 19 salariés	1,9
1 à 9 salariés	20,2
0 salarié	76,7

➤ 76,7% d'entreprises unipersonnelles contre 68% dans le PETR

2008-2019 :
-36 établissements
+113 salariés privés

➤ Fermetures d'entreprises industrielles importantes ces dernières années (Sonoco, Garnier...) mais Schott retrouve une certaine croissance.

Sources : INSEE, CLAP, ACOSS en NACE 732

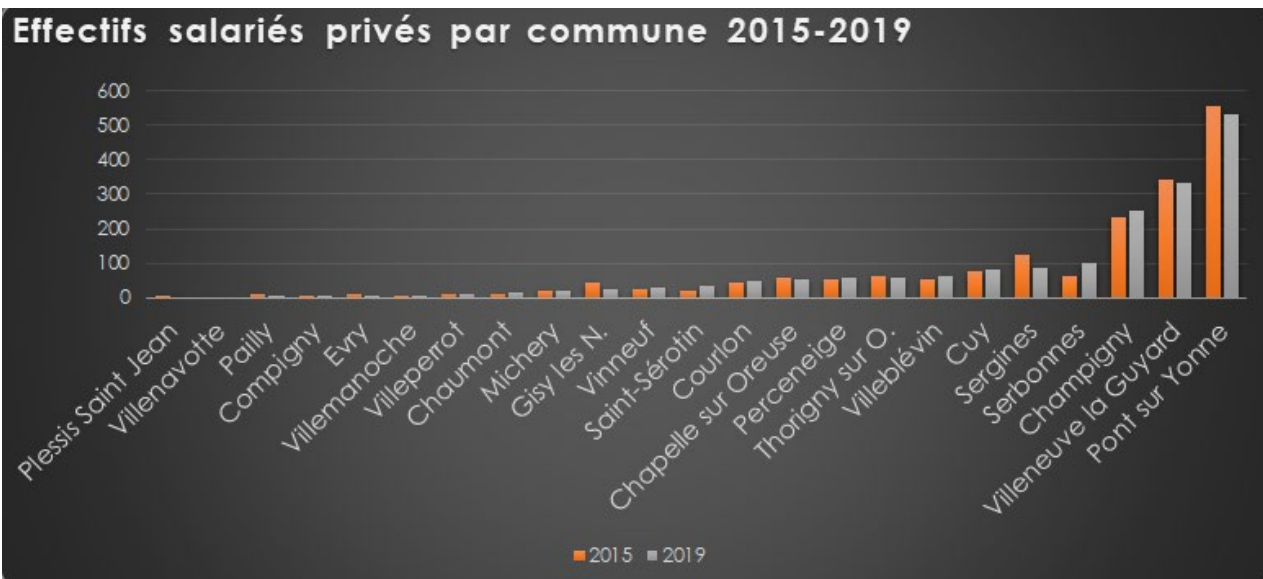


► Prédominance des TPE dans le tissu économique local.

► Relative stabilisation de l'emploi privé.

► Légère hausse dans le BTP (2015-2019) et pertes limitées du tertiaire et de l'industrie (jusqu'en 2019).

2.8 Dynamiques socio-économiques



Principale hausse de l'emploi entre 2015-2019 : à Champigny qui avait enregistré un gain de +63 salariés entre 2008 et 2015, grâce au renforcement de l'activité de la clinique Ker Yonnec, progresse moins (+21 salariés), tandis que des communes plus petites émergent, comme Saint-Sérotin (+13).

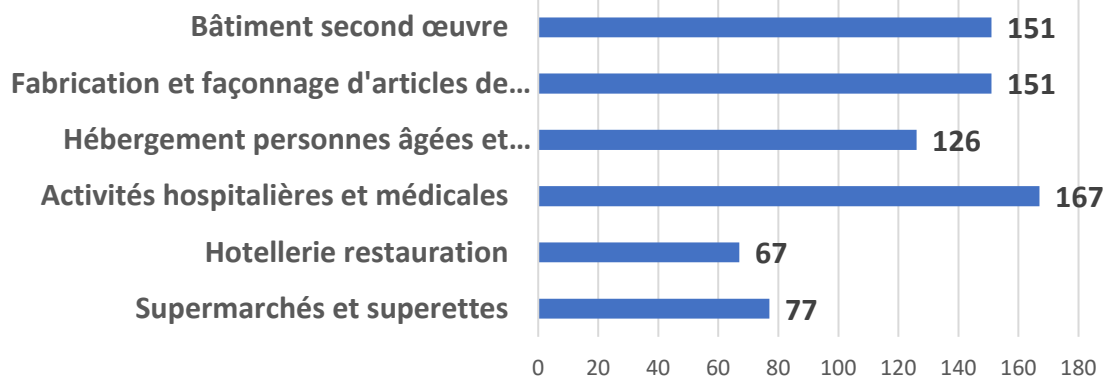
Baisses limitées (au regard de la période précédente) à Pont-sur-Yonne (-27), Sergines, Gisy les Nobles et Villeneuve-la-Guyard.

► Des évolutions de l'emploi limitées dans leur ampleur et variables selon les communes et les périodes (moindres dans la période récente).

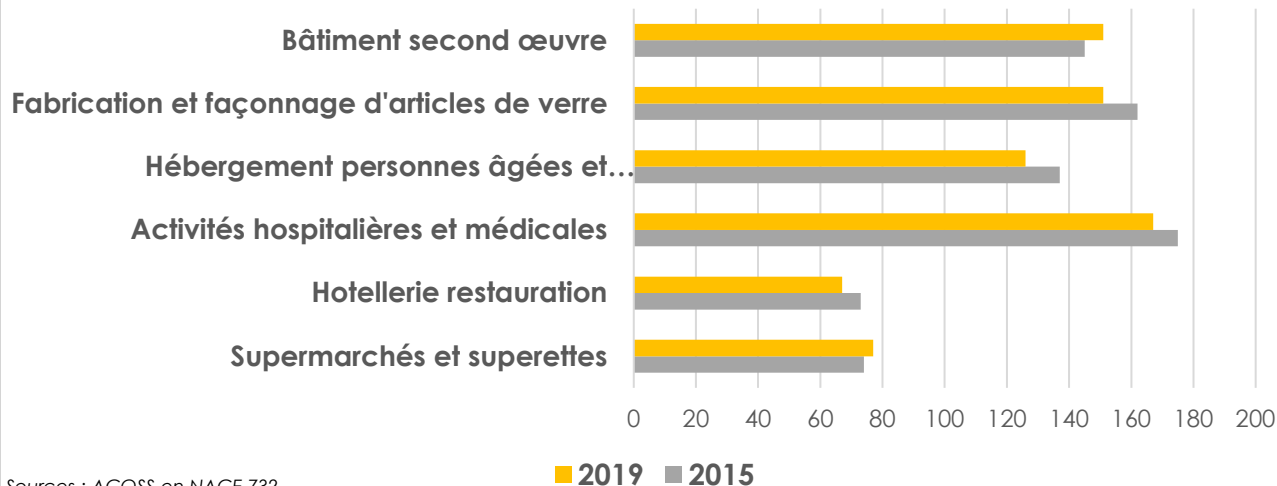
2.8 Dynamiques socio-économiques

Les filières pourvoyeuses d'emplois en 2019

Principales branches pourvoyeuses d'emplois en 2019



Evolution des effectifs salariés des principales branches



► Les secteurs liés à la santé, le bâtiment et les articles en verre (Schott) viennent au premier plan .

► Le secteur sanitaire se stabilise (EHPAD, Ker Yonnec)
Le second œuvre du bâtiment tend à progresser.

► Le territoire reste fortement tributaire des plus gros employeurs.

2.8 Dynamiques socio-économiques

2.8.4 Les principaux employeurs (secteur privé) d'Yonne Nord

Entreprise	Commune	Activité	Emplois
Schott France	Pont sur Yonne	Ampoules pharmaceutiques et flacons (nouveaux marchés)	160
Clinique Psychiatrique Ker Yonnec	Champigny	Clinique spécialisée	Environ 125
Intermarché/DIST AR	Villeneuve la Guyard	Supermarché	50
EPHAD Lamy Deleltre	Pont sur Yonne	Maison de retraite	50
Sanei Elevators	Villeneuve la Guyard	Ascenseurs, grues industrielles	20 à 50
Art Grand Prix	Villeneuve la Guyard	Ecurie automobile de compétition (F1, F2, F3)	<30 (baisse d'activité suite à cession de parts du principal actionnaire et fondateur).

Sources : ACOSS ; KOMPASS –société.com



Schott France à Pont sur Yonne



Sanei (Ascenseurs) à Villeneuve la Guyard

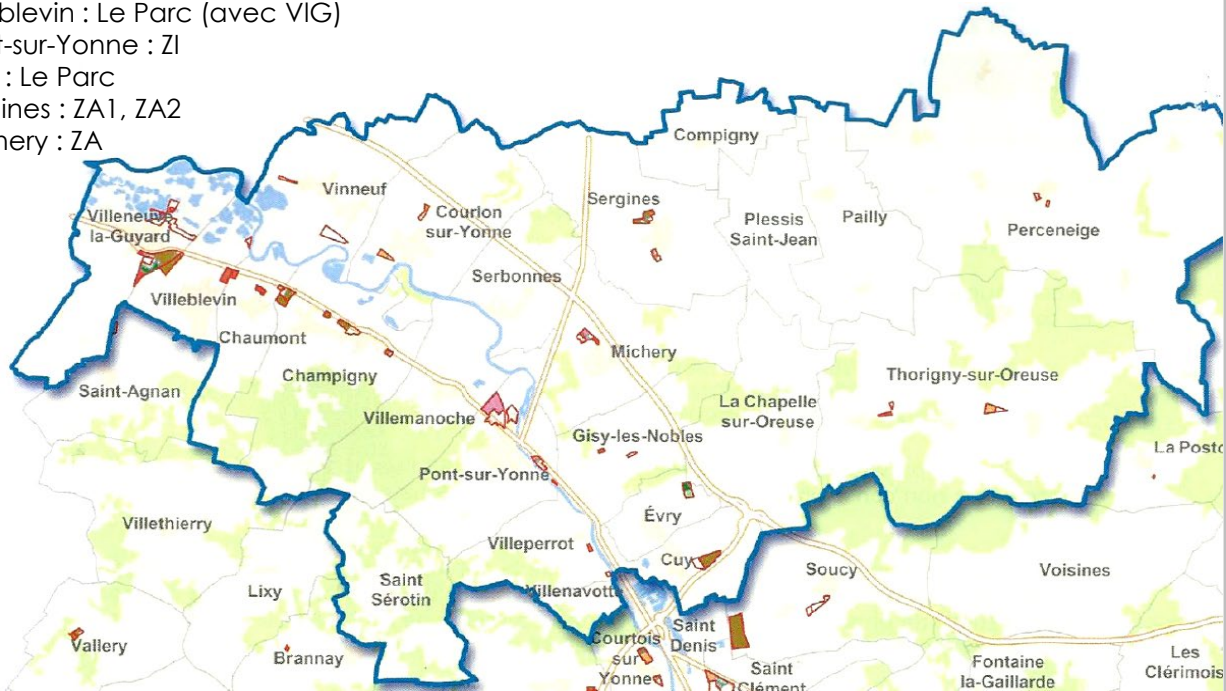
2.8 Dynamiques socio-économiques

2.8.5 Le foncier pour les activités économiques : un potentiel pléthorique

Foncier économique existant :

9 zones d'activités effectives réparties dans **6 communes** :

- Villeneuve-la-Guyard : La Garenne, Le Presou, La Corvée, Le Parc (avec Villeblevin)
- Villeblevin : Le Parc (avec VIG)
- Pont-sur-Yonne : ZI
- Cuy : Le Parc
- Sergines : ZA1, ZA2
- Michery : ZA



Foncier disponible à court terme :

323 ha de ZA mentionnés dans les documents d'urbanisme

dont **160 ha « disponibles »** (= potentialités foncières)

mais **seulement 14,75 ha disponibles à la vente** :

> 0,9 ha à La Chapelle-sur-Oreuse ;

> 0 ha à Evry (projet photovoltaïque 11 ha (total 29 ha avec projet voisin de Générale Solaire) en location.

> 10,26 ha à Villeneuve-la-Guyard.

Sources : CCI, 2017, actualisation partielle



ZAE Le Presou, Villeneuve-la-Guyard

► **Les zones d'activités : une offre pléthorique selon les documents d'urbanisme**

► **Mais en réalité, très peu de terrains effectivement disponibles à la vente (à court terme)**

2.8 Dynamiques socio-économiques

Les contacts pris avec les chambres consulaires et Yonne Développement ont fait état de la faiblesse de la demande d'installation d'entreprises exogènes au territoire.

Il semble que les zones d'activités du territoire de la CCYN souffrent d'un manque d'attractivité au regard de zones situées sur des territoires voisins (au nord Montereau-Fault-Yonne et à proximité, le Gâtinais en Bourgogne).

La demande semble donc plutôt être endogène et émaner principalement d'artisans exerçant dans le domaine de la construction, du commerce local, et d'extensions limitées d'établissements existants (données SITADEL de ces 4 dernières années sur les locaux d'activités autorisés).

Le territoire Yonne Nord ne renvoie pas une image suffisamment attractive au niveau économique : faiblesse de son tissu d'entreprises (malgré quelques exceptions), moindre engagement dans des dynamiques d'innovations, absence d'outil de promotion du territoire et de communication active en direction des entreprises ...

C'est indéniablement un frein au développement du territoire.

Perspectives et enjeux :

- Quelles **réelles opportunités** pour une telle offre foncière ? Les projets d'implantation ont été très rares ces dernières années. Mais Evry a accueilli 2 projets photovoltaïques ...

- Des **zones à redynamiser** (voirie, espaces publics, signalétique...).

- Besoin de **clarifier l'offre foncière** : quel adaptation à la demande ? ZA de Cuy comme modèle ? Quelle maîtrise foncière effective des collectivités ?

- La thématique du foncier économique est à aborder avec l'**enjeu de la mixité fonctionnelle** dans le cadre du PLUI.

Communes	m2 disponibles	Réserve foncière
Champigny		21,26
Chaumont		8,23
Courlon-sur-Yonne		6,11
Cuy		15,50
Gisy-les-Nobles		2,18
Evry	0	0
La Chapelle-sur-Oreuse	0,90	
Michery	3,58	4,40
Pont-sur-Yonne		21,55
Sergines		10,69
Thorigny-sur-Oreuse		8,48
Villeblevin		21,13
Villeneuve-la-Guyard	10,26	13,74
Villeperrot		1,35
Vinneuf		0,90
Total	14,74	135,52

► **Nécessité d'une réflexion globale sur les zones existantes et les réels besoins du territoire en termes d'accueil d'entreprises.**

2.8 Dynamiques socio-économiques

2.8.6 L'activité commerciale et touristique

a. Attractivité des pôles commerciaux voisins : une forte évasion commerciale persiste

-**Attraction de Sens pour la partie sud du territoire** : un centre-ville encore dynamique et diversifié, et une périphérie commerciale très équipée (Carrefour, Leclerc, Intermarché, hard discount...)

-**Attraction de l'agglomération de Montereau pour le nord de l'Yonne** (accessible via la RN6 et l'A5) : ZAC de la Sucrierie, Parc commercial Bréau (à 8 km de Villeneuve-la-Guyard)

-**Fréquentation d'autres pôles plus distants** : Carré Sénart, Marques Avenue à Troyes, Val d'Europe ...
- **Le choix de la fréquentation commerciale très liée au lieu de travail (ou au trajet domicile travail) peut être remis en cause.**

- Plus secondairement, attraction de Nemours, Provins et Bray sur Seine.

b. Deux pôles relais pour le commerce local

À Villeneuve-la-Guyard et Pont-sur-Yonne :

- Chacun accueille un supermarché (Intermarché, ATAC/B1), avec des répercussions positives sur le commerce local, en contenant une partie de l'évasion vers les pôles extérieurs.

-Une offre en commerces de proximité (supérettes) relativement efficiente (commerce alimentaire notamment).

- Globalement, cette offre ne peut répondre à la demande pour l'équipement de la personne et de la maison.

-Le marché hebdomadaire de Pont-sur-Yonne (avec une cinquantaine d'exposants) bénéficie d'une forte fréquentation.

L'absence d'association (ou union) commerciale et artisanale est un handicap en termes d'animation.

► **Potentiel de dépenses alimentaires des ménages du territoire : environ 50 millions €**

► **Chiffre d'affaires d'INTERMARCHÉ : 19 Millions €**

Chiffre d'affaires d'ATAC : 3.5 millions € (environ)

► **Une population attirée par l'offre concurrentielle des territoires voisins (Sens, Montereau, voire plus loin)**

► **Des choix de fréquentation commerciale en partie questionnés.**

► **Une offre locale structurée autour des pôles relais de Pont-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyard**



Nombre de commerces et services :

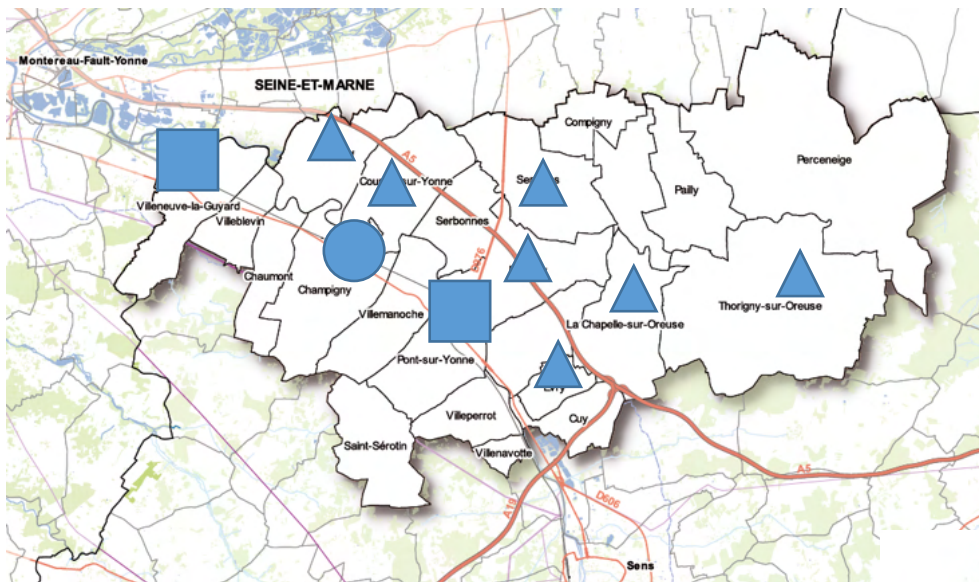
Pont-sur-Yonne : 44

Villeneuve-la-Guyard : 27

2.8 Dynamiques socio-économiques

Dans les bourgs ruraux : des initiatives en faveur de la revitalisation des centres bourgs

- Des efforts des communes pour le maintien du commerce : point multiservices à Michery, regroupement de commerces sur l'ancienne station-service de Champigny, réactivation commerciale de Thorigny sur Oreuse (Proxi Market, boulangerie, petit marché, halle de la Fruitière qui regroupe commerces et services...) ou à Sergines (Proxi Market, rachat du café par la commune).
- Baisse du nombre d'artisans et des commerçants itinérants.
- Des dispositifs comme le **FISAC** ou l'**OCMACS** (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat du Commerce et des Services), devraient être envisagés à l'échelle intercommunale.



- Centre principal
- Centre relais
- ▲ Petit centre local



► Des initiatives locales soutenues par les municipalités dans les bourgs ruraux (Champigny, Sergines, Thorigny-sur-Oreuse ...).

► Une amorce de circuits courts de distribution de produits locaux (Vergers de Noslon, Drive fermier à Evry, une AMAP à Champigny ...)

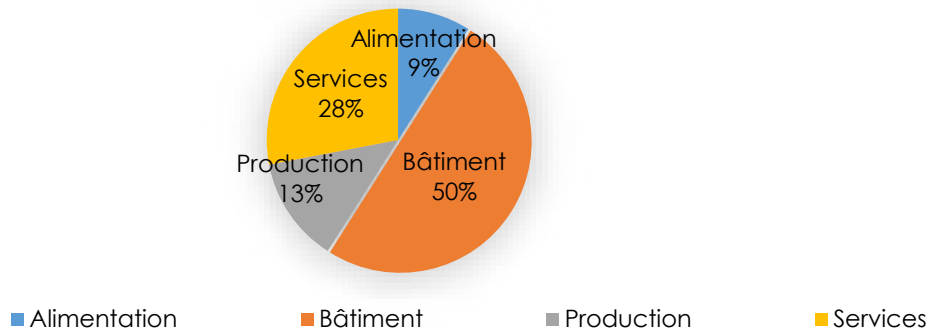
2.8 Dynamiques socio-économiques

2.8.6 L'activité commerciale et touristique

c. L'activité artisanale

- 465 artisans sur le territoire de la CCYN.
- Toutes les communes de la CCYN recensent au moins une entreprise artisanale
- Commune la plus dotée : Villeneuve-la-Guyard (72 artisans)

Répartition des secteurs d'activités au 6 juin 2017



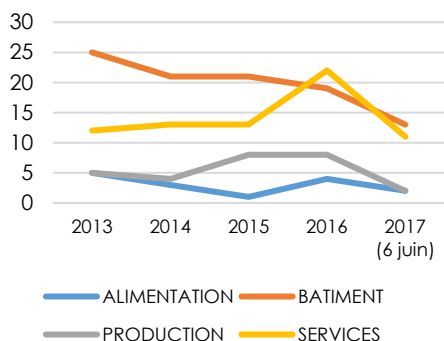
- 212 installations d'artisans entre 2013 et juin 2017.
- Le bâtiment génère le plus d'installations (mais tendance à la baisse).
- Les services suivent une dynamique à la hausse (pic probable en 2017).
- Très peu d'installations dans le secteur de l'alimentation (moins de 5 par an).

Par ailleurs, on constate sur le territoire :

- Une faiblesse du nombre de reprises, qui confirme la problématique de transmission ;
- Le développement du statut d'auto-entrepreneur, (39% des installations).

Source : répertoire des métiers le 06/06/2017

Les installations par secteurs d'activités du 1er janvier 2013 au 6 juin 2017



► Des activités bien représentées sur tout le territoire

► Les secteurs du bâtiment et des services dominant

► Une dynamique d'installation qui varie peu

► Et orientée principalement vers les services et le bâtiment

► L'auto-entrepreneuriat est privilégié, la transmission des activités reste difficile

2.8 Dynamiques socio-économiques

2.8.6 L'activité commerciale et touristique

d. Une activité touristique limitée

Des atouts mais une offre d'accueil limitée :

- Un **axe de passage fréquenté** (la RN 6 ...).
- **Part élevée de résidences secondaires** dans certaines communes.
- Un peu de « **tourisme nature** », quelques **gîtes et chambres d'hôtes** (surtout à l'**est** dans les secteurs de Sergines, Thorigny-sur-Oreuse).
- **Peu de restauration gastronomique** et une **capacité hôtelière très limitée** (un hôtel restaurant à Pont sur Yonne). Deux campings.
- **Le tourisme fluvial** offre des perspectives de développement régulier ; mais il ne génère que peu d'activités sur cette section de l'Yonne ; les centres d'intérêt se situent plus en amont de la vallée de l'Yonne surtout à partir de Joigny et surtout d'Auxerre et vers les canaux du Nivernais et de Bourgogne.

Des potentialités de développement :

- Les **randonnées** (GR13, GR2, voies de halage le long de l'Yonne avec le projet de voie verte).
- **L'aérodrome de loisirs** de Gisy les Nobles : une fonction locale, mais non négligeable, de loisirs (planeurs, ULM, école de pilotage, baptêmes de l'air, vols en montgolfières, des activités de maintenance et même de formation).
- Le **tourisme halieutique** lié à l'Yonne et à ses étangs (ballastières réaménagées) : **pêche** à la carpe, au silure, au brochet et sandre (une clientèle britannique).
- **Intérêt patrimonial de certains villages et de leurs églises fortifiées** (Thorigny-sur-Oreuse, Sergines...).
- Des composantes spécifiques qui pourraient être réactivées : par exemple la fréquentation de Villeneuve-la-Guyard (Bichain) par le compositeur **Claude Debussy** (projet de musée qui pourrait bénéficier de la relative proximité du Centre européen de musique de chambre de Fontainebleau, des associations assez vivaces).
- Notons également la présence à Sergines du **Centre international de la Pétanque**.

► Une offre d'accueil et des infrastructures limitées, mais des potentialités de développement liées au cadre naturel et historique



Maison où séjournait Debussy



L'Yonne à Port Renard



Fleurigny (château privé, éléments Renaissance)

2.8 Dynamiques socio-économiques

2.8.7 Les problématiques de l'économie circulaire

Depuis le **18 août 2015**, le concept d'économie circulaire a été inscrit dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui a reconnu la transition vers une économie circulaire (code de l'environnement, article L.110-1-1) comme un objectif national faisant partie des piliers du développement durable.

L'ADEME vient de publier un livre blanc qui ouvre de nouvelles perspectives pour l'aménagement des territoires à différentes échelles : « Economie circulaire, un atout pour relever le défi de l'aménagement durable des territoire ».

L'élaboration d'un PLUI semble pouvoir y trouver une source utile de renouvellement des approches, à la fois globalement et suivant des approches plus thématiques.

Il s'agit, à ce stade, de pistes à explorer, à tester et traduire en orientations (au niveau du PADD).

a. Ménager les ressources

-Processus constructifs (et déconstructifs). Développer les bâtiments BEPOS (voire la future RT 2020). Application également au domaine des travaux publics, notamment pour la voirie locale ou non, où l'intégration des matériaux récupérés est déjà une pratique courante (cf. CEREMA, COLAS ...).

-Repenser et améliorer le recyclage des déchets des entreprises, des ménages et des commerces : c'est l'approche la plus répandue, mais un enjeu de taille car les marges de progrès sont encore très importantes. Il pourra s'agir d'identifier de mettre en place quelques filières de valorisation (Emballages, plastiques, bois, métaux rares ...). C'est constituer de nouvelles ressources et promouvoir l'emploi de matières premières secondaires (MPS), c'est-à-dire de matériaux recyclés dont l'utilisation en France est encore en deçà des objectifs ...

Référence au devenir de l'initiative de l'APRA, appuyée par ECODEV/RUDOLOGIA et reprise par le Grand Autunois Morvan, qui s'est amplifiée autour de trois pôles (agricoles, bois, latex et textiles)...

Dans l'Aube : une dynamique de recyclage et réutilisation des plastiques.

Il pourra s'agir non seulement d'améliorer la collecte séparée des déchets des entreprises, mais aussi de tester des opérations d'écologie industrielle (par exemple au sein d'une ZAE ou de plusieurs sites proches) ; une difficulté : elles sont ici de petite taille et relativement dispersées et il n'existe pas d'association d'entreprises. Mais des collaborations sont possibles pour certaines matières (c'est à vérifier auprès des acteurs économiques).

-Déchets et approvisionnements agricoles : les champs d'initiatives sont multiples ; voir la réutilisation de la **paille** (cf. filière créée en Beauce, matériaux isolants et de construction) ; ou bien initier la production de **matériaux bio-sourcés** (et développer là où c'est possible la culture du miscanthus, du chanvre ?).

Voir les réflexions de la Région Bourgogne Franche-Comté en la matière.

-Gérer les processus d'extraction et leur fin de vie. A partir des sables de gravières, d'autres formes de valorisation ? Optimisation aussi de la réutilisation des sites quand l'extraction arrive à son terme, ce qui est le cas pour beaucoup en ce territoire.

-Voir ce qui est davantage du ressort du réemploi d'objets et petits équipements : meubles usagés, D3E, etc. ...et pourrait suggérer la piste **d'une recyclerie (avec gestion en ESS).**

Ainsi comme le souligne l'ADEME dans son livre blanc, **«l'aménagement apparaît comme un champ privilégié pour former des circularités et aboutir à la création de valeur sur le territoire ».**

En ajoutant que le numérique est un levier à prendre en compte de manière transversale dans les différentes échelles de gestion de l'espace, afin de favoriser le déploiement d'une économie plus circulaire. La gestion des données (big data et inter-opérationnalité) permet de gérer l'optimisation des services urbains notamment les flux (énergies, eaux, déchets, transports).

b. Développer de nouveaux usages

Au-delà du champ de la gestion des ressources, la circularité de l'économie entre dans le domaine de **l'économie de la fonctionnalité, des usages et des services** (développer le partage, le réemploi, la prestation de services plutôt que l'accumulation de biens dont la durée de vie est limitée).

-Par exemple, en développant les mobilités collaboratives : covoiturage (développement des aires à cet effet, l'autopartage, plus difficile à développer en milieu périurbain et rural. La mutualisation d'espaces de stationnement entre dans cette logique.

Notons que ce principe de collaboration se pratique depuis longtemps dans le monde agricole (coopératives, CUMA, GAEC) ; un nouvel élan à trouver ?

Des services partagés :

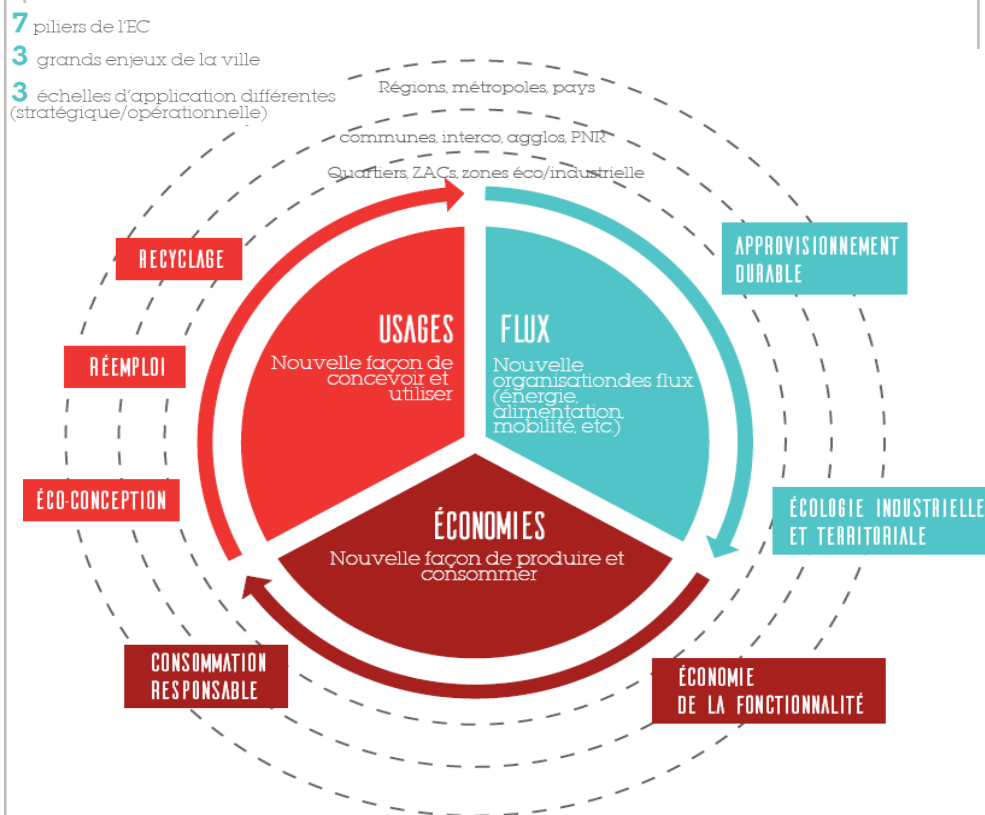
- Le **coworking** entre dans cette catégorie, regroupant des utilisateurs d'origine diverses.
- La location d'appareils électroménagers (cf. ce que fait l'Intermarché de Villeneuve-la-Guyard).
- Multiples possibilités d'initiatives citoyennes.

c. D'autres thématiques adaptées au territoire

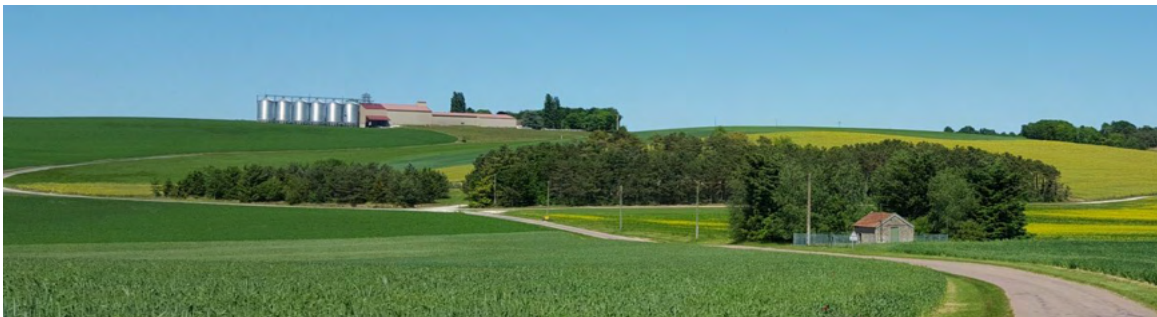
-**Optimiser la gestion de l'eau**, que ce soit pour les usages domestiques (sobriété), industriels ou agricoles ...De nombreux dispositifs existent, mais leur diffusion paraît lente.

-**Diversifier les approvisionnements** : ce qui rejoint le développement de circuits courts alimentaires (aujourd'hui 5 à 10% de la consommation des ménages).

-**Une gestion économe du foncier par les ZAE**

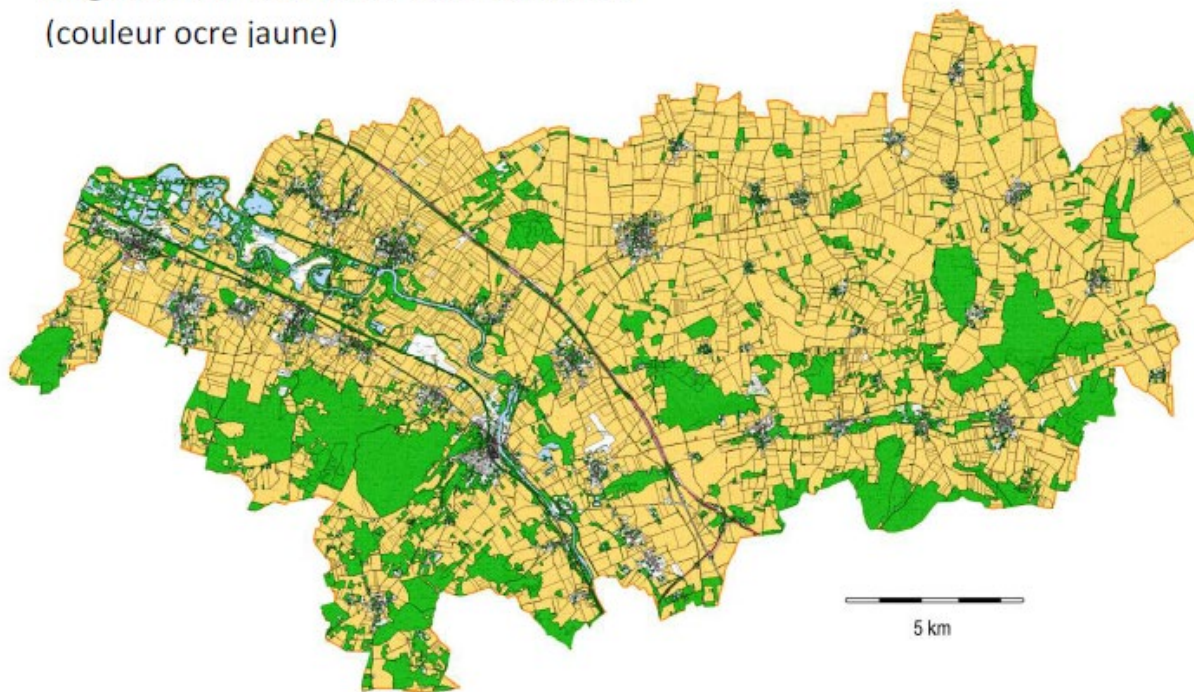


ACTIVITÉS AGRICOLES



Les données qui suivent sont extraites du diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture de l'Yonne disponible au siège de la CCYN ou en ligne sur le site de la CCYN.

L'agriculture valorise 67 % du territoire
(couleur ocre jaune)



Source RPG2016

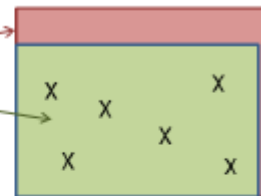
La superficie du territoire de la Communauté de communes Yonne Nord, représente 8,4% du département icainais. L'espace est rattaché en petites régions agricoles, La Basse Yonne et la Champagne Crayeuse et chacune d'elle a été définie à l'appui des critères géologiques et pédologiques.



La C.C.Y.N. représente 5,5% de la surface PAC de l'Yonne.

Cette visualisation cartographique du territoire nous permet de constater que les communes situées en petite région agricole de la Champagne Crayeuse sont plus «agricoles» que celles sises en Basse Yonne.

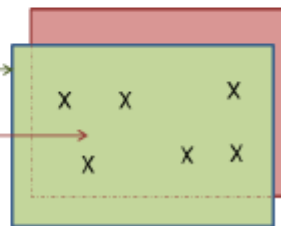
Sur les 24770 ha déclarés à la PAC
19840 ha sont mis en valeur par les agriculteurs
du territoire, soit **80%**.



X= siège social des exploitations de la CCYN

Les 175 **structures juridiques** collectées
exploitent 22700 ha.

Sur ces 22700 ha de SAU des exploitations de la
CCYN 19840 ha sont localisés sur le territoire de
la CCYN soit **87 %**



Répartition du nombre d'exploitations par tranche de SAU en % des exploitations pour la CCYN et l'Yonne.

	CCYN en %	Yonne en %
0 à 100 ha	44,2	42
100 à 200 ha	33,4	40
>200 ha	22,4	18

Les exploitations sont très ancrées dans leur territoire administratif et nous pouvons dire que, d'une façon générale, les décisions de la Communauté de Communes de Yonne Nord sur l'espace agricole concernent très directement la profession agricole.

Les structures juridiques sans foncier, au nombre de 6, sont comprises dans la tranche 0 à 10 ha, il s'agit d'apiculteurs et d'exploitations avicoles.

La superficie moyenne de l'ensemble des structures juridiques disposant de foncier est de 130 ha 50 a.

L'amplitude, en termes de SAU, entre les exploitations est importante. En effet les superficies vont de moins de 1 Ha jusqu'à 502 Ha (Moyenne Yonne en 2014 : 120 ha). La typologie des structures foncières du territoire est légèrement différente de celle du département : elle présente davantage d'exploitations en-dessous de 100 ha et au-dessus de 200 ha, par contre beaucoup moins dans la tranche moyenne.

SYNTHESE SUR L'AGRICULTURE LOCALE

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Un secteur agricole de première importance par la valorisation des ¾ de l'espace territorial avec la présence de silos de stockage de céréales marqueurs de l'économie agricole locale.</p> <p>Des agriculteurs très implantés localement : les exploitations cultivent 80% du territoire agricole de la CCYN.</p> <p>La SAU moyenne par exploitation est au-dessus de la moyenne départementale avec 131 ha (+10ha /Yonne).</p> <p>Une agriculture en harmonie avec son territoire qui rythme les paysages par une dominante des grands espaces céréaliers caractéristiques du nord de l'Yonne.</p> <p>Quelques productions complémentaires notamment l'apiculture avec un nombre important de ruches.</p> <p>Un territoire référencé dans des démarches sous appellation et signes de qualité sur des produits laitiers mais aujourd'hui sans producteurs.</p>	<p>Des exploitations fortement spécialisées sur les grandes filières icaunaises et vulnérables (<i>volatilité des cours, évolution de la PAC</i>).</p> <p>Des entreprises socialement fragiles car elles reposent sur des structures individuelles quasiment sans salariés.</p> <p>Problématique de la transmission des exploitations. Le renouvellement des générations non assuré, beaucoup de départ en retraite dans les années à venir et quasiment pas de jeunes dans le circuit des installations aidées.</p> <p>Evolution des structures.</p> <p>Un foncier agricole relativement groupé autour du siège mais la tendance à l'agrandissement induit plusieurs sites distants rattachés à une même unité économique.</p> <p>Les seuls élevages présents sont avicoles ou équins.</p> <p>Très peu de producteurs en circuits courts.</p> <p>Des bâtiments et installations techniques enclavés dans le tissu urbain.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>La proximité de la région parisienne et l'accroissement de la population du nord de l'Yonne sont autant de facteurs favorables à un développement des circuits courts pour peu de mettre de la production en face.</p> <p>Anticiper les départs en retraite pour travailler le développement de filières nouvelles et l'accueil de porteurs de projets agricoles serait bénéfique à l'économie du territoire. territoire.</p> <p>Des possibilités en production avicole, complémentaire à la céréaliculture.</p> <p>Du bâti agricole de qualité dans les centres bourgs à valoriser par de la réhabilitation vers de nouvelles fonctions.</p>	<p>La fragilité de la filière agro carburant autour de l'unité du Mériot (10).</p> <p>Evolution de la Politique Agricole Commune.</p>

En résumé

Une activité agricole de polyculture, en cohérence avec le paysage agricole icaunais, marque l'identité de l'ensemble du territoire et présente un secteur vital en termes de valorisation de l'espace.

Seuls des élevages avicoles et d'équidés sont présents.

Sa dimension économique se trouve fragilisée par le facteur humain avec une moyenne d'âge élevée des chefs d'exploitation.

Un bâti agricole enclavé dans le tissu urbanisé complique le fonctionnement des entreprises.

Enjeux

L'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal : une façon d'affirmer l'existence de l'activité agricole et donner une lisibilité sur l'évolution du territoire.

L'adaptation de l'urbanisation aux enjeux agricoles : préservation des terres et des exploitations en activité.

Le maintien de la fonctionnalité des exploitations et la problématique de la reconversion du bâti ancien.

La prise en compte des élevages et des réglementations qui s'imposent à eux.

La diversité des productions par le développement de filière courte (agro tourisme, vente à la ferme, etc...).

Concilier la circulation des engins agricoles et l'urbanisation.

Sur le plan des filières agricoles, le territoire est dépendant de l'extérieur sans pour autant que ce soit un inconvénient pour l'agriculture locale au vu de sa position géographique départementale mais cela représente moins de richesses pour le territoire.

Dynamiques socio-économiques

Atouts à valoriser

- ✓ **Desserte routière/autoroutière et ferroviaire** (Paris à 1 h) ; un accès aisé aux marchés franciliens, de l'Est et du Centre de la France (A19/A5).
- ✓ Relative **attractivité démographique** et résidentielle
- ✓ Une fonction de « **Porte d'entrée** » de la Bourgogne Nord.
- ✓ L'Yonne et son potentiel touristique fluvial.
- ✓ Une **offre en ZAE quantitativement suffisante** pour les prochaines années.
- ✓ Une **fiscalité** modérée.
- ✓ Quelques **entreprises reconnues** dans leur filière (Schott France, SANEI Elevators, Tout Pour le Grain / TPLG, Art Grand Prix...)
- ✓ Sursaut récent d'une **dynamique locale de création** d'entreprises (TPE, autoentrepreneurs).

Opportunités à saisir

- ✓ Potentiel de **développement touristique et culturel** (initiatives locales).
- ✓ **Transition énergétique et numérique** (un territoire encore peu engagé...).
- ✓ **Très Haut Débit**, pour activer le potentiel de télétravail.
- ✓ Potentiel « **économie verte** » (biomasse, méthanisation, produits dérivés de l'activité agricole...).
- ✓ Valorisation des **métiers de la santé**.
- ✓ Un mode de fonctionnement **en économie (plus) circulaire** : des cibles possibles.
- ✓ Veille partenariale des **projets d'investissement**.

Faiblesses à résorber

- ✓ Faiblesse du **niveau d'emploi/actifs résidents**.
- ✓ **Evasion des actifs** (migrations quotidiennes).
- ✓ **Tissu économique** peu dense et peu d'activités à forte valeur ajoutée.
- ✓ Le **tissu industriel** se réduit et peu d'activités innovantes prennent le relais.
- ✓ Une **évasion commerciale** marquée (pôles concurrents très proches)
- ✓ **Interrogations sur le Très Haut Débit** (desserte plus large est prévue pour 2022).
- ✓ **Déficit qualitatif persistant de la majorité des ZAE**.
- ✓ Renforcement nécessaire de **l'animation économique** à cette échelle.
- ✓ Faiblesse du **niveau général de formation**, absence de structures de formation professionnelle.

Menaces à anticiper

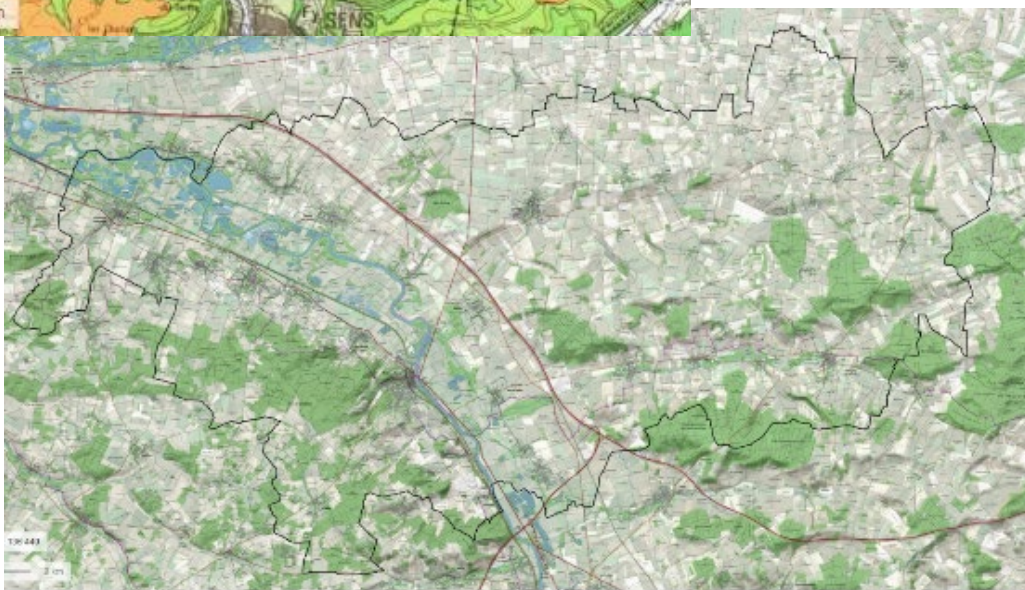
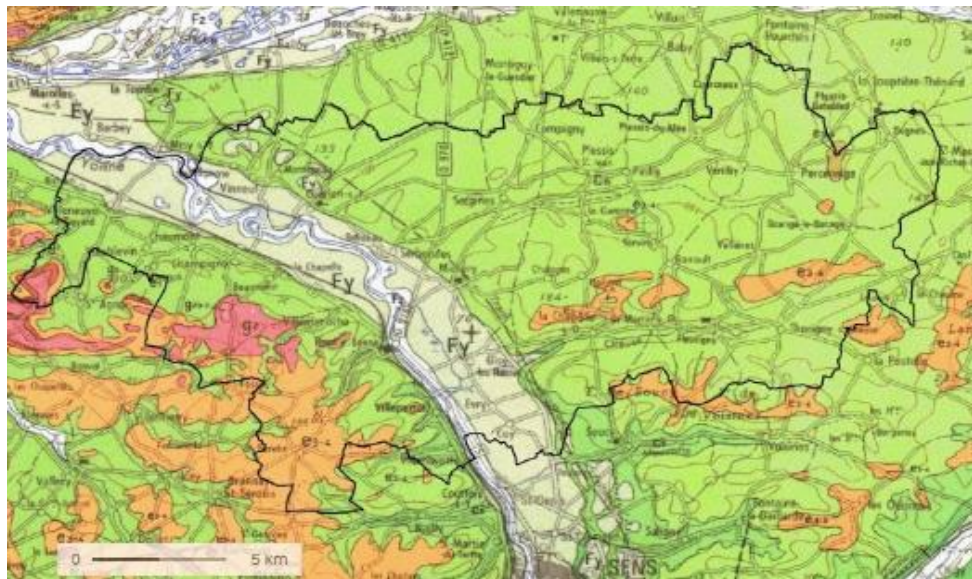
- ✓ **Concurrence des territoires voisins** et risque de marginalisation (voir les ateliers de Maroquinerie Hermès à Montereau).
- ✓ **Précarisation** croissante des situations des ménages faute d'opportunités suffisantes d'emplois locaux.
- ✓ **Evolutions économiques sectorielles** défavorables.
- ✓ Risque de **réduction du service SNCF** ?



Etat initial de l'environnement

- Géologie, relief, climat
- Analyse du milieu naturel
- Ressources en eau
- Pollutions, Risques et nuisances
- Bilan des Réseaux
- Gestion des déchets
- Défense incendie
- Ressources géologiques
- Ressources énergétiques
- Enjeux

3.1 Géologie, relief, climat



Le contexte géologique est constitué d'un sous-bassement crayeux (Crétacé 50-100 Ma) recouvert de placages quaternaires légèrement différents à l'Est et à l'Ouest de l'Yonne en raison de la transgression marine.

La craie est localement affleurante : c'est le cas dans le secteur des coteaux de l'Yonne. Dans les vallées, on retrouve des formations plus récentes, alluviales et colluviales, notamment dans la vallée de l'Yonne.

Le relief connaît ses principales variations entre la vallée de l'Yonne, où le point le plus bas est à 52 m, et les plateaux la surplombant avec un point culminant à 205 m en forêt de Soucy.

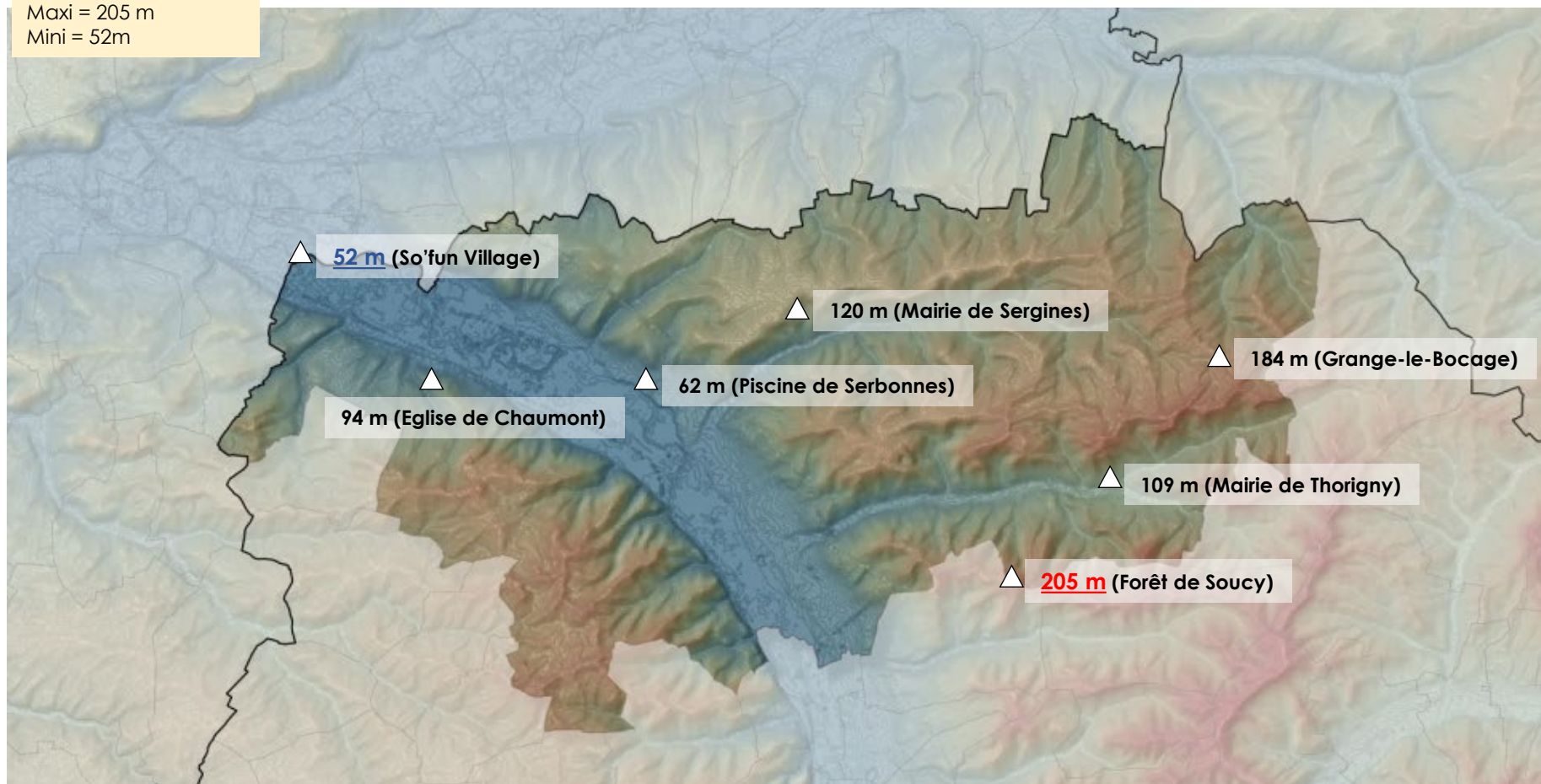
Le type de relief varie d'une rive à l'autre de l'Yonne avec des plateaux ondulés en rive gauche et un découpage suivant les vallées actuelles ou anciennes en rive droite (vallées de l'Oreuse et de la Couée)

Relief du territoire : quelques repères d'altitudes

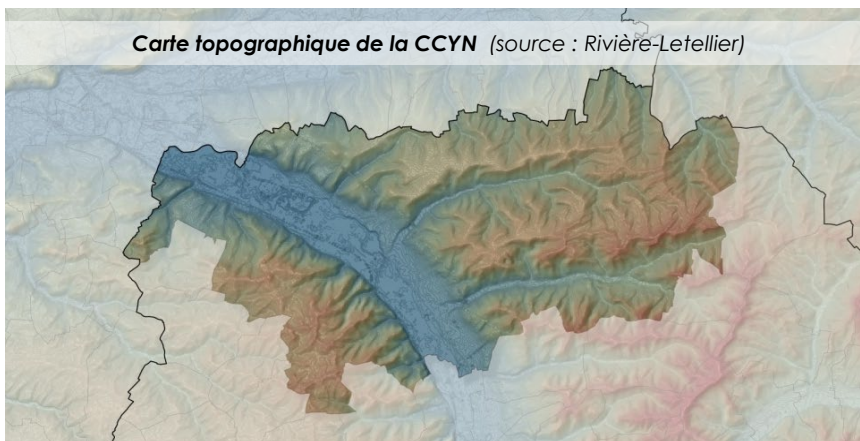
Altitudes

Maxi = 205 m

Mini = 52m



3.1 Géologie, relief, climat



A l'ère secondaire, la mer recouvrait la région. Son niveau montant, les sols se sont affaissés sous le poids des sédiments accumulés.

C'est au miocène (milieu de l'ère tertiaire) que le réseau hydrographique emprunte des tracés proches de ceux que nous lui connaissons aujourd'hui. Mais les reliefs sont alors très aplanis.

Au pliocène (époque qui suit le miocène), un important soulèvement tectonique conduit au creusement des vallées, qui s'intensifie ensuite au cours des épisodes glaciaires du quaternaire.

(source : atlas des paysages)

A l'ouest, le plateau calcaire du Gâtinais est entaillé par le peigne des petites vallées de la rive gauche de l'Yonne.

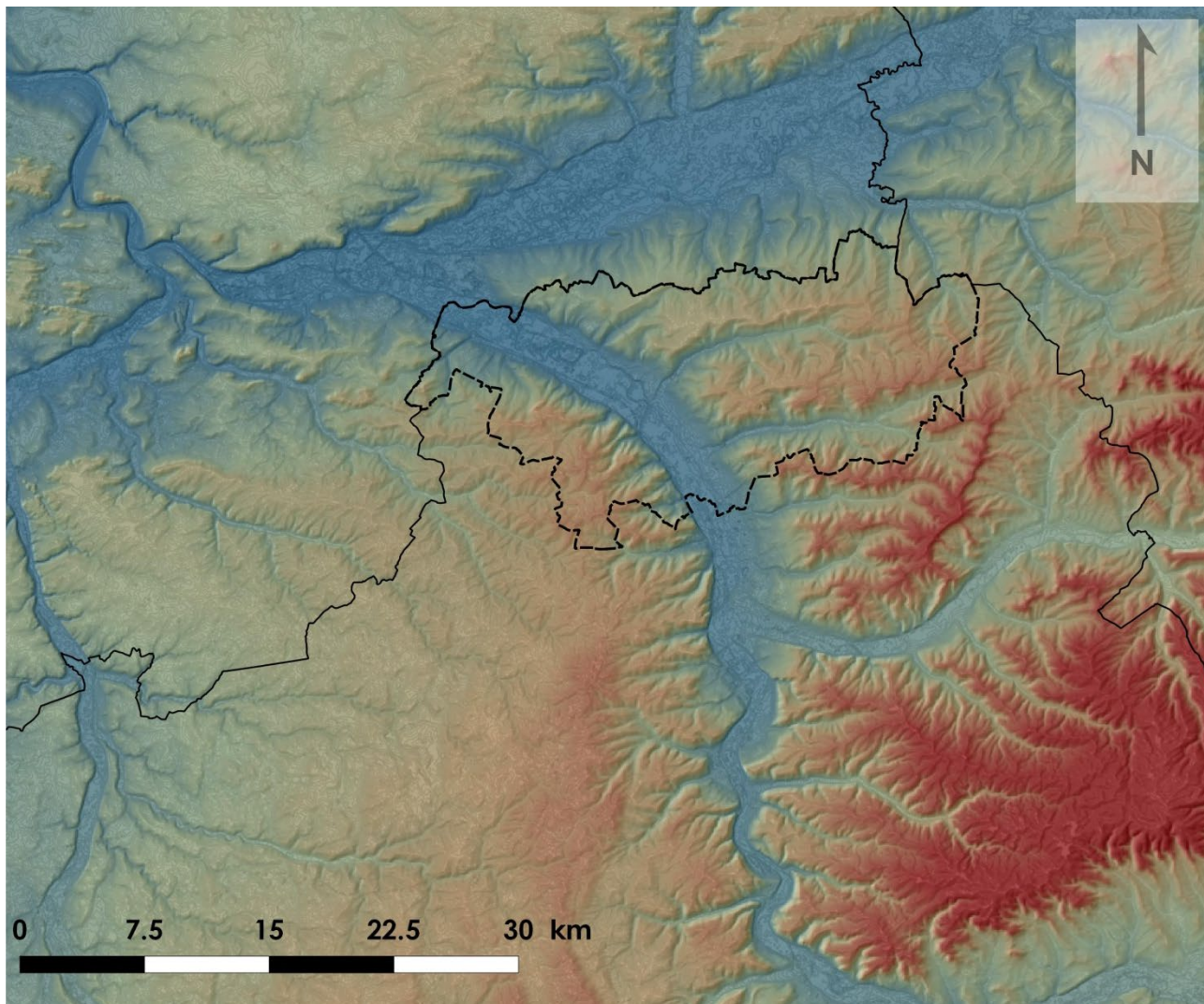
A l'est, la Champagne sénonaise présente un paysage très ouvert aux ondulations amples et douces.

Ces reliefs contrastent avec la vallée de l'Yonne, au large fond plat mais entourée de coteaux.

(source : PETR, atlas des paysages)

Un paysage de plateaux ondulés qui permet de larges ouvertures sur le ciel.

Contexte topographique



Entre continuités et ruptures

-Continuité avec le plateau du Gâtinais au Sud-Ouest

-Continuité avec le réseau de vallon du plateau du Sénonais au Sud-Est, avec des reliefs qui s'amplifient au sud

-Large rupture topographique au Nord avec la dépression de la vallée de la Bassée qui se prolonge à l'Est

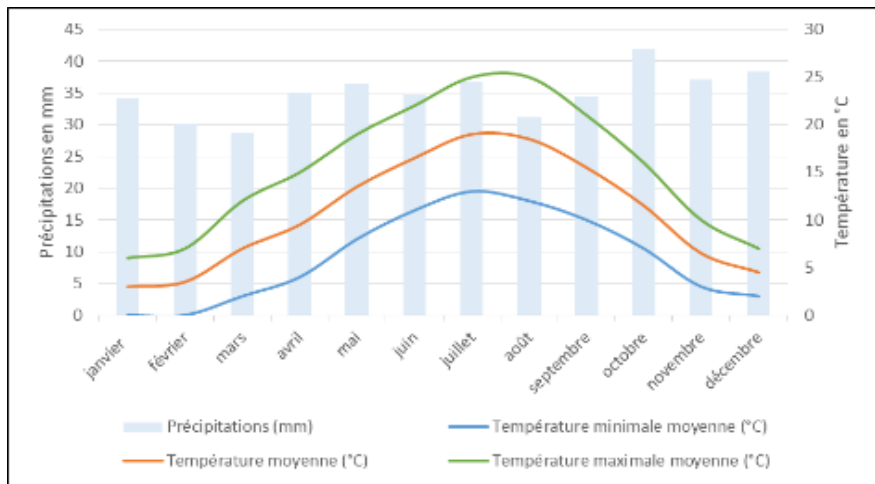
3.1 Géologie, relief, climat

Le climat qui règne sur le territoire intercommunal est partagé entre influences océaniques et continentales. Il est donc de type « tempéré océanique humide ». Généralement les conditions climatiques sont assez modérées avec des hivers doux, souvent humides. Quant aux étés, ils sont plutôt secs.

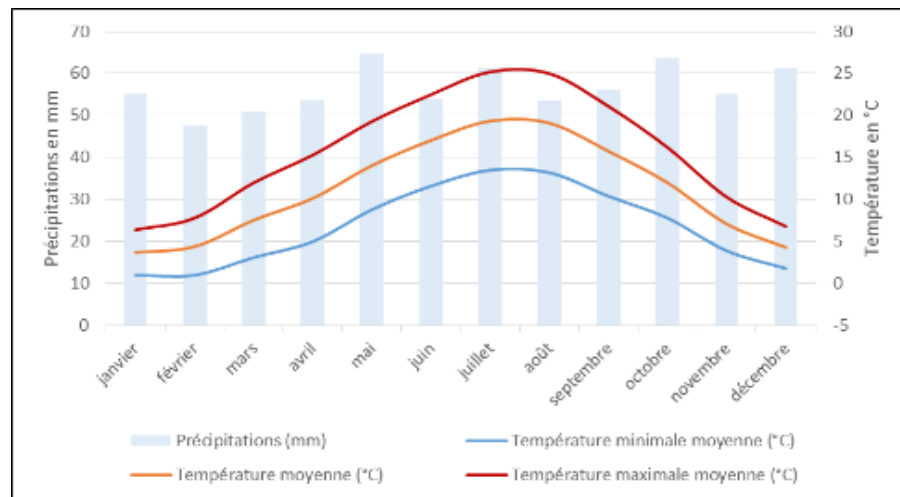
Les stations météorologiques de référence pour la CCYN sont celles de TROYES- BARBEREY (10) et de MELUN (77)

Sur les trente dernières années, les températures moyennes annuelles relevées y sont respectivement de 10,5°C et 11,3 °C.

Les données climatiques issues de ces stations météorologiques sont détaillées mois par mois dans la figure suivante.



Données de la station de TROYES (source Météo France®)



Données de la station de MELUN (source Météo France®)

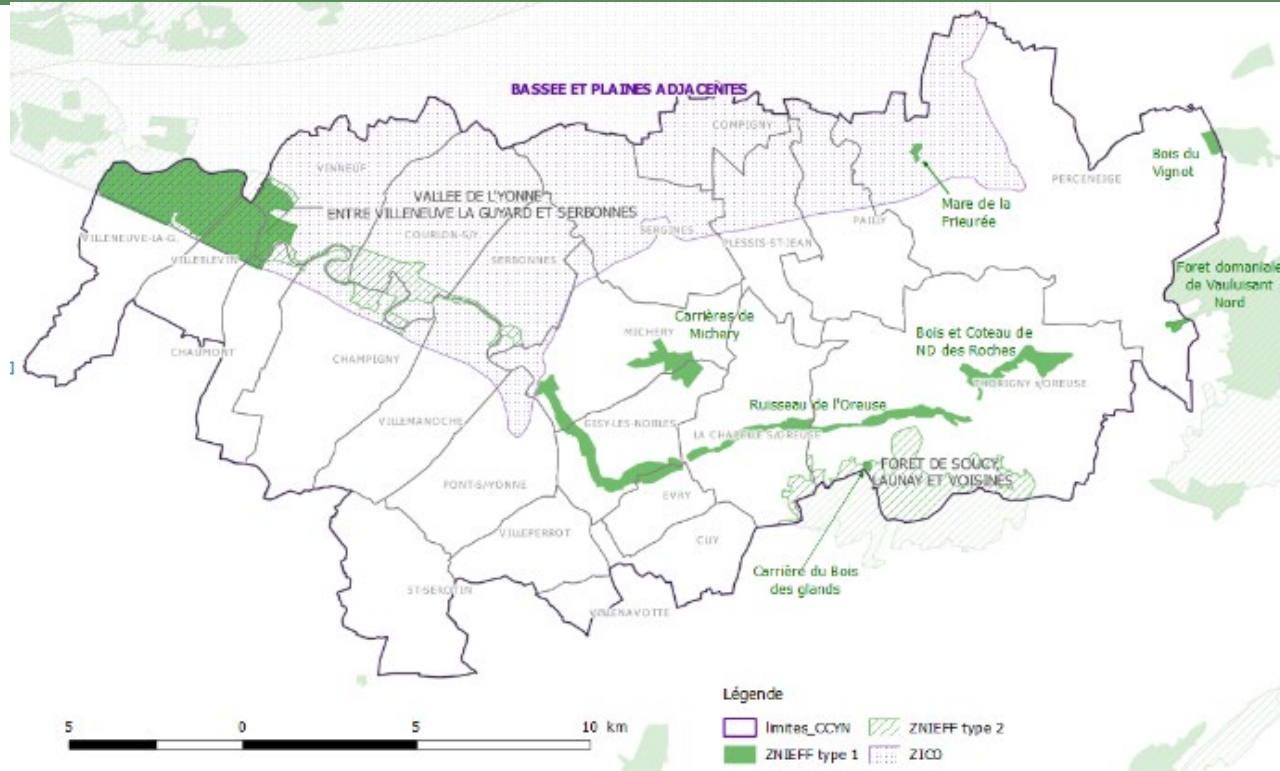
- Moyennes pluviométriques

Les précipitations annuelles sont de l'ordre de 650 à 680 mm avec un maximum observé en fin d'automne début d'hiver. Hormis cette période de l'année, les précipitations sont relativement constantes. Le nombre de jours avec précipitations est de 115 (± 2jours).

- Moyennes thermométriques

Les températures minimales moyennes sont proches de 0°C avec des gelées qui restent cependant fréquentes en hiver. L'été, les températures maximums sont de l'ordre de 25°C en moyenne.

3.2.1 Milieux naturels remarquables



Les milieux d'intérêt pour la faune et la flore du territoire sont associés :

- à des **milieux secs** (pelouses sèches calcaires, lisières sèches), enjeu régional en termes de conservation
- à des **milieux humides** (anciennes gravières en eau, annexes hydrauliques, prairies et forêts alluviales, mare)
- dans ces deux types de milieu, **à d'anciennes zones d'exploitation de matériaux**

La ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) « Bassée et plaines adjacentes », figurant en violet sur la carte ci-dessus et couvrant une grande partie du nord du territoire, est également un espace d'inventaire, ayant servi à la délimitation des sites Natura 2000 lors de leur création. Cette zone, classée Natura 2000 dans sa partie située en Seine-et-Marne, est d'intérêt majeur pour l'avifaune.

Le territoire d'étude ne fait l'objet **d'aucun zonage de protection** (arrêtés de Protection de Biotope, Réserves Naturelles) ou de réglementation (Natura 2000).

Les milieux naturels remarquables de la région ont été recensés à partir de 1982 au moment de la création des Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Floristique et Faunistique (Z.N.I.E.F.F.).

Il en existe deux types :

- les Z.N.I.E.F.F. de type II sont de vastes ensembles naturels, offrant un potentiel biologique important ;
 - les Z.N.I.E.F.F. de type I sont, quant à elles, des milieux où les scientifiques ont identifié des espèces de faune ou de flore remarquables ou menacées de disparaître.
- Depuis le lancement d'une mise à jour des données (nouvelles campagnes d'inventaires à partir de 1996), on parle de ZNIEFF de « seconde génération ». Les données sur ces milieux sont centralisées au Muséum National d'Histoire Naturelle à travers le programme d'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

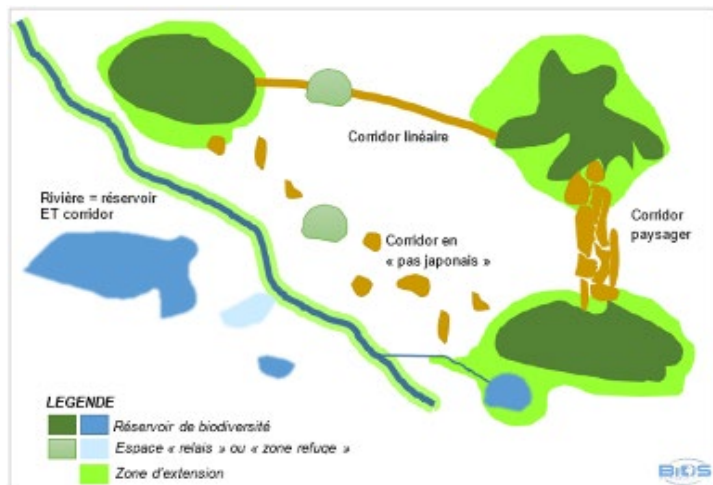
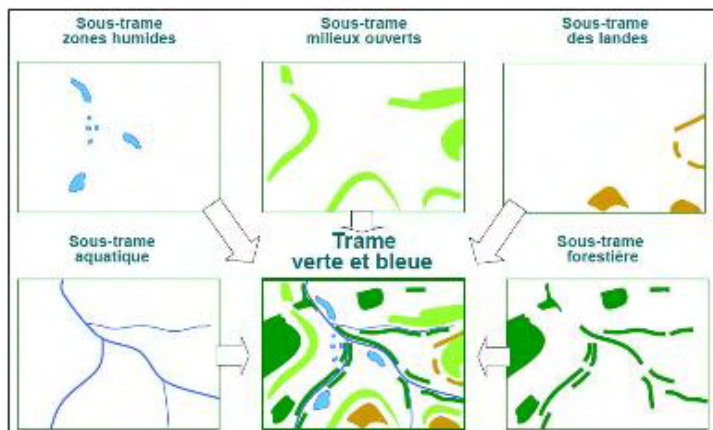
Le territoire de la CCYN comporte ainsi 8 ZNIEFF de type I (dont 6 dans leur intégralité) et 3 ZNIEFF de type II.

Ces zones sont caractérisées par différents habitats et espèces d'intérêt, synthétisés dans le **tableau de la page suivante**.

Nom de la ZNIEFF (type)	Critères d'intérêt de la zone	Espèces déterminantes
Bois et coteau de ND des Roches (I)	très grande diversité écologique avec habitats de landes et pelouses sèches, boisement de ravin frais, diverses formations de chênaie-charmaie et mare intraforestière.	Violette des rochers, plante des pelouses sèches, rarissime en Bourgogne, protégée réglementairement, Céphalanthère rouge, orchidée des boisements et des pelouses sèches rares en Bourgogne. Et plusieurs fougères forestières rares en Bourgogne : Polystic à aiguillons, Polystic à soies et Dryoptéris écailleux
Bois du Vignot (I)	Massif boisé de plateau au milieu de grandes cultures : chênaie pubescente avec lisières et clairières sèches	Anémone sauvage (protégée à l'échelle nationale), Peucedan d'Alsace, plusieurs espèces des pelouses et lisières sèches dont Orchis singe, Cyfise couché, ...
Carrière du Bois des glands (I)	Ancienne carrière, boisement de feuillus, clairières et plantation de pins. La carrière abrite des colonies de 4 espèces de chauves-souris dont deux d'intérêt européen.	Grand murin Petit Rhinolophe (chauves-souris)
Carrières de Michery (I)	Anciennes carrières, petit massif boisé, lisières et pelouses sèches. Les anciennes carrières souterraines accueillent 10 espèces de chauve-souris en hibernation, dont 6 espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF.	- le Grand murin - la Barbastelle d'Europe - le Murin de Bechstein - le Murin à oreilles échancrées - le Grand Rhinolophe - le Petit Rhinolophe le Limodore à feuilles avortées (orchidée de pelouses sèches rare en Bourgogne et protégée réglementairement)
Forêt domaniale de Vauluisant Nord (I)	Chênaies-charmaies neutrophile et calcicole, ourlets, pelouses, une ancienne carrière servant d'abri à 7 espèces de chauves-souris. Le site présente un intérêt régional pour la flore, notamment par son riche cortège d'orchidées.	l'Alisier de Fontainebleau, arbre très rare en Bourgogne, endémique de France, protégé réglementairement et inscrit au livre rouge de la flore menacée de France, - l'Epipactis à petites feuilles, rarissime en Bourgogne, - l'Epipactis pourpre - le Limodore à feuilles avortées et protégée réglementairement, - l'Orchis verdâtre, - la Céphalanthère rouge Chauves-souris : Grand murin et Barbastelle d'Europe
Gravières de Villeneuve la Guyard (I)	Diversité des milieux : anciennes gravières en eau associées à des friches, des prairies humides, des peupleraies, des champs cultivés et, le long de l'Yonne, des forêts alluviales et d'anciens bras morts. Intérêt régional pour l'avifaune et la flore de zones humides.	oiseaux : Sterne pierregarin, Vanneau huppé, Petit gravelot espèces végétales : Cuscute d'europe, Pigamon jaune
Mare de la Prieuré (I)	mare de plateau, rare dans ce contexte de grandes cultures	Pélodyte ponctué (crapaud rare, inscrit sur la liste rouge régionale des amphibiens de Bourgogne)
Ruisseau de l'Oreuse (I)	Habitats d'intérêt communautaire (UE) : forêts alluviales, prairies humides inondables, prairies de fauche peu inondables	Colonie de hérons, Agrion de mercure (libellule)

3.2.2 Trame Verte et Bleue

Avant d'être un dispositif du Grenelle de l'environnement visant à enrayer le déclin de la biodiversité, **la trame verte et bleue est un réseau de continuités écologiques** constitué d'éléments terrestres et aquatiques répartis en diverses sous-trames.



Les continuités écologiques sont constituées des réservoirs de biodiversité, reliés entre eux par des corridors écologiques.

Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

Les **corridors écologiques** assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement).

Cas particulier des cours d'eau et zones humides

Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Les zones humides, elles, constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.

Contexte réglementaire

La loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite « Loi Grenelle I » a fixé les grands axes pour la création d'une Trame Verte et Bleue à l'horizon 2012.

Puis la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Loi Grenelle II » est venue définir la TVB et ses mises en œuvres à plusieurs échelles et niveaux d'actions :

- le niveau national
- le niveau régional, avec la mise en œuvre d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) par Région et de Stratégies Régionales pour la Biodiversité (SRB);
- le niveau local, avec la prise en compte du SRCE dans les documents de planification (SCOT, PLU et PLUi, cartes communales) et les projets des collectivités territoriales, ainsi que l'intégration des objectifs de préservation des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme.

La TVB sur le Territoire de Yonne Nord

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Le SRCE de Bourgogne a été approuvé en mars 2015. Dans ce document, la trame verte et bleue régionale compte 5 types de milieux qui constituent autant de sous-frames :

- **la sous-frame « Forêts »**, comprenant les milieux forestiers feuillus remarquables et leurs connectivités, forestières ou non ;
- **la sous-frame « Prairies et bocage »** portant essentiellement sur les bocages prairiaux mais également les divers réseaux de haies et les espaces favorables à la connectivité entre les grands ensembles bocagers ;

- **la sous-frame « Pelouses sèches »**, comprenant les pelouses et les falaises calcaires, mais également les pelouses et landes sur sols granitiques, principalement dans le Morvan et les pelouses alluvionnaires du Val de Loire;
- **la sous-frame « Plans d'eau et zones humides »**, intégrant à la fois les grands plans d'eau, les étangs et les mares, l'ensemble des zones humides associées et leurs connectivités. Ces dernières peuvent ne pas être des zones humides, mais des espaces favorables au déplacement des espèces des milieux humides.
- **la sous-frame « Cours d'eau et milieux humides associés »**, comprenant les rivières et les zones humides qui leur sont directement connectées ;

L'emprise des réservoirs et continuités d'échelle régionale n'est pas à reporter en « zoomant » à l'échelle des communes ou communautés de communes. Elle permet cependant d'identifier les sous-frames dominantes du territoire et de connaître les secteurs où la connaissance et la délimitation sont à affiner en particulier dans une déclinaison locale.

Sur le territoire intercommunal de Yonne Nord, on note que le SRCE relève **une faible mobilité des espèces dans les espaces de grandes cultures au nord et nord-est de l'Yonne.**

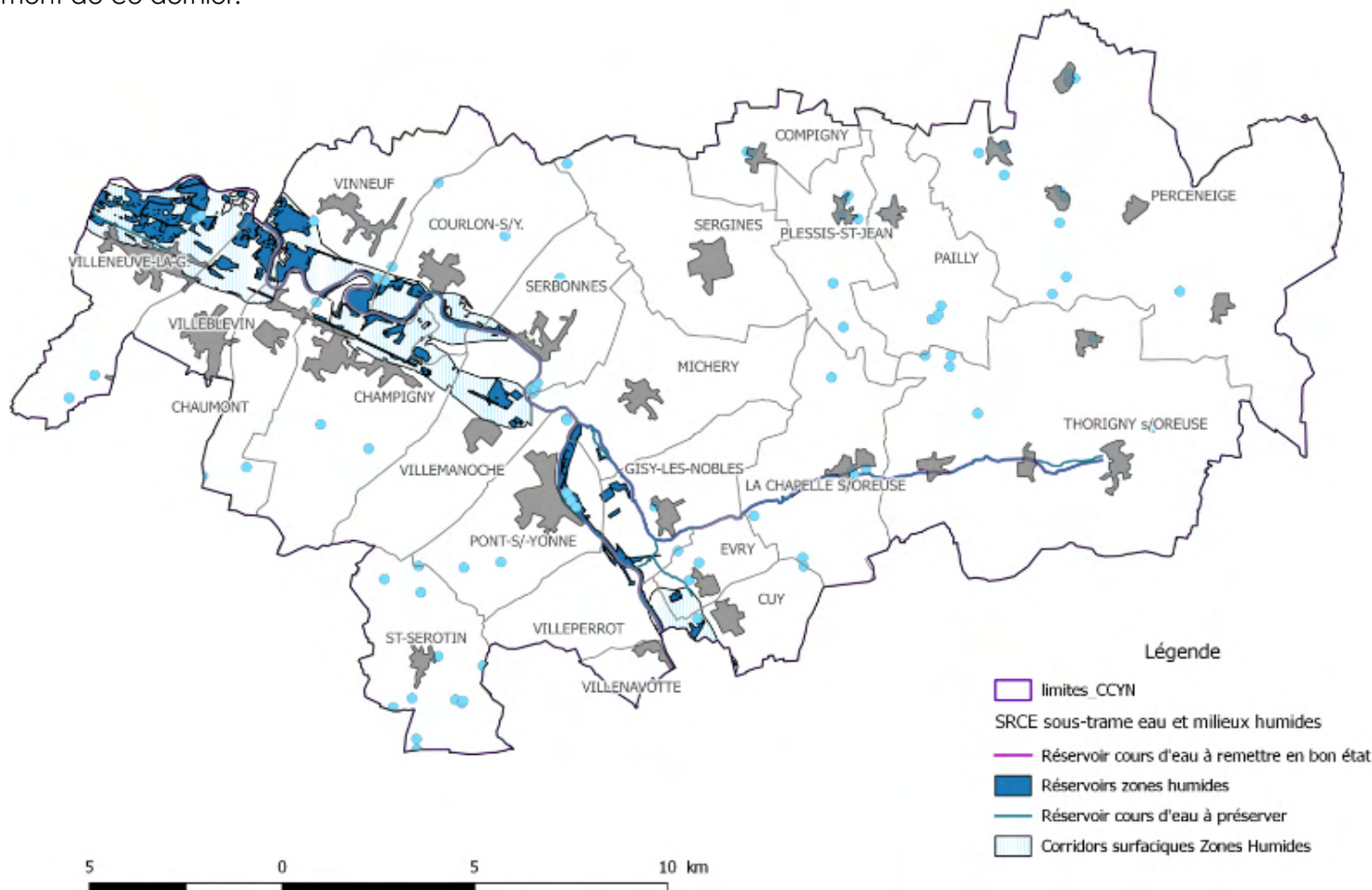
La sous-frame forêt y est assez peu développée, de même que la sous-frame des prairies et bocage, quasi-absente du territoire. Le détail de ces observations est présenté pour le PETR dans le document de présentation de l'Atelier TVB du SCOT du 16 mars 2017.

La TVB du PETR Nord de l'Yonne

La trame verte et bleue du SCOT du PETR du Nord de l'Yonne, en cours d'élaboration prend en compte les éléments du SRCE et d'autres documents-cadres Schéma Départemental des ENS.

Sous-frames des cours d'eau, milieux humides associés et zones humides (Trame Bleue)

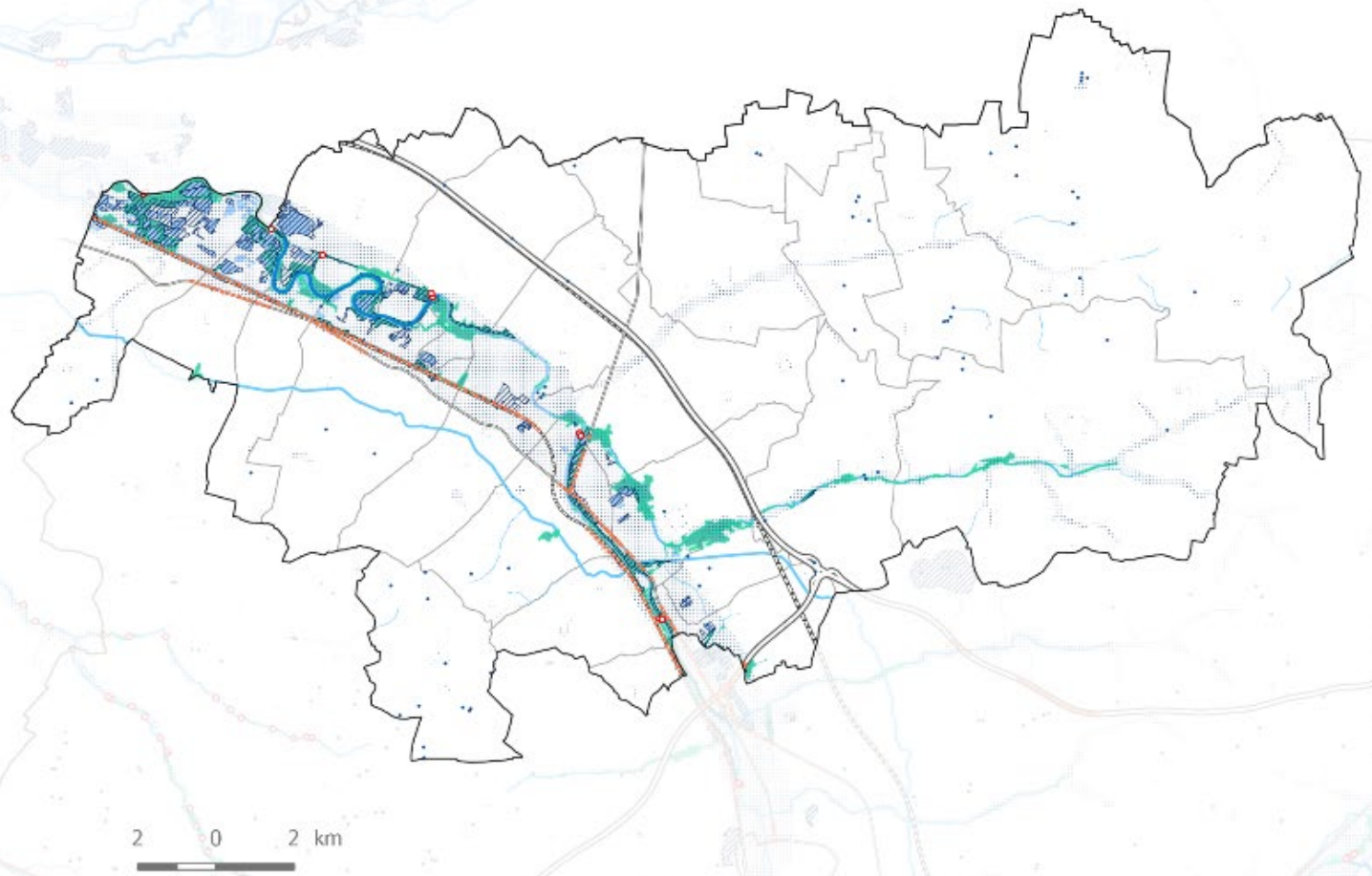
La sous trame Cours d'eau, plans d'eau et zones humides du **SRCE** Intègre les gravières et divers plans d'eau du territoire. **L'Yonne et l'Oreuse** y sont inscrites comme réservoirs cours d'eau à préserver ET réservoirs cours d'eau à remettre en bon état. Les réservoirs zones humides y sont limités aux anciennes gravières et milieux directement associés à l'Yonne. Les critères de définition des réservoirs et continuités des sous-frames pour la TVB du **SCOT du Nord de l'Yonne** sont présentés dans l'Etat Initial de l'Environnement de ce dernier.



La TVB du territoire intercommunal (PETR + CC) complète et affine la trame bleue du SRCE par :

- les **milieux humides de la vallée de l'Oreuse**, sous-représentés (prairies humides notamment)
- les mares de l'inventaire des mares de Bourgogne (pertinence à vérifier) qui peuvent contribuer à la biodiversité dans les villages et leurs franges.

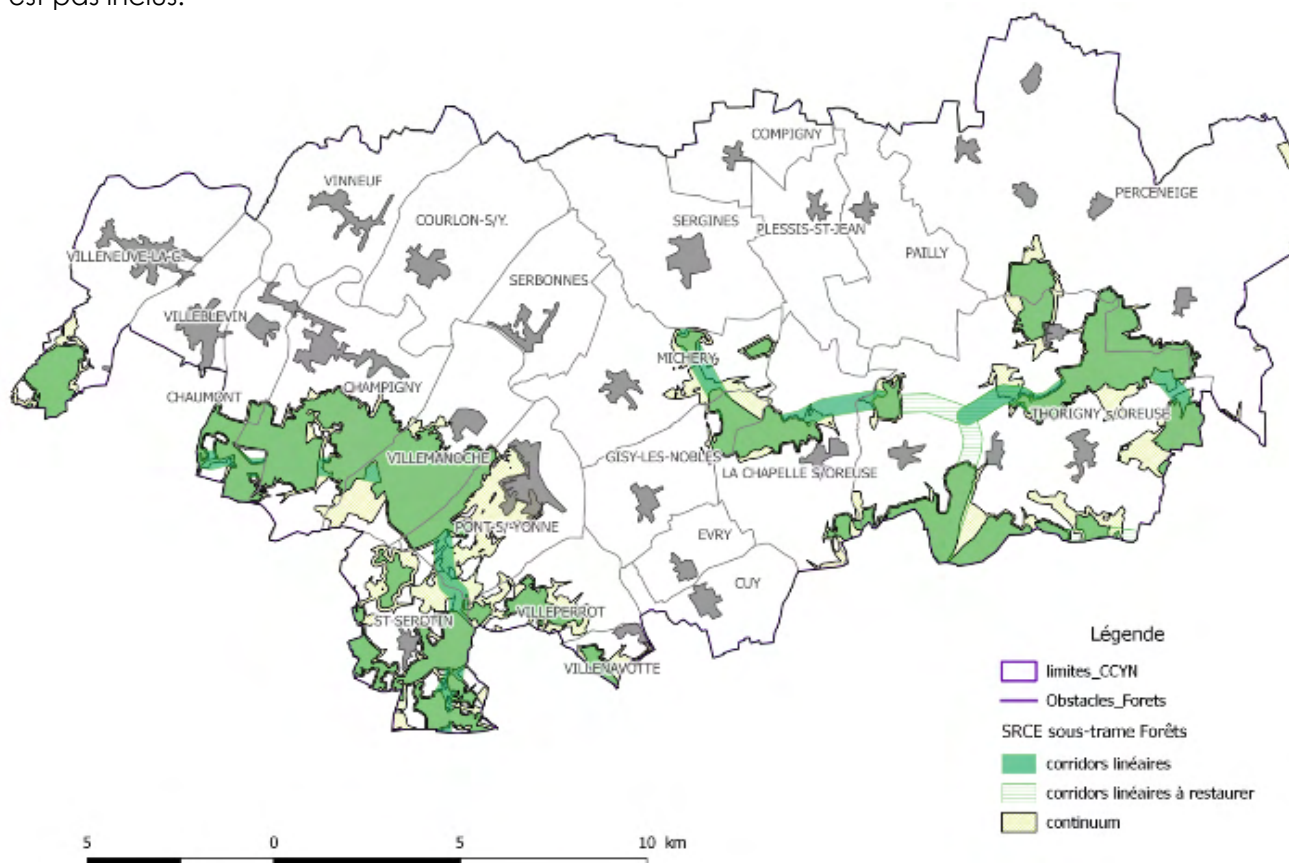
TRAME BLEUE
(extrait sur la CCYN)
SCoT du PETR Nord de l'Yonne
Décembre 2017



- limites de la CCYN
- limites communales
- Sous-trame cours d'eau et milieux humides associés**
 - Réservoirs des milieux humides, à préserver
 - Réservoirs biologiques du SDAGE
- Sous-trame Zones humides et Plans d'eau**
 - ▨ Réservoirs des zones humides
 - ▤ Continuités des zones humides
 - Mares (CENB - "Réseau mares de Bourgogne")
- Elements fragmentants de la Trame Bleue**
 - Autoroute
 - Route
 - Voie ferrée
 - Obstacles linéaires du SRCE
 - Obstacles à l'écoulement (ROE)

Sous-trame Forêts (Trame Verte)

La sous-trame Forêts du **SRCE intègre les boisements à l'échelle régionale (réservoirs = ensembles boisés >100 ha)**. Ainsi sur le territoire de la CCYN, seuls les grands massifs sont identifiés : massifs forestiers du Sud de l'Yonne (Chaumont, Champigny, Villemanoche) qui sont reliés aux bois de Saint-Sérotin, Villeperrot, Villenavotte. A l'Est du territoire, les forêts domaniales sont identifiées comme réservoirs (forêts de Soucy-Launay et de Voisines), de même que les boisements des reliefs surplombant l'Oreuse, de Gisy-les-Nobles à Thorigny-sur-Oreuse. Le bois du Fay (Serbonnes) >1km² n'est pas inclus.



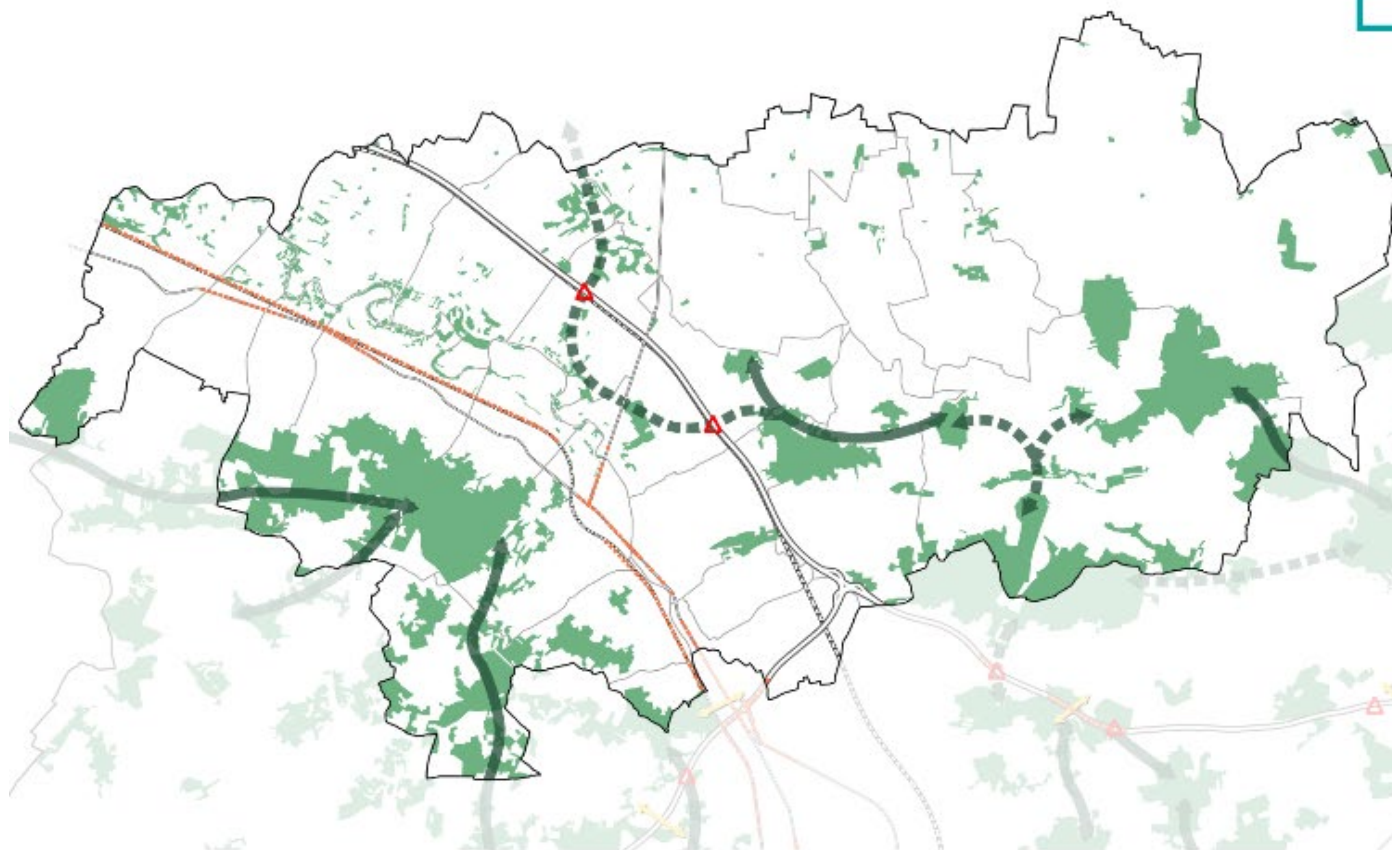
Sous-trame Forêt (Trame Verte)

La trame verte du territoire intercommunal (PETR + CC), sous-trame Forêt, complète et affine celle du SRCE par :

- des boisements de taille plus modeste (ensembles > 20ha) : **boisements alluviaux de l'Yonne et de l'Oreuse, petits bois relictuels ponctuant les plaines agricoles**

- **des corridors à rétablir entre l'Est et l'Ouest du territoire** (passages à faune A5 à l'étude?)

Sous-trame forêt
SCoT du PETR du Nord de l'Yonne
extrait sur la CCYN
Décembre 2017



- Limites de la CCYN
- Limites de commune

Sous-trame Forêt

- Réservoir de biodiversité
- Corridor à préserver
- Corridor à restaurer

Elements fragmentants de la Trame Verte

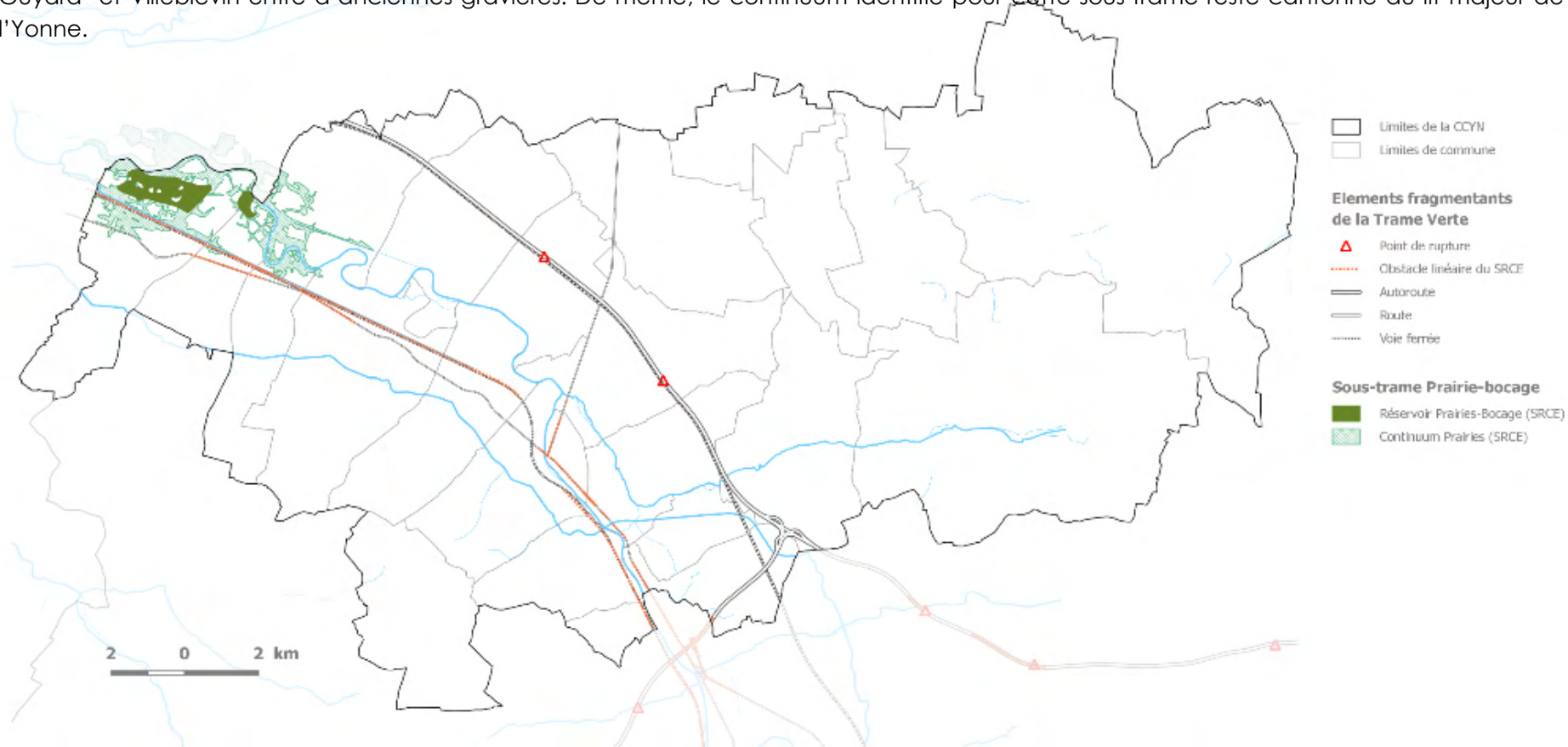
- Point de rupture
- Passage à faune
- Obstacle linéaire du SRCE
- Autoroute
- Route
- Voie ferrée

2 0 2 km

Sous-trame Prairies-Bocage (Trame Verte)

La sous-trame Prairies-Bocage du **SRCE** intègre les espaces de bocage les plus denses et supérieurs à 10 ha. D'une manière générale, en Bourgogne les milieux prairiaux et bocagers ont connu une forte régression suite à l'évolution des pratiques agricoles (remembrement, spécialisation de l'agriculture en grandes cultures), urbanisation, et ce, y compris sur la période récente (2000-2010, cf Schéma Départemental des ENS et EIE du SCOT).

Dans ce contexte, la CC Yonne Nord ne fait pas exception. Sur son territoire, seuls deux réservoirs du SRCE sont identifiés, à Villeneuve la Guyard et Villeblevin entre d'anciennes gravières. De même, le continuum identifié pour cette sous-trame reste cantonné au lit majeur de l'Yonne.



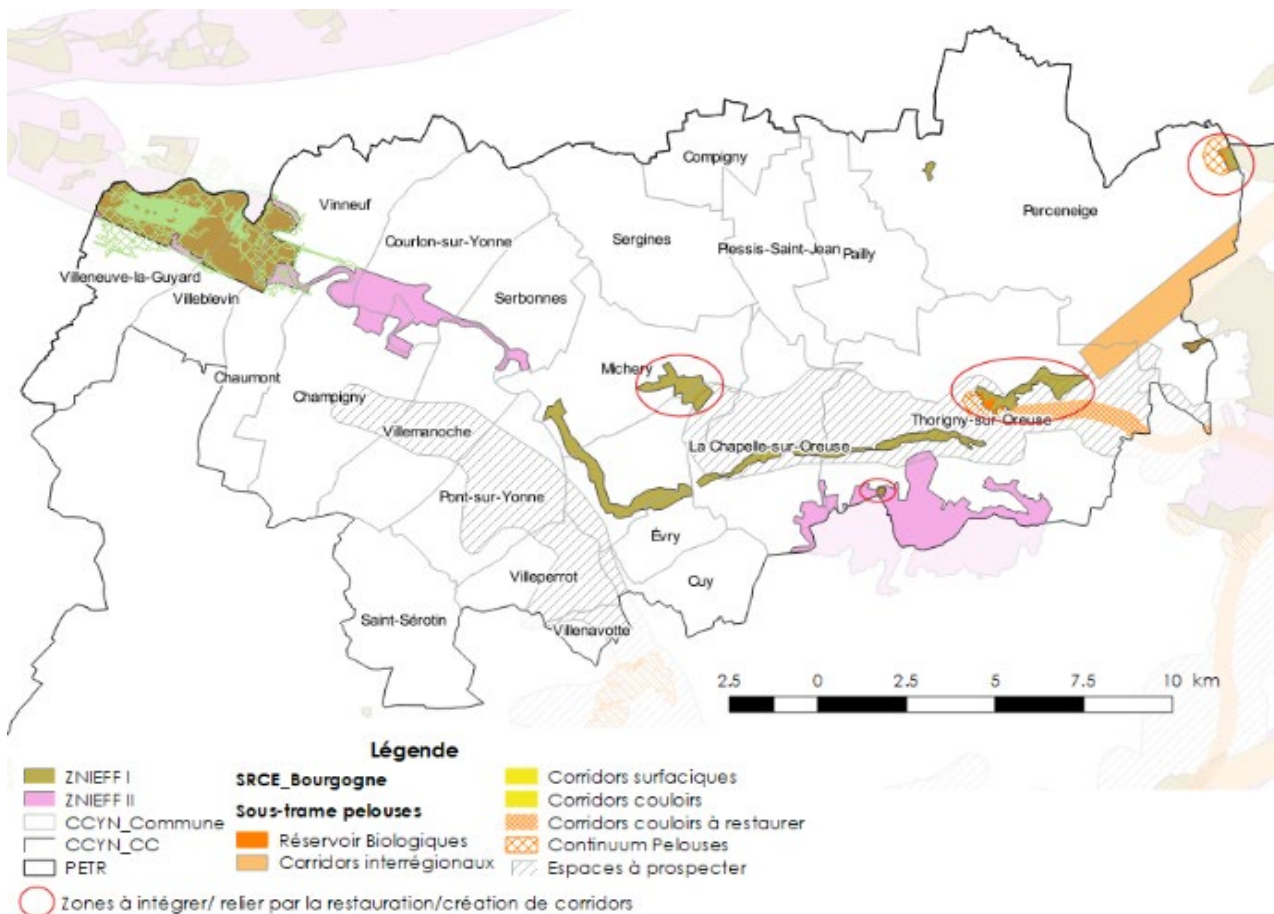
Sous-trame Prairies-Bocage (Trame Verte)

La trame verte du territoire intercommunal (PETR + CC), sous-trame Prairies-Bocage, complète et affine celle du SRCE par de nombreux ensembles bocagers : ensembles établis par dilatation-rétractation de 100 m autour des éléments de sous-trame (occupation du sol prairie, haies, bosquets inférieurs à la surface des réservoirs forêt). Des réservoirs intégrant les ensembles de plus de 10 ha sont souhaitables (garder uniquement ceux d'une surface de plus de 50 ha limiterait fortement leur nombre sur le territoire).



Sous-trame Pelouses sèches (Trame Verte)

La sous-trame Pelouses du SRCE Bourgogne est principalement concentrée en Côte d'Or. On la retrouve dans l'Yonne principalement sur les coteaux calcaires du Sud du département. **Au nord de l'Yonne, des entités relictuelles ponctuent les craies surplombant la vallée de l'Yonne (Sénonais principalement).**



Ces milieux abritent de nombreuses espèces patrimoniales (faune et flore).

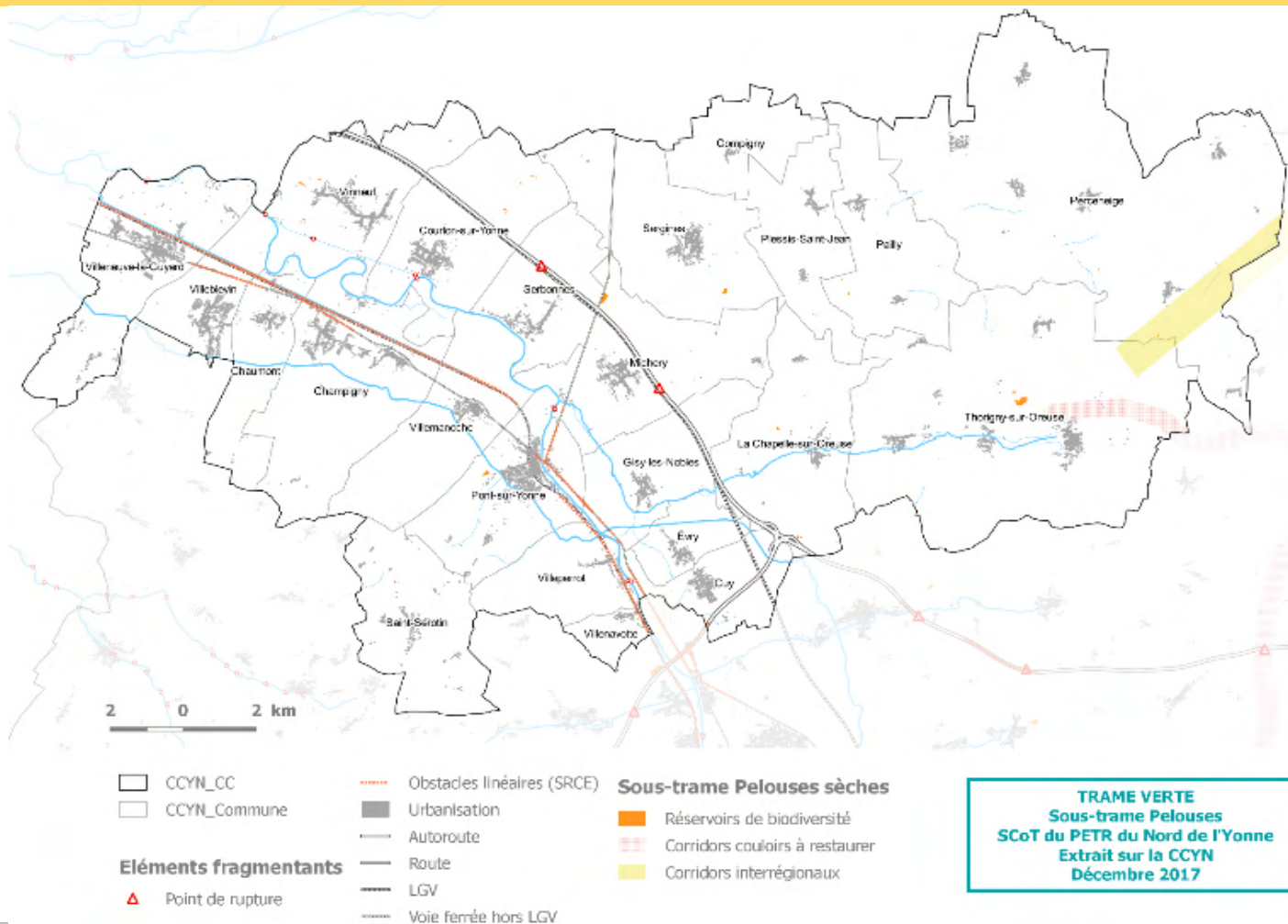
L'enjeu de conservation est fort, en raison de la dispersion et de la petite taille (1,49 ha en moyenne dans l'Yonne et plus de 60% des pelouses <1 ha d'après le CEN Bourgogne) des réservoirs biologiques mais également des pressions et menaces s'exerçant sur ceux-ci (fermeture par les ligneux, dépôts de déchets, abandon du pâturage...)

Le seul réservoir clairement identifié au SRCE Bourgogne sur la CCYN correspond aux pelouses de la ZNIEFF « Bois et coteau de Notre Dame des Roches ».

Pour autant, l'accent est mis dans le SRCE sur les potentialités des coteaux surplombant l'Yonne et l'Oreuse pour ces milieux secs qui y sont inscrits comme « **espaces à prospecter** », soulignant la nécessité d'une meilleure connaissance locale.

Par ailleurs, les bords de route, **bermes routières et ferroviaires ou encore l'aqueduc de la Vanne** sont des espaces à vocation de corridor biologique (utilisation des remblais calcaires pour former des talus).

La sous-trame « pelouses » de la TVB du SCOT Nord de l'Yonne classe comme réservoirs de biodiversité les « pelouses sèches calcicoles » de l'occupation du sol. **25 réservoirs de petite taille sont ainsi identifiés sur le territoire de la CCYN.** L'occupation du sol utilisée pour leur définition ne présume pas de leur état de conservation effectif (fermeture par les ligneux entre autres). Les milieux relais (talus, bermes, remblais calcaires de l'Aqueduc de la Vanne) devront également faire l'objet d'une gestion favorable (fauche tardive) aux espèces patrimoniales en présence.



Biodiversité, Trame Verte et Bleue

Atouts à valoriser

- ✓ Une biodiversité "ordinaire" encore bien présente, **notamment dans ou au contact des zones urbaines, à préserver et favoriser**
- ✓ 11 ZNIEFF (dont 8 type I) bénéficiant de mises à jour récentes (2015-2016), 1 ZICO : périmètres d'inventaires faisant état de quelques milieux riches par leur faune et/ou leur flore
- ✓ Exceptionnellement, 1 site en gestion par le CEN Bourgogne (Bois du Vignot) pour les chauves-souris

Faiblesses à résorber

- ✓ Peu de zonages de protection sur le territoire (zonages d'inventaire uniquement)
- ✓ Une connaissance des sites de pelouses sèches et zones de biodiversité urbaine (prairies, vergers, friches), à accentuer
- ✓ Une **structure forestière** localement organisée en bosquets et petits boisements qui la rend **sensible à la fragmentation**
- ✓ Un réseau écologique peu dense et fragmenté, fragilisé par certaines activités humaines (urbanisation, carrières, infrastructures linéaires, obstacles à l'écoulement,...)

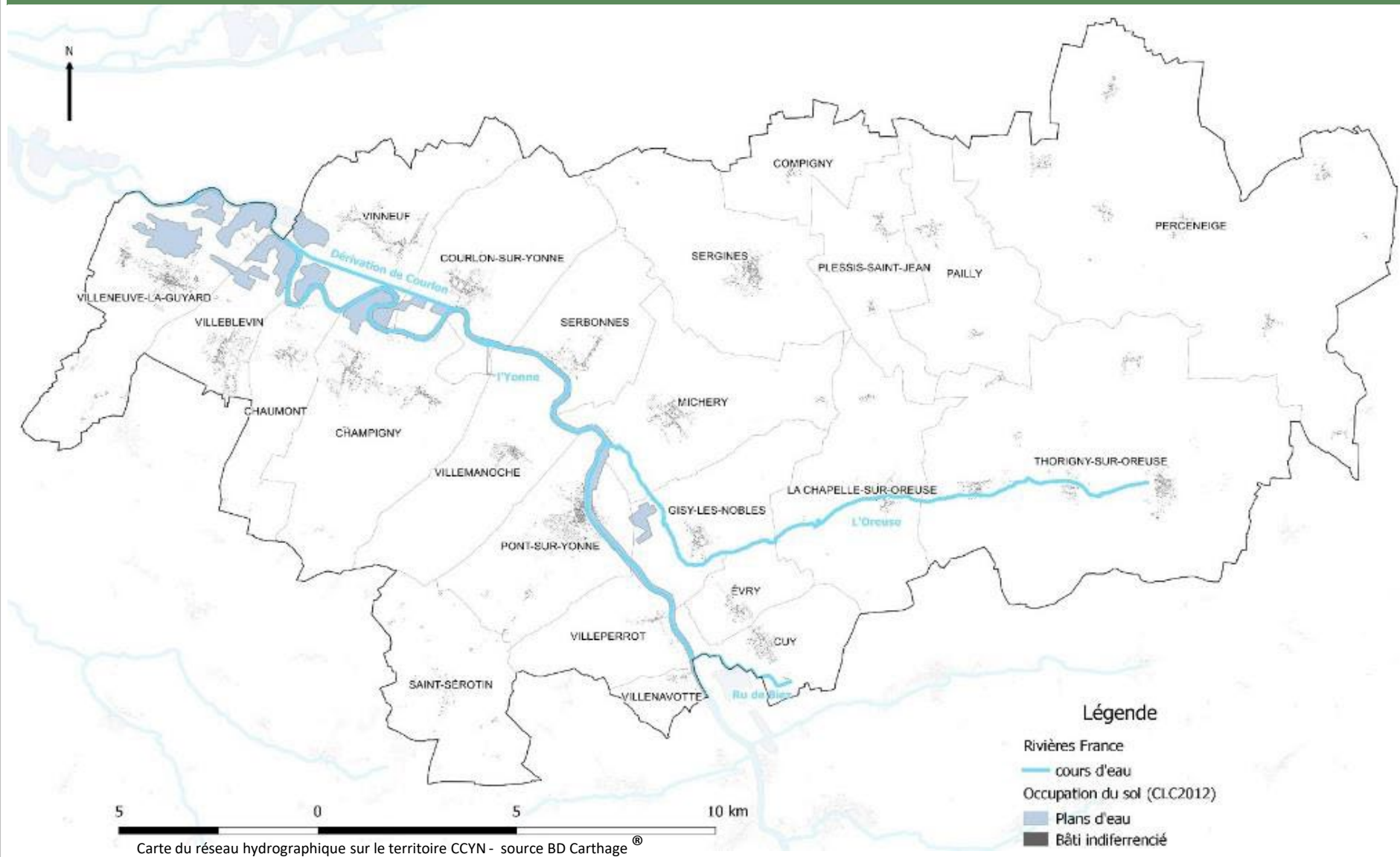
Opportunités à saisir

- ✓ Déclinaison du SRCE (et de sa **déclinaison dans le SCOT** le cas échéant) sur le territoire intercommunal. Le PLUi occasion d'un dialogue transversal de type "ossature verte" avec la profession agricole
- ✓ Des bordures de cours d'eau (chemin de halage, bandes enherbées) espaces à valoriser (voies vertes et continuité, tourisme fluvestre,...)
- ✓ Une approche dans le PLUi des **"ceintures vertes"** et **"espaces de respiration"** des communes de la CCYN permettant également des actions favorables à la biodiversité

Menaces à anticiper

- ✓ Poursuite de la **régression de la biodiversité** par la perte de la biodiversité "ordinaire" et des milieux pouvant l'accueillir : notamment par disparition ou artificialisation des zones humides et des interfaces entre milieux urbains et agricoles

3.3 Ressources en eau



3.3.1 Eaux de surface

Le réseau hydrographique est très peu dense sur le territoire de la CC Yonne Nord (cf carte du réseau hydrographique page précédente). L'Yonne, marqueur d'identité et du paysage, structure le territoire en le traversant du Sud au Nord-Ouest. Seuls ses affluents en rive droite, l'Oreuse et le ru de Biez, viennent compléter le réseau hydrographique local.

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 visait l'atteinte d'un bon état des différents milieux pour 2015. Cet état n'ayant pas toujours pu être atteint en 2015, plusieurs reports de délai ont été appliqués. Le bon état peut alors être visé à l'horizon 2021 voire 2027 dans les cas où il est plus difficilement atteignable.

Les masses d'eau superficielles cours d'eau de la CC Yonne Nord présentent, a priori (données extrapolées pour l'Oreuse) **un bon état chimique et un état écologique dégradé.** Les dérogation d'atteinte du bon état écologique visent un bon état pour l'Oreuse d'ici 2021, et un bon potentiel (car c'est une masse d'eau fortement modifiée) pour l'Yonne à la même échéance.

Etat des masses d'eau Cours d'Eau

(Etat des Lieux 2019)

Masse d'eau	l'Yonne du confluent de l'Armançon (exclu) au confluent de la Seine (exclu)	l'Oreuse
Code de la masse d'eau	FRHR70A – Masse d'eau fortement modifiée (MEFM)	FRHR70A - 3589000 – Masse d'eau Naturelle (MEN)
Etat chimique inscrit au SDAGE	Bon (mesuré – données 2017)	Bon (extrapolé - données 2017)
Objectif état chimique sans ubiquistes	Bon Etat – depuis 2015	Bon Etat – depuis 2015
Objectif état chimique avec ubiquistes	Bon état - 2033	Bon état - 2033
Etat écologique (paramètre déclassant)	Moyen (hydrobiologie)	Moyen (hydrobiologie)
Objectif état écologique	Bon Potentiel - 2027	Bon Etat - 2021

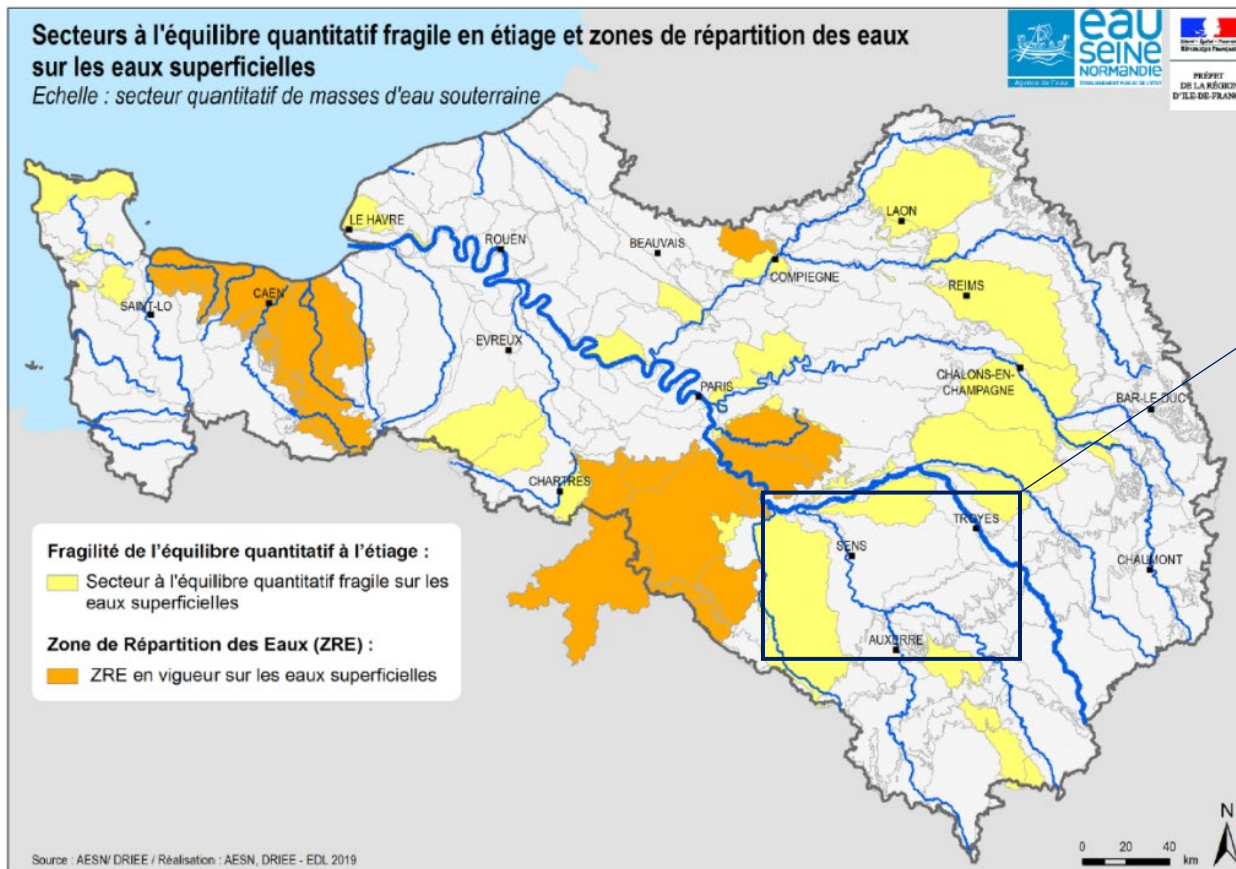
« Parmi les 50 substances ou familles de substances servant à évaluer l'état chimique, 8 substances ou familles de substances sont des composés considérés comme **ubiquistes**.

Ils sont apportés par des voies diversifiées et souvent diffuses, dont les apports atmosphériques : hydrocarbures aromatiques polycycliques, dioxines et composés de type dioxine, acide perfluorooctanesulfonique (PFOS), hexabromocyclododécane (HBCDD), heptachlore, tributylétain, diphénylétherbromés et mercure.

Pour ces substances, les acteurs de la politique de l'eau ne disposent pas des moyens réglementaires, technologiques et financiers suffisants pour réduire cette pression afin d'atteindre le bon état à l'échéance 2027 » **Extrait du projet de SDAGE 2022-2027**

Apports de l'état des lieux 2019 et du projet de SDAGE 2022-2027 (suite)

Concernant la tension quantitative à l'étiage, l'AESN et la DRIEE Ile de France ont établi la carte suivante pour le projet de SDAGE :



On note qu'une partie du territoire s'inscrit dans un « secteur à l'équilibre quantitatif fragile ». Ces secteurs identifiés dans le projet de SDAGE viennent en complément des zones de Répartition des Eaux (ZRE), définies par le Code de l'Environnement (Art R211-71) comme des zones où « une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins » est constatée.

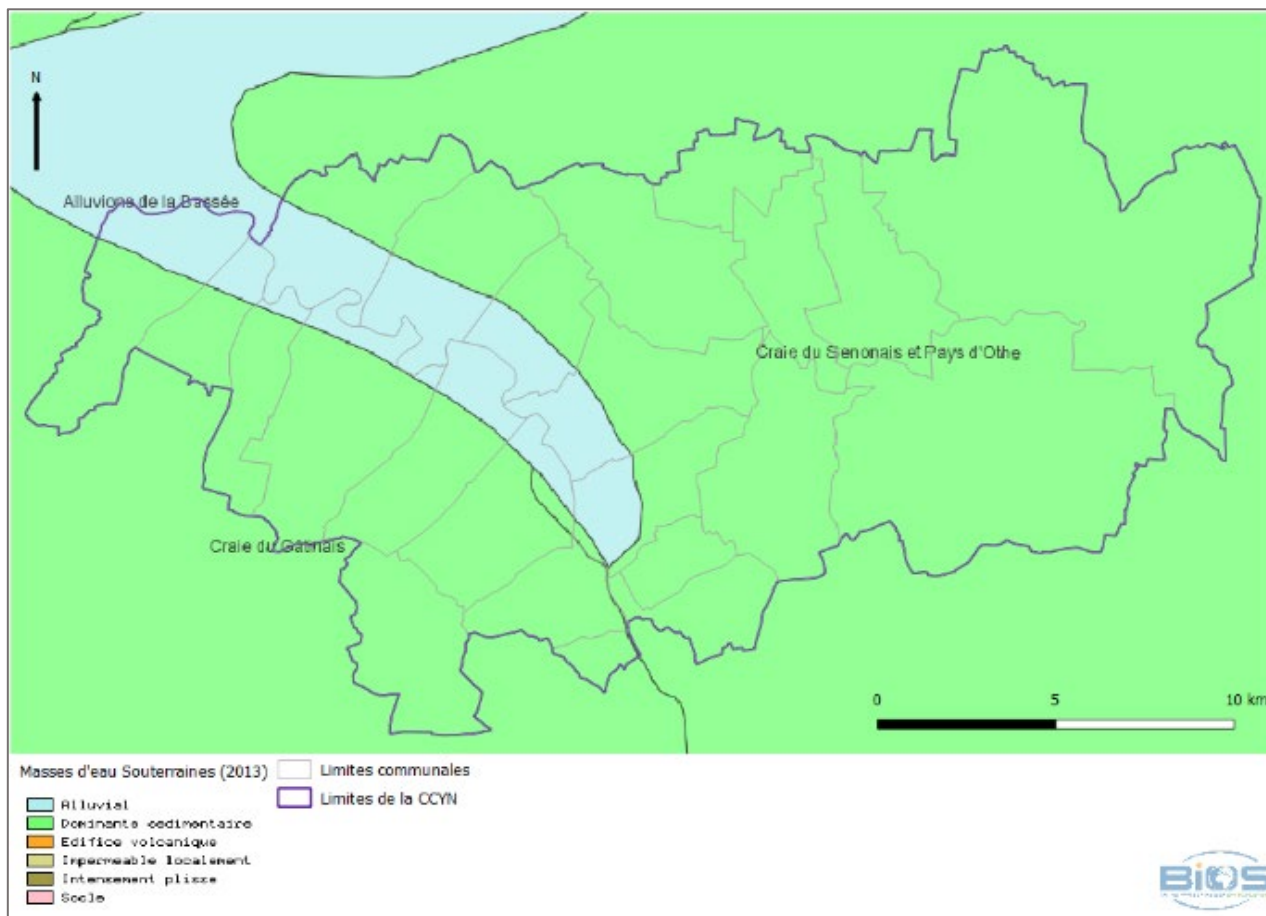
L'objectif est d'identifier sur des secteurs quantitatifs croisant masses d'eau souterraines et superficielles ceux où des déséquilibres liés aux pressions en prélèvement apparaissent dès à présent ou pourraient apparaître prochainement. Les ZRE ont été intégrées à l'analyse.

3.3.2 Eaux souterraines

Le territoire couvre **3 aquifères** principaux de niveau 1 (le plus près de la surface du sol) :

- **Craie du Sénonais et Pays d'Othe** (code masse d'eau FRHG209), globalement au nord-est de la vallée de l'Yonne,
- **Craie du Gâtinais** (FRHG210), au sud-ouest
- **Alluvions de la Bassée** (FRHG006) sous-jacentes à la vallée de l'Yonne et ayant pour limite amont sa confluence avec la Vanne.

L'ensemble de ces nappes se superposent à la **nappe captive de l'Albien-néocomien**, de niveau 2, qui occupe une grande partie du bassin parisien.



Etat quantitatif et objectifs par masse d'eau

Définition du SDAGE Seine-Normandie 2016-2021

« **L'état quantitatif** d'une eau souterraine est considéré comme « bon » lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation en eau des écosystèmes aquatiques de surface et des zones humides directement dépendantes (article R.212-12 du code de l'environnement). Il s'agit d'une application du principe de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau qui prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique. Au regard des prélèvements en eaux souterraines effectués, les masses d'eau souterraine sont donc considérées en mauvais état quantitatif dans les cas suivants :

- la masse d'eau présente une baisse tendancielle de son niveau due au déséquilibre entre les prélèvements et la recharge ;
- les prélèvements en eau souterraine sont une cause significative du mauvais état chimique ou écologique des eaux de surface dépendantes ;
- les prélèvements en eau souterraine sont une cause significative de la dégradation des écosystèmes terrestres associés ;
- les prélèvements peuvent entraîner des intrusions salines. »

Dans le cadre de l'évaluation de l'état quantitatif menée pour l'état des lieux 2013, **une masse d'eau du territoire (Craie du Sénonais et Pays d'Othe, FRHG209) présente un état quantitatif médiocre** (sur 3 identifiées dans le SDAGE).

Cette même masse d'eau ainsi que celle des Alluvions de la Bassée (FRHG006) étaient identifiées comme à risque quantitatif à l'horizon 2021 (6 masses d'eau au total étaient concernées sur le bassin Seine-Normandie).

Etat qualitatif et objectifs par masse d'eau

Pour chacune des masses d'eau précitées, l'état des lieux de 2013 a permis d'établir également l'état chimique, les objectifs de qualité visés et les délais d'atteinte qui y sont assortis. **Les 3 ME souterraines de niveau 1 du territoire présentaient un état chimique médiocre.**

Le report du délai d'atteinte du bon état chimique des masses d'eau souterraines est la plupart du temps lié aux pesticides, voire aux pesticides et nitrates associés. Les molécules présentes en grande quantité dans les eaux sont l'atrazine, dont l'utilisation est interdite depuis 2003, et/ou ses métabolites.

Les résultats de l'état des lieux 2013 du SDAGE et les objectifs fixés sont présentés dans le tableau de synthèse suivant :

Synthèse de l'état des eaux souterraines connu en 2018 (à titre indicatif)

Code	Nom	Etat chimique 2013	Objectif état chimique				Etat quantitatif 2013	Objectif état quantitatif	
			Objectif	Délai d'atteinte	Paramètres déclassants	Justification dérogation		Objectif	Délai d'atteinte
FRHG006	Alluvions de la Bassée	Médiocre	Bon	2027	Pesticides, Nitrates	naturelle ; technique ; économique	Bon	Bon	2015
FRHG209	Craie du sénonais et Pays d'Othe	Médiocre	Bon	2027	Pesticides	naturelle ; technique ; économique	Médiocre	Bon	2021
FRHG210	Craie du Gâtinais	Médiocre	Bon	2027	Pesticides	naturelle ; économique	Bon	Bon	2015
FRHG218	Albien-Néocomien captif	Bon	Bon	2015	-	-	Bon	Bon	2015

Apports de l'état des lieux 2019 et du projet de SDAGE 2022-2027

Les données précédentes ont été mises à jour pour l'ensemble des masses d'eau présentées à partir de l'état des lieux 2019 et du projet de SDAGE Seine 2022-2027 du bassin Seine-Normandie.

La directive cadre sur l'eau (DCE) fixe des objectifs environnementaux, dont l'atteinte du bon état des eaux dès 2015. Toutefois, des exemptions dûment justifiées sont possibles, notamment par un report de l'échéance limitée à deux cycles de gestion. C'est ce motif qui a été utilisé lors des deux premiers cycles, entre 2010 et 2021. Au-delà de 2027, sauf pour quelques cas particuliers, ce n'est plus possible. C'est pourquoi le SDAGE 2022-2027 a recours à un autre type d'exemption : **l'objectif moins strict (OMS)**. Il permet de rééchelonner l'objectif d'atteinte de bon état uniquement pour certains paramètres de qualité, pour lesquels un seuil intermédiaire au « bon état » est attendu pour 2027, les autres paramètres devant atteindre le bon état avant.

Les trois masses d'eau souterraine dont l'état est médiocre en 2019 font ainsi l'objet d'un **objectif moins strict**. On notera que **la Craie du Sénonais et Pays d'Othe** a atteint le bon état quantitatif. Cela est à relativiser : des évolutions de la méthodologie nationale ont induit une baisse faciale des prélèvements de 36 %, car les prélèvements sur les sources sont désormais considérés comme des prélèvements en eaux de surface et non plus en eaux souterraines.

Synthèse de l'état des eaux souterraines en 2021 (Etat des Lieux 2019)

Code	Nom	Etat chimique 2019	Objectif état chimique				Etat quant. 2019	Objectif état quantitatif	
			Objectif	Délai d'atteinte	Paramètres déclassants	Justification dérogation		Objectif	Délai d'atteinte
FRHG006	Alluvions de la Bassée	Médiocre	OMS	2027	Nitrates, 1,2,3,4-Tetrachlorobenzene	naturelle ; technique ; économique	Bon	Bon	2015
FRHG209	Craie du sénonais et Pays d'Othe	Médiocre	OMS	2027	Nitrates	naturelle ; technique ; économique	Bon	Bon	2021
FRHG210	Craie du Gâtinais	Médiocre	OMS	2027	Nitrates, Somme des pesticides totaux, Metolachlor ESA	naturelle ; économique	Bon	Bon	2015
FRHG218	Albien-Néocomien captif	Bon	Bon	2015	-	-	Bon	Bon	2015

Masses d'eau souterraines en dérogation et éléments de qualité concernés

(Annexes projet SDAGE 2022-2027)

Code	Nom	Eléments de qualité concernés par un report de délai	Échéance d'atteinte du bon état en cas de report de délai	Eléments de qualité concernés par un objectif moins strict	Objectif d'état visé en 2027 en cas d'objectif moins strict	Justification dérogation
FRHG006	Alluvions de la Bassée			Nitrates, 1,2,3,4-Tetrachlorobenzene	Non dégradation	naturelle ; technique ; économique
FRHG209	Craie du sénonais et Pays d'Othe	Atrazine desethyl, Atrazine desethyl deisopropyl	2033	Nitrates	Non dégradation	naturelle ; technique ; économique
FRHG210	Craie du Gâtinais	Atrazine desethyl, Atrazine desethyl deisopropyl	2033	Nitrates, Somme des pesticides totaux, Metolachlor ESA	Non dégradation	naturelle ; économique

Eau

Atouts à valoriser

- ✓ Milieux humides et annexes fluviales riches, à préserver et valoriser (services écosystémiques)
- ✓ Une pression foncière faible permettant la mise en place de stratégies de gestion à la source des eaux pluviales et de l'imperméabilisation

Faiblesses à résorber

- ✓ L'Yonne : masse d'eau fortement modifiée, déconnectée de ses annexes hydrauliques naturelles. L'Oreuse fortement perturbée, qualitativement et quantitativement
- ✓ Des masses d'eau souterraines pour partie sous tension qui n'atteignent pas les objectifs de qualité
- ✓ Des carrières de granulats qui impactent également la ressource en eau et les milieux aquatiques, avec un schéma départemental des carrières non contraignant

Opportunités à saisir

- ✓ Des gravières et des milieux aquatiques et associés qui présentent un potentiel à valoriser (tourisme, agrément, activités professionnelles)
- ✓ Une simplification en cours des structures compétentes en assainissement et eau potable
- ✓ Existence d'un syndicat de rivière sur l'Oreuse et émergence de la GEMAPI, frayère à Brochet en cours de création comme support pour communiquer sur l'environnement du territoire (image positive du territoire à exploiter)

Menaces à anticiper

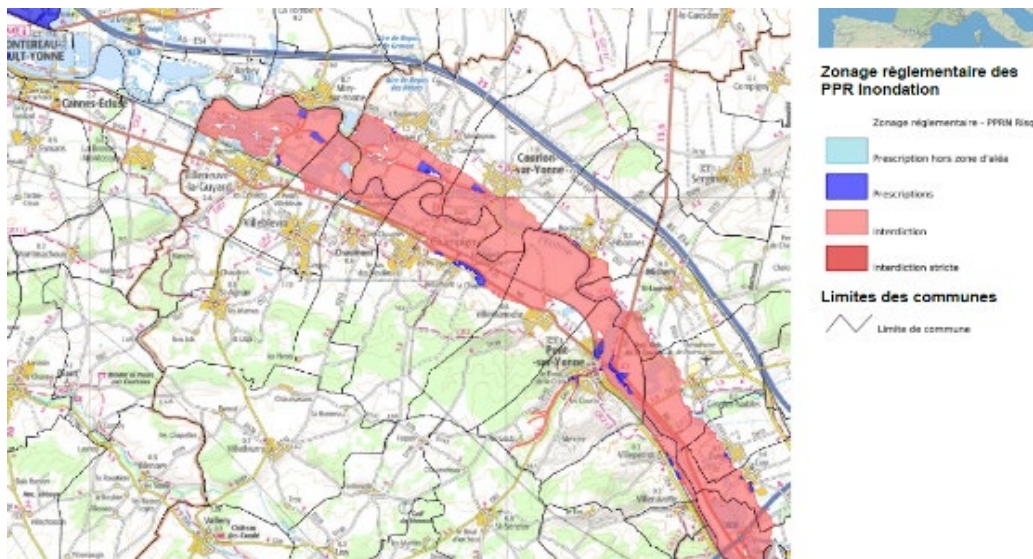
- ✓ Risque d'accentuation de la raréfaction de la ressource (augmentation relative de la population, changement climatique- (Talweg de la Couée = futur de l'Oreuse à long terme ?))
- ✓ Un taux de renouvellement faible et plus globalement une connaissance du fonctionnement des infrastructures de collecte et de distribution à améliorer (eaux parasites , fuites,...)
- ✓ Un risque d'inondation par débordement et/ou ruissellement qui pourra s'accroître (changement climatique, facteurs anthropiques)

3.4 Pollutions, risques et nuisances

Risques Naturels :

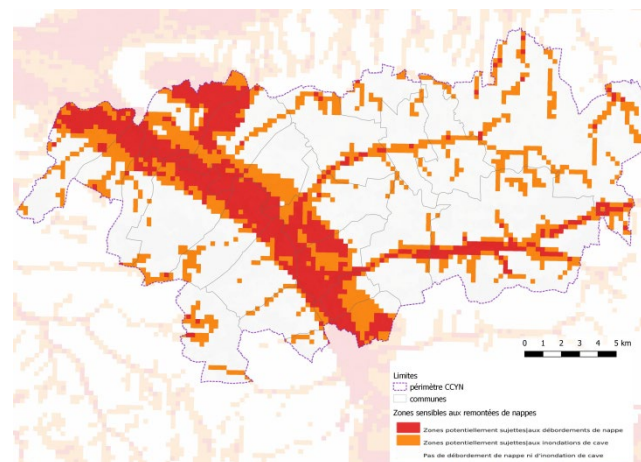
Inondations par débordement

Sur les 23 communes de l'intercommunalité, 15 ont fait l'objet d'un **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de l'Yonne**. Selon les communes, ce PPRI a été approuvé entre avril 2003 et août 2008. Ce document est actuellement en cours de révision (étude hydrologique et hydraulique globale de l'Yonne lancée fin 2013) mais s'il n'est pas approuvé avant l'achèvement du PLUi, c'est sa version actuelle, approuvée en 2001, qui devra être prise en compte pour la compatibilité du document d'urbanisme. Les nouvelles études devront être prises en compte dans la réflexion pour les zones à urbaniser dès lors qu'elles auront été portées à la connaissances des communes.



Crue de l'Yonne à Pont-sur-Yonne, janvier 2018
© CLERGIAL Jean-Claude

Zones sensibles aux remontées de nappes (Géorisques)



L'aléa remontées de nappe est bien présent dans les vallées de l'Yonne et de l'Oreuse ainsi que dans le Vallon de la Couée. On note aussi une sensibilité forte à très élevée sur certains secteurs en hauteur de Villeneuve la Guyard, Villeblevin et Chaumont ainsi que sur le secteur du Fond de l'ours (Courlon). Ces nappes peuvent occasionner des ruissellements et coulées de boue (voir ci après) aussi il conviendra de ne pas accentuer l'imperméabilisation dans ces secteurs.

Risques ruissellement, coulée de boue

Un seul PPR ruissellement et coulées de boue était approuvé sur la CCYN au 1^{er} janvier 2017.

Il s'agit du **PPR Vallée des Fourneaux** à Pont sur Yonne, approuvé le 08/04/2003.

Plusieurs arrêtés portant reconnaissance de catastrophe naturelle (avec porter à connaissance cartographique des services du préfet) ou éléments transmis par des riverains font état de telles problématiques sur plusieurs communes du territoire. Plusieurs évènements sont relatifs aux précipitations importantes de mai-juin 2016 et de janvier-février 2018.

Les communes concernées sont reportées dans le tableau ci-contre :



Schéma des ruissellements rapportés par un riverain du hameau de Vallières en janvier 2018. (BIOS)

Commune	Date évènement	Arrêté catastrophe naturelle
Champigny	décembre 1999 mars 2001 mai 2016 Janvier 2018	29/12/1999 24/04/2001 26/10/2016 09/03/2018
Courlon s/ Yonne	Mars 1999 Janvier 2018	29/09/1999 14/02/2018
Cuy	Décembre 1999 Janvier 2018	29/12/1999 14/02/2018
Evry	décembre 1999 mai 2000	29/12/1999 sans objet
Gisy les Nobles	décembre 1999	29/12/1999
Michery	décembre 1999 mars 2017	29/12/1999 sans objet
Pailly	décembre 1999 octobre 1995 mai 2016	29/12/1999 02/02/1996 25/09/2000
Plessis Saint Jean	décembre 1999	29/12/1999
Pont sur Yonne	Mai 1988 décembre 1999 Mars 2001 Janvier 2018	20/04/1989 29/12/1999 27/04/2001 09/03/2018
Serbonnes	décembre 1999	29/12/1999
Sergines	décembre 1999	29/12/1999
Thorigny sur Oreuse (hameau de Vallières)	Juillet 1997 Décembre 1999 janvier 2018	12/03/1998 29/12/1999 26/03/2018

Suite du tableau p. suivante

Commune	Date évènement	Arrêté catastrophe naturelle
Villeblevin	décembre 1999 Mars 2001 Mai 2016	29/12/1999 27/04/2001 20/12/2016
Villemanoche	Décembre 1999 Juin 2017	29/12/1999 26/06/2017
Villeneuve la Guyard	décembre 1999 mars 2001 juin 2013 mai 2016 janv-février 2018	29/12/1999 27/04/2001 10/09/2013 26/07/2016 14/02/2018
Villeperrot	décembre 1999 Mars 2001 Janvier 2018	29/12/1999 27/04/2001 14/02/2018
Perceneige	octobre 1995 décembre 1999	02/02/1996 29/12/1999
Vinneuf	Décembre 1999 Janvier 2018	29/12/1999 03/03/2018

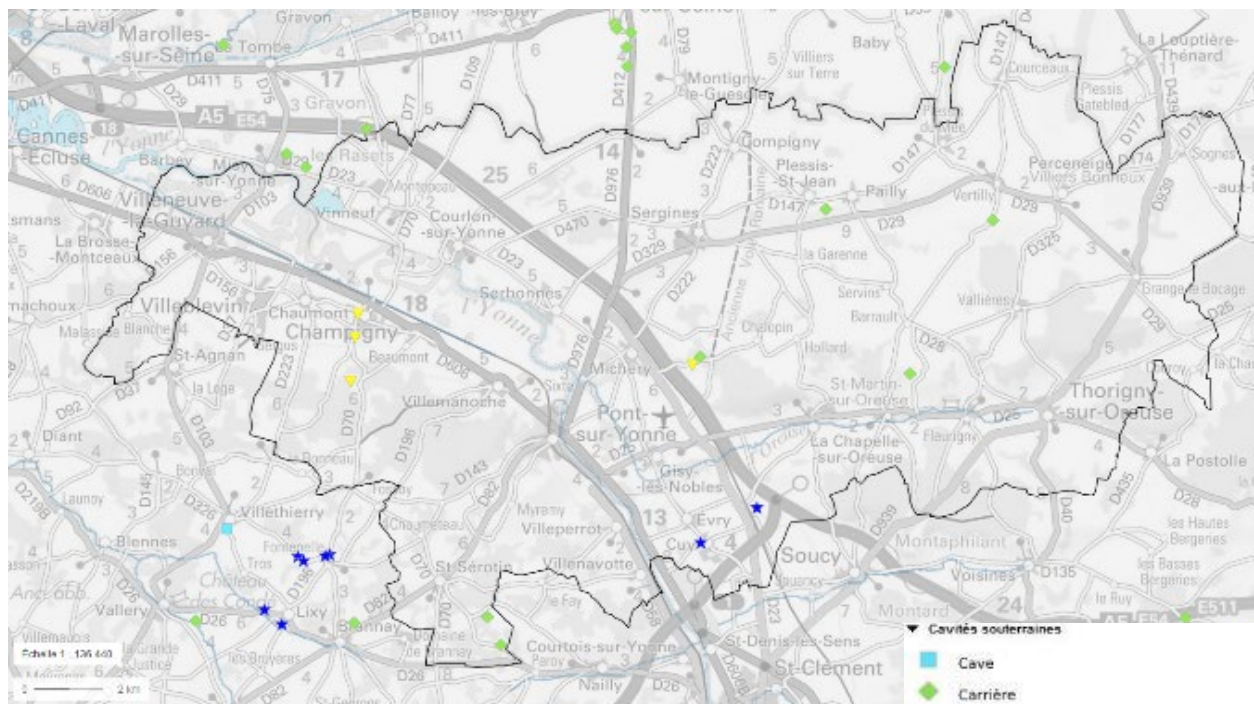
Les risques liés aux ruissellements ruraux et coulées de boue seront intégrés à la réflexion sur le développement et le zonage de ces communes afin de ne pas être aggravés et de ne pas créer de nouveaux aléas dans les secteurs considérés. Des solutions d'aménagements permettant la réduction des ruissellements pourront être envisagées dans une ou des OAP.

3.4 Pollutions, risques et nuisances

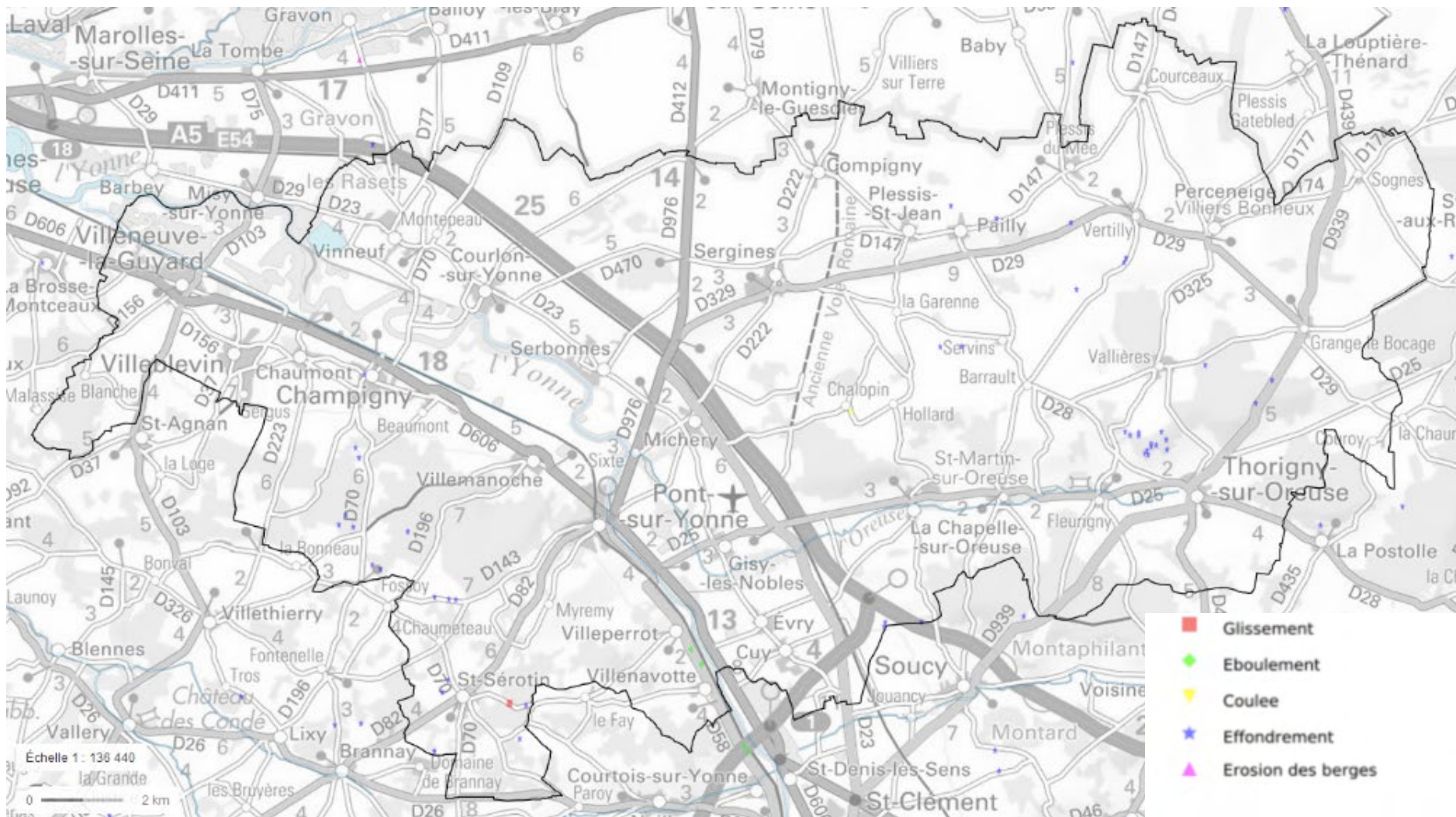
Risques « mouvements de terrain »

Sous cette appellation sont regroupés plusieurs risques associés à la nature du sous-sol ou du sol ainsi qu'à d'anciennes installations humaines (certaines cavités).

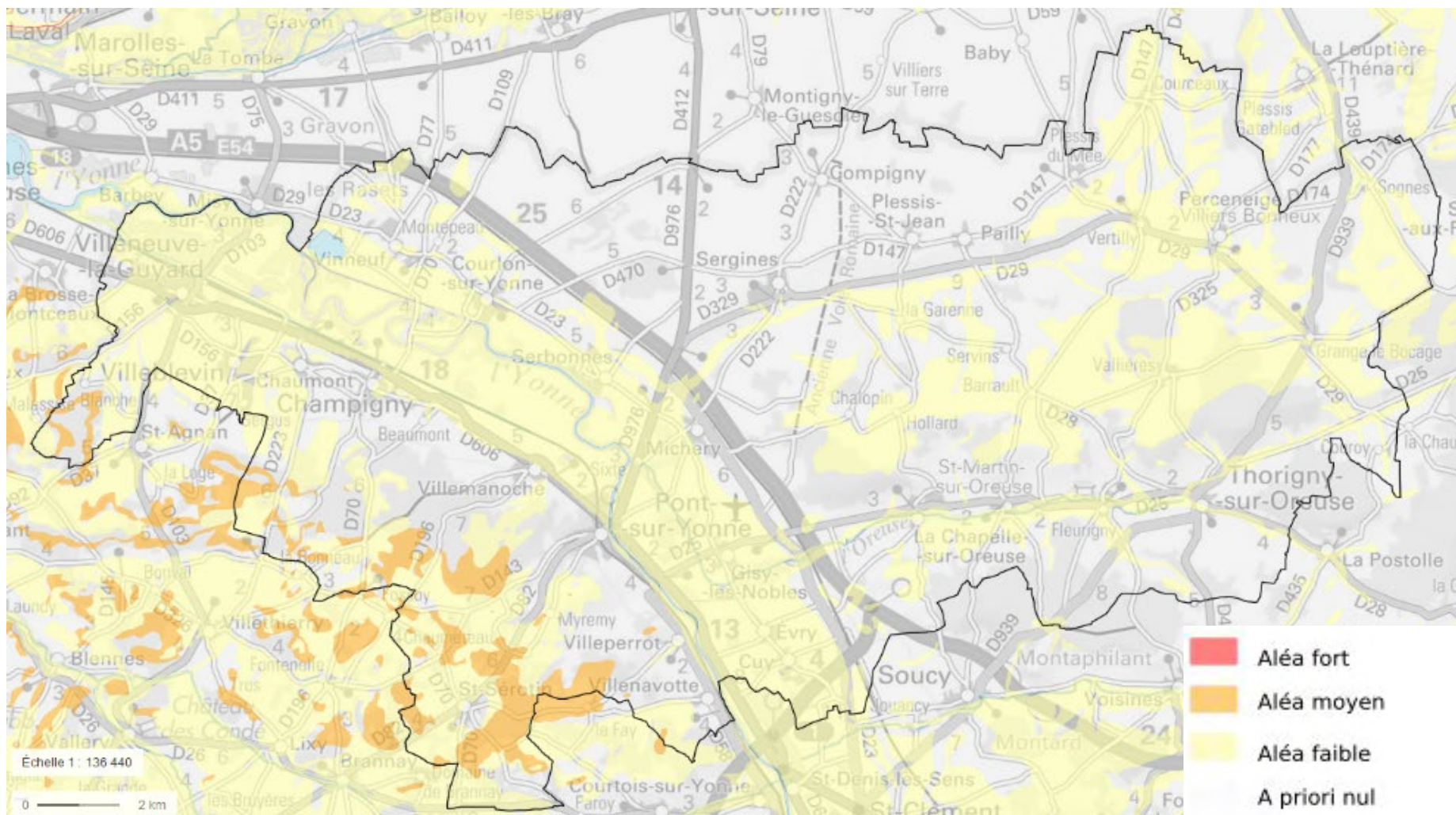
- Risque **Chute de blocs/ Eboulement** : seule la commune de Villeperrot est concernée d'après le DDRM.
- Risque **Effondrement de cavités** : des événements sont recensés sur Champigny, Cuy, Michery, Perceneige, Plessis-Saint-Jean, Saint-Serotin et Thorigny sur Oreuse. Peu nombreux, ils correspondent souvent à d'anciennes carrières de craie ou souterrains associés et sont très localisés.
- Risque **Glissement de terrain** : au 01/01/2017, seule Saint-Serotin était concernée.
- Aucun arrêté de catastrophe naturelle n'a été pris pour ces risques, à la différence du risque **Retrait-gonflement d'argiles** (arrêtés « Sécheresse » pris pour Michery, Saint-Serotin et Thorigny sur Oreuse). L'ensemble des communes de la CCYN sont concernées par ce risque avec un aléa nul à moyen, (souvent en dehors des zones déjà urbanisées).
- La sismicité est très faible sur l'ensemble du secteur



Localisation des cavités sur la CCYN (Géorisques-BRGM)



Mouvements de terrain sur la CCYN (Géorisques-BRGM)



Aléa retrait-gonflement des argiles sur la CCVN (Géorisques-BRGM)

Risques d'origine anthropique :

ICPE

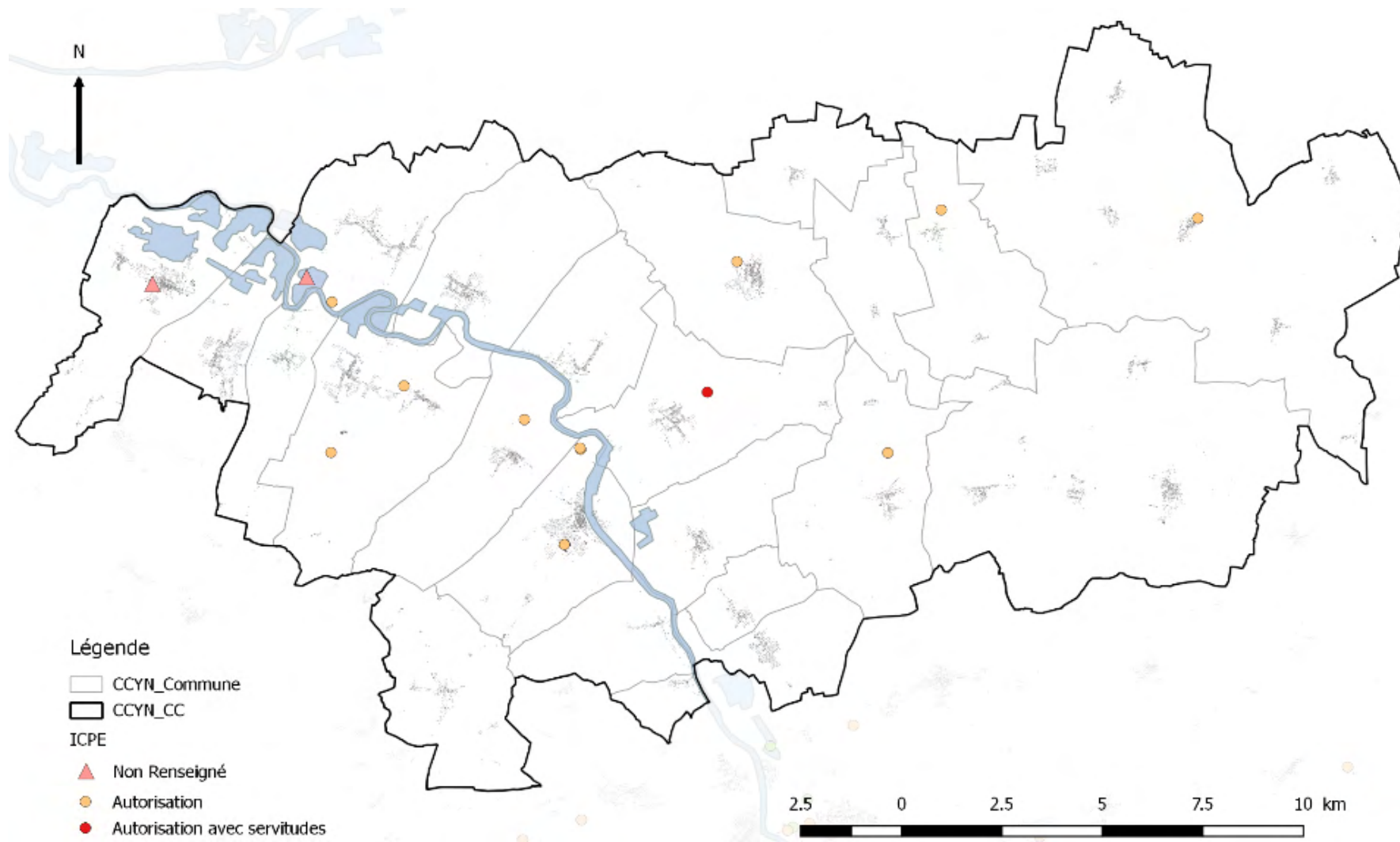
Le territoire de la CCYN comporte 21 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dont près de la moitié appartiennent au secteur agricole et 1/3 aux activités d'extraction (carrières). 2 installations de traitement des déchets soumises à Autorisation font partie de cette liste.

Selon l'activité considérée et selon le seuil établi dans la nomenclature des Installations Classées, 3 régimes de classement sont possibles (du moins contraignant au plus contraignant) : Déclaration, Enregistrement, Autorisation.

Sur la CC Yonne Nord, la plupart des ICPE rencontrées sont soumises à autorisation. L'implantation éventuelle de bâti à proximité des ces installations sera étudiée au regard des distances de sécurité et d'absence de nuisances.

Nom établissement	Activité	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso	Etat d'activité
COVER	Déchets	89340	CHAMPIGNY	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
OXFORD AUTOMOTIVE MECANISME-CHAMPIGNY	pièces automobiles	89340	CHAMPIGNY	Autorisation	Non Seveso	En cessation d'activité
CHEZE SAS	Déchets	89260	LA CHAPELLE SUR OREUSE	Autorisation	Non Seveso	En reconversion
EARL de l'OREUSE	taurillons et vaches allaitantes	89260	LA CHAPELLE SUR OREUSE	Déclaration	Non Seveso	En fonctionnement ?
TITANOBEL	stockage de matières explosives	89140	MICHERY	Autorisation	Seuil Haut	En fonctionnement
SCEA DE LA GRANDE HAIE	poules	89140	PAILLY	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
EARL DES ROCHES	poulets	89260	PERCENEIGE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
EARL DE LA MALTERE	poulets	89260	PERCENEIGE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement ?
LUCQUIN JL	volailles	89260	PERCENEIGE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement ?
CCYN	?	89140	PONT SUR YONNE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
MAIRIE DE PONT-SUR-YONNE	?	89140	PONT SUR YONNE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
SA MATERIAUX ROUTIERS FRANCILIEN	carrières	89140	PONT SUR YONNE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
SA MATERIAUX ROUTIERS FRANCILIENS	carrières	89140	PONT SUR YONNE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
YNOVAE	stockage de céréales et engrais	89140	PONT SUR YONNE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
YNOVAE	stockage engrais liquides et céréales	89140	SERGINES	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
BOURDON M.	Volailles et lapins	89140	SERGINES	Inconnu	Non Seveso	En fonctionnement ?
CEMEX	carrières	89140	VILLEMANOCHÉ	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
CHARLES GARNIER		89340	VILLENEUVE LA GUYARD	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité
LAFARGE GRANULATS SEINE NORD	carrières	89140	VINNEUF	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité
LAFARGE GRANULATS SEINE NORD	carrières	89140	VINNEUF	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
NEZONDET G.	vaches laitières	89140	VINNEUF	Déclaration	Non Seveso	En fonctionnement ?

ICPE : carte



Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

L'entreprise TITANOBEL, à Michery, est une **ICPE à statut SEVESO seuil haut**. A ce titre, elle fait l'objet d'un PPRT approuvé le 27 juin 2012. Le zonage et le règlement du PPRT interdisent certains usages (ERP, IGH, lotissements, rassemblement de personnes) et réglementent les constructions nouvelles sur des parcelles des communes de Michery et Gisy-les-Nobles jusqu'à 1195m du site.

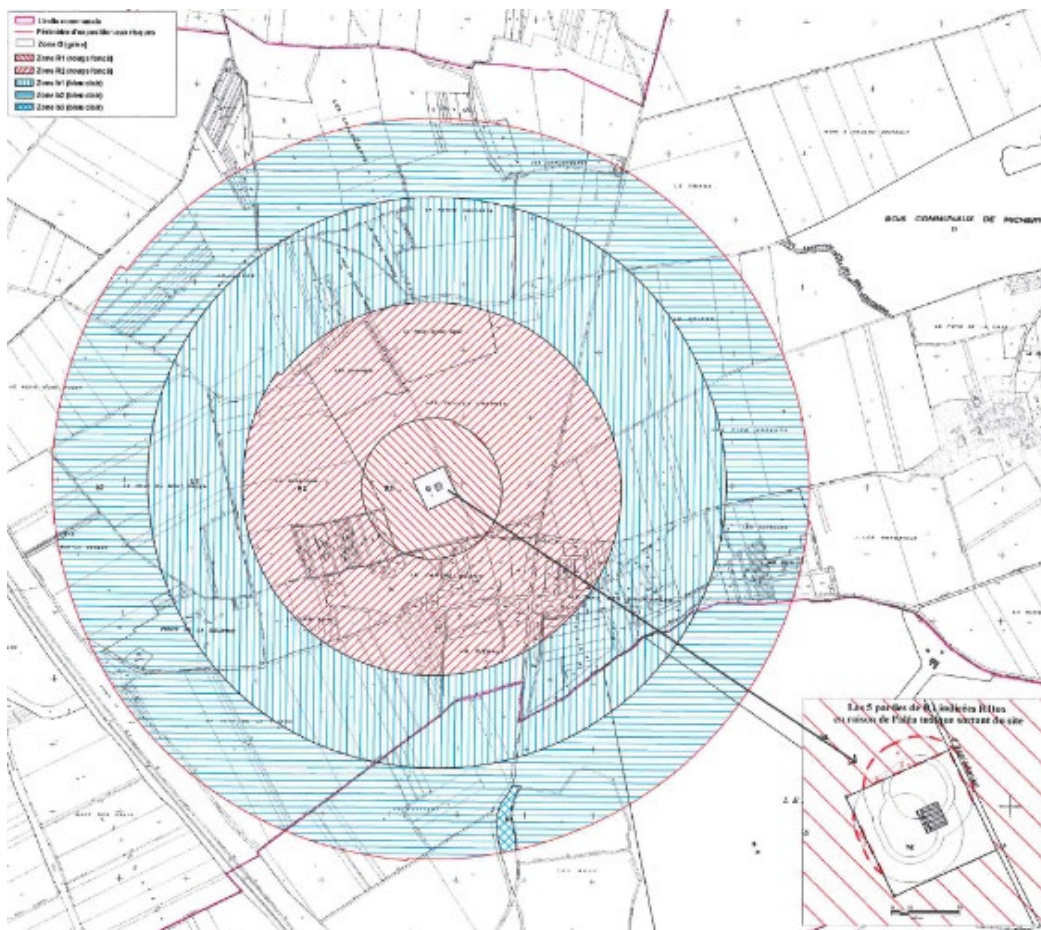
Le zonage présenté succinctement ci-contre est annexé au PLU (servitudes).

Onde de submersion en cas de rupture du Barrage de Pannecièrre :

Le barrage de Pannecièrre (58) fait l'objet d'une prévention des risques associée à l'éventuelle rupture de sa digue qui serait suivie d'une onde de submersion importante dans la vallée de l'Yonne. Les cartographies du Plan Particulier d'Intervention (PPI) sont établies jusqu'à Joigny.

Les communes suivantes sont concernées d'après le DDRM au 01/01/2017 : Champigny, Chaumont, Courlon, Cuy, Evry, Gisy les Nobles, Michery, Pont, Serbonnes, Villeblevin, Villemanoche, Villenavotte, Villeneuve la Guyard, Villeperrot, Vinneuf.

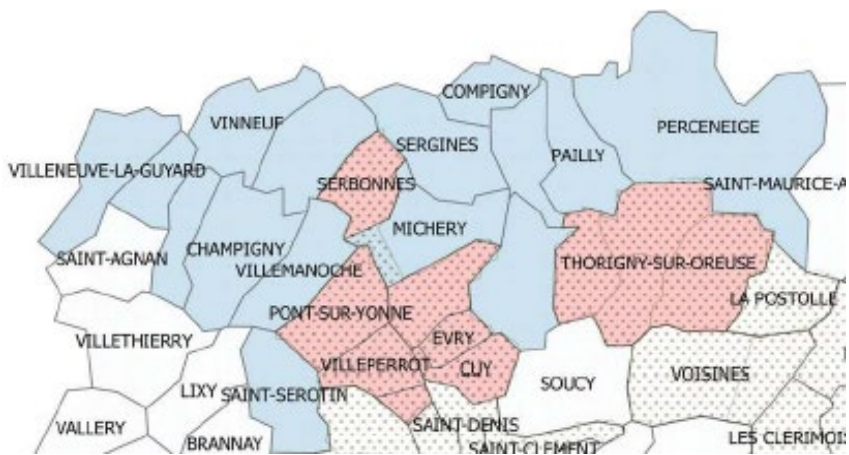
Une commune est également concernée par le risque de rupture du Réservoir Marne (Lac du Der-Chantecoq) : le DICRIM de Villeneuve la Guyard fait ainsi état d'une onde de submersion mettant 60h à atteindre la commune.



3.5 Bilan des réseaux

Une étude préalable au transfert des compétences AEP et Assainissement à la communauté de communes a été réalisée par l'Agence Technique Départementale (ATD89) afin de faire le bilan des documents existants et de l'état des infrastructures et réseaux du territoire. Cette étude a fait l'objet d'une présentation fin septembre 2017, dont plusieurs éléments sont synthétisés ci-après.

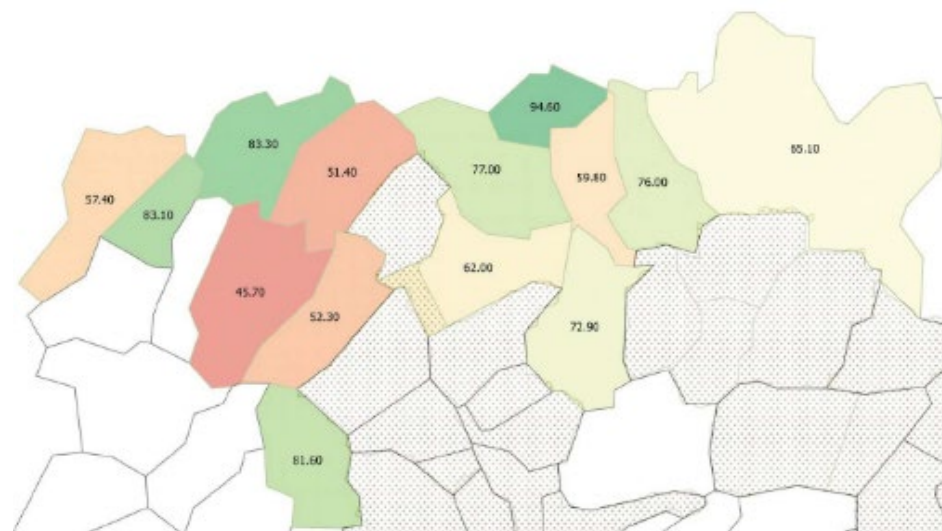
Adduction en Eau Potable (AEP)



Gestion AEP par communes. Source ATD 89, 09/2017*

- Légende
- CCYN
 - DSP
 - Régie
 - SMAEP Sens Nord Est
 - DSP

Un rendement variable est observé selon les communes : **le rendement est inférieur au seuil réglementaire pour la moitié d'entre elles** (en milieu rural : le rendement attendu est de 65% +1/5 de l'Indice Linéaire de Consommation)



Rendements AEP par communes. Source ATD 89, 09/2017

La compétence AEP est actuellement gérée pour 15 communes en régie municipale de la production à la distribution et pour 8 communes par le SMAEP Sens Nord Est*, en délégation de service publique à SAUR.

Le territoire comptabilise un linéaire total de réseau **AEP de 250 km de réseau** (hors SMAEP Sens NE).

* Pont-sur-Yonne et Villenavotte ont depuis intégré le SIAEP des Salles.

Un rendement variable est observé selon les communes : **le rendement est inférieur au seuil réglementaire pour la moitié d'entre elles** (en milieu rural : le rendement attendu est de 65% +1/5 de l'Indice Linéaire de Consommation)

En ce qui concerne les documents de service : 2 communes disposent d'un **diagnostic du service AEP** (Perceneige et Gisy les nobles), 10 autres sont en cours de réalisation.

Le SMAEP SNE dispose d'un **Schéma directeur eau potable** (2015) et 6 communes ont engagé le leur.

Captages et qualité de l'eau distribuée

20 captages sont exploités pour l'AEP sur le territoire, d'après les données de l'ARS et Eaux de Paris. (cf carte P. suivante)

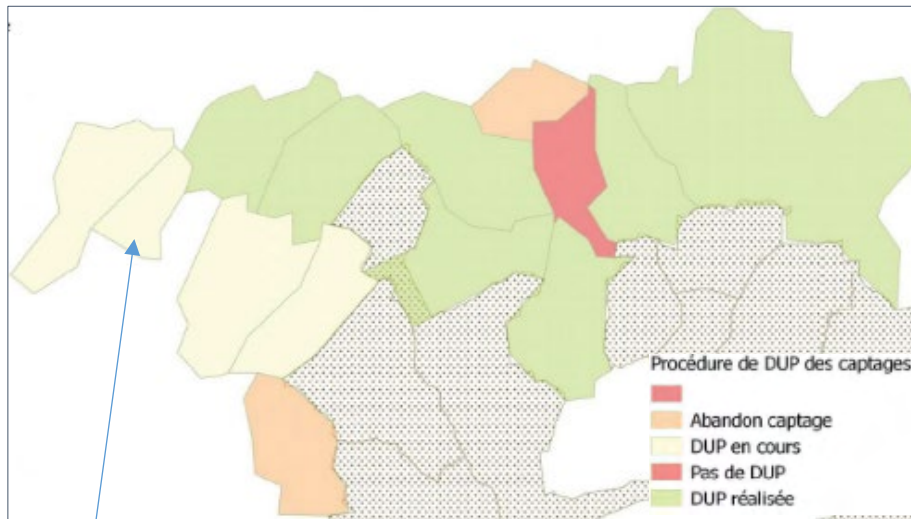
La qualité de l'eau distribuée est bonne pour 13 captages sur 20, dont 2 après traitements relatifs aux pesticides.

- 3 captages présentent des non-conformités dues aux **pesticides**
- 2 captages présentent des non-conformités dues aux **nitrites**. Ce dernier paramètre est par ailleurs à surveiller pour le captage du Puits du Bourg à Thorigny-sur-Oreuse.

On recensera, à court terme, plusieurs stations de traitement de pesticides sur le territoire : une existante, une en construction (données ATD 2017) et une prévue pour 2018.

Les risques quantitatifs existants font peser sur la ressource en eau le risque d'accentuation des problématiques de pollution (nitrites, pesticides) des aquifères à moyen terme. Il est donc nécessaire de préserver la qualité de l'eau le plus tôt et le plus en amont possible des captages.

Les arrêtés de DUP et périmètres de captages existent pour la quasi totalité des captages, dont les plus récentes depuis 2019 et 2020 pour Villemanoche, Villeneuve-la-Guyard et Champigny.



Etat des procédures de DUP des captages. Source ATD 89, 09/2017*

***Sur ce plan, la procédure de DUP sur la commune de Villeblevin est indiquée comme étant en cours. Or, depuis 2018, la DUP a été réalisée concernant le Puits de la Pichonne pour cette commune.**

Les documents réglementaires ne sont pas toujours existants pour les services AEP :

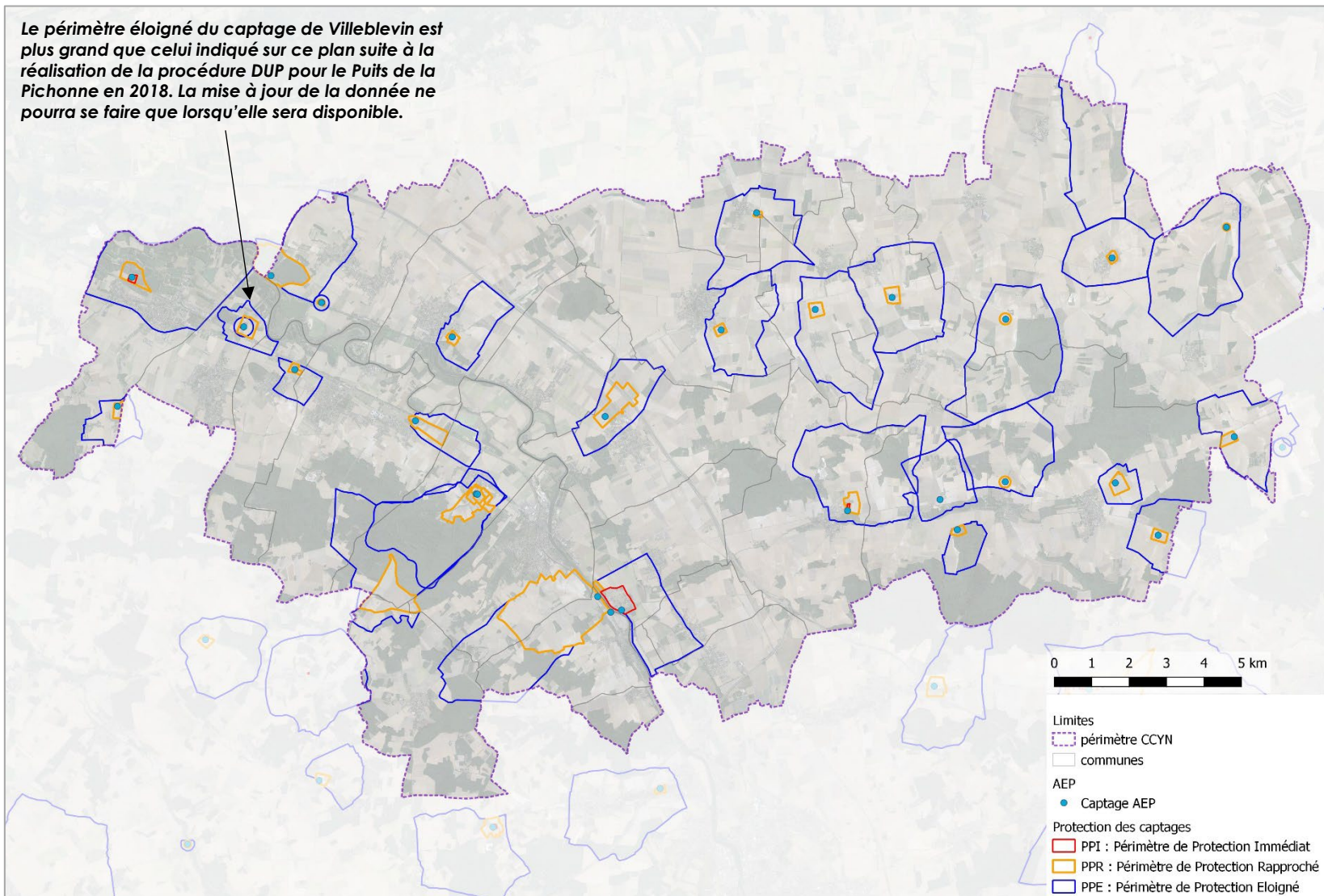
- **RPQS** : 6 existants sur 15 communes en régie (2018)
- **Règlement de service** : 10 existants sur 15 communes en régie (2018)
- Les deux documents sont produits pour le SMAEP Sens NE

Il est possible d'améliorer la connaissance et gouvernance sur l'AEP pour la CC Yonne Nord (études BAC, élaboration des documents réglementaires)

Au regard des données précédentes, on constate la **nécessité de préserver la ressource des pollutions en amont des captages** pour limiter les non-conformités et recours aux traitements permettant la distribution

Captages AEP et leur périmètres de protection sur le territoire CCYN (mars 2021)

Le périmètre éloigné du captage de Villeblevin est plus grand que celui indiqué sur ce plan suite à la réalisation de la procédure DUP pour le Puits de la Pichonne en 2018. La mise à jour de la donnée ne pourra se faire que lorsqu'elle sera disponible.



Assainissement (EP et EU)

Toujours d'après les données 2017 de l'ATD 89, le territoire présente 24 installations d'assainissement dont 3 stations qui sont mutualisées :

- Champigny, Chaumont et Villeblevin
- Vinneuf, Serbonnes et Courlon sur Yonne
- Gisy-les-Nobles et Evry

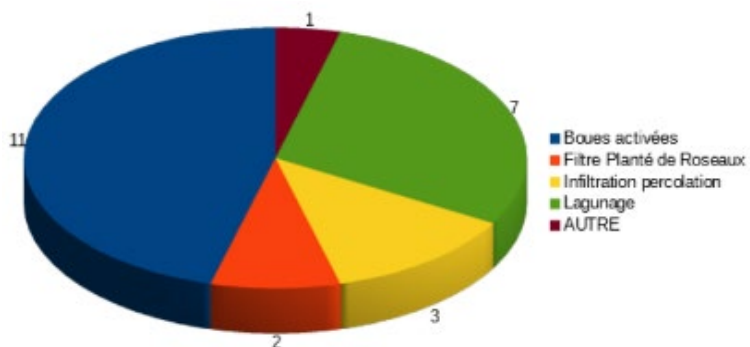
18 collectivités ont actuellement la compétence assainissement collectif.

Parmi celles-ci :

- 9 disposent d'un zonage d'assainissement Eaux Usées (EU) réalisés ou en cours
- 6 disposent d'un zonage d'assainissement Eaux Pluviales (EP) réalisé ou en cours

La capacité des stations de traitement varie de 70 à 6 000 EH.

La répartition des filières est le plus souvent associée à la capacité des stations : les petites stations étant le plus souvent équipées de filtres plantés et/ou de lagunages.



Réseau séparatif (ml)	Réseau unitaire (ml)	Nbre Postes de refoulement	Déversoirs d'orage
127210	37500	54	6

Les réseaux présents sur le territoire présentent un linéaire important (plus de 164 km au total).

Sur 27 réseaux d'assainissement collectif,

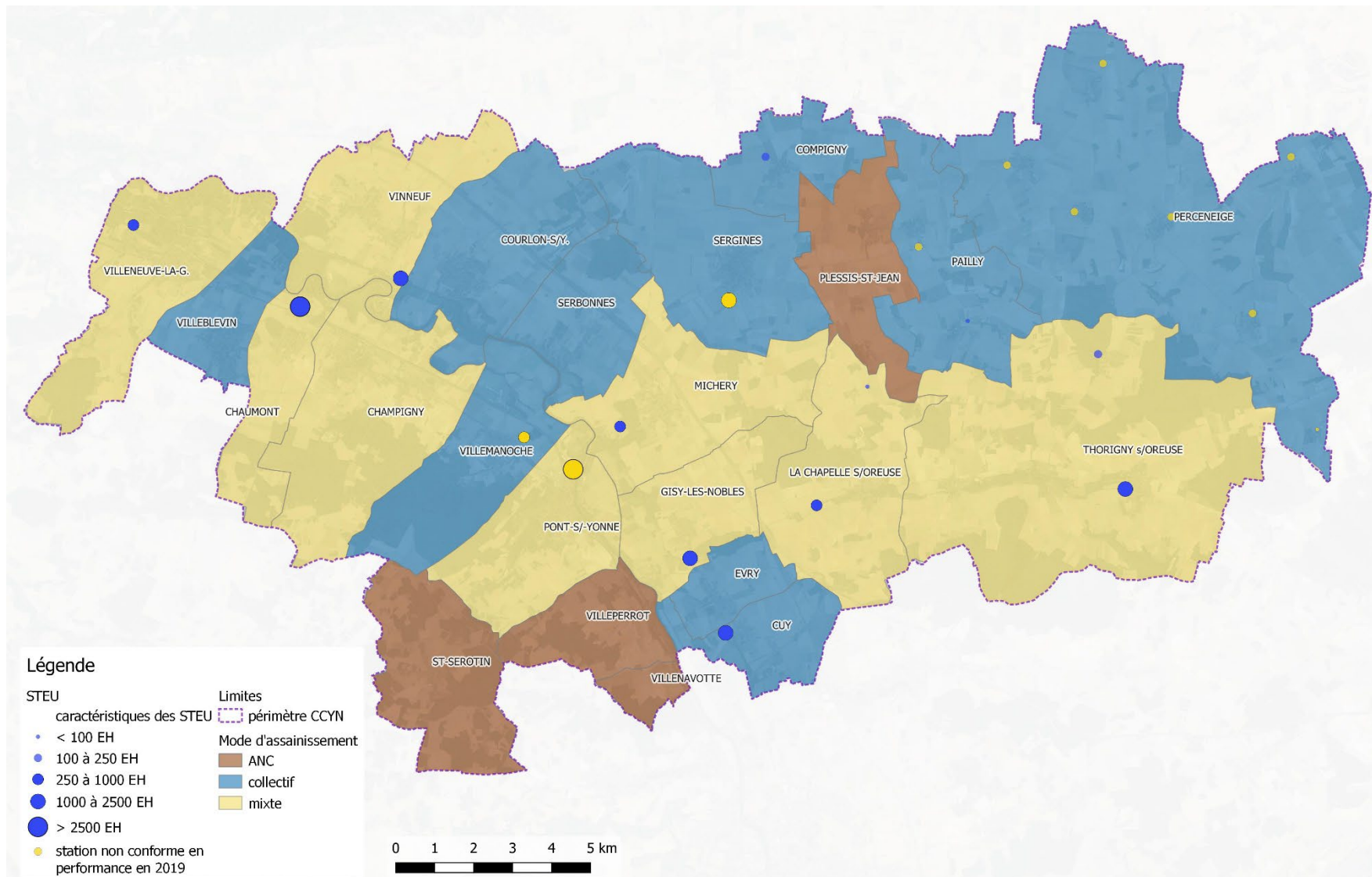
- Les réseaux et ouvrages pluviaux ne sont pas toujours retranscrits sur plans
- **13 réseaux ont fait ou font l'objet d'un diagnostic**
- Le premier bilan de l'ATD 89 fait état de **17 plans existant en tout ou partie**

Les documents réglementaires des services d'assainissement ne sont pas toujours présents (environ 1/3 des communes ont un RPQS et 1/3 ont un règlement de service).

Conclusions de l'ATD :

- bonne voire très bonne connaissance du système d'assainissement collectif
- connaissance du système d'assainissement pluvial plus mitigée

Assainissement (EP et EU) : localisation des stations de traitement des eaux usées



Localisation des STEP et modes d'assainissement présents sur les communes de la CCYN. BIOS 2021 (Source EauFrance, données fin 2019)

Assainissement (EP et EU) : situation du parc ANC

Dans le cas d'une impossibilité technique et/ou financière à mettre en œuvre un réseau et des installations d'assainissement collectif, les communes peuvent se tourner vers l'assainissement non collectif (ANC) grâce à leur zonage d'assainissement.

Cette solution permet de traiter les eaux usées des ménages ou assimilés dans le cas d'habitat dispersé et/ou d'agglomérations de petite taille en s'affranchissant des problématiques liées à la gestion et l'entretien des infrastructures dans le temps ainsi que des problématiques liées à l'état des réseaux (fuites, dégradations, eaux parasites...)

Sur les 23 communes de la CCYN, 4 sont intégralement en assainissement non-collectif (cf carte p. précédente) :

- Saint-Serotin
- Villeperrot
- Villenavotte
- Plessis-Saint-Jean

D'autres communes ont uniquement un ou des hameaux en ANC, voire sont passées en assainissement collectif mais certains habitants ne se sont pas encore raccordés, d'où la présence d'installations à contrôler sur ces communes.

Le SPANC (**S**ervice **P**ublic d'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif) crée en 2009 est géré en régie par la communauté de communes.

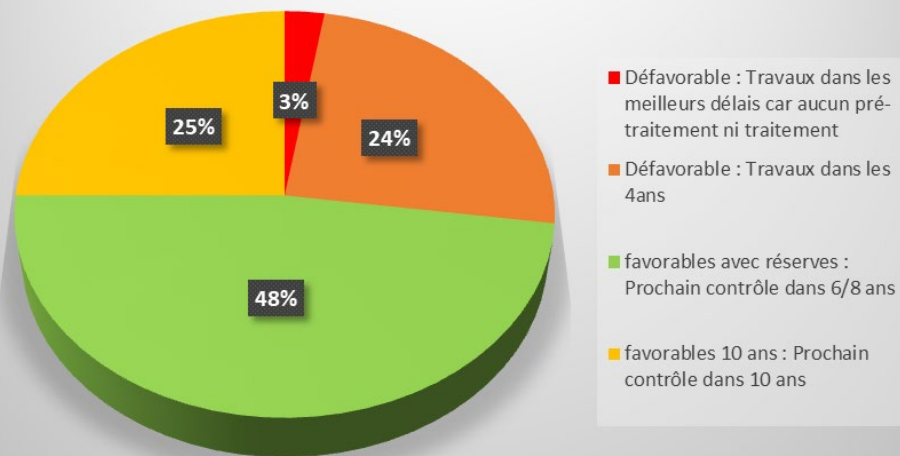
Sur l'ensemble des installations existantes, 1360 contrôles avaient été effectués fin 2017 (contre 1196 au début de la même année).

Près de ¾ des installations contrôlées ont obtenu un avis favorable du SPANC

Début 2017, seulement 3% des installations exigeaient des travaux urgents, l'absence de pré-traitement et de traitement des eaux usées présentant un risque pour la salubrité publique et l'environnement.

Il est à noter que **malgré l'exigence réglementaire, le SPANC ne produit pas de RPQS** (Rapport sur le prix et la qualité du service).

Etat initial du parc des ANC



Etat du parc ANC d'après les résultats de contrôles du SPANC. BIOS 2017 (données SPANC CCYN début 2017)

3.6 Gestion des déchets

Documents d'orientations

Les trois principaux documents qui traitent de ces aspects figurent dans l'état initial de l'environnement du SCOT :

- Le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Yonne (PDEDMA- 2011)
- Le Plan Départemental de Gestion des Déchets du Bâtiment et des Travaux de l'Yonne
- Le Plan Interdépartemental de la Gestion des Déchets du BTP

La collecte des déchets

Une structure unique de gestion

La compétence « déchets » est exercée par la communauté de communes pour partie depuis 1995. La collecte en porte à porte est exercée en régie pour les Ordures Ménagères Résiduelles et les cartons issus des activités professionnelles (1 fois par semaine), les emballages en mélange (2 fois par mois). Le verre, le textile et les papiers « graphiques » sont collectés en apport volontaire et le service est délégué à un exploitant privé. Le budget du service est d'environ 2,5 M € et est assuré par la mise en place d'une redevance incitative depuis 2013.

Une nouvelle Installation de Stockage de Déchets Inertes

Située à Pont sur Yonne en face de la déchèterie, l'installation est réservée aux entreprises de BTP ayant des chantiers dans les communes du périmètre de la communauté des communes ainsi qu'aux service techniques et aux particuliers (jusqu'à 10 t par semaine).

La communauté de communes s'est engagée dans la filière éco-mobilier afin de valoriser le mobilier usagé déposé en déchetterie. Les meubles usagés collectés sont triés par matière pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie.

Compétence	Compétence exercée	Date de début
Collecte OMR	x	01/01/2001
Collecte sélective	x	01/04/1997
Déchèterie	x	01/02/2005
Traitement	x	01/01/2001

Source : Rapport annuel du service – 2016

Les déchetteries et leur évolution

Trois déchetteries existaient depuis 2005 jusqu'en 2019 sur le territoire Yonne-Nord :

- Villeneuve la Guyard,
- La Chapelle sur Oreuse,
- Pont sur Yonne.

Cependant, le site de La Chapelle sur Oreuse a fermé le 31/12/2019.

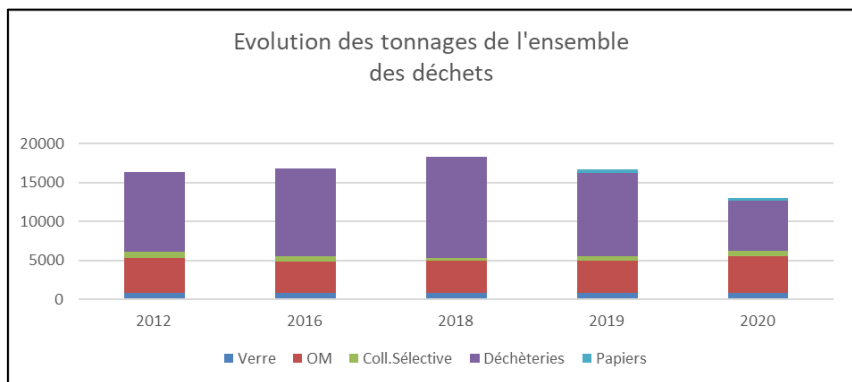
➔ Donc, actuellement, la CCYN met à disposition des usagers **deux déchèteries** : le site de Villeneuve la Guyard et le site de Pont sur Yonne.

Elles collectent les déchets suivants :

- Déchets dangereux,
- Matériaux recyclables,
- Déchets verts, Encombrants,
- Déchets d'équipements électriques.

Evolution des tonnages collectés

Entre 2012 et 2018, on assiste à une augmentation des tonnages collectés pour atteindre environ 18 300 T/an. Puis, entre 2018 et 2020, les tonnages collectés diminuent pour atteindre environ 13 000 T/an. Plus de 60% du tonnage est apporté en déchèterie, 7% le sont en apport volontaire (verre essentiellement), 28% sont collectés en porte à porte (OM) et 5% représente la collecte sélective. Les OMR et les gravats constituent à part égale près de 50% des tonnages. Déchets verts, matériaux recyclables et encombrants constituent dans des proportions identiques le reste du volume.



Source : Rapport annuel du service – 2020

En 2019 et 2020, les OMR et les gravats constituent à part égale près de 50% des tonnages. Déchets verts, matériaux recyclables et encombrants constituent dans des proportions identiques le reste du volume.

Tonnage collecté en déchèterie

Déchets	2019 (25 040 habts)		2020 (24 942 Habts)		
	Tonnage	Kg/hab	Tonnage	Variation en tonne	Kg/hab
Cartons	212,1	8,47	165,08	-47,02	6,74
Bois	1 096,44	43,78	833,68	-262,76	34,04
Mobilier usager	107,04	4,27	112,08	+ 5,04	4,58
Déchets verts	2 058,7	83,29	1 442,00	-643	58,88
Encombrants	1 823,3	72,81	1 458,62	-364,68	59,55
Textile	79,55	3,17	0,00	0,00	0,00
Ferraille	333,09	13,3	256,42	-67,76	10,47
Plâtre	226,42	9,04	153,98	-72,44	6,29
Déchets dangereux	132,69	5,29	125,73	-6,96	5,13
Déchets électriques (D3E)	178,45	7,12	190,85	+12,4	7,79
Piles	1,3	0,05	2,13	+0,826	0,09
Lampes usagées	NC	NC	0,72		0,03
Capsules Nespresso	NC	NC	NC	NC	
Sous Total	6 249,08	250,59	4 741,29	-1 507,79	
Déblais et gravats	4 500,00	179,71	1 648,32	-2 851,68	67,30
Tonnage total collecté	10 749,08	430,3	6 389,61	4 359,47	260,89

Source : Rapport annuel du service – 2020

Entre 2019 et 2020, une nette diminution est observée sur l'ensemble des déchets en déchèterie due en particulier aux gravats et aussi aux différents contrôles d'accès exercés par la société Sepur à l'entrée des sites. Le confinement total du 17 mars 2020 a fait baisser un peu les tonnages étant donné que les deux déchèteries de la CCYN ont été fermées.

Le traitement des déchets

Les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

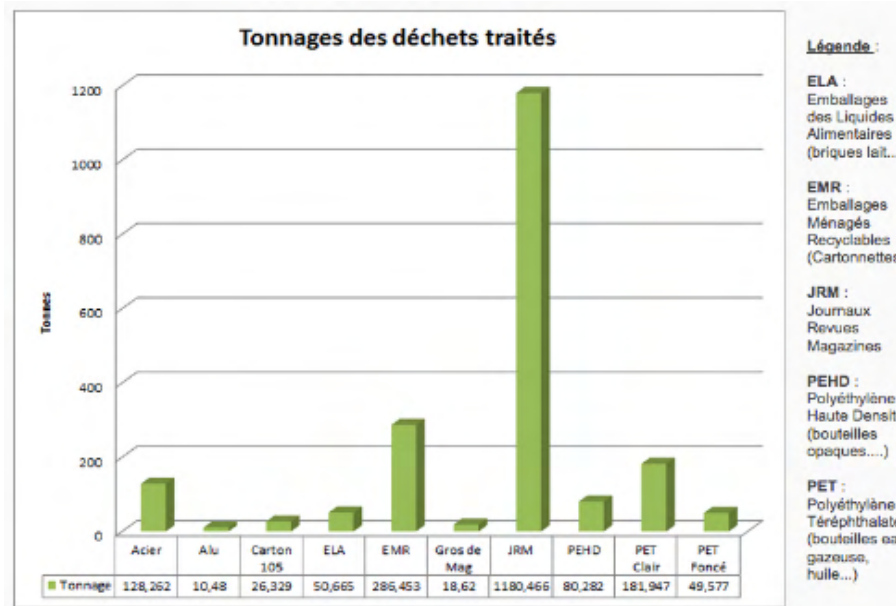
Sur le territoire, il existe **une ISDND** située à **Champigny**. Elle est soumise à la réglementation ICPE et dispose d'un arrêté préfectoral.

Elle est exploitée par l'entreprise COVED depuis 1982 et la fin de l'exploitation du site envisagée est de 2029. Ce site reçoit des déchets d'entreprises et ceux issus de la collecte des ménages (OMR) rubrique ICPE 2760-2 et 35-40. Le tonnage annuel avoisine les 50 000 T.

Ce site reçoit, entre autres, les déchets collectés sur la communauté de communes et s'il a un rôle indéniable comme débouché et une dimension économique importante, il génère également de nombreuses nuisances. C'est notamment le cas en matière d'odeurs et d'envols pour les riverains et à une échelle plus vaste pour le trafic poids-lourds qu'il engendre.

Le site TRI VALorisation Yonne Nord (TRIVALNY)

La création de ce site industriel à Villeneuve la Guyard en 2008 a été impulsé par la Communauté de Communes Yonne Nord. Il permet de trier des déchets "secs" issus de la collecte sélective (Journaux, cartonnettes, bouteilles plastique, briques "tétra brique", etc.). Il reprend aussi les matériaux "pré-triés" des industriels, des artisans et des commerçants comme les emballages, les papiers et les cartons. Cette matière dite "secondaire" va alors être transformée dans les différentes filières de la plasturgie, de la papeterie, de l'aciérie, etc.



TRIVALNY est une entreprise sous statut associatif qui s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire. Ainsi, TRIVALNY propose à 10 personnes en insertion professionnelle un contrat CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) d'une durée de 4 mois pouvant être renouvelé.

Le conseil d'administration a voté la cessation d'activité après le départ en janvier 2018 de son dernier client et le contrat n'a pas été renouvelé.

3.7 Défense incendie

Les données des tableaux présentés dans les pages suivantes nous ont été transmises par le SDIS 89 en septembre 2017.

Elles sont une synthèse des tournées de contrôle **des points d'eau (PE)** naturels ou artificiels et des **Poteaux Incendie ou Bouches Incendie (PI/BI)** avec leurs diamètres indiqués en mm.

D'une manière générale, les **sapeurs-pompiers doivent trouver en tout temps 120 m³ durant 2 heures ou 60m³ par heure. Toutefois, 30 m³ peuvent suffire dans le cas du risque faible défini par l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2014 (ci-contre)**

Sur le territoire de la CCYN, la couverture du risque incendie est variable, souvent selon la taille et la densité des communes.

L'absence d'informations sur des données antérieures à 2017 ne nous a pas permis de conclusion exacte sur le territoire.

Pour autant on peut noter que **des débits insuffisants ont été relevés en 2017 sur plusieurs PI/BI de Perceneige et que plusieurs dispositifs sont hors-services, autant sur des petites communes que sur les plus grandes (Pont-sur-Yonne, Villeneuve la Guyard, ...).**

2.1-1. Risque courant faible : il peut être défini comme un risque d'incendie dont l'enjeu est faible et limité en terme patrimonial, environnemental, isolé, à faible potentiel calorifique ou à risque de propagation quasi nul. Il concerne notamment les hameaux, les zones d'habitat dispersé ou isolé en zone rurale. La quantité d'eau demandée doit correspondre à un besoin au regard du risque réel que constitue le bâtiment.

On peut distinguer les bâtiments ayant une surface au sol inférieure ou égale à 20 m², isolés de toute autre construction ou d'élément facilitant une propagation extérieure à moins de 8 mètres. Ce risque étant très limité, aucune défense extérieure contre l'incendie n'est nécessaire.

Les bâtiments à usage d'habitations individuelles, lotissement pavillonnaire compris, tout comme les établissements recevant du public de la 5ème catégorie n'ayant pas de locaux à sommeil, ayant une surface de plancher développée d'au maximum 250 m², et isolés de 8 mètres de tout autre risque ou autre construction de plus de 20 m², doivent avoir au minimum une défense extérieure contre l'incendie de 30 m³ utilisable en 1 heure, et distante de moins de 400 mètres par rapport au risque.

Il conviendra de se reporter aux rapports du SDIS délivrés aux maires de chaque commune et d'associer les SDIS 89 via son antenne de Sens, aux réflexions sur l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation et sur la densification des zones urbaines existantes.



COMMUNE	PE	Type PE	Contenance (m3)	Hors Service	PI 100	PI 65	BI 100	BI 65	PI ou BI HS	nb HS/nb total	mesures 2017
CHAMPIGNY-SUR-YONNE	6	colonne d'aspiration colonne d'aspiration citerne citerne citerne	capa insuffisante pas de mesure en 2017 pas de mesure en 2017 pas de mesure en 2017 faire l'appoint en eau faire l'appoint en eau		31	4			1 PI 100 2 PI 65	3/35	pas de mesures en 2017
CHAUMONT	1	citerne	pas de mesure en 2017		11	1	1	1			pas de mesures en 2017
COMPIGNY	4	citerne citerne citerne réservoir	60 20 30 120					1			pas de mesures en 2017
COURLON-SUR-YONNE	2	citerne réservoir	3 120		18						2 / 18 débit insuffisant
CUY	3	mare lavoir lavoir	pas de mesure en 2017		12						pas de mesures en 2017
EVRY	1	lavoir	pas de mesure en 2017		7						pas de mesures en 2017
GISY-LES-NOBLES	1	citerne	pas de mesure en 2017		7						pas de mesures en 2017
LA CHAPELLE-SUR-OREUSE	0										aucun PI BI ?
MICHERY	2	point d'aspiration mare	mare HS (capa insuffisante)	1	16						pas de mesures en 2017
PAILLY	3	citerne mare colonne d'aspiration	pas de mesure en 2017		3	1			1 PI 100	1/4	pas de mesures en 2017

COMMUNE	PE	Type PE	Contenance (m3)	Hors Service	PI 100	PI 65	BI 100	BI 65	PI ou BI HS	nb HS/nb total	mesures 2017
PERCENEIGE	5										
Courceaux	0				1	2					3/3 débit insuffisant
Grange Le Bocage	3	colonne d'aspiration mare citerne	120 pas de mesure en 2017 96		3						2/3 débit insuffisant
Plessis du Mée	1	citerne	120		3						3/3 débit insuffisant
Sognes	0				3						2/3 débit insuffisant
Vertilly	0				1		3		1 BI	1/4	3/4 débit insuffisant
Villiers Bonneux	1	citerne	100		4						3/4 débit insuffisant
PLESSIS-SAINT-JEAN	3	citerne reservoir mare	pas de mesure en 2017 pas de mesure en 2017 pas de mesure en 2017	1	2						pas de mesure en 2017
PONT-SUR-YONNE	2	mare mare	pas de mesure en 2017 HS (capa insuffisante)	1	35	3	3		1 PI	1/35	pas de mesure en 2017
SAINT SEROTIN	4	mare mare mare citerne	pas de mesure en 2017		5	1					pas de mesure en 2017
SERBONNES	0				9						3/9 débit insuffisant
SERGINES	3	citerne citerne citerne	pas de mesure 2017 60 40 HS (ne se remplit plus)	1	26						pas de mesure en 2017
THORIGNY SUR OREUSE											
Thorigny	2	citerne regard	pas de mesure en 2017 6		9	1					2/9 débit insuffisant 1/1 débit insuffisant
Fleurigny	3	regard regard mare	4 4 120		1	1					
Saint-Martin	4	citerne mare lavoir regard			5						1 NC, 1/ 5 débit insuffisant
VILLEBLEVIN	0				19		7		1 PI	1/26	pas de mesure en 2017
VILLEMANOCHE	1	citerne	pas de mesure en 2017		11						pas de mesure en 2017
VILLENAVOTTE	0				6						pas de mesure en 2017
VILLENEUVE-LA-GUYARD	0				44	1	5	3	3 BI 65 1 PI 65	4/53	pas de mesure en 2017
VILLEPERROT	0				4					1/4	pas de mesure en 2017
VINNEUF	11	11 citernes	pas de mesure en 2017		19						pas de mesure en 2017

3.8 Ressources géologiques I/III

Schéma départemental des carrières 2012-2021

Outre la réglementation ICPE (rubrique 2510-1) et la loi sur la protection de la nature, c'est le Schéma Départemental des Carrières de l'Yonne, adopté par arrêté préfectoral le 12/09/2012, qui régleme les activités des carrières.

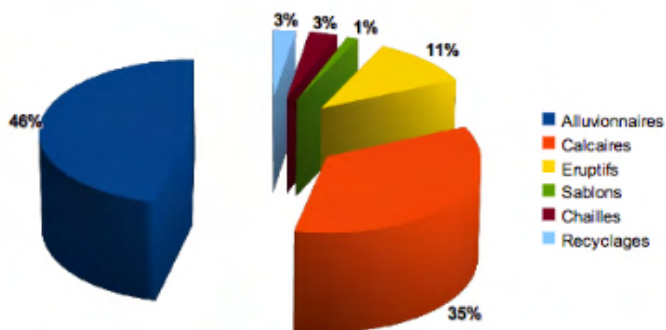
Une activités économique importante

Par le passé des extractions de matériaux crayeux (moellons) ont donné lieu à des ouvrages souterrains de taille modeste mais assez nombreux comme à Vinneuf ou à Pont sur Yonne ou nettement plus importants (1200 m de galerie) comme à Michery, Thorigny sur Oreuse ou Plessis- Saint-Jean.

Les carrières de matériaux sont désormais presque exclusivement existantes sous forme de gravières (**matériaux alluvionnaires**) qui occupent une part importante des espaces du lit majeur de l'Yonne. Comme l'indique le schéma départemental des carrières :

« Les granulats alluvionnaires ont été pendant des décennies la ressource la plus exploitée dans le département de l'Yonne pour des raisons de proximité des centres de consommation, de facilités d'exploitation et de bonnes caractéristiques physico-chimiques. Mais une évolution de la production est en cours. Ainsi, si les granulats alluvionnaires représentaient 80% de la production départementale en 1990, ils ne représentaient plus que 46% à la fin de l'année 2007 (58% en 2005 et 2006). Cependant, la région de Sens est intensément exploitée (1,05 millions t. en 2007) et une grande partie (0,65 millions t. soit 60%) part par voie fluviale approvisionner le marché de l'Île-de-France ».

Illustration 14: Production des différents types de granulats en 2007.



Source : Schéma Départemental des Carrières 2012-2021



Entrée des anciennes carrières de Michery

Source F. GOGLINS, 2014



Plan d'eau des Isles – source site web de la commune de Vinneuf

<= Gravières CEMEX en exploitation – source Géoportail IGN ®

3.8 Ressources géologiques II/III

Les trois principales carrières de matériaux alluvionnaires situées sur la communauté de communes et toujours en activité sont les suivantes :

Nom	Commune	Matière	Type	Échéance	Production
				Arrêté préfectoral	moyenne autorisée (t)
Sa Matériaux routiers franciliens	Pont-sur- Yonne	Silico- Calcaire	En eau	12/06/2026	50 000
CEMEX	Villemanoche	Silico- Calcaire	En eau	-	400 000
Lafarge Granulats Seine Nord	Vinneuf	Silico- Calcaire	En eau	08/03/2019	400 000

Les carrières et l'environnement

Le Schéma Départemental des Carrières doit prendre en compte les espaces à enjeux environnementaux qu'ils soient ou non couverts par une réglementation au titre de l'environnement.

Il prend également en compte les grandes orientations du **SDAGE Seine Normandie** qui dans son orientation 1D vise à « **limiter et encadrer les extractions de granulats alluvionnaires en lit majeur** ». Un tableau de 5 pages (79-84) synthétise ainsi dans ce document les multiples enjeux environnementaux liés à l'implantation de nouvelles carrières. Les thématiques principales sont celles liées aux **paysages**, à l'**eau** et plus indirectement au **bruit** lié à la circulation des poids lourds.

On notera que la consommation de terres agricoles et l'entrave au développement touristique sont également évoqués. L'examen de ces thématiques fait l'objet d'une étude d'impact qui doit présenter la séquence dite « Eviter – Réduire – Compenser » et qui est soumise à une procédure d'enquête publique.

Si désormais les projets proposent un réaménagement du site après son exploitation, cela n'a pas toujours été le cas. Cela a conduit à des situations extrêmes où abandonnées telle quelles après exploitation les gravières sont devenues de décharges sauvages.

Aussi les projets de carrières - au moins deux existent sur la communauté de communes - donnent évidemment lieu à controverse et des associations de « défense » existent localement. **On notera par ailleurs, que la création de carrières est la première activité consommatrice d'espace sur le territoire intercommunal.**

Ressources géologiques III/III

Le réaménagement des sites

La notion de réaménagement vise à définir un projet de réhabilitation complète du site en vue d'un nouvel usage. En effet, il s'agit d'une opération d'aménagement du site qui a pour objet de valoriser les lieux par la création d'aménagements, d'infrastructures... afin de leur donner une affectation nouvelle, souvent différente de l'occupation initiale.

Sa réussite nécessite que la nouvelle vocation donnée au site s'intègre au mieux dans son environnement et qu'elle réponde aux attentes des populations locales et de ses représentants.

Sur le territoire de la CC, les réaménagements qui ont été conduits l'ont été selon des modalités fonction de vocations fort différentes pour ces anciennes carrières. Ainsi, trouve-t-on la base de loisir nautique motorisés (jet ski, jetboat) et quad de l'entreprise So'fun village à Villeneuve la Guyard mais également la création d'un site visant à l'amélioration de la biodiversité du milieu (zone de repos pour l'avifaune, frayère grâce aux berges en pentes douces, et zones humides pour le plan d'eau des Isles de Vinneuf. Plus classiquement la reconversion peut s'opérer en une zone de loisirs pique-nique pêche et parcours sportif (plan d'eau des gravières- Vinneuf).

L'enjeu des matériaux de substitution

On l'aura compris, les carrières laissent place à des milieux qui ne sont pas ceux qui préexistaient avant leur création. Le maintien des espaces existants passe par l'utilisation d'autres matériaux qui peuvent ainsi se substituer aux matériaux naturels issus des gisements alluvionnaires ou de roches massives, ils sont qualifiés de matériaux de substitution.

Ces matériaux locaux sont destinés à être utilisés dans un rayon proche (15 à 30 km). Ils peuvent se substituer partiellement ou totalement aux granulats traditionnels selon leurs propriétés et les caractéristiques requises par l'ouvrage.

Selon la Fédération Régionale des Travaux Publics, le volume annuel des déchets issus de ce secteur est estimé à 350 000 t mais seulement 50 000 sont actuellement recyclées soit 15%.

D'après le Plan de gestion des déchets du BTP de l'Yonne – 9 juillet 2010) le gisement du Sénonais est de 130 000 t (valeur en progression). Mais le développement de l'emploi des granulats recyclés est limité par :

- L'absence de recours aux techniques de démolition sélectives.
- Un gisement diffus qui pénalise la mise en place de processus industrialisés.

L'exploitation des ressources géologiques sous forme de gravières pose différentes problématiques :

- **Consommation d'espace** (agricole en particulier), entrave au développement touristique
- Impacts sur la nappe alluviale et le lit de la rivière
- **Bruit, vibrations et augmentation des émissions de GES** liés au transport routier généré notamment
- **Réaménagement post-exploitation** fonction des vocations (e.g. So'Fun Village à Villeneuve la G. // Plaine des Isles à Vinneuf)

La réduction des impacts passe notamment par la **réutilisation des matériaux de construction** (seulement 15% de recyclés aujourd'hui) « matériaux de substitution » destinés à un rayon proche de 15 à 30 km

Risques, Infrastructures collectives & Ressources

Atouts à valoriser

- ✓ Une absence de risques majeurs sur la très grande majorité du territoire et peu de sites pollués
- ✓ Des infrastructures de traitement des déchets suffisantes pour le territoire : 3 déchèteries, 1 ISDI, 2 ISDND et un centre de tri avec une implication forte de la CCYN (mais fermeture prochaine de TRIVALNY)
- ✓ Un cadre naturel participant de très bonnes conditions de vie en général (air, bruit, électromagnétisme..) contribuant à l'identité du territoire
- ✓ Une connaissance assez bonne de l'état de l'existant et du taux d'installations contrôlées en ANC. 73% des installations contrôlées présentant un avis favorable (avec ou sans réserves)

Opportunités à saisir

- ✓ Révision du PPRi de l'Yonne, adoption de Schéma Directeur pluvial par les collectivités, Mise en place de la GEMAPI
- ✓ Une densité urbaine modérée qui autorise des aménagements plutôt préventifs, techniquement et financièrement peu contraignants

Faiblesses à résorber

- ✓ Un risque inondation par débordement dans la vallée de l'Yonne et de ruissellement/coulées de boues sur les coteaux
- ✓ Des risques industriels présents (1 SEVESO seuil haut avec PPRT et PPI et 20 autres ICPE) mais éloignés des enjeux urbains, pour autant pas indemnes de nuisances induites (circulations, envols...)
- ✓ Existence d'infrastructures de transports bruyantes non prioritaires aux PPBE et nuisances ponctuelles liée à circulation des poids lourds (carrières, déchets...)
- ✓ 9 STEP non conformes en performance sur le territoire CCYN - données fin 2015- (Pont sur Yonne, Pailly et Perceneige)

Menaces à anticiper

- ✓ Une circulation des poids lourds qui risque d'augmenter (carrières, sites d'enfouissement,...)
- ✓ Aggravation des inondations liées aux ruissellements urbains et d'origine agricole dans un contexte de changement climatique.

3.9 Ressources énergétiques et adaptation au changement climatique

Élément de contextes et documents cadres

Il existe 6 principaux documents qui traitent de ces aspects. Ils ont été exposés au chapitre 2 de l'état initial de l'environnement du SCOT :

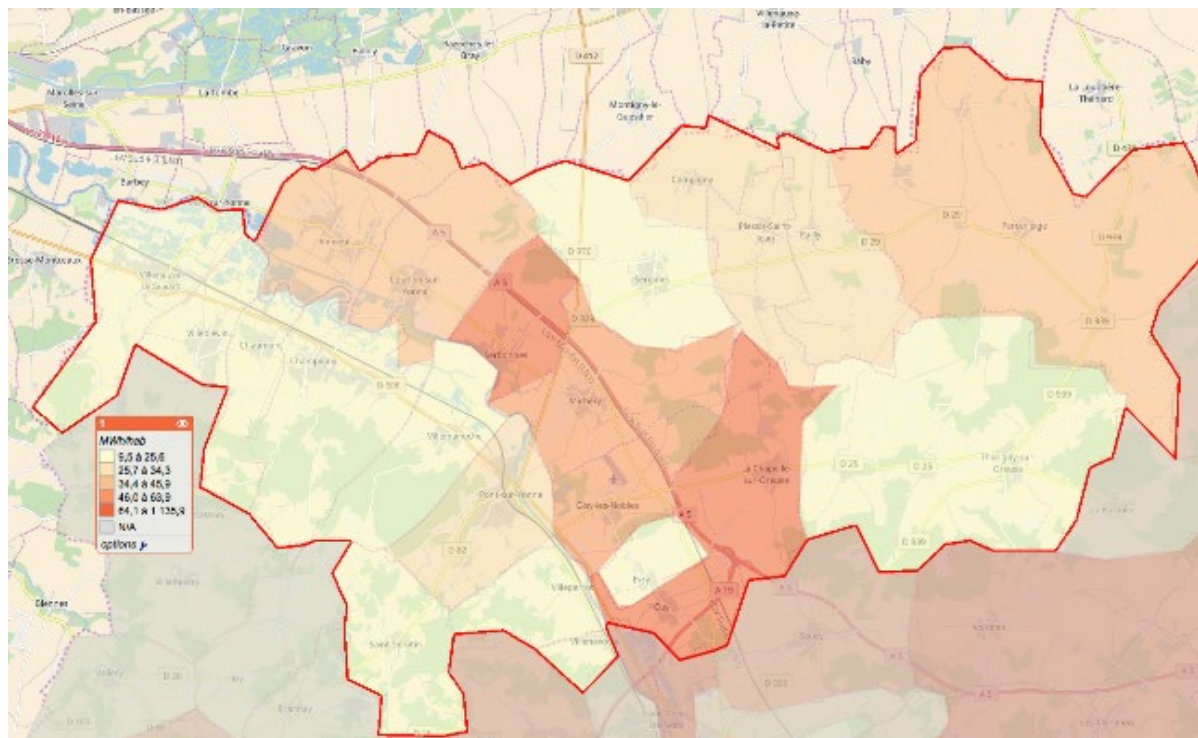
- Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Bourgogne
- Le Schéma Régional Eolien (SRE) de Bourgogne
- Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire Bourgogne (SRADDT)
- Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables de Bourgogne (S3RenR)
- Le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF)
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Consommation énergétique et rejet de CO2

La consommation énergétique du territoire est d'environ 780 GWh en 2010, ce qui place le territoire dans la moyenne des autres communautés de communes du PETR ou du département.

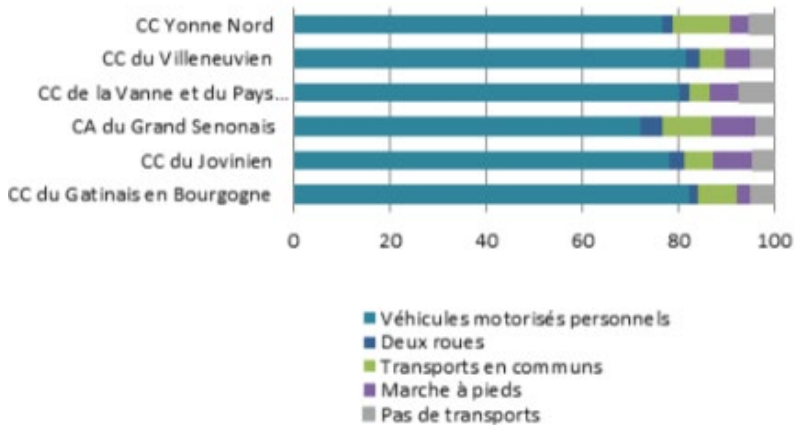
Il en va de même pour la consommation moyenne par habitant qui s'établit autour de 32 MWh et 7t d'équivalent CO2 rejetées par an/habitant.

Cette consommation énergétique est **très largement dominée par les énergies fossiles (plus de 95%)** dont plus de 70% est apportée par des produits pétroliers (fioul, diesel). La consommation électrique du territoire est globalement faible pour n'atteindre que 112 GWh soit à peine 15% du total. Enfin seulement 5% de l'énergie consommée provient du gaz. La dominante « rurale » du territoire impose un approvisionnement par des sources d'énergies généralement non connectées à des infrastructures de gaz et d'électricité.



Consommation finale d'énergie (MWh/hab) – source : Alterre Bourgogne

3.9 Ressources énergétiques et adaptation au changement climatique



Moyens de transports utilisés pour les déplacements domicile-travail – Source : INSEE 2013



Localisation des bornes de recharge de véhicules électriques - SDEY



Consommation énergétique des transports

C'est la consommation d'énergie majeure sur le territoire avec une utilisation très importante de la voiture, même pour de très petits trajets domicile-travail, ce qui ne déroge pas aux usages à l'échelle du département.

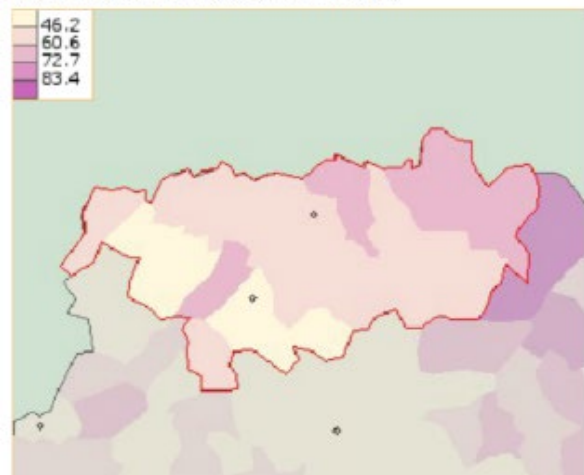
Le territoire de Yonne-Nord est une zone où la distance moyenne domicile-travail est des plus fortes avec plus de 20 kilomètres parcourus chaque jour. Cependant, on notera que les actifs de la Communauté de Communes Yonne-Nord sont de ceux pour lesquels l'utilisation des transports collectifs est parmi les plus importantes du département et du territoire du SCOT (figure ci-dessus à droite). Cela s'explique notamment par la part importante de « navetteurs » qui travaillent en Ile de France.

On notera que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY) a réalisé l'installation de 4 bornes de recharge pour véhicules électrique sur la Communauté des Communes Yonne-Nord. Ces installations font partie du réseau des 157 bornes qui seront installées à terme du schéma de déploiement (2018).

Consommation énergétique du secteur résidentiel

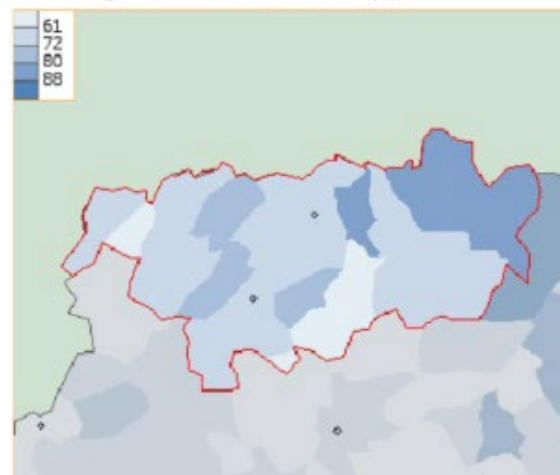
Second poste de consommation énergétique du territoire, elle est d'autant plus importante que le logement individuel, globalement plus énergivore, est fortement représenté avec plus de 90% du parc résidentiel.

Part des logements construits avant 1949 (%)

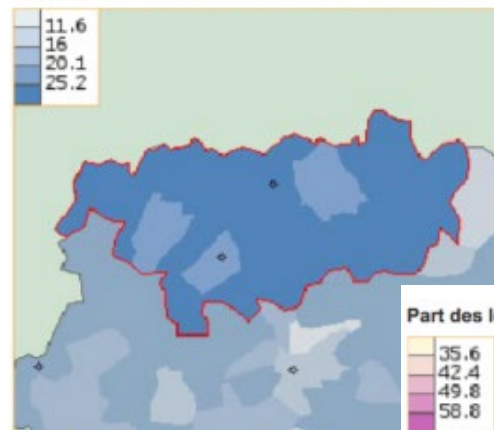


source : INSEE (recensement de la population 2010)

Part des logements construits avant 1975 (%)

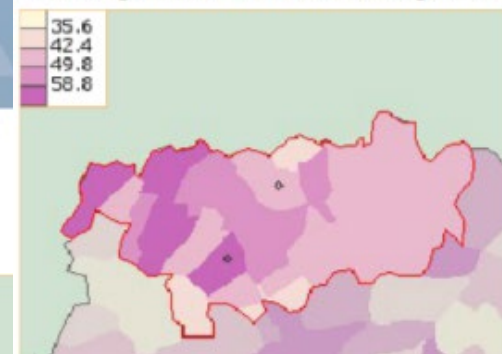


Part des logements chauffés à l'électricité (%), 2010

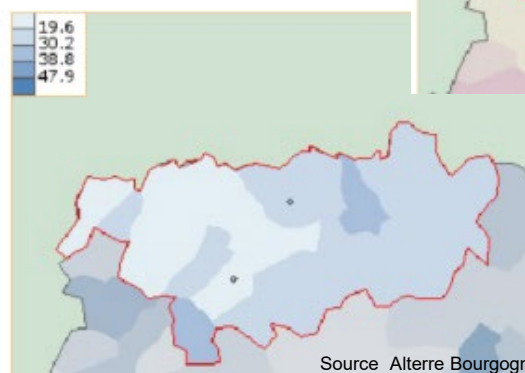


source : INSEE (recensement de la population 2010)

Part des logements chauffés avec une énergie fossile (%)



Part des logements chauffés au bois ou autre source d'EnR (%), 2010



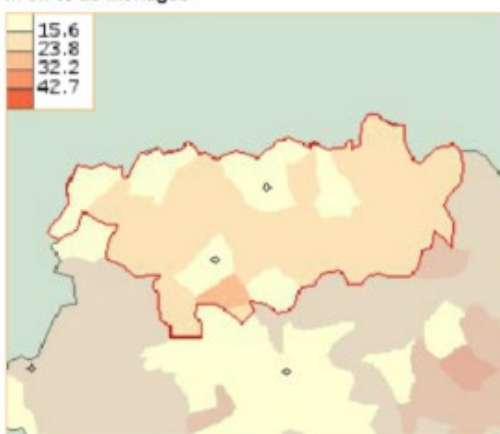
Source Alterre Bourgogne, estimation 2010 d'après INSEE:

Précarité énergétique

Comme celui du grand Sénonais, le territoire de la CCYN montre des taux d'effort énergétique global (TEE) assez élevés.

En effet, les fortes consommations d'énergie, créent des phénomènes de précarité et de vulnérabilité énergétique pour les ménages les plus modestes.

Ménages en situation de vulnérabilité pour le logement et la mobilité...
 ... en % de ménages



source : Observatoire climat-énergie de Bourgogne, Alterre Bourgogne, d'après données Energies Demain (données 2010)

• **LE TAUX D'EFFORT ÉNERGÉTIQUE GLOBAL (TEE),**

Il comprend les dépenses d'énergies et de mobilité.

Sont considérés fragiles les ménages dépensant plus de 15% de leurs revenus en dépenses d'énergies dans leur logement (chauffage, éclairage, électroménager) et de transports.

Taux d'effort énergétique global (TEE) = +

Les secteurs industriel et agricole

De par sa ruralité, le territoire n'est que peu consommateur d'énergie dans le domaine de l'Industrie.

L'agriculture est également globalement peu consommatrice compte-tenu d'orientations des techniques d'exploitation dirigées plutôt vers la grande culture. Cela tient également au fait du nombre d'emplois plus réduit de ce secteur.

Production d'énergies renouvelables et de récupération

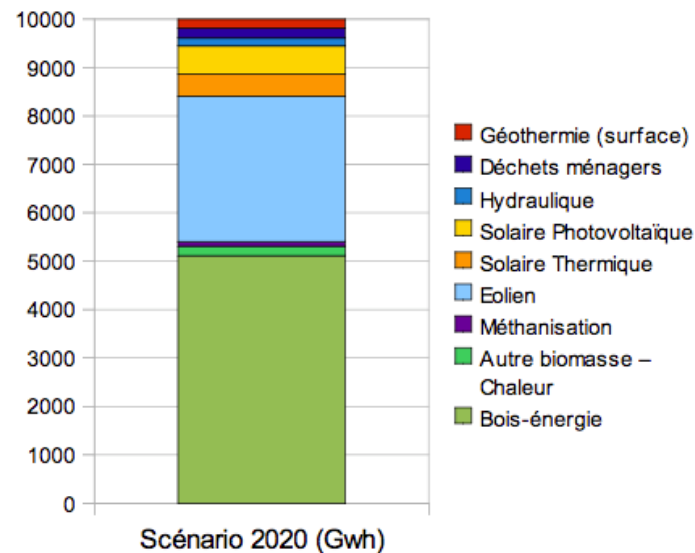
le Schéma Régional Climat Air Energie

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Bourgogne fixe pour 2020 des objectifs en matière de mix énergétique par les énergies renouvelables, à hauteur de 23% de la consommation totale d'énergie, avec une hypothèse de maîtrise des consommations énergétiques de 20%. Ces objectifs doivent être pris en compte indirectement par le PLUi .

Selon ces objectifs, la répartition du mix « renouvelables » serait la suivante

- 51 % bois-énergie
- 30 % éolien
- 11 % solaire (thermique et photovoltaïque),
- 3 % méthanisation
- 2 % géothermie
- 2 % biomasses autres
- l'hydraulique ne semble pas envisagée.

La CCYN a lancé son PCAET en partenariat avec le SDEY.



Objectifs de consommation d'EnR à l'horizon 2020 - source : annexe du SRCAE Bourgogne

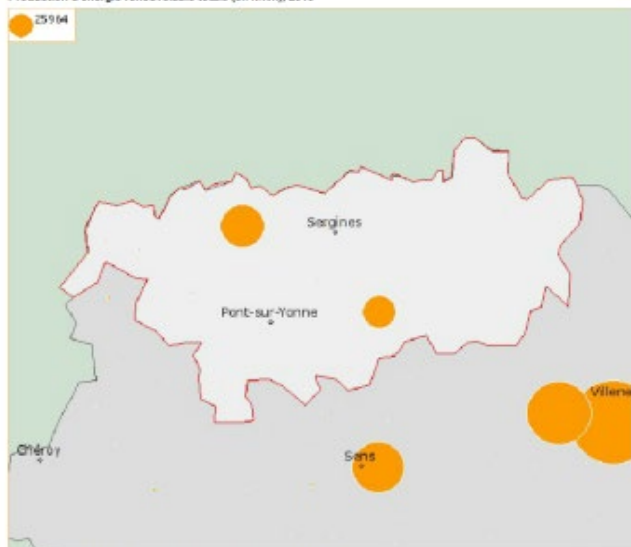
Production d'énergie renouvelable totale

Seules **deux installations d'envergure produisent de l'énergie renouvelable** à hauteur de 14 000 MWh en 2014 (cf figure ci-dessous à gauche). Il s'agit de la **centrale hydroélectrique de Courlon** et du **site de méthanisation** de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de l'entreprise PAPREC à la Chapelle sur Oreuse. Il est à noter que la **valorisation du biogaz** issu des ISDND de Champigny et de La Chapelle fournissent également une part importante des énergies renouvelables.

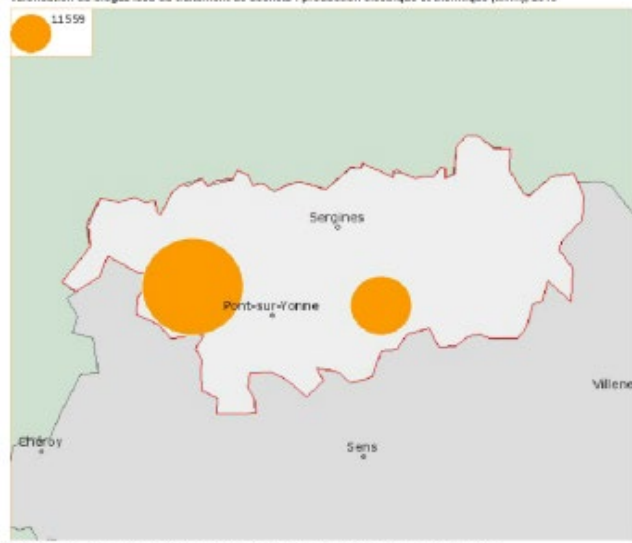
Les autres sources d'énergie renouvelable sont bien plus modestes et concernent presque exclusivement des installations de particuliers en solaire thermique et photovoltaïque.

Ainsi, le territoire de la communauté de communes fait un peu exception car au niveau régional, la production d'énergie renouvelable a été multipliée par 10 (essentiellement le grand éolien) et la production de chaleur a augmenté de 75%.

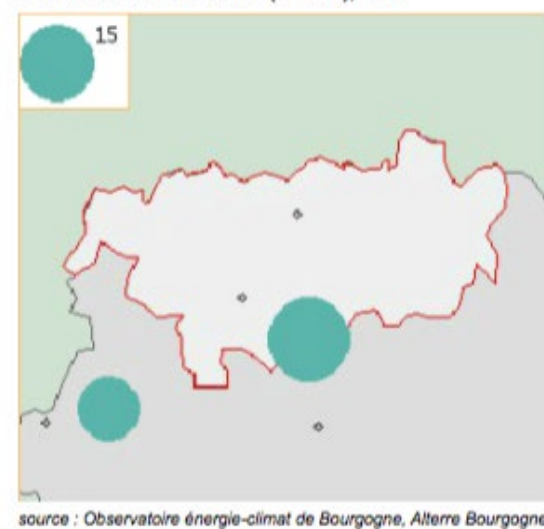
Production d'énergie renouvelable totale (en MWh), 2013



Valorisation du biogaz issu du traitement de déchets : production électrique et thermique (MWh), 2015



... chaufferies collectives (en MW), 2015



Il n'existe qu'une **chaufferie collective** (0,11 MW) à biomasse située à Cuy.

Un potentiel énergétique sous-exploité

Le territoire se trouve dans une zone où le gisement **d'énergie solaire photovoltaïque** est dans la moyenne nationale avec environ 1300 KWh/an/m².

Le Schéma Régional de l'**Eolien**, bien qu'ayant été annulé, reste une base de travail. Il fait état d'un potentiel favorable du point de vue de la ressource mais montre également que les freins au développement de l'éolien sont importants du fait de contraintes techniques des patrimoines naturels et culturels particuliers.

La **méthanisation** qui consiste à produire du gaz à partir de la fermentation de matière organique est une des sources d'énergies renouvelables dotée du potentiel le plus important sur le territoire avec plus de 20 000 MWh/an. Les résidus de culture représentent à eux seuls plus de 75% de la ressource mobilisable. Ils sont suivis des déjections d'élevage et des biodéchets (FFOM). Pour autant, un seul projet (privé) est recensé. Basé sur les menues pailles, il concerne une exploitation agricole de la commune de Michery.

On pourra remarquer que le **bois**, essentiellement sous sa version « bûches » représente parfois jusqu'à près de 40% des systèmes de chauffages individuels. C'est notamment le cas dans l'Est du territoire où la ressource est la plus proche bien qu'elle ne soit classée dans aucun des massifs prioritaires au Plan Pluriannuel du Développement Forestier (2013-2017). Ce sont les conditions de dessertes actuelles des massifs forestiers qui sont les principaux freins au développement de la filière. Depuis 2014, des subventions de l'Etat et du FEADER appuient les politiques publiques visant au développement de la filière « Bois » : réalisation de routes forestières, de pistes de débardage, de routes de débardage et ainsi que de places de dépôt et retournement. Ainsi, même si l'autoconsommation est relativement importante, les volumes commercialisés ne cessent de croître.



Cartographies du patrimoine culturel, des sensibilités paysagères et des contraintes techniques liées au bâti sur le territoire SCoT Nord Yonne

Source : SRE de Bourgogne

Energies

Atouts à valoriser

- ✓ Des consommations énergétiques modérées dans les secteurs industriel et agricole
- ✓ Des gisements potentiels (biomasse, déchets, vent, etc.) pour le développement de filières énergétiques renouvelables et locales innovantes (bois-énergie, méthanisation, etc.)
- ✓ L'existence d'une voie d'eau et d'infrastructures ferroviaire (gares) accessibles et dont l'usage peut encore être développé

Faiblesses à résorber

- ✓ Un territoire encore largement dépendant des énergies fossiles et nucléaires (à 70%) avec une importante part du fioul/diesel
- ✓ Un parc de logements majoritairement individuel et ancien source de fortes consommations énergétiques
- ✓ Tendance à la réduction de la "présence" en gare qui peut être un frein à la mobilité "alternative" (parcs à vélo, facilité d'accès...)

Opportunités à saisir

- ✓ Rares dynamiques et initiatives favorables à la maîtrise des impacts sur la consommation dans le bâti
- ✓ Déploiement du "Haut-débit" permettant de limiter les déplacements et de développer le télétravail
- ✓ Déploiement d'un réseau de bornes à recharges électriques (SDEY)

Menaces à anticiper

- ✓ Une précarité énergétique qui aura tendance à augmenter avec le coût résidentiel global
- ✓ Vulnérabilité face au changement climatique sur la santé publique et l'environnement dans le cas d'un scénario d'aménagement urbain au "fil de l'eau"
- ✓ Une évolution incertaine des énergies renouvelables freinées par des enjeux politiques, sociaux et économiques ambivalents selon les acteurs

3.10 Enjeux environnementaux

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

- ▶ Identifier les richesses environnementales du territoire au-delà des vastes données de cadrage (participation des élus, du grand public)
- ▶ Délimiter les espaces de trames vertes et bleues notamment les « interfaces » (au contact des enveloppes urbaines) et autres « franges urbaines » et les intégrer au zonage
- ▶ Valoriser et développer la « nature en ville » (intégration des noues pluviales et espaces non imperméabilisés/non bâtis)
- ▶ Protéger les zones d'interface « naturelle » entre le bâti et les espaces de grandes cultures

INTÉGRER LES COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA RÉFLEXION SUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

- ▶ Systèmes d'assainissement et réseaux pluviaux : prolonger les efforts de connaissance et maîtrise des infrastructures. Développer l'infiltration des eaux « à la parcelle » pour favoriser l'adaptation du territoire au changement climatique.
- ▶ Ressource en eau : prise en compte des zones de tension qualitative et quantitative
- ▶ Rechercher la sobriété énergétique dans les projets d'infrastructures et de construction, valoriser et développer l'utilisation d'énergies renouvelables pour réduire la forte dépendance du territoire aux énergies fossiles
- ▶ Poursuivre l'investissement du territoire dans la gestion vertueuse des déchets (recyclage, valorisation, insertion) et maintenir la vigilance sur les sites de traitement existants
- ▶ Des risques et contraintes (PPRI, SEVESO, ruissellements, nuisances liées aux carrières et autres ICPE) peu nombreux et bien connus, permettant un ajustement, au plus tôt des projets

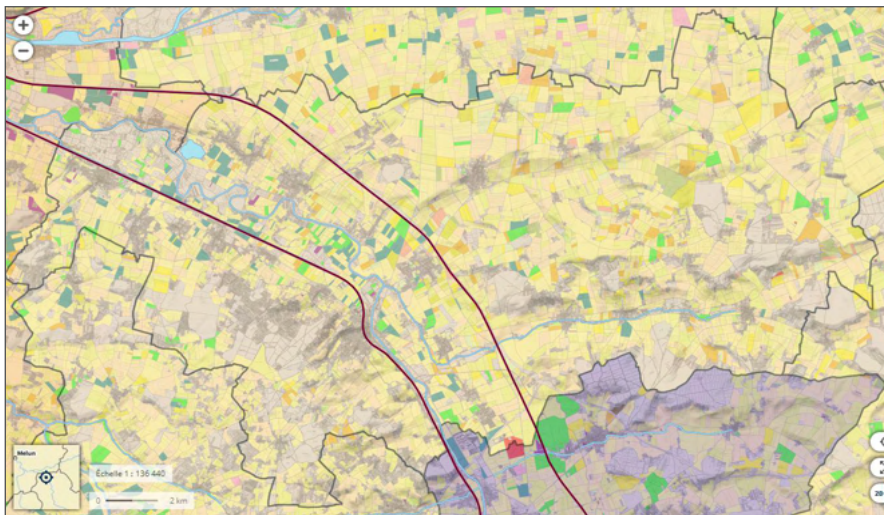
ANALYSE PAYSAGÈRE

3.11 Analyse paysagère

Un paysage marqué par les grandes cultures

- Néolithique (-3 200 à -2 000) : la naissance de l'agriculture s'accompagne de trouées dans les forêts
- Epoque gallo-romaine : la charrue à soc-de-fer permet la conquêtes de nouvelles terres agricoles rocailleuses. Des vignes apparaissent sur les pentes calcaires.
- Moyen-Âge : avec les invasions, des terres délaissées partent en friches. Les retours à la sécurité sont le moment de défrichages.
- Epoque gothique : de vastes exploitations agricoles se constituent.
- Après la Renaissance : développement du vignoble.
- Révolution Française : partage des pâturages communaux, baisse des jachères, exportations de vin et céréales.
- 1880-90 : apogée du vignoble, mais la crise du phylloxéra renforce pommiers et arbres fruitiers.
- XXe siècle et la révolution agricole : remembrement, arrachage de haies, apport de fumier et d'argile, développement de grandes cultures pour atteindre l'autosuffisance alimentaire. Baisse des prairies.
- Années 1980 : préoccupations environnementales.

Registre parcellaire graphique



■	Blé tendre
■	Maïs grain et ensilage
■	Orge
■	Autres céréales
■	Colza
■	Tournesol
■	Autre oléagineux
■	Protéagineux
■	Plantes à fibres
■	Semences
■	Gel (Surfaces gelée sans production)
■	Gel industriel
■	Autres gels
■	Riz
■	Légumineuses à grains
■	Fourrage
■	Estives landes
■	Prairies permanentes
■	Prairies temporaires
■	Vergers
■	Vignes
■	Fruit à coque
■	Oliviers
■	Autres cultures industrielles
■	Légumes-fleurs
■	Canne à sucre
■	Arboriculture
■	Divers
■	Non disponible

Source : géoportail

- **Grandes cultures** : céréales (blé) et oléo-protéagineux (colza, tournesol) ; Mais les grandes cultures se développent au détriment des prairies ou haies bocagères. Elles participent à l'uniformisation des paysages de ces terres fertiles.
- **Cultures annuelles** plus discrètes ;
- **Cultures de printemps** laissent les terres nues une partie de l'année : presque blanches et moirées en Champagne crayeuse, brun rouge dans le Gâtinais.
- **Vergers** : élément paysager autrefois très présent et diversifié, ce sont aujourd'hui principalement des pommeraies dédiées à l'activité cidrière promue par la région Bourgogne. (Ex : vergers de Villeneuve-la-Guyard et Vinneuf). Ils présentent des avantages en terme de conservation de la biodiversité.
- **Herbe** : surfaces modestes dans l'Yonne, on les trouve là où les terrains sont plus pauvres ou les sols plus humides.
- **Haies** : elles sont par endroits présentes sur le plateau du Gâtinais, toutefois le bocage est partout absent.
- **Arbres** : au contact des cultures, berges, prés, limites et coeur de villages et villes, bord des routes et chemins. Rares dans les plateaux céréalières, leur silhouette est donc remarquable.

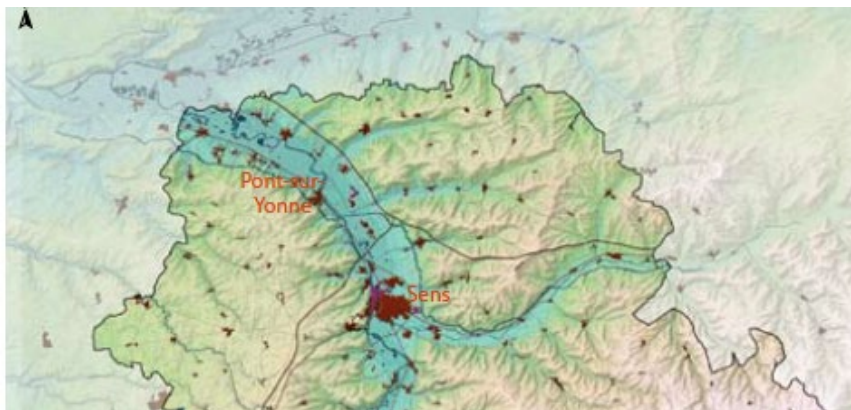
(Source : atlas des paysages, PETR)

- **Un espace de grandes cultures céréalières et oléo-protéagineuses**
- **La mosaïque des cultures et des sols à nu propose une palette de couleurs subtiles en certaines saisons**

3.11 Analyse paysagère

Urbanisation et infrastructures

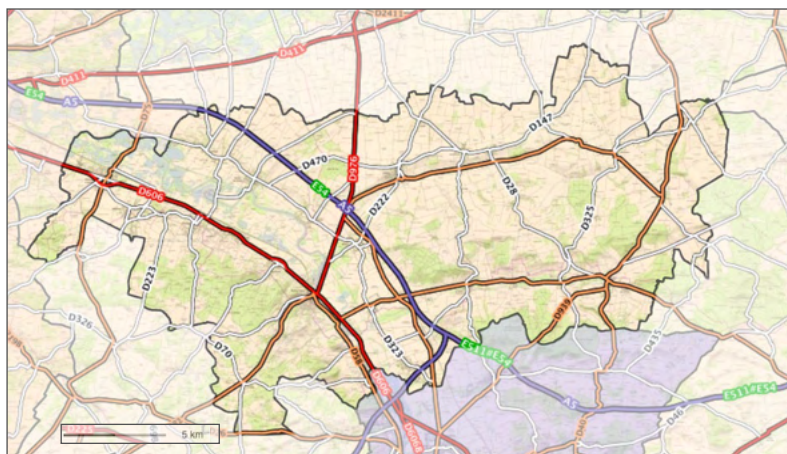
Carte de l'urbanisation dans l'Yonne



Source : Atlas des paysages

- Développement ancien d'un réseau de villes et places fortes dans les vallées à proximité de l'axe qui relie les vallées de la Saône et du Rhône avec la Seine
- Epoque Gallo-Romaine : fortifications des villes confortées, chemins retracés (voies Agrippa, Perré)
- Moyen-Âge : regroupement des populations
- Le train appelle de nouvelles formes urbaines autour des gares et des avenues qui y conduisent
- XXe : croissance urbaine gourmande en espaces autour de la vallée de l'Yonne, mais limitée dans les espaces plus ruraux.

Le réseau routier



Source : Geoportail

L'urbanisation est concentrée dans la Vallée de l'Yonne, au pied des coteaux. L'axe est orienté vers Paris et vers Lyon, il correspond à l'itinéraire historique qui relie les deux métropoles : la Via Agrippa à l'époque Gallo-Romaine, puis la route royale (aujourd'hui RN6).

A l'écart de cet axe, l'urbanisation, plus rare, fait écho à la rareté de l'eau. Les villages se concentrent essentiellement dans les vallées du fait du sous-sol calcaire perméable, ou à leurs abords directs pour les voies d'accès à la Vallée de l'Yonne :

- en fond de vallée de l'Oreuse,
- au nord du plateau de la Champagne sénonaise
- sur les pentes du plateau du Gâtinais.

L'habitat y est souvent dispersé sous forme de petits hameaux. Leurs silhouettes sont traditionnellement compactes et minérales.

(Source : Atlas des paysages)

Infrastructures :

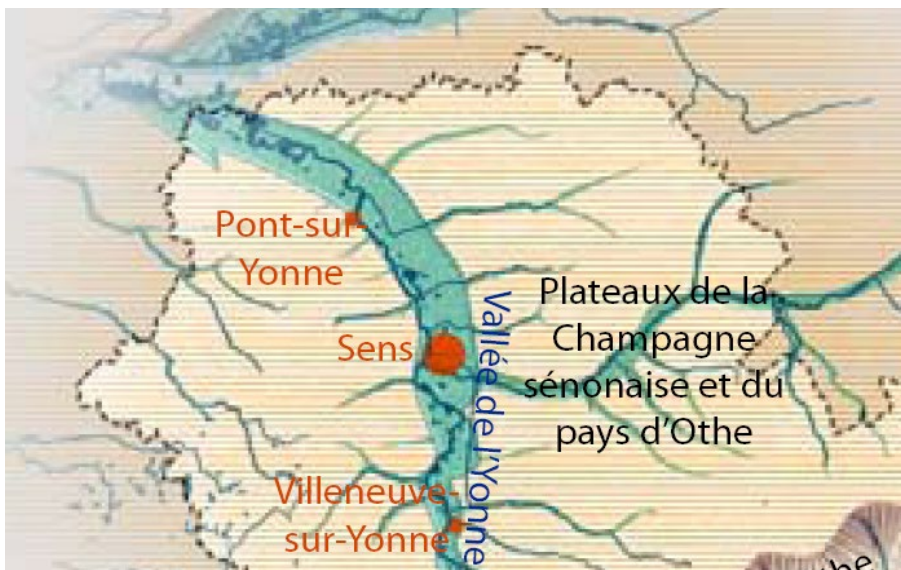
- maillage routier
- autoroute : 40 m de large , traverse le territoire sur près de 22 km cumulés. + échangeur à Cuy
- LGV 18,5 km
- aqueduc de la Vanne. sur 21 km, apparent sur une petite partie (Cuy, Gisy-les-Nobles, Pont-sur-Yonne).

→ impact paysager : l'autoroute creuse les reliefs...

Contexte : le nord de l'Yonne dans l'Atlas des paysages

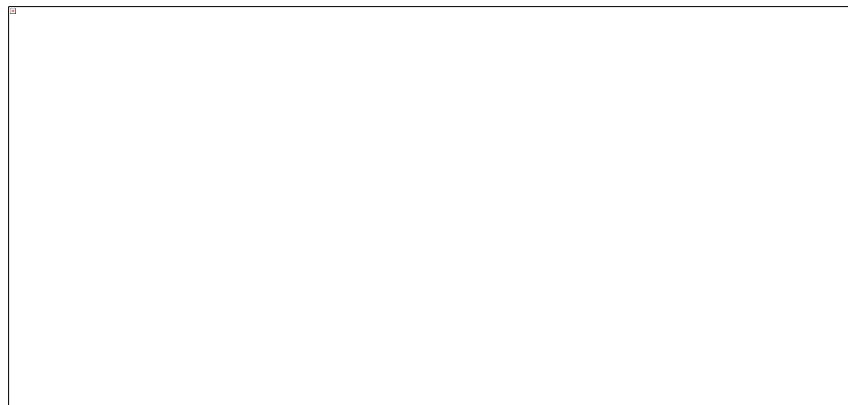
L'Atlas du paysage de l'Yonne (Gautier-Folléa, 2008), distingue, de manière simplifiée, 3 grandes entités paysagères qui s'inscrivent pour partie sur le territoire de la CCYN :

- les plateaux de la Champagne sénonaise et du pays d'Othe
- la Vallée de l'Yonne,
- les plateaux du Gâtinais et de la Puisaye



Une distinction plus fine des unités de paysage fait par ailleurs apparaître les territoires suivants (voir carte suivante) :

- (1) Le plateau ondulé du Gâtinais (parties sud et peu urbanisées des territoires de Villeneuve-la-Guyard, Chaumont et Champigny)
- (7) La champagne sénonaise (plateau est)
- (9) La Vallée de l'Yonne de Pont (entre Villeneuve-la-Guyard et la périphérie nord de Sens)
- (12) Le peigne de petites vallées de la rive gauche de l'Yonne (un arc Champigny-Saint-Sérotin-Villenvotte)

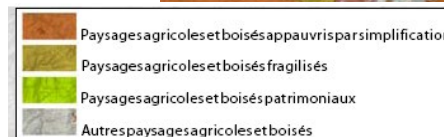
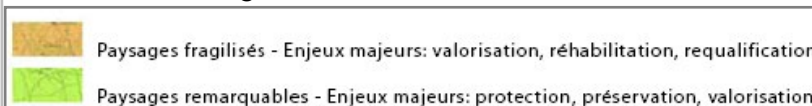


Des paysages « appauvris ou fragilisés » à valoriser et requalifier

L'atlas des paysages souligne par ailleurs la situation de fragilité dans laquelle se retrouvent certains paysages de la CCYN. C'est ainsi le cas du cadre paysager le long de la RD606 entre Pont-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyard.

L'enjeu de la meilleure intégration des zones d'activités au paysage et du traitement qualitatif des entrées de villes se pose ici.

Au niveau agricole, l'ensemble des paysages de la vallée de l'Yonne apparaît « appauvri par simplification », tandis qu'une autre partie du territoire est « fragilisée ».



Limites physiques et perçues du territoire

Le périmètre administratif de la CCYN recoupe plusieurs entités paysagères ou infrastructurelles qui lui confèrent une unité dans le contexte local plus large.

Au **nord** de la Communauté de communes, c'est la **vallée de la Bassée** qui dessine une barrière naturelle et visuelle. Le versant sud de la Bassée correspond à la partie nord-est du plateau calcaire où sont regroupées les communes de Compigny, Pailly, Plessis-Saint-Jean et Perceneige. Ces communes offrent une vue très dégagée sur la Bassée (jusqu'aux réacteurs nucléaires de la centrale de Nogent-sur-Seine), alors que l'inverse n'est pas vrai : les communes du plateau sont imperceptibles depuis le fond de la vallée de la Bassée. Les vues vers le nord-est en direction des plateaux crayeux de Champagne offrent une **ouverture paysagère** entre la CCYN et son environnement physique, à la différence des autres limites du territoire.

Sur la **partie orientale** du territoire, bien qu'il y ait une continuité topographique avec les territoires situés plus à l'est dans la CC de la Vanne et du Pays d'Othe, ce sont les **bois et forêts** qui forment une autre délimitation paysagère : Bois de Mainboeuf entre Thorigny et la Postolle, Forêt de Vauluisant entre La Postolle et Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, Bois du Vignot entre Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes et Perceneige.

Au **sud-est**, c'est le **grand espace boisé** formé par les forêts de Soucy-Launay et de Voisines, partagé avec le territoire de Thorigny, qui conclue la ligne d'horizon. Une légère dépression au sud des bois vient marquer l'entrée sur le territoire de l'agglomération sénonaise.

La séparation entre la **périphérie sénonaise** et la CCYN est plus brutale : c'est celle que forme l'**autoroute A19**, issue de l'A5 au niveau de l'échangeur situé entre les communes de La Chapelle-sur-Oreuse et Cuy.

La **grande frontière sud-ouest** est marquée par un **réseau de bois et de forêts** sur le plateau qui naît à partir du versant sud de l'Yonne. Situés pour la plupart en retrait derrière les communes limitrophes à la RD606 (Villenavotte, Villeperrot, Pont-sur-Yonne, Villemanoche, Champigny, Chaumont, Villeblevin et Villeneuve-la-Guyard), les bois de Villenavotte, Saint-Sérotin, le bois de Chatillon à Villemanoche, le bois de Champigny, le bois de Gouet à Villeneuve-la-Guyard et le bois de la Bondue à la Brosse-Montceaux marquent à la fois l'horizon et la topographie.

Enfin, la **porte d'entrée nord-ouest** de la CC est matérialisée par l'important **réseau d'étangs et de gravières** de parts et d'autres de l'Yonne, qui forme un large épanchement principalement sur la commune de Villeneuve-la-Guyard et dans une moindre mesure à Villeblevin et Vinneuf, qui sépare ces communes de leurs voisines seine-et-marnaises.



Concentration de surfaces en eau



Tronçon d'autoroute



Ouvertures visuelles vers l'extérieur

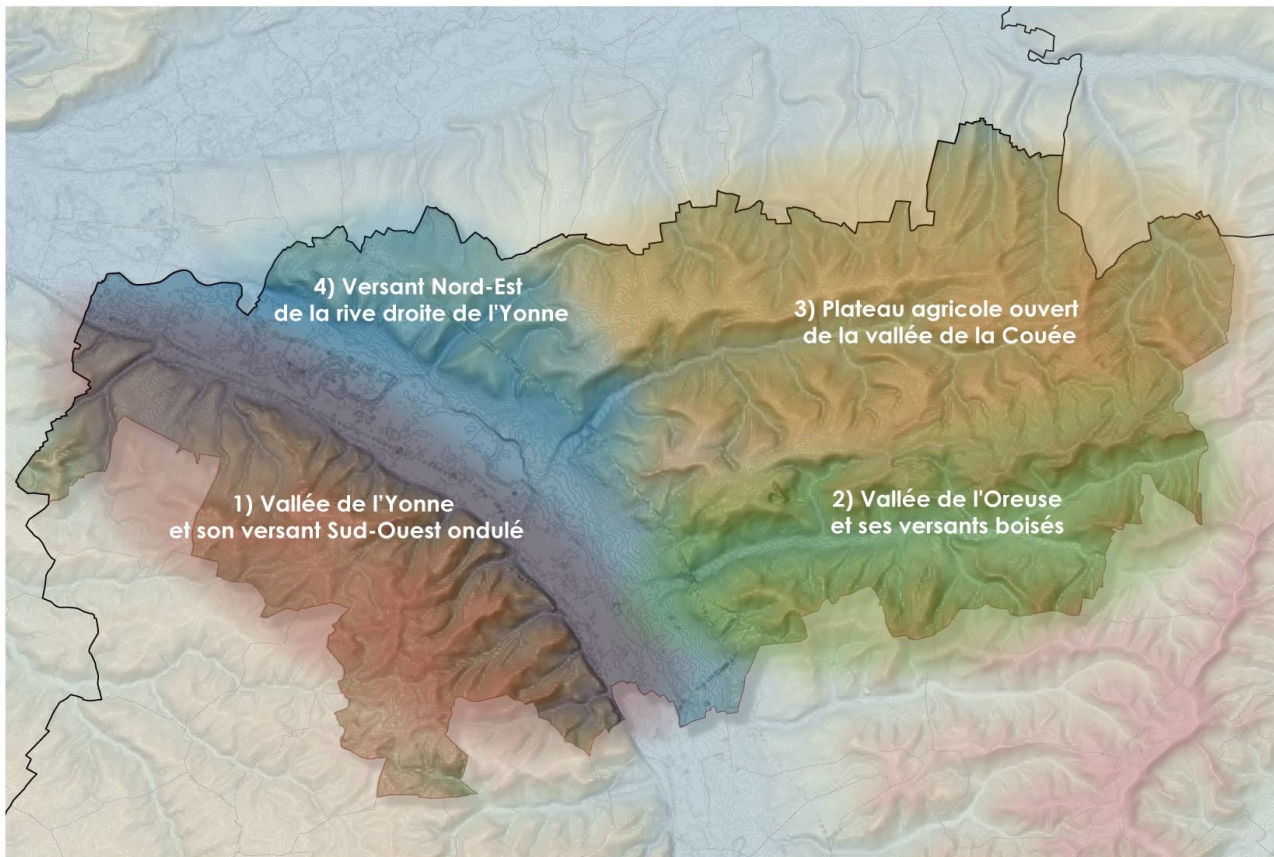


Vallée de la Bassée



Barrière forestière

Unités paysagères



L'étude des composantes du territoire, de sa caractérisation d'après l'Atlas du territoire et de sa situation dans l'environnement paysager large permet de faire ressortir quatre secteurs paysagers aux caractères distincts :

- 1) **la vallée de l'Yonne et son versant Sud-Ouest ondulé**
- 2) **la vallée de l'Oreuse et ses versants boisés**
- 3) **le plateau agricole ouvert de la vallée de la Couée**
- 4) **le versant Nord-Est de la rive droite de l'Yonne**

Ces différentes entités sont caractérisées à la fois par les différents fondements évoqués en première partie, mais également par la présence de l'activité humaine : villages, hameaux, et éléments isolés, infrastructures de transport de personnes ou d'énergie, zones commerciales et éléments agricoles.

1) Vallée de l'Yonne et son versant Sud-Ouest ondulé

Cette partie du territoire, historiquement structurée le long de l'Yonne et des voies de communication (ancienne voie royale aujourd'hui RD606, et chemin de fer depuis le milieu du XIXe siècle), est la plus soumise aux pressions humaines et économiques.

Entre les méandres de l'Yonne et ses sablières (toujours en activité ou reconverties) et les espaces boisés du sommet du versant, les espaces ouverts sont relativement réduits, sauf en fond de vallée, plat.

Les établissements humains sont d'une certaine façon concentrés dans un étaiu entre la RD606, et le tracé de l'aqueduc de la Vanne, qu'il soit en surface ou souterrain (même si cet effet d'« endiguement » de la tache urbaine par l'aqueduc est particulièrement visible à Pont-sur-Yonne).

Le versant de la rive gauche de l'Yonne, particulièrement sur sa partie sud, est entaillé d'ondulations plus ou moins parallèles qui offrent des perspectives intéressantes sur le sud du territoire, vers le Gâtinais en Bourgogne., rythmées par des boisements qui soulignent les reliefs.

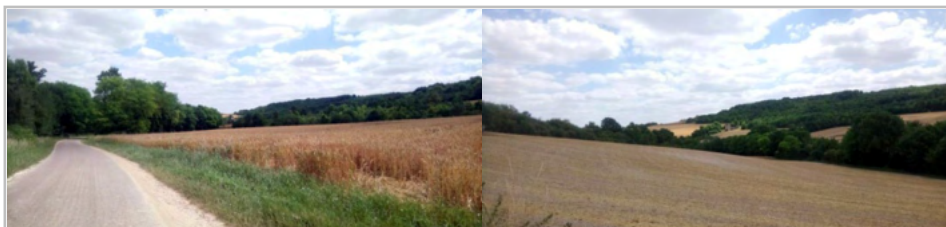
La quasi-omniprésence des champs de blés vient renforcer le contraste entre les espaces boisés, agricoles, et les villages.

Le bas du coteau, au-delà de la RD606, est très plat et voit alterner les cultures de blé, de maïs, et les divers étangs et gravières bordant l'Yonne avec leurs contours arborés qui contribuent à les rendre peu perceptibles.

Seule exception à ce cadre paysager : Saint-Sérotin. Situé au-delà de la crête du versant, le village prend place au milieu d'une clairière parmi les bois (un trait que l'on retrouve dans un certain nombre de villages du Gâtinais en Bourgogne).

Caractère :

- Zone fortement urbanisée, série de villages le long des voies et réseaux
- Peigne de vallées sur la partie Sud ouvrant des perspectives sur le Gâtinais
- Versant abrupt de l'Yonne : larges boisements sur les hauteurs, perspectives sur la vallée et au-delà
- Espaces ouverts en fond plat de vallée : grandes cultures et surfaces en eau



Espaces boisés fermant l'horizon ou soulignant le relief



Vue sur Villamanoche et sa butte boisée depuis les abords de la D606 en fond de vallée



Étangs et gravières entre Villemanoche et l'Yonne

1) Vallée de l'Yonne et son versant Sud-Ouest ondulé

Les éléments structurants et marqueurs paysagers

-Les points de vue sur la vallée depuis les hauteurs des villages



Vue sur la vallée depuis le haut de Champigny (proche clinique Ker Yonnec)

-Les bords de l'Yonne, ses équipements industriels et son réseau de gravières



Complexe agro-industriel à Pont-sur-Yonne

-Éléments linéaires : aqueduc, alignements d'arbre, chemin de fer



Alignement d'arbres sur le tracé de l'aqueduc souterrain à Chaumont



Aqueduc de la Vanne à Pont-sur-Yonne



Chemin de fer

2) La vallée de l'Oreuse et ses versants boisés

Cette entité concentre des caractéristiques paysagères propres autour des villages de Gisy-le-Noble, La Chapelle sur Oreuse et Thorigny-sur-Oreuse (Cuy et Evry dans une moindre mesure).

Le ruisseau Oreuse est un affluent de l'Yonne qui traverse d'ouest en est Gisy-le-Noble (qu'il enserre dans une ceinture de douves), La Chapelle-sur-Oreuse, puis les villages de Saint-Martin-sur-Oreuse, Fleurigny et Thorigny, où il débute sa course.

Les villages sont établis en fond de vallée, au pied du coteau qui remonte rapidement au nord. De l'autre côté de la vallée, la vaste forêt de Soucy-Launay est l'un des points culminants du territoire.

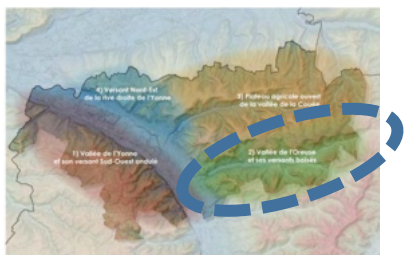
En fond de vallée, les vues sont donc relativement étroites mais offrent de profondes perspectives Est/Ouest. C'est en prenant de la hauteur sur les versants que le paysage commence à s'animer et à se révéler.

Quelques silos sur les flans des versants viennent ponctuer les pentes des coteaux et servent de signal dans le paysage.

Bien que l'Oreuse soit discrète dans la vallée, faisant surface de façon sporadique dans les villages, la présence de l'eau se ressent au long de son parcours, via différents bassins, lavoirs ou ponts.

Caractère :

- Vallée enserrée par des espaces boisés sur les hauteurs
- Série de villages et hameaux en fond de vallée ou à proximité
- Présence de l'eau en fond de vallée marqué par un patrimoine associé



Fond de vallée de l'Oreuse vers Saint-Martin



Vue vers le sud depuis Saint-Martin-sur-Oreuse



Vue vers le sud depuis les hauteurs de Fleurigny

2) La vallée de l'Oreuse et ses versants boisés

Les éléments forts du paysage

- L'Oreuse : discrète mais structurante pour les villages par le patrimoine bâti associé



Canalisation de l'Oreuse à Fleurigny



Pont à Thorigny



Lavoir à Thorigny



Bassin du lavoir de Thorigny



Gisy-les-Nobles

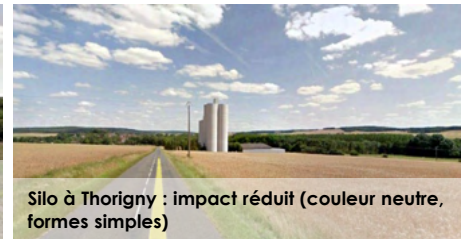


Bassin du parc de Noslon à Cuy

- Des silos et structures de grandes hauteurs, « signaux » sur les hauteurs des coteaux, plus ou moins impactant dans leur environnement



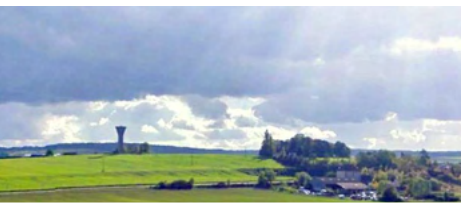
Silo à Saint-Martin-sur-Oreuse/Launay : impact fort et négatif (couleurs vives, formes complexes)



Silo à Thorigny : impact réduit (couleur neutre, formes simples)



Château d'eau à Thorigny : impact réduit (formes simples et couleur neutre)



- Des formes de cultures plus rares qui contribuent à varier le paysage



Vergers sur les hauteurs de Thorigny

3) Le plateau agricole ouvert de la vallée de la Couée

Au-delà de la crête au nord de l'Oreuse s'ouvre le secteur paysager du vallon sec de la Couée qui court entre les communes de Michery, Sergines, Plessis-Saint-Jean, Pailly et Perceneige.

Cette entité se distingue par son ouverture : on y trouve très peu de bois ou bosquets, mais de vastes champs de céréales qui donnent sur la vallée de la Bassée, au Nord. Ces paysages ouverts confinent au vide, à la virginité : s'y déploient des champs immaculés, seulement ponctués à l'occasion par un arbre ou un petit bosquet isolé.

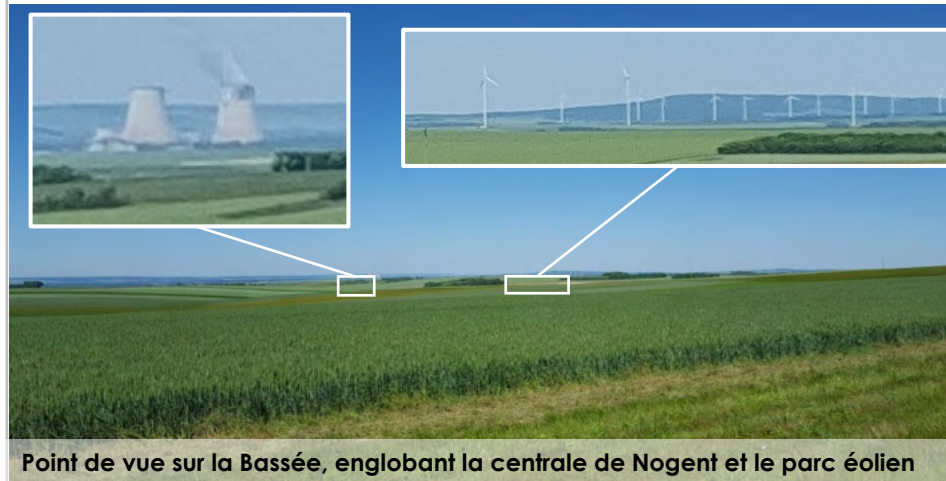
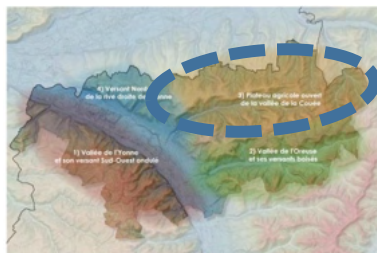
En dehors de Sergines, qui fait la jonction entre ce territoire et celui du Nord-Ouest, les établissements humains sont dispersés sur ce plateau. Les villages et hameaux, qui concentrent les seules « hauteurs » du secteur (arbres et maisons), offrent une respiration visuelle et symbolique.

La pente très douce qui descend sur la Bassée permet au regard d'embrasser l'horizon très au loin : les réacteurs de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, à quelques 20 km de Perceneige, sont bien visibles, ainsi que le parc éolien d'Esclavolles-Lurey, 30 km plus loin dans la Marne.

Dans ce paysage d'amplitudes, toute linéarité, toute excroissance vient trancher de manière puissante dans le décor. Une simple haie bocagère peut ainsi souligner de manière très forte le relief. L'intégration des structures agricoles doit donc se faire avec ce souci d'intégration en tête.

Caractère :

- Espaces agricoles très ouverts
- Peu de boisements : chaque arbre devient un signal
- Large panorama sur la Vallée de la Bassée depuis les hauteurs
- Variations de reflets dans les champs dues aux sols calcaires
- Villages et hameaux dispersés



3) Le plateau agricole ouvert de la vallée de la Couée

Les éléments forts du paysage

-Les silos et établissements agricoles, incontournables dans le paysage



-L'église Saint-Savinien, son cimetière et son tilleul à Plessis-du-Mée, seule au milieu des champs



-Les points de vue lointains sur la vallée de la Bassée



-Les haies ou arbres isolés au milieu du « désert vert »



4) Le versant Nord-Est de la rive droite de l'Yonne

Ce secteur se situe dans la continuité topographique du vallon sec du Nord-Est. Il s'en distingue cependant après Sergines, vers l'Ouest. Les bourgs y sont plus gros et plus étendus qu'à l'est de la CC.

La proximité de l'Yonne, au sud, change également les perceptions. Le relief entre la rivière et les versants est cependant plus doux que sur la rive gauche.

L'autoroute A5, doublé de la LGV Paris-Lyon, marque une rupture forte dans le paysage entre la vallée de l'Yonne et le plateau à l'Est. De très nombreux ponts (12 sur l'ensemble de la CC) permettent cependant de franchir cette barrière physique et symbolique.

Les villages de cette partie du territoire (Vinneuf, Courlon, Serbonnes et Michery) sont compris dans la portion entre l'Yonne et l'autoroute.

Sergines, comme évoqué, agit comme le territoire de jonction entre deux unités de paysage.

Outre la présence de l'Yonne et de bourgs importants, c'est la présence des bois et forêts, plus nombreux qu'au Nord-Est, qui singularise également cette zone. Même si les vues sont également ouvertes sur la vallée de la Bassée passé le versant Nord de la vallée de l'Yonne, les paysages sont davantage animés par la présence de la végétation.

Par ailleurs, la plus grande proximité avec la vallée de la Seine que dans l'Est de la CC change les perspectives vers le Nord. La présence du fleuve devient palpable, et non plus hypothétique ou suggérée comme depuis les points de vue des hauts de Perceneige ou Pailly.

Caractère :

- A5/LGV : emprise forte qui marque le relief, néanmoins relativement discrète
- Série de bourgs importants entre l'Yonne et l'A5
- Versant doux de la rive droite de l'Yonne ouvrant des perspectives longues
- Continuité agricole avec le plateau Est mais secteur plus boisé



Vue depuis Vinneuf sur la Vallée l'Yonne



Vue sur Vinneuf et son cadre boisé depuis la dérivation de Courlon

4) Le versant Nord-Est de la rive droite de l'Yonne

Les éléments forts du paysage

-Les paysages des bords de l'Yonne



Plan d'eau des Gravier à Vinneuf



Silos aux abords de la dérivation de Courlon

-Les infrastructures de transport

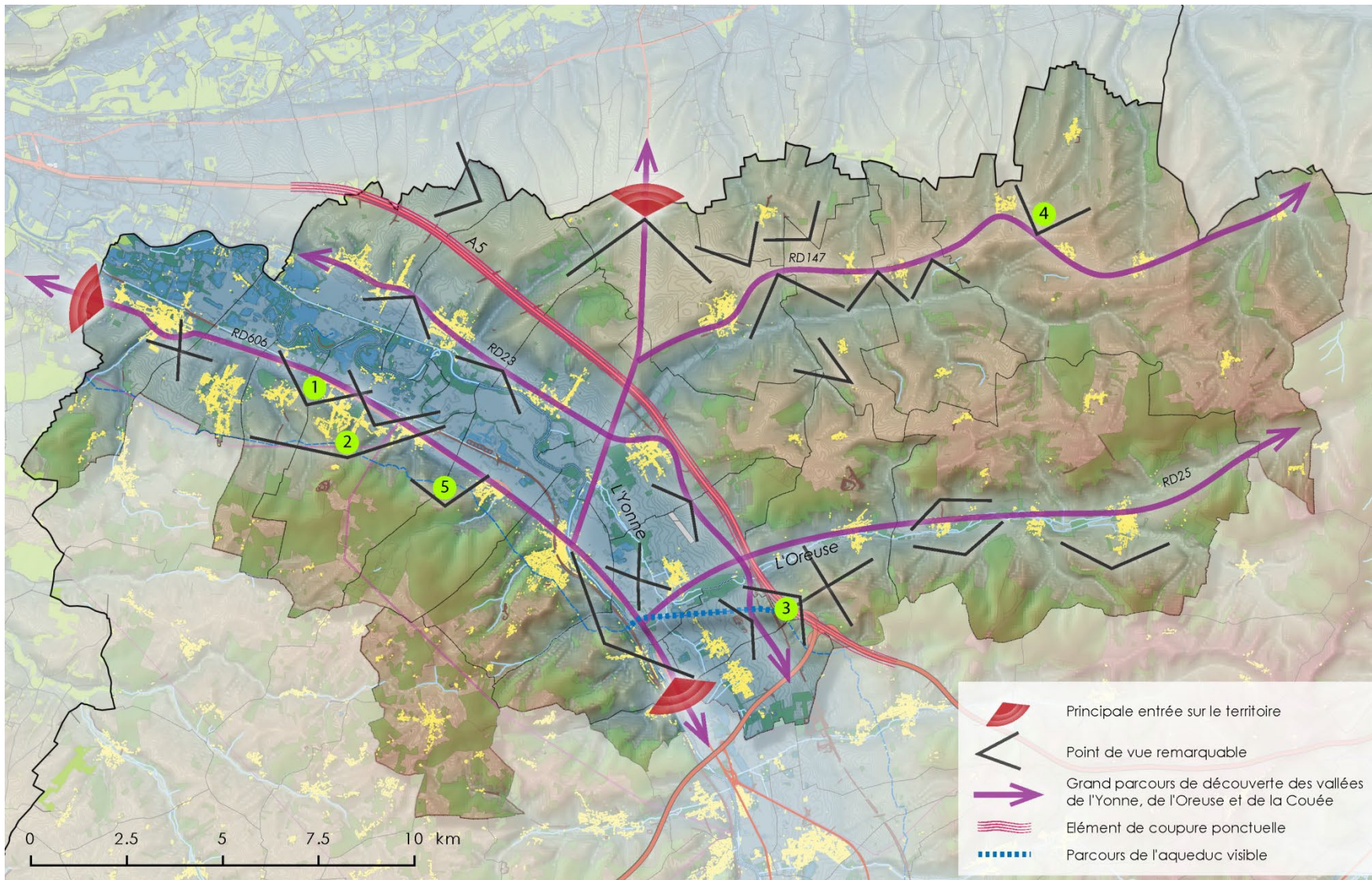


Franchissement de l'Yonne entre Vinneuf et Champigny



Vue sur l'A5 et la LGV au nord de Vinneuf

Carte de synthèse de perception du paysage



Quelques points de vue remarquables (localisés sur la carte page précédente)



(1) Chaumont



(2) Champigny



(3) La Chapelle sur Oreuse



(4) Perceneige



(5) Villemanoche

Points de vue remarquables et perception du paysage

La topographie du territoire offre des points de vue panoramiques remarquables depuis et vers différentes parties du territoire, permettant de l'appréhender dans la totalité de ses composantes paysagères, constitutives de son identité, et même au-delà. Le réseau routier est par ailleurs souvent le support de perception de ces points de vue. La RD606, RD23, la RD147, la RD976 et la RD25 notamment sont des itinéraires qui permettent d'apprécier les qualités paysagères du territoire.

(A) La ligne des coteaux sur la rive gauche de l'Yonne, légèrement en recul par rapport aux différents villages de ce secteur du territoire, offre une succession de panoramas spectaculaires, notamment depuis les hauteurs de Champigny ou Villemanoche, où la vue porte jusqu'à Montereau en direction du nord-ouest, et jusqu'aux limites de l'Yonne Nord en direction de la Bassée vers le nord et le nord-est.

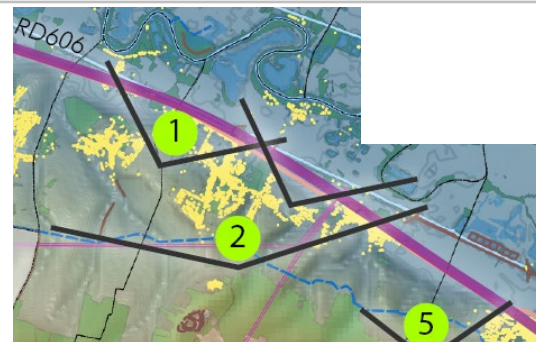
En contrebas des villages, le long de la RD606, le parcours alterne entre des ouvertures sur la vallée de l'Yonne, au nord, et des percées le long des ondulations des coteaux boisés, vers le sud.

(B) De l'autre côté de l'Yonne, le long de la RD23, en surplomb de la vallée entre les villages de Vinneuf et Cuy, le regard est davantage tournée vers les coteaux de la rive gauche. Au-delà de la plaine agricole du fond de vallée, on distingue ainsi les silhouettes des villages de la rive opposée, entre les vallonnements du relief.

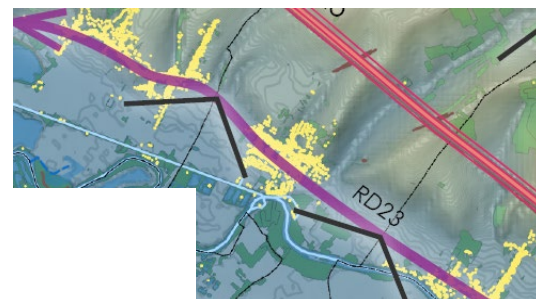
(C) Sur le versant nord du vallon de la Couée, entre Sergines et Plessis du Mée le long de la RD147, le paysage s'ouvre sur toute la partie sud-est du territoire, et donne à voir une composition ondulée où alternent grandes surfaces agricoles et boisements. Les vues le long de cet axe permettent également appréhender le relief du territoire d'est en ouest grâce à de profonds dégagements visuels. Un puissant panorama jusqu'à Nogent-sur-Seine au nord s'offre également à la vue entre Plessis-du-Mée et Vertilly.

(D) Enfin, le parcours de l'Oreuse le long de la RD25, permet une découverte agréable et pittoresque de la Chapelle-sur-Oreuse et des trois villages de Thorigny-sur-Oreuse. De parts et d'autres de cet axe, en recul par rapport au fond de vallée, les vues s'ouvrent et permettent de souligner le relief de cette partie vallonnée du territoire. Le belvédère de la Chapelle Saint-Germain à La Chapelle-sur-Oreuse offre ainsi un panorama englobant tout le quadrant nord-ouest du territoire.

(A)



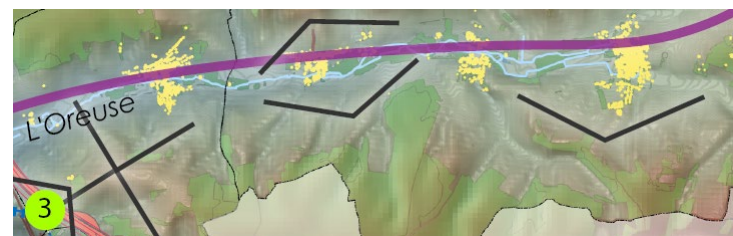
(B)



(C)



(D)



Enjeux paysagers

Le nord de l'Yonne se caractérise par une palette paysagère qui laisse voir des continuités qui traversent les différentes parties de la CCYN (notamment le long de l'Yonne du Nord d'amont en aval d'une part, et sur le plateau Nord d'Ouest en Est, d'autre part), mais également des singularités : la Vallée de l'Oreuse, aux versants accentués et boisés, n'offre pas le même profil que l'Yonne, dont le vaste fond de vallée plat est le réceptacle d'une série d'aménagements urbains et industriels.

Entre l'influence forte de la métropole parisienne et dans la périphérie de l'agglomération sénonaise, le territoire de la Communauté de Communes Yonne Nord est depuis l'après-guerre soumis à des pressions humaines, urbaines, économiques, logistiques, agricoles et foncières qui ont profondément modifié la structure de ses paysages.

Plusieurs motifs de vigilance concernant plusieurs activités et thématiques spécifiques au territoire peuvent ainsi être avancés.

Agriculture :

Le remembrement des terres agricoles d'après-guerre a laissé la place à la grande culture céréalière de manière quasiment hégémonique. Cette vocation céréalière a d'une certaine manière contribué à l'appauvrissement culturel et paysager, comme constaté dans l'Atlas des paysages de l'Yonne, mais elle est aujourd'hui un marqueur identitaire du territoire.

Même si dans certains secteurs l'uniformité des terres agricoles peut faire émerger des paysages spectaculaires (autour des villages de Perceneige notamment), on ne pourra que saluer toute initiative visant à rediversifier le paysage agricole, avec le retour de cultures aujourd'hui minoritaires (vergers) voire disparues (vigne, cultivée jusqu'à la fin du XIXe s.). Le développement du maraîchage, dans une perspective de distribution de proximité, peut là encore permettre d'enrichir la palette paysagère et agricole.

Par ailleurs, le développement d'initiatives visant à favoriser le retour des haies et formations bocagères, frein à l'érosion des sols et refuges de biodiversité, sera bénéfique pour la qualité paysagère.

Le Plan Bocage de la région Bourgogne-Franche-Comté peut ainsi être un

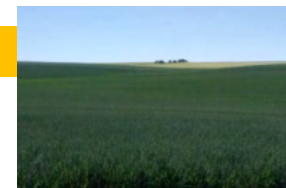
support pour les communes engagées dans une démarche paysagère et écologique, tout comme le Réseau Bocages de Bourgogne, animé par Alterre (agence de l'environnement en région BFC).

Les silos agricoles sont un autre marqueur identitaire du territoire. Souvent en place depuis très longtemps, ils sont des éléments familiers et servent de « signaux » dans le paysage. Leur impact n'est toutefois pas le même selon les volumes, les couleurs et les matériaux utilisés. D'éventuelles nouvelles structures devront donc veiller à suivre les formats des modèles « historiques » qui ont fait leur place depuis le début du siècle.

L'intégration des équipements agricoles (hangars, stabulations) est un autre enjeu paysager. Quelques prescriptions simples permettront là encore de réduire l'impact paysager des structures (on se reportera notamment à la plaquette « Comment réussir l'intégration d'un bâtiment agricole dans le paysage icaunais », DDE89).

L'uniformité culturelle, « marque » paysagère

► **Préserver la virginité de certains « déserts verts », ainsi que les bosquets et arbres isolés qui les animent**



Diversité agricole

► **Encourager le retour de cultures disparues ou minoritaires, et la distribution de proximité**



Haies et formations bocagères

► **Protéger les rares haies existantes, favoriser leur développement**



Équipements agricoles

► **Privilégier les tons neutres et formes simples pour réduire l'impact paysager**



Enjeux paysagers

Activités commerciales et entrées de ville :

L'activité économique et artisanale est particulièrement présente le long de la RD606 ou de la voie de chemin de fer, en entrée ou sortie des bourgs. On relèvera en particulier les zones d'activité de Pont-sur-Yonne, Champigny, et Villeneuve-la-Guyard. On peut distinguer les zones d'activité économique et zones industrielles, d'une part, dont la vocation est clairement définie (notamment dans les documents d'urbanisme), et les zones concentrant les activités commerciales en entrée de ville, d'autre part.

C'est dans ces espaces, où la mixité fonctionnelle est plus présente (l'habitat côtoie le commerce) que dans les ZAE, que l'enjeu paysager est le plus fort puisque ces zones sont destinées à accueillir le public à la différence de zones d'activités davantage refermées sur elles-mêmes (mais où la question de l'impact paysager se pose également).

On prendra ainsi les exemples des entrées de villes de Villeneuve-la-Guyard (entrée sud par la RD606) et Pont-sur-Yonne (entrée est par la RD606). Ces deux zones, peu valorisantes du point de vue paysager et de l'intégration urbaine, peuvent être requalifiées en jouant sur plusieurs leviers :

- le traitement des revêtements au sol (souvent dégradés, notamment sur les parkings) et des aménagements routiers (terre-pleins centraux qui peuvent être animés, décorés ou végétalisés) ;
- la place de la végétation (création de haies-tampons entre les établissements et la route, plantation d'arbres) ;
- le contrôle de la publicité (taille et couleurs des affiches et enseignes).

Des entrées à (ré)intégrer à la ville

► **Sécuriser la traversée des zones, développer les cheminements piétons**



► **Requalifier les espaces dégradés (trottoirs, parkings), pour valoriser notamment l'attractivité commerciale**



► **Végétaliser les abords, contrôler la publicité**



Enjeux paysagers

Industrie d'extraction

L'industrie d'extraction du sable et des graviers a un impact paysager considérable, puisque des zones agricoles ou naturelles parfois très vastes sont creusées puis mises en eau. L'extraction des granulats n'est toutefois pas soumise à des contraintes paysagères particulières par le Schéma départemental des carrières (voir encadré ci-dessous).

L'exploitation du sable sur le territoire de la CCYN semble aujourd'hui avoir atteint certaines limites. Des orientations récentes issues de la Chambre départementale d'agriculture vont dans le sens d'une remise en terre des zones concernées. On peut saluer cette volonté de redonner sa place à l'activité agricole, mais cette démarche devra également se faire avec une conscience paysagère et écologique. Les terrains d'extraction ont souvent été bordés d'arbres et de haies : pourra-t-on préserver cette présence du végétal dans la reconversion des terres ?

Concernant les anciennes sablières ou gravières déjà reconverties, notamment pour des activités de loisirs ou sportives, la construction de bâtiments et d'équipements doit être encadrée afin de préserver le cadre de ces « nouveaux paysages de l'industrie ».

A ce titre, on pourra entamer une réflexion sur la pertinence de développer une narration patrimoniale et touristique autour de l'activité de l'extraction sur le nord de l'Yonne, son histoire, son bâti et ses paysages associés.

22 : Vallée de l'Yonne des sablières (Zone neutre)

CONTRAINTES ET SENSIBILITÉ

- les carrières "font" le paysage
- ce territoire doit il à terme n'être occupé que par des plans d'eau ?

ANALYSE

Au strict plan du paysage, les sablières ne posent aucun problème d'insertion : elles créent ici un paysage spécifique. la question de la ressource et d'un effet de saturation font que la question de nouvelles implantation ne se posera pas. celles du devenir des sites existe, avec la problématique de l'usage post sablière. un schéma de composition d'ensemble est ici impératif.



Secteur de la Vallée de l'Yonne dans le Schéma départemental des carrières

L'enjeu de la reconversion des activités d'extraction

► **L'industrie extractive : des enjeux majeurs multiples pour le territoire (écologique, économique, paysager...)**



► **Quelles conditions paysagères pour la remise en terres agricoles des sablières ?**



► **Valorisation paysagère et fonctionnelle des anciennes sablières reconverties et limitation des constructions à leurs abords**



Enjeux paysagers

Infrastructures et réseaux

Le territoire est sillonné de réseaux divers, particulièrement sur sa moitié ouest. Si certains de ces réseaux ont une valeur symbolique, historique et paysagère forte (comme l'Aqueduc de la Vanne, qui fournit depuis l'époque haussmannienne et jusqu'aujourd'hui encore Paris en eau), d'autres réseaux de distribution ont un impact paysager négatif (comme les pylônes électriques).

Le territoire ne dispose pas d'éoliennes, mais les questions d'intégration paysagère (tenant compte des reliefs et des perspectives) devront se poser avant d'éventuelles installations futures.

Les réseaux routiers et de chemins de fer marquent encore plus fortement le territoire, et c'est particulièrement le cas pour l'autoroute A5 doublé de la LGV Paris-Lyon qui creuse littéralement le territoire pour le fendre en deux. En léger décaissement le long de son axe et située en majeure partie sur le haut de la pente avant le début du plateau Nord-Est de la CC, cette double emprise est cependant peu perceptible dans le grand paysage.

Valoriser les qualités, anticiper les besoins, réduire les impacts

► **L'aqueduc de la Vanne : un ouvrage spectaculaire à valoriser (marketing territorial, tourisme, protection patrimoniale...)**



► **Anticiper le développement éolien (cf SRE Bourgogne) en repérant les emplacements avec le moins d'impact paysager**

Lisières urbaines

Enfin un autre point de vigilance concernera les lisières urbaines, ces espaces « tampon » entre les villages et leur environnement immédiat, généralement agricole. Les villages de la CCYN étant pour la plupart constitués de maisons individuelles à leur périphérie, on veillera particulièrement aux « enveloppes » constituées autour des jardins de ces maisons par les haies (taille, espèces) et les murets (matériaux, coloris) afin que la transition village/champs soit la plus fluide possible.

De manière générale, toute opération d'aménagement en extension des bourgs constitués devra tenir compte de l'impact paysager et de son environnement immédiat pour réduire son impact et préserver la lecture globale de la silhouette des villages dans le grand paysage.

Préserver les silhouettes paysagères par l'intégration des opérations

► **Réduire l'impact des opérations de logement groupées ou au « coup par coup » en travaillant sur la transition ville/campagne (matériaux, haies, arbres...)**



► **Respecter la lisibilité des silhouettes villageoises dans le paysage en limitant les excroissances**

Paysage

Atouts à valoriser

- ✓ Des **points de vue à préserver**, qui peuvent être accompagnés de supports d'interprétation paysagère, territoriale, patrimoniale et touristique
- ✓ Des « **routes-paysage** » le long des vallées qui offrent à l'occasion des séquences visuelles remarquables sur le territoire
- ✓ Des **unités paysagères marquées** qui donnent une diversité d'ambiances

Faiblesses à résorber

- ✓ Réduire l'**impact paysager des sablières** en exploitation, valoriser les abords des plans d'eau existants
- ✓ Encourager la **diversité des cultures** et la création de haies ou bosquets
- ✓ Requalifier les **entrées de ville** dégradées
- ✓ Limiter les impacts des extensions résidentielles récentes aux **franges des villages** en incitant à la constitution d'un « tampon » végétal et paysager

Opportunités à saisir

- ✓ Les **abords de l'Yonne** à entretenir et aménager pour une découverte touristique et sportive du territoire grâce aux mobilités douces (plan fluvestre du PETR)
- ✓ Des itinéraires dotés d'un **potentiel patrimonial et touristique** à exploiter (dont vallée de l'Oreuse, aqueduc de la Vanne)
- ✓ Réévaluer la lisibilité et l'intégrité des **chemins de randonnées** intercommunaux, valoriser le GR2
- ✓ Organiser la **reconversion des sablières** dans une démarche globale, en soignant leur intégration paysagère

Menaces à anticiper

- ✓ Evaluer les incidences paysagères d'éventuelles futures **sablières** et anticiper leur vocation après extraction
- ✓ Veiller à l'intégration paysagère des équipements d'**énergie renouvelable** (éoliennes, panneaux solaires, méthaniseurs...)
- ✓ Encadrer d'éventuelles **extensions résidentielles, d'équipements commerciaux ou industriels** et accompagner leur insertion paysagère

ENJEUX GLOBAUX ET PRÉVISIONS DES BESOINS DU TERRITOIRE

Une identité propre mais pour partie en lien avec la région parisienne

- Une territoire historiquement en lien avec la région parisienne via l'Yonne, qui joue toujours un rôle d'approvisionnement indispensable (en eau, matériaux, main d'œuvre...) : des fonctions à faire valoir voire revendiquer
- Une partie de nouveaux habitants « par défaut » : quelles conditions pour un projet de vie sur le territoire ? (logement, équipements, école, santé, vie locale, déplacements...)
- Des ressources paysagères et territoriales à préserver et valoriser, un nouveau patrimoine naturel à aménager et organiser (gravières)

Anticiper les besoins futurs de la population et renforcer la gouvernance

- Anticiper le vieillissement et le maintien à domicile par la mise aux normes d'usage des logements (anciens)
- Capitaliser sur la jeunesse du territoire pour les intégrer au développement local : structures et services d'accompagnement dans l'emploi et la formation, sport, culture, mobilité
- Retenir les jeunes adultes, notamment grâce à l'offre en logement locatif et des services innovants (co-working ?)
- Développer les complémentarités entre communes et avec les pôles extérieurs au territoire pour améliorer la mutualisation des équipements existants et rationaliser leur entretien
- Utiliser la dynamique liée au PLUI pour mettre en place la gouvernance sur les aspects d'Environnement afin de faciliter la médiation(e.g. gravières, éolien, mobilités...)

Maîtriser la qualité de vie urbaine et sociale

- Soigner le cadre de vie (qualité urbaine, architecturale, paysagère et des milieux naturels, sécurité et absence de nuisances) pour accueillir les nouvelles populations dans les meilleures conditions et conforter les populations actuelles
- Surveiller la situation des centres-bourgs (vacance, insalubrité), utiliser les instruments disponibles pour l'optimisation du foncier, faire appel aux politiques publiques de revitalisation, soutenir les opérations publiques confortant les centralités existantes
- L'extraction de matières premières : soutenabilité écologique et sociale du modèle contre pertinence économique

Amorcer la transition écologique du territoire et s'investir dans l'économie circulaire

- Travailler avec la profession agricole pour améliorer le cadre de vie (approvisionnement en circuits courts, ossature verte)
- Créer les conditions favorables au développement des énergies renouvelables, des circuits de recyclage locaux et des mobilités alternatives
- Travailler avec les entreprises et acteurs économiques du territoire aux synergies possibles (réutilisation de déchets industriels, transferts d'énergie), réflexion sur l'énergie grise
- Intégrer en amont des aménagements et projets la réflexion permettant d'améliorer la résilience du territoire au changement climatique (non-imperméabilisation, infiltration des eaux, continuités écologiques, limitation de l'étalement urbain, espaces de franges...)

ANNEXES

- **Services et équipements collectifs**
- **Les grands traits de la structure urbaine et du patrimoine : approche communale**
- **Analyse de la consommation d'espace : ressources et méthodes**

Services et équipements collectifs : Annexes

Annexe 1.1 Petite Enfance : Evolution de la population de 2 à 5 ans dans la CCYN (2006-2017)

	2006	2009	2011	2013	2017	Evolution 2006-2017 (nb d'enfants)	Evolution 2006-2017 (%)
2 ans							
Non scolarisés	276	271	274	288	270	-6	-2%
Taux de non-scolarisation (%)	92,90%	92,50%	95,50%	95,40%	95,41%		3%
Commune de résidence	12	18	10	10	9	-3	-25%
Autre commune que la commune de résidence	8	2	1	5	4	-4	-50%
Ensemble	297	293	287	302	283	-14	-5%
3 ans							
Non scolarisés	60	41	42	40	42	-18	-30%
Taux de non-scolarisation (%)	18,80%	13,60%	12,50%	12,10%	14,29%		-24%
Commune de résidence	207	213	228	220	189	-18	-9%
Autre commune que la commune de résidence	48	42	57	70	63	15	31%
Ensemble	319	302	337	330	294	-25	-8%
4 ans							
Non scolarisés	12	18	15	12	16	4	33%
Taux de non-scolarisation (%)	3,90%	5,70%	4,50%	3,50%	5,65%		45%
Commune de résidence	211	209	232	253	210	-1	0%
Autre commune que la commune de résidence	75	77	75	81	57	-18	-24%
Ensemble	305	316	333	346	283	-22	-7%
5 ans							
Non scolarisés	12	11	10	5	12	0	0%
Taux de non-scolarisation (%)	3,90%	3,20%	2,90%	1,40%	3,95%		1%
Commune de résidence	212	259	271	281	219	7	3%
Autre commune que la commune de résidence	74	66	58	69	72	-2	-3%
Ensemble	310	344	346	354	304	-6	-2%

Annexe 1.2 Petite Enfance : Taux de couverture globale des communes de la CCYN (2014)

2017	Accueil individuel (assistante maternelle)	Accueil collectif	Autres modes d'accueil formels	Total capacité modes d'accueil	Total enfants de moins de 3 ans (2017)	Taux de couverture globale
CHAMPIGNY	52	0	6	58	68	69,15
LA CHAPELLE-SUR-OREUSE	10	0	0	10	24	46,08
CHAUMONT	9	0	0	9	17	30,69
COMPIGNY	2	0	0	2	15	17,12
COURLON-SUR-YONNE	34	0	0	34	44	81,31
CUY	16	0	3	19	38	50,64
EVRY	6	0	0	6	15	34,51
GISY-LES-NOBLES	11	0	0	11	14	72,54
MICHERY	14	0	0	14	38	43,08
PAILLY	12	0	0	12	10	136,42
PLESSIS-SAINT-JEAN	0	0	0	0	6	0
PONT-SUR-YONNE	64	15 (service itinérant)	0	64	120	72,74
SAINT-SEROTIN	13	0	0	13	20	61,5
SERBONNES	19	0	0	19	29	57,27
SERGINES	41	0	7	48	39	126,77
THORIGNY-SUR-OREUSE	35	0	3	38	38	65,92
VILLEBLEVIN	51	0	0	51	64	82,45
VILLEMANOCHE	7	0	0	7	23	33,47
VILLENAVOTTE	4	0	0	4	6	67,51
VILLENEUVE-LA-GUYARD	52	10	0	62	119	55,57
VILLEPERROT	10	0	0	10	13	77,08
PERCENEIGE	16	0	0	16	41	39,57
VINNEUF	40	0	0	40	60	74,51
Total	517	10	19	546	860	
Moyenne						64,4

-Le rouge indique les communes dont le taux de couverture est inférieur à la moyenne communautaire (« déficitaires » en modes d'accueil)
 -Le vert indique les communes dont le taux de couverture est supérieur à la moyenne de la CCYN (« excédentaires » de modes d'accueil)
 -Le jaune indique les communes situées dans une fourchette moyenne (plus ou moins 10 points autour de la moyenne communautaire)
 -La différence entre le taux de couverture globale (chiffre CAF) et le ratio « Total capacité modes d'accueil » / « Total enfants de moins de 3 ans » s'explique par les enfants pouvant occuper plusieurs places au cours de la même journée et l'accueil des enfants hors territoires, comptabilisés différemment.

Source : data.caf.fr (« Taux de couverture global - Accueil jeune enfant 2017 » et « Nombre de places par type de modes d'accueil - Accueil jeune enfant 2017 »), INSEE (Total enfants de moins de 3 ans 2017)

Annexe 1.3 Petite Enfance : Monoparentalité, temps partiel et naissances dans la CCYN

2017	Moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 17 ans	18 à 24 ans	25 ans ou plus	Ensemble
Couple avec enfant(s)	785	748	1352	2023	744	241	5896
Famille monoparentale composée d'un homme avec enfant(s)	10	15	25	85	20	35	191
Famille monoparentale composée d'une femme avec enfant(s)	76	95	196	388	131	176	1064
Ensemble	872	859	1575	2497	895	453	7151

Familles monoparentales (2013) :

778 ménages soit **7.9%** de l'ensemble représentant 2034 personnes (sur une population de 23 527).
Moyenne d'**1,6** enfant par famille monoparentale

Moyenne départementale : 8,2% / 1,6 enfant
Moyenne France métropolitaine : 9,4% / 1,7 enfant

Temps partiel :

Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe

CCYN	2008	2013	2017
Hommes	5,00%	4,70%	4,50%
Femmes	24,80%	24,50%	23,10%
Yonne	2008	2013	2017
Hommes	6,10%	6,60%	6,50%
Femmes	27,40%	26,30%	24,70%

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Naissances domiciliées	290	273	290	266	264	274	271	294	265	268	243	221	233

Source : INSEE(FAM 6, ACT T3, Naissances et décès domiciliés)

Annexe 2.1 Equipements scolaires : Tableau complet de l'évolution des effectifs des écoles de la CCYN

Commune	Appellation officielle	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020		Evolution effectif (élèves)	Evolution effectif 2015-2019 (%)
CHAMPIGNY	Ecole élémentaire	118	124	118						
CHAMPIGNY	Ecole élémentaire La Chapelle	70	61	47	163	157	158		-27	-15%
CHAMPIGNY	Ecole maternelle	100	89	91	88	78	70		-19	-21%
CHAUMONT	Ecole élémentaire Paul Bert	72	67	49	42	42	39		-28	-42%
COURLON SUR YONNE	Ecole élémentaire Francis Ponge	35	48	49	50	52	53		5	10%
COURLON SUR YONNE	Ecole maternelle Jacques Prévert	51	55	55	46	49	51		-4	-7%
CUY	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE SAINT EXUPERY	68	72							
CUY	Ecole maternelle Saint-Exupéry	44	32	104	100	109	105		1	1%
EVRY	Ecole primaire	21	23	21	29	22	20		-3	-13%
GISY LES NOBLES	Ecole primaire	65	66	66	64	62	60		-6	-9%
LA CHAPELLE SUR OREUSE	Ecole primaire	65	71	66	69	67	69	maternelle	-2	-3%
MICHERY	Ecole primaire	114	110	108	117	105	106	élémentaire	-4	-4%
PERCENEIGE	Ecole primaire	117	116	107	106	79	69	maternelle	-47	-41%
PONT SUR YONNE	Ecole élémentaire Paul Bert	255	267	245	238	238	259	élémentaire	-8	-3%
PONT SUR YONNE	Ecole maternelle Jules Ferry	153	154	160	156	145	167		13	8%
SERBONNES	Ecole primaire Les jardins d'Amandine	67	68	69	74	74	75		7	10%
SERGINES	Ecole primaire Fernand Maître	217	211	213	210	191	187	maternelle	-24	-11%
ST SEROTIN	Ecole élémentaire	40	47	47	42	46	44	élémentaire	-3	-6%
THORIGNY SUR OREUSE	Ecole primaire	141	129	119	122	118	96	maternelle	-33	-26%
VILLEBLEVIN	Ecole élémentaire	128	128	126	126	121	137	élémentaire	9	7%
VILLEBLEVIN	Ecole maternelle	79	70	76	70	71	62		-8	-11%
VILLEMANOCHE	Ecole élémentaire	41	28	32	35	34	28		0	0%
VILLENEUVE LA GUYARD	Ecole élémentaire Jean-Baptiste Chauveau	284	283	267	256	242	217		-66	-23%
VILLENEUVE LA GUYARD	Ecole maternelle Rosa Bonheur	129	120	118	123	131	116		-4	-3%
VINNEUF	Ecole élémentaire Jacques Prévert	131	106	111	109	116	114		8	8%
VINNEUF	Ecole maternelle Françoise Dolto	51	49	54	59	47	44		-5	-10%
Total		2656	2594	2518	2494	2396	2346		-248	-9,6%

Annexe 2.2 Equipements scolaires : Evolution et scolarisation de la population de 3 à 10 ans dans la CCYN

	Tranche d'âge	2006	2009	2011	2013	2017	Evolution 2006-2017
Ensemble de la population par tranche d'âge	3 ans	319	302	337	330	294	-7,84%
	4 ans	305	316	333	346	283	-7,21%
	5 ans	310	344	346	354	304	-1,94%
	6 à 10 ans	1616	1691	1689	1697	1766	9,28%
Part de la pop scolarisée/pop totale	3 ans	1,2%	1,2%	1,3%	1,1%	1,2%	
	4 ans	1,4%	1,3%	1,4%	1,2%	1,2%	
	5 ans	1,4%	1,5%	1,5%	1,4%	1,3%	
	6 à 10 ans	7,3%	7,4%	7,3%	6,9%	7,4%	
Part de la pop scolarisée/tranche d'âge	3 ans	81,2%	86,8%	87,5%	87,9%	85,7%	
	4 ans	96,1%	94,3%	95,5%	96,5%	94,3%	
	5 ans	95,8%	96,8%	97,1%	98,9%	95,7%	
	6 à 10 ans	98,3%	98,6%	99,1%	98,8%	97,8%	
Part de la pop scolarisée dans une autre commune/tranche d'âge	3 ans	16,3%	16,2%	19,9%	21,2%	21,4%	
	4 ans	26,9%	28,2%	25,8%	23,4%	20,1%	
	5 ans	27,4%	21,5%	18,8%	19,5%	23,7%	
	6 à 10 ans	20,0%	22,2%	23,2%	22,1%	23,8%	
Part de la pop scolarisée dans une autre commune/pop scolarisée de la tranche d'âge	3 ans	20,1%	18,7%	22,7%	24,1%	25,0%	
	4 ans	28,0%	29,9%	27,0%	24,3%	21,3%	
	5 ans	28,6%	22,2%	19,4%	19,7%	24,7%	
	6 à 10 ans	20,3%	22,5%	23,4%	22,4%	24,4%	
Part de la pop scolarisée dans un autre dépt/pop scolarisée de la tranche d'âge	3 ans	1,5%	2,7%	3,4%			
	4 ans	2,4%	4,0%	3,5%			
	5 ans	3,7%	2,4%	2,1%			
	6 à 10 ans	2,1%	3,0%	3,8%			

Sources : INSEE (FOR1 - Population de 2 ans ou plus par scolarisation, sexe, âge et lieu d'études 2006, 2009, 2011, 2013, 2017)

Annexe 2.3 Equipements scolaires : Evolution des effectifs du second degré dans le CCYN et autour

Collège Claude Debussy - Villeneuve-la-Guyard	
Total effectifs 2014-2015 (en élèves)	657
Total effectifs 2015-2016 (en élèves)	649
Total effectifs 2016-2017 (en élèves)	627
Total effectifs 2017-2018 (en élèves)	595
Total effectifs 2018-2019 (en élèves)	588
Total effectifs 2019-2020 (en élèves)	570
Total évolution 2014-2019	-13,24%
Total évolution 2014-2019 (en élèves)	-87

Collège Restif de La Bretonne - Pont-sur-Yonne	
Total effectifs 2014-2015 (en élèves)	542
Total effectifs 2015-2016 (en élèves)	534
Total effectifs 2016-2017 (en élèves)	511
Total effectifs 2017-2018 (en élèves)	512
Total effectifs 2018-2019 (en élèves)	562
Total effectifs 2019-2020 (en élèves)	570
Total évolution 2014-2019	5,17%
Total évolution 2014-2019 (en élèves)	28

Total évolution effectifs du secondaire CCYN	
Total effectifs 2014-2015 (en élèves)	1199
Total effectifs 2015-2016 (en élèves)	1183
Total effectifs 2016-2017 (en élèves)	1138
Total effectifs 2017-2018 (en élèves)	1107
Total effectifs 2018-2019 (en élèves)	1150
Total effectifs 2019-2020 (en élèves)	1140
Total évolution 2014-2019	-4,92%
Total évolution 2014-2019 (en élèves)	-59

Etablissement	Commune	EPCI	Effectif 2014	Effectif 2019	Evolution 2014-2019 (élèves)	Evolution 2014-2019 (%)
Collège JEAN ROSTAND	BRAY SUR SEINE	CC Bassée-Montois	584	574	-10	-1,7%
Collège GASTON RAMON	VILLENEUVE L ARCHEVEQUE	CC de la Vanne et du Pays d'Othe	370	422	52	14,1%
Collège DU GATINAIS EN BOURGOGNE	ST VALERIEN	CC du Gâtinais en Bourgogne	608	612	4	0,7%
Collège Stéphane Mallarmé	SENS	Grand Sénonais	511	531	20	3,9%
Collège Champs Plaisants	SENS	Grand Sénonais	785	887	102	13,0%
Collège privé Saint Etienne	SENS	Grand Sénonais	504	536	32	6,3%
Collège Montpezat	SENS	Grand Sénonais	452	446	-6	-1,3%
Collège ELSA TRIOLET	VARENNES SUR SEINE	CC des Deux Fleuves	504	535	31	6,2%
Collège PIERRE DE MONTEREAU	MONTEREAU FAULT YONNE	CC des Deux Fleuves	555	568	13	2,3%
Collège PAUL ELUARD	MONTEREAU FAULT YONNE	CC des Deux Fleuves	667	771	104	15,6%

Annexe 2.4 Equipements scolaires : Evolution et scolarisation de la population de 11 à 24 ans dans la CCYN

	Tranche d'âge	2006	2009	2011	2013	2017	évolution 2006-2017
Ensemble de la population par tranche d'âge	11 à 14 ans	1116	1235	1373	1435	1415	26,8%
	15 à 17 ans	884	858	864	888	1044	18,1%
	18 à 24 ans	1376	1339	1314	1329	1321	-4,0%
Part de la pop scolarisée/pop totale	11 à 14 ans	5,1%	5,5%	5,9%	5,0%	5,9%	
	15 à 17 ans	3,9%	3,6%	3,6%	2,9%	4,4%	
	18 à 24 ans	2,4%	2,3%	2,0%	1,3%	5,5%	
Part de la pop scolarisée/tranche d'âge	11 à 14 ans	98,8%	99,1%	99,1%	98,4%	98,7%	
	15 à 17 ans	96,3%	95,5%	95,5%	96,4%	95,4%	
	18 à 24 ans	37,7%	37,9%	35,7%	35,4%	33,2%	
Part de la pop scolarisée dans une autre commune/tranche d'âge	11 à 14 ans	70,4%	68,9%	70,1%	70,5%	67,3%	
	15 à 17 ans	87,4%	87,3%	87,5%	89,5%	90,1%	
	18 à 24 ans	36,3%	36,6%	34,5%	33,8%	31,8%	
Part de la pop scolarisée dans une autre commune/pop scolarisée de la tranche d'âge	11 à 14 ans	71,3%	69,5%	70,7%	71,6%	68,2%	
	15 à 17 ans	90,8%	91,5%	91,6%	92,9%	94,5%	
	18 à 24 ans	96,3%	96,7%	96,6%	95,5%	95,7%	
Part de la pop scolarisée dans un autre dépt/pop scolarisée de la tranche d'âge	11 à 14 ans	3,2%	3,9%	4,3%			
	15 à 17 ans	15,9%	17,7%	16,4%			
	18 à 24 ans	42,8%	41,4%	46,3%			

Annexe 3.1 Enseignement professionnel et supérieur : Les établissements de formation professionnelle

Commune	Établissements d'enseignement professionnel	Domaines de formation	Diplômes
Sens	- IFMS Sens - IFSI et IFAS	Aide-soignants, infirmerie	CAP
	- Lycée Catherine et Raymond Janot *	Industrie, électricité, information, gestion, management	BTS, Licence Pro
	- Sainte-Colombe Formations : Lycée professionnel rural privé de Sainte-Colombe, Institut de Formation et Ressources en Economie Sociale (IFRES)	Sanitaire et social, Milieu rural	CAP, Bac Pro, BTS
	- Lycée privé Saint-Etienne	Restauration (hôtellerie)	Bac Pro
	- Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation	Agriculture, horticulture, paysages	Bac Pro, BTS
	- GRETA Yonne Nord	Industrie, Plastique, Automobile, Sanitaire et social	CAP, Bac Pro
	- Lycée Professionnel Pierre et Marie Curie *	Commerce, Gestion, Maintenance, Electricité	CAP, Bac Pro
	- Pole de formation des industries technologiques	Conception industrielle, Gestion achats, Maintenance	BTS, Licence Pro, Master Pro
Montereau-Fault-Yonne	- Lycée André Malraux *	Industries et design graphique, Maintenance	BTS, Licence Pro
	- Lycée Polyvalent Flora Tristan *	Vente, Gestion Administrative, Mode et Vêtements	CAP, Bac Pro
	- Lycée professionnel Gustave Eiffel	Produits industriels, Maintenance des matériels, des véhicule, Electricité	CAP, Bac Pro
	- Lycée polyvalent Lafayette	Electronique, Numérique	CAP, Bac Pro, BTS
	- Campus Numérique	Technicien réseau et services	Bac Pro
Provins	- Lycée Thibaut de Champagne	Employé de commerce, Gestion	CAP, Bac Pro
	- UTEC Provins	Tourisme, Commerce	Bac Pro, BTS
Joigny	- Lycée privé saint Jacques	Numérique	Bac Pro, BTS
	- Lycée polyvalent les Pannevelles *	BTP, restauration	CAP, Bac Pro
	- Lycée Davier	Vente, Automobile, Commerce, Gestion, Logistique	CAP, Bac Pro
	- Pole de formation des industries technologiques	Chaudronnerie industrielle, Informatique	CAP, BTS
	- IFAAS - Institut de formation d'ambulanciers et aides soignants	Aides soignants, ambulanciers	CAP
	- Spaformation	Soins de la personne, esthétique	CAP, Bac Pro, BTS
Troyes	- UTT - Université de Technologie de Troyes	Energie, conception industrielle	Licence Pro
	- IUT de Troyes - Université de Reims	Assurance-banque-finance, RH, marketing, gestion	Licence Pro
	- Lycée professionnel Saint Joseph La Salle	Esthétique, Gestion, Technicien, Conception	CAP, Bac Pro, BTS
	- Lycée professionnel privé Jeanne Mance	Restauration, Technicien, Vente, Logistique, Sécurité	CAP, Bac Pro
	- Lycée Léonie Aviat	Vente, Fleuriste, Accueil, Commerce, Gestion	CAP, Bac Pro
	- Lycée Polyvalent Marie de Champagne	Sanitaire et social, Gestion	CAP, Bac Pro
	- IUMP - Institut universitaire des métiers et du patrimoine	BTP, patrimoine	Bac Pro

* Label Lycée des métiers

Annexe 3.2 Enseignement professionnel et supérieur : Les établissements de formation supérieure

Commune	Etablissements d'enseignement supérieur	Domaines de formation	Diplômes
Sens	EGS SENS - Ecole de gestion et de commerce de Bourgogne - campus de Sens	Marketing, commercialisation, gestion	Bac +3/4
	IFMS SENS - Institut de formation en soins infirmiers	Infirmier	Bac +3
	Ecole nationale de Police de Sens	Gardien de la paix	Bac + 1
	NEGOVENTIS	Responsable développement commercial	Bac + 3
Montereau-Fault-Yonne	IFSI - Institut de formation en soins infirmiers ou aide-soignant du centre hospitalier	Infirmier, aide-soignant	Bac +3
	Ecole Nationale Supérieure de Police (Cannes Ecluse)	Officier de police	Bac + 3
Provins	IFSI - Institut de formation en soins infirmiers au centre hospitalier Léon-Binet	Infirmier	Bac + 3
Troyes	UTT - Université de technologie Troyes	Ingénierie	Bac + 5, Bac +6
	EPF - école d'ingénieur - Bâtiment durable	Urbanisme	Bac +5
	ESTP Paris - Ecole spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie - Campus Troyes (ouverture : sept. 2017)	BTP, ingénierie, architecture	Bac + 5, doctorat
	ESC Troyes - Ecole supérieure de commerce	Commerce, Tourisme	Bac + 3, Bac +5
	Université de Reims : IUT de Troyes - centre universitaire, ESPE	Carrières juridiques, gestion, informatique, mécanique, multimédia, logistique.	Bac +2 (DUT), Bac + 3 (DU), Bac +4/5
	IUMP - Institut universitaire des métiers et du patrimoine	Gestion des entreprises du patrimoine bâti	Bac + 2 (DU)
	SUPINFO Troyes	Informatique	Bac +1/2/3/4

Annexe 4.1 Santé : Equipement en médecins et services médicaux et para-médicaux sur la CCYN

Commune	Médecin généraliste	Chirurgien dentiste	Spécialiste en ophtalmologie	Établissement de santé spécialisé	EHPAD	Pharmacie	Infirmier	Masseur-kinésithérapeute	Orthophoniste	Pédicure-podologue	Psychologue	Psychomotricien	SSIAD	Total général
Champigny	1			1		1	2	1		1				7
La Chapelle-sur-Oreuse					1		2							3
Courlon-sur-Yonne							1							1
Cuy							2							2
Évry								1						1
Michery							1							1
Pont-sur-Yonne	5	2	1		1	2	12	3	1	3			1	31
Serbonnes	1													1
Sergines	1				1	1	1							4
Thorigny-sur-Oreuse	1	1				1		1						4
Villeblevin					1		2					1		4
Villemanoche											1			1
Villenvotte							1							1
Villeneuve-la-Guyard	1	2			1	1	5	2		1				13
Perceneige							4							4
Vinneuf	1	1				1	3		1					7
Total général	11	6	1	1	5	7	36	8	2	5	1	1	1	85

LES GRANDS TRAITES DE LA STRUCTURE URBAINE ET DU PATRIMOINE : ANNEXE

APPROCHES COMMUNALES

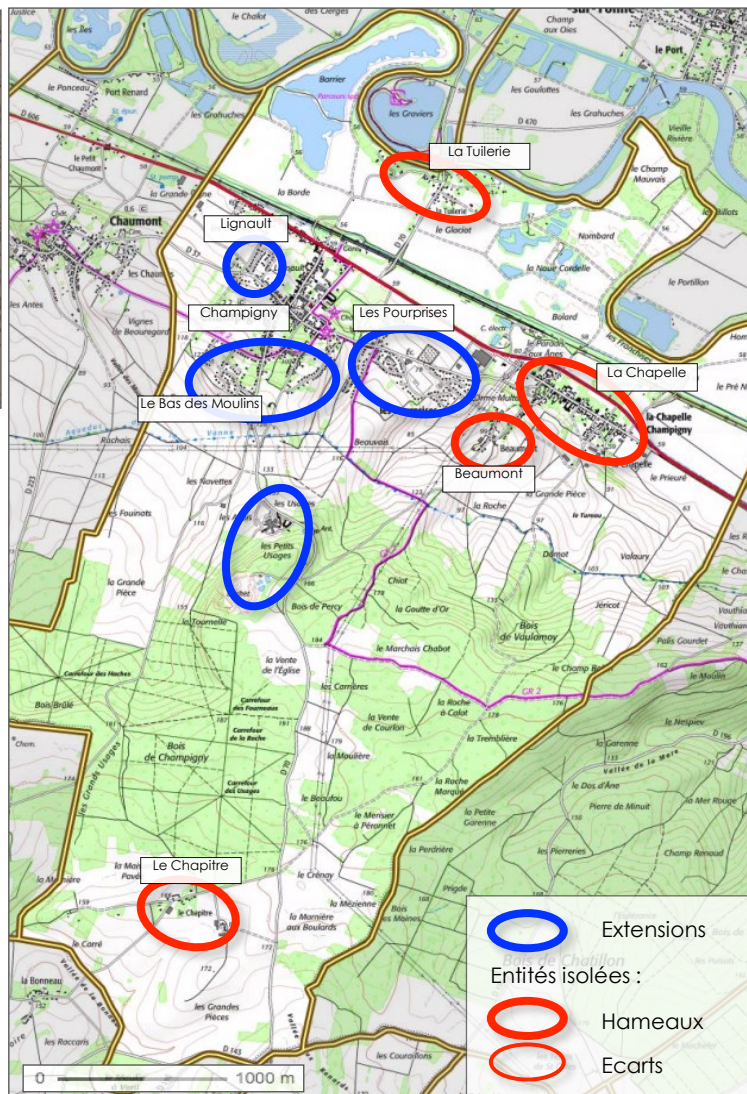
Champigny



Carte de l'Etat Major (1820-1866),
Géoportail © IGN 2010



Cadastré Napoléonien
(1813), arch. dép. Yonne



Carte Geoportail, IGN 2016

Historique et structuration urbaine

Historique

Champigny était un village de laboureurs, petits vigneron et artisans, et de quelques marchands. Il était un des rares de la vallée de l'Yonne à posséder un moulin à vent (Haut des Moulins). Comme les communes voisines, Champigny a sans doute été le théâtre des guerres de religion au XVI^e siècle. En 1867, une gare de la ligne de TER Paris-Tonnerre est ouverte à Champigny. (source : PLU)

Structure urbaine traditionnelle

Champigny s'inscrit dans la typologie des **villages-carrefour** : il s'étire le long des rues des Nouveaux (D70), des Caves (D70) et du Centre (D37).

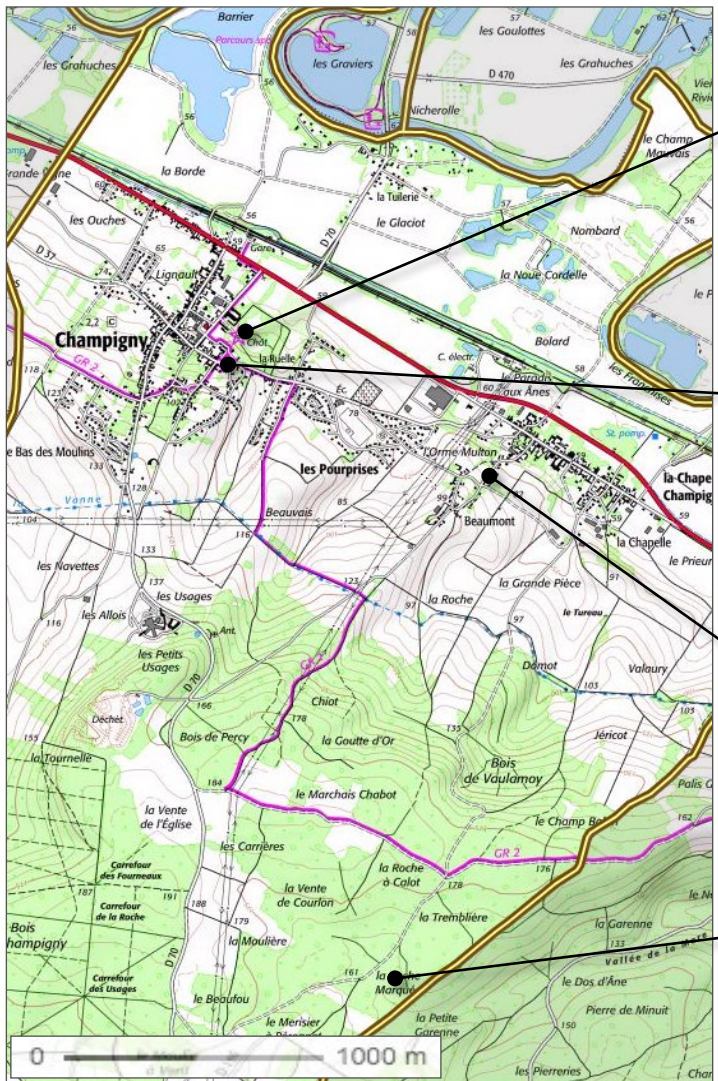
Les extensions

L'expansion urbaine résulte d'opérations de lotissement dans les années 1970 à 2010. Avec l'urbanisation des Pourprises, Champigny, Beaumont et la Chapelle se sont rejoints. Champigny s'est également étendu vers le nord à Lignault, et vers le sud sur le Bas des Moulins et plus loin encore avec l'implantation d'une clinique et d'une station d'épuration.

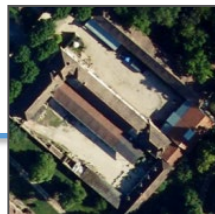
Entités isolées

Plusieurs lieux-dits sont habités historiquement. La Chapelle, le plus important, s'étend en "village-rue" le long de la Rue Principale. Beaumont est plus petit mais assez dense. La Tuilerie, isolée par la voie ferrée, a une structure moins concentrée. Au sud sur le plateau, le Chapitre rassemble quelques fermes, bâtiments agricoles et petites maisons.

Champigny



Château de Champigny et ses fermes affiliées



Eglise Saint-Martin



Stèle



La roche marquée

Les éléments du patrimoine

Le patrimoine protégé

L'Eglise Saint-Martin de Champigny (XIIe et XVIe siècles) est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Autres éléments singuliers

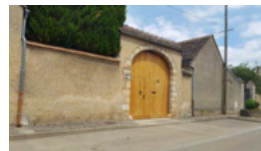
- un cimetière mérovingien à l'Est de La Chapelle-Beaumont ;
- la Roche Marquée, qui présente des inscriptions du XVIIIe siècle ;
- le Château de Champigny, ses grands murs de clôture et ses fermes affiliées ;
- une stèle en mémoire des militaires et de la personne civile décédés dans le crash d'un bombardier français le 6 septembre 1943.

Secteurs archéologiques repérés

Patrimoine vernaculaire

Les matériaux locaux, craie, sable, terre cuite et bois dans une moindre mesure, se retrouvent dans le bâti traditionnel.

Le bâti le plus ancien de la commune est surtout composé de longères. Les maisons de villes sont alignées sur rue, leurs façades sont composées mais assez simples. Elles gagnent en décorations lorsqu'elles sont plus bourgeoises. Les demeures bourgeoises sont en retrait par rapport à la rue, un jardin d'agrément et un mur les protègent. On trouve également quelques villas : assez tardives, elles occupent une place centrale sur la parcelle, en rupture avec l'alignement sur rue traditionnel. (source : PLU)



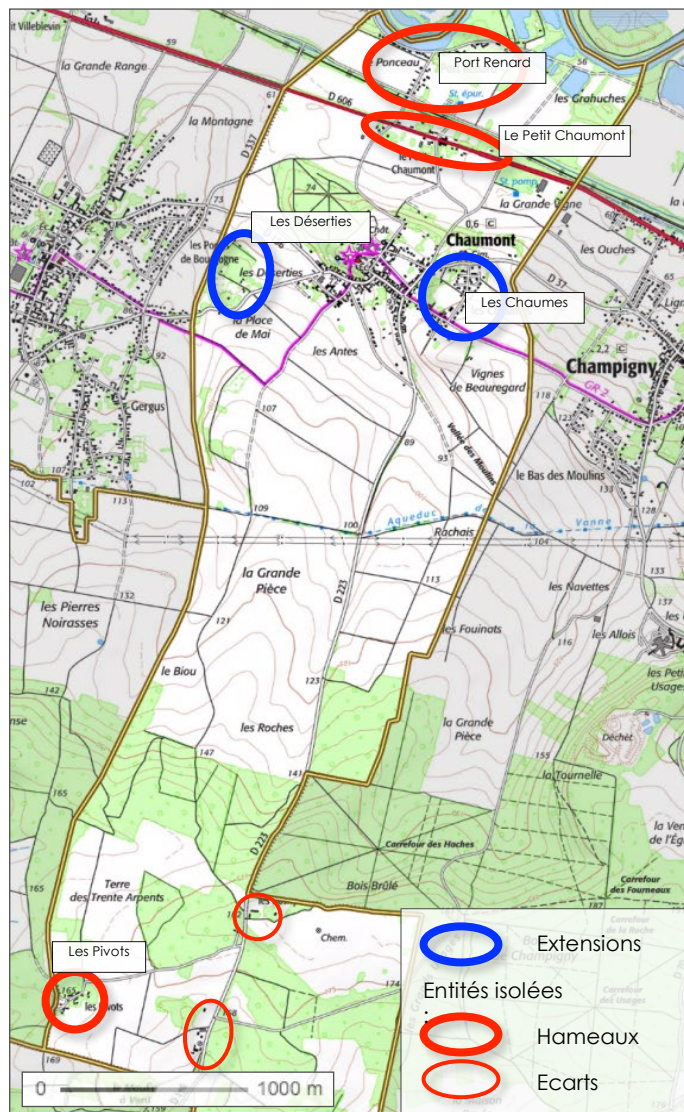
Chaumont



Carte de l'Etat Major (1820-1866),
Géoportail © IGN 2016



Cadastré Napoléonien (1813), arch. dép. Yonne



Carte Géoportail, IGN 2016

Historique et structuration urbaine

Historique

Le bourg naît avec la construction de l'église au XIIe siècle. Les seigneurs des Barre maintiennent l'unité du domaine jusqu'à la deuxième moitié du XIIIe siècle, les habitants sont alors affranchis. Port Renard et le point de passage qu'il représente expliquent en partie l'attractivité de Chaumont. Le port est utilisé au cours des guerres de religion, puis à des fins marchandes. En outre, Chaumont était un village de vigneron jusqu'à la fin du XIXe siècle et la crise du phylloxera.

(source : PLU)

Structure urbaine traditionnelle

Le plan de Chaumont est polynucléaire à dominante de village-carrefour : le Petit Chaumont et Port Renard sont proches de Chaumont. Le bourg n'a jamais eu de structure défensive, le centre ancien suit un plan de carrefour à partir des axes nord-sud (rues de la Montagne, des Lombards) et est-ouest (Grande Rue).

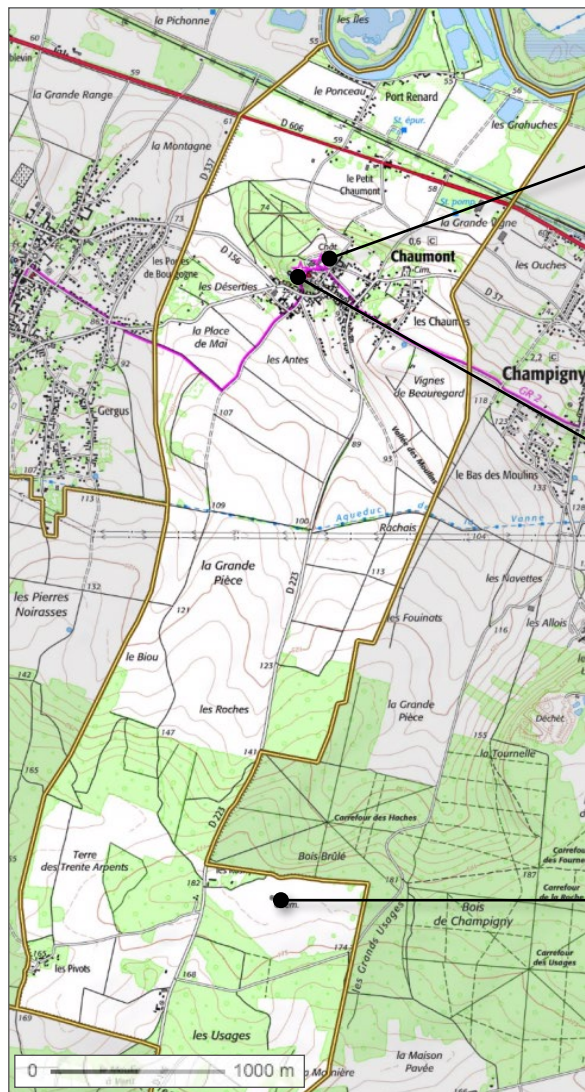
Extensions

Le bourg s'est étendu à l'est dans le secteur des Chaumes dans les années 1980 avec la construction d'un lotissement de 32 maisons. A l'ouest l'urbanisation est plus diffuse aux Déserties, en direction de Villeblevin,.

Entités isolées

Le territoire communal compte trois hameaux : le Petit Chaumont le long de la RD 606, Port Renard au bord de l'Yonne, les Pivots au sud du territoire communal. C'est également au sud que l'on trouve la ferme des Rosnys et la ferme des Usages.

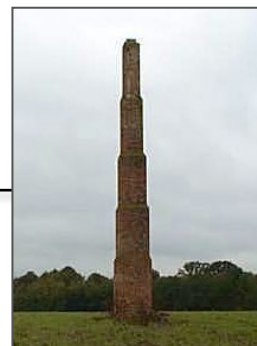
Chaumont



Chateau de Chaumont



Eglise Notre Dame de Chaumont



Cheminée géodésique

Photos : google streetview, IGN réseau géodésique français, <http://gerval2.free.fr/cq89chaumont.htm>,

Les éléments du patrimoine

Le patrimoine protégé

L'église Notre-Dame de Chaumont (XIIe, XVIe siècles) est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Autres éléments

- le château de Chaumont, dont la partie la plus ancienne fut habitée par Henry de Bourbon, prince de Condé, au XVIIe siècle ;
- une cheminée géodésique : elle protège du vent un fil à plomb afin de placer le théodérite, instrument de géodésie, à l'aplomb de la borne géodésique. Cela permet d'effectuer des mesures précises en vue de cartographier le territoire ;

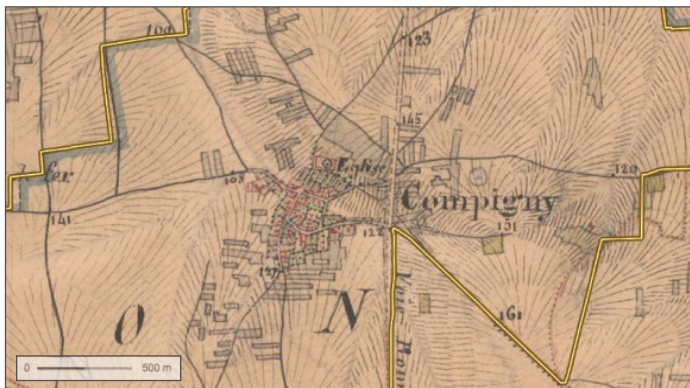
L'Association mémoire US 44 collectionne des véhicules et matériels américains de la Seconde Guerre Mondiale.

Secteurs archéologiques repérés

Patrimoine vernaculaire



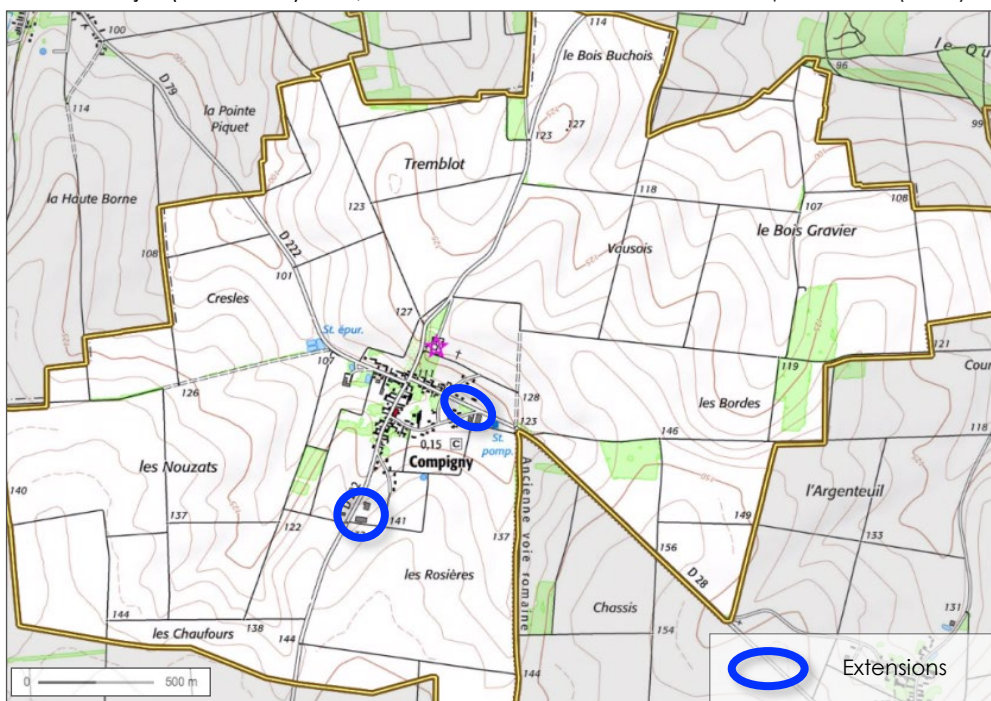
Compigny



Carte de l'Etat Major (1820-1866), Geoportail © IGN 2010



Cadastre Napoléonien (1831), arch. dép. Yonne



Carte Geoportail, © IGN 2016

Historique et structuration urbaine

Historique

L'église de Compigny est construite au XIII^e siècle.

Structure urbaine traditionnelle

Compigny est un village de type "carrefour". Le bâti s'étend le long de la Grande Rue (D222), la rue des Etangs (D222) et la rue des Bordes, qui forment un carrefour en "T". La rue de l'Ecole constitue cependant un axe secondaire historiquement construit.

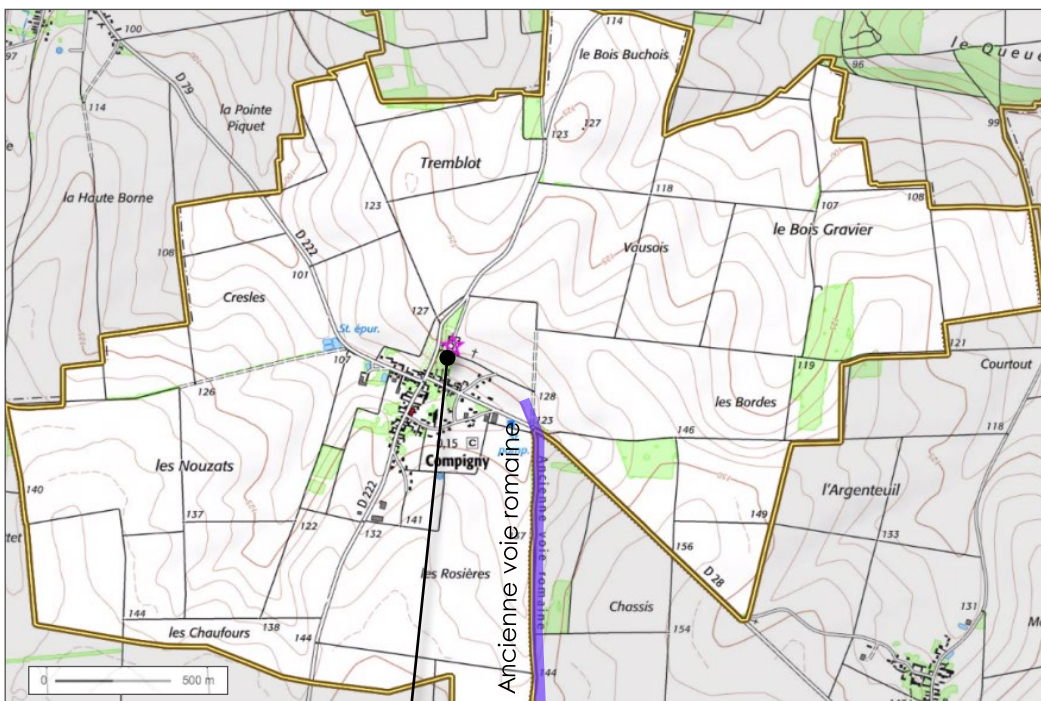
Les extensions

Compigny s'est légèrement étendu au sud avec des bâtiments agricoles et à l'est avec de nouveaux logements individuels.

Les entités isolées

Le territoire communal ne compte pas d'entité isolée.

Compigny



Carte Geoportail, IGN 2016



Photos : Rivière Letellier

Les éléments du patrimoine

Le patrimoine protégé

L'église Saint-Léger de Compigny (XIIIe siècle) est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Située sur une éminence, elle est visible de plusieurs kilomètres.

Autres éléments

- la voie romaine de Sens à Meaux, dite "voie Perrée".

Secteurs archéologiques repérés

Patrimoine vernaculaire



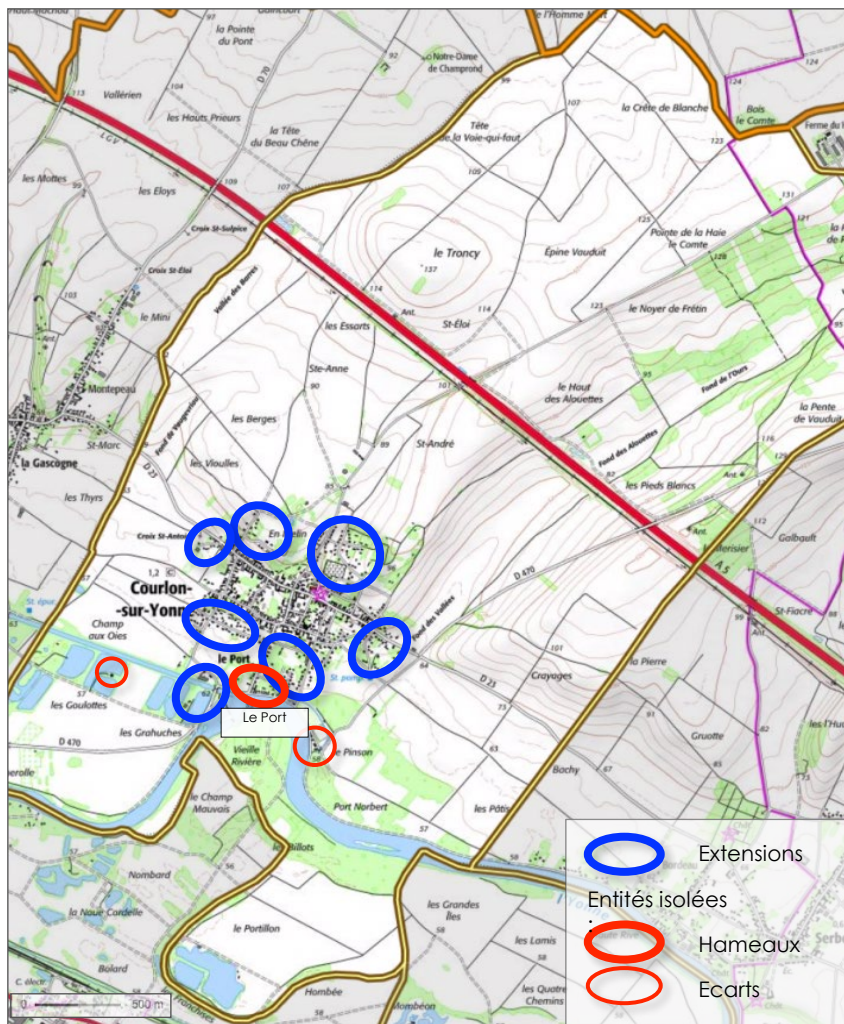
Courlon-sur-Yonne



Carte de l'Etat Major (1820-1866),
Geoportail © IGN 2010



Cadastre Napoléonien (1831),
arch. dép. Yonne



- Extensions
- Entités isolées
- Hameaux
- Ecartés

Carte Geoportail, © IGN 2016

Historique et structuration urbaine

Historique

Courlon-sur-Yonne a bénéficié d'une situation stratégique. Son gué fut un important lieu de passage et de transactions. Au Moyen-Âge, ce village commerçants et artisans acquiert murs d'enceinte et fossés. Pour autant, il est mis à feu et à sang par les huguenots durant les guerres de religion. Les remparts sont démantelés à la fin du XVI^e siècle.

En 1851, l'établissement d'un bac améliore le trafic fluvial. En 1871, le bourg voit la construction du barrage destiné à alimenter le canal de dérivation.
(source : site de la commune)

Structure urbaine traditionnelle

Courlon-sur-Yonne présente une structure urbaine traditionnelle duale : elle hérite des fortifications passées du bourg un plan concentrique, qui présente toutefois une dominante de "carrefour" en raison de la plus grande densité du bâti sur les axes perpendiculaires de la D23 (rue des Préaux et rue Maria Lamy) et de la D470 (Grande Rue et rue Charles Mazières).

Les extensions

L'extension du bourg s'est faite aux abords immédiats des enceintes, dans toutes les directions. Le Port s'est étendu avec la construction du barrage.

Les entités isolées

Le Port est dorénavant dans la continuité bâtie du bourg. Le Pinson forme un écart au bord de l'Yonne, on remarque aussi une construction au sud du canal de dérivation.

Courlon-sur-Yonne



Eglise Saint-Loup

Les éléments du patrimoine

Le patrimoine protégé

L'église Saint-Loup (XIIIe siècle) est classée à l'inventaire des monuments historiques.

Secteurs archéologiques repérés

Patrimoine vernaculaire



Photos : Rivière Letellier

Photos : site de Courlon-sur-Yonne, google street view

Cuy



Carte de l'Etat Major (1820-1866), Geoportail © IGN 2016



Cadastre Napoléonien (1813), arch. dép. Yonne

Historique et structuration urbaine

Historique

Le Château de Noslon (ou Nolon) est construit en 1226 sur ce qui était initialement une simple ferme. Bâtiments, fours et fossés sont construits, et le domaine devient une résidence des archevêques de Sens qui se succèdent. L'ancien château est détruit pour être reconstruit par l'un d'eux. Il est achevé en 1759.

(source : site de la commune)

Structure urbaine traditionnelle

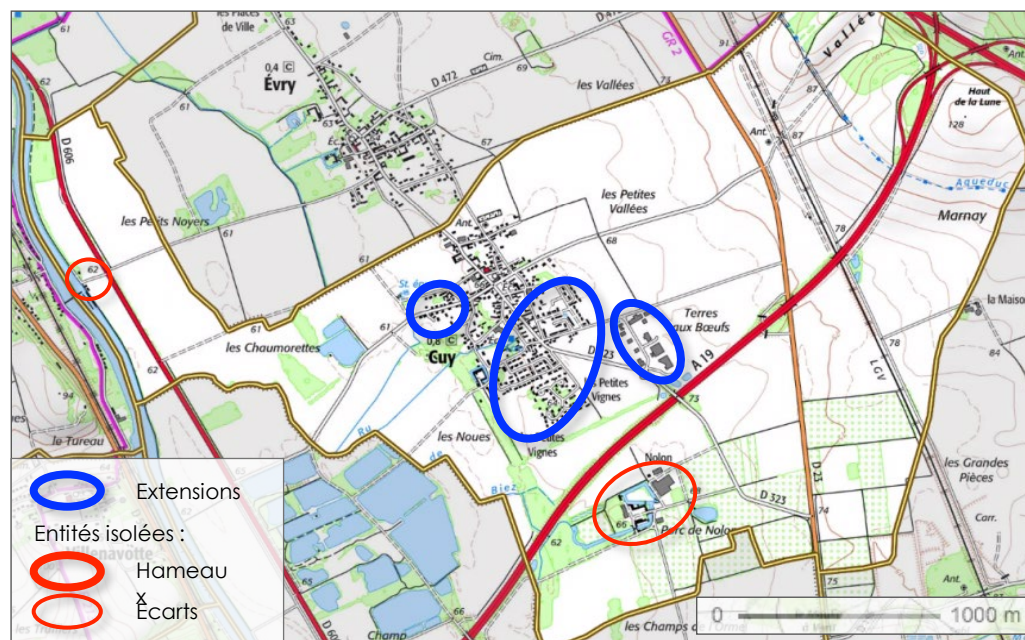
Cuy est un village au plan concentrique, centré sur l'église Saint-Martin. Le croisement des rues Pasteur et Pierre et Marie Curie est central, mais le village est très tôt déployé le long d'axes plus secondaires.

Les extensions

Cuy s'est beaucoup étendu avec des opérations de lotissements pavillonnaires en direction du sud-est. On relève également des logements individuels construits rue Pasteur. Une zone d'activité est implantée aux Terres aux Boeufs, entre Cuy et l'autoroute A19.

Les entités isolées

A l'extrême ouest du territoire communal, quelques constructions sont liées au fonctionnement d'une écluse sur l'Yonne. Le château de Noslon, ses annexes, son parc sont implantés au sud de l'autoroute A19.

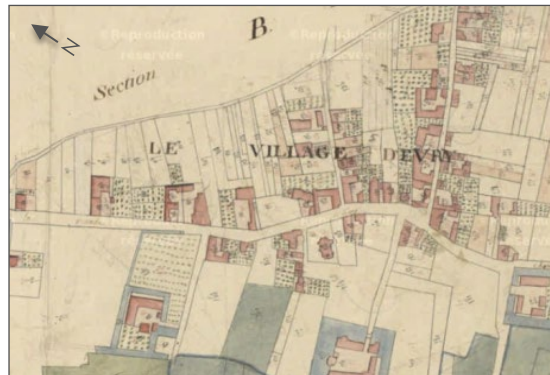


Carte Geoportail, IGN 2016

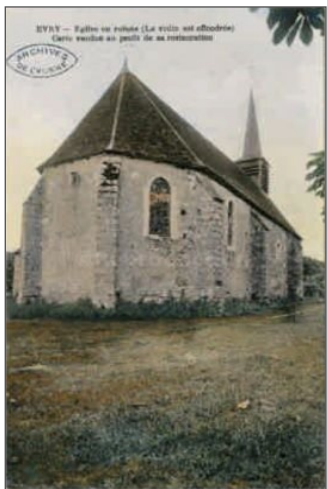
Evry



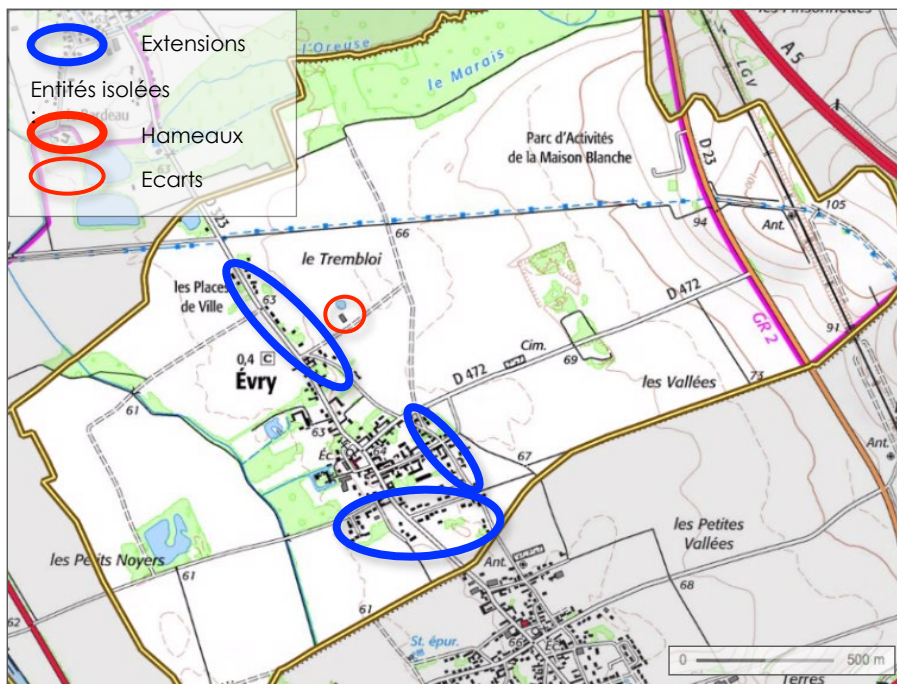
Carte de l'Etat Major (1820-1866), Geoportail © IGN 2010



Cadastré Napoléonien (1813), arch. dép. Yonne



Eglise Saint-Blaise, carte postale vendue au profit de sa restauration, début XXe



Carte Geoportail, IGN 2016

Historique et structuration urbaine

Historique

Au début du XXe siècle, l'église est en ruine, la route est effondrée. Elle est aujourd'hui reconstruite.
(source : arch. dep. Yonne)

Structure urbaine traditionnelle

Evry a une structure de village-rue, le long de la Grande Rue (D323).

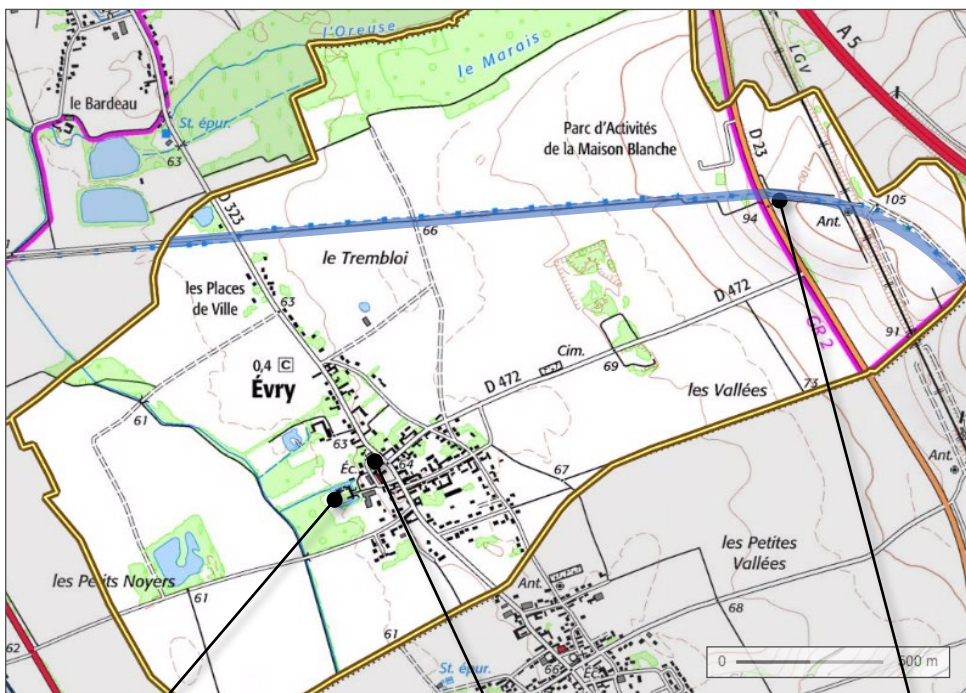
Les extensions

Le village s'est étendu le long de son axe traditionnel (D323) vers le nord, et au sud suivant des axes secondaires (rue du Barrage, rue du Chemin Vert). A l'est, le village s'est développé sur la rue Henri Fauré, parallèle à la Grande Rue. Le plan de village-rue est ainsi rendu moins lisible.

Les entités isolées

Au Tremblois, une construction ancienne est un peu à l'écart du village malgré son extension vers le nord.

Evry



Eglise Saint-Blaise



Aqueduc de la Vanne

Photos : Rivière Letellier, Google Streetview

Les éléments du patrimoine

Le patrimoine protégé

Aucun élément patrimonial n'est protégé à Evry.

Autres éléments

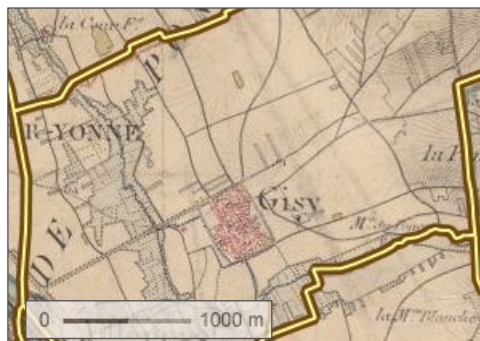
- l'église Saint-Blaise,
- l'aqueduc de la Vanne,
- lavoir
- Un château.

Secteurs archéologiques repérés

Patrimoine vernaculaire



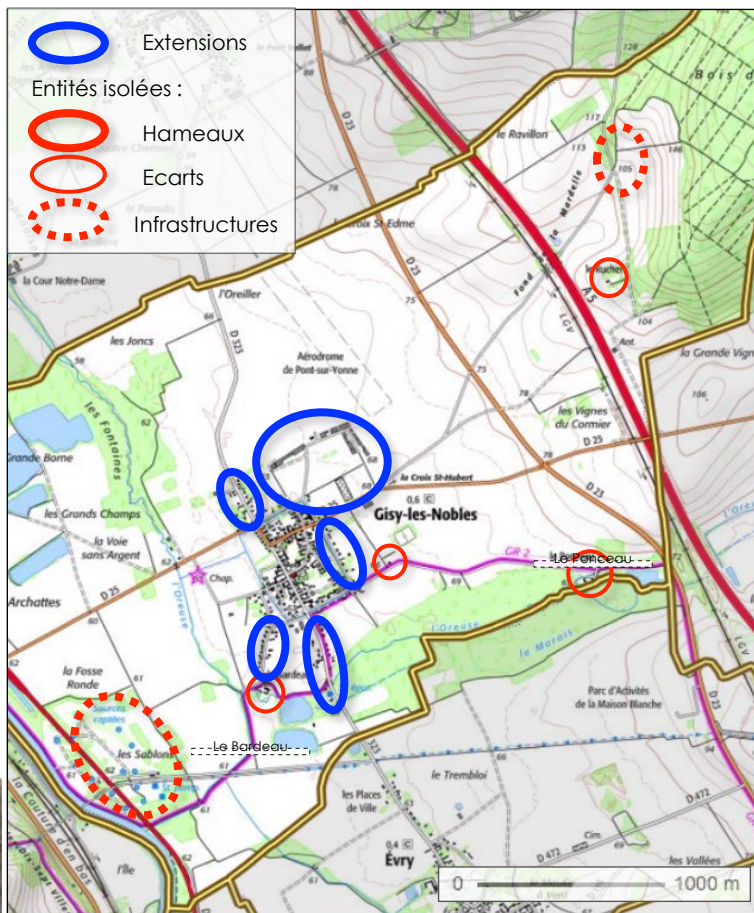
Gisy-les-Nobles



Carte de l'Etat Major (1820-1866),
Géoportail © IGN 2016



Carte postale de Gisy-les-Nobles,
arch. dep. Yonne



Carte Geoportail, © IGN 2016

Historique et structuration urbaine

Historique

Au XVe siècle, le bourg quitte son site initial de peuplement situé autour de la chapelle pour s'implanter 300 m plus à l'est. Le village est fortifié sous François Ier et est encadré de douves. (source : site de la commune)

Structure urbaine traditionnelle

Gisy-les-nobles suit un plan concentrique, qu'elle doit aux fossés qui l'encadrent toujours, hérités des anciennes fortifications du bourg.

Les extensions

Gisy-les-Nobles s'est étendue au delà de ses fossés : vers le sud, rue de l'Oreuse et rue du Bardeau, si bien que l'écart du Bardeau est bientôt absorbé par le bourg ; à l'est, de l'autre côté du fossé ; au nord, le long de la D323 et avec l'aérodrome de Pont-sur-Yonne.

Entités isolées

Il n'y a pas de hameau sur le territoire communal, mais on compte quatre écarts : le Bardeau, le Ponceau, une construction proche du stade, et le Rucher, un corps de ferme au nord-est de la commune.

En outre, un mat est implanté à l'extrémité nord de la commune, à l'orée du bois de Gisy.

On remarque enfin la présence d'une carrière de sable proche de l'Yonne (les Sablons) et d'un circuit de moto-cross au nord-est du territoire.

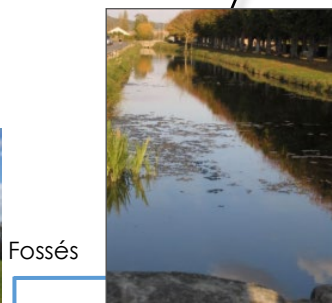
Gisy-les-Nobles



Carte Geoportail, IGN 2016



Petite Chapelle



Fossés



Lavoir



Eglise Saint-Pregts



Photos : Rivière Letellier , site internet de Gisy les Nobles, wikipedia

Les éléments du patrimoine

Le patrimoine protégé

Un cimetière désaffecté qui date du XVe siècle et sa chapelle du XVIe siècle sont classés à l'inventaire des monuments historiques.

Autres éléments singuliers

- un cimetière de l'âge du fer au "bas des Aouches" ;
- les fossés, toujours remplis d'eau : il s'agissait des douves du château, utilisées du XIIIe au XIVe siècle ;
- l'église Saint Pregts (1771) ;
- un lavoir construit en 1861 : il a fonctionné jusque dans les années 1970 et a été restauré en 2016 ;

Secteurs archéologiques repérés

Patrimoine vernaculaire



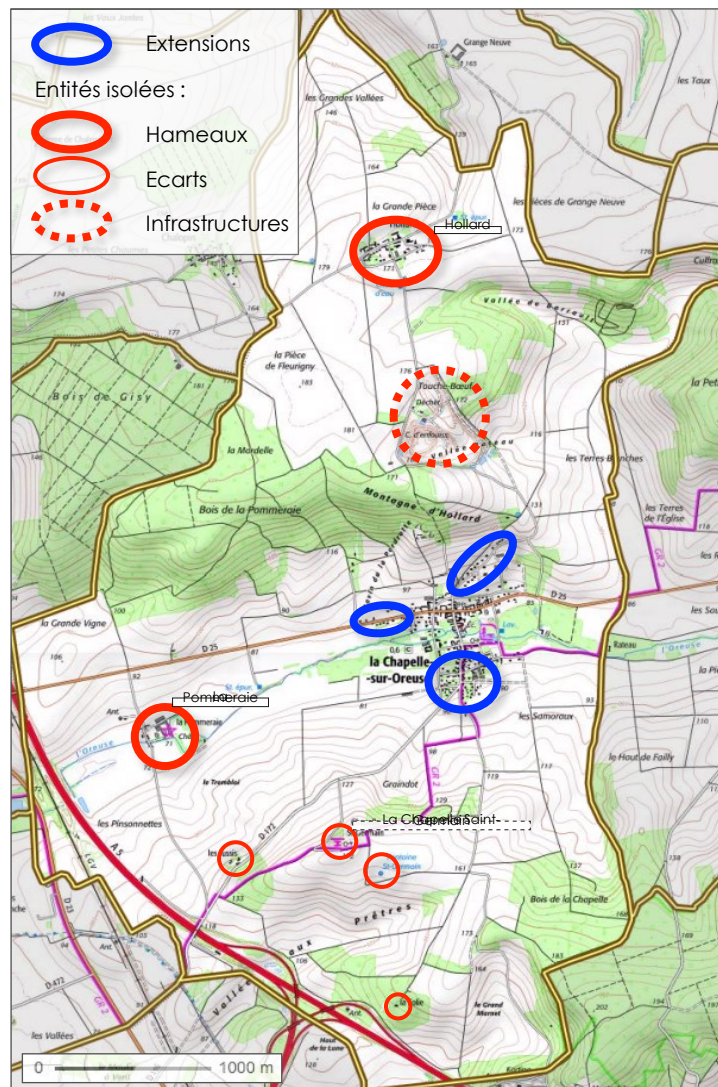
La Chapelle-sur-Oreuse



Carte de l'Etat Major (1820-1866),
Geoportail © IGN 2016



Cadastré Napoléonien (1831), arch. dép. Yonne



Carte Geoportail, IGN 2016

Historique et structuration urbaine

Historique

Le village primitif, initialement développé autour de la Chapelle Saint-Germain, a été abandonné au profit de sa localisation actuelle, près de la Chapelle Saint-Laurent. Au XVI^e siècle, le bourg s'entoure de murs et de fossés. Sur l'Oreuse, plusieurs moulins à eau sont construits. La Pommeraiie accueille une population de religieuses.
(source : site de la commune)

Structure urbaine traditionnelle

La Chapelle a une structure de village-carrefour. Le plan cadastral napoléonien montre une urbanisation le long de l'axe nord-sud qui correspond aujourd'hui à la Grande Rue (D172), et les prémisses du développement urbain le long de l'actuelle route de Thorigny (D25). Toutefois, la construction des murs d'enceinte et la présence de l'église Saint-Laurent au sud du bourg ont un temps rendu moins lisible le modèle du village-carrefour.

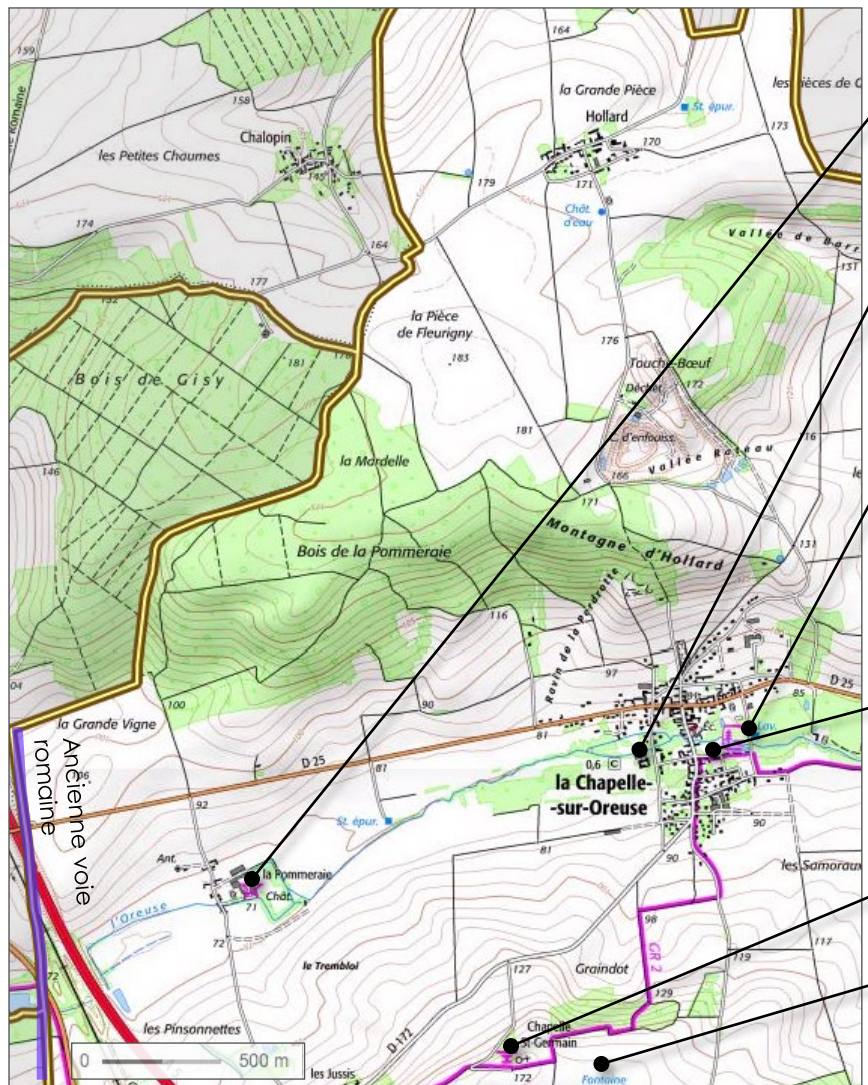
Les extensions

Avec le temps, la structure en "T" s'est accentuée : la Chapelle s'étire le long de la route de Thorigny, et vers le sud le long de la Grande Rue et d'axes secondaires plus récents. Au nord, une urbanisation en bande longe la route de Hollard.

Entités isolées

On compte deux hameaux : Hollard et la Pommeraiie ; et deux écarts, outre la Chapelle et la fontaine Saint-Germain : les Jussis et la Folie. On trouve aussi une déchetterie et un centre d'enfouissement de déchets.

La Chapelle-sur-Oreuse



Manoir de la Pommeraie



Vestige du château



Lavoir



Eglise Saint-Laurent du Gril



Chapelle Saint-Germain



Fontaine Saint-Germain

Les éléments du patrimoine

Le patrimoine protégé

Il n'y a pas d'élément patrimonial protégé à la Chapelle-sur-Oreuse.

Autres éléments d'intérêt

- la voie romaine de Sens à Meaux, dite "voie Perrée" ;
- la Chapelle Saint-Germain (XIe siècle), endommagée et pillée au XVIe siècle par les Huguenots, restaurée en 1615 puis en 1978 ;
- la Fontaine Saint-Germain, utilisée depuis le XVIe siècle pour ses vertus miraculeuses : ensevelie depuis 1960, elle a été redécouverte en 2012 ;
- l'église Saint-Laurent du Gril (XIVe et XVe siècles) ;
- la tour ronde, vestige d'un château fort (25 rue du Château) ;
- le Manoir de la Pommeraie, devenu un EHPAD ;
- un lavoir ancien restauré ;
- la place Jean Léger, héros de la résistance déporté en Allemagne nazie, inaugurée en 2009.

Secteurs archéologiques repérés

Patrimoine vernaculaire



Photos : site internet de La Chapelle sur Oreuse, L'Yonne Républicaine, Wikipedia

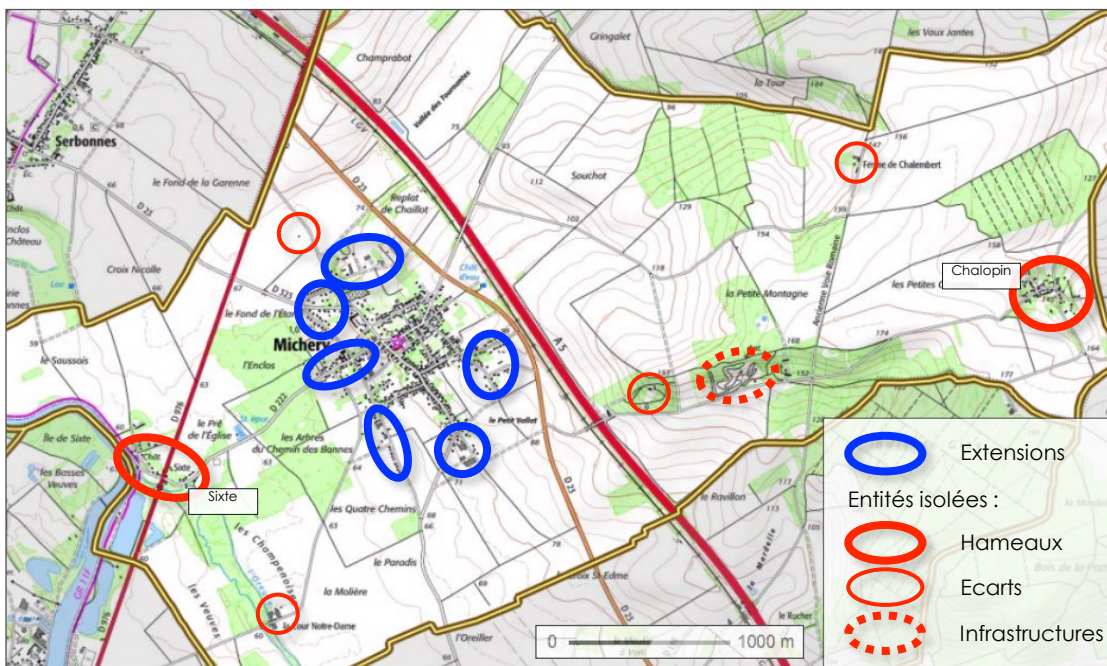
Michery



Carte de l'Etat Major (1820-1866),
Geoportail © IGN 2010



Cadastre Napoléonien (1813),
arch. dép. Yonne



Carte Geoportail, IGN 2016

Historique et structuration urbaine

Historique

L'église Saint Laurent date de la fin du XIIe siècle. Michery comptait autrefois deux prieurés : celui de Sixte et celui de la Cour Notre-Dame, ancienne abbaye cistercienne. C'est à la suite des guerres de religion qui ravagent la région au XVIe siècle que la Cour Notre Dame est en ruines, puis reconstruite, devient simple prieuré.

(sources : site de la commune)

Structure urbaine traditionnelle

Michery est de type « village-carrefour ». Un noyau central historique s'est développé autour de l'église, au carrefour de la rue de l'Eglise, de la Grande Rue (D222), et de la rue Charles de Gaulle (D323). Le bourg ancien comprend également les rues des Récits, du Veau, du Chêne, du Clos, et la rue Basse.

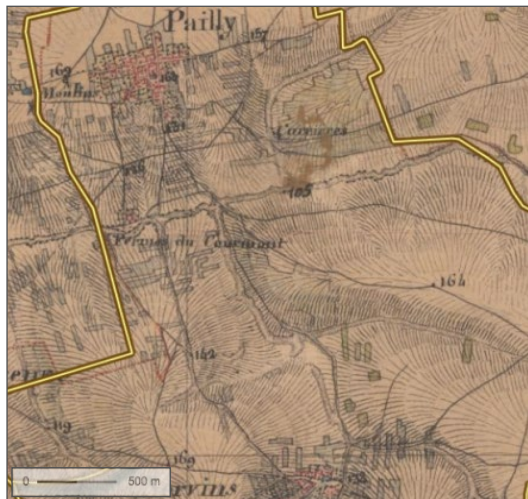
Les extensions

Le village s'est étendu en étoile le long d'axes principaux (grande rue, rue du 8 mai 1945) ou secondaires (rue Chauchu, chemin des Acacias, rue des bois, rue Veuve Lebeau).

Les entités isolées

Deux hameaux sont rattachés à la commune : Chalopin et Sixte. Le territoire comprend également quelques écarts : la ferme de Chalembert, la Cour Notre-Dame, deux constructions à l'est de l'autoroute A5, ainsi qu'une construction au nord ouest. On note aussi la présence d'un circuit de moto-cross à l'est de l'autoroute.

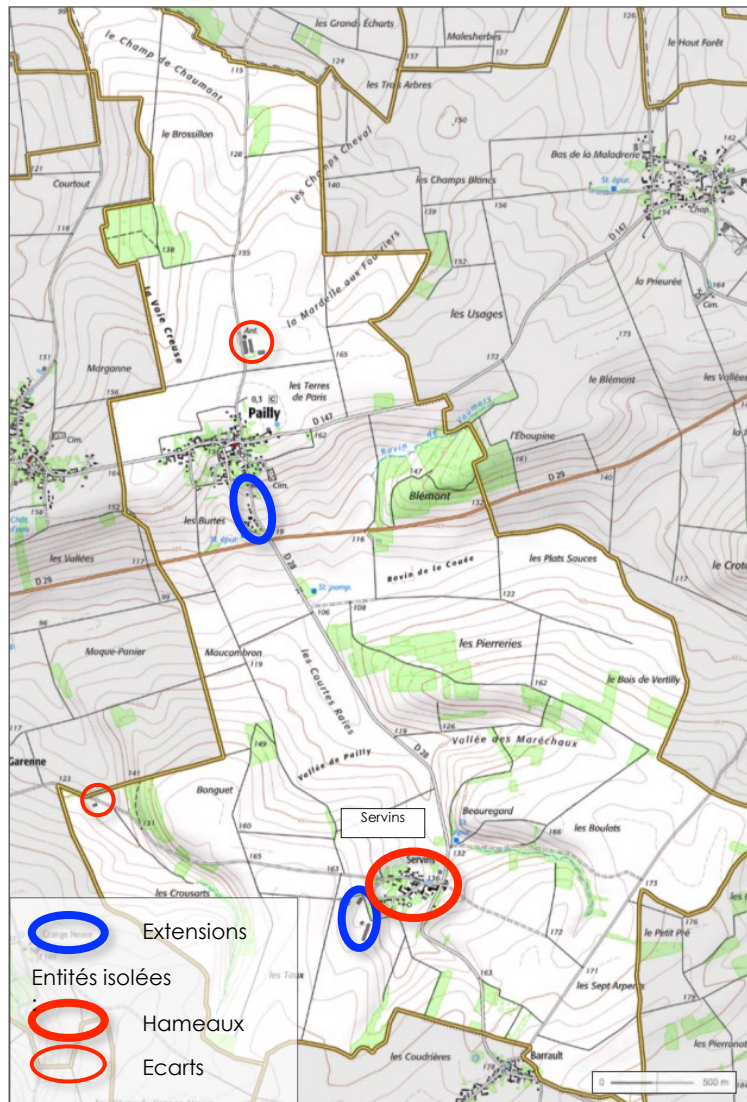
Pailly



Carte de l'Etat Major (1820-1866),
Geoportail © IGN 2010



Cadastré
Napoléonien (1831),
arch. dép. Yonne



Carte Geoportail, IGN 2016

Historique et structuration urbaine

Historique

Le passé de Pailly fut quelques temps lié à celui de Plessis-Saint-Jean puisqu'il appartenait à la seigneurie de Bray-sur-Seine. Il s'agit d'un village traditionnellement agricole, et d'ailleurs souvent éprouvé par les aléas climatiques destructeurs, les incendies et les invasions animales. On y trouvait également une population de petits métiers. Au XIXe, 15 ha de vignobles furent ravagés par le phylloxera.

(source : journal CCYN déc. 2016)

Structure urbaine traditionnelle

La commune de Pailly est de type village-carrefour : elle s'étend le long de la rue Blanche (D28, et sa parallèle la rue Neuve), rue du Château d'eau (D147), rue du Moulin. Servins suit également un plan de village-carrefour.

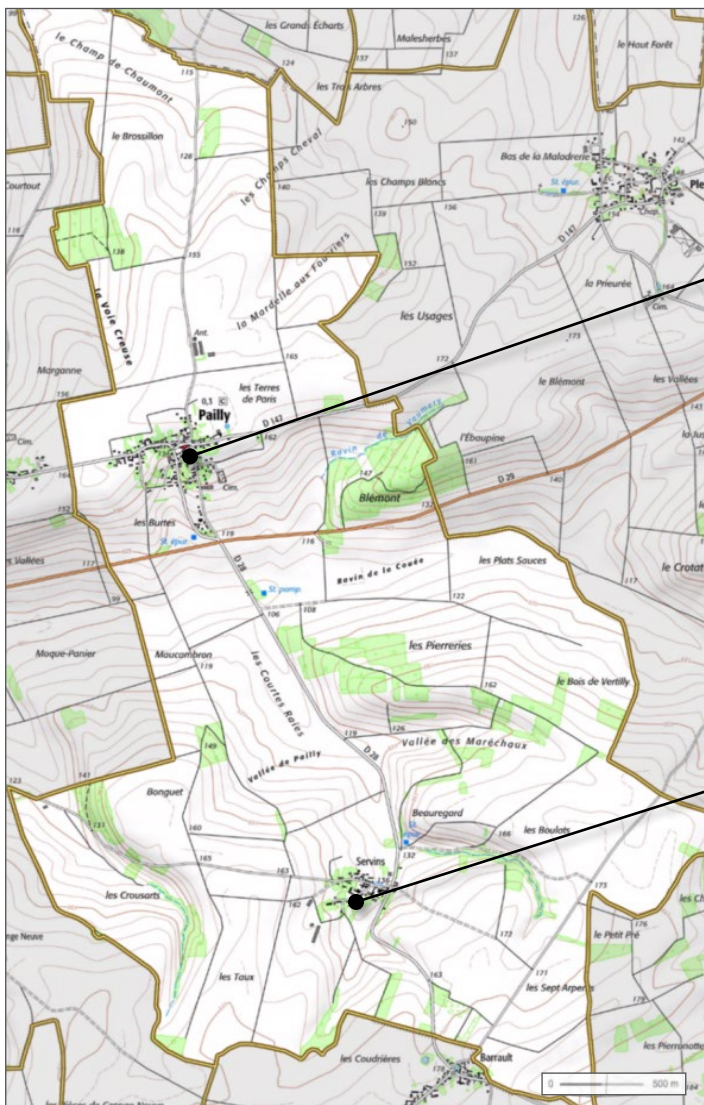
Les extensions

Pailly s'est étendu au sud le long de la D28. Servins s'est étendu au sud-ouest avec des bâtiments agricoles.

Les entités isolées

Outre le hameau de Servais, on observe un écart destiné à l'activité agricole au nord de Pailly, et une maison isolée au sud-ouest du territoire communal.

Pailly



L'église Notre-Dame de Pailly



La Chapelle de Servins

Photos : Rivière Letellier, panoramio.com

Les éléments du patrimoine

Le patrimoine protégé

Aucun élément patrimonial n'est protégé sur la commune de Pailly.

Autres éléments

- l'église Notre-Dame de Pailly ;
- la chapelle de Servins.

Egalement, la grange de Pailly, investie par l'association Ardev, est un lieu privé destiné à l'accueil d'artistes.

Secteurs archéologiques repérés

Patrimoine vernaculaire



Perceneige



Carte Cassini, Geoportail © IGN 2010



Courceaux



Sognes



Plessis-du-Mée



Verully



Villiers Bonneux



Grange le Bocage

Cadastré Napoléonien (1831), arch. dép. Yonne



Carte de l'Etat Major (1820-1866), Geoportail © IGN 2010

Historique et structuration urbaine

Historique

La commune est née en 1972 de la fusion des six communes de Courceaux, Grange le Bocage, Plessis-du-Mée, Sognes, Verully et Villiers Bonneux.

Certains bourgs sont fortifiés au XVI^e siècle, en partie pour leur proximité avec des axes stratégiques. Grange-le-Bocage accueille une prévôté royale au XVI^e siècle.

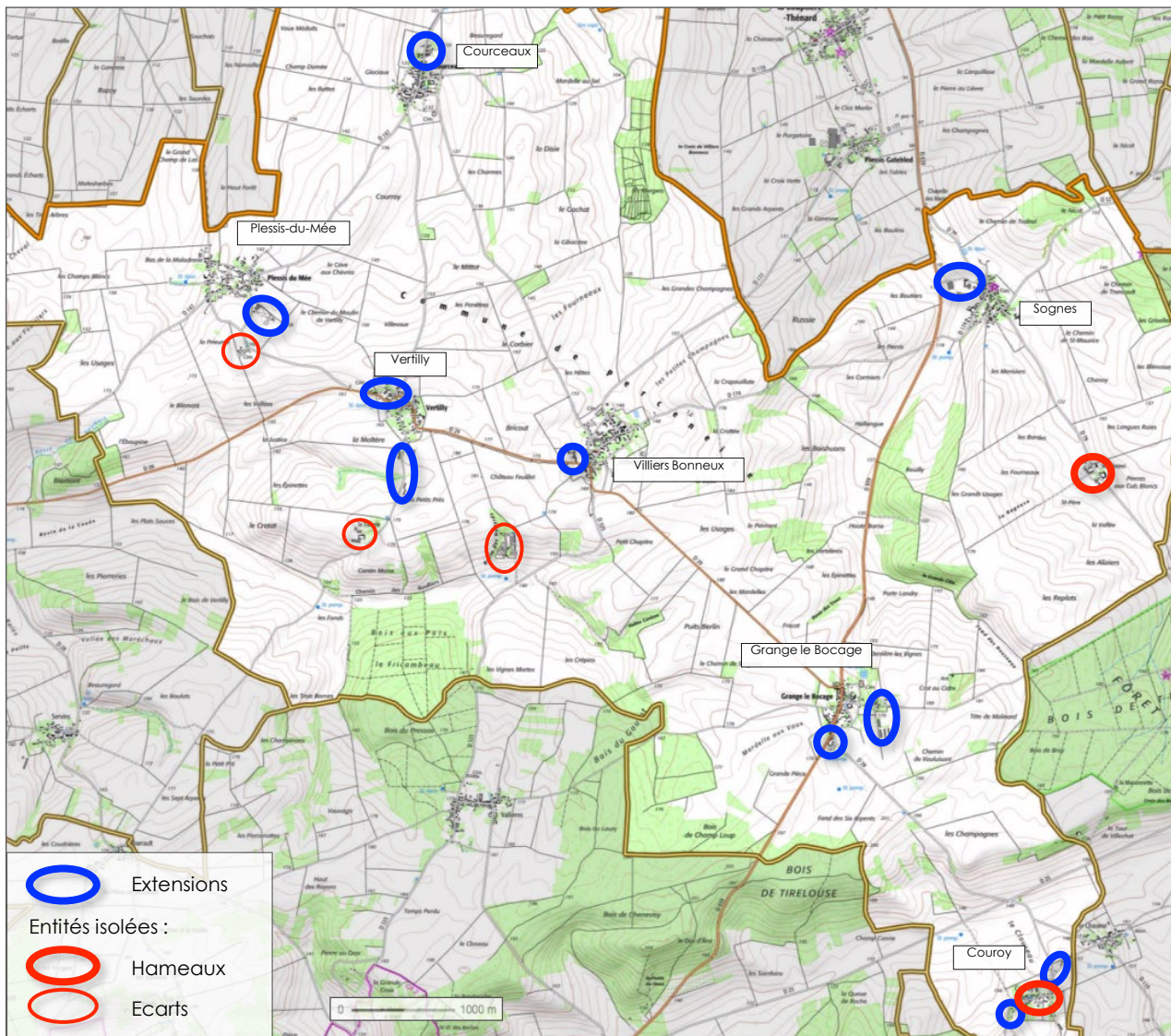
Le territoire a souffert de la Révolution. Plessis-du-Mée était divisé en deux villages, Pessis et Du Mée. A la Révolution, le château et le village de Plessis et le village sont détruits. Il n'en reste que l'église isolée. (sources : journal CCYN déc. 2016)

Structure urbaine traditionnelle

Perceneige est polynucléaire, car composée de six bourgs, à dominante concentrique. Courceaux, Verully, Villiers Bonneux, Grange-le-Bocage et Plessis du Mée ont une structure concentrique : souvent, un réseau viaire circulaire indique des fortifications qui ont par le passé contenu l'expansion urbaine et concentré le bâti autour des centres anciens et des églises.

Sognes n'a pas eu de fortifications, le bourg a une structure traditionnelle de carrefour.

Perceneige



Carte Geoportail, IGN 2016

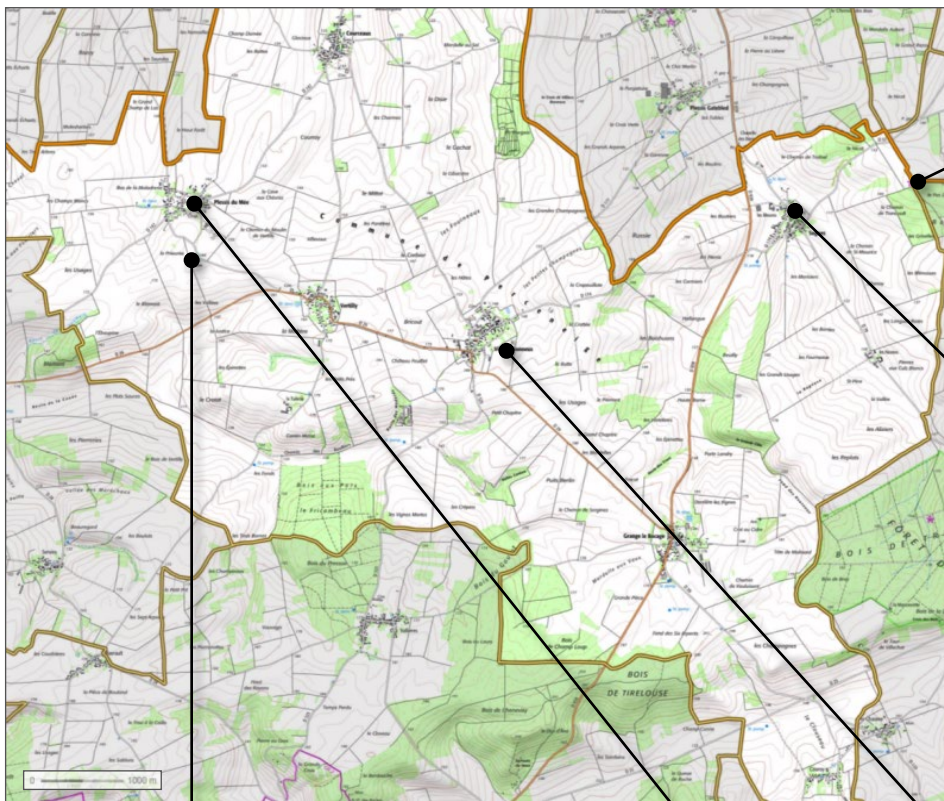
Les extensions

Les différents bourgs se sont dans l'ensemble peu étendus. Souvent, leur extension est liée à l'activité agricole (Plessis-du-Mée, Vertilly, Villiers Bonneux, Sognes, Grange-le-Bocage). On trouve aussi de nouvelles habitations (au nord de Courceaux, au nord de Vertilly, au sud de Grange-le-Bocage, au nord-est et au sud-ouest de Courroy).

Les entités isolées

En plus des six anciennes communes, on compte deux hameaux : Courroy et les Nozées ; deux écarts : la Tuilerie et le cimetière et le prieuré du Mée. Il y a un circuit de moto-cross au Ravin des Hodards.

Perceneige



Carte Geoportail, IGN 2016



Menhir du Pas-Dieu



Eglise de Sognes



Crypte Saint-Nicolas



Eglise Saint-Savinien et le tilleul de Sully



Chapelle de Plessis-du-Mée



Eglise Notre-Dame de l'Assomption

Les éléments du patrimoine

Le patrimoine protégé

Le Menhir du Pas-dieu (néolithique) est classé à l'inventaire des monuments historiques. La crypte romane Saint-Nicolas de l'église de Sognes (XIe siècle) est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Autres éléments

- les églises : Saint-Etienne (Grange-le-Bocage), Saint-Martin (Vertilly), Saint-Pierre-et-Saint-Paul (Sognes), Saint-Savinien (XIIIe siècle, Plessis-du-Mée) de Notre-Dame de la Visitation (Courceaux), et Notre-Dame de l'Assomption (XVIIe siècle, Villiers Bonneux) ;
- une chapelle à Plessis-du-Mée ;
- un tilleul remarquable près de l'église Saint-Savinien à Plessis-du-Mée, planté en 1590 ;

Patrimoine vernaculaire



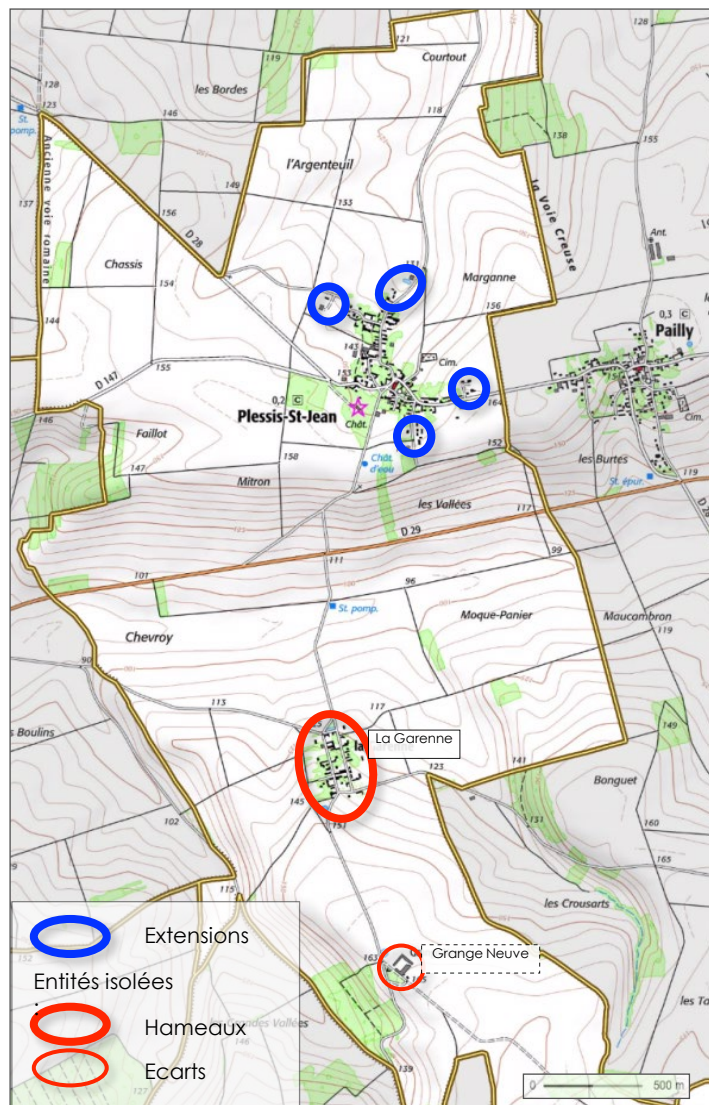
Plessis-Saint-Jean



Carte de l'Etat Major (1820-1866),
Geoportail © IGN 2010



Cadastré Napoléonien (1831), arch. dép. Yonne



Carte Geoportail, IGN 2016

Historique et structuration urbaine

Historique

Plessis-Saint-Jean était une place forte dont l'altitude de 160m lui permettait de contrôler la partie orientale de la voie romaine de Sens à Meaux. Son nom de Plessis lui vient sans doute d'une palissade de bois et de fossés utilisés pour la protection du bourg dans ses premiers temps. Le hameau de la Garenne est connu à partir du XVIIe siècle.

Plessis-Saint-Jean a toujours été un bourg rural de peu de commerces.

(source : journal CCYN déc. 2016, passionchateaux.com)

Structure urbaine traditionnelle

Plessis-Saint-Jean a une structure traditionnelle polynucléaire. En plus du bourg principal et du hameau de la Garenne, le territoire dénombrait également les hameaux de Chevroy, Sorion et Moque Panier qui furent détruits pendant les guerres de religions. Le bourg de Plessis-Saint-Jean présente quant à lui une structure de village-carrefour entre la D28 (rue de Pailly, rue de Sergines) et la rue de Villenaux.

Les extensions

Le bourg s'est étendu dans une tendance linéaire par rapport aux axes déjà urbanisés (rue de Bray, rue de Villenaux, rue de Pailly, rue de la Croix Saint-Vincent). Cette extension est toutefois restreinte.

Les entités isolées

Le hameau de la Garenne est ancien. Plus au sud on trouve l'écart de Grange-Neuve.

Plessis-Saint-Jean



L'église (début XXe siècle)



Le château

Photos : Rivière Letellier, arch. dep. Yonne passionchateaux.com

Les éléments du patrimoine

Le patrimoine protégé

Aucun élément patrimonial n'est protégé à Plessis-Saint-Jean. Toutefois, une démarche est en cours pour l'inscription du château à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. (source : passionchateaux.com)

Autres éléments

- le château (XIXe siècle), construit sur l'emplacement d'un ancien château fort du XIIe siècle dont il reste les douves, auquel à succédé un deuxième Château à la Renaissance et dont il reste une tour ronde et un puits ;
- l'église Saint-Jean l'évangéliste et Saint-Lupien (XIIe siècle).

Secteurs archéologiques repérés

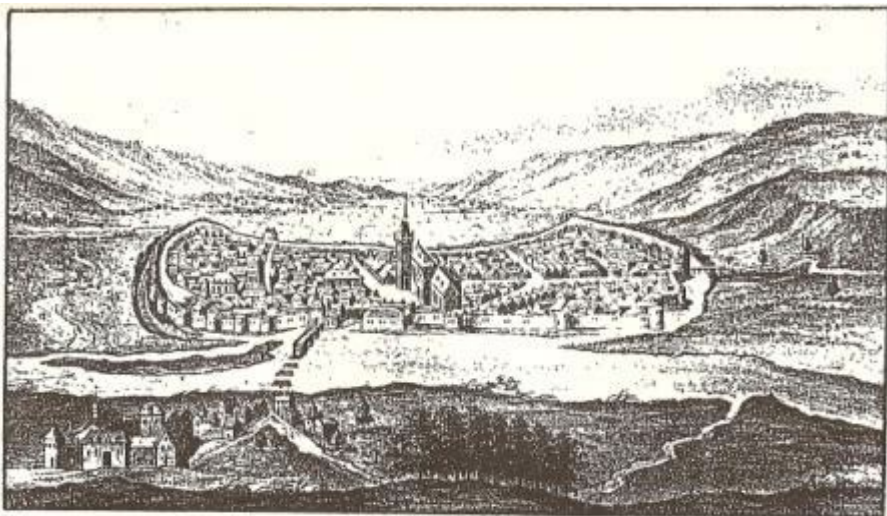
Patrimoine vernaculaire



Pont-sur-Yonne



Carte de l'Etat Major (1820-1866),
Géoportail, © IGN 2010



Vue de Pont-sur-Yonne, d'après
une gravure de C. Chastillon
L'Abbé Horson, *Recherches
historiques sur Pont-sur-Yonne*, 1878

Historique et structuration urbaine

Historique

Pont-sur-Yonne était un point de passage privilégié pour le transport fluvial (et le flottage du bois) et terrestre. Le premier pont, plusieurs fois démolis et reconstruit, y fut édifié en 1175. La ville s'est entourée de fortifications, murs et fossés.

A la fin du XVIIe siècle, le pont en bois est remplacé par un pont en pierre, qui connaît d'importantes modifications en 1840. Il porte l'activité fluviale de la commune à son apogée. En 1935, le Vieux Pont est condamné au profit d'un nouveau pont lancé en 1940. Le Vieux Pont est détruit progressivement, depuis 1954 seules trois arches demeurent rive gauche de l'Yonne.

(Sources : site de la commune, *Recherches historiques sur Pont-sur-Yonne*, l'abbé Horson)

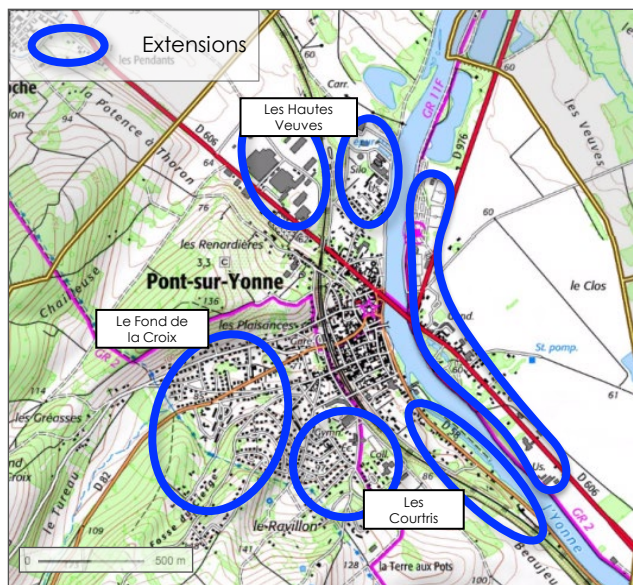
La structure urbaine traditionnelle

Pont-sur-Yonne a un plan "concentrique". Le centre ancien est compris entre l'Yonne à l'est, la voie ferrée à l'ouest et la RD 606 au nord, selon un plan hérité de la structure défensive du bourg. Il en résulte un tissu de rues étroites et parfois incurvées.

Pont-sur-Yonne



Cadastre napoléonien de Pont-sur-Yonne (1812), arch. dép. Yonne

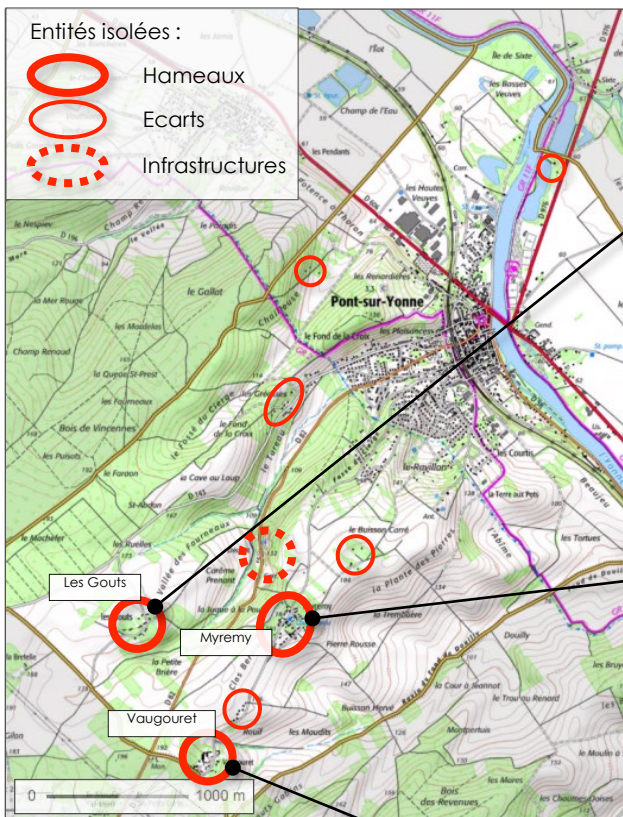


Les extensions

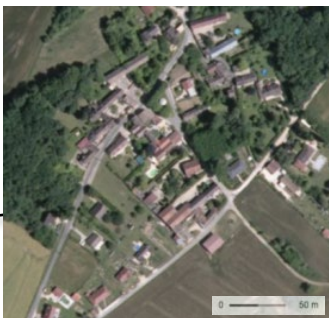
Il y a plusieurs types d'extensions à Pont :

- logement individuel aux Courtris et au Fond de la Croix, et au sud le long de l'Yonne mais aussi un ensemble collectif et des équipements publics,
- extension mixte au nord de la D 606 entre l'Yonne et la voie ferrée, et sur la rive droite de l'Yonne : habitations, activités, silo, carrière, bâtiments d'équipements variés ,
- zone d'activité aux Hautes Veuves .

Pont-sur-Yonne



Les Gouts



Myremy



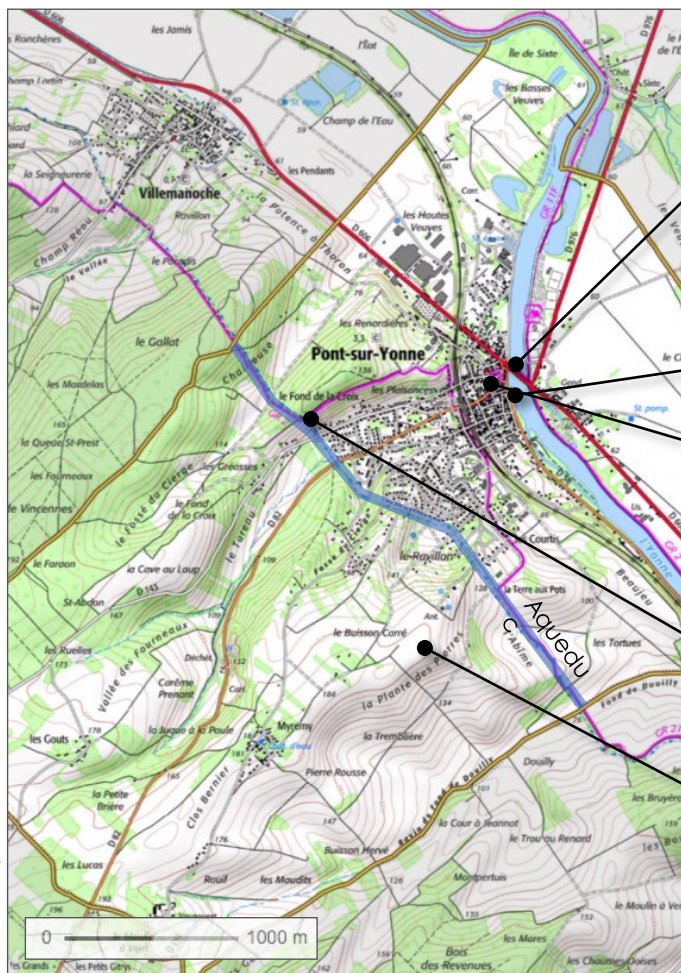
Vaugouret



Les entités isolées

On compte trois hameaux au sud de Pont-sur-Yonne, déjà existants en 1812, mais qui se sont étendus. On remarque aussi plusieurs écarts parmi lesquels le Buisson Carré et les Gréasses.

Pont-sur-Yonne



Nouveau pont



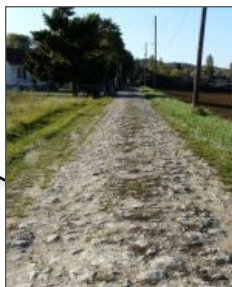
Vieux Pont



Aqüeduc de la Vanne



Eglise Notre-Dame



Chemin pierré

Les éléments du patrimoine

Le patrimoine protégé

L'Eglise Notre-Dame au style gothique primitif date du XIIe siècle, mais ses fortifications datent du XVe siècle. Elle est classée à l'inventaire des monuments historiques. Le Vieux Pont a été construit au XVIIe siècle. Il est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Autres éléments singuliers

- les vestiges d'un dolmen celtique partiellement détruit et pillé à sa découverte en 1858 ;
- un grand chemin pierré : il peut dater du XVIIe siècle ;
- le Nouveau Pont métallique construit en substitution du Vieux Pont ;
- l'aqüeduc de la Vanne, par endroits apparent.

Secteurs archéologiques repérés

Patrimoine vernaculaire



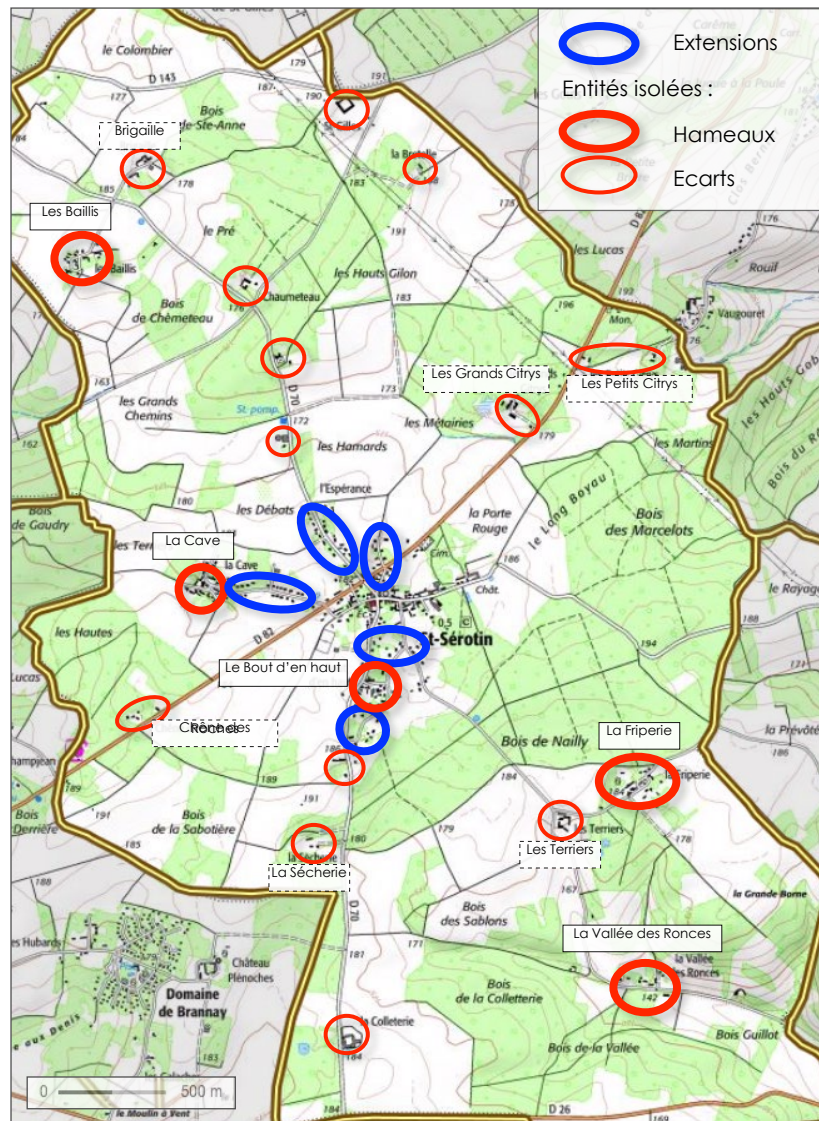
Saint-Sérotin



Carte de l'Etat Major (1820-1866), Geoportail © IGN 2010



Cadastre Napoléonien (1840), arch. dép. Yonne



Historique et structuration urbaine

Historique

Saint-Sérotin était un hameau dépendant des communes de Pont-sur-Yonne, Nailly et Brannay. Il devint indépendant en 1861. De 1972 à 1976, il a fusionné avec Brannay. Saint-Sérotin menait un commerce important de tuiles, briques et fruits avec Paris. De 1901 à 1956, le village a pu attendre des retombées économiques positives de la ligne de chemin de fer Sens-Egreville qui passait par l'Orme, au sud du territoire. Mais l'activité des briqueteries et tuileries ne permet une certaine prospérité du bourg que jusqu'aux années 1920.

(source : journal CCYN déc. 2016)

Structure urbaine traditionnelle

Saint-Sérotin a une structure urbaine traditionnelle de type « carrefour » entre la rue du Château vers l'est, la rue des Ecoles vers le Sud, et la rue Sulpice Legendre (D82), tangente au carrefour orientée selon la diagonale sud-ouest/nord-est.

Les extensions

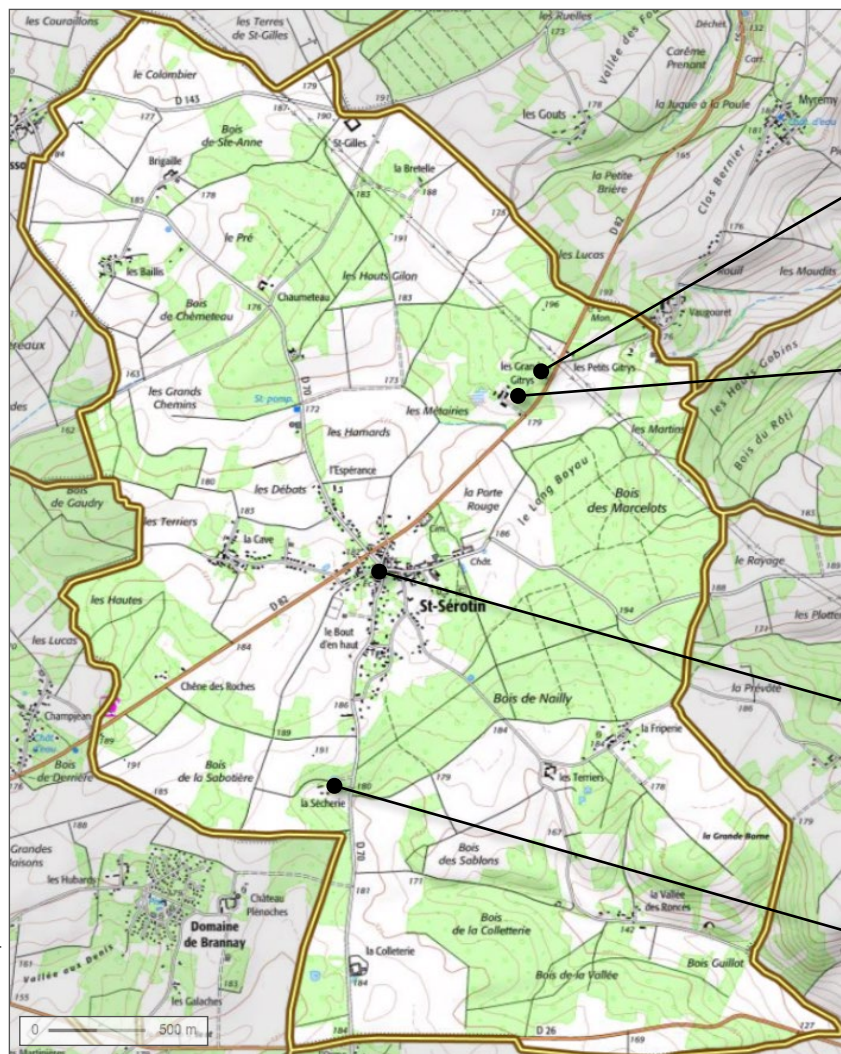
L'extension de Saint-Sérotin a conduit à une complexification de la structure urbaine vers une structure en étoile : le long de la rue de la cave, de la rue de Fossoy (D70), de la Butte des Moulins au nord, ainsi qu'un développement au sud plus éparé.

Les entités isolées

Du fait de cette extension, les hameaux de La Cave et du Bout d'en haut sont absorbés par le bourg. Plus loin, on trouve les hameaux des Baillis, de la Friperie, de la Vallée des Ronces. On dénombre 13 écarts.

Carte Geoportail, IGN 2016

Saint-Sérotin



Tour géodésique



Les Gitrys



Eglise de Saint-Sérotin



La Sécherie

Les éléments du patrimoine

Le patrimoine protégé

Aucun élément patrimonial n'est protégé à Saint-Sérotin.

Autres éléments

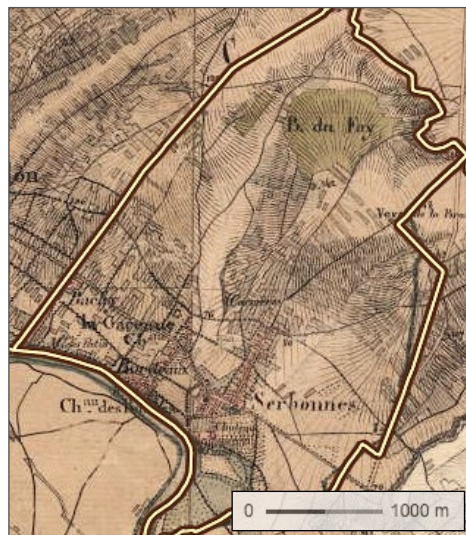
- les menhirs du Chêne des Roches ;
- l'église de Saint-Sérotin, reconstruite au XVI^e siècle ;
- une tour ou cheminée géodésique ;
- les restes des tuileries implantées à Chèmeteau, la Friperie, la Sécherie, les Gitrys (fours, séchoirs, alandiers de fours...).

Les secteurs archéologiques

Patrimoine vernaculaire



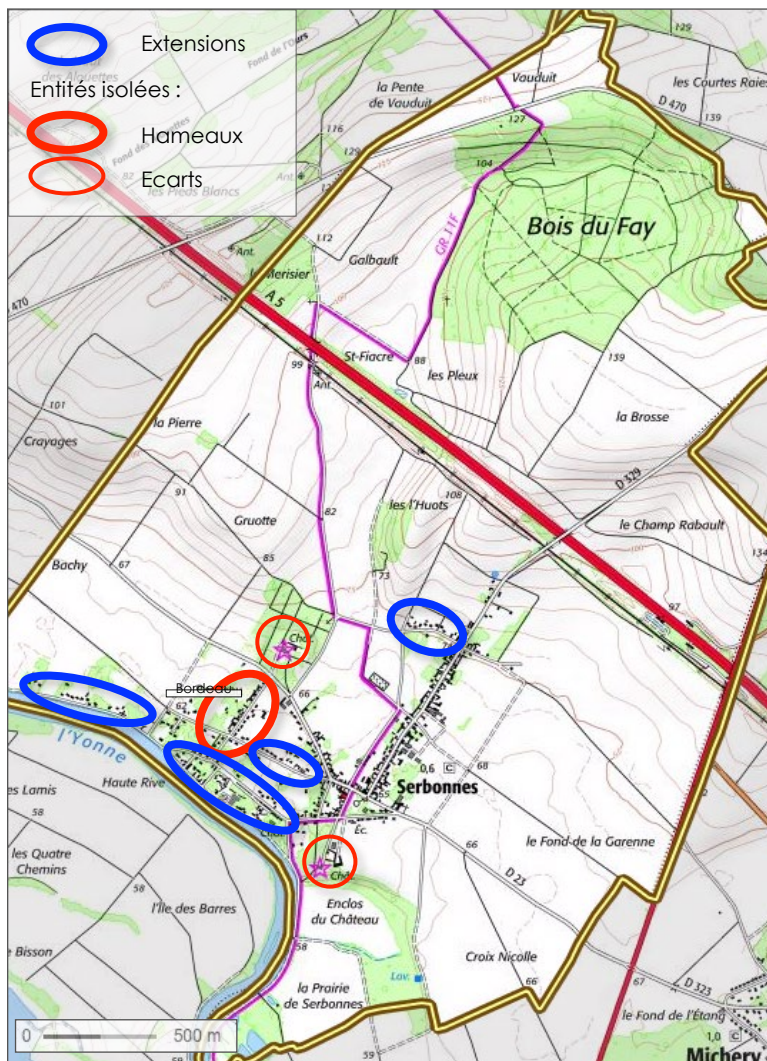
Serbonnes



Carte de l'Etat Major (1820-1866),
Geoportail © IGN 2010



Cadastré Napoléonien (1831),
arch. dép. Yonne



Carte Geoportail, © IGN 2016

Historique et structuration urbaine

Historique

La seigneurie de Serbonnes est détenue par la famille Brunel à partir du XVI^e siècle. L'histoire de la commune se souviendra de la naissance de Jacques Clément sur son territoire, qui assassina le roi Henri III en 1589. (sources : PLU, wikipedia)

Structure urbaine traditionnelle

Serbonnes suit le modèle des villages "carrefour". Le bourg ancien se situe autour de l'église, au croisement de la rue des Préaux (RD 23) et de la rue du Maréchal Leclerc (RD 329). Le tissu bâti s'étire le long de ces deux axes.

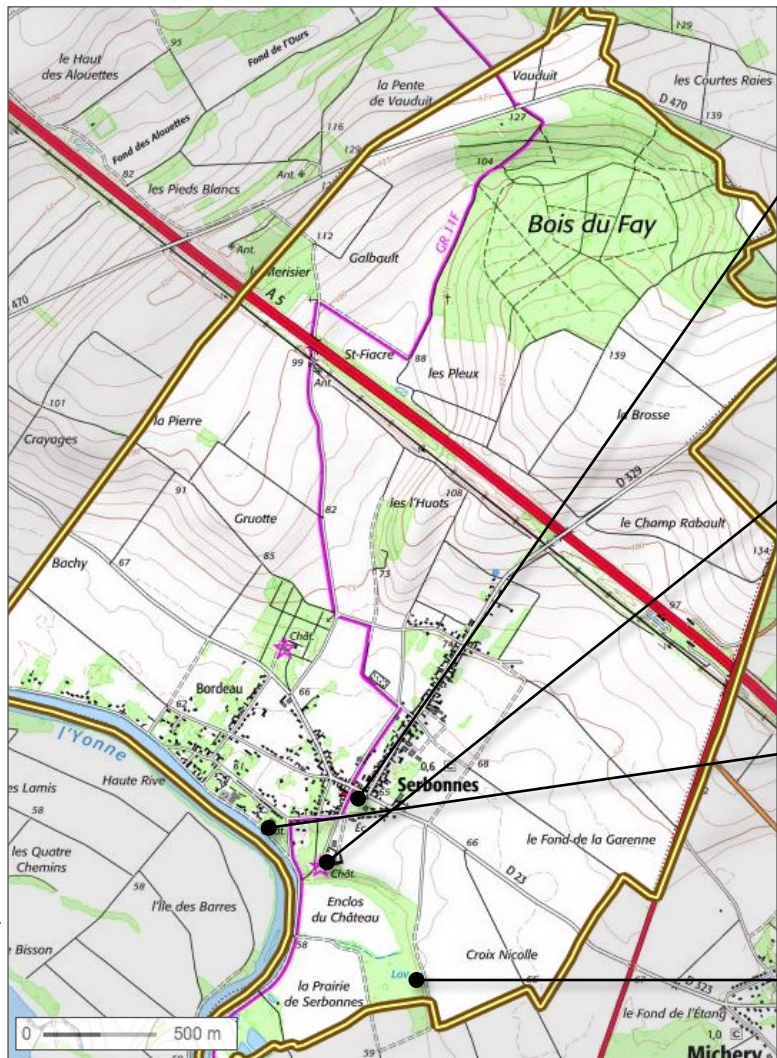
Les extensions

Au sud, l'Yonne et les zones inondables ont constitué une frontière naturelle à l'expansion urbaine. L'extension du bourg s'est faite en partie sur lui-même. Toutefois la rue des Noyers s'est constituée comme un nouvel axe d'urbanisation récente vers l'ouest. La commune s'est également étendue plus près de l'Yonne, où on trouve des équipements sportifs et des logements.

Les entités isolées (corps de ferme, hameaux, écarts)

Bordeau est un hameau ancien du bourg. Deux châteaux, au nord et au sud, forment les seuls écarts du village.

Serbonnes



Eglise Saint-Victor



Anciens Châteaux



Lavoir

Les éléments du patrimoine

Le patrimoine protégé

L'église Saint-Victor (XVI^e siècle) est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Autres éléments singuliers

- une nécropole de l'âge du fer ;
- le lavoir de Serbonnes (1886), construit en structure métallique ;
- une maison dessinée par Le Corbusier à La Boucherie ;
- plusieurs châteaux, l'un d'eux est devenu une maison de retraite.

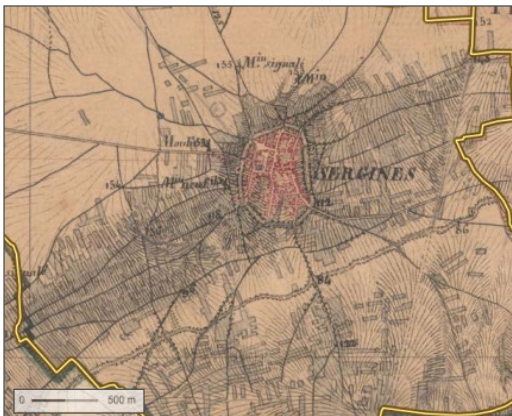
Secteurs archéologiques repérés

Il y a 17 sites archéologiques sur le territoire communal de Serbonnes (cf. Annexe).

Patrimoine vernaculaire



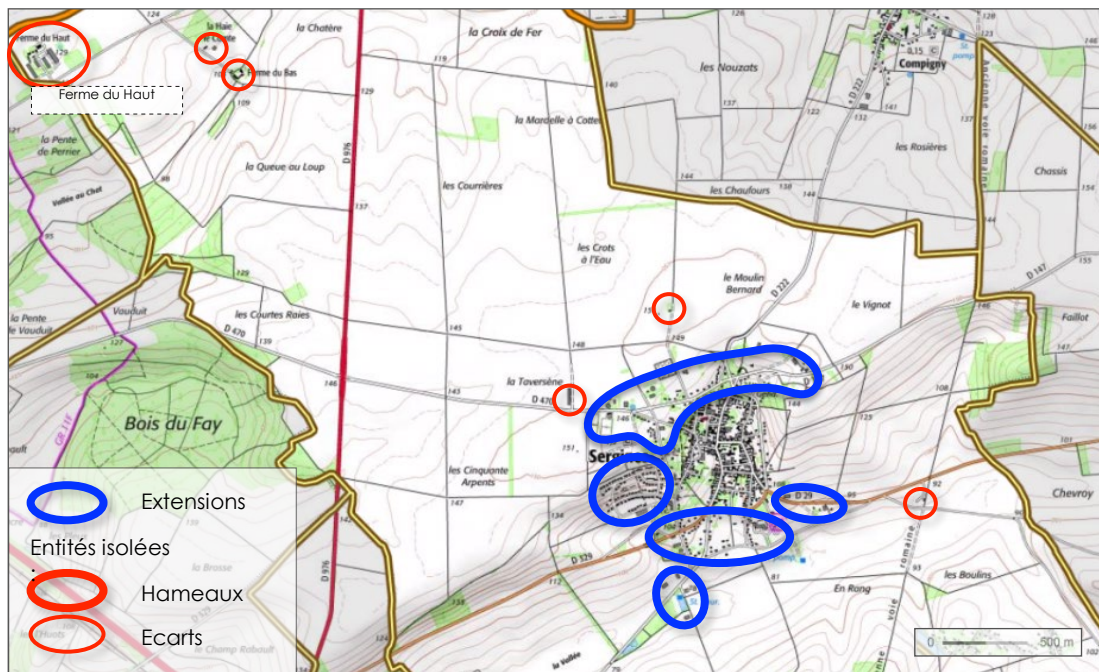
Sergines



Carte de l'Etat Major (1820-1866), Geoportail © IGN 2010



Cadastre Napoléonien (1830), arch. dép. Yonne



Carte Geoportail, IGN 2016

Historique et structuration urbaine

Historique

Le bourg acquiert des fortifications sous François Ier. Sous Louis XIII, un habitant du hameau voisin de Bohey, Blaise Rigault, s'illustre dans la défense du village contre des brigands. Au XVIIIe, Sergines joue un rôle certain dans le négoce des grains. C'est pourquoi le village est également au cœur des agitations de 1789. Au même moment, Sergines devient provisoirement chef-lieu de Canton. (source : site de la commune)

Structure urbaine traditionnelle

Sergines a une structure urbaine traditionnelle concentrique du fait des fortifications. Le centre ancien est un peu décentré vers le nord-ouest, autour de l'église. Le bourg est allongé sur l'axe nord-sud et structuré par trois grands axes parallèles : rue des Treilles, rues Hébert, des Bois, et Jubert coté est, et rues Serres et Geoffroy de Sergines coté ouest.

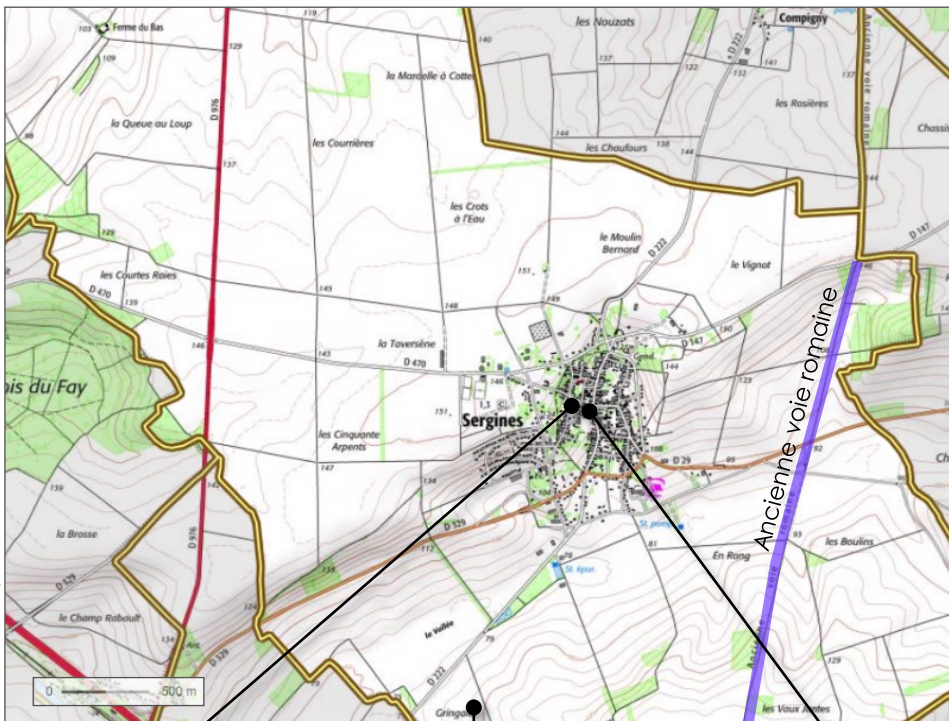
Les extensions

A l'ouest de Sergines, un lotissement d'une centaine d'habitations a été construit. Au nord et au sud, l'étalement urbain, plus diffus, a suivi les axes de communications principaux (D470, D329, D29) et secondaires (rue de la Tour, rue des Faubourgs au sud).

Les entités isolées

La Ferme du Haut est un écart agricole important. La Haie le Comte, la Ferme du Bas sont plus petites, la Taversène et les deux autres constructions isolées forment des écarts plus petits.

Sergines



Carnaval de Sergines, 1907



Statue de Blaise Rigault



L'église Saint Tiburce

Les tombes mérovingiennes

Les éléments du patrimoine

Le patrimoine protégé

Aucun élément patrimonial n'est protégé à Sergines.

Autres éléments

- une nécropole préhistorique ;
- des centaines de tombes mérovingiennes au lieu-dit Gringalet ;
- l'ancienne voie romaine ;
- l'Eglise Saint-Tiburce, son orgue (et l'Association des amis de l'orgue de Sergines) ;
- la statue de Blaise Rigault, et la hallebarde confisquée aux chefs de ses adversaires ;
- le Carnaval de Sergines, qui célèbre encore le fait d'arme de Blaise Rigault ;
- le salon de printemps (depuis 1963) ;

Les secteurs archéologiques

Patrimoine vernaculaire



Thorigny-sur-Oreuse



Carte Cassini, Geoportail © IGN 2010



Carte de l'Etat Major (1820-1866), Geoportail © IGN 2010

Historique et structuration urbaine

Historique

Au début du XVI^e siècle, Lanay est élevé au rang de commanderie. La localisation de Fleurigny au croisement de deux routes commerciales attise les appétits de conquête, en même temps que les activités fleurissent dans la vallée de l'Oreuse. C'est pourquoi les bourgs de la vallée se fortifient, à l'exception de Saint-Martin. Mais la guerre civile et ses destructions marquent le début d'un déclin de la vallée. Plus tard, la Révolution recompose les domaines et rase châteaux et abbayes, seul le château de Fleurigny est épargné. Au XIX^e siècle, la vallée subit une saignée humaine au profit de Paris. Au XX^e siècle en revanche et plus récemment, elle accueille quelques résidences secondaires de parisiens, puis dans une certaine mesure, les urbains chassés par le prix du foncier.

(Sources : PLU, site internet de Thorigny, journal CCYN déc. 2016)

Structure urbaine traditionnelle

La commune est polynucléaire puisqu'elle est le fruit de la réunion en 1973 de Saint-Martin, Fleurigny et Thorigny-sur-Oreuse. Les plans de Fleurigny et Thorigny sont concentriques et centrés sur les églises, en raison de leur structure défensive passée. En revanche Saint-Martin, n'ayant pas été fortifié, présente plutôt une structure de "carrefour".

Thorigny-sur-Oreuse



Saint-Martin-sur-Oreuse



Fleurigny



Thorigny-sur-Oreuse

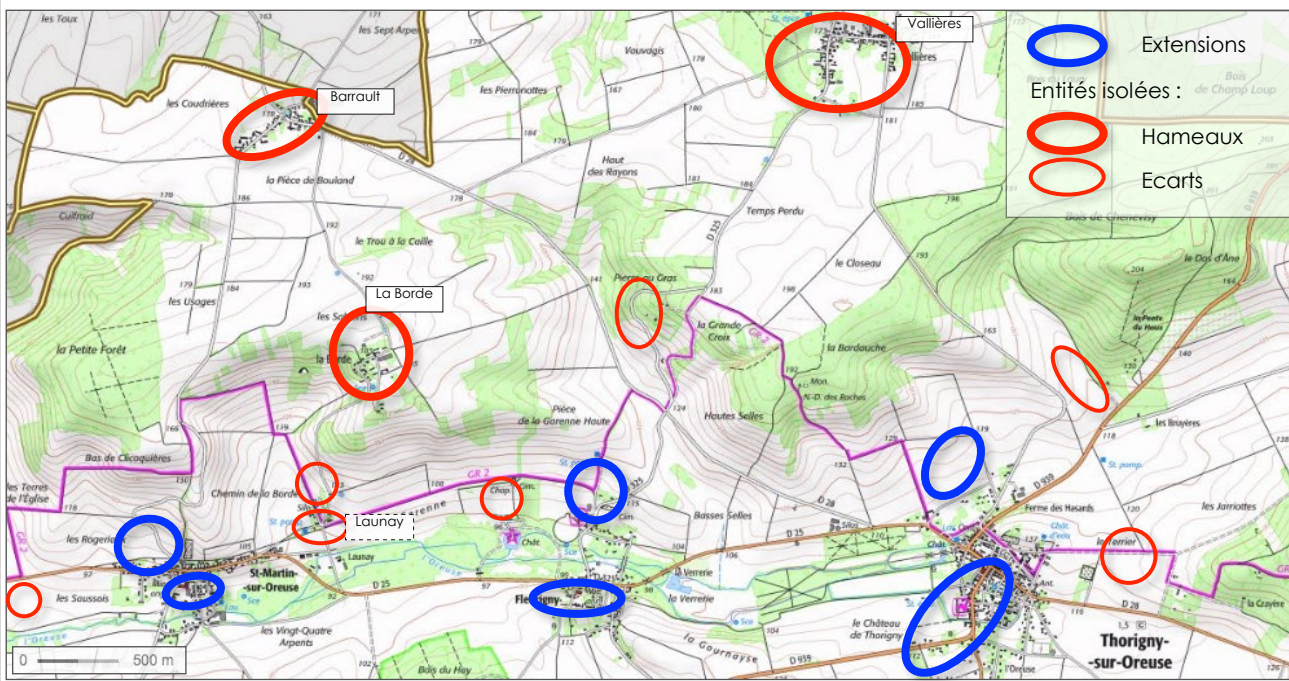
Cadastre Napoléonien : arch. dép. Yonne

Les extensions

Malgré leur disposition le long d'une même route, l'extension urbaine ne s'y fait qu'à Saint Martin. Saint-Martin s'étend également au sud de l'Oreuse. Fleurigny comme Thorigny-sur-Oreuse s'étendent vers le nord et vers le sud (quartier pavillonnaire du Méricier à Thorigny).

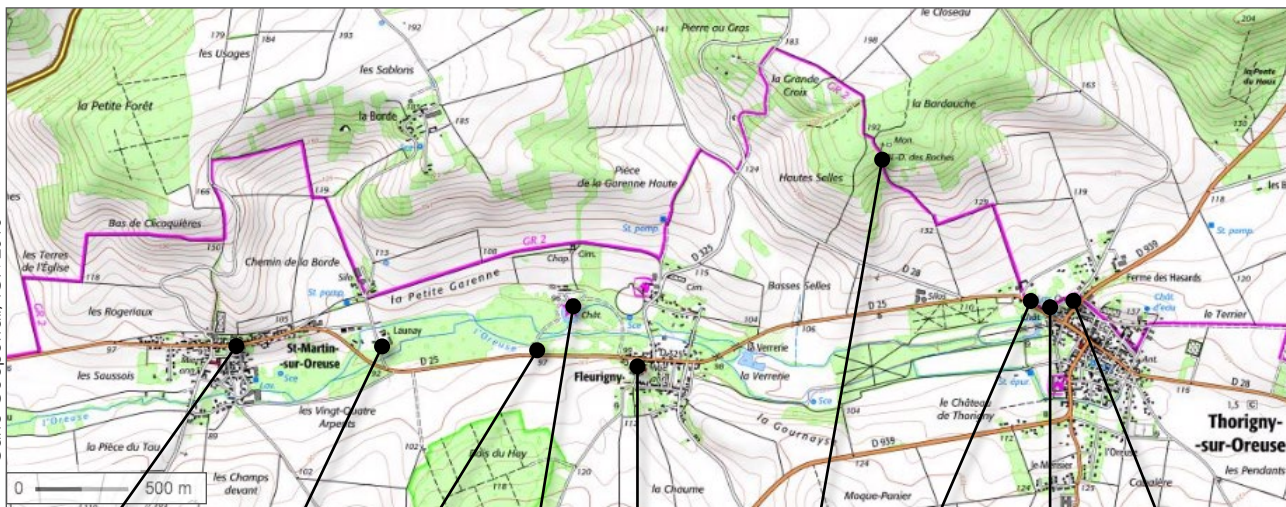
Les entités isolées

La commune compte plusieurs hameaux : Vallières, Barrault, la Borde ; et les écarts sont nombreux (les Bruyères, moulin du Râteau, ...).



Carte Geoportail, IGN 2016

Thorigny-sur-Oreuse



Eglise Saint-Martin



Poterne du Château de Fleurigny



Eglise Saint Memmie



Parc du château de Thorigny



Eglise Saint-Pierre et Saint Paul



Commanderie Launay



Château de Fleurigny



Notre Dame des Roches



Lavoir

Photos : Rivière-Letellier et catholique-sens-auxerre.cef.fr

Les éléments du patrimoine

Le patrimoine protégé

Le château de Fleurigny (XIIIe et XVe siècles), sa poterne d'entrée, la chapelle et le parc sont classés à l'inventaire des monuments historiques.

Le jardin de l'ancien château de Thorigny est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Autres éléments singuliers

- ▶ des vestiges mégalithiques, comme le dolmen de la Bardauche dit "Notre Dame des Roches" découvert en 1988 ;
- ▶ les restes de l'ancienne commanderie de Launay, bâtiment agricole (1611) ;
- ▶ les églises Saint-Martin (Saint-Martin), Saint-Memmie (Fleurigny), Saint-Pierre-et-Saint-Paul (Thorigny) ; les chapelles de Vallières et de Barrault ;
- ▶ les lavoirs de Saint-Martin, Fleurigny et Thorigny ;
- ▶ les restes des fortifications de Thorigny ;
- ▶ au Râteau, une stèle en mémoire de sept aviateurs décédés dans un crash en 1944.

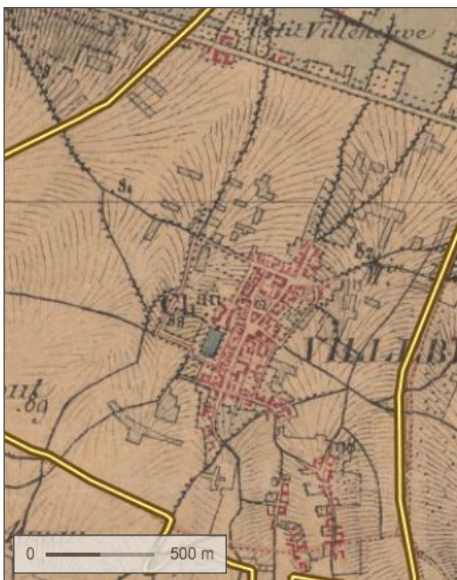
Secteurs archéologiques repérés

Patrimoine vernaculaire

Des fresques publicitaires anciennes sont toujours visibles sur les façades de certains bâtiments.



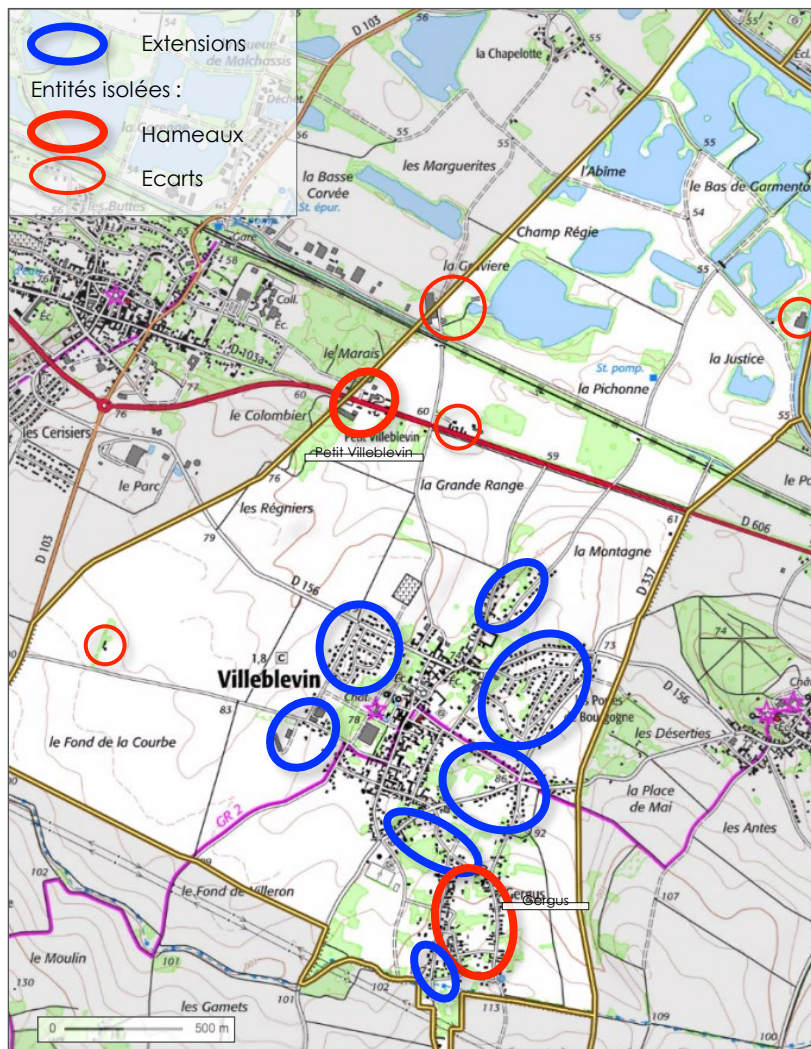
Villeblevin



Carte de l'Etat Major (1820-1866),
Geoportail © IGN 2010



Cadastral Napoléonien (1813),
arch. dép. Yonne



Carte Geoportail, © IGN 2016

Historique et structuration urbaine

Historique

Du XI^e au XIII^e siècle, Villeblevin était une seigneurie de la famille des Barres, qui y fit construire une forteresse. La maison de Bouville leur a succédé aux XIV^e et XV^e siècles. Au XIX^e siècle, la famille des Le Barrois de Lemery fit construire le château sur l'emplacement de l'ancienne forteresse.

(source : journal CCYN déc. 2016, site de la commune)

Structure urbaine traditionnelle

Villeblevin a une double structure de village-carrefour : la Grande Rue croise la D156 (rues des Buttes et du Moulin) au nord, et la rue de Gergus au sud.

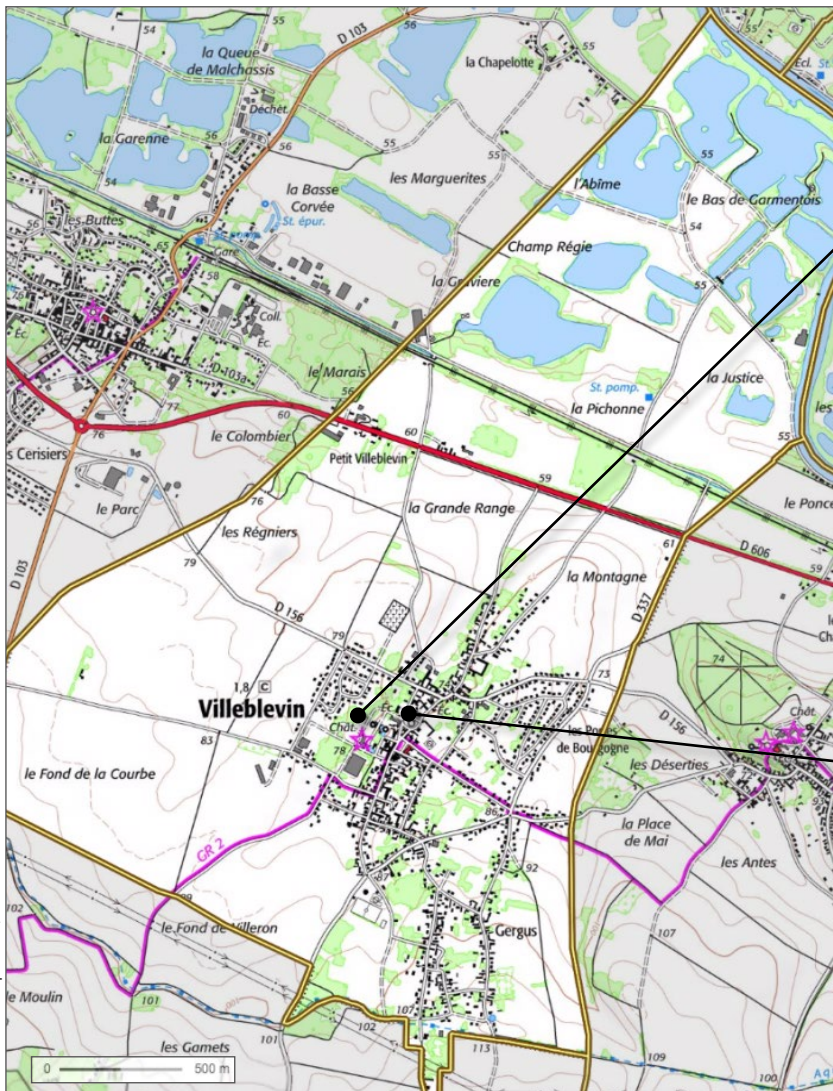
Les extensions

Villeblevin s'est beaucoup étendu via deux opérations de lotissement implantées au nord-ouest et au nord-est du bourg. Son étalement a également suivi au nord le prolongement de la Grande Rue et la rue de la Montagne, au sud la rue de Gergus, à l'est les rues de Régner (D37) et de Champfleury, et à l'ouest la rue du Flagy, avec notamment des bâtiments d'activité. Le Hameau de Gergus s'est étendu vers le sud-ouest.

Les entités isolées

Le Hameau de Gergus s'inscrit à présent dans la continuité du bourg. Le Petit Villeblevin est implanté de part et d'autre de la D606, au nord de laquelle on compte encore trois écarts. Un corps de ferme est isolé à l'ouest du bourg.

Villeblevin



Le Château



Eglise Saint-Médard et son orgue

Photos : Google Streetview

Les éléments du patrimoine

Le patrimoine protégé

Aucun élément patrimonial n'est protégé à Villeblevin.

Autres éléments

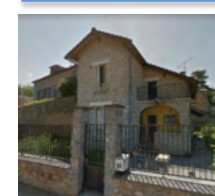
- l'église Saint-Médard et Saint-Michel (XVIe-XVIIIe siècles) ;
- l'orgue de Villeblevin, édifié par Aristide Cavaillé-Coll (qui édifia de nombreux instruments renommés) (source : les amis de l'orgue de Villeblevin) ;
- le Château.

Par ailleurs, l'écrivain Albert Camus est décédé dans un accident de voiture sur le territoire communal de Villeblevin, le 4 janvier 1960. La fontaine de Villeblevin est depuis ornée de son portrait en bas-relief, ainsi que d'une plaque commémorative.

Les secteurs archéologiques

La commune compte 20 sites archéologiques (cf. Annexe 1).

Patrimoine vernaculaire



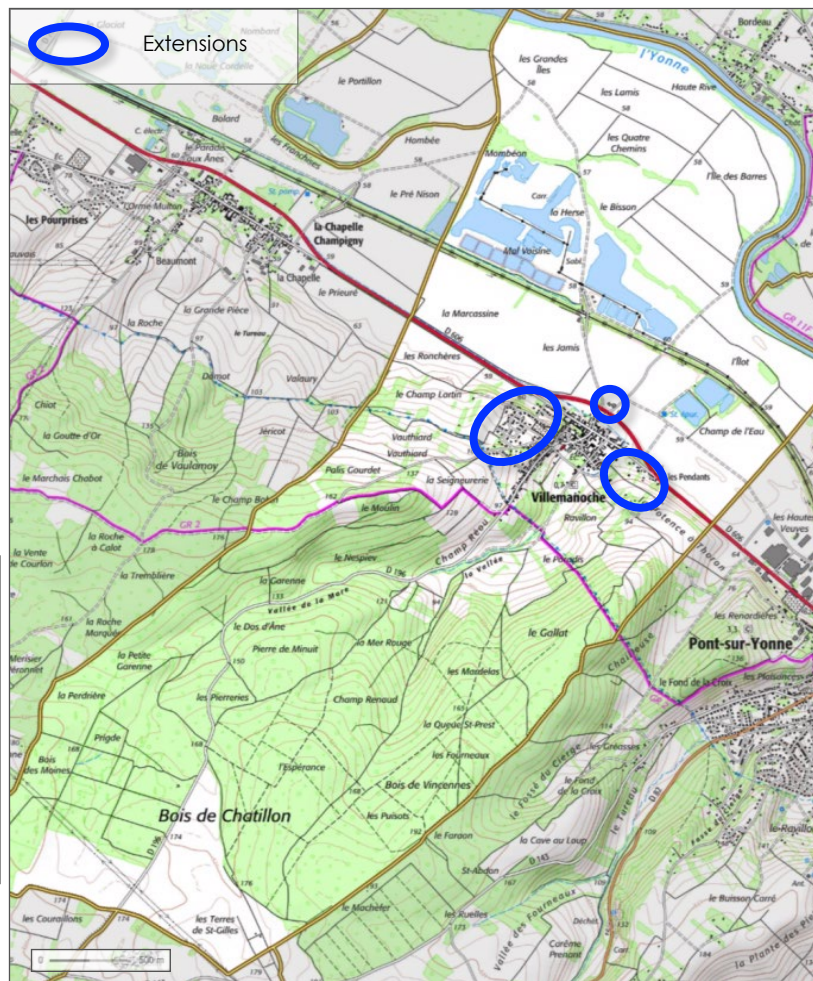
Villemanoche



Carte de l'Etat Major (1820-1866), Geoportail © IGN 2010



Cadastré Napoléonien (1812), arch. dép. Yonne



Historique et structuration urbaine

Historique

La paroisse faisait partie de la seigneurie de Chaumont, possédée par la famille des Barres aux XIIe et XIIIe siècles.

Structure urbaine traditionnelle

Le bourg possède un centre ancien concentrique dense, localisé sur le tracé de la D606 (et donc à l'origine de sa déviation au nord). Toutefois, un "bras" s'étend historiquement le long de la D196, perpendiculairement à la D606, de sorte que le village assume également une position de "carrefour".

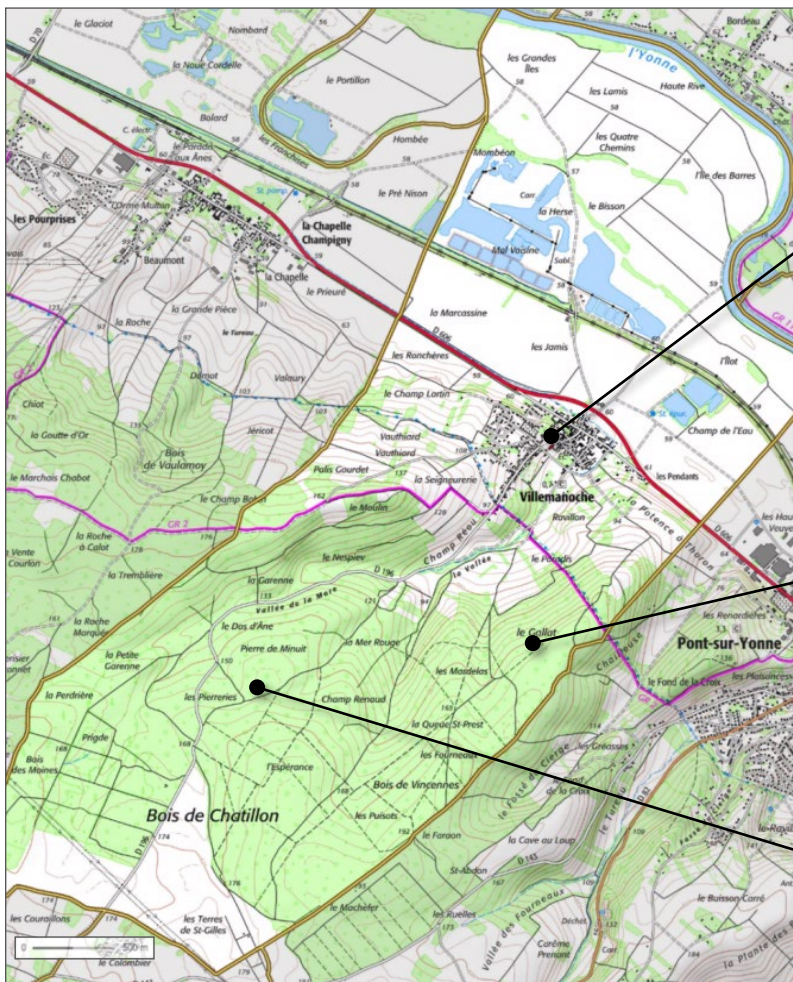
Les extensions

Le village s'est étendu à l'ouest avec un lotissement pavillonnaire, et au sud-est avec une urbanisation "au coup par coup". Au nord de la déviation de la D606, on trouve un bâtiment d'activités agricoles et des silos.

Les entités isolées

Il n'y a pas d'entité isolée sur le territoire communal de Villemanoche.

Villemanoche



Eglise Saint-Pregts



Polissoir à 7 rainures



Polissoir à 4 rainures et une cuvette

Photos :rivière Letellier, blog de l'ASEPA, lacyn.fr

Les éléments du patrimoine

Le patrimoine protégé

Aucun élément patrimonial n'est protégé à Villemanoche.

Autres éléments

- ▶ des polissoirs : la roche aux 27 traces, la roche aux 7 rainures, la roche à 4 rainures et une cuvette ;
- ▶ l'église Saint-Pregts, et son clocher fortifié au XIIIe siècle.

Patrimoine vernaculaire



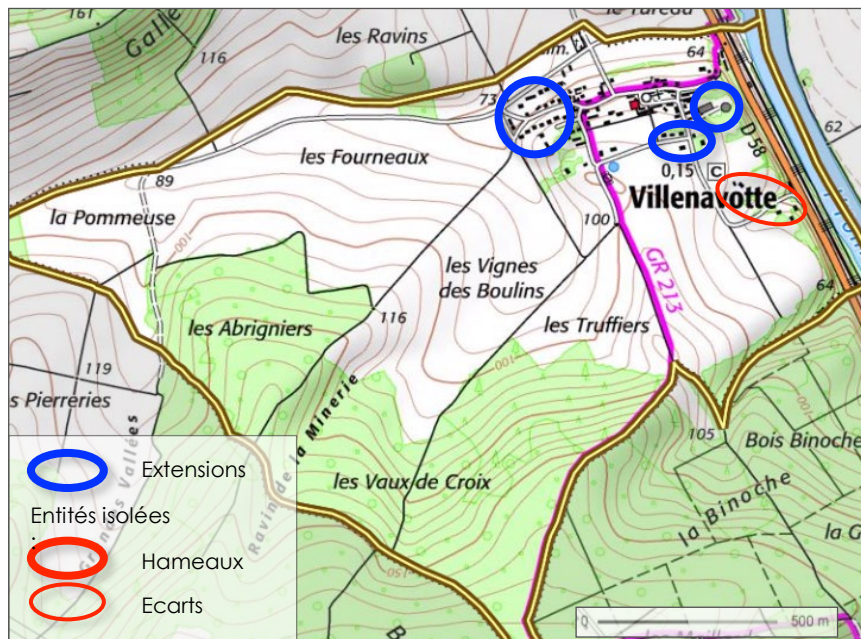
Villनावotte



Carte de l'Etat Major (1820-1866),
Geoportail © IGN 2010



Cadastré Napoléonien (1813),
arch. dép. Yonne



Carte Geoportail, IGN 2016

Historique et structuration urbaine

Historique

Tout comme les communes voisines, Villनावotte était le territoire d'une activité viticole et vinicole importante.

Structure urbaine traditionnelle

Villनावotte est un "village-rue", qui suit le tracé de la Grande Rue.

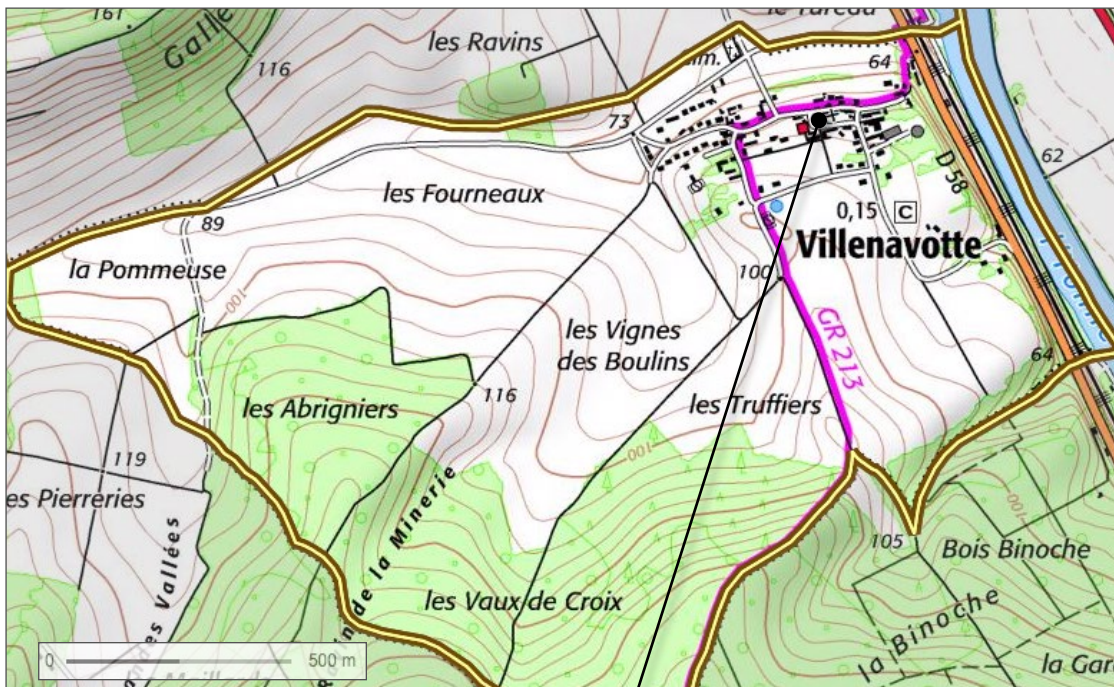
Les extensions

Le bourg s'est étendu dans le prolongement de l'axe historique du village à l'ouest avec la création d'un lotissement au bout de la Grande Rue. A l'est, des silos et bâtiments agricoles prolongent encore cet axe. Toutefois, quelques constructions rue de Ormeaux et rue des Charmes participent au développement d'un axe secondaire.

Les entités isolées

Au sud-est du village, plus loin sur la rue des Ormeaux, quelques maisons forment l'unique écart du territoire communal.

Villenavotte



Carte Geoportail, IGN 2016



L'église de Villenavotte

Photos : Rivière Letellier, arch. dép. Yonne

Les éléments du patrimoine

Le patrimoine protégé

Aucun élément du patrimoine n'est protégé à Villenavotte.

Autres éléments

- l'église Notre-Dame de Villenavotte ;
- des expositions organisées par l'Association des amis du patrimoine de Villenavotte, comme l'exposition d'une collection d'étiquettes de vins en 2015 ;

Secteurs archéologiques protégés

Patrimoine vernaculaire



Villeneuve-la-Guyard



Carte de l'Etat Major (1820-1866), Geoportail © IGN



La gare de Villeneuve-la-Guyard, arch. dép. Yonne



Villeneuve-la-Guyard,
Cadastré Napoléonien (1815), arch. dép. Yonne



Bichain,
Cadastré Napoléonien (1815), arch. dép. Yonne

Historique et structuration urbaine

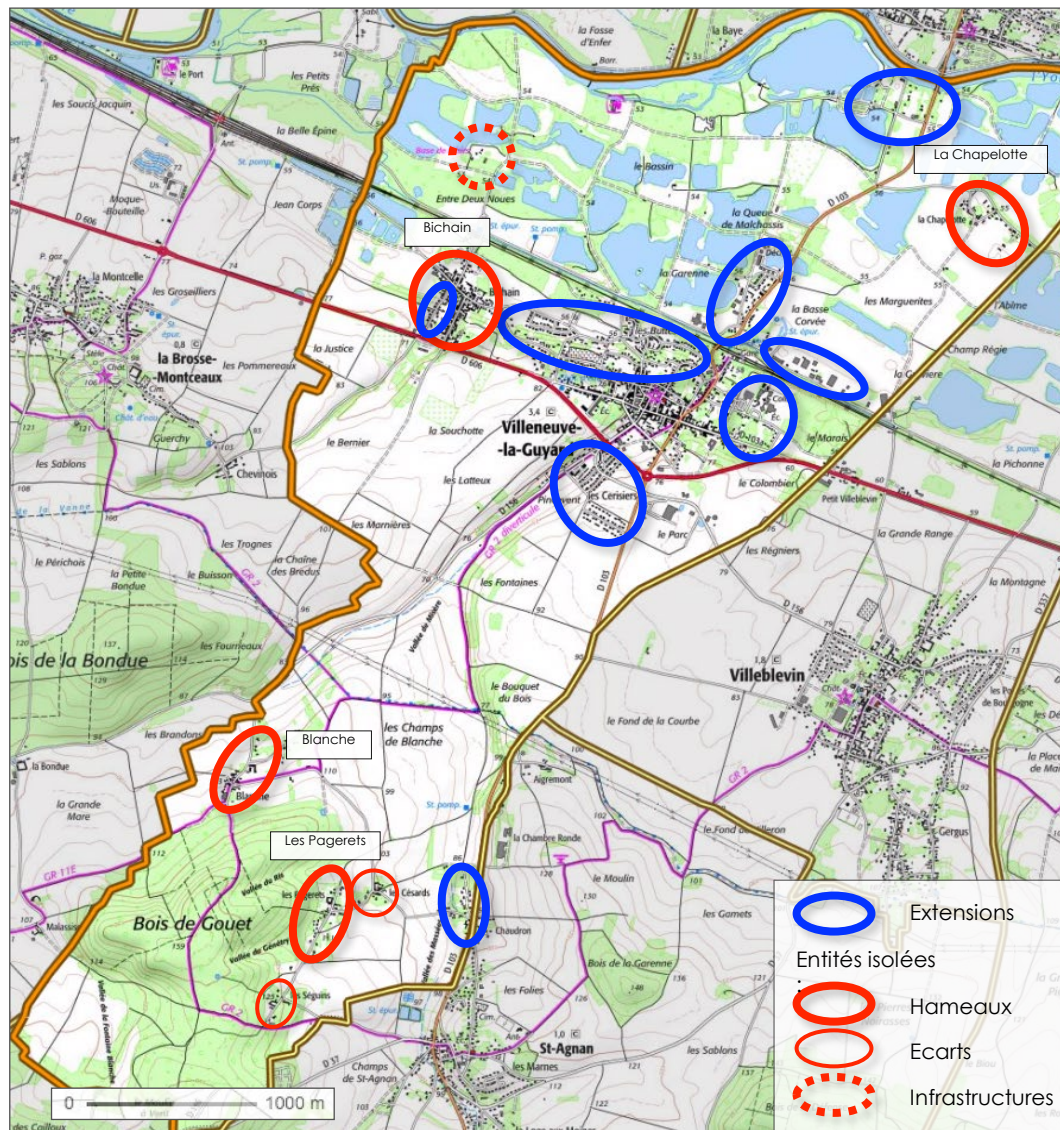
Le bourg était une dépendance de Chaumont, des seigneurs des Barres. Le village est dévasté pendant la Guerre de Cent ans. La commune connaît une courte durée d'autonomie sous François Ier puis elle se retrouve sous la tutelle des seigneurs de Bresse, jusqu'à la Révolution.

L'année 1849 voit l'arrivée de la ligne de chemin de fer. En 1882, Villeneuve-la-Guyard est une des premières communes de la région à se doter des réseaux d'eau et de gaz.
(sources : PLU, site de la commune)

Structure urbaine traditionnelle

Le bourg a hérité de ses fortifications une structure "concentrique" visible dans le réseau viaire : une première rocade encercle les abords immédiats de l'église, et une seconde suit le tracé ancien des fortifications. Le hameau de Bichain correspond au village "carrefour", avec un plan en "T".

Villeneuve-la-Guyard



Carte Geoportail, IGN 2016

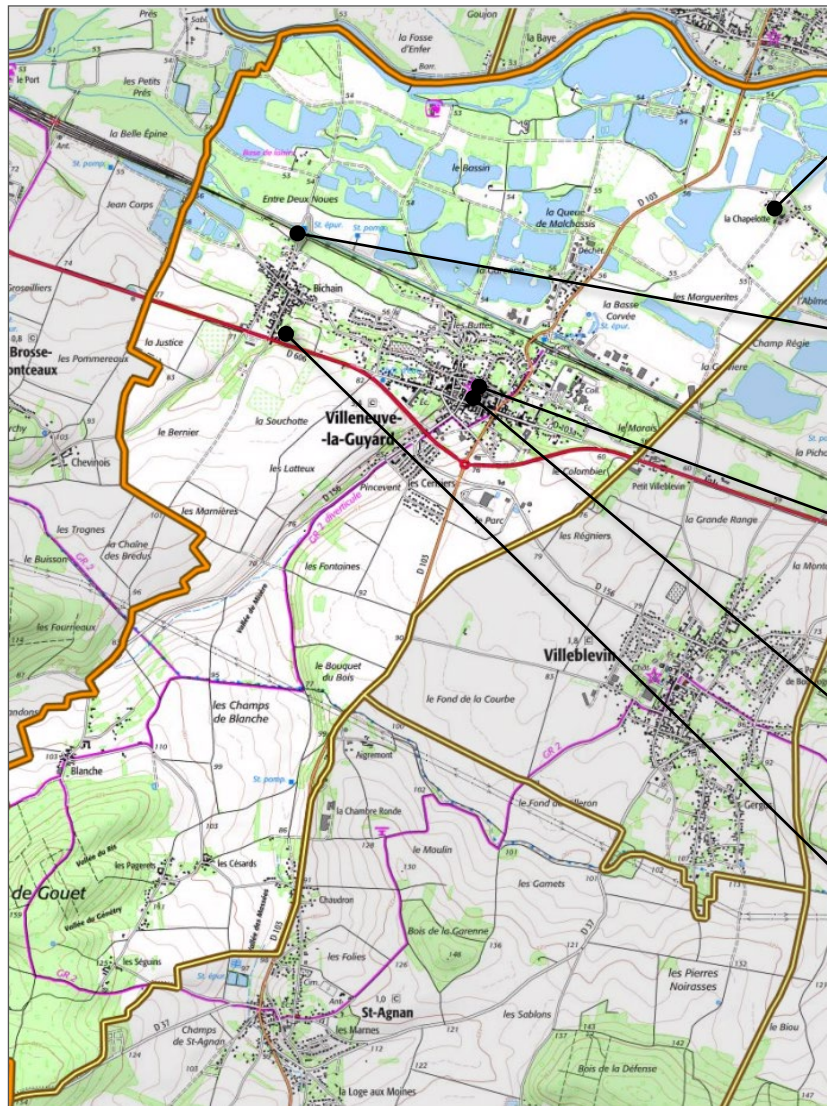
Les extensions

Le bourg s'est déployé en village carrefour le long de la "route royale" (D606), et de la route de Misy. Contraint par le tracé de la déviation de la RD 606 au sud, et par la voie ferrée au nord, il s'étend vers le nord-ouest, en direction du hameau de Bichain, et à l'est. Plus récemment, l'urbanisation a franchi ces limites avec une zone d'activité et quelques logements le long de la RD 103 au nord, des lotissements pavillonnaires et logements collectifs au sud. Le territoire communal porte une partie de l'expansion des communes voisines de Saint-Agnan au Chaudron et de Misy-sur-Yonne.

Entités isolées

Bichain est un hameau de taille importante. Il connaît une expansion vers le sud qui complexifie son plan. La Chapelotte, Blanche, les Pagerets sont des hameaux plus petits. Les Seguis et les Césards forment deux écarts. La vallée de l'Yonne accueille une base de loisirs nautiques.

Villeneuve-la-Guyard



Lavoir de Bichain



Eglise Saint-Germain



Fontaine aux deux bouches



Maison de Debussy

Les éléments du patrimoine

Le patrimoine protégé

L'Eglise Saint Germain (XII-XVIe) est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Autres éléments singuliers

- ▶ la maison de Claude Debussy, où il a travaillé à la composition d'oeuvres majeures. Une réflexion est en cours quant à la création d'un musée ;
- ▶ le Lavoir de Bichain, construit en 1837 et utilisé jusqu'aux années 1950 : les pans du toit descendent jusqu'au sol pour protéger les lavandières ;
- ▶ une fontaine en pierre avec deux bouches Place de l'église.

Patrimoine vernaculaire



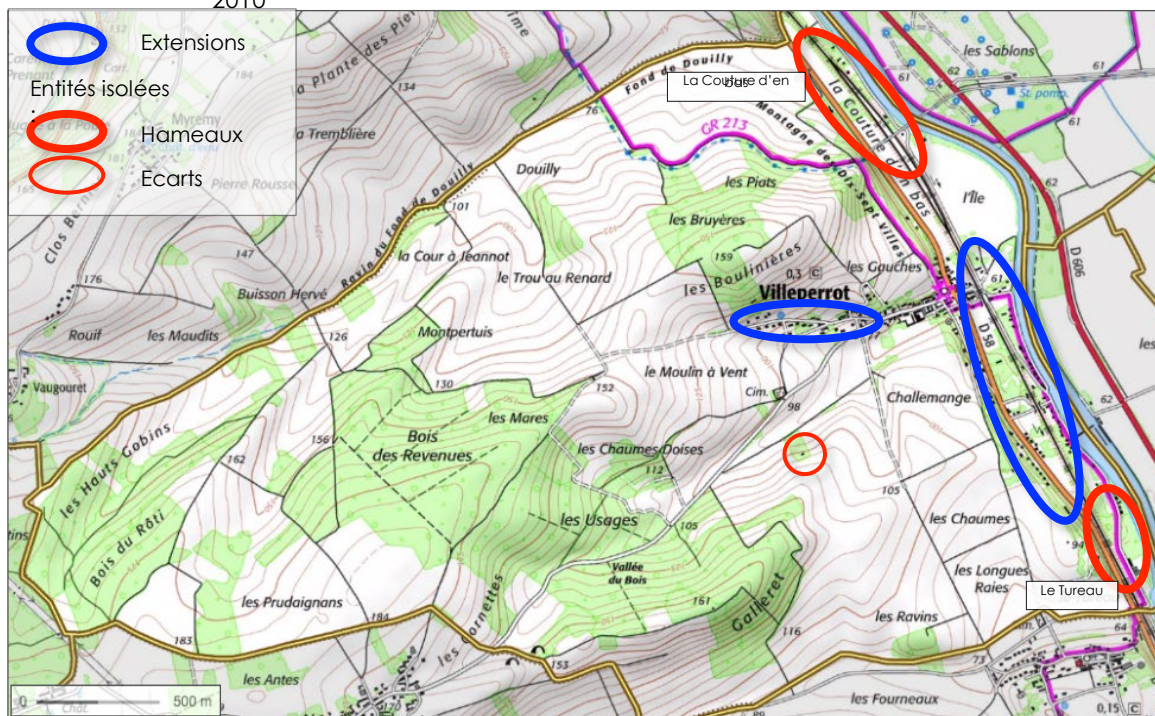
Villeperrot



Carte de l'Etat Major (1820-1866), Geoportail © IGN 2010



Cadastre Napoléonien (1813), arch. dép. Yonne



Carte Geoportail, IGN 2016

Historique et structuration urbaine

Historique

L'église du bourg est construite au XIIe siècle. Elle est détruite dans un incendie en 1930, mais reconstruite à l'identique.

Le village avait pour activité traditionnelle la viticulture. Au XVe siècle, son vignoble était administré par la Sainte Chapelle de Vincennes. Les tonneaux étaient acheminés vers Paris par l'Yonne, au départ du port de Pont-sur-Yonne.

(sources : journal CCYN déc. 2016)

Structure urbaine traditionnelle

Villeperrot a une structure traditionnelle de "village-rue" : il s'étend le long de la Grande Rue.

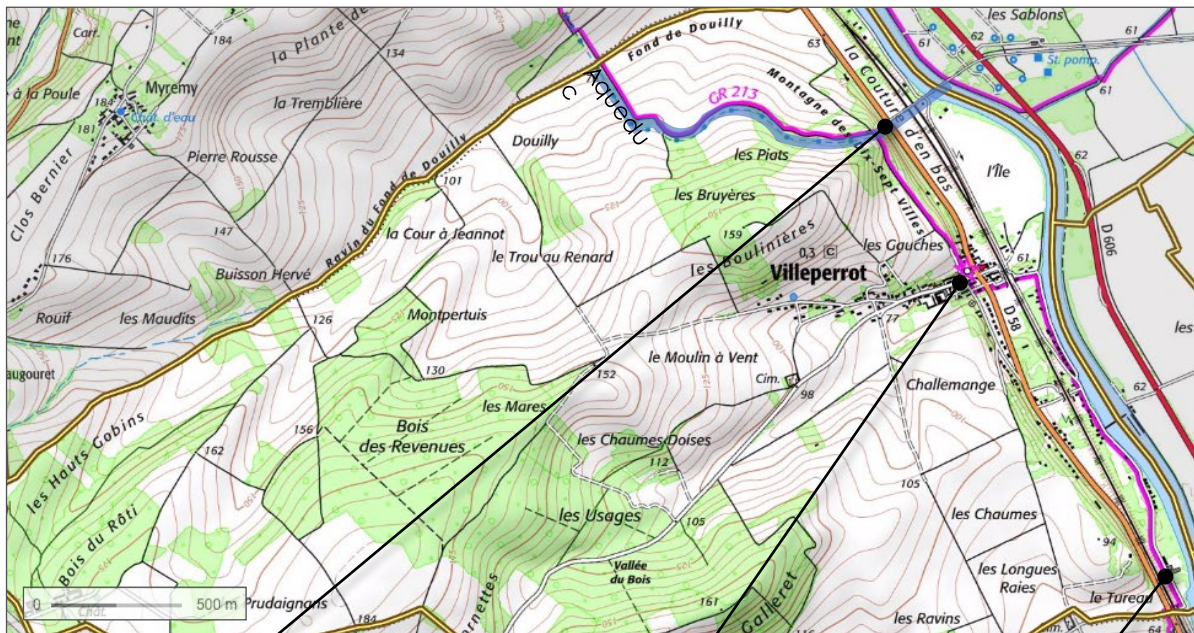
Les extensions

Le bourg s'est étendu dans le prolongement de la Grande Rue, rue du Moulin à Vent. Il s'est également développé le long de la D58 en direction du sud, et entre l'Yonne et la voie ferrée.

Les entités isolées

Au nord, au lieu-dit la Couture d'en bas, l'habitat est dispersé le long de l'Yonne, de la voie ferrée et de la D58. Au sud, le Tureau regroupe quelques constructions, dont l'hôtel du Manoir de l'Onde. Seule une maison forme un écart du village, quelques centaines de mètres au sud du cimetière.

Villeperrot



Carte Geoportail, IGN 2016



Aqueduc de la Vanne



Eglise Saint-Hilaire-et-Saint-Eutrope



Manoir de l'Onde

Photos : Rivière Letellier, Google Streetview

Les éléments du patrimoine

Le patrimoine protégé

L'Église Saint-Hilaire-et-Saint-Eutrope est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Autres éléments

- une nécropole gauloise ;
- l'hôtel le Manoir de l'Onde de style anglo-normand, construit en 1910 et jadis fréquenté par Georges Clémenceau ;
- l'aqueduc de la Vanne, apparent par endroits.

Les secteurs archéologiques

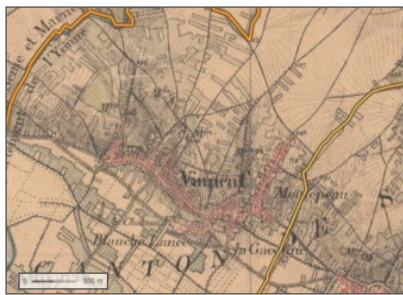
Patrimoine vernaculaire



Vinneuf



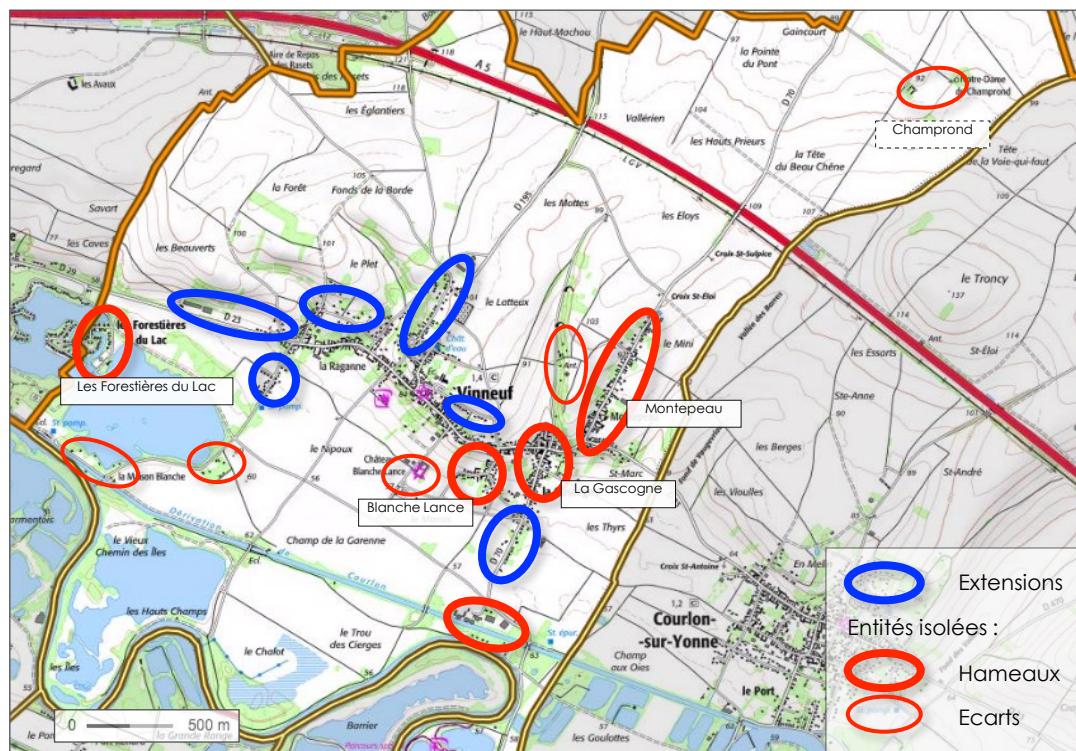
Carte Cassini,
Geoportail © IGN 2010



Carte de l'Etat Major (1820-1866),
Geoportail © IGN 2010



Cadastré Napoléonien (1830),
arch. dép. Yonne



Carte Geoportail, © IGN 2016

Historique et structuration urbaine

Historique

La Chapelle de Champrond a été construite au XII^e siècle par le Seigneur des Barres et sa descendance. Au XVI^e siècle, Champrond est le siège d'une seigneurie, et la chapelle une dépendance du château.

Le village voit arriver l'eau courante en 1910. Des silos sont construits en 1932. Les terres de la commune connaissent un premier remembrement en 1954, puis la construction du TGV en implique un second. La commune a connu une activité d'exploitation de granulats.
(sources : site de la commune, vinneuf.jimdo.com)

Structure urbaine traditionnelle

La structure urbaine traditionnelle de Vinneuf était polynucléaire : Vinneuf, la Gascogne, Montepeau et Blanche Lance étaient disjoints. Ils se sont rapidement rejoints selon un plan de "village-rue" le long de la D23 et de la D70.

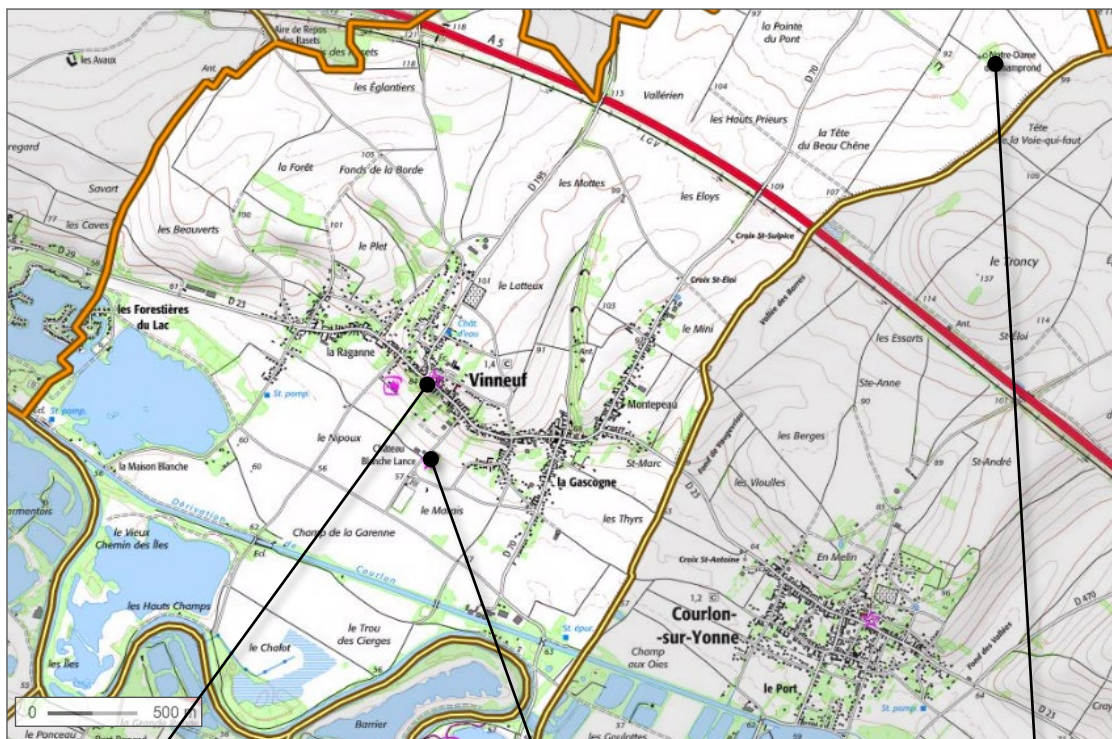
Les extensions

Le village s'est étendu vers l'ouest dans la continuité du village-rue, avec la zone d'activités Saint-Fiacre. Mais il s'est surtout étendu sur des axes secondaires perpendiculaires à son développement traditionnel. Souvent, cette urbanisation s'est faite avec des opérations d'ensemble, peu intégrées à l'existant. Il en résulte un tissu urbain tentaculaire, d'habitat de plus en plus dispersé.

Les entités isolées

Les hameaux de la Gascogne, Montepeau et Blanche Lance, et les écarts du Château de Blanche Lance et de la ferme de Champrond sont anciens. Seules les Forestières du Lac forment un ensemble urbain indépendant qui n'était pas présent au XVIII^e siècle. Deux écarts sont apparus à la Maison Blanche. Sur les bords de la dérivation de Courlon, quelques habitations font face à un ensemble de silos.

Vinneuf



Carte Geoportail, IGN 2016



Eglise Saint Georges



Ferme du château
Blanche Lance



Notre-Dame de Champ-Rond

Photos : PLU, Google Streetview

Les éléments du patrimoine

Le patrimoine protégé

L'église Saint-Georges du XVe siècle est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Autres éléments

- un cimetière d'un village gaulois important et des vestiges d'habitations lacustres sur pilotis ;
- la Chapelle Notre-Dame de Champ-Rond (XIIe siècle) ;
- la ferme du château Blanche Lance ;
- caves et carrières de craie, anciennes ou plus récentes.

Secteurs archéologiques repérés

Patrimoine vernaculaire



Immeubles protégés au titre des monuments historiques

Commune	Appellation courante	Siecle	Précision sur la Protection	Date de Protection	Statut
Champigny	Eglise	12e siècle;16e siècle	Eglise : inscription par arrêté du 30 mars 1926	1926/03/30 : inscrit MH	Propriété de la commune
Chaumont	Eglise	12e siècle;16e siècle	Eglise : inscription par arrêté du 30 mars 1926	1926/03/30 : inscrit MH	Propriété de la commune
Compigny	Eglise paroissiale Saint-Léger	16e siècle	L'église en totalité (cad. C 807) : inscription par arrêté du 29 mai 2001	2001/05/29 : inscrit MH	propriété de la commune
Courlon-sur-Yonne	Eglise Saint-Loup		Eglise : classement par arrêté du 29 juin 1912	1912/06/29 : classé MH	propriété de la commune
Gisy-les-Nobles	Cimetière désaffecté	15e siècle	La chapelle : classement par décret du 14 mars 1924	1924/03/14 : classé MH	Propriété d'une personne privée
Michery	Abbaye de la Cour-Notre-Dame (ancienne)	13e siècle;2e quart 16e siècle	La chapelle (cad. F 149) : classement par arrêté du 1er octobre 1963	1963/10/01 : classé MH	Propriété d'une personne privée
Michery	Eglise		Eglise : classement par arrêté du 20 février 1907	1907/02/20 : classé MH	Propriété de la commune
Pont-sur-Yonne	Eglise Notre-Dame	13e siècle	Eglise : classement par arrêté du 26 février 1907	1907/02/26 : classé MH	propriété de la commune
Pont-sur-Yonne	Vieux pont	4e quart 17e siècle	Vieux pont (cad. non cadastré, domaine public) : inscription par arrêté du 10 février 1997	1997/02/10 : inscrit MH	propriété de la commune
Serbonnes	Eglise Saint-Victor	16e siècle	Le choeur et le transept : inscription par arrêté du 30 mars 1926	1926/03/30 : inscrit MH partiellement	Propriété de la commune
Thorigny-sur-Oreuse	Ancien château	18e siècle	Le jardin ordonnancé avec les canaux, bassins, fossés, potager, parterres, quinconces (cad. F 19 à 33, 108 à 112, 446, 447, 449 à 451, 454, 456 à 460, 510) : inscription par arrêté du 7 février 1995 - Le jardin de l'ancien château, y compris les murs de clôture, les pilastres en brique, les ponts, les allées d'eau et les bassins (cad. F 18, 463, 1044, 1045, 1061 à 1064) : inscription par arrêté du 25 mars 2002	1995/02/07 : inscrit MH ; 2002/03/25 : inscrit MH	propriété privée
Thorigny-sur-Oreuse	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	15e siècle;2e moitié 17e siècle	L'église (cad. OF02 126) : inscription par arrêté du 16 août 2006	2006/08/16 : inscrit MH	propriété de la commune
Thorigny-sur-Oreuse	Château de Fleurigny		Chapelle : classement par liste de 1889 ; Le château avec sa poterne d'entrée et son parc (à l'exception de l'aile occidentale) : classement par arrêté du 26 avril 1930	1889 : classé MH ; 1930/04/26 : classé MH	Propriété d'une personne privée
Villeneuve-la-Guyard	Eglise	16e siècle	Eglise : inscription par arrêté du 30 mars 1926	1926/03/30 : inscrit MH	Propriété de la commune
Villeperrot	Eglise	12e siècle	Eglise : inscription par arrêté du 11 février 1929	1929/02/11 : inscrit MH	Propriété de la commune
Perceneige	Eglise de Sognes	11e siècle	crypte : inscription par arrêté du 30 mars 1926	1926/03/30 : inscrit MH partiellement	Propriété de la commune
Perceneige	Menhir dit du Pas-Dieu	Néolithique	Menhir dit du Pas-Dieu (cad. A 497, cadastre de Sognes) : classement par liste de 1889	1889 : classé MH	Propriété de la commune
Vinneuf	Eglise	13e siècle	Eglise : inscription par arrêté du 30 mars 1926	1926/03/30 : inscrit MH	Propriété de la commune

Objets mobiliers propriété publique classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques

Commune	Titre courant	Edifice	Type de protection	Statut de propriété
Champigny	banc d'oeuvre	église Saint-Martin	inscrit au titre objet	propriété publique
Champigny	chasuble : Saint Martin	église Saint-Martin	inscrit au titre objet	propriété publique
Champigny	dalle funéraire : Une Tête féminine sous une arcature gothique	église Saint-Martin	classé au titre objet	propriété de la commune
Champigny	fonts baptismaux	église Saint-Martin	inscrit au titre objet	propriété publique
Champigny	cadre du tableau des fondations (panneau commémoratif), transformé en tableau des morts des deux guerres	église Saint-Martin	inscrit au titre objet	propriété publique
Champigny	statue : Evêque	église Saint-Martin	inscrit au titre objet	propriété publique
Champigny	statue : Saint Vincent	église Saint-Martin	inscrit au titre objet	propriété publique
Champigny	statue : Christ en croix	église Saint-Martin	inscrit au titre objet	propriété publique
Champigny	statue : Education de la Vierge	église Saint-Martin	inscrit au titre objet	propriété publique
Champigny	statue : Evêque	église Saint-Martin	inscrit au titre objet	propriété publique
Champigny	statue : Saint Sébastien	église Saint-Martin	inscrit au titre objet	propriété publique
Champigny	tableau : Ascension	église Saint-Martin	inscrit au titre objet	propriété publique
Chapelle-sur-Oreuse (La)	cloche	église Saint-Laurent	classé au titre objet	propriété de la commune (?)
Chaumont	cloche	église Notre-Dame	classé au titre objet	propriété de la commune (?)
Chaumont	dalle funéraire de V. de Brulliat	église Notre-Dame	classé au titre objet	propriété de la commune
Compigny	cloche	église Saint-Léger	classé au titre objet	propriété de la commune (?)
Compigny	statue : Christ de Calvaire	église Saint-Léger	classé au titre objet	propriété de la commune
Compigny	statue : Saint Edme	église Saint-Léger	classé au titre objet	propriété de la commune
Courlon-sur-Yonne	banc d'oeuvre	église Saint-Loup de Sens	classé au titre objet	propriété de la commune
Courlon-sur-Yonne	bâton de procession de confrérie : Vierge à l'Enfant	église Saint-Loup de Sens	classé au titre objet	propriété de la commune
Courlon-sur-Yonne	bâton de procession de confrérie : Saint Roch	église Saint-Loup de Sens	classé au titre objet	propriété de la commune
Courlon-sur-Yonne	bâton de procession de confrérie : Sainte Anne et la Vierge	église Saint-Loup de Sens	classé au titre objet	propriété de la commune
Courlon-sur-Yonne	calvaire : Le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean	église Saint-Loup de Sens	classé au titre objet	propriété de la commune
Courlon-sur-Yonne	groupe sculpté : Sainte Anne et la Vierge	église Saint-Loup de Sens	classé au titre objet	propriété de la commune
Courlon-sur-Yonne	aigle-lutrin	église Saint-Loup de Sens	classé au titre objet	propriété de la commune
Courlon-sur-Yonne	statuette : Saint Vincent	église Saint-Loup de Sens	classé au titre objet	propriété de la commune
Courlon-sur-Yonne	statue : Saint Apôtre	église Saint-Loup de Sens	classé au titre objet	propriété de la commune
Courlon-sur-Yonne	statuette : Saint Jean-Baptiste	église Saint-Loup de Sens	classé au titre objet	propriété de la commune
Courlon-sur-Yonne	statuette : Saint Pierre	église Saint-Loup de Sens	classé au titre objet	propriété de la commune
Courlon-sur-Yonne	statuette : Saint Roch	église Saint-Loup de Sens	classé au titre objet	propriété de la commune
Courlon-sur-Yonne	statuette : Vierge à l'Enfant	église Saint-Loup de Sens	classé au titre objet	propriété de la commune
Courlon-sur-Yonne	statue : Saint Blaise	église Saint-Loup de Sens	classé au titre objet	propriété de la commune
Courlon-sur-Yonne	statuette : Saint Nicolas	église Saint-Loup de Sens	classé au titre objet	propriété de la commune
Courlon-sur-Yonne	statuette : Saint Denis	église Saint-Loup de Sens	classé au titre objet	propriété de la commune
Courlon-sur-Yonne	statue : Saint Donatien	église Saint-Loup de Sens	classé au titre objet	propriété de la commune
Courlon-sur-Yonne	statue : Saint Pierre	église Saint-Loup de Sens	classé au titre objet	propriété de la commune
Courlon-sur-Yonne	statue : Vierge à l'Enfant	église Saint-Loup de Sens	classé au titre objet	propriété de la commune
Courlon-sur-Yonne	statuette : Saint Edme	église Saint-Loup de Sens	classé au titre objet	propriété de la commune
Courlon-sur-Yonne	tableau : L'Institution du Rosaire	église Saint-Loup de Sens	classé au titre objet	propriété de la commune
Cuy	groupe sculpté : La Charité de saint Martin	église Saint-Martin	classé au titre objet	propriété de la commune
Cuy	retable	église Saint-Martin	inscrit au titre objet	propriété publique
Cuy	statue : Saint Eloi	église Saint-Martin	classé au titre objet	propriété de la commune
Cuy	statue : Christ en croix	église Saint-Martin	inscrit au titre objet	propriété publique
Cuy	statue : Vierge à l'Enfant	église Saint-Martin	inscrit au titre objet	propriété publique
Cuy	statue : Diacre exorcisant	église Saint-Martin	inscrit au titre objet	propriété publique
Cuy	tabernacle	église Saint-Martin	inscrit au titre objet	propriété publique
Cuy	tableau et cadre : Miracles de la vie de saint Martin	église Saint-Martin	inscrit au titre objet	propriété publique

Evry	plaque commémorative de la destruction de l'église survenue le 7 juin 1680	église Notre-Dame de l' Assomption	classé au titre objet	propriété de la commune
Evry	plaque funéraire de Claude Roger et Marie Polièste	église Notre-Dame de l' Assomption	classé au titre objet	propriété de la commune
Evry	retable de l'autel latéral	église Notre-Dame de l' Assomption	inscrit au titre objet	propriété publique
Evry	retable et tabernacle du maitre-autel	église Notre-Dame de l' Assomption	inscrit au titre objet	propriété publique
Evry	statue : Christ en croix	église Notre-Dame de l' Assomption	inscrit au titre objet	propriété publique
Evry	statue : Saint évêque	église Notre-Dame de l' Assomption	inscrit au titre objet	propriété publique
Evry	statue : Saint évêque	église Notre-Dame de l' Assomption	inscrit au titre objet	propriété publique
Evry	statue : Vierge à l'Enfant	église Notre-Dame de l' Assomption	inscrit au titre objet	propriété publique
Evry	statue : Saint Vincent	église Notre-Dame de l' Assomption	inscrit au titre objet	propriété publique
Gisy-les-Nobles	maitre-autel, lambris de revêtement, retable, tableau : Disciples d'Emmaüs	église Saint-Pregts	inscrit au titre objet	propriété publique
Gisy-les-Nobles	bénitier : Coquille	église Saint-Pregts	inscrit au titre objet	propriété publique
Gisy-les-Nobles	calice	église Saint-Pregts	inscrit au titre objet	propriété publique
Gisy-les-Nobles	reliquaire de saint Prisque et compagnons, saint Urbain martyr, 40 martyrs et saint Berniagui martyr	église Saint-Pregts	inscrit au titre objet	propriété publique
Gisy-les-Nobles	reliquaire de saint Amantin, saint Martial, sainte Humbeline, saint Pron	église Saint-Pregts	inscrit au titre objet	propriété publique
Gisy-les-Nobles	retable	église Saint-Pregts	inscrit au titre objet	propriété publique
Gisy-les-Nobles	statue : Vierge de calvaire	église Saint-Pregts	inscrit au titre objet	propriété publique
Gisy-les-Nobles	statue : Christ en croix	église Saint-Pregts	inscrit au titre objet	propriété publique
Gisy-les-Nobles	statue : Saint Vincent	église Saint-Pregts	inscrit au titre objet	propriété publique
Gisy-les-Nobles	statue : Vierge à l'enfant	église Saint-Pregts	inscrit au titre objet	propriété publique
Gisy-les-Nobles	statue : Christ en croix	église Saint-Pregts	inscrit au titre objet	propriété publique
Gisy-les-Nobles	statue : Saint Pregts	église Saint-Pregts	inscrit au titre objet	propriété publique
Gisy-les-Nobles	statue : Saint évêque (saint Pregts ?)	église Saint-Pregts	inscrit au titre objet	propriété publique
Gisy-les-Nobles	tableau : Saint Roch	église Saint-Pregts	inscrit au titre objet	propriété publique
Michery	bannière de procession : Saint Laurent	église Saint-Laurent	inscrit au titre objet	propriété publique
Michery	bannière de procession : Saint Vincent	église Saint-Laurent	inscrit au titre objet	propriété publique
Michery	base sculptée	église Saint-Laurent	inscrit au titre objet	propriété publique
Michery	bâton de procession de confrérie : Saint Laurent	église Saint-Laurent	inscrit au titre objet	propriété publique
Michery	calice	église Saint-Laurent	inscrit au titre objet	propriété publique
Michery	cloche	église Saint-Laurent	classé au titre objet	propriété de la commune (?)
Michery	costume de suisse et bâton de suisse	église Saint-Laurent	inscrit au titre objet	propriété publique
Michery	statue : Vierge	église Saint-Laurent	classé au titre objet	propriété de la commune
Michery	statue : Saint Edme	église Saint-Laurent	inscrit au titre objet	propriété publique
Michery	statue : Saint Antoine	église Saint-Laurent	inscrit au titre objet	propriété publique
Michery	statue : Saint Sulpice, Saint évêque au livre	église Saint-Laurent	inscrit au titre objet	propriété publique
Michery	statue : Saint Laurent	église Saint-Laurent	inscrit au titre objet	propriété publique
Michery	statue : Saint Sulpice	église Saint-Laurent	inscrit au titre objet	propriété publique
Michery	statue : Vierge à l'enfant	église Saint-Laurent	inscrit au titre objet	propriété publique
Michery	tableau : la Descente de Croix	église Saint-Laurent	classé au titre objet	propriété de la commune
Michery	tableau : Sainte Famille	église Saint-Laurent	inscrit au titre objet	propriété publique
Michery	tableau : La Mort de saint Thomas Becket	église Saint-Laurent	inscrit au titre objet	propriété publique
Pailly	bâton de procession de confrérie : Sainte Vierge	église Notre-Dame de l' Assomption	classé au titre objet	propriété de la commune
Pailly	2 dalles funéraires	église Notre-Dame de l' Assomption	classé au titre objet	propriété de la commune
Pailly	fauteuil	église Notre-Dame de l' Assomption	classé au titre objet	propriété de la commune
Pailly	retable, tableau : L'Adoration des Mages	église Notre-Dame de l' Assomption	classé au titre objet	propriété de la commune
Pailly	tableau, cadre : La Nativité de la Vierge	église Notre-Dame de l' Assomption	classé au titre objet	propriété de la commune

Perceneige	autel (maitre-autel)	église de la Visitation de Notre-Dame	classé au titre objet	propriété de la commune (?)
Perceneige	2 autels et retables	église Saint-Etienne	inscrit au titre objet	propriété publique
Perceneige	autel, retable, tabernacle (maitre-autel)	église Saint-Etienne	classé au titre objet	propriété de la commune
Perceneige	bâton de procession de confrérie de la Vierge	église Notre-Dame de l' Assomption	classé au titre objet	propriété de la commune
Perceneige	bâton de procession de confrérie de saint Mammès	église Notre-Dame de l' Assomption	classé au titre objet	propriété de la commune
Perceneige	bénitier	église Notre-Dame de l' Assomption	classé au titre objet	propriété de la commune
Perceneige	bénitier	église de la Visitation de Notre-Dame	inscrit au titre objet	propriété publique
Perceneige	chaire à prêcher	église de la Visitation de Notre-Dame	classé au titre objet	propriété de la commune
Perceneige	cloche	église Saint-Martin	classé au titre objet	propriété de la commune (?)
Perceneige	cloche	église Saint-Etienne	classé au titre objet	propriété de la commune (?)
Perceneige	cloche	église Saint-Pierre et Saint-Paul	classé au titre objet	propriété de la commune (?)
Perceneige	cloche	église Notre-Dame de l' Assomption	classé au titre objet	propriété de la commune (?)
Perceneige	dalle funéraire d'Eustachie de Villiers, dame de Sognes	église Saint-Pierre et Saint-Paul	classé au titre objet	propriété de la commune
Perceneige	dalle funéraire de deux enfants de Jean Ogier de Nailly	église Saint-Etienne	classé au titre objet	propriété de la commune
Perceneige	dalle funéraire de Nicolas de Maupiclercs, bourgeois de Grange	église Saint-Etienne	classé au titre objet	propriété de la commune
Perceneige	lambris de revêtement, stalles, banc d'oeuvre, bancs de fidèles	église de la Visitation de Notre-Dame	classé au titre objet	propriété de la commune
Perceneige	lutrin	église de la Visitation de Notre-Dame	classé au titre objet	propriété de la commune (?)
Perceneige	lutrin	église Saint-Etienne	inscrit au titre objet	propriété publique
Perceneige	plaque commémorative à la mémoire de Julien Montière, curé de Grange (+1674)	église Saint-Etienne	inscrit au titre objet	propriété publique
Perceneige	2 portes	église Saint-Etienne	classé au titre objet	propriété de la commune
Perceneige	retable du maitre-autel	église de la Visitation de Notre-Dame	classé au titre objet	propriété de la commune
Perceneige	retable	église de la Visitation de Notre-Dame	inscrit au titre objet	propriété publique
Perceneige	retable ; statue : Vierge à l'Enfant	église de la Visitation de Notre-Dame	inscrit au titre objet	propriété publique
Perceneige	statue : Saint Potentien	église Notre-Dame de l' Assomption	classé au titre objet	propriété de la commune
Perceneige	statue : Saint Maur	église Saint-Martin	classé au titre objet	propriété de la commune
Perceneige	statue : Vierge à l'Enfant	église Saint-Martin	classé au titre objet	propriété de la commune
Perceneige	statue : Vierge à l'Enfant	église Notre-Dame de l' Assomption	classé au titre objet	propriété de la commune
Perceneige	statue : Saint Jean-Baptiste	église Notre-Dame de l' Assomption	classé au titre objet	propriété de la commune
Perceneige	statue : Saint Martin	église Saint-Martin	classé au titre objet	propriété de la commune
Perceneige	statue : Christ en croix	église de la Visitation de Notre-Dame	inscrit au titre objet	propriété publique
Perceneige	statue : Vierge à l'Enfant	église Saint-Etienne	inscrit au titre objet	propriété publique
Perceneige	statuette : Saint Jean	église Saint-Etienne	inscrit au titre objet	propriété publique
Perceneige	statuette : Vierge à l'Enfant	église de la Visitation de Notre-Dame	inscrit au titre objet	propriété publique
Perceneige	statuette : Saint Eloi	église Saint-Etienne	inscrit au titre objet	propriété publique
Perceneige	statue : Saint Etienne	église Saint-Etienne	inscrit au titre objet	propriété publique
Perceneige	statue : Saint évêque	église Saint-Etienne	inscrit au titre objet	propriété publique
Perceneige	tableau : La Lapidation de saint Etienne	église Saint-Etienne	classé au titre objet	propriété de la commune
Perceneige	tableau : Vierge entourée d'une couronne de fleurs	église de la Visitation de Notre-Dame	classé au titre objet	propriété de la commune
Perceneige	tableau : La Vierge du Rosaire	église de la Visitation de Notre-Dame	classé au titre objet	propriété de la commune
Perceneige	tableau : Présentation de Jésus au Temple	église de la Visitation de Notre-Dame	inscrit au titre objet	propriété publique
Perceneige	tableau : Saint Nicolas	église Saint-Etienne	inscrit au titre objet	propriété publique
Perceneige	tableau, cadre : Jésus enfant entouré d'une couronne de fleurs	église de la Visitation de Notre-Dame	classé au titre objet	propriété de la commune
Pont-sur-Yonne	cloche	église Notre-Dame de l' Assomption	classé au titre objet	propriété de la commune (?)
Pont-sur-Yonne	cloche	église Notre-Dame de l' Assomption	classé au titre objet	propriété de la commune (?)
Pont-sur-Yonne	fonts baptismaux	église Notre-Dame de l' Assomption	inscrit au titre objet	propriété publique
Pont-sur-Yonne	peinture monumentale : Le Jugement dernier	église Notre-Dame de l' Assomption	classé au titre immeuble	propriété de la commune (?)
Pont-sur-Yonne	statue : Vierge de l'Assomption	église Notre-Dame de l' Assomption	inscrit au titre objet	propriété publique
Pont-sur-Yonne	tableau : La Déposition de croix	église Notre-Dame de l' Assomption	classé au titre objet	propriété de la commune
Pont-sur-Yonne	tableau : Les Pèlerins d'Emmaüs sur le chemin	église Notre-Dame de l' Assomption	classé au titre objet	propriété de la commune
Pont-sur-Yonne	tableau : Portrait de Pierre Roger (Clément VI)	église Notre-Dame de l' Assomption	inscrit au titre objet	propriété publique
Pont-sur-Yonne	tableau : Sainte Bergère au mouton	église Notre-Dame de l' Assomption	inscrit au titre objet	propriété publique
Pont-sur-Yonne	tableau : Déposition de croix	église Notre-Dame de l' Assomption	inscrit au titre objet	propriété publique

Serbonnes	2 chandeliers	église Saint-Victor	classé au titre objet	propriété de la commune
Serbonnes	croix de procession	église Saint-Victor	classé au titre objet	propriété de la commune
Serbonnes	dalle funéraire de Jeanne de Cordo, femme de Gasse de Poissy	église Saint-Victor	classé au titre objet	propriété de la commune
Serbonnes	dalle funéraire du sire de Rougebource, écuyer	église Saint-Victor	classé au titre objet	propriété de la commune
Serbonnes	groupe sculpté : Saint Victor	église Saint-Victor	classé au titre objet	propriété de la commune
Serbonnes	statue : Christ en croix	église Saint-Victor	classé au titre objet	propriété de la commune
Serbonnes	statue : Vierge à l'Enfant	église Saint-Victor	classé au titre objet	propriété de la commune
Serbonnes	tableau : La Sainte Famille	église Saint-Victor	classé au titre objet	propriété de la commune
Sergines	chape	église Saint-Tiburce	classé au titre objet	propriété de la commune (?)
Sergines	clôture de choeur	église Saint-Tiburce	classé au titre objet	propriété de la commune (?)
Sergines	ostensoir	église Saint-Tiburce	classé au titre objet	propriété de la commune
Sergines	retable du maître-autel : La Manne, Le Lavement de pieds, La Cène, Les Disciples d'Emmaüs, Elie recevant le pain du ciel	église Saint-Tiburce	classé au titre objet	propriété de la commune (?)
Thorigny-sur-Oreuse	cloche	église Saint-Memmie	classé au titre objet	propriété de la commune (?)
Thorigny-sur-Oreuse	dalle funéraire d'un notaire de Sens	église Saint-Pierre et Saint-Paul	classé au titre objet	propriété de la commune
Thorigny-sur-Oreuse	statue : Vierge à l'Enfant	chapelle Notre-Dame de Lorette	inscrit au titre objet	propriété publique
Thorigny-sur-Oreuse	tableau : Les Quatre évangélistes	église Saint-Pierre et Saint-Paul	classé au titre objet	propriété de la commune
Villeblevin	orgue de tribune : partie instrumentale de l'orgue	église Saint-Médard	inscrit au titre objet	propriété de la commune
Villनावotte	dalle funéraire de Jehan de Chacemat, seigneur de Saintmont	église Notre-Dame de l' Assomption	classé au titre objet	propriété de la commune
Villनावotte	fonts baptismaux	église Notre-Dame de l' Assomption	inscrit au titre objet	propriété publique
Villनावotte	statue : Saint Evêque bénissant	église Notre-Dame de l' Assomption	classé au titre objet	propriété de la commune
Villनावotte	statue : Saint Eloi	église Notre-Dame de l' Assomption	classé au titre objet	propriété de la commune
Villeneuve-la-Guyard	bénitier	église Saint-Germain	classé au titre objet	propriété de la commune
Villeneuve-la-Guyard	plaque commémorative : épitaphe de René Fontaine	église Saint-Germain	classé au titre objet	propriété de la commune
Villeneuve-la-Guyard	plaque commémorative : épitaphe de Jean Michel, marchand mercier	église Saint-Germain	classé au titre objet	propriété de la commune
Villeneuve-la-Guyard	plaque commémorative : épitaphe de Michel Villiers, curé de Villeneuve-la-Guyard	église Saint-Germain	classé au titre objet	propriété de la commune
Villeneuve-la-Guyard	plaque commémorative : épitaphe de Claude Michel, chirurgien	église Saint-Germain	classé au titre objet	propriété de la commune
Villeneuve-la-Guyard	plaque funéraire de Pierre Duc, sergent au bailliage de Moret	église Saint-Germain	inscrit au titre objet	propriété publique
Villeneuve-la-Guyard	reliquaire : Saint Maurice	église Saint-Germain	inscrit au titre objet	propriété publique
Villeneuve-la-Guyard	reliquaire : Saint Vincent ; saint Vinturin ; saint Candide ; saint Faust	église Saint-Germain	inscrit au titre objet	propriété publique
Villeneuve-la-Guyard	statue : Sainte Anne et la Vierge	église Saint-Germain	inscrit au titre objet	propriété publique
Villeneuve-la-Guyard	statue : Saint évêque	église Saint-Germain	inscrit au titre objet	propriété publique
Villeneuve-la-Guyard	statue : Christ en croix	église Saint-Germain	inscrit au titre objet	propriété publique
Villeneuve-la-Guyard	tableau : Saint Pierre	église Saint-Germain	classé au titre objet	propriété de la commune
Villeneuve-la-Guyard	tableau : Saint Paul	église Saint-Germain	classé au titre objet	propriété de la commune
Villeneuve-la-Guyard	tableau : Le Christ au désert servi par les anges	église Saint-Germain	classé au titre objet	propriété de la commune
Villeneuve-la-Guyard	tableau : Saint François d'Assise	église Saint-Germain	inscrit au titre objet	propriété publique
Villeperrot	base	église Saint-Hilaire	inscrit au titre objet	propriété publique
Villeperrot	fautueil de célébrant	église Saint-Hilaire	classé au titre objet	propriété de la commune
Villeperrot	fonts baptismaux	église Saint-Hilaire	inscrit au titre objet	propriété publique
Villeperrot	statue : Saint évêque bénissant	église Saint-Hilaire	classé au titre objet	propriété de la commune
Villeperrot	statue : Saint évêque imberbe	église Saint-Hilaire	classé au titre objet	propriété de la commune
Villeperrot	statue : Saint Vincent	église Saint-Hilaire	classé au titre objet	propriété de la commune
Villeperrot	statue : Saint évêque barbu	église Saint-Hilaire	classé au titre objet	propriété de la commune
Villeperrot	statue : Vierge à l'Enfant	église Saint-Hilaire	classé au titre objet	propriété de la commune
Villeperrot	statue : Saint Vincent	église Saint-Hilaire	classé au titre objet	propriété de la commune
Villeperrot	statue : Crucifix	église Saint-Hilaire	inscrit au titre objet	propriété publique
Villeperrot	2 statues : La Vierge, Saint Jean	église Saint-Hilaire	classé au titre objet	propriété de la commune
Villeperrot	statue : Christ en croix, clôture de choeur	église Saint-Hilaire	classé au titre objet	propriété de la commune
Vinneuf	retable, 12 bas-reliefs : La Légende de saint Georges	église Saint-Georges	classé au titre objet	propriété de la commune (?)
Vinneuf	statue : Sainte Madeleine	église Saint-Georges	classé au titre objet	propriété de la commune
Vinneuf	statue : Vierge à l'Enfant	église Saint-Georges	classé au titre objet	propriété de la commune (?)

Les secteurs archéologiques

Thorigny-sur-Oreuse :

1. « Bois de Chenevisy » ; polissoir néolithique, localisation précise.
2. « Les Salles » ; sépulture néolithique, localisation approximative.
3. « La Fosse à la Fille » ; inhumations néolithiques, site non localisé.
4. « Notre Dame des Roches » ; dolmen néolithique, localisation précise.
5. « La Bardauche » ; polissoir néolithique, localisation précise.
6. « La Bardauche » ; borne médiévale ou moderne, localisation précise.
7. « La Bardauche » ; traces d'habitat d'époque indéterminée, localisation précise.
8. « Chemin de la Bardauche » ; ensemble de fossés (bâtiments ?) d'époque indéterminée, localisation précise.
9. « Bois de Vermont » ; polissoir (néolithique ?), localisation précise.
10. « Les Pierres à Fouet » ; ensemble de polissoirs (néolithiques ?), localisation précise.
11. « Le Terrier » ; ensemble de traces linéaires (voies ?), d'époque indéterminée.
12. « Bois de Vermont, Vieux Château » ; enceinte et fossés d'époque médiévale (?), non localisés.
13. « Les Ermites » ; cimetière médiéval, non localisé.
14. « Le Croix Billet » ; habitat gallo-romain, non localisé.
15. « Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul » ; église paroissiale médiévale (bâtie sur la source de l'Oreuse ?), localisation précise.
16. « Le Village » ; village fortifié médiéval-moderne, localisation approximative.
17. « Ancien Château de Thorigny » ; château moderne, bâti sur l'ancienne maison forte de Thorigny (?), détruit au XIX^{ème} siècle, non localisé sur le plan.
18. « ? » ; vestiges d'occupation gallo-romaine, non localisés.
19. « Jardin de l'Ancien Château », jardin inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, localisation approximative.
20. « Tuilerie Saussier » ; tuilerie et four moderne, localisation approximative.
21. « Côte d'Envie » ; sépultures à inhumation protohistoriques (?), localisation approximative.

(source : site de la commune)

Serbottes :

Nombre d'entités : 17




N° de l'EA	Identification	
89 390 0001	SERBOTTES / / Champ Rabault / enclos funéraire / Age du bronze final	loc. et extension connues
89 390 0002	SERBOTTES / / La Créole / enclos funéraire / sépulture / Second Age du fer	loc. et extension connues
89 390 0003	SERBOTTES / / La Brosse / habitat ? / Néolithique moyen	placé au centre de la commune
89 390 0004	SERBOTTES / / Galbault / Epoque indéterminée / anomalie	loc. inc. dans une emprise connue
89 390 0005	SERBOTTES / / Gruotte / Epoque indéterminée / fossé, fosse	loc. inc. dans une emprise connue
89 390 0006	SERBOTTES / / La Croix Saint Fiacre / enclos funéraire ? / Age du bronze final - Premier Age du fer ?	loc. et extension connues
89 390 0007	SERBOTTES / / Les Patis / habitat ? / Epoque indéterminée	loc. inc. dans une emprise connue
89 390 0008	SERBOTTES / / Les Pleux / Age du bronze final - Premier Age du fer ? / enclos	loc. inc. dans une emprise connue
89 390 0009	SERBOTTES / / Bordeau / Epoque indéterminée / fossé	loc. inc. dans une emprise connue
89 390 0010	SERBOTTES / / ? / enclos funéraire ? / Age du bronze final - Premier Age du fer ?	placé au centre de la commune
89 390 0011	SERBOTTES / / Les L'huots / enclos funéraire ? / Second Age du fer ?	loc. et extension connues
89 390 0012	SERBOTTES / / Sud village, Le Parc / villa ? / fanum ? / Gallo-romain	loc. et extension connues
89 390 0013	SERBOTTES / / Le Château / Moyen-âge / jardin, mur, construction	loc. et extension connues
89 390 0014	SERBOTTES / / Le Revers de Brossard, Le Clos Martin / mine / Néolithique	loc. et extension connues
89 390 0015	SERBOTTES / / Champ Rabault / enclos funéraire / sépulture / Age du bronze final	loc. et extension connues
89 390 0016	SERBOTTES / / Champ Rabault / enceinte ? / Epoque indéterminée	loc. et extension connues
89 390 0017	SERBOTTES / / La Croix Saint Fiacre / enclos funéraire ? / Second Age du fer ?	loc. et extension connues


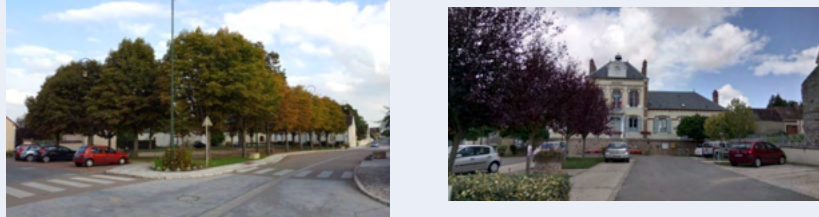


Les secteurs archéologiques





Villeblevin :



N°	Lieu dit carte IGN	Chrono début	Chrono fin	Vestiges
1	La Montagne	Age du bronze final	Premier Age du fer	enclos funéraire
2	La Grande Range	Gallo-romain	Gallo-romain	Bâtiment & fanum
3	L'Abîme	Age du bronze final	Premier Age du fer	enclos funéraire
4	(Face à Port Renard)	Age du bronze	Age du bronze	sépulture
5	Le Saulcis de la Mothe, Le Bime	indéterminé	indéterminé	
6	Fontaine Laitière	Gallo-romain	Gallo-romain	
7	Les Régniers	indéterminé	indéterminé	fosse
7	Les Régniers	indéterminé	indéterminé	trou de poteau
8		Gallo-romain	Gallo-romain	voie
9	?	Néolithique récent	Néolithique récent	
10	La Montagne	Premier Age du fer	Premier Age du fer	habitat
11	Bas de Garmentois	Age du bronze	Age du bronze	sépulture
12	(Plaine alluviale)	indéterminé	indéterminé	fosse
13	Bas de Garmentois	indéterminé	indéterminé	fosse
14	Château	Moyen-âge		château fort
			Époque contemporaine	château non fortifié
15	Église Saint-Médard et Saint-Michel	Époque moderne	Époque contemporaine	église
16	La Pichonne	Gallo-romain	Gallo-romain	aménagement indéterminé
17	La Pichonne	Néolithique	Néolithique	
18	La Roëre	Néolithique	Néolithique	
19	La Roëre	Néolithique	Néolithique	aménagement indéterminé
20	La Montagne	Premier Age du fer	Second Age du fer	enclos funéraire

(Source : PLU)

Commune	Espaces publics identifiés	Illustrations Photos : Rivière Letellier, Google Streetview
Champigny	<ul style="list-style-type: none"> –allées d'arbres, –parkings en entrée de ville. –La gare : seulement un parking, pas de “place”, d'espaces où attendre... –église : entourée de pelouse et d'arbres, une placette pour y accéder. 	
Chaumont	<ul style="list-style-type: none"> –place de l'église, mais située dans un cul-de-sac. Une grande pelouse. –espaces verts : avenue des marronniers et place du château → circulation des piétons difficile 	
Compigny	<ul style="list-style-type: none"> –Eglise excentrée du village –La mairie donne directement sur la rue, sur un trottoir étroit et la route –Un trottoir plus large et un banc 	



Commune	Espaces publics identifiés	Illustrations <i>Photos : Rivière Letellier</i>
Courlon	<ul style="list-style-type: none"> -espace public autour de l'église (et des deux monuments aux morts) : espace vert, banc, arbres, places de stationnement -Arbres, banc et puits ancien sur le parking/place de la mairie -Banc avec vue sur l'Yonne devant l'ancien lavoir 	
Cuy	<ul style="list-style-type: none"> -place devant l'école : cernée d'arbres, entourée par la route et des espaces de stationnement; au milieu : un espace de pétanque, des bancs. -place devant la mairie et l'église 	
Evry	<ul style="list-style-type: none"> -square devant la mairie : pelouse, alignements d'arbres, bancs, jeux pour enfants -arbres, pelouse et aménagements floraux autour de l'église 	
Gisy-les-Nobles	<ul style="list-style-type: none"> -berges des fossés : par endroits aménagées pour la promenade -un chemin qui sort du village et mène au cimetière, une place arborée devant -Places de stationnements et arbres à côté de l'église -arbres et bancs par endroits 	

Commune	Espaces publics identifiés	Illustrations <i>Photos : Rivière Letellier, Google Streetview</i>
<p>La Chapelle sur Oreuse</p>	<ul style="list-style-type: none"> -autour des équipements sportifs -Table d'orientation, aire d'accueil (parking) autour de la Chapelle St Germain -Espaces publics autour de la mairie/église récemment réaménagés 	 
<p>Michery</p>	<ul style="list-style-type: none"> -église : parking, pelouse, banc. Un espace de passage : on passe devant l'église pour accéder à la place de la mairie qui est derrière. 	
<p>Pailly</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Eglise : placette devant, sur le coté : bancs, alignement d'arbres, pelouse -alignement d'arbres le long d'un chemin 	




Commune	Espaces publics identifiés	Illustrations <i>Photos : Rivière Letellier</i>
Perceneige	<ul style="list-style-type: none"> -Nombreux alignements d'arbres. -parkings -Mairies des villages -églises -Vertilly : parc communal 	
Plessis-Saint-Jean	<ul style="list-style-type: none"> -place de l'église (et de la mairie plus bas) et son prolongement : espaces de pelouse et arbres. 	

Commune	Espaces publics identifiés	Illustrations Photos : Rivière Letellier, Google Streetview
<p>Pont-sur-Yonne</p>	<ul style="list-style-type: none"> -place de l'église / place de l'hôtel de ville / marché -Parking place Eugène Petit -berges de l'Yonne : espaces de parking, mais aussi de promenade, aire de jeux, aménagements floraux et paysagers -Vieux Pont 	
<p>Saint Sérotin</p>	<ul style="list-style-type: none"> -place de l'église plutôt minérale, elle accueille des places de stationnement. Un banc. Surtout devant l'église, mais aussi un espace piéton derrière. -un espace de jeux pour enfants, tables de pique-nique, pelouse. 	

Commune	Espaces publics identifiés	Illustrations Photos : Rivière Letellier
<p>Serbonnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Abords du lavoir mais peu entretenu -Chemins le long de l'Yonne -Large espace enherbé autour de l'église avec monument aux morts, bancs, alignements d'arbre, places de stationnement -Bancs isolés en angle de rue 	
<p>Sergines</p>	<ul style="list-style-type: none"> -place devant la mairie / école, en surplomb de la route -un square derrière l'église -un autre plus à l'ouest du centre-bourg, sur une parcelle "naturelle" encerclée par la route -Parcours de santé le long des anciens fossés 	

Commune	Espaces publics identifiés	Illustrations <i>Photos : Rivière Letellier</i>
<p>Thorigny-sur-Oreuse</p>	<p>-église Saint-Memmy : abords de l'église soigné, végétation , lavoir, alignements d'arbres et bancs</p>	
<p>Villeblevin</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Grand parking place de la mairie (Albert Camus) : bancs, arbres, abribus, aménagement floral -Parvis de l'église, places de parking, banc et arbres autour de l'église -Abords du foyer communal rue de la Montagne : alignement d'arbre et banc -Divers bancs et arbres à certains angles de rues 	

Commune	Espaces publics identifiés et observations	Illustrations <i>Photos : Rivière Letellier</i>
<p>Villemanoche</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Peu d'espace public au pourtour de l'église (dénivelé prononcé), surface enherbée avec bacs à plantes -Square avec monument aux morts devant la mairie et l'église (bancs, arbres, places de parking) -Atribus au centre d'un espace enherbé dégagé -Terrain de foot et abords paysagers, environs de la salle polyvalente (alignements d'arbre, places de parking) 	
<p>Villenvotte</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Espaces enherbés et arborés autour de l'église 	

Commune	Espaces publics identifiés et observations	Illustrations <i>Photos : Rivière Letellier, Google Streetview</i>
<p>Villeneuve-la-Guyard</p>	<ul style="list-style-type: none"> -grande place autour de l'église, mais en grande partie destinée aux automobiles. La fontaine en revanche donne une dimension davantage piétonne à cet espace. -devant la mairie : un parking -Bancs isolés -un espace pour le monument aux morts -chemins de randonnée pédestre balisés : parcours de promenade autour des étangs 	
<p>Villeperrot</p>	<ul style="list-style-type: none"> -pelouse à coté de l'église, des bancs entre les arbres -un terrain de pétanque 	
<p>Vinneuf</p>	<ul style="list-style-type: none"> -places de l'église : circulation automobile et piétonne sur le parvis de l'église, usage de stationnement localisé le long de la nef; espace public actuellement peu valorisé -place champ fête : espace de respiration et de loisirs : quelques bancs sous les arbres, un calvaire, un terrain de pétanque -un petit square ombragé rue Voltaire, majoritairement vert. -espace de promenade et de loisirs aménagé autour de l'étang « les Graviers » 	

ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE : ANNEXE

RESSOURCES ET MÉTHODES

Analyse de la consommation d'espace : ressources et méthodes

Plusieurs ressources statistiques ou cartographiques sont disponibles pour analyser l'évolution récente de la consommation d'espace sur le territoire, aux résultats différents selon les sources utilisées, les données annuelles disponibles et l'objet étudié (usage du sol ou évolution de l'urbanisation).

Il convient donc de croiser ces différentes analyses entre elles afin de dresser une analyse juste de la consommation d'espace sur le territoire et d'en déterminer les enjeux.

I/ Données Corine Land Cover

L'outil d'observation statistique Corine Land Cover, mis à disposition par le ministère du Développement durable, est une base de donnée européenne qui permet de suivre l'évolution de différents types d'usages du sol à partir d'un traitement par photo-interprétation automatisé.

Les millésimes disponibles rendent compte de l'occupation du territoire en 1990, 2000, 2006 et 2012. Même si l'évolution de la consommation sur les 10 dernières années (2007-2016) n'est pas disponible, une analyse de l'évolution sur la période 2000-2012 peut offrir une base de réflexion et de comparaison.

Les chiffres de cette période sur le territoire montrent une croissance des territoires artificialisés, et une baisse des territoires agricoles, naturels et forestiers. Les surfaces en eau augmentent fortement, ce qui peut s'expliquer par la mise en eau d'exploitations sablières.

Si l'on compare les chiffres de l'évolution des usages du sol de la CCYN à ceux de l'Yonne, on peut en conclure que la croissance des espaces artificialisés n'est que très légèrement supérieure à celle du département, mais que le recul des territoires naturels et surtout agricoles y est plus importante (plus du double). L'augmentation des surfaces en eau est enfin plus importante dans la CCYN que dans le département sur la même période. On peut avancer qu'une grande partie des terres agricoles perdues sur le territoire l'on été en faveur des territoires artificialisés d'une part (urbanisation et gravières), et des surfaces en eau d'autre part (gravières).

Le fait les statistiques obtenues par Corine Land Cover le soient par photo-interprétation limite cependant leur pertinence quand il s'agit d'étudier l'évolution de la consommation d'espace à l'échelle de territoires réduits, comme peut l'être une communauté de communes. Ces chiffres sont donc à interpréter avec prudence.

	Territoires artificialisés	Territoires agricoles	Forêts et milieux semi-naturels	Surfaces en eau	Total surface
2000	1922	28551	5870	745	37088
2012	2047	28303	5831	907	37088
Evolution CCYN 2000-2012 (en ha)	125	-247	-40	162	
Evolution CCYN 2000-2012 (en % de la catégorie d'usage du sol)	6,5%	-0,9%	-0,7%	21,8%	
Evolution CCYN 2000-2012 (en % de la surface totale)	0,34%	-0,67%	-0,11%	0,44%	
Evolution Yonne 2000-2012 (en % de la catégorie d'usage du sol)	10,6%	-0,4%	-0,2%	8,0%	
Evolution Yonne 2000-2012 (en % de la surface totale)	0,32%	-0,29%	-0,06%	0,03%	

Nomenclature CLC niveau 1		Nomenclature CLC niveau 3		
1	Territoires artificialisés	111	Tissu urbain continu	
1		112	Tissu urbain discontinu	
1		121	Zones industrielles ou commerciales et installations publiques	
1		122	Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	
1		123	Zones portuaires	
1		124	Aéroports	
1		131	Extraction de matériaux	
1		132	Décharges	
1		133	Chantiers	
1		141	Espaces verts urbains	
1		142	Equipements sportifs et de loisirs	
2		Territoires agricoles	211	Terres arables hors périmètres d'irrigation
2			212	Périmètres irrigués en permanence
2			213	Rizières
2	221		Vignobles	
2	222		Vergers et petits fruits	
2	223		Oliveraies	
2	231		Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	
2	241		Cultures annuelles associées à des cultures permanentes	
2	242		Systèmes culturaux et parcellaires complexes	
2	243		Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	
2	244	Territoires agroforestiers		
3	Forêts et milieux semi-naturels	311	Forêts de feuillus	
3		312	Forêts de conifères	
3		313	Forêts mélangées	
3		321	Pelouses et pâturages naturels	
3		322	Landes et broussailles	
3		323	Végétation sclérophylle	
3		324	Forêt et végétation arbustive en mutation	
3		331	Plages, dunes et sable	
3		332	Roches nues	
3		333	Végétation clairsemée	
3		334	Zones incendiées	
3	335	Glaciers et neiges éternelles		
4	Zones humides	411	Marais intérieurs	
4		412	Tourbières	
4		421	Marais maritimes	
4		422	Marais salants	
4		423	Zones intertidales	
5	Surfaces en eau	511	Cours et voies d'eau	
5		512	Plans d'eau	
5		521	Lagunes littorales	
5		522	Estuaires	
5		523	Mers et océans	

II/ Base de données Teruti-Lucas

L'outil d'observation Teruti-Lucas du ministère de l'agriculture via son département statistique Agreste offre une lecture plus précise de l'évolution de l'usage des sols, avec des millésimes annuels. Les données livrées ne le sont toutefois pas à l'échelle des communes, mais uniquement des départements.

Il est toutefois intéressant de relever les chiffres fournis par Teruti-Lucas concernant l'artificialisation des sols sur la période 2006-2015 :

Total évolution de l'usage des sols entre 2006 et 2015 par rapport à l'ensemble de la surface départementale :

+0,27% de sols artificiels
 -0,70% de sols agricoles
 +0,44% de sols naturels

III/ Traitement des fichiers fonciers 2006-2015 par la DGALN

L'espace interministériel de l'information géographique de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature du ministère de la Transition écologique et solidaire a mis en ligne les résultats d'une exploitation des fichiers fonciers MAJIC sur l'ensemble des communes permettant de suivre l'évolution des surfaces naturelles, agricoles et forestières (NAF) entre 2006 et 2015.

Le fait que les surfaces naturelles et agricoles soient déjà regroupées dans cette exploitation au sein de la même catégorie ne nous permet cependant pas de distinguer les évolutions propres à chacun de ces usages.

Par négatif, on peut déduire toutefois l'évolution de l'artificialisation des sols à partir de celle des espaces NAF.

Evolution des espaces NAF sur la CCYN entre 2006 et 2015 :

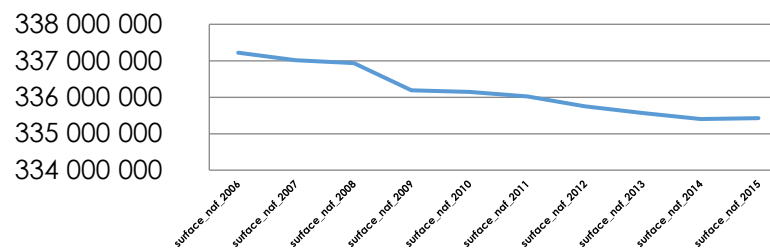
-179,35 ha de terres NAF
 soit **0,48%** du territoire

Ces chiffres correspondent à l'équivalent de 247 terrains de football qui ont perdu leur vocation naturelle, agricole ou forestière au profit de l'artificialisation sur la période 2006-2015.

A titre de comparaison, sur la même période, le département de l'Yonne a artificialisé 0,24% de son territoire (moitié moins), tandis que la Seine-et-Marne en a artificialisé 1,05%.

Ces chiffres confirment la situation intermédiaire à laquelle la CCYN en termes de pression foncière, entre un département francilien voisin très sollicité, et le reste du département de l'Yonne, dans l'ensemble moins soumis à tension.

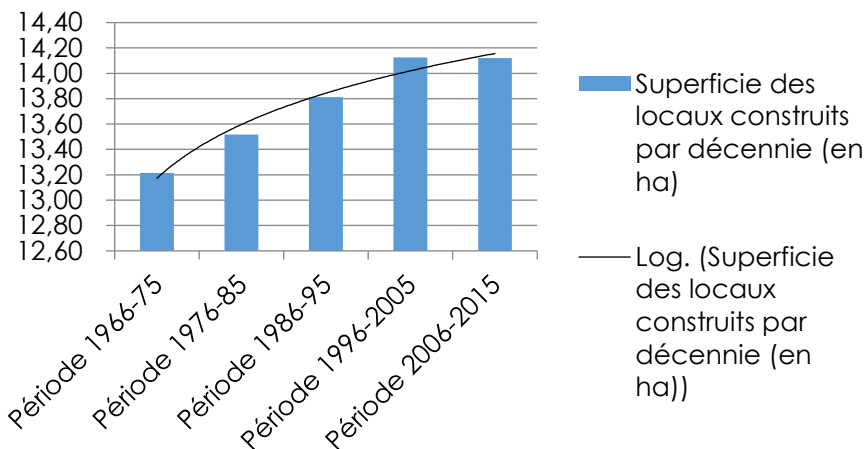
Evolution de la superficie d'espaces naturels, agricoles et forestiers NAF 2006-2015



IV/ Chiffres de construction de locaux via les fichiers fonciers

Les fichiers fonciers MAJIC, grâce à l'âge des bâtiments indiqués par parcelle, nous permet de reconstituer approximativement (la date de construction de tous les locaux n'étant pas connue) la surface au sol des locaux construits au cours d'une période donnée. Par rapport aux ressources précédentes, les fichiers MAJIC permettent ainsi de remonter relativement loin dans le temps et de reconstituer le rythme de l'urbanisation du territoire. Compte-tenu de l'imprécision croissante des données cadastrales en remontant dans le temps, il a été préférables de se limiter aux dates de constructions des bâtiments (logement et activité confondus) des 50 dernières afin d'appréhender au mieux ce rythme d'artificialisation au cours du temps.

Superficie des locaux construits par décennie (en ha)



Il est intéressant de remarquer que le rythme de croissance a très légèrement reculé au cours de la dernière décennie par rapport à la précédente (-0,03%). Cette infime décélération n'intervient cependant qu'après près de 40 années de croissance continue, et semble logique au vu de la forte artificialisation qu'a connu le territoire au cours des décennies précédentes.

V/ Analyse détaillée de la consommation d'espace à partir de l'évolution des enveloppes urbaines

Ces différentes ressources offrent un éclairage sur les tendances de l'évolution de la consommation d'espace sur le territoire, mais ne permettent pas de juger avec précision la principale cause sur laquelle le PLUI pourra intervenir : l'urbanisation.

Une méthodologie, basée à la fois sur les photographies aériennes du territoire et les données disponibles dans les fichiers fonciers informatisés (MAJIC), permet ainsi d'analyser l'évolution de l'urbanisation entre deux périodes données (ici la période 2007-2016, correspondant aux 10 dernières années pour lesquelles une information précise est disponible), et de distinguer la vocation des constructions nouvelles sur cette période (logement collectif, individuel ou activité).

Cette méthodologie, distinguant également la consommation d'espace en optimisation et en extension de l'enveloppe urbaine, a été établie en liaison avec le SCOT Nord Yonne.

Méthodologie d'analyse de la consommation d'espace

1) Deux catégories de consommation d'espace : extension et optimisation

Afin de calculer la consommation d'espace, il a été procédé à une analyse commune par commune afin de faire ressortir les surfaces consommées par l'urbanisation. Selon une typologie retenue par le SCoT, ces surfaces ont été classées en deux catégories :

- Les **extensions**, qui représentent des espaces situés hors de l'enveloppe urbaine* et consommés sur des terres agricoles, forestières ou naturelles ;
- Les **optimisations**, qui représentent les constructions nouvelles (hors annexes et dépendances) situées au sein de la tache ou **enveloppe urbaine*** (voir ci-contre).

2) Utilisation des fichiers cadastraux et photographiques

Afin de localiser sur plan les constructions réalisées au cours des 10 dernières années (entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2016), les versions informatisées des fichiers cadastraux fournis par la Direction générale des Finances publiques (fichiers fonciers « MAJIC ») ont été utilisés. Ces fichiers ont permis de localiser les locaux dont la date d'achèvement de construction est comprise entre 2007 et 2016.

Grâce à des photographies aériennes de l'IGN datant de 2017 (sauf pour certaines communes limitrophes de l'Île-de-France qui peuvent être légèrement plus anciennes), les informations des fichiers cadastraux ont été complétées ou affinées. Les données sur les constructions récentes récupérées lors des visites des communes ont également permis de compléter d'éventuelles informations absentes dans les cadastres informatisés.

L'enveloppe urbaine** représente l'ensemble des espaces bâtis denses et des espaces sous influence urbaine (situés à proximité de routes, de constructions ou d'équipements).*

*Le schéma ci-après (**fig. 1**) représente les espaces intégrés ou non dans l'enveloppe urbaine utilisée pour les communes du Schéma directeur de la région Île-de-France, dont le principe a été adapté pour déterminer les enveloppes urbaines des communes de la CCYN.*

3) Classement par type de consommation d'espace et usage

Une fois toutes les constructions récentes et leurs parcelles recensées, nous les avons classées en extension ou en optimisation en fonction de leur localisation par rapport à l'enveloppe urbaine de 2006 : extension en dehors, optimisation à l'intérieur.

Dans un second temps, les fichiers informatisés et les photographies nous ont permis de distinguer la consommation d'espace par vocation : habitat (maison/appartement), activité (activité commerciale, industrielle et équipements publics), autres surfaces artificialisées (en l'absence de données cadastrales).

En résumé, la méthodologie dans son ensemble nous permet d'avoir une approche fiable de la localisation des extensions de la manière suivante :

- **identification des nouvelles constructions entre 2007 et 2016 à partir des données MAJIC et d'une vérification par photo-interprétation puis par les communes ;**
- **Identification par photo-interprétation d'éventuelles autres surfaces artificialisées (changement de nature de l'occupation du sol hors données cadastrales) ;**
- **Détermination du périmètre des extensions et caractérisation des vocations s'y rattachant.**

Deux points de vigilance particuliers sont cependant à prendre en compte :

- La distinction extension/optimisation reste soumise à l'interprétation humaine (pas de définition/méthodologie officielle unique de l'enveloppe urbaine) : elle est donc à adapter constamment au contexte local*
- La question du statut des carrières et gravières : un enjeu propre au territoire dont l'analyse en termes de consommation d'espace doit être distinguée de la consommation liée à l'urbanisation*

NB : Certaines constructions en lisière de village peuvent prêter à interprétation quant à leur statut d'extension ou d'optimisation, notamment en ce qui concerne les grandes parcelles de jardins. Plusieurs facteurs ont ainsi été pris en compte pour déterminer s'ils rentraient dans l'enveloppe urbaine (proximité des habitations voisines, ouverture ou non des jardins, présence de haies, d'aménagements ou annexes, homogénéité globale de l'enveloppe urbaine...). Des configurations de constructions nouvelles qui peuvent sembler à première vue proches peuvent donc être classées soit en optimisation, soit en extension en fonction de ce travail de recoupement des facteurs qui permettent de déterminer l'enveloppe urbaine.

Vous trouverez ci-après (**fig. 2**) quelques illustrations des principes utilisés pour la détermination de l'enveloppe urbaine.

Fig. 1 : Schéma des principes de calcul des espaces urbanisés (Schéma directeur de la région Île-de-France, 2013)



© Région Île-de-France 2013

Calcul de référence de la superficie des espaces urbanisés pour l'application des orientations relatives à la densification des espaces urbanisés et aux capacités d'extension non cartographiées

Pour le calcul de référence de la superficie des espaces urbanisés à la date d'approbation du SDRIF doivent être exclus, outre les espaces agricoles, boisés naturels et en eau, les espaces à dominante non bâtie de niveau supracommunal, régional ou national :

- espaces à dominante imperméabilisée (centrales électriques, usines d'eau potable, installations de production, de raffinage et de stockage d'hydrocarbures, installations radioélectriques, installations aéroporulaires, emprises ferroviaires et autoroutières, etc.);
- espaces à dominante non imperméabilisée ou «espaces ouverts urbains» (parcs d'attractions, parcs animaliers, grands parcs et jardins, terrains de camping-caravaning, golfs, grands stades, hippodromes, autodromes, etc.).

Fig. 2 : Illustration des principes de détermination de l'enveloppe urbaine utilisés pour la CCYN (exemples tirés de Vinneuf)

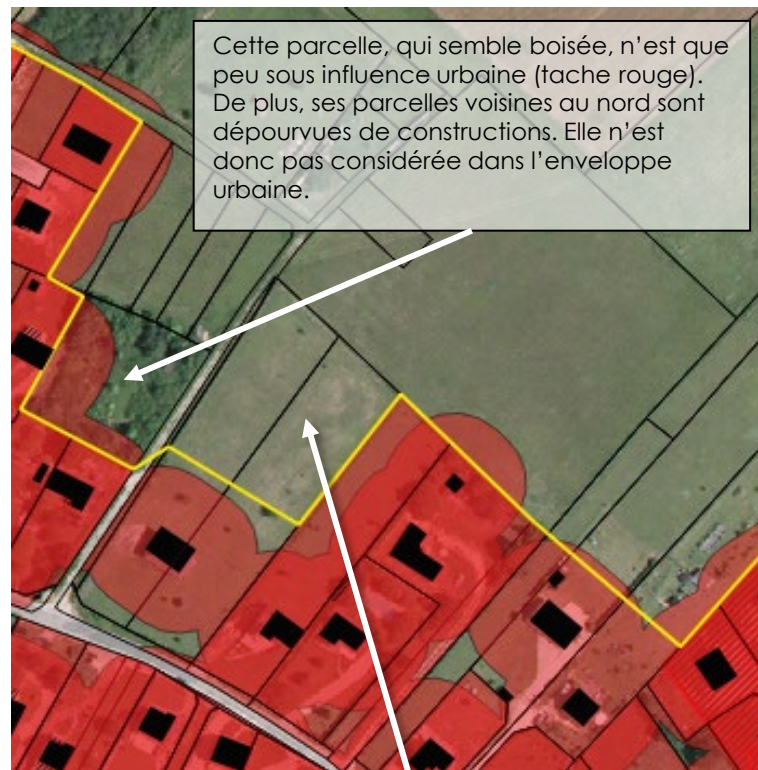
En rouge : couche « guide » permettant de visualiser les espaces sous influence urbaine (proximité des emprises bâties)



Ce fond de parcelle jardiné n'est pas catégorisé sous influence urbaine (relatif éloignement du bâti le plus proche et faible emprise bâtie sur la parcelle) mais il est intégré à l'enveloppe urbaine dans un souci de cohérence avec les parcelles voisines)

En jaune : le périmètre de l'enveloppe urbaine

Cette parcelle, qui semble boisée, n'est que peu sous influence urbaine (tache rouge). De plus, ses parcelles voisines au nord sont dépourvues de constructions. Elle n'est donc pas considérée dans l'enveloppe urbaine.



Ces fonds de parcelles appartiennent à des terrains dont l'emprise du bâti est faible sur la parcelle, et ils ne sont pas touchés par l'influence urbaine. Ce sont de plus des espaces ouverts, non jardinés, sans aménagements particuliers. Ils n'ont pas vocation à être dans l'enveloppe urbaine même si une partie de la parcelle est bâtie, contrairement à la parcelle voisine qui est davantage soumise à l'influence de la proximité du bâti.

Evolution de l'urbanisation sur le territoire de la CCYN

Situation en 2006

